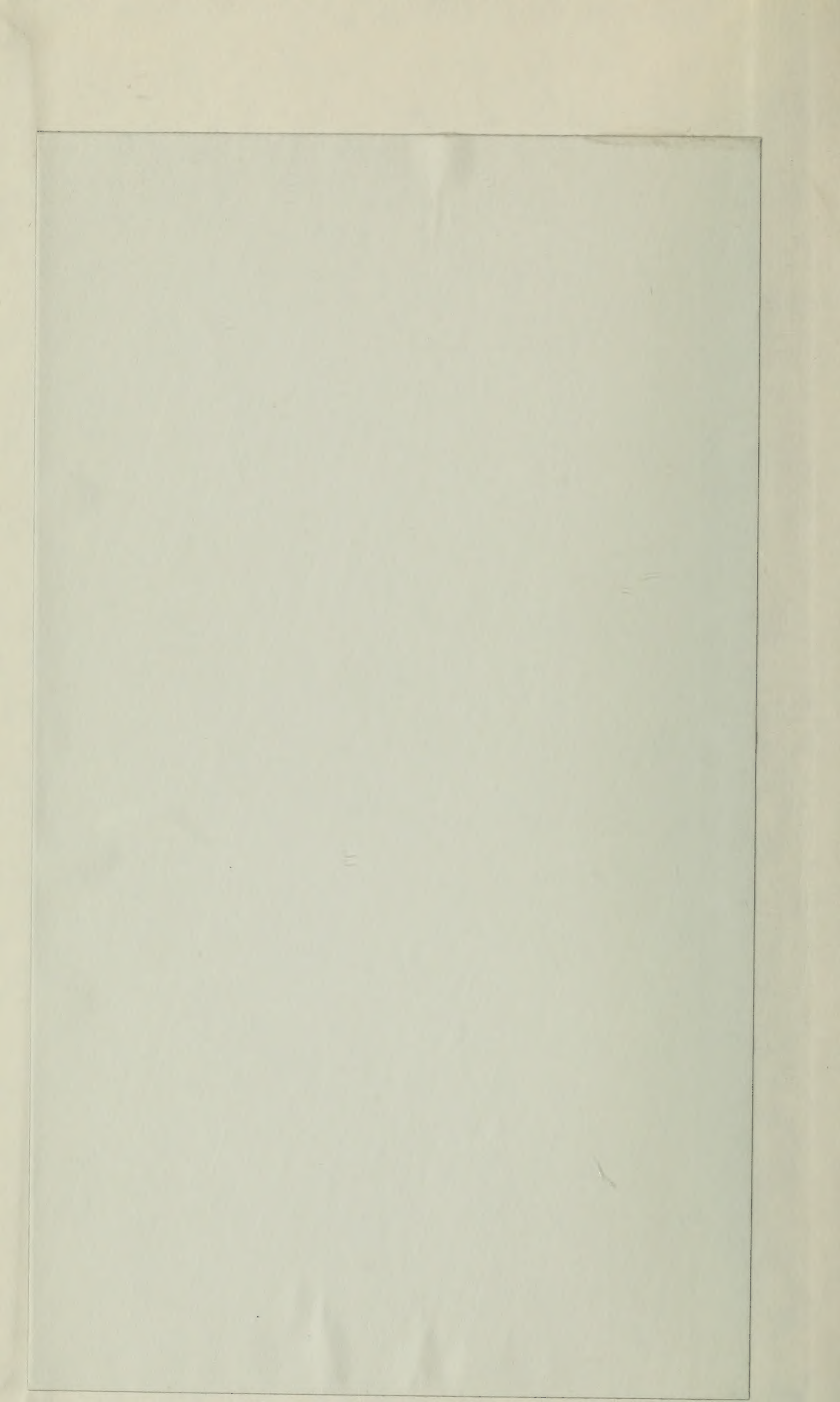
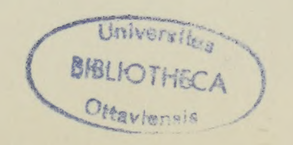

U d'/of OTTAWA
39003001293538




Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

9

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

SIXIÈME PARTIE (SUITE).

CHAPITRE XXI.

Fin de la guerre avec la maison de Bourgogne. — Traité d'Arras. Extinction de la maison d'Anjou. Réunion de la Provence. Le roi frappé d'apoplexie. Redoublement de sa défiance et de sa dévotion. Sa mort. — 1479-1483.

Ce fut une chose remarquable que, dans un règne aussi agité que celui de Louis XI, qui pendant vingt-deux ans fut sans cesse entouré d'ennemis, sans cesse aux prises, au dedans avec tous les princes du sang, au dehors avec les rois d'Angleterre, d'Aragon et de Castille, avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, tant de guerres n'aient été signalées que par deux batailles : celle de Montlhéry et celle de Guinegate, toutes deux livrées contre sa volonté, toutes deux indécises, toutes deux sans résultat. La bataille de Guinegate avait été une des plus sanglantes du siècle ; pas assez cependant encore pour le goût de Louis XI, qui aurait voulu que ses soldats ne fissent point de prisonniers. Après cette bataille, l'un et l'autre parti proclama qu'il avait obtenu la victoire : l'un et l'autre se couduisit comme s'il avait été battu.

(1479.) En effet, Maximilien, au lieu de profiter du premier étonnement des Français, pour se rendre maître d'Arras ou tout au moins entrer dans Thérouane, leva le siége de cette dernière ville, et permit aux milices de Flandre de se retirer. Il avait perdu ses bagages et une partie de son artillerie ; et ce ne fut qu'au bout de deux mois qu'il fut en état de se mettre de nouveau en campagne. De son côté, Louis

était dégoûté de la guerre ; il pensait avec effroi que, malgré ses ordres, son royaume avait été compromis ; que la bataille, si elle avait été tout à fait perdue, lui aurait enlevé toutes ses conquêtes ; qu'avançant en âge, et commençant à sentir le poids des infirmités, il ne pouvait plus se mettre lui-même à la tête de ses armées ; en sorte qu'il resterait toujours à la merci des imprudences de ses généraux. Il résolut donc dès lors de travailler à obtenir une bonne paix. Il jugea cependant que, pour atteindre ce but, il ne devait pas trop se presser, ou trop laisser connaître son envie ; il se tint sur la défensive, et la bataille de Guinegate fut le dernier fait d'armes de son règne [1].

Cependant la guerre continua encore une année entière ; mais abandonnée sur mer à des courses de corsaires, sur terre à des courses de partisans, elle était toujours plus empreinte des passions individuelles cupides et féroces, de ceux qui avaient les armes à la main, et elle augmentait le désir des peuples d'obtenir enfin le bienfait de la paix. Au mois d'octobre, Maximilien ayant rassemblé autour d'Aire un millier de chevaux et trente mille fantassins, vint mettre le siége devant Malannoy. Ce château, où commandait un capitaine Ramonet d'Occagne, avec cent vingt hommes de guerre, le retint trois jours, et fut enfin pris d'assaut. Le capitaine fut pendu par ordre du vainqueur, avec la plupart de ses compagnons. Cet acte de férocité en amena d'autres comme représailles. Louis donna commission à son prévôt des maréchaux, Tristan l'Ermite, de choisir cinquante des prisonniers plus distingués qu'il eût entre les mains, et de les aller pendre en face des portes d'Aire, de Saint-Omer, de Douai et de Lille [2]. Maximilien attaqua ensuite plusieurs petits châteaux, dans l'espérance d'engager les Français à lui offrir de nouveau la bataille ; il ne put y réussir, et au bout de peu de temps, il licencia son armée. En même temps, Guillaume Coulon, vice-amiral de France, courait les côtes de Hollande avec une flotte armée en Normandie ; il enleva presque tous les vaisseaux qui revenaient de la pêche du hareng, et ceux qui faisaient le commerce des blés avec la Prusse. Les Hollandais, malgré leur supériorité maritime, n'avaient point d'armée navale pour protéger leurs marchands [3].

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 6, p. 49.

[2] J. Molinet, t. XLIV, c. 67, p. 224. — J. de Troyes, p. 406. — Belcarius, l. III, p. 84. — Barante, t. XII, p. 88. — Duclos, l. IX, p. 301.

[3] Troyes, p. 407. — Duclos, l. IX, p. 304. — Barante, t. XII, p. 89.

(1480.) Les négociations recommencèrent pendant l'hiver avec plus d'activité que jamais; et la naissance d'une fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, le 10 février 1480, qui fut connue sous le nom de Marguerite d'Autriche [1], leur donna une direction nouvelle. Louis proposa de faire épouser cette fille à son fils le dauphin, en lui assurant pour dot les conquêtes diverses qu'il avait faites sur la maison de Bourgogne, à la réserve de l'Artois, qu'il aurait rendu à Maximilien. Les bourgeois des principales villes des Pays-Bas, et surtout les Gantois, prêtaient volontiers l'oreille à ces propositions; ils commençaient à connaître mieux Maximilien, à s'apercevoir que sa valeur et sa brillante chevalerie n'étaient que les attributs d'un homme vain et léger, qui n'avait aucune suite dans ses projets, aucun ordre dans ses finances, aucun respect pour leurs libertés, et ils auraient, avec plaisir, saisi l'occasion de faire garantir dans un traité de paix leurs priviléges par la France [2].

Mais la veuve de Charles le Téméraire, Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, travaillait de toutes ses forces à contrarier ces menées du roi. Elle avait conservé l'autorité principale dans la jeune cour de Bourgogne. Maximilien et Marie montraient de l'empressement à suivre ses conseils et à s'en reposer sur sa prudence; et Marguerite, soit qu'elle eût adopté la haine de son mari contre Louis, soit qu'elle désirât le venger, ou qu'elle fût imbue des préjugés anglais, et de ce désir ardent de faire la guerre à la France qu'on retrouvait dans tous les ordres de sa nation, n'avait d'autre pensée que de déterminer son frère à rompre avec la France, et à s'allier à la maison de Bourgogne. Elle avait prévenu Édouard IV des différents projets pour le mariage du dauphin, que Louis avait successivement proposés à la maison de Bourgogne. Ils supposaient tous la violation du traité de Pecquigny, par lequel le dauphin était promis à une princesse d'Angleterre. En même temps, elle avait proposé à son frère de faire épouser sa fille Anne à Philippe, fils de Maximilien [3]. Le duc de Bretagne, qui nourrissait toujours la même haine contre le roi, correspondait avec la duchesse Marguerite, et la secondait de tout son pouvoir dans son projet pour faire déclarer Édouard contre la France.

Mais le plus grand danger pour Louis provenait de la passion des

[1] J. Molinet, c. 68, p. 228.
[2] Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 6, p. 50, 51.
[3] Rymer, t. XII, p. 110.

Anglais pour recommencer la guerre. L'imagination remplie de leurs victoires de Crécy, Poitiers et Azincourt, la plupart voyaient encore leurs maisons ornées de quelques dépouilles que leurs pères avaient rapportées de France. Les vieillards se plaisaient à répéter aux jeunes gens qu'un Anglais valait toujours quatre Français en rase campagne ; à leur désigner ces derniers comme leurs ennemis naturels, et à dénoncer Édouard IV comme un lâche, comme un traître à son pays, parce qu'il ne revendiquait pas ces provinces de France sur lesquelles ses ancêtres avaient régné. Les efforts de Louis XI pour éviter la guerre ne servaient qu'à redoubler la présomption des Anglais. Tous les conseillers d'Édouard étaient accusés de trahison, parce qu'ils désiraient conserver la paix ; et les historiens modernes eux-mêmes ont presque tous été entraînés par la prévention des contemporains. Cependant il serait impossible de découvrir en quoi la possession de la Guienne et de la Normandie avait jamais été utile à l'Angleterre. Ces provinces avaient été l'occasion de guerres continuelles, et n'avaient jamais supporté que la moindre part des dépenses en hommes et en argent qu'elles avaient causées. Depuis bien longtemps, toutes les tentatives des Anglais pour les recouvrer avaient été vaines ; chaque guerre avait démontré combien les conquêtes sont difficiles à faire avec des troupes de débarquement ; et les Anglais, qui par leurs clameurs étaient sur le point d'entraîner leur roi à la guerre, tour à tour le condamnaient pour sa sagesse, ou le louaient pour sa folie [1].

Pendant ce temps, Louis XI avait à Londres pour ambassadeur maître Charles de Martigny, évêque d'Elne, homme doué d'une grande habileté, et très-zélé pour les intérêts de son maître. Louis fut fort étonné d'apprendre qu'il avait signé, le 13 février, avec Édouard IV, un traité de trêve durant la vie des deux rois, et cent ans après la mort de l'un ou de l'autre ; en convenant, que pendant tout cet espace de temps, la couronne de France payerait à celle d'Angleterre cinquante mille écus par année, somme que les Anglais regardaient comme un tribut et une reconnaissance de leurs droits [2], et que, de plus, le duc Maximilien et le duc de Bretagne s'y trouvaient compris contre ses

[1] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 109.

[2] Traités de paix, t. I. p. 660, sous la date du 13 février 1478, qui doit être erronée. la confirmation d'Édouard étant du 12 mai 1480. — Rymer, t. XII, p. 113. Peut-être par un acte postérieur l'évêque d'Elne comprit-il les deux ducs dans la paix signée le 13 février 1479.

instructions expresses. Au retour à Paris de l'évêque d'Elne, Louis donna commission, le 9 juillet, de le traduire en parlement pour lui faire son procès : mais cet habile négociateur exposa alors à la cour qu'il avait trouvé dans le peuple anglais une telle passion pour faire la guerre à la France, un tel acharnement contre lui, qui allait jusqu'à vouloir l'assassiner, qu'il n'avait trouvé d'autre moyen pour empêcher la signature d'une ligue offensive contre la France, entre Édouard, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, que celui de signer la trêve qui lui était offerte ; supposant bien que, si elle ne convenait pas à son maître, celui-ci ne la ratifierait pas [1].

Louis se conduisit comme son ambassadeur l'avait prévu : il fit faire l'accueil le plus brillant aux ambassadeurs anglais, qui lui apportaient le traité à ratifier ; il leur fit donner des fêtes, il leur fit de riches présents en vaisselle d'argent ; mais il fit naître mille prétextes pour différer de leur donner audience, et de ratifier le traité de trêve. Pendant ce temps, Chaumont d'Amboise était entré dans le Luxembourg ; il avait pris Virton d'assaut, Yvoi par capitulation ; et M. de Chimay, qui lui était opposé, n'avait point de forces suffisantes pour se défendre [2].

Cependant la guerre était sans résultats, et de part et d'autre on en revenait aux négociations. La duchesse douairière de Bourgogne avait passé en Angleterre vers la fin de juin, avec une ambassade solennelle, pour chercher à engager son frère à donner une assistance plus efficace à Maximilien. Elle commençait à acquérir du crédit sur ce frère, ébranlé en même temps par les vœux si ardents de son peuple pour la guerre. Édouard regrettait seulement la pension annuelle de cinquante mille écus qu'il recevait de la France, et dont il ne rendait point compte à son parlement ; il demandait que le duc de Bourgogne lui continuât cette pension, qu'il ne consentait pas même à laisser imputer sur la dot de sa troisième fille Anne, que Marguerite lui demandait en mariage pour le fils de Maximilien. A ce prix, il consentait à faire passer en Flandre quinze cents archers anglais qui seraient payés par Maximilien. Marguerite, comptant que, si les Anglais commençaient une fois la guerre, ils feraient ensuite d'eux-mêmes bien d'autres efforts, avait

[1] Dumont, Corps diplom. t. III, p. II, p. 73. — Traités de paix. t. I, p. 685. — Lettre de Paris d'un religieux, espion de Maximilien, dans Godefroi, t. V, p. 85. — Duclos, l. IX, p. 313, 324. — Barante, t. XII, p. 116.

[2] Espion de Maximilien Godefroi, t. V, p. 85. — J. Molinet. c. 71, p. 239. — Barante, t. XII, p. 121.

ordre de tout promettre, plutôt que de ne pas conclure; elle paraissait sur le point de réussir, lorsqu'elle reçut la nouvelle qu'une trêve de sept mois entre Louis et Maximilien avait été signée le 21 août. Le duc Maximilien, toujours plus embarrassé dans ses affaires, toujours plus pressé par le besoin d'argent, plus distrait par une guerre civile qui avait éclaté en Hollande, avait mieux aimé faire cet arrangement, absolument contraire aux paroles que Marguerite donnait pour lui en Angleterre, que de s'engager à des dépenses si grandes, dont il entrevoyait si peu de fruits [1].

De son côté, Louis désirait désormais une paix durable, qui lui assurât une partie des conquêtes qu'il avait faites sur la maison de Bourgogne. Il voulait obtenir la réunion à la couronne de tout ce qui en avait été détaché à titre d'apanage, tandis qu'il aurait laissé à l'héritière de Bourgogne tous les fiefs auxquels elle avait des droits héréditaires. Louis XI, qui avait beaucoup vieilli, qui sentait la diminution de ses forces, qui entrevoyait les approches de la mort, quoiqu'il cherchât sans cesse à faire illusion à cet égard et aux autres et à lui-même, avait franchement renoncé à de nouvelles conquêtes. Tous ses généraux lui inspiraient de la défiance, et il aimait mieux mettre à la tête de ses armées les transfuges qu'il engageait à force d'argent à quitter les drapeaux de ses ennemis; tels que d'Esquerdes qui commandait ses troupes en Picardie, après avoir été si longtemps conseiller du duc de Bourgogne. Au reste, le roi se défiait des soldats comme des chefs, et du peuple comme des soldats. L'organisation militaire que Charles VII avait donnée au royaume excitait son inquiétude; il avait affaibli la discipline des compagnies d'ordonnance, et il avait ôté le recours par-devant la justice ordinaire, en faveur de ceux qui se sentaient vexés par les gens de guerre. C'était la cause la plus universelle des souffrances et des murmures du peuple. Les francs-archers lui étaient suspects depuis la bataille de Guinegate; il les cassa, et changea en une taxe de quatre livres dix sous par mois, les frais que faisaient les paroisses pour l'entretien de chaque archer. Il exempta également les gentilshommes de servir dans l'arrière-ban, moyennant une certaine somme; et, changeant ainsi en argent presque toutes les redevances militaires de son royaume, il se confia uniquement aux mercenaires suisses pour sa

[1] J. Molinet, c. 73, p. 248. — Preuves de Godefroi. Comines, t. V, p. 98-128. — Rymer, t. XII, p. 123-135. — J. de Troyes, p. 409. — Barante, t. XII, p. 127. — Duclos, l. IX, p. 326.

défense. Il envoyait aux cantons des ambassadeurs, il leur faisait de magnifiques présents, et il cherchait à se les attacher par des prévenances de tous genres [1].

Enfin, Louis n'accordait pas plus de confiance à ses ambassadeurs qu'à ses soldats. Du Bouchage, et Louis de Forbin, seigneur de Solliers, étaient les négociateurs qu'il avait choisis pour traiter avec Maximilien, et, quoiqu'ils fussent au nombre des hommes qu'il aimait le plus, il ne les épargnait pas dans sa correspondance avec eux. « A » l'égard de ce que vous m'écrivez, leur disait-il dans sa lettre du 8 no- » vembre, que vous avez accordé d'aller à Thérouane de peur de rup- » ture, n'accordez rien pour un tel motif. Vous êtes bien bêtes si vous » croyez qu'à cette grande assemblée ils veulent conclure quelque chose » de raisonnable ; car la douairière y est, et pas pour autre chose que » tout troubler. D'ailleurs, où il y a beaucoup de gens, on se tient » toujours en grande fierté et en grandes demandes, et l'on a honte » de confesser sa contrainte devant tant de personnes [2]. » Dans sa lettre du 13 novembre, il leur disait : « M. de Genthod et les gens du » duc d'Autriche ne vous ont jamais dit deux fois la même chose ; mais » autant de fois que vous m'avez écrit c'a été nouveaux propos. Si vous » êtes si fous d'ajouter foi à chose que vous dit M. de Genthod, parce » qu'il est de Savoie et se dit mon serviteur, je vous réponds que ce » n'est qu'un allez y voir... Ils mentent bien ; mentez bien aussi... » Vous voyez donc bien, sanglantes bêtes que vous êtes, qu'il ne » s'agit que de savoir le prier, et de n'ajouter foi qu'à ce que vous » verrez [3]. » Dans cette crainte continuelle et de l'incapacité de ses négociateurs, et de leurs trahisons, et de l'animosité de Marguerite, et de la mauvaise foi des Bourguignons, il refusait successivement toutes les places qui lui étaient offertes pour ouvrir les conférences ; et il laissa passer l'année entière sans avoir avancé d'un pas vers la conclusion [4].

Louis avait compté de s'appuyer dans sa négociation avec Maximilien sur l'autorité de la cour de Rome ; il protestait de son zèle pour l'Église, pour la défense de la chrétienté, de son désir ardent de faire

[1] Barante, t. XII, p. 175 et 182. — Muller, t. V, c. 2, p. 153. — J. de Troyes, p. 413.

[2] La lettre est dans Barante, t. XII, p. 145.

[3] Barante, t. XII, p. 149.

[4] Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 509.

la paix pour que tout l'Occident fût mieux en état de se défendre contre les Turcs. Ce motif n'était pas sans valeur réelle. Les conquêtes de Mahomet II commençaient à répandre la terreur en Italie ; et cette année même, le 28 juillet, une armée turque débarqua à Otrante, s'empara de cette ville, et en massacra tous les habitants [1]. Louis demanda à Sixte IV de lui envoyer comme légat *à latere*, son neveu favori, Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre *ad Vincula*, le même qui se montra si fougueux lorsqu'il occupa plus tard la chaire de saint Pierre, sous le nom de Jules II. Ce cardinal arriva avec l'autorité de contraindre, par les censures et l'excommunication, Louis et Maximilien à faire la paix. Quoique Louis en fût averti, il donna, le 14 juin, une déclaration pour le recevoir avec toutes les prérogatives de légat *à latere*. Les gens du roi firent cependant opposition aux facultés octroyées au légat ; et Louis fit insérer dans les registres du parlement une protestation secrète contre la prétention du légat au pouvoir de l'excommunier ; il ne la reconnaissait qu'autant qu'elle serait exercée contre son adversaire [2]. Ce fut au mois de septembre que le cardinal Julien de la Rovère arriva à Paris. Il fut reçu hors de la porte Saint-Jacques par toute la magistrature ; la ville était tendue de tapisseries sur son passage, comme pour le roi. Olivier le Dain, le premier, lui donna un festin magnifique ; puis le cardinal de Bourbon, puis l'abbé de Saint-Denis. En le comblant d'honneurs, Louis semblait vouloir s'assurer que, dans sa médiation, il serait favorable à la France [3] ; mais ce fut justement ce qui fit manquer sa négociation. Le conseil de Bourgogne en conçut de la défiance, et ne voulut pas le recevoir [4]. La Rovère crut alors que ses intentions secrètes avaient été trahies par l'archevêque de Rhodes, qui l'accompagnait dans son ambassade ; il demanda au roi, le 29 octobre, de le faire enlever et conduire sous sûre garde au château d'Avignon, qui appartenait au légat. Cette commission fut exécutée par du Bouchage, avec le secret qu'on jugeait suffisant pour éviter le scandale. Mais le conseil de Bourgogne ne se montra pas ensuite plus disposé à recevoir la Rovère, et les négociations durent procéder sans lui [5].

Le légat cependant, qui revint trouver le roi à Orléans, y termina

[1] Républ. italiennes, c. 88.
[2] Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 75. — Barante, t. XII, p. 125, 138.
[3] J. de Troyes, p. 410. — [4] Preuves de Godefroi, t. V, p. 89-98.
[5] Duclos, l. IX, p. 334. — Barante, l. XII, p. 144.

les différends que Louis avait eus longtemps avec la cour de Rome ; ceux particulièrement qui avaient suivi l'arrestation du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. Ces deux malheureux prélats étaient depuis dix ans enfermés dans des cages de fer ; leurs médecins attestèrent que leur santé ne pourrait supporter plus longtemps une si dure captivité. La cour de Rome s'engagea à les faire juger ; et, sous cette condition, ils furent rendus au cardinal de la Rovère. Les poursuites contre eux furent cependant bientôt abandonnées par la France, et le cardinal Balue ne tarda pas à devenir très-puissant à la cour de Rome [1].

Le temps que Louis consacrait à ces longues négociations avec la maison de Bourgogne n'était point perdu pour les développements de la puissance royale ; d'autres négociations continuaient en même temps sur toutes ses frontières, et de tous les côtés également il imprimait une plus haute idée de son pouvoir. Depuis la mort de sa sœur Yolande, duchesse régente de Savoie, Louis avait fait déférer la régence par les états de Savoie au comte de la Chambre, et la garde du nouveau duc Philibert, qui n'avait pas plus de douze ans, à Étienne de Grolée, sire de Buys. Ces mesures ne purent point empêcher une guerre civile en Savoie, entre les oncles du jeune duc, qui prétendaient à la régence, et les seigneurs qui en étaient en possession ; mais l'un et l'autre parti recourait à l'arbitrage de Louis, et le temps semblait approcher où le duché de Savoie partagerait le sort des autres duchés qui tombaient successivement sous la domination de la France [2]. Des guerres civiles plus longues encore et plus acharnées désolaient la république de Gênes ; mais Louis XI n'avait point le même espoir d'en tirer parti chez un peuple qui, au milieu de ses convulsions, montrait tant de zèle pour la liberté, tant de jalousie pour ses droits. La faction des Adorni, qui, à cette époque, venait d'être chassée de Gênes par les Fregosi, et qui cherchait partout des appuis pour rentrer dans sa patrie, lui offrit alors, s'il l'aidait à recouvrer le pouvoir, de lui faire déférer la seigneurie de Gênes. On assure que Louis XI, éclairé par son expérience et celle de ses prédécesseurs, répondit : « Les Génois se donnent à moi, et moi » je les donne au diable [3]. »

[1] Cette négociation se trouve dans les Preuves de Charles VIII, de Godefroi, p. 311-322. — Raynaldi Annal. eccles., 1481, § 16. — Duclos, l. IX, p. 337. — Barante, t. XII, p. 155.

[2] Guichenon, Histoire de Savoie, t. II, p. 145. — Barante, t. XII, p. 94.

[3] Uberti Folitæ Hist. Genuens., l. XI, pf 648. — P. Bizarri Hist. Genuens,

Louis avait resserré son alliance avec Ferdinand et Isabelle, rois d'Aragon et de Castille, et il avait reçu d'eux, au mois de juillet 1479, une ambassade, à laquelle il fit rendre les plus grands honneurs [1]. Il avait accueilli à sa cour Alexandre, duc d'Albany, frère de Jacques III, roi d'Écosse, que la tyrannie de son frère avait forcé à s'enfuir : il lui avait donné une hospitalité généreuse ; mais il ne lui avait point permis de tenter d'expédition contre son frère, pour ne pas exciter ainsi la défiance du roi d'Angleterre [2]. Il avait acheté de Nicolle de Blois, femme de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, les droits à la Bretagne qu'elle pouvait tenir de Jeanne la Boiteuse son aïeule ; il ne chercha point à les faire valoir, mais il se les réserva comme un moyen d'inquiéter le duc de Bretagne, si celui-ci continuait à correspondre avec ses ennemis [3]. Enfin il avait contracté une alliance avec la ville de Nimègue et les états de Gueldre et de Zutphen, pour contraindre Maximilien à remettre en liberté les enfants d'Adolphe d'Egmont leur duc, que la maison de Bourgogne retenait en prison depuis l'époque où elle avait acheté de leur aïeul leur patrimoine [4].

A l'intérieur du royaume, les princes du sang, diminués en nombre et intimidés, avaient cessé d'être redoutables : cependant Louis les surveillait toujours avec la même jalousie, et ne perdait pas une occasion de les humilier. Le duc de Bourgogne lui causait surtout de la défiance, par l'attachement héréditaire qu'avaient pour lui ses vassaux, et par l'esprit d'indépendance qui le faisait vivre toujours dans ses terres, éloigné de la cour. Louis chargea de le surveiller un de ses nouveaux favoris, Jean Doyat, qu'il fit bailli de Montferrand, après l'avoir débauché du service de ce duc. Doyat chercha de toutes manières à vexer le duc de Bourbon son ancien maître, à restreindre ses droits, à limiter ses juridictions : il fit traduire en parlement le chancelier du duc, son procureur général, son capitaine des gardes et ses principaux officiers, en les accusant d'avoir entrepris sur l'autorité royale. Il fit tenir à Montferrand les grands jours d'Auvergne par une commission composée d'un président et cinq conseillers au parlement, qui s'an-

l. XV, p. 354. Ni l'un ni l'autre n'ont aucune connaissance de la négociation avec la France. Duclos, l. X, p. 414. — Barante, t. XII, p. 96.

[1] J. de Troyes, p. 402.

[2] *Ibid.*, p. 403. — Buchanani rerum Scoticar, l. XII, p. 595.

[3] Actes de Bretagne, t. III, p. 343.

[4] Duclos, l. IX, p. 312. — Barante, t. XII, p. 108.

noncèrent comme chargés de réformer tous les abus dans le Bourbonnais, le Nivernais, le Forez, le Beaujolais, le Lyonnais et la Marche. Toutefois le duc de Bourbon prit vivement la défense de ses officiers, il résista de tout son pouvoir aux entreprises contre son autorité ; et, après un procès qui se prolongea presque autant que le règne de Louis XI, le parlement reconnut ses droits et l'innocence de ses officiers [1].

Un prince du sang plus puissant, mais qui avait cessé de causer à Louis de la jalousie, René d'Anjou, roi titulaire de Sicile et souverain de Provence, mourut à Aix le 10 juillet 1480, à l'âge de soixante et douze ans et trois mois. Fort affaibli depuis plusieurs années, de tête aussi bien que de corps, il était uniquement gouverné par Palamède de Forbin, que Louis XI avait eu soin de gagner [2]. Les fils et les petits-fils de René l'avaient précédé au tombeau ; mais il lui restait un neveu, Charles, comte du Maine, et deux filles, Golande et Marguerite : la première avait transmis tous ses droits à son fils René II, duc de Lorraine, et la seconde, exilée d'Angleterre, où elle avait régné, puis demeurée longtemps captive, et ayant vu égorger son fils unique sous ses yeux, avait cédé tous ses droits à Louis XI, et elle renouvela cette cession le 19 octobre 1480 [3]. Charles du Maine était l'héritier légitime des prétentions de René au trône de Naples, du comté de Provence et des duchés d'Anjou et de Bar, et, après lui, René II n'avait pas un titre moins clair à Naples, à la Provence et au Barrois, qui étaient tous des fiefs féminins. Louis occupait cependant déjà presque tout l'Anjou, et, profitant des besoins de René Ier, que ses prodigalités tenaient toujours à court d'argent, il s'était fait passer par lui, le 11 janvier 1480, un bail de la ville et prévôté de Bar, pour six ans, en vertu duquel il occupait aussi ce duché [4]. René cependant avait voulu assurer son héritage à son petit-fils le duc de Lorraine ; mais il y avait mis pour condition que ce duc quittât les armes de son duché pour prendre l'écusson d'Anjou. René II offrit seulement d'écarteler ses armoires ; et, pour cette querelle ridicule, envenimée par les agents de Louis, l'aïeul et le

[1] Fr. Belcarii Comment., l. III, p. 84. — Guaguini Compend., l. X, f. 159. — Duclos, l. IX, p. 307, 354. — Barante, t. XII, p. 101, 208. — J. de Troyes, p. 408.

[2] Hist. de René d'Anjou, t. III, p. 164.

[3] Isambert, Recueil de Lois françaises, t. X, p. 828. — Collection Laurière, t. XVIII, p. 585.

[4] D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1082.

petit-fils se refroidirent l'un pour l'autre, et René l'Ancien appela son neveu, et après lui le roi de France, à recueillir son héritage [1].

(1481.) Charles IV, roi titulaire de Sicile, ne conserva que dix sept mois et ce titre et la souveraineté de la Provence. Prince faible et valétudinaire, il s'abandonna entièrement à la domination de ce Palamède de Forbin, premier ministre de son prédécesseur, que Louis avait gagné par des présents ; et comme il manifestait déjà l'intention de laisser après lui la Provence au roi Louis XI, plusieurs barons provençaux se déclarèrent ouvertement pour René II, et essayèrent même d'établir son bon droit par les armes. Charles n'eut pas le temps de les réduire à l'obéissance ; il mourut lui-même à Aix en Provence, le 11 décembre 1481, après avoir fait un testament, par lequel il nommait le roi Louis son héritier universel [2]. Palamède de Forbin, qui avait persuadé à Charles de faire ce testament, en donna avis si promptement à Louis que, huit jours après, il put déployer de pleins pouvoirs pour prendre possession de la Provence au nom du roi. Il réduisit à l'obéissance les partisans de René II, qui s'étaient soulevés à Aix ; il y assembla les états de Provence, par lesquels il fit reconnaître la validité du testament de Charles et l'autorité du roi, au nom duquel il leur promit le maintien de leurs priviléges ; il accomplit enfin la réunion de cette grande province à la France, dont elle était séparée dès les temps des premiers Carlovingiens. Louis, en donnant à Palamède de Forbin un pouvoir presque absolu sur la contrée qu'il annexait à la couronne, lui dit en plaisantant : « Tu m'as fait comte (de Provence), je te fais » roi. » Paroles dont la maison de Forbin a fait sa devise [3].

René, comte du Perche, fils du duc d'Alençon, fut à son tour en butte à la défiance et à la cruauté de Louis. Il n'avait pris aucune part aux intrigues ou aux rébellions de son père, mais il menait une vie fort dissolue ; ses désordres, ses excès et ceux de ses domestiques l'avaient

[1] Lettres patentes de René 1er, à Aix, 15 novembre 1479, en faveur de René II. Dans Dumont, Corps diplomat., t. III, p. II, p. 71. — Hist. de René, t III, p. 143 158. — Nostradamus, Hist. de Provence, p. VI. p. 644. — Bouchet. Hist. de Provence, t. II, p. 476. — Barante, t. XII, p. 104. — Duclos, l. IX. p. 321.

[2] Testament et codiciles de Charles d'Anjou. — Dumont, corps Diplomat., t. III, p. II, p. 82, 88, 91. — Traités de Paix, t. I. p. 690.

[3] Nostradamus, Hist. de Provence, p. VI, p. 649 et suiv. — Bouchet Hist. de Provence, t. II, p. 481-492. — Duclos, l. IX, p. 363. — Barante t. XII, p. 222. Le Maine, apanage de Charles, fut en même temps réuni à la couronne, et Louis accorda de grandes franchises à la ville du Mans. — Isambert, t. X. p. 845.

exposé à quelques poursuites judiciaires. Il en avait pris de l'humeur, et il faisait ses préparatifs pour sortir du royaume, lorsque le sire du Lude le fit arrêter au château de la Roche-Valbot. Il fut conduit à Chinon, et enfermé dans une cage de fer, où on lui donnait à manger avec une fourche au travers des barreaux, comme à une bête féroce. Au bout de six jours d'un traitement si rigoureux, il tomba malade ; on le sortit alors de sa cage pour le moment de ses repas, mais on l'y renfermait d'abord après, et on le tint ainsi douze semaines. Cependant des commissaires instruisaient son procès ; plusieurs de ses serviteurs et son frère bâtard furent mis à la torture, sans qu'on pût trouver d'autre crime à lui reprocher que celui d'avoir voulu s'enfuir du royaume. Louis pressait toujours sa condamnation, mais les commissaires ne trouvaient pas qu'il y eût moyen de la prononcer ; ils firent donc transporter le comte du Perche à Vincennes, et ils renvoyèrent toute la procédure au parlement [1]. Elle traîna longtemps encore. Enfin le parlement n'osant ni condamner un innocent, ni offenser le roi en prononçant l'absolution de celui dont il voulait la tête, par un lâche accommodement, prononça, le 22 mars 1482, une sentence dans laquelle il n'énonçait aucun crime du comte du Perche, et cependant il le condamnait à demander pardon au roi, à lui donner caution de son obéissance, à lui remettre tous ses châteaux, et à tenir prison jusqu'à ce que toutes ces choses fussent accomplies [2].

Presque tous les princes du sang qui, au commencement du règne de Louis XI, lui avaient causé tant d'inquiétude, étaient réduits à l'obéissance. Il ne restait point de grands seigneurs, point de grands barons, qui pussent résister à l'autorité royale, et la féodalité, comme puissance opposée au trône, était effectivement abattue ; les seigneurs ne pouvaient plus conduire leurs vassaux à l'armée, et leur droit même de commander le guet et la garde dans les villes et bourgs où ils étaient châtelains fut singulièrement restreint par Louis, qui permit aux habitants de s'en dispenser par une légère redevance pécuniaire [3].

Louis ne rencontra donc point d'obstacles lorsqu'il essaya de diriger son activité vers l'administration intérieure du royaume. Dans ce but, il avait rétabli les foires de Lyon et de Caen, et augmenté leurs fran-

[1] Duclos, l. IX, p. 357. — Barante, t. XII, p. 210, d'après les papiers de le Grand.

[2] *Ibid.*, p. 260. — Barante, t. XII, p. 278.

[3] De Tours, 20 avril 1479. — Recueil d'Isambert, t. X, p. 809.

chises ; il avait planté des mûriers, et il avait cherché à encourager l'éducation des vers à soie ; il faisait faire des recherches pour établir dans tout le royaume un seul poids et une seule mesure ; il faisait recueillir et comparer les coutumes, soit des provinces de France, soit des pays étrangers, avec l'intention de soumettre désormais la monarchie à une seule loi, et de remédier ainsi à la longueur et à la multiplicité des procès [1]. Il accordait de nouveaux et plus amples priviléges à l'université de Paris ; mais en même temps, prenant parti dans des querelles de métaphysique qu'il ne pouvait entendre, il se déclara pour les réalistes contre les nominaux, défendant, sous peine de bannissement, d'enseigner la doctrine de ces derniers, et ordonnant que tous les livres des nominaux fussent apportés au premier président du parlement, pour être gardés sous sa clef [2]. D'un autre côté, Louis XI favorisait une découverte, qui devait rendre vaine, non-seulement ces précautions contre une secte de philosophie, mais toute tentative de l'autorité pour enchaîner l'esprit humain. Sur la demande de deux docteurs en théologie, l'un et l'autre anciens recteurs de l'université, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre, trois imprimeurs allemands, élèves de Jean Fust, furent invités à Paris, et y fondèrent, dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne, la première imprimerie française. Ce fut en 1470, ou treize ans après l'impression du psautier in-folio de Mayence, premier de tous les livres imprimés qui porte la date certaine de 1457. Le premier des trois imprimeurs allemands, Ulrich Gering de Constance, se fixa seul à Paris, et lorsqu'il y mourut, en 1510, il partagea ses biens entre les colléges de la Sorbonne et de Montaigu. Louis XI lui avait accordé sa protection. Ainsi l'art nouveau qui devait élever la raison de l'homme au-dessus du sacerdoce et de la royauté, fut introduit par le plus jaloux des colléges de prêtres et le plus despotique des rois [3].

Mais, quoique Louis eût le talent de découvrir ce qui convenait à la France, les vices de son caractère ne lui permettaient jamais de le vouloir avec suite et de l'accomplir. Son ambition et la crainte des ennemis qu'il se suscitait à toute heure lui avaient fait augmenter sans mesure le nombre de ses soldats et les charges qu'il imposait au royaume. Charles VII, à sa mort, avait seulement dix-sept cents lances, qui lui

[1] Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 6, p. 51.
[2] Hist. de l'Université, t. IV, l. VIII, p. 363, 387.
[3] *Ibid.*, p. 326-337. — D. Félibien, Hist. de Paris, l. XVII, p. 861-866. — Barante, t. XII, p. 169.

coûtaient environ 1,800,000 francs. Louis en avait quatre ou cinq mille, avec vingt-cinq mille gens de pied, et la taille du royaume était montée à 4,700,000 francs [1]. Ce poids était devenu absolument insupportable ; les paysans étaient réduits au désespoir. Les vexations des gens de guerre et celles des gardes-chasse du roi, toujours plus jaloux de la préservation de son gibier, exposaient tous les cultivateurs à tous les genres de violences personnelles et d'outrages. Le roi savait combien, par ces diverses causes, il s'était fait détester ; il était persuadé que tout le monde en voulait à sa vie, et ses précautions, pour se mettre en garde contre les attaques de ses ennemis et de ses sujets, avaient dégénéré en manie.

Il préférait à tous les autres, pour sa résidence, le château du Plessis, nommé aussi Montils-lez-Tours ; mais, pour y exercer une surveillance plus sévère, il en avait écarté sa femme Charlotte de Savoie et son fils le dauphin, qu'il faisait élever à Loches. Il se faisait suivre en tous lieux par un page qui tenait un épieu prêt pour son usage, et qui, pendant la nuit, le laissait appuyé au chevet de son lit. Indépendamment de sa garde d'archers écossais, il en avait formé une seconde, composée de cent gentilshommes, commandés par Claude de la Châtre, ancien favori de son frère, qu'il avait d'abord persécuté. Chaque jour il ajoutait de nouvelles tourelles à son château, de nouvelles murailles, de nouveaux fossés, et il en avait fait le lieu le plus triste et le plus sombre de la terre. Il n'y recevait à demeure ni les princes du sang, ni les grands, ni même ses conseillers ; ceux-ci étaient logés à Tours, et, quoique le roi les appelât chaque jour auprès de lui, il ressentait autant de défiance d'eux que de ses ennemis. Il craignait les choses invisibles comme les choses visibles ; alarmé sur sa santé, il s'entourait de médecins ; il s'entourait d'astrologues pour lire dans l'avenir et repousser de funestes influences ; avec moins de forces, il voulait qu'on lui crût toujours la même activité, et son esprit était en effet dans un mouvement continuel. Il faisait à chaque heure de nouveaux projets, il entrait dans de nouvelles intrigues, il retrouvait même, du moins pour la chasse, dont il était toujours passionné, son activité corporelle, et l'on s'émerveillait des courses qu'il faisait encore à la poursuite du gibier dans l'Anjou et le Poitou [2].

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 7, p. 66.

[2] Franc. Belcarii Comment., l. IV, p. 94-95. — Phil. de Comines, l. VI, c. 7, p. 67. — Guaguini, l. X, f. 159. Barante, t. XII, p. 174.

C'était pour une de ces parties de chasse que Louis XI était venu aux Forges, dans la forêt de Chinon, au mois de mars 1481, lorsqu'un dimanche, après dîner, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il demeura quelque temps privé de parole et de connaissance; cependant son médecin, Angelo Catho, lui ayant fait respirer le grand air, et administrer quelques remèdes, il commença à reprendre un peu ses sens. Pendant trois jours, sa parole demeura embarrassée, et, excepté Comines, personne ne paraissait l'entendre. Pendant douze jours, il fut obligé de s'interdire toute espèce de travail : cependant il ne redoutait rien tant que de laisser échapper aucune partie de son autorité. Au moment de son accident, quelques-uns de ceux qui le servaient ne voulurent pas ouvrir les fenêtres, comme il leur en faisait signe, il les chassa de son hôtel pour les punir de cette désobéissance. Dès qu'il eut un peu recouvré la parole, il commença à se faire lire toutes les dépêches arrivées pendant les dix ou douze jours de sa maladie; ce n'était pas qu'il pût encore les comprendre, mais il craignait par-dessus tout qu'aucun des assistants ne s'aperçût de son incapacité [1].

Bientôt le roi reprit ses habitudes accoutumées; mais les princes ses voisins, à qui l'on avait d'abord annoncé sa mort, n'en abandonnèrent pas de sitôt l'espérance, et se mirent en mesure pour attaquer le royaume au moment où ils apprendraient l'événement après lequel ils soupiraient. Le duc de Bretagne, dans ce but, contracta de nouvelles alliances, et avec Maximilien d'Autriche, et avec le roi d'Angleterre [2]. Le lieutenant qui commandait à Aire pour Maximilien, tenta même, au mépris de la trêve, de s'emparer de Hesdin, se confiant à quelques traîtres qui s'étaient adressés à lui, et qui lui avaient promis de lui livrer cette ville; mais le traité était double, comme on s'exprimait alors; il était concerté avec ceux contre lesquels il paraissait dirigé; ce furent ses propres soldats qui tombèrent dans le piége, et qui y périrent presque tous [3].

Louis avait fait rassembler par le sire d'Esquerdes, auprès de la Seine et du Pont de l'Arche, une armée de vingt mille hommes de pied, dans

[1] Comines, t. II, l. VI, c. 7, p. 53. — Fr. Belcarius, l. IV, p. 93. — Guaguini, l. X, f. 159. — J. de Troyes, p. 415. — Duclos, l. IX, p. 330. — Barante, t. XII, p. 189.

[2] Preuves de Godefroi, t. V, p. 153, 167, 169, 178, 187 et 192.—Rymer, t. XII, p. 142.

[3] J. Molinet, c. 82, p. 284.

laquelle se trouvaient réunis les six mille Suisses qu'il avait pris à sa solde. L'entretien de cette armée à laquelle étaient joints deux mille cinq cents pionniers et quinze cents hommes d'armes d'ordonnance, devait lui coûter 1,5000,000 francs par année. Cette armée devait marcher toujours avec un camp retranché, entouré d'une forte palissade mobile, qu'on revêtirait de fossés et de boulevards, pour en faire une forteresse. Louis XI, encore bien faible, vint la passer en revue le 15 juin ; mais il la licencia ensuite, parce qu'à cette époque même la trêve avec Maximilien fut prolongée d'une année [1]. Le roi continuait à désirer vivement la paix : c'était lui qui avait suggéré au pape une ligue de trois ans entre les princes chrétiens pour résister aux attaques des Turcs, et qui sollicitait le pontife de frapper de censures ecclésiastiques ceux qui ne s'y associeraient pas, en suspendant toute autre hostilité ; mais Sixte IV craignit de compromettre son autorité en s'arrogeant le droit de juger entre des princes trop puissants [2].

Louis XI sentait d'autant plus le besoin de la paix avec la maison d'Autriche que, malgré ses efforts, il voyait reparaître encore la ligue qui lui avait donné de si longues inquiétudes, et qu'il craignait surtout de laisser son fils, dans sa minorité, aux prises avec elle. Un secret accord subsistait toujours entre Maximilien, héritier de la maison de Bourgogne, Édouard IV et François II, duc de Bretagne ; et c'était celui-ci, prince faible, voluptueux, incapable, dominé tour à tour par sa maîtresse et ses favoris, qui prenait à tâche de maintenir l'union entre les deux autres ; sa haine contre Louis XI lui donnait pour cette intrigue une suite et une persistance qu'on ne trouvait dans aucune autre de ses actions. Son chancelier Guillaume Chauvin, homme sage et pacifique, s'était efforcé d'apaiser les querelles avec la France; mais la dame de Villequier, maîtresse du duc, et Landois, son trésorier, avaient le cœur tout anglais. Ils obtinrent de leur maître que Chauvin fût arrêté le 5 octobre 1481, et livré à Landois. Celui-ci le traita avec une dureté inouïe, le transféra de prison en prison, le fit coucher sur la paille, souvent privé de nourriture, tandis que ses biens furent confisqués, qu'on ne laissa pas même un lit à sa femme et à ses enfants, et que le parlement de Rennes, abandonnant lâchement un homme qui, pendant dix-huit ans, avait été à la tête de la magistrature, refusa

[1] J. de Troyes, p. 416. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 94. — Guaguini, l. X, f. 159, verso. — Barante, t. XII, p. 206.

[2] Raynaldi Ann. eccles., 1481, § 2 et suiv.

de faire auprès du duc aucune démarche pour le réclamer. Chauvin, que des commissaires nommés exprès pour lui faire son procès n'avaient pu condamner, mourut enfin de privations, de tourments et de misère, le 5 avril 1482, et son corps était si décharné que ses amis même ne purent le reconnaître [1].

L'arrestation de Chauvin causa beaucoup de chagrin à Louis XI, en transportant tout le pouvoir, dans le duché de Bretagne, aux mains de ses ennemis. Il accueillit l'appel que ce chancelier avait interjeté au parlement de Paris, et il fit signifier au duc de Bretagne, l'ordre d'y déférer. Mais Louis n'avait guère le droit de réclamer pour les cours régulières et contre la justice prévôtale : lui-même, dans ses terreurs continuelles, ne voulait recourir qu'à celle-là. Il se faisait amener tous ceux qui étaient accusés, et que, sur les indices les plus légers, il croyait toujours coupables : il les livrait à son prévôt Tristan l'Ermite, qui, le plus souvent, les faisait pendre ou enfermer dans un sac et jeter à la rivière, sans prendre seulement la peine de s'informer de l'accusation. Aussi Brantôme raconte-t-il que l'ordre de supplice était quelquefois transmis par un signe. Louis indiqua de l'œil au grand prévôt un capitaine Picard qu'il voyait entrer dans la salle où il dînait. Tristan crut qu'il s'agissait d'un moine qui se trouvait à côté de lui ; il le fit saisir dès qu'il descendit à la cour, enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Cependant Louis apprit, dès le lendemain, que le capitaine Picard avait été vu sur la route d'Amiens, et quand Tristan expliqua qui c'était qu'il avait fait jeter à l'eau, le roi se contenta de s'écrier : « La pâque Dieu ! c'étoit le meilleur moine de mon » royaume [2]. »

Claude de Seyssel, qui se proposait, il est vrai, de relever Louis XII aux dépens de Louis XI, insiste plus qu'aucun autre historien sur ces odieuses exécutions. « Bien souvent, dit-il, sans grands indices, il faisoit prendre et géhenner plusieurs gens, tant nobles qu'autres, et » quelquefois, comme l'on dit, mourir ; dont puis après, étant averti » de leur innocence, se repentoit et tâchoit de l'amender en quelque » façon ; et s'il le commandoit chaudement, il avoit Tristan l'Ermite, » son prévôt des maréchaux, homme sans pitié, qui l'exécutoit aussi » promptement, et n'y avoit de lui aucun appel ; tellement que l'on

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XX, p. 736-738. — D. Morice, Hist. de Bret., l. XIV, p. 140. — Daru, t. III, l. VII, p. 63.

[2] Brantôme, Barante. t. XII, p. 216.

» voyoit autour des lieux où ledit roi se tenoit, grand nombre de gens » pendus aux arbres, et les prisons et autres maisons circonvoisines » pleines de prisonniers, lesquels on voyoit bien souvent, de jour et » de nuit, crier pour les tourments qu'on leur faisoit, sans ceux qui » étoient secrètement jetés en la rivière [1]. »

Le roi cependant devenait chaque jour plus maigre et plus languissant, et de temps en temps il avait de nouvelles attaques, que les uns représentent comme d'épilepsie, d'autres d'apoplexie. A son retour de Normandie, il en eut une plus forte à Thouars, pendant laquelle il demeura deux heures sans connaissance. Tandis qu'il semblait être entre la vie et la mort, Comines, du Bouchage et ses autres serviteurs le vouèrent à saint Claude, ce qui le détermina, au printemps suivant, à se rendre en pèlerinage dans la petite ville de ce nom en Franche-Comté [2].

Le royaume n'avait pas moins que le monarque besoin de la protection des saints ; la guerre était, il est vrai, suspendue ; mais la tyrannie, qui s'aggravait chaque jour, tenait chaque citoyen, jusqu'aux plus obscurs, dans un état d'anxiété, de terreur et de souffrance ; en même temps les intempéries des saisons redoublaient les calamités publiques : un froid excessif au milieu de l'hiver avait été suivi du débordement des rivières, au moment de la fonte des glaces, puis d'un printemps pluvieux et de gelées tardives, qui avaient détruit les récoltes [3] ; le vin manqua presque absolument ; après la moisson de 1481, le blé s'éleva à un prix excessif, et l'hiver qui vint ensuite fut signalé par une effroyable mortalité, surtout parmi les pauvres ; elle atteignit ensuite les gens des classes plus élevées, et la duchesse de Bourbon, les archevêques de Narbonne et de Bourges, l'évêque de Lisieux, le premier président au parlement Jean le Boulanger, et une foule de personnages notables, y succombèrent au printemps de l'année 1482 [4].

(1482.) Vers le milieu de mars, Louis XI partit pour le pèlerinage auquel ses courtisans l'avaient voué. Il prit avec lui une suite de huit cents lances, faisant six mille combattants. Il passa par Amboise pour

[1] Panégyrique de Louis XII, par Claude de Seyssel ; éd. de Théod. Godefroi, in-4°, p. 91, Paris, 1615. — Éd. de Comines de Godefroi, t. III, p. 295.

[2] Comines, t. XII, l. VI, c. 7, p. 61. — Belcarii, l. IV, p. 94.

[3] J. de Troyes, d. 415.

[4] *Ibid.*, p. 418, 421. — Franc. Belcarii, l. IV, p. 96. — Guaguini, l. X, f. 159, verso.

y voir son fils le dauphin : il lui donna sa bénédiction, et il confia sa garde à son gendre Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, qu'il nomma en même temps lieutenant général du royaume [1]. Il visita les deux Bourgognes, où le sire de Beaudricourt avait remplacé Charles de Chaumont d'Amboise, mort l'année précédente, et où il avait maintenu une assez grande tranquillité [2]. Il marqua son séjour à Saint-Claude par ses libéralités envers cette abbaye : il ne mettait plus de bornes à ses profusions envers les sanctuaires, depuis que l'état de sa santé lui inspirait le désir de gagner ou de fléchir le ciel ; et s'il avait vécu encore longtemps, il aurait entièrement dépouillé la couronne en faveur des églises. Il était plus prodigue encore envers son médecin. Jacques Cottier de Poligny lui avait persuadé qu'ayant étudié son tempérament depuis son enfance, il était seul en état de lui rendre la santé ; qu'un autre à sa place, qui ne l'aurait point vu dans sa vigueur, le tuerait par les remèdes qu'il lui ferait prendre. « Je sais bien, lui » disait-il quelquefois, qu'un matin vous m'envoierez comme vous » faites d'autres ; mais, par la mort Dieu ! vous ne vivrez point huit » jours après! » « De ce mot-là, ajoute Comines, s'épouvantoit tant qu'après ne le faisoit que flatter et lui donner ; quoique ledit médecin lui fut si très-rude, que l'on ne diroit point à un valet, les outrageuses et rudes paroles qu'il lui disoit [3]. » Louis avait assuré à Cottier dix mille écus par mois de traitement fixe ; il y joignait encore de fréquents présents, en sorte que Cottier se trouva porté sur les comptes de l'épargne pour quatre-vingt-dix-huit mille écus en huit mois ; il fut fait premier président de la chambre des comptes ; son neveu fut évêque d'Amiens, et tous ses amis obtinrent, à sa recommandation, de nombreux offices. D'étranges et effrayants remèdes étaient cependant administrés au roi par Cottier. Les médecins étaient alors persuadés que dans le sang résidait la vie ; et que, s'ils pouvaient opérer ce qu'ils nommaient la transfusion du sang, ou faire passer celui d'un enfant dans les veines d'un vieillard, ils rendraient à ce dernier la jeunesse. Quelques années plus tard, plusieurs enfants furent victimes d'une tentative pour faire passer leur sang dans les veines du pape Innocent VIII [4]. La rumeur publique accusa Cottier, pour atteindre le

[1] Guaguini, l. X, f. 159, verso. — J. de Troyes, p. 420.
[2] Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 512.
[3] Phil. de Comines, l. VI, c. 12, p. 100. — F. Belcarii, l. IV, p. 96.
[4] En 1492. Diario di Stefano Infessura, p. 1241.

même but, d'avoir eu recours à un procédé non moins criminel, mais qui montre plus d'ignorance, ou plus de charlatanisme. On assure qu'il fit baigner Louis dans le sang des enfants, qui devait, disait-il, renouveler le sien, et qu'il le lui fit boire [1].

Ni les prières des moines, ni les secours de la médecine, n'arrêtaient les progrès de la maladie du roi ; ses attaques, durant lesquelles il perdait connaissance, devenaient de plus en plus fréquentes ; il était dans un état effrayant de maigreur ; et Comines, en le revoyant à Beaujeu, comme il revenait de son pèlerinage de Saint-Claude, ne pouvait comprendre qu'il eût la force de voyager [2]. Comines avait été envoyé par Louis, comme médiateur dans les guerres civiles de Savoie. Le roi avait commencé par promettre son appui aux gentilshommes que les états avaient chargés de la tutelle du jeune duc Philibert ; mais les princes, leurs ennemis, lui ayant offert en secret des conditions meilleures, il avait fait déclarer tout à coup contre le comte de la Chambre les troupes françaises qu'il lui avait envoyées d'abord comme auxiliaires. Ce comte avait été arrêté avec leur aide, et enfermé dans un cachot de France ; et le jeune Philibert, alors âgé de dix-sept ans, avait été amené par Comines à la cour de Louis ; mais là, se livrant sans retenue à ses passions, et surtout à son goût pour la chasse, il s'était épuisé au milieu des fêtes, et il était mort enfin à Lyon, le 22 avril. Son frère Charles, alors âgé de quatorze ans, lui succéda [3].

Tandis que Comines rendait compte à Louis des intrigues qu'il avait habilement dirigées en Savoie, il apprit de lui en retour un événement plus important, la mort de Marie, dernière héritière de la maison de Bourgogne, survenue à Bruges, le 27 mars 1482. Cette princesse, alors âgée de vingt-cinq ans, avait été jetée à bas de son cheval dans une chasse à l'oiseau ; une funeste modestie lui avait fait cacher à son médecin toutes les conséquences de sa chute, et elle était morte de la gangrène qui s'était mise à ses blessures. Elle laissait de son mariage avec l'archiduc Maximilien un fils et une fille, alors élevés à Gand, et que les bourgeois de cette ville déclarèrent vouloir garder comme gages de leurs priviléges.

Le 2 mai, les états de Flandre refusèrent à Maximilien, qui s'était

[1] Guaguini, f. 160, verso. — J. de Troyes, p. 445.

[2] Phil. de Comines, l. VI, c. 7, p. 62.

[3] *Ibid.*, c, p. 62. — Guichenon, Hist. de Savoie, . II, p. 146, 148. — Duclos, l. X, p. 370. — Barante, t. XII, p. 226.

conduit de manière à perdre entièrement leur confiance, la tutelle de ses enfants; les états de Brabant la lui déférèrent, mais sous des conditions qui lui laissaient fort peu de pouvoir. La Hollande était déchirée par les guerres civiles des Hoecks et des Kabelljauws, factions dont l'animosité héréditaire ne se rattachait point à des querelles politiques ou à des sentiments qu'on pût avouer. Frédéric III, père de Maximilien, le prince le plus avare de l'Europe, ne lui envoyait aucun secours. Les Pays-Bas étaient dans un désordre universel; le commerce des grandes villes était ruiné; les campagnes étaient ravagées; il ne restait plus d'armée pour couvrir le Luxembourg menacé par les Français, et cependant Maximilien, suspect à tous ses sujets, se refusait à la paix, sans se mettre en état de soutenir la guerre; il dissipait dans les fêtes, et par une prodigalité insensée, les impôts qu'il arrachait avec peine à ses sujets des Pays-Bas; il affectait de couvrir d'un profond secret ses résolutions politiques, mais ce secret ne cachait que son imprévoyancee, sa légèreté et son incapacité [1].

Le roi, après avoir reçu la nouvelle de la mort de Marie, dont il eut, dit Comines, très-grande joie, se rapprocha lentement de Tours: accablé par la maladie, il n'avançait qu'à petites journées, et il s'arrêta à plusieurs reprises à Notre-Dame de Cléry, à Meung-sur-Loire, à Saint-Laurent des Eaux. Il donna en chemin audience aux ambassadeurs des états de Flandre, avec lesquels il voulait traiter de la paix. Son armée, qui était fort brillante, était commandée par M. d'Esquerdes. La trêve signée pour sept mois, le 27 août 1480, après avoir été prolongée d'une année, n'avait pas été renouvelée; mais Louis, qui, même dans le feu de la jeunesse, avait évité les actions hasardeuses et interdit les batailles à ses généraux, tenait davantage encore à cette politique depuis qu'accablé par la maladie, il craignait de devoir d'un instant à l'autre laisser la couronne à un enfant. Ses armées avaient soumis Bohain, puis Aire [2], après quoi elles continuaient à menacer; elles ravageaient le pays, mais elles n'avançaient pas. En même temps Louis négociait avec les Gantois; il proposait de faire épouser au dauphin Marguerite d'Autriche, fille, âgée de deux ans, de Maximilien et de Marie, qui lui aurait apporté pour dot les provinces des Pays-Bas où l'on parle la langue française; toutefois il demandait le secret, pour ne pas offenser

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 7, p. 62. — J. Molinet, c. 85, p. 301. — Amelgard., l. VI, c. 19 jusqu'à 29, f. 449-473.

[2] J. Molinet, c. 86, 87, p. 304, 306. — J. de Troyes, p. 426.

Édouard IV, à la fille duquel le dauphin était promis par le traité de Pecquigny [1].

La négociation n'avançait que lentement, lorsque les Pays-Bas furent alarmés par l'attentat de Guillaume de la Mark. On savait que ce prince et chef de brigands, surnommé le Sanglier des Ardennes, était secrètement soutenu par le roi de France, qui lui fournissait de l'argent et des armes, et qui lui avait permis d'enrôler à Paris tous les mauvais sujets qu'il désirait éloigner de sa capitale. Le Sanglier avait été longtemps l'allié de l'évêque de Liége, Louis de Bourbon, qu'il protégeait et qu'il faisait trembler; l'évêque, haï de ses sujets, qu'il avait placés sous le joug des ducs de Bourgogne, et sur lesquels il avait attiré tant de calamités, avait cru ne pouvoir se passer de l'appui du Sanglier des Ardennes, auquel il avait donné la riche seigneurie de Franchemont, et qu'il laissait disposer de tous les offices à sa cour, mais cet homme farouche ayant un jour tué de sa main le secrétaire et garde du sceau de l'évêché, Louis de Bourbon puisa du courage dans sa colère, et l'exila. Guillaume de La Mark se retira pendant quelques semaines en France, pour recruter sa bande de routiers, puis, rentrant tout à coup dans l'évêché de Liége, il rencontra, le 30 août 1482, l'évêque dans un chemin creux, accompagné d'un petit nombre de ses serviteurs; il le frappa de sa dague à la gorge, et le fit achever par ses satellites à coups de hache, puis il jeta son corps dans la Meuse, après quoi il entra dans Liége, et il contraignit le chapitre à nommer son fils pour succéder à l'évêché [2].

Quoique Louis XI n'avouât pas ouvertement son alliance avec le Sanglier des Ardennes, cette catastrophe, qui inspira de l'effroi dans tous les Pays-Bas, redoubla le désir des peuples de terminer une guerre qui exposait leurs provinces à la domination d'hommes qui leur inspiraient tant d'horreur. Les états de Flandre, de Brabant, de Hainaut et des autres seigneuries bourguignonnes, s'assemblèrent à Alost, et signifièrent à Maximilien leur volonté de terminer la guerre. Ils lui désignèrent en même temps quarante-huit députés, auxquels Maximilien donna de pleins pouvoirs le 6 novembre. Louis, de son côté, donna les siens à M. d'Esquerdes, à Olivier de Coëtmen, gouverneur d'Arras, la Vacquerie, premier président du parlement de Paris et Jean Guérin,

[1] Comines, l. VI, c. 9, p. 74. — Amelgard., l. VI, c. 32, f. 482.

[2] J. Molinet, c. 88, p. 308. — Amelgard., l. VI, c. 29 et 30, p. 473, 475. — J. de Troyes, p. 428. — Duclos, l. X, p. 378. — Barante, t. XII, p. 246.

son maître d'hôtel. Ces plénipotentiaires se réunirent à Arras ; toutes les conditions de la pacification avaient été convenues d'avance, en sorte que leurs conférences furent courtes. Le traité d'Arras fut signé le 23 décembre 1482. Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, devait être remise au roi, pour qu'il l'élevât comme sa fille et la femme de son fils. Elle lui apportait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers ; tous ces pays, que la France avait déjà conquis, devaient être gouvernés par le dauphin, selon leurs anciens priviléges, et faire retour à l'archiduc si le mariage ne s'accomplissait pas. La ville de Saint-Omer devait demeurer neutre jusqu'à la consommation de ce mariage, et Louis renonçait à ses prétentions sur celles de Lille, Douai et Orchies. La haute souveraineté du roi et le droit d'hommage sur la Flandre étaient reconnus ; mais, d'autre part, le roi abandonnait la juridiction du parlement de Paris sur cette province, dont il confirmait toutes les libertés et tous les priviléges. Une amnistie générale était accordée aux serviteurs de la maison de Bourgogne dans les pays cédés au roi, et la restitution de tous leurs biens leur était promise. De plus, pour réparer les désastres de la guerre, une exemption de tailles pendant six ans était accordée au comté d'Artois [1].

Ainsi Louis, qui déclinait rapidement vers la tombe, et qui s'affaiblissait chaque jour, voyait tous les soucis qui avaient empoisonné sa vie se dissiper avant que la vie elle-même fût arrivée à son terme. La paix d'Arras était le complément des victoires qu'il avait remportées sur les princes du sang; elle achevait d'anéantir leur ligue si longtemps menaçante; elle assurait à la monarchie les deux Bourgognes et l'Artois; elle garantissait sa frontière au nord et au levant, et elle le réconciliait avec l'Empire et la maison d'Autriche.

(1483.) Il est vrai qu'elle offensait le voisin que Louis avait le plus constamment ménagé, Édouard IV d'Angleterre, dont la fille, promise au dauphin par le traité de Pecquigny, était déjà désignée à sa cour sous le nom de madame la dauphine. Édouard, dans son premier res-

[1] Le traité d'Arras se trouve dans J. Molinet, t. XLIV, c. 91, p. 318-362. — Dumont, Corps diplomat.. t. III, p. II, p. 100-110. — Charles VIII, de Godefroi, p. 324-350. — Comines de Godefroi, t. V, p. 272-326. — Sur les négociations, *voyez* J. Molinet, c. 90, p. 315. — Phil. de Comines, l. VI, c. 9, p. 78. — Olivier de la Marche, c. 10, p. 268. — Amelgard., l. VII, c. 1, f. 483. — J. de Troyes, p. 432. — Duclos, l. X, p. 388. — Barante, t. XII, p. 286-298.

sentiment, annonça qu'il allait recommencer la guerre contre la France, et ressaisir par les armes une couronne qu'il prétendait être unie à celle d'Angleterre. Quoiqu'il fût sans alliés pour entreprendre cette guerre, le peuple anglais en accueillit la nouvelle avec une vive explosion de joie; mais cette joie ne fut pas longue, non plus que l'inquiétude qu'elle pouvait causer à Louis XI : Édouard IV mourut inopinément le 9 avril 1483, à la suite, autant qu'on peut le conjecturer, de quelque excès de table. Il était dans sa quarante-deuxième année : son fils aîné, proclamé sous le nom d'Édouard V, n'avait que douze ou treize ans, et de nouvelles révolutions se préparaient, qui devaient ôter à l'Angleterre toute influence sur le continent [1].

Le duc de Bretagne, toujours ennemi de Louis XI, se croyait malgré la paix conclue avec lui, dans un imminent danger : il avait demandé des secours à l'Angleterre, et il faisait des armements pour se défendre; mais il n'avait garde de commencer lui-même les hostilités, et Louis ne songeait point à l'attaquer [2]. Le duc de Savoie était tombé avec le Piémont dans une dépendance presque absolue de la France. Il en était de même du royaume de Navarre, gouverné par une sœur de Louis XI, Madeleine, veuve de Gaston, comte de Foix. Cette princesse avait été successivement régente pendant le règne de ses deux enfants mineurs, François Phœbus, qui avait succédé, en 1480, à Éléonore, et qui mourut le 29 janvier 1483, et Catherine, qui venait de lui succéder. Elle sentait bien que tout son appui était en France, et qu'elle ne se maintiendrait au milieu de la noblesse factieuse de Navarre que par son dévouement absolu au roi son frère [3]. Ferdinand et Isabelle, rois d'Aragon et de Castille, étaient déjà engagés dans la guerre contre les Mores, qui se termina, douze ans plus tard, par la conquête de Grenade ; et en même temps ils venaient de soumettre leurs sujets à un joug nouveau, à un tribunal d'inquisition plus sévère, plus actif que ceux qu'on avait vus jusqu'alors dans les autres États de la chrétienté. Thomas de Torquemada, qu'ils avaient nommé inquisiteur général, avait en peu d'années fait brûler deux mille personnes ; il en avait réconcilié dix-sept mille à l'Église, par la terreur qu'il leur avait inspirée ; il en avait forcé plu-

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 9, p. 81. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 118. — Duclos, l. X, p. 395. — F. Belcarii, l. IV, p. 98. — Polydori Vergilii, l. XXIV, p. 538.

[2] Lobineau, l. XX, p. 738. — D. Morice, l. XIV, p. 142.

[3] Mariana, Hist. de Esp., l. XXIV, c. 19, p. 520, et c. 22, p. 546.

sieurs milliers à s'enfuir dans les États voisins. Dans la première fermentation que causait en Castille une persécution si cruelle, si contraire aux anciennes mœurs d'un peuple qui jusqu'alors avait accordé une grande tolérance aux mores et aux juifs, si destructive des anciennes lois, des anciennes formes de procédure protectrices de la liberté, les rois d'Espagne étaient trop occupés chez eux, trop inquiets de la résistance de leurs sujets, pour ne pas ménager soigneusement leur paix avec la France [1].

Le nombre des princes du sang qui avaient donné tant d'inquiétude à Louis XI était bien réduit. Le duc de Bourbon était âgé, d'une santé languissante, et n'avait point d'enfants ; son frère, le sire de Beaujeu, était gendre du roi ; le comte de Montpensier, leur oncle, était âgé de quatre-vingts ans : François, comte de Vendôme, par qui la maison de Bourbon fut continuée, n'en avait que douze. Louis d'Orléans, gendre du roi, et son cousin Charles d'Angoulême, l'un âgé de vingt et un ans, l'autre de vingt-cinq, avaient prêté serment au roi qu'ils n'entreprendraient rien contre le dauphin. Le comte du Perche, héritier d'Alençon, était toujours prisonnier à la Bastille. Jean, comte de Nevers, âgé de soixante-huit ans, n'avait pas de fils, et quoiqu'il fût le dernier mâle de la maison de Bourgogne, il s'était senti trop faible pour élever aucune prétention à l'héritage de la branche aînée.

Cet état de la maison royale dans ses diverses branches, rassurait quelque peu Louis sur le délaissement où serait son fils après sa mort. Le dauphin Charles n'avait que douze ans, sa jeunesse avait été maladive, et Louis, sacrifiant tout soin de son esprit au désir de fortifier sa santé, l'avait laissé croupir dans l'ignorance ; cependant, depuis qu'il sentait que sa vie approchait de son terme, il avait commencé à le préparer aux fonctions difficiles qui lui seraient dévolues. Ayant été le voir à Amboise, le 21 septembre 1482, il lui adressa, en présence des princes du sang et des plus grands personnages de son royaume, une allocution qu'il destinait à lui servir de règle dans son gouvernement futur ; il lui retraça tous les devoirs d'un roi ; il lui recommanda de conserver en place tous les officiers qu'il avait nommés lui-même, reconnaissant qu'il devait attribuer les principaux troubles de son règne à ce qu'il n'en avait pas lui-même agi ainsi à l'égard des ministres de son père ; il lui nomma, comme dignes de toute sa confiance, du Bou-

[1] Mariana, Hist. de Esp., t. VIII, l. XXIV, c. 17, p. 502.

chage et Gui Pot, bailli de Vermandois, pour la politique ; d'Esquerdes pour commander les armées ; maîtres Olivier et Jean Doyat pour l'intérieur ; il lui demanda, après y avoir réfléchi et avoir consulté ses gens et officiers, d'en prendre l'engagement précis en levant la main. Après quoi il fit dresser procès-verbal par un notaire de cette promesse solennelle de son fils, et il la fit déposer aux archives et dans ses diverses cours de justice [1]. Louis XI fit en même temps composer, ou composa lui-même une instruction sur l'art de régner, qu'il intitula *le Rosier des guerres*. On peut à bon droit s'étonner que ce livre, fruit de l'expérience du roi le plus spirituel qu'ait eu la France, ne soit pas imprimé ; d'autant que, composé avec réflexion et loin des tentations qui avaient si souvent fait dévier Louis des lois de la morale, il vaut bien mieux que n'avait valu sa conduite. C'était au nom de sa propre expérience qu'il traçait des règles à son fils. «Pour ce que, disait-il en commençant, des choses » qui sont sçues et connues par expérience, on sait mieux et plus au » vrai parler que de celles qu'on ne sait que par ouï-dire ; et parce que » nous avons contemplé et ramené en mémoire aucunes choses qui, » en notre temps, sont advenues en notre royaume de France touchant » le gouvernement, garde et défense d'icelui, tant du vivant et règne » de notre feu père de noble mémoire, le roi Charles VII, que Dieu » absolve, que du nôtre... » Et il continuait en entremêlant des maximes de morale et de religion à celles de prudence mondaine [2].

Pendant l'hiver de 1482 à 1483, la disette, conséquence de la mauvaise récolte précédente, commença à se faire sentir plus cruellement ; les maladies se multiplièrent, et prirent presque le caractère d'une peste. Hélie de Bourdeille, archevêque de Tours, aux prières duquel Louis s'était recommandé pour le recouvrement de sa santé, se hasarda à lui faire quelques remontrances sur le malheur des peuples, le fardeau des tailles, la manière sévère dont plusieurs prélats avaient été traités. Louis en témoigna le plus vif ressentiment ; il regarda comme un acte de trahison envers lui la compassion montrée à ceux qu'il avait punis, et il fit adresser les plus sévères réprimandes par le chancelier à l'archevêque,

[1] Ce procès-verbal est dans les Preuves de Comines de Godefroi, t. V, p. 376-382, et dans celles de Charles VIII, p. 307. — Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 11, p. 90. — J. de Troyes, p. 430. — Barante, t. XII, p. 257. — Franc. Belcarii, l. IV, p. 99.

[2] Le manuscrit que j'ai eu en mains est un petit in-folio en lettres gothiques ; à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 7433. — Duclos en a donné quelques extraits dans ses Preuves, t. III, p. 382-393.

pour avoir voulu se mêler des affaires d'État quand le roi ne lui demandait que des prières. Quant à la cherté dont le peuple se plaignait, Louis crut y remédier en autorisant des commissaires qu'il nomma à se faire livrer de préférence à tous autres les blés des marchands à un prix réputé raisonnable. Cette violence fit au contraire disparaître des marchés le peu de blé qui y restait encore : on ne trouvait plus à en acheter dans la Beauce pour l'approvisionnement de Paris. Jean de la Vacquerie, premier président au parlement, se rendit auprès du roi, et lui remontra fortement le mal que produisaient ses édits. Le roi s'emporta d'abord en menaces contre lui, mais la Vacquerie, qui était accompagné de beaucoup de présidents et de conseillers en robes rouges, répondit gravement : « Sire, nous remettons nos charges entre vos » mains, et nous souffrirons tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'of» fenser nos consciences en vérifiant des édits que nous croyons contre » le bien du royaume. » Louis, étonné de cette noble résistance, écouta les raisons qui lui étaient alléguées, retira ses édits, et fit ouvrir ses greniers. Tout le parlement sentit combien il s'était élevé en dignité par l'indépendance qu'avait montrée son chef, et le nom du président de la Vacquerie demeura en vénération parmi les magistrats [1].

Cependant Louis était retourné s'enfermer dans son château du Plessis, et il n'en sortait plus. Il avait fait entourer ce château d'un treillis de fer, armé de pointes ; il avait fait semer dans les fossés dix-huit mille chausses-trapes ; quatre cents archers y montaient la garde, quarante étaient sans cesse en faction, prêts à tirer sur quiconque oserait approcher ; personne ne pouvait entrer sans être fouillé avec la dernière rigueur [2]. Comme Louis n'avait plus la force de monter à cheval pour suivre la chasse, on lui procura en petit un divertissement analogue, celui d'une chasse aux souris, et il parut prendre plaisir à cette image du passe-temps qui lui avait été le plus cher. Il craignait que le bruit de sa mort ne se répandit depuis qu'on ne pouvait plus le voir, et il s'étudia à occuper le public, dans l'Europe entière, par l'activité de ses négociations, par ses messagers qui se répandaient en tous pays pour acheter les animaux les plus rares, des chiens, des chevaux, des élans de Pologne, des rennes de Suède, des panthères de Barbarie,

[1] Bodin, de la République, l. III, c. 4, p. 290 ; édit. de Lyon, in-folio, 1580. Ce fait n'est point dans les registres du Parlement. Garnier a rapporté, t. X, p. 45, le texte des premiers auteurs qui en ont parlé.

[2] Phil. de Comines, l. VI, c. 8, p. 71. — Duclos, l. X, p. 397.

qu'on lui amenait à grands frais, et qu'il ne regardait pas même ensuite. En général, il ne voulait donner d'audience à personne, pour qu'on n'observât pas sa maigreur effrayante ; mais s'il consentait à se montrer à quelqu'un, ce n'était plus que revêtu d'habits somptueux, tandis que, jusqu'alors, il avait poussé la simplicité de sa toilette jusqu'à l'affectation. Son activité inquiète se faisait éprouver plus péniblement encore à ses serviteurs ; il leur faisait des grâces qu'il retirait presque aussitôt ; il les avançait, les destituait, les changeait sans cesse, tourmenté de l'idée que s'il ne faisait pas sentir son pouvoir à toute heure, on le croirait vaincu par le mal, et on cesserait de le craindre. En même temps, le prévôt Tristan, qu'il appelait son compère, veillait avec un redoublement de défiance sur tout ce qui approchait du château, et, sur le plus léger soupçon, faisait mettre à la torture ceux qu'il arrêtait, puis jeter dans un sac à la rivière, ou pendre aux arbres de la forêt [1].

Les pratiques superstitieuses se multipliaient chaque jour avec les actes de cruauté ; de nouveaux dons étaient envoyés aux églises pour en obtenir des prières ; de nouveaux couvents étaient fondés tantôt pour accomplir des vœux faits dans son adolescence et oubliés ensuite, tantôt pour rapprocher de lui, dans sa décrépitude, ceux dont il sollicitait les prières. Dans son parc même du Plessis, il fonda deux ermitages, l'un occupé par Jacques Rosa, qu'il appela de Lombardie avec sept ou huit de ses compagnons ; l'autre par Robert Retortillo, plus connu sous le nom de saint François de Paule, fondateur des Minimes, ou sous celui du saint homme de Calabre [2]. Il se faisait apporter de toutes parts les reliques les plus rares ; Sixte IV lui en envoya un si grand nombre, que leur déplacement causa presque un soulèvement dans Rome. Bajazet II, sultan des Turcs, lui offrit toutes celles de Constantinople : c'était, il est vrai, le prix pour lequel il voulait se faire livrer son frère Gem ou Zizim, qui, vaincu dans une guerre civile, s'était réfugié chez les chevaliers de Rhodes, et venait d'être envoyé par eux en France, dans la commanderie de Bourganeuf, près de Guéret [3].

[1] Fr. Belcarii, l. IV, p. 97. — Guaguini l. X, f. 160. — Phil. de Comines, l. VI, c. 8, p. 71. — Barante, t. XII, p. 300-306.

[2] Phil. de Comines, l. VI, c. 8, p. 69. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 96 et 102. — Guaguini, l. X, f. 160. — Duclos, l. X, p. 599. — Barante, t. XII, p. 339, 347. — Preuves de Godefroi, t. V, p. 368

[3] Pauli Æmilii Veron., p. 357. — Franc. Belcarii, l. IV, p. 101.

Il se fit apporter de Reims la sainte ampoule, pour se faire sacrer une seconde fois, ou même, si elle avait contenu assez d'huile pour cela, s'en faire oindre par tout le corps ; elle était encore sur son buffet à l'heure de sa mort [1].

Mais ce redoublement de piété n'introduisait pas le moindre sentiment de compassion dans le cœur de Louis XI. Les cris des torturés et des suppliciés se confondaient à toute heure dans son parc avec les chants des moines ; aucun de ceux qui avaient excité le moindre soupçon dans l'esprit du roi ou de Tristan l'Ermite ne pouvait obtenir de grâce ; aucun de ceux qui étaient enfermés dans d'horribles cachots ou dans des cages de fer, ne pouvait espérer d'élargissement. Sa défiance s'étendait chaque jour plus loin, jusqu'à ceux qu'il avait longtemps regardés comme ses plus fidèles serviteurs ; ce fut dans ses derniers jours qu'il suspendit Palamède de Forbin du gouvernement de Provence, et qu'il destitua le chancelier Pierre Doriole pour le remplacer par Guillaume de Rochefort. Dans le même temps aussi, voyant de sa galerie son gendre le sire de Beaujeu, sa fille et le comte de Dunois rentrer au château du Plessis, il envoya son capitaine des gardes au-devant d'eux tâter leurs gens, et s'assurer s'ils n'avaient point d'armes sous leurs habits [2].

Un seul événement fit diversion aux sombres pensées de tout ce qui approchait le roi pendant les derniers mois de son existence, ce fut l'arrivée de Marguerite d'Autriche, l'enfant âgée de deux ans, qui était destinée à épouser le dauphin. Des ambassadeurs français avaient été envoyés à Gand le 1er mars pour recevoir les serments de Maximilien, et convenir du moment où la jeune princesse leur serait remise [3]. Maximilien avait prêté le serment avec beaucoup de solennité dans l'église de Saint-Jean de Gand, ce qui n'empêcha point, qu'au moment où il apprit la mort du roi, il n'envoyât des agents aux rois d'Espagne, au duc de Bretagne, au duc de Lorraine, à tous les princes du sang et aux principaux gentilshommes des deux Bourgognes, pour les engager à rompre ce traité et à attaquer la France de toutes parts [4]. Les Gan-

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 10, p. 87. — Paul Émile croit que son intention était de faire sacrer son fils sous ses yeux ; p. 557.

[2] *Ibid.*, c. 12, p. 99.—Duclos, l. X, p. 401.—Barante, t. XII, p. 330.

[3] J. Molinet, t. XLIV, c. 94, p. 373.

[4] Les instructions qu'il donne à tous ses agents sont dans Godefroi, Preuves de Comines, t. V, p. 333-368.

tois eux-mêmes connaissaient la mauvaise foi de Maximilien ; car après avoir consigné sa fille à Hesdin, le 19 mai, au sire de Beaujeu et à sa femme, qui étaient chargés par le roi de la recevoir, ils la firent accompagner par une garde nombreuse, pour que l'archiduc ne la fît pas enlever en chemin.

La petite princesse fit son entrée à Paris le 2 juin, et fut fiancée au dauphin le 23 du même mois, avec une grande magnificence. Louis XI était déjà trop affaibli pour prendre aucune part à ces fêtes. Il ne voulut pas même recevoir la nouvelle ambassade que lui envoyaient les Flamands. C'était à son gendre et à sa fille, le sire et la dame de Beaujeu, qu'il renvoyait toutes les affaires, encore que sa défiance se réveillât aussi quelquefois contre eux en sorte que s'il avait eu un retour de santé, il les aurait probablement punis d'avoir exercé le pouvoir qu'il leur avait confié [1].

Enfin, le 25 août 1483, une nouvelle attaque d'apoplexie ne lui laissa plus de doute à lui-même sur sa mort prochaine. Dès qu'il eut repris la parole et la connaissance, il fit appeler le sire de Beaujeu. « Allez à Amboise, dit-il, trouver le roi mon fils ; je l'ai confié, ainsi » que le gouvernement du royaume, à votre charge, et aux soins de » ma fille. Vous savez tout ce que je lui ai recommandé, veillez à ce » que ce soit fidèlement observé. » Dès ce moment, en effet, son fils fut à ses yeux le roi ; il lui envoya à Amboise le chancelier, avec les sceaux et les gens de la chancellerie ; il lui envoya aussi les gens de son conseil, ses capitaines des gardes avec une partie de ses archers, et toute la vénerie [2]. Maître Olivier et Jacques Cottier, son médecin, décidèrent avec les confesseurs qu'il fallait lui annoncer qu'il ne restait plus pour lui aucune espérance. « Ni ne gardèrent, dit Comines, la ré» vérence et humilité qu'il appartenoit au cas ; comme eussent fait » ceux qu'il avoit de longtemps nourris, et lesquels, peu auparavant, » il avoit éloignés de lui pour ses imaginations... Mais signifièrent à » notre roi les dessusdits sa mort en brièves paroles et rudes, disant : » Sire, il faut que nous nous acquittions ; n'ayez plus d'espérance en » ce saint homme ni en autre chose, car sûrement il est fait de vous ; » et pour ce pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède. » Tout persuadé que Louis était de sa mort prochaine, il ne voulut

[1] J. de Troyes, p. 439. — J. Molinet, c. 95, p. 378. — Comines, l. VI, c. 12, p. 94. — Duclos, l. X, p. 403. — Barante, t. XII, p. 323, 329.

[2] Comines, l. VI, c. 11, p. 91. — Belcarii, l. IV, p. 102. — J. de Troyes, p. 443.

pas se soumettre à ce qu'un homme s'arrogeât l'autorité de lui prononcer ainsi sa sentence. Il répondit : « J'ai espérance que Dieu » m'aidera, car, par aventure, je ne suis pas si malade comme vous » pensez [1]. »

Cependant Louis ne montra plus aucune faiblesse à l'idée de la mort, qui lui avait jusqu'alors inspiré tant d'effroi. Il avait réglé d'avance et sa pompe funèbre, et le monument qu'il voulait qu'il lui fût élevé. Il ne cessa, avec une activité redoublée et un esprit toujours plus clairvoyant, de parler des affaires de son royaume ; il recommanda que, pendant cinq ou six ans au moins, on le maintînt en paix, et on laissât au peuple si cruellement foulé, le temps de reprendre ses forces; ensuite il répéta des prières et des versets de psaumes, puis il recommença à parler politique, continuant ainsi, presque sans interruption, jusqu'au 30 août, qu'il expira entre 7 et 8 heures du soir [2].

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 12, p. 95.

[2] *Ibid.*, t. XII, l. VI, c. 12, p. 96. — J. Molinet, c. 98, p. 391. — Amelg., l. VII, c. 8 à 17, f. 504 à 524. — Registre de la Ch. des Comptes, dans les Preuves de Godefroi à Charles VIII, p. 351. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 102. — Guaguini, l. X, f. 160. — Pauli Æmilii Veronens., p. 357.—Duclos, l. X, p. 406. — Barante, t. XII, p. 357.

CHAPITRE XXII.

Succession de Charles VIII. Débats sur la régence. États généraux de Tours ; ils laissent le gouvernement à la dame de Beaujeu ; ils réduisent les tailles ; ils signalent de nombreux abus ; ils sont renvoyés avec promesse d'être assemblés de nouveau tous les deux ans. — 1483-1484.

(1483.) A la nouvelle de la mort de Louis XI, le peuple français respira, comme si un pesant fardeau avait été ôté de dessus la poitrine de chacun. Il n'y avait, en effet, aucun des ordres du royaume, les prêtres seuls exceptés, peut-être, qui ne considérât son gouvernement avec terreur. Les princes du sang, auxquels on avait pu reprocher à bon droit tous les malheurs de la France pendant tout le siècle précédent, avaient tout à coup perdu leur impunité. Contraints à l'obéissance, traduits devant les tribunaux, languissant dans des cachots et des cages de fer, ou portant leur tête sur l'éehafaud, ils avaient appris à invoquer la protectiou de ces lois qu'ils avaient si longtemps bravées. La noblesse, écartée du gouvernement, soumise à des parvenus qu'elle méprisait, séparée de la milice, qu'elle ne conduisait plus à la guerre, qu'elle pouvait à peine commander pour la garde de ses châteaux ; forcée d'obéir, non-seulement aux lois, mais aux ordres de tous les gouverneurs ; souvent enfin décimée par des supplices, se sentait dépouillée de toute son importance. L'armée, quoique nombreuse, bien payée, et vivant à discrétion dans les provinces, était mécontente de la fréquente destitution de ses officiers, et de la manière timide dont on l'employait à la guerre. Elle était offensée de la préférence que le roi accordait aux étrangers, aux transfuges bourguignons, aux Écossais, et surtout aux Suisses. La magistrature s'indignait de voir les lois foulées aux pieds; tous les procès d'État déférés à des commissaires ; tous ceux qui concernaient des personnages moins importants, abandonnés à la justice prévôtale de Tristan l'Ermite; tandis que le roi faisait

éprouver en toute occasion au parlement de Paris sa mauvaise humeur, sa défiance et ses menaces. La bourgeoisie avait d'abord été flattée des égards que le roi lui montrait, de la familiarité de sa conversation avec les marchands intelligents ; des encouragements qu'il avait donnés au commerce, par la stabilité des monnaies et la garantie des franchises des foires. Mais le commerce ne peut se passer longtemps de liberté et de légalité ; les caprices du pouvoir, les guerres constantes avec les pays où florissait l'industrie ; la ruine de Dinant, de Liége, d'Arras, avaient atteint par leurs contre-coups tous les marchands français, et le poids des impôts achevait de les accabler. Les paysans enfin étaient réduits par la rapacité du fisc, et par celle des soldats, à la plus excessive misère. Plusieurs avaient déserté leurs métairies ; d'autres ayant vu déjà saisir tout leur bétail, étaient forcés de s'atteler eux-mêmes à la charrue avec leurs enfants, pour ne pas laisser leurs champs en friche.

Cependant ceux qui avaient approché de Louis, ceux qui avaient entendu sa conversation si abondante en idées, si rapide, si variée ; ceux qui lisaient ses lettres, où tant de connaissance des hommes, un esprit si net et si fin se développaient avec tant d'originalité, ressentaient pour lui une admiration qui semblait d'autant plus vive, que leur intelligence à eux-mêmes était plus exercée. Philippe de Comines, l'homme le plus spirituel de sa génération, et Brantôme, le plus spirituel de la génération suivante, ont tous deux parlé de Louis XI comme du plus habile des rois. L'abbé Legrand, dans le volumineux et plat ouvrage dont celui de Duclos n'est guère qu'un extrait [1], avait dit de Louis XI que c'était un grand roi ; et Duclos avait terminé son histoire par cette phrase souvent citée : *Que tout mis en balance c'était un roi*. La phrase n'avait aucune justesse. Louis XI était un homme extraordinaire ; mais ses qualités et ses défauts étaient ceux qu'on doit le moins désirer dans les rois, et qu'on trouve en effet le plus rarement chez eux. L'influence que Louis exerça sur la nation française n'est pas facile à apprécier. L'esprit de cette nation subit, à peu près vers cette époque, une révolution prodigieuse. La pensée, jusqu'alors asservie, prit un

[1] L'histoire manuscrite de Louis XI, en vingt-six livres, répondant chacun à une année, de l'abbé Legrand, est conservée à la Bibliothèque, en trois cartons in-folio. Elle ne vaut point la peine d'être imprimée. Claude de Seyssel remarque et combat la prévention de « ces gens qui parlent incessamment de Louis XI, de » ses faits et de ses dits, et le haut louent jusques aux cieux : disant qu'il a été le » plus sage et le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant et le plus heureux » qui jamais fut en France » Panégyrique de Louis XII, Paris, 1615, in-4o, p. 79.

libre essor ; la politique étrangère commença ; l'habileté, la raison d'État, présidèrent aux alliances, au lieu des intérêts de famille des rois, ou de leurs passions aveugles ; la politique intérieure s'éleva à des considérations d'utilité générale et de droit des peuples ; la législation devint une science, et la magistrature grandit en même temps par la profondeur de ses études et par la vertueuse indépendance de son caractère. Les écoles acquirent une vie nouvelle, et les lettres devinrent l'ornement nécessaire de quiconque prétendait à quelque distinction. Mais dans cette révolution prodigieuse, quelle part peut-on attribuer au monarque qui conduisit le premier avec esprit les affaires du royaume, tandis que le développement simultané de l'intelligence en Italie et en Allemagne, que le mélange plus intime des nations, que l'arrivée des Grecs en Europe, que la renaissance des lettres anciennes, que les controverses religieuses, que l'invention de l'imprimerie enfin, doivent en réclamer une si grande : c'est ce que nous croyons impossible de déterminer.

La mort de Louis XI laissa retomber le gouvernement entre les mains des hommes ordinaires, et dans l'ornière qu'avaient suivie les Valois avant lui. On vit recommencer le pouvoir des princes du sang ; leurs prétentions rivales et leurs guerres civiles ; l'indépendance de la noblesse ; l'exclusion des classes inférieures de toutes les grâces que la cour distribuait. Mais d'autre part on vit la nation s'élever elle-même à la connaissance de ce qui lui convenait, et qu'elle avait droit de prétendre, on la vit exprimer avec force ses volontés, et obtenir d'importantes réformes. On vit le royaume augmenté en étendue, en puissance, en richesse, par les importantes conquêtes de Louis XI, acquérir en Europe une influence qu'il n'avait point obtenue même sous ce monarque. On vit l'armée enfin qu'il avait organisée, inspirer par de grandes victoires, la terreur aux nations voisines. Louis XI avait tourmenté la France pour la mettre en état de porter les fruits qu'il ne vit jamais mûrir, mais qui firent la gloire du règne de son successeur.

Il y avait près de deux mois que Louis XI était entré dans sa soixante et unième année quand il mourut. On remarqua avec étonnement qu'aucun des Capétiens n'avait encore atteint cet âge, tant la vie luxurieuse et l'indulgence pour tous les appétits grossiers, sont fatales à la nature humaine [1]. Sa femme, Charlotte de Savoie, lui survécut

[1] Pauli Æmilii Veronens., p. 357. — Belcarius, l. IV, p. 102. — Louis XI disait

quatre mois seulement. Il l'avait tenue habituellement éloignée de lui, tantôt à Amboise, tantôt à Loches, et il n'avait en elle aucune confiance.
» Des dames, dit Comines, il ne s'en est point mêlé tant que j'ai été
» avec lui ; car à l'heure de mon arrivée, lui mourut un fils nommé
» Joachim, né l'an 1459, dont il eut grand deuil ; et fit lors vœu à
» Dieu, en ma présence, de jamais ne toucher à femme qu'à la reine
» sa femme ; et combien qu'ainsi le devoit faire selon l'ordonnance de
» l'Église ; si fut-ce grand'chose, à en avoir tant à son commandement,
» de persévérer en cette promesse ; vu encore que la reine n'étoit point
» de celles où on devoit prendre grand plaisir. Mais, au demeurant,
» fort bonne dame [1]. » Louis ne voulut pas que la reine eût après lui aucune part au gouvernement ; et, accoutumée comme elle l'était au repos et à la retraite, elle ne fit aucun effort pour y parvenir [2]. Il avait eu d'elle trois enfants, qui lui survécurent : Anne, mariée à Pierre II, sire de Beaujeu, était alors âgée de vingt-deux ans, étant née en 1461. On lui trouvait beaucoup de l'esprit et du caractère de son père ; et Louis, qui la préférait à ses autres enfants, l'avait spécialement chargée, avec son mari, de diriger le nouveau roi. Jeanne, née trois ans plus tard, et mariée en 1476 à Louis, duc d'Orléans, le plus prochain héritier du trône, était petite, maigre, noire, voûtée, et si laide, que son père ne pouvait souffrir de la voir, et que, lorsqu'elle avait à paraître devant lui, elle se tenait toujours cachée derrière sa gouvernante [3]. Charles enfin, qui commençait à régner sous le nom de Charles VIII, était né le 30 juin 1470 ; il était donc âgé de treize ans et deux mois. Il avait vécu dans une profonde retraite, à Amboise ; il y avait éprouvé plusieurs maladies, et, pour ménager sa santé, son père avait ordonné qu'on suspendît ses études, assurant qu'il saurait assez de latin, s'il entendait bien cette phrase : *Qui nescit dissimulare nescit regnare* [4]. La figure de Charles VIII portait les traces des maladies de sa jeunesse. Petit de taille, avec une grosse tête enfoncée dans ses épaules, il était disproportionné dans tous ses membres ; et

lui-même qu'il ne dépasserait jamais sa soixantième année, terme de la vie de ses prédécesseurs.

[1] L. VI, c. 13, p. 107.

[2] Godefroi a imprimé son testament, du 1er décembre, p. 363, et l'inventaire des biens délaissés par elle, 19 décembre et 3 janvier 1481, p. 367. — Hist. de Charles VIII, fol. 1684.

[3] Barante, t. XII, p. 303.

[4] Pierre Desrey, à la suite de Monstrelet. t. III, f. 208. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 103. — Guaguini Compend., l. XI, f. 161.

ses jambes menues et grêles semblaient ne pouvoir porter son corps. Son esprit était de même affaibli faute d'exercice : il ne savait se fixer à rien ; n'ayant jamais connu de devoir, il était incapable d'application. Non-seulement il ne savait rien, mais il ne pouvait rien apprendre ; et l'enivrement du pouvoir royal venant ajouter encore à cette incapacité, il repoussa les conseils de ceux qui étaient le plus propres à le diriger, et il n'en voulut suivre d'autres que ceux de ses anciens domestiques [1].

La mort de Louis XI, et le jeune âge de ses enfants laissaient retomber le gouvernement aux mains de ceux qui s'empareraient de l'esprit ou de la personne du jeune prince. Louis XI n'avait pourvu qu'au soin de sa personne, en le recommandant au sire et à la dame de Beaujeu. Il n'avait point fait de testament, ni aucun acte authentique qui indiquât seulement quelle était sa volonté pour l'avenir. Légalement, Charles VIII, entré dans sa quatorzième année, était majeur ; aussi n'y avait-il eu ni régence ni tutelle de nommée, mais cette fiction de la loi était démentie par le sentiment universel. A la cour, parmi la noblesse, dans la nation, chacun savait que Charles VIII n'était qu'un enfant, hors d'état de se conduire lui-même, et bien plus incapable encore de gouverner les autres. Sa sœur, exclue du trône par son sexe, semblait, à plus juste titre encore, être exclue par son âge du gouvernement. Le sire de Beaujeu, son mari, cadet d'une branche éloignée de la maison royale, n'avait par lui-même aucun droit à l'autorité. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, était aussi fort éloigné du trône ; d'ailleurs, il était retenu au lit huit mois de l'année par la goutte. Le duc d'Orléans, et son cousin le duc d'Angoulême, qui devaient succéder à la couronne, si Charles mourait sans enfants, étaient tous les deux fort jeunes; l'un avait vingt et un ans, l'autre vingt-quatre; et l'on hésitait à confier la conduite d'un adolescent à un autre adolescent. Les autres princes du sang, objet de la défiance et des persécutions du dernier roi, semblaient avoir bien moins de droits encore. On les vit tous accourir à Amboise auprès de Charles VIII; mais, dès leur arrivée, ils trouvèrent le pouvoir aux mains du sire et de la dame de Beaujeu, qui s'étaient logés au donjon du château, et qui avaient accoutumé la garde à recevoir leurs ordres [2].

[1] Franc. Guicciardini, lib. I, p. 43 ; édition in-4° de 1645. — Bernardi Oricellarii de Bello ital. Comm., p. 91.

[2] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 43 ; édit. de Godefroi, in-4°, p. 1622.

Madame, c'est ainsi qu'on appelait Anne de France, femme du baron de Beaujeu, s'aperçut bien qu'elle excitait contre elle du mécontentement et de la jalousie ; aussi eut-elle soin de faire signer par tous les princes du sang qui étaient présents, les premiers actes qu'elle fit faire à son frère, tandis qu'elle s'abstenait elle-même d'y mettre son nom. Le 11 septembre, le roi signa seul, du nom de Charles Petit, une ordonnance qui confirmait la chambre des comptes, jusqu'à ce qu'il y fût autrement pourvu [1] ; mais le 22 septembre, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Clermont et de Dunois, le chancelier Guillaume de Rochefort, qui le même jour avait été confirmé dans ses fonctions ; les sieurs de Châtillon et de Torcy signèrent après le roi, une seconde ordonnance plus importante, qui révoquait toutes les aliénations du domaine faites par Louis XI. Ainsi, trois semaines après la mort de ce roi si redouté, on cassait déjà ses actes ; on révoquait tous les dons qu'il avait faits à ceux qu'il aimait ; et c'était un enfant, deux princes du sang toujours tremblants devant lui, et trois ou quatre gentilshommes, qui anéantissaient ainsi ses bienfaits, sans que sa fille ou son gendre opposassent seulement leur nom à cet acte de souveraineté [2]. Un mois plus tard, le jeune roi avait été conduit à Blois ; le comte du Perche avait été remis en liberté, et avait pris le nom de duc d'Alençon ; les comtes d'Angoulême, de Bresse, de Vendôme, de Montfort, de Dunois, de Comminges, le bâtard de Bourbon, amiral, le dauphin d'Auvergne; beaucoup d'autres seigneurs et beaucoup de prélats étaient arrivés à la cour. La lutte pour le pouvoir devenait déjà plus animée ; cependant il n'y avait encore aucun chef reconnu ni de la famille ni de l'État. Les princes convinrent entre eux que tout au moins il convenait d'en présenter un à l'armée. Le duc de Bourbon, qui après le vieux Montpensier, son oncle, était l'aîné des princes du sang, et en même temps le plus puissant, fut désigné par eux comme le plus propre à représenter l'autorité royale. En conséquence, on lui accorda, le 23 octobre, des lettres patentes, pour le faire connétable de France, office qui était demeuré vacant depuis la mort de Saint-Pol, et en même temps lieutenant général par tout le royaume. Dans ces lettres, le jeune roi s'exprime ainsi : « Cette matière a été débattue entre les seigneurs de notre sang » et lignage, prélats, barons et autres notables personnages, en notre

[1] Preuves de Charles VIII, Godefroi, p. 352. Peut-être aussi le mot Petit qu'on trouve en petit caractère à la suite de son nom est-il le nom d'un secrétaire.
[2] *Ibid.*, p. 353.

» grand conseil... et a été par eux remontré que, pour le bien de » nous, sûreté et entretenement de notre royaume, et de toute la chose » publique d'icelui, et conduite de nos gens de guerre ; attendu notre » jeune âge, étoit très-nécessaire, convenable et expédient, pourvoir à » l'état et office de connétable de France [1]. » Cette délégation de la puissance royale, faite par un enfant de treize ans, fut sanctionnée seulement par les signatures de douze grands seigneurs, princes, ou bâtards de la maison de France ; de cinq évêques, et de dix-sept grands officiers ou barons, parmi lesquels le sire et la dame de Beaujeu ne sont point nommés. Comme une sorte de compensation de cette faveur accordée à la maison de Bourbon, celle d'Orléans demanda aussi des grâces. Les deux jeunes princes regardaient comme leur gardien et leur chef, François d'Orléans, comte de Dunois, fils du fameux bâtard mort en 1468. Il était beaucoup plus âgé que ses cousins ; il passait pour fort habile en politique, et il était marié à Agnès de Savoie, sœur de la reine mère. Il se fit donner le gouvernement du Dauphiné, avec une pension de 3,960 ducats, assise sur le Briançonnais [2].

Le duc de Lorraine, René II, ne tarda pas à profiter de ce que la France n'avait proprement point de chef et point de gouvernement, pour venir à la cour réclamer l'héritage de son aïeul René Ier, roi titulaire de Sicile, dont Louis XI l'avait dépouillé. Son droit sur le duché de Bar et le comté de Provence ne pouvait pas être affecté, disait-il, par le testament de son oncle Charles du Maine, parce que les fiefs et les souverainetés ne peuvent être légués par leur détenteur au préjudice de l'héritier légitime. Indépendamment de son droit, René II avait l'appui du duc de Bourbon, qui songeait alors, malgré son âge avancé, à épouser une sœur de René, et celui de plusieurs autres amis. Il fut aussi favorisé par Anne de Beaujeu, qui, sans se montrer, menait son frère à sa volonté, et qui cherchait des appuis pour se mettre plus ouvertement à la tête du gouvernement. On lui rendit donc le duché de Bar, qui était simplement engagé au roi ; on lui donna le commandement de lances d'ordonnance, et on lui promit 36,000 francs par an durant quatre ans, terme que l'on prenait pour examiner ses droits au comté de Provence [3].

[1] Preuves de Charles VIII, Godefroi, p, 359.

[2] *Ibid.*, p. 362. — Lancelot, Mém. de l'Acad. des Inscript., t. VIII, p. 713.

[3] Mém. de Comines, t. XII, l. VII, c. 1, p. 130. — Preuves de Charles VIII, Godefroi, p. 381.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis la mort de Louis XI ; mais le gouvernement de Charles VIII, au lieu de s'affermir et de se régulariser, devenait tous les jours plus chancelant : la reine mère était tombée malade, et bientôt après elle était morte ; le duc de Bourbon était retenu au lit, perclu de la goutte ; tous les princes du sang, tous les seigneurs, élevaient des prétentions rivales ; Maximilien, dans les Pays-Bas, voulait revenir contre le traité d'Arras, et le conseil, pour se concilier du moins les Flamands, alors en différend avec ce prince, consentit à suspendre pour dix ans tout droit de ressort du parlement de Paris sur leur pays [1]. En Angleterre, le féroce Richard III, frère d'Édouard IV, s'était fait proclamer roi dès le 22 juin, et il ne tarda guère ensuite à faire mourir les enfants de son frère. Dans des circonstances si difficiles, le sceptre de Louis XI ne pouvait plus être porté par un enfant de treize ans et demi, secrètement dirigé par une femme de vingt-deux ans ; la souffrance universelle, la haine qu'avait excitée le gouvernement de Louis, appelaient une réforme : on commençait de toutes parts à invoquer des états généraux, comme seuls capables d'opérer cette réforme, seuls juges des intérêts nationaux, seule source d'une autorité légitime.

Les membres du conseil sentirent en effet la nécessité de s'appuyer sur cette grande autorité nationale, et les états généraux furent convoqués pour se rassembler à Tours le 5 janvier 1484. Nous n'avons point l'ordonnance de convocation, et nous ne savons ni sa date, ni quels furent les princes qui la signèrent, mais il paraît que, comme mesure propitiatoire, les conseillers de Charles VIII crurent convenable de punir, avant l'élection des députés de la nation, les hommes qui, sous le dernier régime, s'étaient rendus les plus odieux. Olivier le Dain, le barbier et le confident de Louis XI, fut pendu, ainsi qu'un valet à lui, nommé Daniel, sur l'accusation d'une femme, qui prétendit qu'il lui avait fait acheter la grâce de son mari par le sacrifice de sa vertu, tandis qu'il le faisait étrangler la même nuit. Ses biens meubles et immeubles furent confisqués, et donnés plus tard au duc d'Orléans [2]. Jean Doyat, qui avait particulièrement offensé le duc de Bourbon, fut battu de verges ; il eut la langue percée, et il perdit les deux oreilles, l'une lui fut coupée à Paris, et l'autre à Montferrand : le médecin Cottier

[1] Preuves de Charles VIII, Godefroi, p. 394.

[2] Comines de Godefroi, Preuves, t. V, p. 55. — Preuves de Lenglet du Fresnoi, Comines, t. XII, l. VI, n° 17, p. 455.

fut exilé après qu'on lui eut fait rendre 50,000 écus des bienfaits du roi. En même temps, les exilés furent rappelés : Durfé, revenant de Bretagne, fut fait grand écuyer; Poncet de Rivière fut fait maire de Bordeaux; les biens du prince d'Orange, en Bourgogne, lui furent restitués, et Philippe de Savoie, comte de Bresse frère de la reine mère, revint à la cour prendre rang avec les princes du sang [1].

Pendant que de toutes parts en France on s'occupait de nommer les députés aux états généraux, le jeune roi avait été conduit successivement à Baugency, à Mehun-sur-Yèvre, à Orléans, à Notre-Dame de Cléry et à Amboise. Il revint à la fin de l'année au château de son père, à Montils-lez-Tours, pour y recevoir les députés de la nation [2].

Tant d'années s'écoulaient entre une assemblée d'états généraux et une autre, qu'aucune règle, ou sur la nomination des députés, ou sur les pouvoirs de leur assemblée, ne pouvait être regardée comme universellement établie. Les états qui avaient été tenus à Tours en 1468, sous Louis XI, n'avaient duré que huit jours; ils ne s'étaient presque occupés que de l'apanage qu'il convenait de donner au frère du roi; et ils avaient bien peu fait pour la défense des droits nationaux. Les seconds états généraux de Tours, en 1484, ont eu une tout autre importance [3]. Dignes émules de ceux qui furent assemblés sous le roi Jean, en 1355, ils osèrent réclamer leurs droits comme représentants de la nation; ils portèrent la main à tous les abus, ils signalèrent toutes les réformes, ils convoquèrent enfin cette ancienne constitution française qui toujours avait été dans les cœurs, qui jamais n'avait été pratiquée, et à laquelle leurs efforts ne purent pas donner une plus longue vie, encore qu'ils révélassent aux peuples, plus clairement, quels étaient leurs droits. Les écrivains contemporains, comme s'ils craignaient d'offenser la majesté royale en présentant cette assemblée au grand jour, ne lui ont consacré que quelques lignes [4]. Mais un homme d'État, Jean Masselin, official de l'archevêque de Rouen, et l'un des membres de

[1] Desrey, Chronique à la suite de Monstrelet, f. 209, verso. — Guichenon. t. II, p. 169. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 103, 104. — Guaguini, l. XI, f. 161.

[2] Mém. de l'Acad. des Inscript., t. VIII, p. 714.

[3] Nous avons constamment, dans cette histoire, commencé l'année au 1er janvier : l'année légale ne commençait cependant en France qu'à Pâques; aussi ces états sont-ils rangés par les anciens historiens sous l'année 1483.

[4] Guaguin ne les nomme pas même, f. 161, l. XI. — Paulus Æmilius leur accorde douze lignes, p. 358. — Belcarius leur consacre neuf lignes, l. IV, p. 105. — Comines se contente de les nommer, l. VII, c. 1, p. 132.

l'assemblée qui soutinrent ses droits avec le plus de courage, nous en a laissé un procès-verbal en latin ; c'est peut-être le monument le plus curieux de ce siècle, et il est étrange qu'on ne l'ait jamais imprimé. Les bornes de cet ouvrage nous forcent à resserrer en peu de pages sa narration ; nous nous attacherons, du moins, à la suivre jour par jour [1].

(1484.) La grande salle de l'archevêché de Tours, où les états généraux avaient été assemblés en 1468, avait été de nouveau préparée pour recevoir les représentants de la nation. Cette fois, elle était divisée en deux parquets : au milieu du premier, de quatre pieds plus élevé que l'autre, était le trône, sur lequel siégeait le jeune roi ; à sa droite était assis à quelque distance, le connétable ; à sa gauche le chancelier, entre eux et le trône se tenait debout le comte Dunois, le sire d'Albret, le comte de Foix et le prince d'Orange ; plus en arrière étaient assis deux cardinaux, six pairs ecclésiastiques et six princes du sang, savoir : les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes de Vendôme et d'Angoulême, les sires de Beaujeu et de Bresse, représentant les pairs laïques ; une vingtaine de seigneurs étaient debout derrière eux. Tel était le cortége du roi, à la première séance royale, le 15 janvier 1484 [2].

En face de ces seigneurs, que Rœderer regarde comme une sorte de chambre haute, étaient rangés, sur deux bancs semi-circulaires, les députés de la nation : les évêques, barons et chevaliers prirent place au premier, les autres députés au second. En tout, on trouve dans le catalogue les noms de deux cent quarante-six députés. La France était très inégalement divisée en bailliages au nord, en sénéchaussées au midi, et ces deux divisions ne comprenaient pas toutes les provinces. Vingt-six bailliages, dix-huit sénéchaussées et seize comtés ou pays, envoyèrent des députations, la plupart composées de trois membres, un ecclésiastique, un gentilhomme et un bourgeois : quelques-unes

[1] Le manuscrit de Masselin, que j'ai obtenu de la Bibliothèque du roi, a appartenu à J. d'Estrées, archevêque de Cambrai. Il y est rangé sous le nº 351 ; il est d'une belle écriture, mais rempli de fautes : les pièces officielles sont omises. Il commence à la page 25 et finit page 239 ; petit in-folio. Garnier en a donné un extrait tome X, page 83, qui a été reproduit dans la Collection des états généraux, et autres assemblées nationales, 20 vol. in-8º, 1788, t. X, p. 1-162 ; et dans les anciennes lois françaises d'Isambert, t. XI, page 18-96. MM. Henrion de Pansey, Rœderer, et les autres qui ont parlé de ces états, se sont contentés de l'extrait de Garnier.

[2] Masselin décrit la salle en grand détail, f. 27 et 28, et Rœderer en a donné le plan. Louis XII, p. 426.

cependant comptaient quatre membres, cinq et davantage, sans égard ou à la proportion entre les ordres, ou à l'étendue et l'importance de la division territoriale. De plus, la Bourgogne n'envoya que huit députés, la Guienne trois, la Provence quatre et le Dauphiné treize. Les populations s'étaient proposé seulement de faire entendre leurs réclamations, non d'augmenter leur influence par de plus nombreux suffrages. Aucune règle n'avait été prescrite aux provinces sur la manière de procéder aux élections, chacune avait suivi ses usages locaux ; mais il paraît qu'en général, les trois ordres avaient procédé en commun. Enfin les états de Flandre et ceux de quatorze bailliages et une sénéchaussée n'envoyèrent point de députés [1].

A leur arrivée à Tours, toutes les députations avaient été présentées à Charles VIII, le 7 janvier, par le sire de Beaujeu. Le jeudi 15, la séance royale fut ouverte par un discours de Guillaume de Rochefort, chancelier. Il exprima le désir qu'avait le jeune roi de connaître ses sujets, et d'être connu d'eux ; il exposa l'appel qu'il avait fait aux princes du sang pour former son conseil, la confirmation des officiers de son père dans leurs emplois, l'économie qu'il s'était prescrite, les réformes qu'il avait commencées en licenciant six mille Suisses que son père entretenait à grands frais, le renvoi de quelques troupes nationales, la mission d'ambassadeurs aux puissances étrangères pour conserver la paix, l'intention qu'il avait de pourvoir avec les revenus de son domaine à ses dépenses personnelles, et la nécessité où il était de recourir aux états pour les dépenses que requérait la sûreté du royaume. Enfin il les invitait à signaler tous les abus en leur promettant une liberté entière, et les assurant que leurs plaintes ne seraient point jugées importunes [2].

Le discours du chancelier, qui fut fort long, remplit toute la première séance ; le lendemain fut consacré à des offices religieux. En même temps, les états convinrent, au lieu de délibérer par ordres, de se séparer en six bureaux, sous les noms des six nations de France, de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Languedoc et de Langue d'oïl. La première comprenait Paris, l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Brie, le Nivernais, le Mâconnais, l'Auxerrois et l'Orléanais ; la seconde, les deux Bourgognes et le Charolais ; la troisième, la Normandie, Alençon et le Perche ; la quatrième, la Guienne, l'Ar-

[1] La liste est dans les Preuves de Charles VIII, Godefroi, p. 401.

[2] Masselin, Proc.-verb., f. 28, verso, à 39.

magnac, Foix, Agénois, Périgord, Querci et Rouergue ; la cinquième, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence et le Roussillon ; la sixième, le Berri, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Limousin, l'Auvergne, le Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Angoumois et Saintonge [1]. Jean Devilliers de Groslayes, abbé de Saint-Denis, premier député de Paris, fut élu pour président ; on lui donna deux secrétaires. Un autre député de Paris, le chantre Jean Henri, dans la séance du 17, répondit au discours du chancelier ; il rendit compte de l'organisation que s'était donnée l'assemblée, et de sa résolution de se retirer dans les bureaux des six nations pour y préparer son travail sur les réformes qu'elle demandait, et rédiger ses cahiers [2].

Les députés, sortis mal volontiers du sein de leurs familles, étaient impatients de terminer leur mission et de retourner dans leur province. Ils se mirent donc avec ardeur à l'ouvrage ; dès le 23 janvier, ils eurent une assemblée générale pour lire la première ébauche de leurs cahiers ; une seconde assemblée fut fixée au 2 février, afin de les revoir lorsqu'ils seraient mis au net. En même temps cependant toutes les questions s'agitaient entre les députés : le tiers état et le clergé inférieur demandaient le rétablissement de la pragmatique sanction, pour mettre des bornes à la simonie de la cour de Rome ; les évêques, au contraire, trouvaient qu'on ne pouvait traiter cette question sans manquer de respect à la cour de Rome et attaquer l'indépendance de l'Église ; les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine demandaient avec instance la suppression de la gabelle, qui avait causé dans leurs campagnes des vexations inouïes ; les autres provinces ne croyaient pas possible de remplacer une branche aussi importante du revenu public, sans établir un impôt qui serait plus vexatoire encore. L'évêque du Mans se fit introduire dans le comité qui était occupé de la rédaction des cahiers ; il déclara qu'il était chargé, par les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, de Dunois et de Foix, d'exhorter l'assemblée à supprimer les pensions et les gratifications accordées sous le règne précédent, et à chasser tous les conseillers du feu roi [3]. C'était le parti d'Orléans qui commençait à se mettre en opposition avec celui de Bourbon, et qui recherchait l'appui du peuple pour contrebalancer la secrète influence d'Anne de Beaujeu sur son frère. Les

[1] Masselin, f. 40, verso.
[2] *Ibid.*, f. 40-42.
[3] *Ibid.*, f. 44, verso.

grands qui avaient souffert sous le précédent règne s'adressaient, à leur tour, aux états généraux pour obtenir un redressement. Le sire de Croy redemandait ses terres, qui ne lui avaient point été rendues, malgré les stipulations formelles du traité d'Arras; Charles d'Armagnac redemandait l'héritage de son frère; les fils du duc de Nemours réclamaient contre la sentence qui avait coûté la vie à leur père; enfin René II, de Lorraine, se prétendait injustement dépouillé de l'héritage de la maison d'Anjou, et voulait se faire rendre la Provence [1].

Le travail préparatoire étant achevé dans les bureaux des six nations, Jean de Rely, docteur en théologie, fut chargé de lire les cahiers dans l'assemblée générale du 3 février. Cette lecture très-longue fatigua l'assemblée; cependant la discussion s'engagea aussitôt entre les députés qui avaient demandé le rétablissement de la pragmatique sanction et les évêques qui, élus eux-mêmes par la cour de Rome, se faisaient les défenseurs de tous les abus [2]. A la chaleur avec laquelle le tiers état s'engageait dans cette discussion, le clergé aurait pu reconnaître l'orage qui le menaçait. Son pouvoir sur les esprits était affaibli, sa richesse excitait la jalousie, les laïques scrutaient d'un œil sévère tous les abus de son organisation, et l'esprit qui, dans la génération suivante, devait animer les réformateurs, commençait à se manifester.

Le mardi 5 février, la discussion dans l'assemblée générale s'engagea sur la gabelle; les députés de l'Anjou, du Maine et du pays Chartrain assurèrent que, dans leurs provinces, plus de cinq cents personnes avaient été punies du dernier supplice, dans les dernières années, sous prétexte d'avoir fait la contrebande du sel; ils affirmèrent que des innocents avaient souvent été confondus avec les coupables; bien plus, que les fermiers du sel s'étaient fait assurer par leur bail, dans un article secret, la confiscation des biens des familles les plus riches, qu'ils se chargeaient ensuite de faire tomber dans quelque transgression contre les lois de la gabelle. Les députés des autres provinces objectèrent qu'il y avait d'autres subsides qui leur paraissaient plus lourds encore que la gabelle, et qu'il était plus urgent de supprimer. Ils renvoyèrent donc cette partie du travail à la commission, pour chercher ou quel autre impôt on pourrait substituer à la gabelle, si on se déterminait à la supprimer, ou, si on la conservait, quelle modifi-

[1] Masselin, f. 46 et 49.
[2] *Ibid.*, f. 45, 46.

cation on devrait apporter à ses lois pour qu'elle cessât d'être aussi vexatoire [1].

Le mercredi 4 février, le président ouvrit la délibération sur une matière bien plus importante encore ; c'était la garde et l'éducation du roi. Jusqu'alors la fiction de la loi qui le tenait pour majeur avait été admise comme une réalité. La dame de Beaujeu lui suggérait secrètement ce qu'il avait à dire ; tous les princes du sang présents à Tours avaient été appelés à son conseil, et plusieurs des grands officiers ou des ministres de Louis XI se joignirent à eux : mais le conseil commençait à se partager entre les deux branches de Bourbon et d'Orléans ; la seconde était mécontente de l'influence qu'exerçait en secret la dame de Beaujeu, et à mesure que les affaires devenaient plus compliquées et plus délicates, on sentait davantage la nécessité de définir à qui devait rester le pouvoir. Le président, probablement à la suggestion du comte de Dunois, chef du parti d'Orléans, proposa de fixer le nombre des conseillers qui devraient former le gouvernement du roi, et qui décideraient entre eux sur chaque question à la majorité des suffrages. Il annonça qu'outre les princes, quinze des ministres formés par Louis XI étaient admis dans le conseil ; savoir : les sires de Beaujeu, d'Albret, de Dunois, de Richebourg, de Torcy, d'Alby, d'Esquerdes, de Gié, de Genlis, du Lau, de Baudricourt, de Cominges, d'Argenton (Comines), de Saint-Vallier et de Périgueux, et il proposa que les états en nommassent neuf autres, pour porter leur nombre total à vingt-quatre [2]. En même temps le président remarqua que, pour que tout le royaume fût également représenté dans le conseil du prince, il convenait que la nomination des neuf conseillers se fît ou par bailliage ou par tête, car la division par nation était fort inégale ; la nation de Paris équivalait seule à deux ou trois autres, et elle n'aurait point une influence proportionnée à sa population ou à sa richesse si elle ne nommait pas plus de conseillers que les autres.

Cette proposition causa beaucoup de tumulte et éveilla la jalousie entre les nations, qui ne reconnaissaient point la supériorité prétendue par celle de Paris. En même temps, la liste des conseillers présentés par le président fut reconnue comme ayant été faite à dessein pour favoriser le parti d'Orléans : les trois derniers conseillers, en particulier, lui étaient tout à fait dévoués, et le sire de Beaujeu fit dire

[1] Masselin, f. 48.
[2] *Ibid.*, f. 50, 51.

aux états, par le sénéchal de Normandie, que non-seulement, il désirait écarter ces trois-là, qui avaient été nommés après coup, mais même plusieurs des autres. La délibération se prolongea pendant les trois séances du 4, du 5 et du 6 ; elle fut fort tumultueuse, et le président fut exposé à beaucoup de reproches ; les membres, à leur tour, s'accusèrent réciproquement d'avoir communiqué l'état des délibérations aux princes, encore qu'ils fussent sous le serment du secret. Les Bourguignons, Normands, Aquitains et Languedociens étaient à peu près convenus cependant de choisir seulement huit conseillers entre les quinze dont on leur avait donné la liste, et de leur en adjoindre dix-huit autres, dont trois seraient élus par chaque nation, pour former en tout un conseil de vingt-six. Les deux ducs d'Orléans et de Bourbon devaient le présider, et l'un et l'autre amenait avec lui son chancelier, les sires de Valan et de Cullant, qui votaient avec les autres, ce qui aurait porté en tout le conseil à trente personnes [1].

Dans la séance du 6, l'évêque de Coutances fut introduit aux états ; il déclara qu'il était envoyé par les ducs d'Orléans et de Bourbon et les seigneurs du conseil, pour leur donner le rôle des conseillers tels qu'ils avaient été provisoirement nommés par le roi, la reine sa mère, et les ducs d'Orléans et de Bourbon, pour subvenir aux affaires les plus pressées. Le président fit d'abord difficulté de communiquer ce rôle aux états : on le lui arracha enfin par une réclamation universelle ; mais il importait de savoir si les princes exigeaient que ces quinze conseillers, les mêmes que nous avons nommés ci-dessus, et qu'ils déclaraient eux-mêmes provisoires, restassent tous au conseil. Masselin, le rédacteur de notre procès-verbal, fut envoyé en députation, avec onze de ses collègues auprès du roi et des princes pour obtenir sur ce sujet une déclaration explicite. « En même temps, dit-il, nous devions les » remercier de ce qu'ils nous communiquent si bénignement leurs se» crets, comme si nous étions leurs égaux et non leurs sujets. » La députation ne reçut du roi que des paroles vagues ; mais le duc de Bourbon lui dit expressément qu'il n'avait point entendu gêner les états, ou les empêcher de retrancher ses conseillers, d'en ajouter d'autres, et de les porter au nombre qu'ils croiraient convenable : le duc d'Orléans, chez lequel ils se rendirent ensuite, leur laissa la même liberté, quoiqu'à regret et d'une manière moins explicite [2].

[1] Masselin, f. 53, 55.
[2] *Ibid.*, f. 55-62.

Dans la séance du samedi 7 février, après que Masselin eut rendu compte de la manière dont la députation avait été reçue, les avocats des enfants du duc de Nemours furent introduits dans l'assemblée : ils exposèrent combien avait été injuste la condamnation arrachée à des commissaires contre ce duc ; ils se plaignirent du scandale avec lequel ses dépouilles avaient été partagées entre eux par avance, pour les intéresser à sa perte. Ils dirent comment sa femme était morte de chagrin ; comment ses enfants, neveux de Louis XI, étaient réduits à la misère; comment l'aîné d'entre eux était alors même au lit et malade. Les députés furent vivement touchés de tant de malheurs : cependant ils répondirent que, dans ce moment, ils ne s'occupaient que des affaires générales du royaume ; que, quand ils les auraient terminées, ils accorderaient toute leur attention à la requête des enfants de Nemours. Ils chargèrent aussi Jean de Rely, qui devait présenter leurs cahiers au roi, de lui recommander les enfants de Nemours à la fin de sa harangue [1].

La délibération sur la formation du conseil royal fut reprise dans la séance du lundi 9 février : au commencement de cette séance, un envoyé du duc d'Orléans pria les états de ne point s'occuper de la constitution du gouvernement, puisqu'ils ne voulaient point laisser à ce duc la prééminence qui lui était due. En effet, la résolution qui paraissait prévaloir de réduire à huit les quinze conseillers déjà nommés par les princes, devait tourner au désavantage du duc d'Orléans, dont les créatures seraient écartées. On se contenta de répondre à l'envoyé du duc d'Orléans qu'il avait été mal informé ; mais ceux qui étaient dévoués à ce prince, dans le sein même des états, avancèrent alors que l'assemblée nationale n'avait aucun droit de s'occuper de la tutelle ou de la régence ; que, par l'essence du gouvernement monarchique, le pouvoir était dévolu à la famille royale ; que si le roi était hors d'état de l'exercer lui-même, les princes du sang le remplaçaient, sans que les députés de la nation eussent autre chose à faire que de présenter leurs doléances et de régler la levée des impôts [2].

Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, réfuta cette proposition avec éloquence, dans un long discours où l'on est étonné de trouver des principes presque républicains. Après avoir montré qu'aucune loi n'a déféré le gouvernement aux princes du

[1] Masselin, f. 63 et 64.
[2] *Ibid*., f. 65 et 66.

sang dans les minorités ; qu'on ne sait pas même si, sous le nom de *princes du sang*, on doit comprendre, comme on l'avait fait à la séance royale, ceux qui sont alliés par les femmes à la famille royale, ou seulement ceux qui en sont descendus de mâle en mâle ; qu'une lutte entre eux, si elle n'était pas soumise à la décision de états généraux, ne pourrait se terminer que par les armes. Il ajouta : « Avant toute
» chose, je désire que vous soyez bien convaincus que la chose publique
» n'est que la chose du peuple ; que c'est lui qui l'a confiée aux rois ;
» que, quant à ceux qui l'ont possédée de toute autre manière, sans
» avoir eu le consentement du peuple, ils n'ont pu être réputés que
» des tyrans et des usurpateurs du bien d'autrui [1]. Il est aussi évi-
» dent que notre roi ne peut point gouverner la chose publique par
» lui-même ; il est donc nécessaire qu'il la conduise par les soins et le
» ministère d'autrui. Mais la chose du peuple, dans un tel cas, ne doit
» point revenir, ou à quelqu'un des princes en particulier, ou à plu-
» sieurs ; elle appartient à tous. C'est au peuple qui l'a donnée que
» la chose du peuple doit revenir, pour qu'il la reprenne comme étant
» sienne ; d'autant plus qu'une longue suspension du gouvernement,
» ou une mauvaise administration, occasionnent toujours la ruine du
» peuple. . . . . . Or, j'appelle peuple, non point la populace ou seule-
» ment les sujets du royaume, mais les hommes de tous les états ;
» aussi, sous le nom d'états généraux, j'entends que les princes eux-
» mêmes sont compris, et que, entre tous ceux qui habitent le
» royaume, aucun n'est exclu de ce titre. En effet, personne ne nie,
» je pense, que les princes sont compris dans la noblesse, dont ils sont
» seulement les membres les plus distingués [2]. »

Pour confirmer cette théorie sur la souveraineté des états généraux, le seigneur de la Roche invoqua le souvenir de ceux qui furent assemblés sous Philippe de Valois, et qui décidèrent à qui de lui ou d'Édouard III devait appartenir la couronne, et celui des états qui déférèrent la régence au dauphin Charles, tandis que le roi Jean était prisonnier des Anglais [3].

Le débat sur la formation du conseil fut fort long, et il fut impossible d'amener les six nations à s'entendre. Les Parisiens, ou la nation de France, voulaient s'en rapporter à la décision des princes; les Bour-

[1] Masselin, f. 69, recto.
[2] *Ibid.*, f. 69, verso.
[3] *Ibid.*, f. 70.

guignons et les Normands voulaient, au contraire, que les états prissent sur eux la formation du conseil. Mais ils n'étaient pas entièrement d'accord entre eux sur les bases; les Aquitains, après avoir voté avec les Normands, s'en séparèrent pour se rapprocher des Parisiens : les Languedociens et ceux de la Langue d'oil ne s'accordaient ni avec les autres, ni entre eux; leurs députés se contredisaient mutuellement : la journée s'écoula en discussions, et il fut enfin convenu que, dans la séance royale qui était convoquée pour le lendemain, les députés annonceraient qu'ils n'étaient point encore d'accord sur cet objet [1].

Le roi enfant vint présider la séance royale le mardi 10 février après midi; les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et de Foix, les sires de Beaujeu et de Bresse, l'entouraient, avec un grand nombre de seigneurs; Jean de Rely, chanoine et député de Paris, lui adressa une longue harangue fort pédantesque; après quoi, il commença la lecture des cahiers qui avaient été rédigés : mais, après trois heures de lecture, on s'aperçut que Charles VIII, qui n'y comprenait pas un mot, n'en pouvait plus de fatigue, et l'on renvoya le reste au lendemain[2]. Dans l'intervalle entre les deux séances, les députés cherchèrent à s'accorder sur la nomination du conseil. Mais il est plus difficile encors de s'entendre sur les personnes que sur les choses : les ambitions privées avaient été mises en jeu, et ceux qui n'espéraient pas arriver eux-mêmes au conseil voulaient du moins y faire arriver des gens de leur langue [3]. En même temps, il paraît que la dame de Beaujeu, qui dirigeait le parti de Bourbon, l'emporta en adresse sur le comte de Dunois, qui dirigeait le parti d'Orléans; elle montra une grande confiance dans les états, un grand désir de s'en rapporter à ce qu'ils ordonneraient. Le duc d'Orléans, au contraire, envoya quelqu'un de sa maison aux nations assemblées, leur dire : « Qu'il avait appris avec » mécontentement que les états voulaient confier la garde et le gouver- » nement du roi à lui-même, duc d'Orléans, et à la dame de Beaujeu; » que, pour tout ce qui regardait le gouvernement, la garde et la ré- » gence, il ne croyait devoir entrer en partage avec personne; que les » états se contentassent donc de décider que le sire et la dame de » Beaujeu demeureraient auprès de la personne du roi, et rien de » plus [4]. Le sire et la dame de Beaujeu feignirent de céder, pour

[1] Masselin, f. 72 à 75.
[2] *Ibid.*, f. 75, 76.
[3] *Ibid.*, f. 77, 79. — [4] *Ibid.*, f. 80, verso.

l'amour de la paix, à un arrangement qui leur donnait réellement tout l'avantage; ils envoyèrent l'évêque de Coutances aux états, dire qu'ils étaient également informés de la phrase convenue qui avait donné offense au duc d'Orléans, et par laquelle ils étaient appelés, en commun avec lui, à la garde et au gouvernement du roi (*custodiam atque regimen);* qu'ils priaient les états de la supprimer. Les députés, voyant que les deux factions d'Orléans et de Bourbon étaient d'accord, crurent devoir se conformer à leurs désirs, et ils se contentèrent d'exprimer « que le sire et la dame de Beaujeu devraient rester auprès de la per- » sonne du roi comme ils y avaient été jusqu'alors. » (*Dominus et Domina de Beaujeu sint circa regis personam, sicut hactenus fuerunt.*) Ces négociations remplirent la plus grande partie de la journée du mercredi 11 février. Le roi s'était cependant rendu à la séance royale : mais, sur l'observation du chancelier que les députés n'étaient pas encore d'accord, il les congédia et les remit au lendemain [1].

Les six nations n'étaient point d'accord, en effet, sur l'organisation du gouvernement, qui, sous le nom de *chapitre du conseil*, formait le sixième chapitre de leurs cahiers. Les deux nations de Normandie et de Bourgogne continuèrent jusqu'à onze heures du matin, le jeudi 12 février, à lutter contre les quatre autres, et à demander que les états réglassent en vertu de leur souveraineté quels devaient être les dépositaires du pouvoir. Enfin, leurs députés se voyant abandonnés par tous les autres, qui craignaient *de déplaire à de si grands princes*, ils s'accordèrent à rédiger ce chapitre dans les termes suivants [2] :

« Le roi étant dans sa quatorzième année, et montrant une sagesse, » une prudence et une discrétion au-dessus de son âge, expédiera lui- » même toutes les lettres patentes, règlements et ordonnances, d'après » les délibérations de son conseil.

» Il ordonnera tout en son nom, et personne que lui n'aura le » pouvoir de faire aucune ordonnance, en quelque genre que ce soit. » Les états supplient le roi de présider lui-même son conseil le plus » souvent qu'il lui sera possible, afin qu'il puisse se former de bonne » heure aux affaires, et apprendre à bien gouverner.

» En l'absence du roi, le duc d'Orléans, premier prince du sang, » présidera le conseil, et conclura à la pluralité des voix.

« Après le duc d'Orléans et en son absence, le duc de Bourbon, con-

[1] Masselin, f. 81, 82.
[2] *Ibid.*, f. 85.

» nétable de France, présidera; enfin le sire de Beaujeu, qui a déjà » rendu des services si importants à l'État, aura la troisième place, et » présidera en l'absence des ducs d'Orléans et de Bourbon.

» Les autres princes du sang auront ensuite séance et voix délibé- » rative dans le conseil, suivant l'ordre de leur naissance.

» Et d'autant que les affaires dont le conseil doit prendre connais- » sance sont en grand nombre, et qu'il est utile que le conseil soit » toujours rempli d'hommes intelligents et laborieux, les états pensent » qu'il seroit à propos que l'on tirât des six nations douze personnes » recommandables par leur probité et leurs lumières, et qu'on les as- » sociât aux anciens conseillers d'État; ils laissent le choix de ces douze » nouveaux conseillers au roi et aux princes.

» Enfin, les états, considérant avec quelle prudence le roi a été jus- » qu'ici élevé et nourri, souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa per- » sonne des gens sages, éclairés et vertueux, qui continuent de veiller » sur sa santé, et de lui inspirer des principes de modération et de » vertu[1]. »

Ainsi se termina par un acte de faiblesse et par une décision qui ne décidait rien, une délibération dans laquelle les représentants de la nation s'étaient d'abord élevés aux plus hauts et aux plus nobles principes sur la constitution des états. Après avoir énoncé que toute souveraineté leur appartenait, ils l'abandonnaient au hasard, en la remettant à un enfant, sans lui donner ni conseil de tutelle ni régence, sans préciser même quels étaient les membres de sa famille qu'il devait consulter. Après avoir voulu que la nation fût représentée dans son conseil par douze membres des états, ils lui abandonnaient à lui-même le choix de ces membres, par un calcul étroit et égoïste de la langue de Paris, qui était bien sûre que ce serait dans cette langue plus que dans aucune autre que le roi ferait son choix. La dame de Beaujeu n'était pas même nommée dans cet acte, et, en effet, aucune loi, aucun usage, aucune volonté nationale ne pouvait lui déférer la régence; le duc d'Orléans, au contraire, demeurait le chef ostensible du gouvernement, et croyait l'être toujours. Cependant la dame de Beaujeu, qui avait accoutumé son frère à lui obéir et à la craindre, en lui faisant présider le conseil, en écartait le duc d'Orléans, et en le faisant présider par son mari,

[1] Garnier, Hist. de France, t. X, p. 104. — Isambert, Anc. lois françaises, t. XI, p. 27. — Godefroi, qui a inséré dans les Preuves de Charles VIII les cahiers des États, n'a pas osé donner le chap. vi ou du Conseil, p. 418.

simple baron de Beaujeu, en écartait le duc d'Alençon, le comte d'Angoulême, et les autres princes du sang, qui, plus qualifiés que lui, ne voulaient pas siéger au-dessous de lui. Ainsi fut constitué sans que personne l'eût prévu, sans que personne en eût eu l'intention, le gouvernement qu'on nomma *de madame;* et lorsque le duc d'Orléans voulut maintenir le droit qu'il croyait tenir en même temps et de son rang de premier prince du sang, et de la présidence du conseil qui lui avait été déférée par les représentants de la nation, il fut traité en rebelle, et tous les historiens ont continué dès lors à le considérer comme un factieux.

Dans la séance du jeudi 12 février, que le roi vint présider avec les princes du sang, Jean de Rely termina la lecture des cahiers que les états avaient rédigés [1]. Ces cahiers, qui contenaient les doléances de la nation, et qui devenait, selon la promesse que le chancelier en fit dans la même séance, au nom du roi, devenir ensuite l'objet des délibérations de son conseil, comprenaient, outre le chapitre sur le conseil que nous avons rapporté, cinq autres chapitres, dont nous nous contenterons de donner un résumé rapide. Le cahier de l'Église contenait trois demandes : que le roi se fît sacrer sans retard ; qu'il rétablît les libertés de l'Église, telles que les conciles de Constance et de Bâle les avaient définies, et que l'ordonnance de Bourges, ou la pragmatique sanction les avait garanties à la France ; qu'enfin il maintînt les priviléges et les immunités du clergé dans ses biens et dans ses personnes : priviléges que le précédent roi avait souvent violés [2].

Le cahier de la noblesse avait aussi trois objets principaux : le service militaire, la chasse, et la préférence accordée par Louis XI aux étrangers sur les régnicoles. Quant au premier, qui était souvent, entre les mains du roi, plutôt un moyen de vexation que de défense nationale, la noblesse demandait que l'arrière-ban ne fût convoqué que pour des besoins réels ; qu'il fût payé ; que les vassaux demeurassent sous les drapeaux de leurs seigneurs ; qu'enfin un plus long terme fût accordé aux gentilshommes pour acquitter les dettes qu'ils avaient contractées pour la guerre. Quant à la chasse, ils exposaient que leur ancien droit avait été envahi par Louis XI ; qu'on les avait exclus des chasses royales ; que les grands-veneurs étaient venus chasser chez eux,

[1] Masselin, f. 84, 85.

[2] Il est imprimé en entier. Preuves de Charles VIII, Godefroi, p. 404. — Isambert, t. XI, p. 33.

quand même le roi n'était pas dans la province ; qu'enfin la multiplication du gibier réservé au roi avait dévasté leurs propriétés. Quant aux étrangers, ils demandaient enfin que la garde des châteaux forts, des places frontières, que les capitaineries de gens d'armes, sénéchaussées, bailliages et autres offices, fussent confiés à des gentilshommes français plutôt qu'à des aventuriers étrangers, que le dernier roi avait trop favorisés, au risque d'être trahi par eux [1].

Le cahier du tiers état, ou des *communes*, représentait la misère excessive à laquelle *le pauvre peuple jadis nommé français, et ores de pire condition que le serf*, avait été réduit. Il attribuait sa pauvreté aux exactions de la cour de Rome et aux ventes de tous les bénéfices, soit avant la pragmatique sanction, soit depuis sa suppression, qui faisaient passer tout l'argent du royaume en Italie ; aux soldes payées à des soldats étrangers, aux vexations des gens de guerre, qui, cheminant sans cesse de province en province, et logés chez le laboureur, « après que celui-ci avait déjà payé la taille pour être défendu, » et non pillé par eux, ne se contentent pas de ce qu'ils trouvent en » son logis, mais le contraignent à grands coups de bâton à aller » chercher du vin à la ville, du pain blanc, du poisson et des épi» ceries. » Il attribue encore la misère à la charge intolérable des tailles et subsides, qui s'est accrue en Normandie de 250,000 à 1,200,000 livres, et dans les autres provinces à proportion. Les représentants de la nation assurent que les paysans de plusieurs districts se sont enfuis en Bretagne ou en Angleterre, que d'autres sont morts de faim, que d'autres ont, dans leur désespoir, tué leurs femmes et leurs enfants, puis eux-mêmes ; qu'enfin les paysans de plusieurs villages auxquels on a saisi leur bétail, s'attellent eux-mêmes à la charrue avec leurs enfants ; que d'autres, pour éviter qu'on ne saisisse leurs bœufs, n'osent labourer leur champ que de nuit. La manière de lever la taille aggravait encore son poids déjà intolérable ; car le paysan qui avait acquitté sa quote-part se voyait emprisonner pour acquitter celle de son voisin, et non-seulement le capital, mais encore tous les frais de justice.

Pour porter remède à des maux si cruels, les états demandaient que le roi retirât à lui tout le domaine de la couronne, qui avait été presque tout aliéné par le feu roi, et qui aurait dû suffire à sa dépense ; que

[1] Preuves de Charles VIII, Godefroi, p. 406. — Isambert, Anciennes lois françaises, t. XI, p. 37.

les pensions accordées aux seigneurs fussent supprimées ou grandement réduites; « car, disent-ils, il n'est point à douter que, au payement d'icelles, y a aucunes fois telle pièces de monnaie qui est partie » de la bourse d'un laboureur, duquel les poures enfants mendient » aux huis de ceux qui ont lesdites pensions, et souvent les chiens » sont nourris du pain acheté des deniers du poure laboureur, dont il » devait vivre. » Les états demandent encore que le roi réduise ses gendarmes au nombre qu'en entretenait Charles VII, et qui lui suffit pour reconquérir la Normandie et la Guienne, et qu'il les oblige à observer les ordonnances par lesquelles le même roi avait protégé le peuple contre leurs exactions. Les états ne doutent point qu'après ces réductions, les revenus du domaine joints aux anciennes impositions, gabelles et équivalents, ne suffisent à l'entretien du roi et la défense du royaume, sans recourir aux tailles, dont ils demandent l'entière suppression; et dans tous les cas, « ne soient imposées ni exigées les » dites tailles ni aides équipollents à tailles, sans premièrement assembler lesdits trois états, et déclarer les causes et nécessités du roi et » du royaume pour ce faire, et que les gens des dits états le consentent, en gardant les priviléges de chacun pays [1]. »

Dans le chapitre de la justice, les états, après avoir rappelé l'importance de la justice, et l'obligation du roi de la faire rendre à ses peuples par des hommes probes et instruits, demandent l'observation de la règle introduite par Charles VII, savoir, que le tribunal où il vient de vaquer une place de juge choisisse trois personnes capables entre lesquelles le roi en nommera une. Ils demandent également l'observation de l'ordonnance du dernier roi, « pour que l'officier royal, en bien » exerçant son office, soit assuré de l'état de sa vie et d'être continué » en icelui; » qu'aucun juge ne puisse être privé de sa charge s'il n'est convaincu de prévarication; que ceux qui en ont été privés arbitrairement puissent se pourvoir en justice pour les recouvrer. Ils demandent de plus la suppression de tous les offices extraordinaires et de nouvelle création, et l'abolition du cumul; chacun ne pouvant tenir qu'un office royal, en sorte que, par l'impétration d'un second, le premier doive être censé vacant.

Les états indiquent ensuite les réformes qui leur paraissent nécessaires dans tout l'ordre judiciaire. Ils voudraient que le grand conseil,

[1] Isambert, Anciennes Lois françaises, t. XI, p. 39 à 49.—Godefroi n'en a donné qu'un extrait fort incomplet. Preuv. de Charles VII, p. 408.

présidé par le chancellier, fût composé d'un nombre invariable de conseillers instruits des lois des diverses parties du royaume; que les droits des officiers du sceau, ainsi que des secrétaires du roi, fussent fixés par un tarif qu'ils ne pussent pas dépasser; que l'appel ne fût jamais refusé, ou en la chancellerie, ou au parlement, et que, pour l'éluder, on n'évoquât jamais les causes au grand conseil, lorsqu'une autre cour de justice en serait déjà saisie; que la réforme s'étendît jusqu'aux parlements eux-mêmes, où les procédures sont devenues plus longues, les épices plus ruineuses, et où l'ordre du tableau a cessé d'être observé; que le nombre des sergents fût déterminé : qu'enfin les commissions judiciaires et les justices prévôtales, scandale du règne précédent, fussent pour jamais abolies; que ceux qui ont exercé ces justices prévôtales, au préjudice des sujets du roi, soient punis tellement qu'ils servent d'exemple à tous autres; que les sentences rendues par eux soient cassées, les confiscations restituées et les bannis rappelés; que la vénalité des offices de judicature soit supprimée : enfin, pour accomplir la réforme et maintenir le bon ordre, les représentants de la nation demandent « que leit seigneur roi doive déclarer et ap-
» prouver que les états du royaume, Dauphiné et pays adjacents, seront
» assemblés au temps et terme de deux ans prochainement venants,
» et ainsi continués de deux ans en deux ans [1]. »

Dans le chapitre intitulé *de la Marchandise*, les états représentaient le commerce comme la première source de l'opulence nationale; ils demandaient qu'il fût traité avec franchise et libéralité, qu'il fût permis aux Français de commencer avec tous les pays qui n'étaient pas en guerre avec le roi; que les lettres de représailles ne fussent accordées qu'avec les solennités de droit qui en assuraient la publicité; que les péages fussent modérés, et que leurs produits fussent employés à procurer la bonne confection et la sûreté des ponts et des routes; que le commerce enfin fût interdit aux officiers de justice et de finance, qui en abusaient pour le monopole. — Mais les marchands consultés pour la confection de ce chapitre des cahiers y introduisirent aussi quelques dispositions dictées par la jalousie mercantile. Ils se plaignirent de la multiplication des foires, qui aidaient les marchands étrangers à leur faire concurrence; ils demandèrent que deux des quatre foires de Lyon

[1] Isambert, Anciennes lois françaises, t. XI, p. 49-64. — Preuves de Godefroi, Charles VIII, par extrait, p. 411-416, en supprimant tout ce qui lui a paru plus hardi.

fussent supprimées; que deux autres fussent transportées dans une ville plus éloignée des frontières; que l'importation des draps et des étoffes de soie fût prohibée; que la sortie de l'argent hors du royaume fût empêchée[1].

La forme que les états généraux de France avaient adoptée pour intervenir dans la législation de leur pays, ne pouvait jamais amener une réforme vraiment utile : ils se contentaient d'exposer des doléances qu'ils soumettaient au roi, et celui-ci, après les avoir examinées, choisissait la partie qui lui convenait de changer en loi, et supprimait le reste. Le chancelier promit que les cahiers seraient examinés dans le conseil du roi, et que des commissaires des états y seraient appelés pour défendre et expliquer chacune de leurs observations. Les députés conclurent de ce discours que, selon leur demande, douze membres de leur corps seraient appelés au conseil par le choix des princes; que de plus seize commissaires choisis par eux plaideraient dans ce conseil la cause de la nation telle qu'ils l'avaient exposée dans leurs cahiers[2]. Mais ce n'est point ainsi que les princes ou le chancelier entendaient les droits de la nation. Après avoir obtenu une sorte d'assentiment national à l'organisation nouvelle, ils ne songeaient plus qu'à renvoyer au plus tôt l'assemblée, qui leur inspirait de la jalousie. Ils firent démeubler la salle des États, pour leur indiquer qu'il était temps de finir; ils n'introduisirent point de membres des états dans le conseil, mais ils choisirent eux-mêmes parmi les députés des états seize commissaires pour discuter avec eux les cahiers. L'abbé de Saint-Denis, président des états, qui était entièrement dans les intérêts du ministère, annonça aux députés, dans la séance du 14 février, le choix fait par le roi de seize d'entre eux pour défendre leurs cahiers, donnant à entendre en même temps que leur mission à eux-mêmes était par-là terminée. Cependant les états répondirent avec chaleur qu'ils avaient beaucoup fait en abandonnant au roi la nomination des douze nouveaux conseillers qu'ils le priaient d'introduire sans retard dans son conseil; mais que quant à leurs commissaires, pour défendre leurs opinions, ils entendaient les nommer eux-mêmes[3].

La nomination des commissaires par le chancelier avait augmenté la jalousie entre les nations. Sur les seize, il y en avait six de Parisiens

[1] Isambert, t. XI, p. 65-67. — Charles VIII, de Godefroi, p. 416.
[2] Masselin, f. 85.
[3] *Ibid.*, f. 97-100.

et quatre de Languedoc, tandis que les autres nations étaient à peine représentées : la fermentation était grande parmi les députés ; pour la calmer, le chancelier autorisa chaque nation à choisir un commissaire et à l'ajouter à ceux qu'il avait nommés lui-même. Il les convoqua pour le mercredi 18 février au château de Montils, où les délibérations commencèrent. Mais celles-ci ne firent que redoubler le mécontentement des députés, parce qu'ils reconnurent aussitôt que les comptes qu'on leur communiquait, comme étant un état des dépenses et des recettes du royaume, étaient falsifiés [1].

Pour calmer cette agitation, les princes sentirent la nécessité de se rendre à l'assemblée générale qui fut convoquée pour le jeudi 19 février. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, le sire de Beaujeu, les comtes de Foix et de Dunois, et le sire d'Albret s'y rendirent ensemble. Tous les princes étaient d'accord dans leur résistance aux efforts du peuple pour se mettre au fait de ses affaires, ou pour obtenir plus d'économie. Le duc de Bourbon, comme connétable, exposa que, pour la défense du royaume, il était nécessaire d'entretenir au moins deux mille cinq cents lances d'ordonnance, et il indiqua leur répartition sur les diverses frontières ; il offrit de faire entendre aux états les capitaines qui avaient commandé sur chaque frontière, pour donner des renseignements plus précis [2]. Masselin fut chargé de lui répondre dans la séance du 20 février, que les états n'avaient point arrêté, comme le connétable avait paru le supposer, la réduction de l'armée à deux mille lances d'ordonnance ; qu'avant de songer à ses dépenses, il fallait connaître ses revenus ; qu'ils demandaient donc avant tout un état de recettes sous les trois divisions de domaines, de subsides et de tailles ; qu'ils demandaient également l'état des dépenses sous les quatre chefs de maison du roi, gages des officiers, armées et pensions, que, seulement après avoir obtenu ces connaissances, les états pourraient voter sur la force de l'armée [3].

Le chancelier promit que tous les renseignements que lui demandaient les députés leur seraient donnés, et effet il introduisit auprès d'eux, dans la séance du samedi 21 février, le six généraux des finances, et les six trésoriers ; mais soit qu'il se flattât que des provinciaux novices dans les affaires ne sauraient pas distinguer la vérité, ou que les comptes

[1] Masselin, procès-verbal, f. 101.
[2] *Ibid.*, f. 102, 105.
[3] *Ibid.*, f. 110, 111.

du trésor fussent tenus avec un grand désordre, les députés de chaque province se récrièrent sur la fausseté de ces comptes, quant à leur province à chacun. Une vive agitation s'ensuivit ; enfin le juge de Forez, orateur de la Langue d'oil, proposa comme moyen de sortir d'embarras, et d'éviter de perdre un temps précieux à l'examen d'états falsifiés, d'accorder au roi, pour deux ans, la même taille que le royaume avait payée à Charles VII, sous condition de maintenir le même nombre de gendarmes d'ordonnance [1].

Cette base fut en effet adoptée par le chancelier lui-même pour la discussion ; mais en réclamant 1,500,000 livres de taille annuelle, au lieu de 1,200,000 qu'en payait le royaume sous le règne de Charles VII, parce qu'il assurait que cette augmentation équivalait, tout au plus à la dépréciation de la monnaie, et que le peuple, qui, à l'avénement du roi, était taxé à 4,404,000 liv. pour la taille, se trouverait trop heureux d'être déchargé des deux tiers [2]. Dès lors la délibération dégénéra en disputes souvent ignobles entre les provinces, pour se soustraire chacune à sa part du fardeau commun. Les états finirent par accorder une taille de 1,200,000 francs pour deux ans, et 300,000 francs en sus pour l'année 1484 seulement [3].

Ce fut dans la séance du samedi 28 février que les états accordèrent ce subside. Ils demandèrent en même temps que les députés de la nation fussent convoqués de nouveau dans deux ans, que le roi fixât dès lors, par un décret ferme et invariable, le temps et le lieu de leur assemblée. « Car ils n'entendent pas, dirent-ils, que aucuns deniers » soient imposés, si les états ne sont appelés et n'ont donné leur con- » sentement exprès, en conservant les libertés et les priviléges de » chaque province. » En réponse, le chancelier, en acceptant la concession des états, s'excusa sur la chaleur de la discussion, pour avoir peut-être dans le débat précédent exagéré en quelque chose les droits de la couronne [1].

Le même jour, le chancelier proposa que, pour accélérer les affaires, les états nommassent trois députations : l'une traiterait de la répartition de l'impôt entre les provinces avec les sires de Beaujeu, de Dunois, de Torcy, de Cominges, et les évêques de Coutances et d'Alby ; l'autre

1 Masselin, f. 119, 123.
2 *Ibid.*, f. 135.
3 *Ibid.*, f. 157.
4 *Ibid.*, f. 159, 160. — Isambert, t. X, p. 80.

traiterait des affaires du clergé avec le cardinal de Bourbon ; la troisième traiterait de la justice avec le chancelier. Les états acceptèrent cette division, et ne témoignèrent aucun étonnement de ce que le duc d'Orléans, président du conseil, s'était laissé exclure également de tous les bureaux [1].

Cette division acheva cependant de faire perdre aux états leur force et leur considération , en mettant les députés sans cesse aux prises les uns avec les autres. La répartition de 1,500,000 francs de taille entre les six généralités donna surtout lieu à des disputes extrêmement aigres; le débat fournit en même temps beaucoup de détails curieux sur l'état de misère auquel le royaume était réduit [2]. Dans le bureau du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, les députés des états rencontrèrent le cardinal de Tours, et beaucoup d'archevêques et d'évêques , qui accusèrent vivement les états de s'être mêlés des affaires ecclésiastiques, quoiqu'elles ne les regardassent nullement , et d'avoir ainsi empiété sur l'autorité de la cour de Rome. Les députés répondirent avec chaleur qu'ils ne reconnaissaient point les prélats pour juges des intérêts du royaume en matière ecclésiastique, et qu'ils prétendaient les régler non-seulement sans eux, mais même malgré eux. Le procureur du roi prit ensuite la parole ; il déclara que la pragmatique sanction était à ses yeux un des plus beaux priviléges du royaume ; qu'il était déterminé à la faire exécuter, et que si les commissaires du roi appuyaient l'opposition des prélats, il en appellerait au parlement [3].

Dans le troisième bureau enfin , le chancelier n'excita pas moins de mécontentement par sa manière de procéder à l'examen du cahier de de la justice : il avait autour de lui huit conseillers, auxquels il faisait lire le cahier des états , article par article ; après quoi il leur demandait à chacun si l'article du cahier méritait d'être pris en considération , priant en même temps les commissaires des états de ne point interrompre cet examen préparatoire. Si les conseillers n'approuvaient pas l'article, le chancelier le biffait, et ce ne fut qu'après une dispute assez vive qu'il permit aux commissaires de parler auparavant pour la défense de leur rédaction [4].

La discussion sur le traitement ou l'indemnité que devaient recevoir

[1] Masselin. f. 162. — Isambert, t. X. p. 83.
[2] *Ibid.*, f. 168, 173.
[3] *Ibid.*, f. 186, 187.
[4] *Ibid.*, f. 176.

les députés pour avoir assisté aux états, contribua aussi à les diviser et à les déconsidérer. Le tiers état demandait que chaque ordre payât ses députés. Les ordres privilégiés prétendaient que la seule fonction du clergé devait être de prier pour le bien de tous, celle de la noblesse de combattre, et celle du tiers état de payer. Ils refusaient donc avec emportement de contribuer en rien à maintenir leurs propres députés, et Masselin nous a conservé le discours de Philippe Poitiers, député de la noblesse de Champagne, qui fut, dans cette occasion, le principal champion du privilége. Pour arriver à son but, il énonça des principes tout à fait démocratiques qui contrastent d'une manière ridicule avec la cause qu'il soutenait. « Les députés du tiers-état, dit-il, prétendent être seuls » députés du peuple ; mais qu'ils regardent autour d'eux, qu'ils lisent » la teneur des procurations ; ils verront qu'ils ne sont pas plus les pro» cureurs du peuple que ne le sont les ecclésiastiques ou les nobles ; car » chaque député tient ses pouvoirs de tous les électeurs des trois états, » et non du sien seulement... Ils ne sont eux-mêmes pas plus peuple » que la noblesse ; car ils trouvent comme elle moyen de se soustraire » aux charges que paye le peuple. » Si l'on oubliait qu'il s'agissait pour les nobles de ne pas payer leur part d'une somme de cinquante mille francs que les députés des trois ordres aux états généraux devaient recevoir comme honoraires, et que dans tout ce siècle, aucun orateur ou sacré ou profane ne songeait à la bonne foi de son argumentation ou à la consistance de son caractère, pourvu qu'il fût ingénieux ou érudit, on tirerait de ce discours des conclusions sur l'égalité des ordres dans l'ancienne constitution française qui seraient tout à fait démenties par les faits. Le chancelier convint que le peuple seul devait payer les députés des trois ordres, mais il demanda au clergé et à la noblesse, pour l'amour de Dieu, et à cause de la détresse à laquelle étaient réduits les contribuables, de se charger, pour cette fois seulement, de payer l'indemnité de leurs propres députés [1].

Au milieu des discussions générales, les affaires des grands avaient été de temps en temps ramenées à la connaissance des états. Dans la séance du 19 février, le sire de Castelnau et Olivier le Roux demandèrent à être entendus pour protester que l'avocat des enfants d'Armagnac les avait accusés à tort d'avoir empoisonné la comtesse d'Armagnac ; Robert de Balzac protesta également contre la partie de

[1] Masselin, f. 178. 184.

l'accusation qui le concernait; mais le baron d'Albret et le comte de Foix confirmèrent tous les faits à leur charge, et les états renvoyèrent les uns et les autres à se pourvoir par-devant les tribunaux [1]. Les Flamands adressèrent aussi leurs ambassadeurs aux états, pour se plaindre de ce que le traité d'Arras n'était pas exécuté, et que les terres confisquées au comte de Romont et au sire de Croy n'étaient pas restituées [2]. Le duc de Lorraine enfin réclama de nouveau de la justice des états la restitution de la Provence [3]. Ceux-ci ne refusèrent point de les entendre, mais en général cependant ils surent se renfermer dans la législation, et ils laissèrent au gouvernement le soin de satisfaire ou les grands, ou les peuples étrangers.

L'examen des cahiers continuait dans les trois bureaux, et les députés étaient très-mécontents de la manière dont on y procédait : quelques-unes de leurs demandes étaient déclarées justes ou admissibles, quelques autres étaient rejetées, mais aucune correction n'était rendue exécutoire, aucune expédition ne leur était donnée de la décision du conseil; tous se plaignaient hautement de ce que, après avoir accepté l'argent des états, on leur répondait d'une manière si vague qu'ils ne savaient point encore ce qui était agréé ou ce qui ne l'était pas [4].

Le dimanche 7 mars, enfin, les députés furent convoqués inopinément, pour deux heures après midi, à une séance royale. Le chancelier leur adressa un discours dans lequel il célébra leur patriotisme, leur prudence et leur sagesse; il leur promit que le jeune roi se gouvernerait désormais par leurs conseils; il les exhorta à porter à leur tour cette promesse dans leurs provinces. Il leur annonça que le roi, d'après le conseil de ses médecins, était obligé de partir le lendemain matin pour Amboise, mais que les ministres et les princes du sang restaient et continueraient avec eux à examiner leurs cahiers. En effet, pendant la semaine suivante, les députés eurent encore plusieurs conférences dans les trois bureaux de l'Église, de l'impôt et de la justice. Ils se rassemblèrent de nouveau, le dimanche 14 mars, en assemblée générale; plusieurs voulaient ne point se séparer que toute l'affaire de leurs cahiers ne fût terminée, mais le plus grand nombre, soit par impatience de regagner leurs foyers, soit pour complaire à la cour, convinrent de

[1] Masselin, f. 106, 107.
[2] *Ibid.*, f. 108.
[3] *Ibid.*, f. 137.
[4] *Ibid.*, f. 233, 236.

nommer trois députés par nation pour assister à l'examen de la petite partie de leurs cahiers qui n'était pas terminée ; après quoi ils se séparèrent [1] avec la conscience d'avoir plus fait pour la liberté de la France qu'aucun de leurs prédécesseurs. Peu après on publia au nom du roi les réponses faites aux cahiers des états généraux, indiquant l'un après l'autre les articles par leurs premiers et leurs derniers mots. Le roi répondit le plus souvent « qu'il accordoit et concédoit l'effet du présent » article [2]. » Il ne joignit point cependant à ce consentement, de formule exécutoire ; il ne publia point d'ordonnances qui changeassent en lois nationales les vœux exprimés par la nation et agréés par le roi ; ainsi ses réponses ne furent que de vaines paroles, et l'assemblée solennelle des députés de la nation une fois séparée, rien ne se trouva changé dans les désordres et les abus du gouvernement.

[1] Masselin, f. 220-239.

[2] Isambert, Anciennes lois françaises, t. XI, p. 89-96. — Charles VIII de Godefroy, Preuves, p. 418.

CHAPITRE XXIII.

Administration d'Anne de Beaujeu. Efforts du duc d'Orléans pour recouvrer le pouvoir. Révolutions en Bretagne et en Angleterre. Guerre en Flandre. Ligue des princes contre Anne de Beaujeu. Défaite et captivité du duc d'Orléans. — 1484-1488.

(1484.) Pendant les premiers six mois qui suivirent la mort de Louis XI, l'autorité monarchique avait été en quelque sorte suspendue en France. Depuis le 30 août 1483 qu'expira ce monarque redouté, jusqu'au 14 mars 1484, que les états généraux se séparèrent, un conseil sans chef, composé de princes opposés d'intérêts, et récemment persécutés, et de ministres en haine au peuple, se fit obéir au nom d'un roi à peine sorti de l'enfance, et parut agir de concert en présence des représentants du peuple. Une discussion solennelle sur les injustices, les abus, les violences d'un roi qui avait excité tant de haine, semblait être le dernier acte d'un règne qui avait changé dans la monarchie toutes les conditions et la disposition de tous les esprits.

Une époque nouvelle commence le 14 mars 1484 à la dissolution des états généraux : un gouvernement en dehors des lois, auquel on ne saurait même donner un nom, succède au pouvoir du despote et à celui des représentants de la nation. Une jeune femme, que son âge, son sexe, sa dépendance comme épouse, excluent également du pouvoir, s'empare à vingt-trois ans d'une autorité qui appartenait à un frère de quatorze, sans avoir, pour elle, ni le testament de son père, ni la prédilection de son frère, ni les lois du royaume, ni la décision des états généraux, ni la puissance de son mari, ou celle d'une faction. Deux chefs avaient été donnés à la monarchie : le duc de Bourbon son beau-frère, l'aîné des princes du sang, avait été reconnu, sous le titre de connétable et de lieutenant général du royaume, comme chef de

l'armée et de l'administration ; et le duc d'Orléans, aussi son beau-frère, le premier des princes du sang, et l'héritier présomptif de la couronne, avait été nommé par les états président du conseil. Dès le 9 octobre 1483, les princes l'avaient reconnu pour lieutenant général, à Paris, dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie ; et lui-même regardait son droit à la garde et au gouvernement du roi comme si incontestable, qu'il avait prié les états de ne point s'en occuper. Placée entre ces deux princes, dont le plus jeune était de son âge, Anne de Beaujeu n'avait qu'un seul titre : les états avaient demandé qu'elle demeurât auprès de son frère, comme elle y était auparavant, pour veiller sur sa santé et sur son éducation.

L'adresse avec laquelle Anne de Beaujeu profita de ces influences domestiques, de la crainte qu'elle inspirait à son frère, de la déférence qu'avaient pour elle les capitaines des gardes et tous les officiers du château, de la légèreté, de l'amour du plaisir du duc d'Orléans, de l'état valétudinaire du duc de Bourbon, et des querelles ou des bouderies des autres princes, pour s'emparer sans bruit de l'autorité, serait sans doute digne d'étude. Mais nous rentrons dans une des périodes obscures de l'histoire de France ; les historiens du temps, comme s'ils avaient honte de ces intrigues de femme, les indiquent à peine, ou même arrivent de plein saut, de la mort de Louis XI aux guerres de Charles VIII, en Italie, dix ans plus tard [1], et le travail suffisant pour rétablir l'ordre chronologique des événements durant ces dix années, ne fournit point assez de données pour les peindre ou pour les expliquer [2].

Le duc d'Orléans et la dame de Beaujeu étaient à peu près du même âge ; mais le premier poursuivait à cet âge tous les plaisirs, et se livrait à toutes les passions de la jeunesse. Marié à une femme laide et contrefaite, qu'il ménageait, comme fille et sœur de ses rois, mais qu'il n'aimait pas, il s'occupait de galanterie, de tournois ; on le voyait dans la cour du palais, dompter les chevaux les plus fougueux [3]. Il

[1] Phil. de Comines, l. VII. c. 1. passe immédiatement aux préparatifs de la guerre d'Italie. — Guaguini Compend., l. XI, f. 161, est plus court encore. — Belcarius, l. IV, p 103-112, est plus prolixe sans être plus instructif. — Paul Æmilius renferme ce récit dans trois pages, 358-360.

[2] Lancelot, Éclaircissement sur les premières années de Charles VIII, Acad. des Inscrip., t. VIII, p. 712.

[3] Jean de Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 44 ; édit. de Godefroi, Paris, 1622, in-4°.

s'était fait accorder une pension de 24,000 francs, et une compagnie de cent lances d'ordonnance; il avait fait donner deux autres compagnies à ses cousins les comtes d'Angoulême et de Dunois, aussi avec de grosses pensions [1]. Mais il ne voulait prendre que les plaisirs et l'éclat du gouvernement; les affaires l'ennuyaient; il s'était laissé exclure de l'examen des cahiers des états; il n'assistait presque jamais au conseil, quoiqu'il en fût président; et fort peu de jours après la séparation des états, il partit pour la Bretagne, afin d'y rendre visite au duc François II, son cousin germain. A cette époque même, celui-ci avait été alarmé, le 7 avril, par la visite des plus grands seigneurs de Bretagne, qui s'étaient introduits le soir dans son château, à Nantes, et qui en avaient parcouru tous les appartements, les armes à la main, pour arrêter son ministre favori et son trésorier Landois. Cet homme intrigant et habile, qui venait si récemment de faire périr misérablement Chauvin, chancelier de Bretagne, avait excité la haine de toute la noblesse, bien plus par sa basse naissance que par ses vices. On aurait pu lui pardonner ses voleries dans l'administration des finances, ses intrigues avec les Anglais, les innocents qu'il avait fait mettre à la torture, et ceux qu'il avait fait mourir sans jugement; mais on ne lui pardonnait pas d'être fils d'un tailleur, et d'avoir été tailleur lui-même. Jean de Châlons, prince d'Orange, fils d'une sœur de François II, et arrivé depuis peu à sa cour, s'était associé avec le maréchal de Rieux, le sire de Rohan, et presque tous les grands seigneurs de Bretagne, pour attaquer Landois et le faire périr. Ils s'étaient divisés en deux bandes, dont l'une avait été le chercher au château du duc, l'autre à sa maison de campagne. Landois avait échappé à toutes deux, et la bourgeoisie de Nantes s'étant soulevée, avait délivré le duc, et forcé les conjurés à se retirer à Ancenis, où peu après ils furent assiégés [2].

Le duc d'Orléans arriva auprès de son cousin le duc de Bretagne, comme celui-ci, encore effrayé de la conspiration de ses barons, achevait de se brouiller avec toute sa noblesse, et s'abandonnait toujours plus aux directions de son favori Landois. Celui-ci, qui sentait que sa position devenait plus dangereuse, cherchait de l'appui à la cour de France; et, au milieu des fêtes qu'il donnait chaque jour au duc d'Orléans [3],

[1] Jean de Saint-Gelais, p. 49.

[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XX, p. 740. — Morice, Hist. de Bretagne, l. XIV, p. 145. — Daru, Hist. de Bretagne, t. III, l. VII, p. 76.

[3] Saint-Gelais, p. 50.

il excita sa jalousie contre Anne de Beaujeu, qui l'écartait de toutes les affaires, lui, premier prince du sang et président du conseil; il lui offrit son aide pour recouvrer dans le gouvernement l'influence qui lui était due, et lui demanda de le protéger à son tour contre les barons factieux de Bretagne [1].

Le duc d'Orléans fut presque aussitôt rappelé à la cour par le sacre du roi, son beau-frère, qui avait été fixé au 30 mai. Pierre de Laval, archevêque de Reims, officia à la cérémonie, où les six anciens pairs laïques furent représentés par les ducs d'Orléans et d'Alençon, le sire de Beaujeu, le dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, et Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui n'était pas même Français [2]. Le 5 juillet, Charles VIII rentra à Paris avec tous ces princes, et il y passa les mois de juillet, août et une partie de septembre. La cour ne parut dès lors plus occupée que de fêtes et de tournois : le duc d'Orléans brillait dans ces jeux chevaleresques; il donnait à son beau-frère le goût du plaisir et de la dissipation; il acquérait ainsi sur lui un ascendant qui excitait l'inquiétude de la dame de Beaujeu; pour l'y soustraire, pour veiller sur sa conduite morale et sur sa santé, elle emmena, vers la fin de septembre, Charles VIII à Malesherbes, puis à Montargis [3].

Jusqu'alors, le conseil du roi avait été presque toujours présidé par le sire de Beaujeu : les jeunes princes ne voulaient pas s'assujettir à l'ennui des affaires. D'ailleurs, la seule chose de quelque importance qui s'y fût traitée, était l'arrivée du cardinal de Balue, comme légat du pape. Le parlement, qui le soupçonnait de venir pour travailler de nouveau contre les libertés de l'église gallicane, avait fait publier à son de trompe la défense de le reconnaître pour légat; le conseil, au contraire, lui en avait fait rendre les honneurs, soit aux frontières, soit aux portes de Paris [4]. La mort du pape Sixte IV, survenue le 12 août, ne laissa point à Balue le temps d'intriguer, comme on l'avait craint; il repartit en toute hâte, pour se trouver à Rome au conclave qui élut Innocent VIII [5].

[1] Morice, Hist. de Bretag., l. XIV, p. 146.

[2] Saint-Gelais, p. 51. — Godefroi, Hist. de Charles VIII, Preuves, p. 428. — *Ibid.*, p. 437. — Addit. à Monstrelet, t. III, p. 209. — Franc. Belcarii, l. IV, p 104.

[3] Lancelot, Journal. Acad. des Inscrip, t. VIII, p. 719.

[4] Godefroi, Hist. de Charles VIII, Preuves, p. 440.

[5] Raynaldi Annal. eccles., 1484, §§ 20, 21.

Mais, lorsque Anne de Beaujeu eut emmené de Paris Charles VIII, en laissant dans cette capitale le duc d'Orléans et d'autres princes du sang, elle sentit que son pouvoir était d'autant plus près de lui échapper que le gouvernement restait à Paris, et que son frère désirait y retourner pour se rapprocher des joyeux compagnons de fêtes dont elle le séparait. Elle rechercha donc des alliances pour le cas où elle devrait recourir aux armes. Le 29 septembre, elle signa un premier traité avec René II, duc de Lorraine, par lequel celui-ci s'engageait, pour le bien du roi et du royaume, à défendre le sire et la dame de Beaujeu envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir [1]. Peu après, le 22 octobre, elle signa un second traité avec les nobles bretons soulevés contre Landois et qui s'étaient alors réunis à Ancenis; ceux-ci lui promettaient de reconnaître Charles VIII pour leur souverain, après la mort du duc François II, sous condition que rien ne fût changé dans les libertés et priviléges de la province, après sa réunion à la France [2]. Par un troisième traité signé à Montargis, le 25 octobre, Pierre et Anne de Beaujeu s'unirent avec les états de Flandre, agissant au nom de leur prince, le duc Philippe d'Autriche, encore enfant. Les Beaujeu promettaient d'aider les Flamands contre quiconque prétendrait entreprendre sur la garde et le gouvernement de leur prince contre leur volonté, tout comme les Flamands promettaient d'aider le sire et la dame de Beaujeu contre tous ceux qui voudraient porter préjudice à leurs biens, leurs honneurs, leur personne ou leur état [3].

De son côté le duc d'Orléans annonça au duc de Bretagne qu'Anne de Beaujeu avait enlevé de Paris le roi son frère contre sa volonté; qu'elle avait exigé de ses capitaines des gardes et archers le serment de n'obéir qu'à elle; que les princes du sang, conseillers légitimes du monarque, n'avaient point osé le suivre pour ne pas se trouver aux mains de sa sœur [4]. En conséquence le comte de Dunois, envoyé par le duc d'Orléans, signa à Rennes, le 23 novembre, avec François II, un traité par lequel celui-ci s'engageait à concourir à mettre le roi hors des mains de ceux qui le détenaient prisonnier, à lui rendre sa

[1] Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 451. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1089.

[2] *Ibid.*, p. 457, 458. — Lobineau, l. XX, p. 741, 742. — Actes de Bretagne, t. III, p. 441, 444.

[3] *Ibid.*, p. 460.

[4] Lobineau, Preuves de l'Hist., de Bret., p. 1421.

liberté, et à remettre les affaires de l'État où elles devaient être [1]. D'autre part, le duc d'Orléans voulant prendre des mesures légales pour conserver l'autorité qui lui avait été dévolue par les états, comme président du conseil, se présenta au parlement de Paris le 17 janvier 1485, accompagné par le comte de Dunois, et Denis le Mercier son chancelier, qu'il chargea de porter la parole.

Le Mercier exposa au parlement que les états généraux ayant été assemblés à la demande du duc d'Orléans et des autres princes, avaient déclaré le roi majeur et avaient voulu que tout le gouvernement fût entre ses mains et celles de son conseil ; que le duc d'Orléans, quoique son plus prochain parent, et institué par lui pour être son lieutenant et gouverneur de Paris, de l'Ile-de-France et de Champagne, ne voulait être que son très-humble serviteur, et ne demandait pas même à demeurer autour du roi. Mais que la dame de Beaujeu prétendant que par la coutume de certaines provinces, la sœur aînée a le droit d'administrer pour son frère mineur, jusqu'à ce que celui-ci ait vingt ans, « a mis en ses mains tout le fait des finances, a pris le serment des » gardes qui ne devoit être prêté qu'au roi, et a ôté audit roi ses » chambellans qui lui avoient été baillés par le feu roi son père et par » la reine sa mère. » Pour s'attacher des créatures par des pensions et des gratifications, elle avait excédé l'année précédente de 300,000 livres les recettes qui avaient été fixées par les états, et elle serait obligée cette année de les excéder de dix à douze cent mille livres. Enfin le sire du Lait avait même déposé qu'il avait été chargé par la dame de Beaujeu de tuer le duc d'Orléans. Celui-ci cependant ne demandait point à gouverner à sa place ; si la dame de Beaujeu voulait s'éloigner de dix lieues de la cour, il s'en éloignerait volontiers de quarante lieues. Tout ce qu'il demandait c'était que le roi gouvernât par lui-même, comme les états généraux l'avaient voulu, avec l'aide de son conseil, de la cour du parlement, et des états généraux qu'il serait convenable d'assembler de nouveau [2].

Mais le premier président, Jean de la Vacquerie, n'avait point assez d'énergie pour réclamer, comme il était invité à le faire, l'observation des lois politiques du royaume. Il répondit en exhortant le duc d'Orléans à faire que la maison de France soit par lui maintenue sans divi-

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XX, p. 742. Preuves, p. 1420. — Actes de Bretagne, t. III, p. 450.

[2] Extrait des registres du Parlement, Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 466.

sion, que quant au parlement : « il étoit institué par le roi pour » administrer justice, non pour avoir l'administration de guerre, de » finances, ni du fait et gouvernement du roi et des grands princes; » et que venir faire des remontrances à la cour, et faire autres exploits » sans le bon plaisir et exprès commandement du roi ne se doit pas » faire. » Le surlendemain, le premier président se rendit, avec quelques conseillers, auprès du roi pour lui communiquer les remontrances du duc d'Orléans, avant de faire à celui-ci d'autre réponse [1]. Le duc d'Orléans et le comte de Dunois firent le 22 janvier une démarche semblable auprès de l'université, et celle-ci observa la même réserve [2]. Le duc de Bretagne adressa un manifeste aux bonnes villes du royaume; le comte de Dunois écrivit aux différents princes du sang pour leur dénoncer à tous cette usurpation. Partout, le royaume montra la même indifférence [3]. Le jeune homme et la jeune femme qui se disputaient le pouvoir étaient à peu près également inconnus, et personne ne voulait encourir les chances d'une guerre pour donner l'avantage à l'un plutôt qu'à l'autre.

Pendant ce temps, Anne de Beaujeu, au lieu de s'adresser comme son beau frère aux tribunaux et aux autorités constituées, s'assurait d'hommes hardis et entreprenants pour un coup de main : elle donnait satisfaction à Jacques comte de Romont quant aux fiefs qui devaient lui être rendus par le traité d'Arras [4]. Elle promettait à Philippe, comte de Bresse, le gouvernement de Dauphiné, dont le comte de Dunois était alors en possession [5]. Elle rappelait à Melun où elle revint, le duc René II de Lorraine, en lui faisant espérer la restitution de la Provence; puis, poussant tout à coup dans Paris une bande d'aventuriers, elle leur donna ordre d'enlever le duc d'Orléans et de le lui amener. Le duc dans ce moment était aux Halles, où il jouait à la paume avec le comte de Dunois, Gui Pot et Jean de Louan; ils n'eurent que le temps de se jeter sur les premiers chevaux qu'ils trouvèrent, et de s'enfuir à toute bride vers Pontoise, d'où ils se rendirent par Verneuil à Alençon [6].

[1] Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 468, 469.

[2] Hist. de l'Université de Paris, l. VIII, p. 418. — Lancelot, Mémoires, t. VIII, p. 720.

[3] Lobineau, Preuves de Bret., t. II, p. 1421. Preuves de Charles VIII, p. 506.

[4] Ses lettres, Melin. 28 janv., Charles VIII, preuv., p. 469.

[5] Guichenon, t. II, p. 170.

[6] Lancelot, Mém. de l'Acad., t. VIII, p. 722.—Mém. de Louis de la Trémouille,

La fuite du duc d'Orléans était peut-être ce qu'Anne de Beaujeu désirait le plus : elle se hâta de ramener, le 5 février, le roi à Paris ; elle le conduisit au parlement le 14 février, pour y faire enregistrer une ordonnance par laquelle elle exemptait les conseillers au parlement du ban et de l'arrière-ban. Le registre fait mention du duc de Lorraine, des comtes de Clermont, de la Marche, de Bresse, de Vendôme, du chancelier, des prélats et des seigneurs qui accompagnèrent le roi ; mais il ne nomme ni le sire de Beaujeu, ni madame Anne, qui, comme femme, n'avait point d'existence légale et ne devait paraître nulle part [1]. Toutefois, dès qu'elle eut ramené le roi à Paris, elle se trouva en possession de la puissance suprême, et le duc d'Orléans fugitif ne fut plus qu'un rebelle. Elle lui ôta ses gouvernements pour les donner à Chabannes, comte de Dammartin, comme elle avait ôté le Dauphiné à Dunois pour le donner au comte de Bresse. C'était le roi qui donnait tous les ordres, et par une fatale fiction de la loi, ce roi de quinze ans était reconnu par tous, comme majeur et souverain. Les ducs de Bourbon, d'Alençon, de Bretagne et le comte d'Angoulême, qui avaient d'abord des soldats pour maintenir l'organisation du conseil qu'avaient fixée les états généraux, ne voulurent pas s'exposer aux peines de la rébellion, en faisant la guerre au roi. D'après le conseil de Dunois, le duc d'Orléans lui-même se soumit ; il alla rejoindre à Évreux sa belle-sœur et le roi son beau-frère ; il les suivit à Rouen, et se montra avec eux, ainsi que les ducs de Bourbon, de Lorraine et le seigneur de Beaujeu au lit de justice qu'on fit tenir à Charles VIII le 27 avril 1486, pour présider son échiquier de Normandie [2].

On ne sait point si le duc d'Orléans avait fait aucune condition en revenant auprès de la dame de Beaujeu et du roi son frère, et si elles ne lui furent pas observées, ou s'il céda à l'impatience qu'il ressentit en se voyant dépouillé de tout pouvoir et de tout crédit à la cour. Il était revenu à Paris avec le roi au commencement de juin ; il en repartit bientôt après pour Blois, où il se prépara à la guerre civile. Mais en même temps, oubliant ses devoirs de Français et de premier prince du sang, son intérêt même d'héritier présomptif de la couronne, il rechercha l'alliance des ennemis de la France, et il demanda l'appui des

t. XIV, c. 6, p. 137. — Observations, *Ibid.*, p. 278. — Hist. de Louis XII, dans Godefroi, Charles VIII, p. 260.

[1] Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 473. — Lancelot, Mém., p. 723.

[2] Mém. de Lancelot, Acad. des Inscrip., t. VIII, p. 725.

étrangers pour dominer dans sa patrie : aucun sentiment de devoir ou d'honneur n'apprit jamais aux princes français combien une telle conduite était coupable ; aucune manifestation de l'opinion publique ne les flétrit quand ils conjuraient ainsi contre la France.

La ligue que Louis XI avait constamment combattue se composait, à la fin de son règne, du souverain des Pays-Bas, héritier de la maison de Bourgogne, du duc de Bretagne, qui affectait vis-à-vis de la France une indépendance absolue, et du roi d'Angleterre : ce fut cette ligue que le duc d'Orléans se proposa de faire revivre et d'armer contre Charles VIII. Il se tenait déjà pour assuré du duc de Bretagne son cousin, et de son trésorier et favori Landois, qui lui avaient seuls envoyé deux cent cinquante lances et un corps d'archers, lorsqu'il s'était tout récemment retiré à Alençon ; les Pays-Bas et l'Angleterre avaient été, durant les deux dernières années, le théâtre de beaucoup de révolutions : cependant le duc d'Orléans pouvait alors se flatter d'y trouver de l'appui.

Maximilien d'Autriche, demeuré veuf le 25 mars 1483, n'avait plus trouvé les Pays-Bas disposés à lui obéir : la souveraineté avait passé à son fils Philippe, âgé seulement de cinq ans ; mais les peuples, blessés de son manque de respect pour leurs priviléges, fatigués de sa légèreté, de sa prodigalité, de son inconstance, ou n'avaient pas voulu le reconnaître pour tuteur de son fils, ou ne lui avaient laissé, à ce titre, qu'un pouvoir très-limité. Anne de Beaujeu avait fait alliance contre Maximilien, avec les états de Flandre, auxquels elle avait envoyé le maréchal d'Esquerdes, et quatre ou cinq mille hommes. Elle avait en même temps suscité contre lui Guillaume de la Marck, le farouche Sanglier des Ardennes, qui répandait le trouble dans tout le pays. La campagne de 1484 fut peu favorable à Maximilien ; celle de 1485 le fut davantage : le 22 mai, les Flamands furent battus devant Audenarde [1] : le 17 juin, le Sanglier des Ardennes fut arrêté en trahison par un lieutenant de Maximilien, et conduit à Maestricht, où il eut la tête tranchée [2]. Les Flamands effrayés, et mal secondés par la France, reconnurent Maximilien pour tuteur de son fils, et lui ouvrirent les portes de Gand le 28 juin, moyennant une amnistie générale et la garantie de tous leurs priviléges [3].

[1] J. Molinet, t. XLIV, c. 108, p. 427.

[2] *Ibid.*, c. 113, p. 439.

[3] *Ibid.*, c. 114, p. 442. — Olivier de la Marche, t. XI, p. II, c. 11 et 12, p. 271 et 284. — Der Weiss Kunig ; édit. de Vienne, 1775, in-fol., p. 162.

En Angleterre, Édouard IV, mort avant Louis XI, le 9 avril 1483, avait laissé deux fils dont l'aîné âgé de moins de treize ans, avait été reconnu pour roi sous le nom d'Édouard V; tandis que Richard, duc de Glocester, son oncle, lui avait été donné pour régent et protecteur du royaume. Richard ne s'était pas contenté longtemps de ce titre précaire : accusant sa propre mère d'impudicité, il avait prétendu que ses deux frères aînés étaient nés d'un adultère, qu'il était seul l'héritier légitime de la maison d'York. A ce titre, il s'était fait proclamer roi le 22 juin 1483, sous le nom de Richard III. Il avait enfermé à la Tour les deux princes ses neveux, et bientôt après il les y avait fait étouffer dans leur lit. Forcé ensuite à défendre, par des crimes toujours plus atroces, une couronne déjà acquise par tant de crimes, il avait fait périr, dans une succession rapide, tous ceux à qui il croyait du crédit, tous ceux qui lui inspiraient de la jalousie [1]. Pour se délivrer de ce monstre, les chefs des deux factions qui avaient si longtemps divisé l'Angleterre avaient songé à unir, par un mariage, les représentants des deux Roses ou des deux maisons de Lancaster et d'York. Il ne restait, pour chef de la première qu'un jeune homme réfugié en Bretagne, Henri, comte de Richmond, fils de Marguerite de Beaufort, petite-fille elle-même de Jean de Beaufort, l'un des fils légitimés de Jean de Gand, troisième fils d'Édouard III. On résolut de lui faire épouser Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV, et seule héritière de la maison d'York. Henri de Richmond s'était embarqué le 2 octobre 1484, sur une flotte de quinze vaisseaux, portant cinq mille hommes de débarquement. Il était arrivé jusqu'en vue de Plymouth, mais la tempête l'avait empêché de prendre terre, et bientôt il apprit que tous ses partisans, dénoncés au farouche Richard, avaient été livrés au supplice, que le trône de celui-ci était plus affermi que jamais et il était revenu en Bretagne [2].

Richard III semblait désormais pouvoir disposer de toutes les forces de l'Angleterre, et c'était lui que le trésorier Landois, le chef de toutes les intrigues en Bretagne, songeait à faire entrer dans la ligue contre la France, avec le duc d'Orléans, le duc de Bretagne et Maximilien. Pour prix de sa coopération, Richard demandait qu'on lui livrât le

[1] J. Molinet, t. XLIV, c. 100, p. 400. — Amelgard., Ludov. XI, l. VII, c. 2, f. 486. — Rapin Thoyras, t. V, p. 154 — Hume, t. IV, c. 23, p. 246-260.

[2] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 171. — Rymer, t. XII, p. 204. — Hume, t. IV, c. 23, p. 266. — Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XX, p. 752. — Polydori Vergilii, l. XXV, p. 553.

comte de Richmond, qui était réfugié à Vannes, avec beaucoup d'Anglais. Landois le promit, et en même temps il flattait Richmond de l'aider à faire une nouvelle tentative en Angleterre. Il lui envoyait, sous ce prétexte, beaucoup de capitaines et de soldats : c'étaient ceux-là mêmes qui étaient chargés de l'arrêter pour le livrer à Richard. Richmond eut le bonheur d'en être averti ; il s'échappa au travers des bois, et vint chercher un refuge en Anjou [1].

Il était d'une bonne politique, pour la dame de Beaujeu, de seconder Richmond, puisque ses ennemis comptaient sur l'alliance de Richard III ; mais d'autres dangers lui laissaient alors peu de forces disponibles ; elle ne put mettre sous les ordres du comte que mille huit cents mauvais soldats, avec une somme de soixante mille francs [2]. L'horreur que Richard III inspirait aux Anglais fit le reste. Le 31 juillet 1485, Henri de Richmond s'embarqua à Harfleur, avec cette petite troupe, et les émigrés anglais que la haine de la tyrannie avait rassemblés autour de lui ; le 6 août, il prit terre à Milford, dans le pays de Galles : de nombreux soulèvements manifestèrent bientôt le vœu de la nation ; cependant son armée ne se composait encore que de six mille combattants, lorsqu'il se trouva, le 22 août, à Bosworth, en présence de Richard III, qui en avait treize mille. Mais au milieu du combat, lord Stanley et son frère, sir William Strange, passèrent avec leur troupe, du côté de Henri, et assurèrent sa victoire. Richard III fut tué en combattant ; son vainqueur fut reconnu sous le nom de Henri VII, pour roi d'Angleterre. La nation, qui s'était délivrée d'un monstre, ne s'était pas donné un bon roi dans le petit-fils d'Owen Tudor et de Catherine de Valois. Il fut jaloux, cruel, avare. Malgré son mariage avec Élisabeth d'York, le 18 janvier suivant, il se regarda toujours comme chef de la faction des Lancaster. Il retint dans une captivité qui finit par un supplice Édouard, comte de Warwick, fils de Clarence, et le dernier mâle de la race des Plantagenet. Cependant l'union des deux Roses, par son mariage, mit fin aux guerres civiles d'Angleterre, et releva la puissance de ses rois [3]. Cette révolution fut suivie d'un traité en date du 17 décembre, par lequel Charles VIII et Henri VII convenaient

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XX, p. 753. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIV, p. 151.

[2] Comines, t. XII, l. VI, c. 9, p. 84.

[3] J. Molinet, c. 101, p. 405. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 188, 195, l. XIV, p. 202, 205, 218. — Hume, t. IV, c. 23, p. 271, et t. V, c. 24, p. 1-15.

d'une trêve de trois ans entre la France et l'Angleterre, avec pleine liberté de commerce [1].

La révolution d'Angleterre avait ébranlé la ligue sur laquelle comptait le duc d'Orléans. Une révolution presque simultanée en Bretagne, la désorganisa davantage encore. Landois, trésorier de Bretagne, le correspondant habituel du comte de Dunois, le directeur de toutes les intrigues, et l'homme qui, depuis qu'il était parvenu au pouvoir, avait mis le plus d'acharnement à combattre la France, était impatient de punir les nobles bretons qui avaient voulu l'enlever dans le palais même de son souverain, et qui, s'étant engagés envers Anne de Beaujeu à priver de leur héritage les filles de leur duc, méritaient d'être poursuivis comme coupables de haute trahison. Il avait convoqué à Nantes la noblesse et les francs-archers du pays, avec quatre mille hommes de milice, et il les dirigea le 24 juin 1485, vers Ancenis, dont il chargea le sire de Coetquen, grand maître d'hôtel, de faire le siége avec cette armée. Mais la noblesse qu'il avait ainsi rassemblée n'avait pas moins de haine pour le favori que celle qu'il voulait punir. A peine fut-elle sortie de Nantes qu'elle entra en pourparlers avec celle qu'elle devait combattre. Bientôt les deux armées se fondirent en une seule, et se présentèrent devant les murs de Nantes pour demander le supplice du favori. Landois fit dresser, le 25 juin, des lettres-patentes pour déclarer les chefs de cette défection criminels de lèse-majesté ; mais le chancelier François Chrétien refusa de les enregistrer ; au contraire, dès qu'il fut averti qu'un soulèvement éclatait dans Nantes, et qu'une foule d'ennemis de Landois assiégeait le château, il lança un décret de prise de corps contre lui, et se rendit bientôt après, en personne, au château pour l'exécuter. Landois venait de se réfugier dans la chambre même du duc, et s'y était blotti dans une armoire. Le cardinal et le comte de Foix, qui étaient restés auprès du duc, lui persuadèrent qu'il était lui-même dans le plus grand danger, s'il ne livrait pas son favori. « Je vous » jure Dieu, disoit le second, que j'aimerois mieux être prince d'un » million de sangliers, que de tel peuple comme sont vos Bretons. » Le duc effrayé ouvrit l'armoire, prit lui-même Landois par la main et le remit au chancelier, en lui recommandant « qu'il ne souffrît aucun » grief ou déplaisir lui être fait hors justice. » Mais on connaissait assez le faible prince pour faire peu de cas de ces recommandations.

[1] Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 149. — Godefroi, Charles VIII Preuves, p. 501.

Une commission extraordinaire, toute composée des ennemis de Bandois, fut nommée pour le juger. Tous les actes de son administration furent transformés en délits, qu'on lui fit avouer par une torture rigoureuse. Après quoi Landois fut pendu, le 14 juillet, sans qu'on donnât communication au duc du procès, si ce n'est après que la sentence eut été exécutée. Le duc montra d'abord un peu de colère à son compère le sire de Lescun, qui lui avait caché l'exécution. Cependant l'attachement d'un prince à son favori est rarement de l'amitié ; il l'oublie dès qu'il ne le voit plus; et le 13 août François II rendit un édit par lequel il approuvait la conduite des gentilshommes qui s'étaient armés contre Landois, et confessait qu'il avait été constamment trompé par ce mauvais ministre [1].

Une des premières conséquences de la mort de Landois fut la réconciliation du duc François II avec Anne de Beaujeu ; par un traité signé à Bourges avant la fin de juillet, le duc de Bretagne renonça à toute alliance préjudiciable au service de Charles VIII. Il le confirma par serment le 9 août, et Charles VIII le 2 novembre. Le duc nomma en même temps le prince d'Orange et le maréchal de Rieux ses lieutenants généraux, se détachant ainsi complétement du parti d'Orléans [2].

Ce parti ne se composait pas seulement d'étrangers ; tous les princes du sang étaient jaloux de l'autorité que s'était arrogée la dame de Beaujeu. Le duc de Bourbon son beau-frère était lui-même blessé de ne compter plus pour rien, quoique connétable et lieutenant général du royaume ; il adressa des ordres aux provinces pour convoquer l'arrière-ban de la noblesse ; il se concerta avec le comte d'Angoulême pour marcher au secours du duc d'Orléans, qui rassemblait à Beaugency trois ou quatre cents hommes d'armes : mais la dame de Beaujeu ne leur donna pas le temps d'aller plus avant : vers le milieu d'août, elle fit surprendre Orléans par Imbert de Bastarnay, sire du Bouchage : elle y arriva elle-même, avant la fin du mois, avec le duc René de Lorraine : le duc d'Orléans effrayé, et déjà abandonné par plusieurs des soldats qu'il avait assemblés à Beaugency, fit de nouveau sa soumission ; il consentit à envoyer à Asti en Piémont son cousin Dunois, qu'Anne ac-

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XX, p. 744-750. — Preuves, t. II, p. 1426. — D. Morice, Histoire de Bretagne, l. XIII, p. 153. — Actes de Bretagne, t. III, p. 471. — Daru, l. VII, p. 95-100.

[2] Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 146. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XX, p. 754.

cusait de l'avoir sans cesse excité contre elle, et, dans les premiers jours d'octobre, il revint auprès du roi [1].

De tous ceux que le duc d'Orléans avait voulu armer contre sa belle-sœur, il ne restait plus que Maximilien qui ne se fût pas réconcilié à elle : mais ce prince, qui visait à la réputation de grand politique, faisait consister surtout la science du gouvernement dans le secret profond dont il couvrait ses desseins, et dans la surprise qu'il causait par ses résolutions. C'était pour lui une raison suffisante de s'éloigner des frontières de France que d'avoir annoncé à ses alliés qu'il les attaquerait. En effet, à l'époque où le duc d'Orléans comptait encore sur sa coopération, Maximilien partit pour l'Allemagne ; le 21 décembre, il était avec son père, le vieux empereur Frédéric III, à Aix-la-Chapelle, et il sollicitait les électeurs de l'Empire de lui accorder la couronne de roi des Romains. Les électeurs se rassemblèrent en effet à Francfort au commencement de l'année 1486, et ils se laissèrent persuader que la sûreté de l'Empire, sans cesse harcelé par les Turcs, demandait qu'ils donnassent un coadjuteur à l'indolent et avare Frédéric III. Maximilien fut élu à Francfort le 16 février, et couronné à Cologne le 9 avril [2].

(1486.) Le nouveau roi des Romains revint ensuite attaquer, sans déclaration de guerre, la Picardie, après que les alliés sur lesquels il avait pu compter à l'intérieur se furent dissipés ou eurent fait leur soumission. Le sire de Montigny, qui commandait pour lui en Hainaut, surprit Mortagne et Hennecourt ; il fut repoussé devant l'Écluse, mais il s'empara par escalade, dans la nuit du 9 juin 1486, de Thérouane, qu'il livra au pillage [3]. Le roi des Romains se mit ensuite à la tête de son armée, qui se trouva forte de quatorze ou quinze mille hommes, la plupart Suisses ou Landsknechts ; il ravitailla Thérouane, et il prit Lens en Artois. Le maréchal d'Esquerdes était chargé de défendre la Picardie : il n'était pas assez fort pour tenir la campagne ; mais, en même temps qu'il approvisionnait les places de guerre, il se ménageait des intelligences parmi les soldats suisses de Maximilien pour les faire

[1] Lancelot, Mém. Acad. des Insc., t. VIII, p. 730. — Saint-Gelais, p. 56. — Hist. Ludov. Aurelian. in Godefroi, p. 262-265. — Mémoires de la trémoille, t. XIV, c. 6, p. 138. — Preuves de Godefroi. Charles VIII, p. 450, 451, 500.

[2] J. Molinet, t. XLV, c. 119, p. 5, et c. 145, p. 79.—Schmidt, Hist. des Allem., t. V, l. VII, c. 26, p. 333. — Coxe, Maison d'Autriche, t. I, c. 18, p. 463.

[3] *Ibid.*, c. 146, 147, p. 83, 87.

déserter, tandis que madame de Beaujeu, pour le soutenir, avait amené, au mois de mai, son frère Charles VIII à Troyes en Champagne [1]. Maximilien, toujours court d'argent, et dissipant en fêtes ou en présents à son père, les subsides que ses sujets lui avaient fournis pour la guerre, ne put pas retenir les Suisses à son service; et, quoiqu'il eût encore beaucoup plus de monde que ses adversaires, il ne remporta aucun avantage sur les maréchaux d'Esquerdes et de Gié, qui lui tenaient tête avec un millier de lances [2].

La dame de Beaujeu, par ses succès, justifiait toujours plus la réputation qu'on lui avait faite, de la plus habile femme du royaume, de celle qui avait hérité de toute la dextérité de son père Louis XI [3]. Mais elle ne pouvait exercer un pouvoir si contraire aux lois de l'État, aux habitudes des Français, aux prétentions des princes du sang, sans exciter une jalousie universelle. Si le duc d'Orléans cessait un moment de réclamer ses prérogatives de premier prince du sang et de président du conseil, le duc de Bourbon faisait valoir les siennes de frère aîné du sire de Beaujeu et de connétable de France. Le sire de Culant et Philippe de Comines, sire d'Argenton, tous deux dévoués au duc d'Orléans, s'étaient rendus auprès de Bourbon pour exciter son orgueil et son ressentiment : à leur suggestion, il écrivit au roi pour se plaindre de ce qu'on ne l'avait point consulté, lui connétable de France, sur la disposition de l'armée et son augmentation, ou sur la guerre qu'on avait commencée contre Maximilien. Charles VIII lui répondit, avec beaucoup d'égards, qu'il avait été attaqué par le roi des Romains sans déclaration de guerre, et forcé à augmenter le nombre de ses soldats. Il l'invitait en même temps à venir le rejoindre, avec autant d'argent et d'hommes qu'il en pourrait fournir, pour la défense du royaume [4]. Le duc de Bourbon arriva en effet auprès du roi, à Beauvais, au commencement de septembre. Les sires de Comines et de Culant étaient toujours avec lui, et l'excitaient à exiger qu'on eût pour lui les égards qu'ils prétendaient lui être dus; mais la dame de Beaujeu réussit bientôt à soumettre son beau-frère à son ascendant : elle lui fit disgracier les sires de Co-

[1] Mémoires de Lancelot, t. VIII, p. 732. — Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 521.

[2] J. Molinet, c. 153, p. 130. — Guill. de Jaligny, Histoire de plusieurs choses mémorables sous Charles VIII, dans Godefroi, p. 7.

[3] Notes de Lancelot, sur un poëme fait à sa louange, intitulé *l'Aînée fille de la Fortune*, Acad. des Inscr. t. VIII, p. 582.

[4] Inst. dans Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 531.

mines et de Culant, et elle lui promit de suivre ses conseils en toute chose, bien sûre qu'une attaque de goutte ne tarderait pas à le confiner de nouveau au lit, et à lui faire abandonner les rênes du gouvernement. Sur ces entrefaites, Maximilien licencia son armée au Quesnoy ; la dame de Beaujeu fit aussi licencier celle de Charles VIII, et elle ramena, le 9 octobre, ce jeune roi, avec les princes, à Paris [1].

Les ennemis d'Anne de Beaujeu ne savaient point agir de concert ; mais ils ne se résignaient point à sa domination, et l'un d'eux n'avait pas plus tôt promis de lui obéir qu'un autre reprenait les armes. Pendant la campagne de Maximilien, le duc d'Orléans avait vécu dans ses terres, puis à la cour, et il était auprès du roi, à Compiègne, au mois d'octobre 1486, lorsque Charles VIII rendit une ordonnance qui réunissait définitivement à la couronne les comtés de Provence et de Forcalquier, en promettant aux sujets de ces deux comtés la conservation de tous leurs priviléges. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Clermont, de Montpensier et de Vendôme, le chancelier, l'archevêque de Bordeaux, les sires de la Trémouille, de Graville, de l'Isle et de Grimault ; Sacierges et Potaux, maîtres des requêtes, et G. Briçonnet, général des finances, avaient signé cette ordonnance [2]. Mais cette résolution offensait cruellement le duc René II de Lorraine, auquel Anne de Beaujeu avait toujours fait espérer la restitution de la Provence. Sur la nouvelle qu'il avait eue que les états de Provence demandaient d'être réunis à la couronne, il avait déjà protesté contre cette réunion, et, se regardant comme joué par madame de Beaujeu, il cherchait l'occasion de la faire repentir de sa mauvaise foi [3]. Le comte de Dunois, qui était retiré à Asti, fort mécontent d'être éloigné de France par la défiance de la dame de Beaujeu, fut averti de la colère qu'éprouvait le duc de Lorraine ; et il jugea que le moment était favorable pour former une nouvelle ligue contre Madame : il revint au château de Parthenay, qui lui appartenait, et il entra aussitôt en correspondance avec le duc de Lorraine, les seigneurs de Foix et d'Albret, Maximilien, le duc d'Orléans, qui était à Blois, et le duc de Bretagne [4].

[1] G. de Jaligny, p. 9 et 10.

[2] Isambert, Anciennes Lois franç., t. XI, p. 166. — Godefroi, Charles VIII, Preuves, p. 537.

[3] Sa prestation dans Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 450. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, l. XXX, p. 1094.

[4] Guill. de Jaligny, p. 12.

Ce dernier, qui s'était réconcilié avec la dame de Beaujeu après le supplice de Landois, n'avait pas tardé à découvrir des raisons nouvelles pour se défier d'elle. Il avait appris qu'elle avait engagé Nicole de Bretagne, après la mort de son mari Jean de Brosse, à céder au roi tous les droits que prétendait la branche de Penthièvre sur l'héritage de Bretagne [1]. Il connaissait également le traité qu'elle avait conclu auparavant, à Montargis, avec les seigneurs révoltés contre lui, par lequel ceux-ci préparaient aussi la réunion de la Bretagne à la couronne, en ne réservant qu'une dot à ses filles [2]. Il était évident que le projet était formé de dépouiller ses filles encore en bas âge, de leur héritage. Quoique âgé seulement de cinquante et un ans, il était usé par l'intempérance; il se sentait vieux, et sa vie venait d'être mise en danger par une grave maladie. Mais, autant il désirait assurer la succession de ses filles, autant ses sujets désiraient conserver l'indépendance de leur patrie ; et ceux mêmes qui, dans leur haine contre Landois, avaient voulu la sacrifier à la France, étaient prêts, depuis qu'ils s'étaient défaits de lui, à tout hasarder pour la sauver. En instituant un parlement sédentaire à Vannes, pour l'administration de la justice, le duc avait déclaré « qu'attendu que, de toute antiquité, lui et ses prédécesseurs les » rois, ducs et princes de Bretagne, n'ont reconnu créateur, instituteur » ne souverain, fors Dieu tout-puissant, il lui appartenoit de régler » l'ordre de la justice dans ses États [3]. » Et en parlant ainsi de l'antique indépendance de la Bretagne, quoique l'histoire le démentît à plusieurs reprises, il ne faisait qu'exprimer les sentiments de ses sujets. Pour affermir cette indépendance, il fit porter aux états de Bretagne, assemblés à Rennes, une déclaration équivalente à un testament, par laquelle il réglait que, s'il mourait sans enfants mâles, ses deux filles lui succéderaient par ordre de primogéniture. Il promit de les marier d'après l'avis des états; il fit jurer à sa fille aînée de ne jamais consentir à l'assujettissement de sa patrie, et tous les députés aux états jurèrent de respecter l'ordre de succession qu'il avait fixé [4].

Le comte de Dunois n'eut pas de peine à faire sentir au duc de Bre-

[1] Actes du 20 octobre 1485. — Lobineau, Hist. de Bretag., l. XX, p. 755. — Preuves, t. II. p. 1439.

[2] Actes du 22 octobre 1484. — Actes de Bretagne, t. III, p. 441, 444.

[3] Actes de Bret., t. III, p. 478. — Preuves de Lobineau, Hist. de Bret., t. II, p. 1435, en date du 22 septembre 1485.

[4] Du 9 février 1486. — Lobineau, l. XX, p. 757. — Morice, l. XV, p. 159. — Daru, l. VII, p. 105, 106. — Actes de Bretagne, t. III. p. 500.

tagne que ce réglement de sa succession avait besoin d'une garantie, puisque, d'une part, le roi de France annonçait déjà l'intention de réunir la Bretagne à sa monarchie; que, d'autre part, plusieurs descendants, par les femmes, des princes ses prédécesseurs, prétendaient avoir des droits supérieurs à ceux de ses filles. Jean de Châlons, prince d'Orange, était fils d'une sœur du duc régnant; le sire d'Albret était veuf d'une arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuse; le vicomte de Rohan était mari d'une fille de François I[er], et chacun d'eux faisait déjà valoir ces titres. Pour éviter une guerre civile en Bretagne, il fallait en allumer une en France, il fallait réunir, par un même lien, plusieurs de ceux qui songeaient à disputer le droit de ses filles. Le comte de Dunois avait pour les intrigues autant de talent que son père en avait eu pour la guerre. Il avait réussi à répandre partout ses émissaires, à entretenir une correspondance suivie avec tous les princes et tous les grands, et, le 13 décembre 1486, il parvint à faire signer une ligue, qui comprenait Maximilien, roi des Romains; Madeleine de France, sœur de Louis XI, agissant pour le roi et la reine de Navarre; les ducs d'Orléans et de Bourbon, de Bretagne et de Lorraine; le comte et le cardinal de Foix, frères de la duchesse de Bretagne; les comtes d'Angoulême, de Nevers, de Dunois et de Cominges; le prince d'Orange, le sire d'Albret, le maréchal de Rieux, la comtesse de Laval; les sires de Lautrec, de Pons, d'Orval, et beaucoup de seigneurs bretons. Le but des confédérés était, disaient-ils, « de faire entretenir les ordon» nances des trois états, violées par l'ambition et convoitise de ceux » qui entourent le roi, qui en ont déchassé et débouté les princes et » seigneurs de son sang et autres grands personnages, ordonnés par » les états pour être autour de sa personne, et qui ont émeu la guerre » entre lui et le roi des Romains. Au cas, disaient-ils encore, que » nous fassions au contraire de ces présentes nous voulons que tous les » autres nous courent sus, et puissent traîner nos armes à la queue de » leurs chevaux [1]. »

(1487.) Plusieurs de ceux qui signèrent cette ligue se ménageaient cependant en même temps avec Anne de Beaujeu, et lui donnaient secrètement avis de ce qui se tramait contre elle. Celui-ci voulut d'abord arrêter le duc d'Orléans, et elle en donna la commission au maréchal de Gié, qui se rendit à Blois auprès de lui, et l'engagea à partir pour la

[1] Actes de Bretagne, t. III, p. 527. — Lebineau, Preuves, p. 1465. — Daru, l. VII, p. 121.

cour le 11 janvier 1487. Mais le duc ne feignit d'obéir que pour tromper la vigilance du maréchal de Gié ; tout à coup il lui échappa en prenant la route de Château-Regnault, et il arriva le 13 à Nantes auprès du duc de Bretagne [1]. Le ressentiment de la dame de Beaujeu tomba sur les partisans du duc d'Orléans qu'elle avait encore autour d'elle. Elle fit arrêter un messager qui se trouva porteur de lettres des évêques de Périgueux et de Montauban, des sires de Bussy et de Comines pour le duc d'Orléans ; ils furent tous mis en prison. L'évêque de Montauban, George d'Amboise, si puissant ensuite sous Louis XII, était frère de Bussy et d'un évêque d'Albi que Madame tenta en vain de faire arrêter. Leur complot n'allait à rien moins qu'à favoriser l'évasion de Charles VIII, qui, fatigué de l'autorité de sa sœur, désirait vivement rejoindre son cousin le duc d'Orléans. Le roi avait alors dix-sept ans, et sa volonté était, légalement du moins, la seule autorité souveraine. Si Charles VIII avait réussi à se rendre auprès du premier prince du sang, que les états avaient déclaré président de son conseil, Anne de Beaujeu n'aurait plus même eu un prétexte pour lui désobéir. Elle contraignit son ressentiment quant aux prélats, en qui elle respecta le caractère ecclésiastique ; mais reconnaissant sans doute dans Comines le plus habile des conjurés, elle fut surtout sévère envers lui, et elle lui fit passer huit mois dans une de ces cages de fer que Louis XI avait inventées [2].

Au lieu d'attaquer la Bretagne, où ses principaux ennemis s'étaient réunis, Madame préféra leur enlever d'abord les alliances sur lesquelles ils comptaient dans le reste du royaume. Le comte de Cominges était maître presque absolu de la Guienne, dont il était gouverneur, et où il était représenté par son frère Odet d'Aydie, sénéchal de Carcassonne; il était appuyé par le sire d'Albret et par la maison de Foix ; le comte d'Angoulême retenait dans le même parti tous les pays autour de la Charente ; et le duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc, était aussi le maître du Bourbonnais, de la Marche, du Limousin et de l'Auvergne. Par une marche rapide dans le midi, elle résolut de les déconcerter, de les amener à l'obéissance, avant qu'ils se fussent décidés à la rébellion. Son mari, le sire de Beaujeu, était toujours prêt à lui obéir ; mais elle

[1] Guill. de Jaligny, p. 13. — Lancelot, Mémoire, t. VIII, p. 736. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XX, p. 763. — Morice, Hist., de Bret., l. XV, p. 163. — Daru, l. VII, p. 121.

[2] *Ibid.*, p. 14. — Saint-Gelais, p. 57. — Comines, l. VI, c. 12. t. XII, p. 101.

comptait plus encore sur Louis Mallet, sire de Graville, son plus habile conseiller, qu'elle venait de faire grand amiral à la mort du bâtard de Bourbon, et sur Louis de la Trémouille, jeune capitaine qui s'était dévoué à elle [1]. Avec ces seigneurs, et le roi, qu'elle se gardait de perdre un moment de vue, elle partit de Tours, le 9 février, pour Chinon, Châtellerault et Poitiers, où elle entra le 17. Elle avait envoyé devant elle le sire de Saint-André avec quatre cents lances et deux cents archers, et elle s'était assurée que les villes de Bordeaux et de Bayonne se déclareraient pour elle [2]. Odet d'Aydie, averti de sa marche, arriva avec cent lances au pont de Saintes, où il comptait arrêter l'armée royale et donner ainsi le temps au comte d'Angoulême de rassembler ses forces; mais la présence du roi étonnait les capitaines, la résistance à sa personne leur semblait un crime de lèse-majesté. Le capitaine du pont de Saintes refusa de laisser entrer dans sa petite forteresse Odet d'Aydie, tandis qu'il l'ouvrit à Saint-André : le premier fut alors forcé à évacuer Saintes et à se retirer précipitamment sur Blaye : à peine y fut-il arrivé qu'il y fut assiégé par le roi; ses soldats venaient lui déclarer qu'ils ne voulaient pas se rendre coupables de haute trahison; plusieurs désertaient, la terreur était dans le parti, et Odet d'Aydie consentit à acheter son pardon en remettant au roi toutes les forteresses dont son frère, le comte de Cominges, lui avait confié la garde. Il livra Château-Trompette, Fronsac, la Réole, Saint-Sever, Dax et le château de Bayonne, et il perdit sa charge de sénéchal de Carcassonne et ses autres gouvernements; le comté de Cominges fut saisi et mis sous la main du roi, et la dame de Beaujeu n'éprouva aucun obstacle pour arriver jusqu'à Bordeaux, où elle fit son entrée le 7 mars avec le roi son frère [3].

Les autres seigneurs, déconcertés par ses succès, se hâtèrent de faire leur soumission. Le comte d'Angoulême qui avait mis en état de défense ses villes d'Angoulême et de Cognac, au lieu de s'y enfermer, vint à Bourg s'humilier devant le roi; le sire de Pons demanda et obtint également son pardon, le comte de Dunois quitta Parthenay pour se retirer en Bretagne, et Parthenay ouvrit le 28 mars ses portes à l'armée

[1] Guillaume de Jaligny, p. 14.

[2] *Ibid.*, p. 19.

[3] *Ibid.*, p. 21, 22. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXX, p. 76. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XX, p. 764. — Morice, Hist. de Bretagne, l. XV, p. 163.

royale. Quant au duc de Bourbon, quoiqu'il eût signé la ligue, il n'avait plus fait aucun mouvement pour la seconder. Il était alors retenu à Moulins par des chagrins domestiques. Sa femme, fille du duc de Nemours, accoucha d'un fils dans ce même mois de mars, mais elle mourut des suites de ses couches, et ce fils, le premier qu'eût eu le duc de Bourbon, mourut peu de jours après elle. Toutefois, sa naissance avait renouvelé l'espérance du duc de Bourbon d'avoir un héritier, à laquelle son âge avancé et l'état de sa santé l'avaient depuis longtemps fait renoncer; trois mois après la mort de sa seconde femme, il se remaria une troisième fois avec Jeanne de Vendôme, et ce mariage lui fut fatal [1].

Anne de Beaujeu fit donner par le roi à son mari le gouvernement de la Guienne, et elle députa le sire de Candale pour y être son lieutenant : elle revint en Poitou au mois d'avril, et le 4 mai, elle s'établit avec son frère à Laval, tandis que la Trémouille et Saint-André, à la tête de l'armée royale, se dirigeaient sur Vannes. De nouvelles intrigues en Bretagne avaient préparé sa marche. Beaucoup de Bretons s'étaient joints à la ligue qui se proposait de rendre au duc d'Orléans l'administration du royaume : mais les affaires de France n'excitaient que faiblement l'intérêt des Bretons, tandis que l'intervention des étrangers dans l'administration de leur duché suffisait pour les aveugler de colère. Leur duc François II, faible d'esprit et valétudinaire, leur était devenu suspect; depuis la mort de Landois, il s'était entièrement livré au duc d'Orléans, au comte de Dunois, au prince d'Orange et au comte de Cominges, qui aux yeux des Bretons étaient tous des étrangers. Les deux premiers, que Landois avait fidèlement servis, protégeaient la famille qu'avait laissée ce favori, et avait fait rappeler par le duc son neveu, Jacques Guibé, auquel François II accordait une grande confiance. On crut qu'il se préparait à punir les conspirateurs qui avaient fait mourir son favori; le vicomte de Rohan, le maréchal de Rieux, le comte de Laval, réunirent presque toute la noblesse bretonne à Chateaubriand, et lui firent signer une association pour chasser de Bretagne les étrangers. La dame de Beaujeu traita avec eux : elle promit de faire entrer quatre mille hommes de troupes françaises seulement dans leur province, pour atteindre le but qu'ils se proposaient. Celles-ci ne devaient commettre aucun ravage et n'assiéger aucune ville, et elles devaient évacuer la

[1] Guil. de Jaligny, p. 25 et 26.

Bretagne dès qu'Orléans, Dunois, Orange et Cominges en seraient sortis [1]. Anne de Beaujeu promit sans difficulté tout ce qu'on lui demanda : elle savait bien qu'entre ces confédérés aucun n'aurait le pouvoir de lui faire observer ses promesses, et en effet, au lieu de quatre mille hommes elle en fit entrer douze mille en Bretagne sous les ordres de la Trémoille et de Saint-André ; ils prirent d'assaut Ploermel, et mirent le siége devant Vannes, d'où le duc et le prince d'Orange se sauvèrent avec peine, après quoi la ville se rendit à composition [2].

Le duc d'Orléans et les autres seigneurs qui avaient cherché un refuge chez le duc de Bretagne, voyaient avec une vive inquiétude dans quel danger ils l'avaient précipité. Toute la noblesse de Bretagne, dirigée par le baron d'Avaugour, fils naturel du duc, s'était déclarée contre lui; tous leurs confédérés dans le royaume les avaient abandonnés et avaient fait leur soumission au roi. Le comte de Dunois, toujours fertile en intrigues, proposa de recourir aux étrangers; il représenta que la princesse Anne de Bretagne, fille aînée du duc, et alors âgée de dix ans, portait pour dot l'héritage d'une belle souveraineté; que sa main serait vivement recherchée, et qu'en la promettant en même temps à des princes trop éloignés pour s'entendre, on les ferait concourir à la défense de son père. En effet des négociateurs furent envoyés au vicomte de Rohan pour chercher à le détacher des barons conjurés contre François II, en promettant Anne de Bretagne à son fils; d'autres furent envoyés à Alain d'Albret en Béarn, pour lui faire la même promesse, et d'autres encore à Maximilien roi des Romains qui, après avoir acquis par un mariage l'héritage de Bourgogne, n'avait pas moins d'empressement pour gagner celui de Bretagne par le même moyen. Dunois se chargea de passer lui-même en Angleterre pour faire sentir à Henri VII combien il était intéressé à maintenir la Bretagne indépendante [3].

La négociation avec le vicomte de Rohan ne produisit quelques effets qu'au mois de mars de l'année suivante : celle avec le sire d'Albret le détermina aussitôt à assembler trois ou quatre mille hommes de troupes; on lui avait remis des promesses par écrit du duc de Bretagne, des comtes de Dunois et de Comminges et de la comtesse de Laval, pour

[1] Lobineau, l. XX, p. 765. — Morice, l. XV, p. 165. — Daru, l. VII, p. 123.

[2] Guill. de Jaligny, p. 25 et 26. — Lobineau, l. XX, p. 767. — Morice, l. XV, p. 167

[3] *Ibid.*, p. 27. — Lobineau, l. XX, p. 766. — Morice, l. XV, p. 168. — Daru, l. VII, p. 133.

lui assurer la main de la jeune princesse et l'héritage de la Bretagne. Mais lorsqu'il voulut s'avancer avec sa petite armée par l'Angoumois et le Limousin, il fut arrêté à Nontron par le sire de Candale, qui avait rassemblé la noblesse du Poitou; il fut obligé de capituler, de renoncer à son alliance avec les ducs de Bretagne et d'Orléans, et de donner des otages pour répondre de sa fidélité [1]. Dunois ne parvint qu'avec difficulté à Saint-Malo, où il fut retenu par des vents contraires qui ne lui permirent point de passer en Angleterre, et un maître d'hôtel du duc d'Orléans qui l'avait précédé ne put obtenir aucun secours de Henri VII. Mais Maximilien montra comme il faisait toujours, le plus grand empressement pour une entreprise nouvelle : il lui semblait qu'il se dérobait ainsi aux soucis de celles qu'il avait déjà sur les bras. Les hostilités continuaient toujours entre lui et la France sur la frontière de Flandre, et il venait d'y perdre son meilleur capitaine, Montigny, mortellement blessé devant Guise. Il fit embarquer quinze cents de ses meilleurs soldats sous les ordres du bâtard Baudouin de Bourgogne. Ceux-ci vinrent prendre terre à Saint-Malo au mois de juin, comme Dunois y était encore, attendant un vent favorable. En même temps Dunois fut averti que les Français avaient mis, le 19 juin, le siége devant Nantes, où François II était enfermé avec ses deux filles : beaucoup de places fortes, beaucoup de châteaux, étaient déjà tombés en leur pouvoir, et l'indépendance de la Bretagne était fortement menacée. Dunois prit aussitôt son parti de renoncer au voyage d'Angleterre; il rassembla beaucoup de paysans bretons qui avaient pris les armes pour marcher au secours de leur duc, et les joignit aux quinze cents hommes arrivés de Flandre; avec eux il rentra dans Nantes, sans que les Français pussent leur fermer le passage. Ceux-ci, après avoir perdu assez de monde par la fatigue et la maladie pendant un siége qui avait duré six semaines, furent obligés de le lever le 6 août [2].

Gilbert, comte de Montpensier, fils du doyen des princes du sang, qui était mort au mois de mai de l'année précédente, commençait alors à se distinguer dans l'armée royale. Celle-ci, quoique forcée de lever le siége de Nantes, avait fait la guerre en Bretagne avec succès : elle venait encore de prendre Dôle, Vitri et Saint-Aubin du Cormier, lorsque la Trémouille et Montpensier la mirent en quartier d'hiver; de son

[1] Guill. de Jaligny. p. 36.
[2] *Ibid.*, p. 37. — Mém. de la Trémoille, t. XIV, c. 6, p. 139. — Lobineau, l. XX, p. 770. — Morice, l. XV, p. 169. — Daru, l. VII, p. 129.

côté, madame de Beaujeu emmena le roi son frère en Normandie : il fit son entrée à Rouen le 14 novembre, et seulement à la fin de décembre il revint à Paris [1].

Les Bretons se sentaient en même temps ruinés et humiliés par la guerre : c'était contre leurs intérêts, contre leur goût que leur duc s'y était engagé, pour soutenir les projets ambitieux de quelques princes français qu'ils détestaient. Mais, d'autre part, la dame de Beaujeu ne leur avait tenu aucune des promesses qu'elle leur avait faites par le traité de Chateaubriand. Servant à contre cœur des alliés qui les trompaient, ils attribuaient tous leurs malheurs à leurs divisions, et ils avaient encore trop de rancune dans le cœur pour pouvoir se réunir. Toute la bourgeoisie de Nantes, si récemment délivrée par Dunois, lui conservait plus de ressentiment pour l'avoir précipitée dans le danger d'une guerre avec la France, que de gratitude pour l'en avoir tirée ensuite. Elle se souleva le 30 novembre pour chasser de Bretagne Orléans, Dunois, Orange et Comminges. Si les insurgés, qui attaquèrent le château avec des arbalétriers et de l'artillerie, avaient pu saisir quelqu'un de ceux qu'ils nommaient les étrangers, ils les auraient massacrés. Ils furent repoussés cependant, et le duc fit informer contre eux par les tribunaux. D'autre part, le comte de Cominges, en son nom et celui des trois autres princes, se rendit au mois de décembre au Pont de l'Arche, auprès de Charles VIII, pour lui demander de permettre que tous quatre pussent rentrer dans leurs foyers et s'y tenir tranquilles, et de vouloir bien, à cette condition, retirer ses troupes de Bretagne. Charles VIII lui fit un accueil très-gracieux, mais madame de Beaujeu rejeta cette offre. Enfin le maréchal de Rieux fit dire à son tour à Madame, que la retraite des princes hors de Bretagne atteignait le but que les barons bretons s'étaient proposé par le traité de Chateaubriand ; il demandait en conséquence que cette retraite leur fût permise, et que le traité fût mieux observé par l'armée royale qu'il ne l'avait été jusqu'alors. La dame de Beaujeu répondit sèchement à son messager : « Mon ami, dites à mon cousin de Rieux, votre maître,
» que le roi n'a point de compagnon (personne qu'il fût tenu de con-
» sulter), et que puisque l'on s'est mis si avant, il faut continuer [2]. »

(1488.) Cette hauteur, ce mépris de la dame de Beaujeu pour les

[1] Guill. de Jaligny, p. 38, 40.

[2] *Ibid.*, p. 41. — Lobineau, l. XXI, p. 798. — Morice, l. XV, p. 174. — Daru, l. VII, p. 131.

traités qu'elle avait souscrits, achevèrent de dégoûter les barons bretons qui s'étaient alliés à elle. Avant la fin de décembre, le maréchal de Rieux demanda et obtint son pardon du duc de Bretagne : il lui remit son château d'Ancenis ; il surpris celui de Chateaubriand, et il ramena au parti du duc la plupart des seigneurs bretons qui s'en étaient détachés. Au commencement de l'année 1488, les châteaux de Montcontour et de Ploermel furent aussi repris par les Bretons ; et le 3 mars le maréchal de Rieux se rendit maître de Vannes, après un siége de huit jours [1].

L'arrivée en basse Bretagne d'Alain d'Albret, avec quatre mille soldats gascons qu'il avait embarqués à Fontarabie, parut encore devoir relever les affaires du duc de Bretagne. Il manquait aux engagements qu'il avait pris envers le roi l'année précédente, par l'espoir d'épouser Anne de Bretagne et de succéder à son père. Cependant les ducs qui lui en avaient fait solennellement la promesse, se trouvèrent fort embarrassés quand il leur en demanda l'exécution. Ils ne pouvaient faire ce mariage sans mécontenter les Rohan et Maximilien, qui y prétendaient aussi. L'on a dit encore que le duc d'Orléans aspirait lui-même à épouser Anne de Bretagne, et de graves historiens ont parlé de l'amour de ce prince de vingt-six ans pour une enfant de dix ans. La souveraineté de la Bretagne valait mieux peut-être que la dot de Jeanne de France, avec qui Louis d'Orléans était depuis longtemps marié ; mais l'on comprend à peine qu'il eût pu espérer d'obtenir un divorce d'avec une princesse fille et sœur de rois, tant que Charles VIII serait sur le trône : on comprend moins encore qu'il voulût renoncer à la garantie que lui donnait le titre de beau-frère du roi et d'Anne de Beaujeu, dans un temps où il était accusé par eux du crime de trahison. Quoi qu'il en soit, les princes qui dirigeaient le duc de Bretagne firent naître des difficultés pour l'accomplissement du mariage d'Anne. Il serait trop cruel, disaient-ils, de donner une enfant de dix ans à un homme déjà âgé de quarante-cinq ans, père de sept enfants, et dont le visage était tout couperosé. Le sire d'Albret conçut de cette opposition un profond ressentiment, et les affaires de Bretagne en souffrirent [2].

Pendant ce temps, la dame de Beaujeu, résolue à profiter des avantages qu'elle avait obtenus, pour empêcher le duc d'Orléans de lui dis-

[1] Guillaume de Jaligny, p. 45. — Lobineau, l. XXI, p. 780. — Morice, l. XV, p. 178. — Daru, l. VII, p. 132.

[2] *Ibid.*, p. 46. — Lobineau, l. XXI, p. 783. — Morice, l. XV, p. 179.

puter désormais le pouvoir, fit tenir par son frère, au mois de février, un lit de justice au parlement de Paris. Elle y avait fait ajourner les princes qu'elle nommait rebelles, à comparaître au premier jour plaidoyable après la Saint-Martin d'hiver [1]. Les seigneurs du sang et les pairs de France avaient été convoqués en même temps pour y siéger en jugement. Philippe d'Autriche, comte de Flandre, seul représentant des anciens pairs, fut le premier invité à siéger à la cour, quoiqu'il n'eût encore que dix ans; il s'en dispensa pour sa jeunesse, comme le comte de Nevers pour sa vieillesse, et le duc de Bourbon pour l'état de sa santé. Le comte d'Angoulême, qui venait d'épouser Louise de Savoie fille du comte de Bresse [2], se dispensa aussi de siéger en jugement pour condamner le chef de sa maison, en raison du commandement qu'il exerçait alors dans le midi de la France. Mais le duc d'Alençon, le sire de Beaujeu, le comte de Vendôme, le comte de Laval, Louis d'Armagnac et Louis de Luxembourg, dont plusieurs appartenaient, par les femmes seulement, à la famille royale, et le vieux bâtard Antoine de Bourgogne, prirent rang en parlement, comme princes du sang; après eux les pairs ecclésiastiques de France, et les autres prélats. L'avocat du roi, maître Jean Magistri, accusa le duc de Bretagne de récidive dans la rébellion et de lèse-majesté. Il demanda qu'il lui fût donné défaut contre eux; qu'il lui fût également donné défaut contre Philippe de Flandre et les autres pairs qui ne s'étaient pas trouvés au jugement. Après que le prévôt de Paris eut appelé les princes absents à la table de marbre, la cour donna défaut contre eux [3]. On les assigna de nouveau pour le 14 avril, mais ce ne fut que le 23 mai, après quatre défauts, que Dunois fut déclaré criminel de lèse-majesté, et ses biens confisqués. Lescun, comte de Cominges, avec plusieurs serviteurs du duc d'Orléans, fut également condamné à mort. Ph. de Comines fut condamné à dix ans de relégation. Quant aux deux ducs d'Orléans et de Bretagne, il ne paraît pas qu'aucune sentence fut prononcée contre eux [4].

La dame de Beaujeu avait fait partir le roi de Paris, le 28 février, et l'avait conduit à Tours, où elle voulait rassembler l'armée qui devait

[1] Godefroi, Charles VIII. Preuves, p. 573.
[2] Le 16 février 1488. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 192.
[3] Jaligny, p. 43, 44. — Preuves de Godefroi, p. 574.
[4] Godefroi, Charles VIII. Preuves, p. 575, 576. — Lobineau, l. XXI, p. 780. — Morice, l. XV, p. 178.

achever la conquête de la Bretagne. Tout le mois de mars fut employé aux préparatifs de la campagne. Louis de la Trémouille, premier chambellan, âgé alors de vingt-sept ou vingt-huit ans, et auquel Anne de Beaujeau accordait la plus grande confiance, fut mis à la tête de l'expédition. Il était secondé par Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, le vicomte d'Aunoy et Saint-André. Douze mille combattants et une formidable artillerie furent mis sous ses ordres [1].

Sur ces entrefaites, l'entrée de l'armée royale en Bretagne fut retardée par la nouvelle que reçut madame de Beaujeu de la mort de son beau-frère Jean II, duc de Bourbon et connétable de France, survenue à Moulins le 1er avril. Il était âgé de plus de soixante ans, fort goutteux, fort infirme, quand neuf mois auparavant il s'était remarié pour la troisième fois, avec Jeanne de Vendôme. Il ne laissait point d'enfants légitimes, et son riche héritage revenait au sire de Beaujeu. Il consistait dans les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, les comtés de Forez et de Lille-en-Jourdain, et beaucoup de moindres seigneuries. Pierre II de Beaujeau, qui possédait déjà, outre le Beaujolais, les comtés de Clermont, de la Marche et de Gien, devenait par cet héritage le plus grand seigneur du royaume. La succession du duc de Bourbon lui fut, il est vrai, d'abord contestée par son frère aîné, Charles, cardinal et archevêque de Lyon, mais la dame de Beaujeu, qui partit immédiatement pour le Bourbonnais, réussit à faire renoncer ce prélat vieux et infirme à ses prétentions, en lui assurant jusqu'à sa mort, survenue le 13 septembre suivant, les revenus dont avait joui jusqu'alors son plus jeune frère. Le sire et la dame de Beaujeu prirent dès lors le nom de duc et duchesse de Bourbon; ils ne voulurent donner à personne l'office de connétable, pour ne point se faire de rivaux. Le jeune roi approchait de dix-huit ans, mais il était faible, maladif, sans résolution et sans caractère, et Anne et son mari se croyaient sûrs de le gouverner désormais sans partage, surtout si Louis de la Trémouille les délivrait du duc d'Orléans [2].

Le 15 avril, la Trémouille vint mettre le siége devant Chateaubriand: la place était bonne, et la garnison de douze cents hommes, était bien

[1] Guill. de Jaligny, p. 46, 48. — Mém. de L. de la Trémouille, c. 7, p. 140. — Lobineau, l. XXI, p. 781. — Morice, l. XV, p. 180.

[2] *Ibid.*, p. 47.

suffisante pour sa défense. Mais la nouvelle artillerie française, plus perfectionnée que celle d'aucun autre peuple, abattait en peu d'heures les fortifications qu'on avait crues jusqu'alors inexpugnables. Une large brèche fut ouverte, les Bretons durent capituler le 21 avril, et les fortifications de Chateaubriand furent rasées. Ancenis fut pris de même au mois de mai, par la supériorité de l'artillerie française, qui, dès le quatrième jour, fit brèche dans cette forte place. Des tentatives de négociation suspendirent ensuite les hostilités du 1er au 26 juin : le roi Henri VII d'Angleterre offrait sa médiation, et la dame de Beaujeu ne voulait pas, en la refusant, le pousser à envoyer sur le continent une armée [1]. Il ne lui fut pas difficile cependant d'empêcher un arrangement; la Trémouille recommença les hostilités, et en peu de jours il s'empara de Fougères, une des plus fortes places du duché.

Cependant les états de Bretagne s'étaient assemblés à Nantes le 12 juillet, ils avaient accordé un fouage considérable à leur duc, pour la défense de l'indépendance nationale; et l'armée bretonne assemblée à Rennes se trouva forte de quatre cents lances, huit mille hommes de pied, huit cents Allemands et sept cents archers anglais que lord Scales avait amenés comme volontaires. N'étant point encore instruite de la prise de Fougères, elle se mit en mouvement pour délivrer cette ville : elle n'apprit sa chute que le 26 juillet, à son arrivée à Andouillé, sur le chemin de Rennes à Saint-Aubin du Cormier. Dans la nuit qui avait précédé, les gens du sire d'Albret s'étaient jetés dans le quartier du duc d'Orléans, et y avaient répandu l'alarme. Le matin, Orléans accusa Alain d'Albret d'avoir voulu le faire assassiner; Albret, de son côté, cherchait à persuader aux Bretons et aux Gascons qu'Orléans et le prince d'Orange étaient vendus aux Français, et déserteraient au plus fort du combat. Ceux-ci, pour dissiper de tels soupçons, déclarèrent qu'ils combattraient à pied au milieu des fantassins. L'approche de l'armée française les contraignit les uns et les autres à promettre qu'ils mettraient cette querelle en oubli [2].

Les Bretons avaient d'abord résolu d'attaquer Saint-Aubin du Cormier, mais arrivés à Orange, à deux lieues de ce château, ils apprirent

[1] Jaligny, p. 49, 50. — Lobineau, l. XXI, p. 782. — Morice, l. XV, p. 180.

[2] Ludovici Aurel. vita, p. 271. — Mém. de la Trémoille, c. 7, p. 141. — Lobineau, l. XXI, p. 784. — Morice, l. XV, p. 182. — Daru, l. VII, p. 135.

que l'armée française se préparait à la bataille : ils convinrent alors de l'attendre, et de passer la nuit où ils étaient. Le lendemain dimanche 27 juillet, ils employèrent encore partie de la matinée à se confesser et communier, pour se préparer aux chances du combat. L'armée se rangea ensuite en bataille en avant du village d'Orange, couvrant une de ses ailes par ses charrois, appuyant l'autre contre une forêt. Des Bretons auxquels on fit arborer la croix rouge, se mêlèrent aux Anglais, pour que les Français crussent le nombre de ces auxiliaires plus considérable. Le maréchal de Rieux commandait l'avant-garde, Albret le corps de bataille, et Chateaubriand l'arrière-garde ; Orléans et Orange s'étaient mêlés à pied parmi les fantassins allemands, et Dunois et Cominges étaient retournés auprès du roi à Angers pour chercher à renouer les négociations [1].

Les Français ne croyaient point les Bretons aussi près, et ils s'avançaient en désordre ; aussi ils auraient probablement été défaits s'ils avaient été attaqués au moment où les coureurs des deux armées se rencontrèrent. Mais les Bretons se confièrent dans la force de leur position, et ne voulurent pas en sortir. La Trémouille eut bientôt remis ses gens en ordre, et fit jouer sur l'ennemi sa puissante artillerie. Un capitaine allemand, nommé Blaise, qui se trouvait en face, fit fléchir un peu sa troupe sur le côté, pour éviter le feu, et laissa un vide dans la ligne de bataille. La gendarmerie française, qui venait de faire sans succès une charge sur le maréchal de Rieux, l'aperçut et en profita aussitôt : elle se précipita dans cette ouverture, et coupa la ligne de l'armée bretonne D'autre part, Giacomo Galeotto, condottiere napolitain au service de France, avait tourné l'armée bretonne, avec cent chevaux bardés, sans en être aperçu, et il vint charger l'infanterie par derrière : il fut tué au premier choc ; mais ses soldats continuèrent à hacher ceux qui leur étaient opposés. La cavalerie bretonne, qui était sur les ailes, prit la fuite après une légère résistance ; l'infanterie combattit avec plus de valeur ; mais elle souffrit bien davantage. Tous les Anglais et tous les Bretons qui s'étaient mêlés dans leurs rangs en prenant la croix rouge furent tués. Trois ou quatre mille morts restèrent sur le champ de bataille, et le nombre des prisonniers fut tout aussi grand. Lord Scales fut tué, Albret et Rieux prirent la fuite. Le duc d'Orléans fut arrêté dans le bois, où il cherchait à rallier les fuyards ; le prince d'Orange,

[1] Lobineau, l. XXI, p. 785. — Morice. l. XV, p. 182.

qui avait arraché de ses habits la croix noire des Bretons, fut reconnu comme il cherchait à se cacher entre les morts, et l'arrestation de ces deux illustres prisonniers acheva la ruine du parti vaincu à Saint-Aubin du Cormier[1].

[1] Guill. de Jaligny, p. 52, 53. — Ludov. Aurel. vita, p. 272. — La Trémoille, c. 7, p. 143. — Saint-Gelais, p. 61. — Pauli Æmilii Veron. Carol. VIII, p. 360.— Guaguini, l. XI, f. 161. — Fr Belcarii, l. IV, p. 109. — J. Molinet, t. XLV, c. 192, p. 394. — J. Boucher, Ann. d'Aquit., p. IV, f. 170. — Lobineau, l. XXI, p. 785. — Morice, XV, p. 183.

CHAPITRE XXIV.

Mort du duc de Bretagne. Captivité de Maximilien à Bruges. Nouvelle guerre en Bretagne. Paix de Francfort. Mariage de Maximilien avec Anne de Bretagne. Les Français rentrent en Bretagne. Le duc d'Orléans mis en liberté. Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. — 1488-1491.

(1488.) La fille de Louis XI, madame Anne de Beaujeu, avait réussi à gouverner cinq ans la monarchie française, en dépit des lois de cette monarchie, de la décision des états généraux, des goûts de son jeune frère, le souverain de nom, et des efforts de tous les princes du sang. Son administration n'avait point excité les murmures du peuple, qui était demeuré fort indifférent dans toutes ces luttes pour le pouvoir. Elle avait usé de peu de violences ; on ne parla plus sous son gouvernement du prévôt Tristan l'Ermite ; on ne voit point de commissions judiciaires remplacer les tribunaux ; et la victime la plus à plaindre, comme la plus illustre, de son pouvoir usurpé, avait été jusqu'alors Philippe de Comines, sire d'Argenton, qu'elle avait retenu huit mois dans une cage de fer. Son administration avait été assez prospère ; quoiqu'elle ne fût pas en paix avec les princes voisins, les frontières de France n'avaient été entamées d'aucun côté, tandis qu'Anne paraissait sur le point d'annexer le duché de Bretagne à la monarchie. Ce grand fief, dont les souverains refusaient depuis quelque temps au roi l'hommage lige, et dédaignaient la dignité de pair de France, mettait dans toutes les guerres étrangères la couronne en danger. Les ducs de Bretagne, pour affermir leur indépendance, n'avaient cessé de s'allier aux ennemis du nom français : et, si des vues d'ambition personnelle avaient conduit d'abord Anne de Beaujeu à attaquer les Bretons, la guerre qu'elle continuait dès lors à leur faire, pour les contraindre à redevenir Français, était dans les intérêts de la monarchie. Cette guerre, du reste, avait fait oublier les bornes que les états généraux

avaient voulu imposer à la puissance royale. Le nombre des compagnies d'ordonnance avait été de nouveau fort augmenté; les tailles, pour les payer, avaient été élevées; la princesse n'avait tenu aucun compte de ce que les états les avaient fixées à 1,500,000 livres pour la première année; à 1,200,000 pour la seconde, et avaient déclaré qu'après ce terme elles ne pourraient être perçues sans être votées de nouveau. Les états généraux n'avaient point été assemblés au printemps de 1486, comme le roi en avait pris l'engagement; ils ne l'étaient pas davantage au printemps de 1488; et l'obligation si positive de les assembler tous les deux ans, était complétement mise en oubli.

Charles VIII, à l'époque de la bataille de Saint-Aubin du Cormier, avait dix-huit ans depuis un mois; il était toujours soumis et craintif avec sa sœur; cependant ses courtisans et ses valets ne pouvaient lui laisser ignorer longtemps que la loi le tenait pour majeur, et que la France le regardait comme seul souverain. La domination d'Anne de Beaujeu approchait nécessairement de son terme. Toutefois, les circonstances avaient été aussi favorables que possible à la conservation de son pouvoir. La mort du duc de Bourbon avait transmis à son mari toute la puissance qui, entre les mains de son frère aîné, avait été souvent rivale de la sienne. Le 29 avril 1488, elle l'avait fait nommer gouverneur de Languedoc [1]; et dès l'année précédente, elle l'avait fait gouverneur de la Guienne. La bataille de Saint-Aubin du Cormier avait mis entre ses mains ses plus redoutables ennemis; et son général, Louis de la Trémouille, lui avait épargné la haine attachée à une vengeance rigoureuse, en devançant ses ordres. En rentrant à son logis, après la bataille, ce général fit inviter à sa table le duc d'Orléans, qu'il fit placer au-dessus de lui; le prince d'Orange, qu'il mit à ses côtés, et les autres chevaliers ses captifs. A la fin du repas, il fit entrer deux franciscains dans la salle : la frayeur saisit tous ses hôtes, qui comprirent bien que c'étaient des confesseurs auxquels ils devaient adresser leurs paroles dernières. Ils demeurèrent en silence, et la Trémouille se levant leur dit : « Pour vous, princes, mon pouvoir ne s'étend pas
» jusqu'à vous; et, si vous y étiez soumis, encore ne l'exercerois-je
» pas. Je renvoie votre jugement au roi. Mais vous, chevaliers, qui,
» autant qu'il étoit en vous, avez donné occasion à cette guerre, en
» rompant votre foi et faussant votre serment de chevalerie, vous

[1] Hist. génér. du Languedoc, l. XXXVI, p. 77.



» payerez aujourd'hui de votre tête votre crime de lèse-majesté. Si » vous avez quelque remords sur la conscience, voilà des moines pour » vous confesser. » A peine eut-il fini, que la chambre retentit des cris, des sanglots et des prières de ceux dont il venait d'ordonner la mort. Ils invoquaient les princes ; ils leur rappelaient que c'était pour eux qu'ils s'étaient mis en péril ; ils les suppliaient d'intercéder pour eux, d'obtenir qu'on les épargnât. Les princes, tremblant encore pour eux-mêmes, ne trouvaient ni pensées, ni paroles pour leurs amis. Ceux-ci furent entraînés dans la cour et mis à mort. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent conduits sous sûre garde en France [1].

Le premier, beau-frère du roi, héritier présomptif du trône, fut enfermé d'abord à Sablé, puis à Lusignan, à Meun-sur-Yèvre, et enfin à Bourges. Le but du duc de Bourbon, en le faisant passer de prisons en prisons, était d'empêcher que le roi ne le vît. Charles VIII aimait son beau-frère bien plus que sa sœur ; et s'il avait vu sa mère, il se serait prononcé si fortement pour le faire remettre en liberté, qu'on n'aurait pu s'opposer à sa volonté. Quant au prince d'Orange, il fut enfermé au château d'Angers [2]. Une lettre écrite par Marie de Clèves, mère du duc d'Orléans, à Anne de Beaujeu, au commencement de l'année 1487, nous montre que ceux qui voulait flatter cette princesse l'excitaient contre le duc d'Orléans ; et que la mère de ce duc descendait elle-même à ce lâche manége. Elle recommande à la dame de Beaujeu, Marie sa fille, épouse de Jean de Foix, vicomte de Narbonne. « Je vous prie, lui dit- » elle, d'en avoir pitié, n'ayant que boire, que manger, et que vêtir, » qui m'est dure chose à porter ; car je n'aime qu'elle seule ; et plût à » Dieu que les autres deux (le duc d'Orléans et l'abbesse de Fonte- » vrault) fussent en paradis, et qu'elle fût par deçà. » Elle finit sa lettre ainsi : « Or, madame, prenez courage, et montrez-vous ver- » tueuse ; punissez ceux qui font contre le roi, plus âprement que » vous n'avez fait jusqu'ici, ou ils vous feront mourir, et le roi s'ils » peuvent. Et on dit déjà que êtes bien lâche et les craignez, parce » que avez laissé passer les équipages du duc pour aller en Bre- » tagne [3]. » On doit savoir gré à Anne de Beaujeu de s'être abstenue

[1] Ludov. Aurel. vita, p. 274. — Lobineau, l. XXI, p. 786. — Morice, l. XV, p. 183.

[2] Guill. de Jaligny, p. 54. — Lobineau, l. XXI, p. 786. — Morice, l. XV, p. 184.

[3] Mém. de Lancelot, t. VIII, p. 738. — D'après les Preuves de l'Hist. de Blois p. 33, 34.

du crime que cette mère dénaturée était si prête à approuver.

Le parti des princes était abattu ; mais Madame était résolue à pousser ses succès pour subjuguer la Bretagne. Le duc, accablé par une vieillesse prématurée, était si près du radotage, qu'il ne prenait plus nul intérêt à ses affaires. Une partie de ses barons étaient conjurés contre lui ; la plupart des membres de son conseil étaient morts ou captifs. La Trémouille se présenta devant Rennes, et somma cette ville de lui ouvrir ses portes. Le duc était alors à Nantes ; mais les bourgeois firent éclater ce vif sentiment d'indépendance bretonne qu'on ne trouvait plus dans leurs chefs. Ils répondirent que le roi n'avait aucun droit sur eux ; qu'ils avaient dans leur ville vingt mille hommes en état de porter les armes ; et qu'ils feraient repentir ceux qui les attaqueraient [1].

Au lieu de les mettre à l'épreuve, la Trémouille tourna vers Dinan, qui se rendit à composition ; puis vers Saint-Malo, ville qu'on croyait inexpugnable, et où les marchands bretons avaient déposé toutes leurs richesses comme en un lieu de sûreté. Mais la garnison, quoique forte de douze cents hommes, fit une capitulation honteuse, pour obtenir de pouvoir sortir de la place librement quoique sans armes, et abandonna au pillage des armées du roi toutes les richesses des bourgeois et toutes celles du commerce [2].

Le sire d'Albret, le maréchal de Rieux, les comtes de Dunois et de Comminges, demeurés à la tête des affaires en Bretagne, convinrent d'envoyer une ambassade au roi à Angers, pour tâcher de sauver le pays : les deux derniers s'y rendirent eux-mêmes avec le vicomte de Coetmen, le grand maître d'hôtel et quelques autres. Charles VIII leur fit l'accueil le plus prévenant ; mais quand ils s'adressèrent ensuite à son conseil, ils trouvèrent qu'Anne de Bourbon, qui s'était déjà fait donner le comté de Nantes par son frère, était résolue à ne poser les armes qu'après que la Bretagne aurait été en entier subjuguée. L'opposition de Gui de Rochefort, chancelier de France, aux vues de la duchesse, montra que le conseil recouvrait vis-à-vis d'elle quelque indépendance. Rochefort déclara que le roi n'avait aucun droit légitime à l'héritage de Bretagne, que la cession que lui avait faite Nicole de

[1] Lobineau, l. XXI, p. 787. — Morice, l. XV, p. 184. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 109.

[2] Guill. de Jaligny, p. 55. — Lobineau, l. XXI, p. 788. — Morice. l. XV, p. 184.

Penthièvre était invalide et ses prétentions injustes. Les seigneurs du conseil voyaient avec défiance la couronne s'emparer d'un des plus grands fiefs du royaume ; chacun d'eux craignait que son tour ne vînt ensuite, et l'avis d'accorder la paix aux Bretons l'emporta [1].

Le traité fut signé en effet à Sablé le 20 août ou au verger d'Angers le 21. Mais tel était l'empressement des Bretons à se soumettre, même aux conditions les plus dures, que ce traité n'assurait point l'avenir ; le duc de Bretagne s'engageait à renvoyer tous les étrangers qui avaient fait la guerre au roi, et à ne jamais recevoir chez lui ses ennemis ; il promettait de ne point marier ses filles sans l'avis et le consentement du roi, qui, de son côté, s'engageait à les traiter favorablement et en proches parentes. Les états de la province souscrivaient une obligation de deux cent mille écus d'or en garantie de ses promesses : les Français gardaient en dépôt les quatre places de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin du Cormier : ils promettaient d'évacuer tout le reste de la province [2].

Mais le souverain au nom duquel ce traité venait d'être signé ne lui survécut pas trois semaines. François II, duc de Bretagne, âgé seulement de cinquante-trois ans, était si affaibli d'intelligence, qu'il ne s'informait même plus de ce qui se passait. Il se laissa tomber de cheval à Coiron, le 8 septembre ; il fit le même jour un testament par lequel il mettait ses deux filles, dont Anne, l'aînée, avait près de douze ans, et Isabeau sept, sous la tutelle du maréchal de Rieux et de Françoise de Dinan, comtesse douairière de Laval. Il mourut le lendemain 9 septembre [3].

Cette mort rendait illusoire le traité qui venait d'être conclu. Le maréchal de Rieux et le chancelier de Montauban, qui se trouvaient à la tête des affaires en Bretagne, s'y voyaient associés avec Alain d'Albret et les comtes Dunois et de Cominges, dont le dernier traité avait exigé l'expulsion. Une maladie contagieuse désolait Nantes, et les deux filles du duc avaient dû se retirer à Guérande ; c'est là qu'une ambassade de Charles VIII vint les chercher pour demander la garde noble de

[1] Lobineau, l. XXI, p. 789. — Morice, l. XV, p. 185. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 110.

[2] Le traité se trouve dans Jaligny, p. 57-61. — Dumont Corps diplom., t. III, p. II, p. 209. — Actes de Bretagne, t. III, p. 598. — Lobineau, l. XXI, p. 789. — Morice, l. XV, p. 186.

[3] Saint-Gelais, p. 63. — Lobineau, l. XXI, p. 790. — Morice, l. XV, p. 187. — Daru, l. VII, p. 145.

ces deux princesses et de leur fief pendant leur minorité, et la soumission de leurs droits et des droits du roi au jugement de commissaires. Jusqu'à ce qu'ils eussent prononcé, Charles VIII exigeait qu'Anne de Bretagne et sa sœur ne prissent point le titre de duchesses. En attendant, les troupes françaises, loin d'évacuer la Bretagne comme elles l'avaient promis, recommençaient les hostilités, et s'emparaient de Chateaubriand, Pontrieu, Guingamp, Concarneau et Brest [1]. Ces diverses conquêtes les occupèrent jusqu'à la fin du mois de janvier.

Les circonstances paraissaient de nouveau favorables pour soumettre la Bretagne à la France, d'autant plus que Maximilien, qui, l'année précédente, avait envoyé des secours aux Bretons, ne paraissait plus en état de le faire. La guerre s'était continuée pendant toute l'année 1487 sur la frontière de Flandre, sans donner d'inquiétude aux Français que commandait le maréchal d'Esquerdes. Il s'était emparé de Saint Omer par escalade le 27 mai, et de Thérouane le 26 juillet; le lendemain il avait battu et fait prisonniers le duc de Gueldre et le comte de Nassau, qui voulaient entrer dans Béthune [2]. Maximilien, quoique personnellement brave, se montrait incapable de conduire avec succès une guerre que tous les Flamands lui reprochaient d'avoir rallumée sans aucun motif. Il passait son temps dans les fêtes; il dissipait pour ses plaisirs des sommes énormes, qu'il levait sur ses peuples, sous prétexte d'entretenir son armée; ses soldats allemands pillaient la campagne, ses courtisans étaient logés chez les bourgeois de Bruges; ils les forçaient à leur tenir une table splendide; ils cherchaient à séduire leurs femmes et leurs filles, souvent ils les maltraitaient, et quand on les menaçait de porter plainte au roi des Romains, ils répondaient que le temps approchait où celui-ci leur permettrait de baigner leurs bras dans le sang des bourgeois [3]. Les Flamands voyaient bien que Maximilien ne leur avait pas pardonné leurs précédents efforts pour l'exclure de la tutelle de ses enfants; ils se sentaient haïs et méprisés par lui, et ils le lui rendaient avec usure. Dans l'hiver de 1487 à 1488 la patience leur échappa. Les Gantois prirent les premiers les armes, et voyant que la ville de Courtrai ne voulait pas se joindre à leur mouvement, ils s'en emparèrent par surprise, ainsi que du château, le 9 janvier 1488 [4]. Maximilien,

[1] Lobineau, l. XXI, p. 791 — Morice, l. XVI, p. 190. — Daru, l. VIII, p. 147.
[2] Molinet, t. XLV, c. 155-161, p. 141-166. — Guill. de Jaligny, p. 24-3?.
[3] *Ibid.*, c. 162, p. 176.
[4] *Ibid.*, c. 163, p 201. — G. de Jaligny, p. 35.

qui était à Bruges, crut intimider le peuple en mettant sa garde sous les armes. Le comte de Sornes l'exerçait sur la place, le matin du 1er février : tout à coup il donna l'ordre *abaissez les piques*, auquel les Allemands répondirent par le cri de *vive le roi!* Les bourgeois crurent que c'était le signal de charger sur eux ; ils s'enfuirent, mais ce fut pour s'armer et revenir plus en force. Cinquante-deux bannières furent déployées, la place du marché fut occupée, quarante-neuf pièces d'artillerie furent dirigées contre l'hôtel du roi des Romains, et celui-ci se trouvant bloqué avec sa garde, s'estima heureux d'éviter les hostilités qu'il avait voulu provoquer [1].

Les bourgeois de Gand vinrent bientôt offrir leur aide à ceux de Bruges ; ils les excitèrent à punir sévèrement les ministres du roi, qui avaient violé tous leurs priviléges. Maximilien fut conduit à l'hôtel nommé *Cranenburg*, sur la place du marché, où il fut gardé étroitement, tandis que ceux de ses serviteurs qu'on put saisir furent partagés entre les magistrats de Bruges et ceux de Gand, pour leur faire leur procès. Aucun sentiment de compassion ou de protection pour les prévenus n'avait encore adouci le système des procédures, et les magistrats populaires croyaient de leur dignité de l'emporter encore par l'horreur des tortures qu'ils infligeaient sur les magistrats royaux. Les ministres de Maximilien furent soumis pour leur arracher la confession de leurs concussions, à d'effroyables douleurs, au milieu desquelles ils invoquaient la mort [2]. Le roi des Romains, séparé de tous les siens, transféré de maison en maison à mesure que la défiance du peuple s'accroissait, et que de plus grandes précautions étaient prises pour l'empêcher de s'échapper, se regardait comme perdu; il offrait aux bourgeois qui le gardaient de leur accorder toutes conditions qu'ils pourraient souhaiter, de se lier à leur observation par les serments les plus solennels et comme chevalier et comme chrétien. Il faisait arriver en même temps des recommandations de l'Empereur son père, des princes d'Allemagne et du pape, tandis qu'un petit corps de soldats qui s'était formé à six lieues de Gand, commençaient à menacer les Flamands [3].

Les insurgés croyaient pouvoir compter sur l'appui de la France. Plusieurs soldats du maréchal d'Esquerdes étaient arrivés à Gand. Le traité d'Arras avait été renouvelé, et publié de nouveau à son de trompe

[1] J. Molinet, c. 164, p. 206. — G. de Jaligny, p. 42.
[2] *Ibid.*, c. 167, p. 227.
[3] *Ibid.*, c. 170, 173, p. 242, 257.

le 27 février, les Flamands déclarant que c'était contre leurs intentions que Maximilien l'avait violé [1] : toutefois ils sentirent eux-mêmes la convenance d'accepter les offres de Maximilien, et de traiter avec lui. Celui-ci promettait de faire évacuer la Flandre par tous ses gens de guerre quatre jours après avoir été remis en liberté ; de leur faire évacuer également tous les Pays-Bas dans les quatre jours suivants ; il délivrait les Flamands du serment qu'ils lui avaient prêté comme mainbourg ou régent de Flandre ; il confirmait tous leurs priviléges, leur pardonnait sa captivité, leur livrait toutes les forteresses de leur pays, et se contentait d'une pension de six mille livres pour son entretien. Ce traité ayant été signé à Bruges le 16 mai, et juré en présence de tout le peuple par Maximilien, celui-ci engagea le sire de Volkestein, le comte de Hanau et Philippe de Clèves, qui étaient dans son armée, à venir à Bruges pour se livrer comme otages à sa place, et il fut remis lui-même en liberté [2].

Mais les peuples doivent être bien avertis, toutes les fois qu'ils se sont armés contre leurs souverains, qu'aucune promesse, aucun serment, quelque solennel qu'il soit, ne peut garantir leur amnistie ; qu'aucun engagement ou d'honneur ou de religion, qu'aucune sympathie pour des otages qui se sont dévoués eux-mêmes, ne peuvent agir sur des hommes qui se croient au-dessus de la race humaine, et qui regardent l'honneur et la conscience comme destinés seulement à seconder leur pouvoir. Maximilien avait déclaré à Philippe de Clèves, en dehors des portes de Bruges, comme celui-ci se livrait pour lui en otage, qu'il tiendrait infailliblement et sans infractions le traité de paix tel qu'il l'avait juré ; et Philippe de Clèves, en se livrant pour son souverain, avait juré à son tour, « que s'il advenoit que le roi y manquât, » il aideroit à résister aux infracteurs et de corps et de biens, jusqu'à » la mort [3]. » Cependant, Maximilien ne fut pas plutôt remis en liberté, qu'il commença les hostilités contre les Flamands. Son père, Frédéric III, avait suscité tout l'Empire en sa faveur, et lui avait amené jusqu'à Enreghen, près de Gand, une armée de vingt mille Allemands. De leur côté, les Flamands sommèrent Philippe de Clèves de tenir le serment qu'il venait de leur prêter, et celui-ci s'étant mis loyalement à leur service, fut reconnu pour leur général. Le traité entre la

[1] J. Molinet, c. 168, p. 230.
[2] Le traité est dans Molinet, c. 182, p. 318-334.
[3] J. Molinet, c. 184, p. 348.

France et les trois états de Flandre ayant été en même temps confirmé, le maréchal d'Esquerdes fit passer des secours à Philippe de Clèves, et l'aida à tenir la campagne contre les Allemands; il fit alors reconnaître son autorité dans tout le Brabant aussi bien que dans la Flandre [1].

(1489.) Le gouvernement de Charles VIII s'affermissait au-dedans, l'ordre se rétablissait, l'obéissance était universelle, la puissance de la France l'emportait toujours plus sur celle de ses voisins, et la guerre que faisait Maximilien sur les frontières ne causait aucune inquiétude; aussi le conseil que dirigeait la duchesse de Bourbon résolut-il de pousser plus vivement les hostilités en Bretagne à l'ouverture de la campagne de 1489. Les conseillers de la jeune duchesse de Bretagne, attaqués par des forces supérieures, n'étaient pas même d'accord entre eux. La main de cette princesse, à laquelle semblait attachée la possession du plus grand des fiefs de France, était l'objet de leur rivalité. Le sire d'Albret, malgré son âge et ses nombreux enfants, voulait presser un mariage qui lui avait été promis par le feu duc. Sa sœur, la comtesse de Laval, gouvernante des jeunes princesses, le secondait de tout son pouvoir. Enfin, le maréchal de Rieux le favorisait aussi, probablement parce qu'il jugeait que c'était lui qui pouvait le mieux sauver l'indépendance de la Bretagne. D'autre part, le vicomte de Rohan faisait valoir de nouveau les prétentions de son fils : mais, comme il était alors à la tête de l'armée française qui ravageait le pays, il n'inspirait que de l'indignation : Dunois enfin, soit qu'il songeât réellement à faire épouser Anne au duc d'Orléans, comme l'ont répété tous les écrivains qui virent longtemps après s'effectuer ce mariage, soit qu'il la destinât à Maximilien, ou enfin qu'il entrevît la chance de la faire épouser à Charles VIII, et de procurer à ce prix sa propre réconciliation, travaillait à empêcher le mariage d'Alain d'Albret ; et il était secondé par le chancelier Montauban, comme aussi par la jeune duchesse elle-même, à qui le visage bourgeonné d'Albret, son âge et sa rudesse inspiraient de l'aversion et de l'effroi. Le mariage ne pouvait se célébrer sans une dispense de Rome, à cause de la proche parenté d'Albret et d'Anne. Ce fut un moyen de gagner du temps. Le vice-chancelier la Rivière fabriqua une procuration de la princesse, pour demander une dispense au pape tandis que le chancelier adressa au pape une protestation de

[1] Molinet, c. 187-195, p. 370-405. — G. de Jaligny, p. 61.

la même princesse contre cette demande. Albret et Rieux, qui étaient maîtres de Nantes, avaient invité la duchesse de Bretagne à y revenir : Dunois, pour éviter la guerre civile, avait promis de l'amener, et avait même donné pour otage Jean de Louhan, gentilhomme du duc d'Orléans; mais celui-ci découvrit qu'Albret avait pris ses mesures pour la forcer à l'épouser dès qu'elle serait entrée dans la ville ; et, au péril de sa vie, il en avertit Dunois, qui attendit, avant de conduire la princesse à Nantes, que les bourgeois consentissent à l'y recevoir lui-même [1]. Le vicomte de Rohan, qui s'était avancé jusqu'à Montfort avec l'armée française, se proposait d'enlever Anne de Bretagne à Redon. De tous côtés elle était menacée, de tous côtés cette personne, qui apportait pour dot une souveraineté, voyait s'avancer des ravisseurs, et elle n'avait pas un asile où reposer sa tête. Dunois la fit monter en croupe derrière lui et s'avança jusqu'aux faubourgs de Nantes ; mais le maréchal de Rieux, qui pressait la duchesse d'entrer dans la ville, ne voulait y recevoir ni Dunois ni le chancelier Montauban. Quinze jours se passèrent en négociations inutiles : enfin Dunois remmena la duchesse à Vannes, puis à Rennes, où elle fut reçue en grande pompe et reconnue par les états [2].

Cependant les espérances de la duchesse de Bretagne et de ses serviteurs furent un peu relevées par l'assurance que l'Angleterre leur enverrait enfin de secours. Henri VII, avare, soupçonneux, tout occupé d'écraser le parti d'York sous celui de Lancaster, au lieu de confondre ses droits avec ceux de sa femme, redoutait une guerre étrangère loin de la désirer ; mais les Anglais étaient animés par un sentiment tout contraire : leurs victoires en France, dans le siècle précédent, les avaient remplis d'orgueil ; ils ne doutaient pas qu'une nouvelle guerre ne leur procurât de nouveaux triomphes, et ils voyaient avec une extrême jalousie l'accroissement de puissance du roi français. Ils témoignèrent si vivement l'intérêt qu'ils prenaient à la Bretagne, que Henri VII fut obligé de signer, le 10 février 1489, un traité par lequel il s'engageait à faire passer six mille hommes de troupes en Bretagne, et à les y maintenir à ses frais jusqu'au 1er novembre, moyennant que la duchesse lui livrât deux places de sûreté, à son choix, comme gage de ses avances, et s'engageât à le seconder, s'il entreprenait la conquête de la Normandie

[1] Saint-Gelais, p. 65. — Lobineau, l. XXI, p. 795. — Morice, l. XVI, p. 195. — Daru, l. VIII. p. 149-156.

[2] Lobineau, l. XXI, p. 797. — Morice, l. XVI, p. 194.

ou de la Guienne ; elle lui promettait également de ne point se marier sans son consentement [1].

Ces secours seraient peut-être arrivés trop tard, si les Français avaient poussé la guerre avec la même ardeur que l'année précédente. On s'y était attendu, en voyant le roi, dès le mois de février, arriver en Touraine pour en presser les préparatifs ; mais la duchesse de Bourbon sa sœur ne l'y avait pas accompagné, et, sans elle, les opérations n'avaient plus ni la même vigueur ni le même ensemble. Son frère grandissait ; il montrait plus de goût pour d'autres conseils que pour les siens, et il ne pouvait tarder longtemps à ressaisir l'autorité pour la donner à d'autres qu'elle. Aussi s'intéressait-elle bien plus désormais aux belles provinces dont elle venait d'hériter par la mort de son beau-frère, qu'au royaume dont l'administration allait lui échapper. Elle avait laissé l'amiral de Graville pour soigner ses intérêts à la cour, et elle était partie pour Riom avec son mari, pour prendre possession de ses terres et seigneuries. Le comte d'Angoulême l'y envoya complimenter à son arrivée, en la faisant solliciter en même temps en faveur de son cousin le duc d'Orléans. La duchesse de Bourbon ne lui répondit que par des paroles évasives [2]. Mais, dans le même temps, elle avait rendu la liberté au prince d'Orange arrêté avec lui. Ce prince avait épousé une sœur du duc de Bourbon ; d'ailleurs elle croyait que sa présence en Bretagne diviserait les Bretons au lieu de les réunir [3]. Les capitaines français n'y avaient fait aucun progrès, et déjà, sur la nouvelle de la prochaine arrivée des Anglais, ils s'étaient renfermés dans les forteresses de Brest, Saint-Malo, Dinan, Saint-Aubin, Vitré, Fougères et Clisson [4].

De nouveaux auxiliaires ne tardèrent pas à arriver en Bretagne, et il paraît que Dunois, qui embrassait toute l'Europe dans ses intrigues et ses négociations, fut celui qui réussit à les attirer. Deux mille Espagnols vinrent débarquer à Vannes, au mois de mai, sous les ordres de don Diego Perez Sarmiento, et de don Pedro Carillo d'Albornoz [5]. Ferdinand et Isabelle étaient alors engagés dans la guerre contre les Mores, qui se termina par la conquête de Grenade : déjà la plus grande partie

[1] Rymer, t. XII. p. 362.—Actes de Bret., t. III, p. 613, 617. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 259.

[2] Saint-Gelais, p. 66. Ce fut lui-même qui fut chargé de cette mission.

[3] Guill. de Jaligny, p. 71.

[4] Lobineau, l. XXI, p. 798.

[5] Mariana, Hist. de Esp., t. IX, l. XXX, c. 13, p. 127. — Morice, Hist. de Bret., l. XVI, p. 197.

de la péninsule était soumise à leur domination, et ils aspiraient à conquérir le reste. Une monarchie rivale de la France, et qui l'égalait alors en étendue et en population, s'était élevée tout à coup au delà des Pyrénées. Dès le commencement du règne de Charles VIII, Ferdinand avait réclamé la restitution du Roussillon et de la Cerdagne, engagés par son père, pour 300,000 écus, à Louis XI [1], quoiqu'il n'eût probablement pas l'argent nécessaire pour payer cette dette. Dès lors une petite guerre de brigandages et de surprises de postes s'était obscurément continuée sur la frontière, sans que les historiens du temps l'aient jugée digne d'être racontée avec détail. Alain d'Albret avait fait visite, l'année précédente, à Ferdinand et Isabelle, à Valence : son fils Jean était fiancé, déjà depuis quatre ans, avec Catherine, reine de Navarre, et il recherchait l'appui des monarques espagnols en même temps pour ce fils et pour lui-même [2]. Cependant les Espagnols qui arrivèrent en Bretagne offrirent leurs services à la faction contraire à la sienne. D'une part, le maréchal de Rieux et le comte de Cominges, qui voulaient faire épouser Alain d'Albret à leur duchesse, étaient secondés par les Anglais; d'autre part, le chancelier de Montauban, Dunois et le prince d'Orange, qui déclaraient qu'ils réservaient sa main pour un souverain plus puissant, avaient l'appui des Espagnols. La Bretagne était dans l'état le plus déplorable; occupée en même temps par des troupes françaises, anglaises, espagnoles, et par les soldats des barons bretons de factions opposées, qui tous pillaient le pays, tous tentaient des surprises, tous punissaient, par des supplices, la résistance à leurs volontés. Aucun cependant aussi ne concevait l'espérance de demeurer le maître, ou ne faisait des efforts qui pussent le mener à ce but. La guerre se faisait partout, mais pour se conserver plutôt que pour envahir; aucun parti n'acquérait l'ascendant, et l'on n'entrevoyait point de terme à l'anarchie [3].

L'arrivée d'un corps d'Espagnols en Bretagne avait offensé les Français et donné un peu plus d'activité aux hostilités entre les deux peuples le long des Pyrénées. Le nouveau duc de Bourbon avait succédé à son frère dans le gouvernement du Languedoc; il avait envoyé le comte de Montpensier, avec quelques seigneurs du Languedoc et du Dauphiné, en

[1] Ælii Antonii Nebrissensis Decas II, l. III, Script. Hisp., t. I, p. 895.
[2] Mariana, Hist. de Esp., t. IX, l. XXV, c. II, p. 113
[3] Guill. de Jaligny, p. 72, 74. — Lobineau, l. XXI, p. 800. — Morice, l. XVI, p. 197. — Daru, l. VIII, p. 158.

Roussillon, pour tenir tête aux milices que Ferdinand assemblait en Catalogne : en même temps le comte d'Angoulême avait été nommé gouverneur de Guienne, et il avait envoyé Pierre de Rohan, maréchal de Gié, vers les basses Pyrénées, pour surveiller la Navarre et faire respecter la frontière [1]. Du reste, les historiens français considéraient à peine ces deux provinces comme françaises, et ne prenaient pas la peine de raconter ce qui s'y passait. Les Espagnols, à la même époque, donnent moins de renseignements encore; leurs historiens appartiennent à l'école nouvelle des rhéteurs latins, qui ne se proposent d'autre but que de flatter leurs maîtres, qui ne connaissent d'autre mérite que d'employer les tournures romaines pour exprimer les sentiments les moins romains. Les noms propres, les dates, les détails, leur paraissent trop étrangers à la belle latinité pour qu'ils veuillent jamais s'y abaisser [2].

Cependant la politique de l'Europe se liait toujours plus en un seul système. Les Italiens s'étaient longtemps attachés à maintenir un équilibre entre les puissances d'Italie. Cette attention à soutenir les plus faibles, à empêcher les empiétements les plus considérables, commençait à devenir la règle générale de la chrétienté : le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, le roi des Romains Maximilien, et son père l'empereur Frédéric, se persuadaient qu'ils avaient un intérêt commun dans les affaires de France, dans l'indépendance de la Bretagne. Comme les idées de chaque souverain sur la géographie, sur la statistique des pays éloignés, étaient encore confuses ; comme il n'existait point de gazettes, point de communications régulières par la poste, ces combinaisons de politique étrangère étaient encore le plus souvent fausses ; et, déjouées par les événements, elles compliquaient, elles embarrassaient les peuples, et il est d'autant plus difficile de les comprendre, que souvent elles sont fondées sur des illusions que nous n'aurions pu supposer : elles préparaient cependant le système de la balance de l'Europe qu'on vit éclore dans le siècle suivant.

Les troubles de la Savoie ouvrirent à cette époque aux Français une porte pour entrer, quand ils le voudraient, en Italie. Les états de Savoie étaient alors gouvernés par le duc Charles, né le 29 mars 1468, et qui par conséquent atteignait à peine à sa majorité. Il régnait depuis l'âge de quatorze ans, et le pouvoir avait été disputé entre ses favoris,

[1] Guill. de Jaligny, p. 78.

[2] Tels sont, dans le tome I, Hispaniatæ illustratæ, Lucius Marinæus Siculus, de Rebus hispanicis, et Ælius Antonius Nebrissensis rerum Hispan.

et souvent arraché de force par l'un à l'autre. Louis II, marquis de Saluces, avait pris part dans ces intrigues ; et comme il s'était attaché au parti qui avait succombé, le duc de Savoie, pour l'en punir, avait envahi son marquisat, en 1487, et pris sa capitale [1]. Les marquis de Saluces, placés entre des seigneurs plus puissants qu'eux, avaient tour à tour fait hommage de leur fief à la maison de Savoie et à celle des dauphins de Viennois, les opposant l'une à l'autre selon le besoin, et cherchant, par cette clientèle même, à maintenir leur indépendance. La maison de France avait hérité des droits des dauphins, et le marquis de Saluces recourut à Charles VIII, comme à son seigneur direct, pour le défendre contre le duc de Savoie. Il nous serait impossible aujourd'hui, comme il fut dès lors impossible aux jurisconsultes qui traitèrent de cette matière, de mettre en évidence à qui le droit devait demeurer, à qui appartenait l'hommage du marquisat de Saluces. Mais le roi de France était trop supérieur en forces au duc de Savoie, pour que celui-ci osât faire valoir tous ses moyens de défense. Il commença par demander une trêve d'une année ; à son expiration, les hostilités recommencèrent, et le marquisat de Saluces fut saisi en entier par les Savoyards. Alors le duc de Bourbon et l'archevêque d'Auch firent avancer des troupes. Le duc effrayé remit en dépôt, entre les mains d'arbitres approuvés par le roi, les villes de Saluces et de Carmagnole ; puis il se rendit, avec une suite brillante et nombreuse, à Tours, où il demeura depuis la fin d'avril jusqu'au mois de juillet 1489. Charles VIII lui fit une réception flatteuse : le temps fut employé, par ces deux jeunes souverains, en fêtes et en tournois. La décision sur l'hommage du marquisat de Saluces fut ajournée, sous prétexte que, d'une ou d'autre part, on n'avait pas produit toutes les pièces qu'on pouvait faire valoir. Le duc Charles de Savoie revint à Turin plein d'espérance pour l'avenir ; mais il y était à peine arrivé qu'il tomba malade au mois d'octobre : il languit dès lors jusqu'au 13 mars 1490, qu'il expira, laissant pour lui succéder un fils âgé de moins d'une année. La décision sur l'hommage de Saluces fut en conséquence ajournée indéfiniment [2].

La guerre enfin avait aussi recommencé en Flandre, et c'était sur cette frontière que les armées françaises obtenaient le plus de succès. La profonde irritation des Flamands contre Maximilien les avait rendus

[1] Guichenon, t. II, p. 149-153.

[2] Guill. de Jaligny, p. 74. — Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 154, 155.

d'utiles auxiliaires du maréchal d'Esquerdes, qui commandait pour Charles VIII en Picardie. Les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies s'étaient engagées à lui donner libre passage, et à observer une franche neutralité[1] ; celles de Gand, Ypres et Bruges, ayant donné le commandement de leurs milices à Philippe de Clèves, sire de Ravestein, s'efforçaient de chasser des Pays-Bas les lieutenants de Maximilien, qui avaient obtenu quelques avantages dans la West-Flandre, tandis que ce prince lui-même était retourné en Allemagne. Des négociations étaient entamées à Tournai avec les villes de Mons et de Valenciennes, pour faire révolter le Hainaut contre le roi des Romains. Toutefois les Français furent étonnés, sur ces entrefaites, par la perte de la ville de Saint-Omer, qui leur fut enlevée, par escalade, le 11 février 1489. Quelques bourgeois de cette ville, qui se vantaient de leur affection héréditaire à la maison de Bourgogne, s'étaient réunis déjà dix mois auparavant pour se confier leur douleur, et leur haine contre les Français. Ces passions s'étaient exaltées en eux, et avaient pris tout le dévouement, toute la générosité du patriotisme : ils avaient résolu d'exposer leur fortune, leur vie, celle de tous les objets de leur affection, pour rendre leur ville natale à un prince peu digne d'un si grand sacrifice, mais qu'ils considéraient comme le représentant de leurs anciens souverains. Ils s'adressèrent à Jacques de Fourquerol, commandant pour Maximilien à Gravelines, en lui indiquant la partie faible des murailles par laquelle ils voulaient l'introduire ; mais Fourquerol, attaché à Philippe de Clèves, changea de parti en même temps que lui, vint à Saint-Omer, répara la muraille dont on lui avait indiqué la faiblesse, et cependant ne dénonça point les conspirateurs. Ceux-ci, qui s'étaient crus perdus, reprirent courage ; leur secret était déjà confié à des centaines de personnes ; dix mois il avait été religieusement gardé : ils s'adressèrent au commandant de Dunkerque, qui leur fournit des soldats : ceux-ci entrèrent dans Saint-Omer aux cris de *vive Bourgogne !* et la conspiration réussit, grâce à une hardiesse, un dévouement et une prudence, un héroïsme enfin dans ceux qui la conduisirent, qui semble tout à fait disproportionné avec le but qu'ils se proposaient[2].

Après la perte de Saint-Omer, les Français eurent de nouveau quelques revers dans la West-Flandre, et d'Esquerdes fut blessé au

[1] J. Molinet, t. XLV, c. 199, p. 421.

[2] *Ibid.*, c. 201, p. 438-456. — Guill. de Jaligny, p. 67.

siége de Nieuport, qu'il fut obligé de lever le 28 juin [1]. Mais, d'autre part, leur allié Philippe de Ravestein avait rattaché au parti des Flamands armés pour leur liberté, les villes de Louvain, Bruxelles, Nivelles et Liedekerke. Albert, duc de Saxe, lieutenant général de Maximilien dans les Pays Bas, semblait peu en état de prolonger une défense qui ruinait toujours plus cette contrée [2].

Charles VIII était fatigué de la guerre et Maximilien l'était également : les deux princes se regardaient toujours comme beau-père et gendre ; la fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche, était toujours élevée auprès de Charles VIII comme reine de France, et les Français étaient le plus souvent disposés à traiter les affaires d'État comme des affaires de famille qui ne concernaient que leurs rois. L'empereur Frédéric III avait convoqué une diète à Francfort, pour engager les princes d'Allemagne à donner des secours a son fils Maximilien, dans la guerre qu'il soutenait aux Pays-Bas, et il n'en avait pas moins besoin lui-même pour résister en Autriche, à Matthias Corvinus, roi de Hongrie [3]. La cour de France envoya comme ambassadeurs à cette diète l'évêque de Lombez, le sire de Rochechouart et Pierre de Sacierges. Soit que ceux-ci se laissassent effrayer par les menaces des princes allemands qui parlaient d'envahir la France avec une puissante armée, soit qu'ils eussent des ordres du conseil de France d'abandonner les intérêts de leurs alliés, ils conclurent leur négociation avec une rapidité inattendue, et ils écrivirent, le 22 juillet, à Charles VIII, qu'ils venaient le jour même de signer la paix [4].

Le traité d'Arras de 1482 avait été pris pour base du traité de Francfort. Cependant quelques-unes des questions les plus importantes avaient été laissées en suspens, et ne devaient être décidées que dans une entrevue des deux rois. Ainsi Maximilien continuait à réclamer la restitution du duché de Bourgogne et du comté de Charolais, et Charles VIII promettait de décider cette question selon la justice, dans son entrevue avec son beau-père ; de son côté, Charles demandait la restitution de la ville de Saint Omer, qui fut laissée en suspens jusqu'à la même entrevue. Quant aux états de Flandre, que Charles VIII

[1] J. Molinet, t. XLVI, c. 213, p. 15, et c. 215, p. 29. Jaligny, p. 79.

[2] *Ibid.*, t. XLV, c. 202, p. 456, à c. 206, p. 489.

[3] Schmidt, Hist. des Allem., t. V, l. VII, c. 26, p. 349. — Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche, t. I, c. 18, p. 470.

[4] Leur lettre dans Guill. le Jaligny, p. 81-83.

s'était engagé par plusieurs traités solennels, à maintenir dans leurs justes droits et priviléges, et qui l'avaient jusqu'alors secondé avec tant de zèle, il les abandonna sans aucune pudeur. « Le roi très-chrétien » désire de tout son cœur, porte le traité, qu'ils soient rendus en bonne » obéissance, et qu'ils se conduisent honnêtement et révéremment » envers ledit seigneur roi des Romains, ainsi qu'il appartient ; et à ce » faire les induira par toutes manières dues et possibles ; et promet » de bonne foi, autant qu'il peut promettre, de faire loyalement et » diligemment pour ledit seigneur roi des Romains tout ainsi qu'il » voudroit être fait pour lui en cas pareil ; et il gardera de son pouvoir » l'honneur et profit dudit seigneur roi des Romains, car ils réputent » dorénavant leur fortune être commune [1].

Les deux rois eurent plus d'égards pour les seigneurs qui s'étaient armés contre eux que pour les peuples dont ils envahissaient les droits. Charles VIII obtint que Maximilien pardonnerait pleinement à Philippe de Clèves, sire de Ravestein, qui, après le traité de Bruges, avait accepté le commandement des Flamands. De son côté, il promit de pardonner aux sires d'Albret, de Dunois, de Comminges ; il annonça même qu'il remettrait en liberté le duc d'Orléans, si, dans l'entrevue qu'il devait avoir avec Maximilien, celui-ci ne convenait pas qu'il était nécessaire de le retenir prisonnier. Le roi des Romains avait également traité pour Anne de Bretagne ; il avait promis en son nom que les Anglais évacueraient son duché ; tandis que Charles s'engageait à la remettre en possession de toutes les places dont son père était maître au moment de la signature du traité de Sablé ; tandis qu'il laisserait en gage entre les mains du duc de Bourbon et du prince d'Orange, pour demeurer neutres, les villes de Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin du Cormier [2].

Le traité de Francfort fut exécuté dans les Pays-Bas avant de l'être en Bretagne. La peste les désolait, on assurait qu'elle avait enlevé à Bruxelles trente-trois mille personnes ; les Brabançons, se voyant abandonnés des Français, se détachèrent à leur tour des Flamands ; et le 17 septembre, ils ouvrirent les portes de Bruxelles au duc de Saxe, au prince de Chimay et au comte de Nassau, lieutenants de Maximilien : Louvain

[1] Le traité est rapporté dans Molinet, t. XLVI, c. 220, p. 54 ; et dans Jaligny, p. 84. — Traités de Paix, t. I, p. 743. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p 237.

[2] Morice, Hist. de Bret., l. XVI, p. 200. — Actes de Bret., t. III, p. 655.

et Nivelles suivirent cet exemple [1]. Les Flamands de leur côté, ignorant la nature précise des engagements pris par Charles VIII envers Maximilien, s'en remirent à l'arbitrage du roi de France, et envoyèrent à Montils-lez-Tours des ambassadeurs chargés de pleins pouvoirs pour les réconcilier au roi des Romains. Charles VIII émit son prononcé le 30 octobre 1489. Il était signé par le duc de Bourbon, le cardinal de Bordeaux, le comte de Bresse, Vendôme, l'archevêque de Sens, Rohan, Rothelin, d'Orval, la Trémouille, d'Esquerdes et plusieurs autres. Il accomplissait le sacrifice des Flamands. Il condamnait les trois villes de Gand, Ypres et Bruges, à payer en trois ans 300,000 écus d'or, ou 525,000 livres à Maximilien, sans faire supporter la moindre partie de cette somme aux villes qui étaient demeurées fidèles au roi des Romains, et qui n'avaient point contracté d'alliance avec la France. Il obligeait les magistrats de ces villes à demander pardon à Maximilien, à genoux et la tête nue, et à lui rendre toutes les prérogatives de mainbourg ou régent de son fils. Tous les prisonniers devaient être remis en liberté en payant une rançon qualifiée par le traité de *gracieuse* ; tous les exilés devaient être rappelés, et toutes les sentences prononcées de part et d'autre au sujet des différends précédents devaient être abolies [2]. C'était aux yeux des gentilshommes une chose si naturelle que de trahir des bourgeois, qu'aucun d'eux ne parut sentir la honte d'une pareille transaction, et qu'aucun historien français ne songe qu'elle ait besoin d'excuse.

La duchesse de Bretagne avait envoyé au roi le comte de Dunois et le chancelier Montauban pour accepter le traité de Francfort ; bientôt après, les états de Bretagne, assemblés à Redon, y accédèrent ; cependant, la paix n'était point encore rétablie en Bretagne. Le maréchal de Rieux ne renonçait point au projet de faire épouser Alain d'Albret à la duchesse ; Henri VII croyait aussi y voir son intérêt ; Ferdinand d'Aragon ne voulait pas que le sort de la Bretagne se décidât sans lui ; et jusqu'à la fin de l'année, les partis du chancelier et du maréchal en vinrent fréquemment aux mains [3].

(1490.) Mais, dans le même temps, le chancelier pressait le mariage qui flattait le plus l'orgueil de la jeune duchesse. Le comte de Nassau, qui avait été employé par Maximilien pour négocier le traité de Franc-

[1] J. Molinet, c. 221, p. 61.
[2] *Ibid.*, c. 222, p. 64. — Traités de Paix, t. I, p. 745.
[3] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXI, p. 801-806. — Morice, l. XVI, p. 201.

fort, était ensuite venu à Tours, pour recevoir la ratification du roi. Il était porteur d'une procuration en date du 20 mars 1489, signée par Maximilien à Inspruck, pour épouser, en son nom, Anne de Bretagne. Wolfgang de Polhain, maréchal de Maximilien, avec son secrétaire et maître d'hôtel, lui étaient associés pour cette commission [2]. L'année 1490 ne commençait, en France, que le 11 avril[1], jour de Pâques, et il est probable que, pour cette pièce qui devait être employée en France, Maximilien avait adopté l'ère française. En effet, il était à Inspruck, le 16 mars 1490, jour où son oncle Sigismond lui céda son comté de Tyrol [3]. La maladie de Matthias Corvinus, qui mourut le 4 avril 1490, l'y avait appelé; d'ailleurs, Maximilien se piquait de s'éloigner des affaires qu'on supposait lui tenir à cœur; il quittait les Pays Bas pendant la guerre; il allait jusqu'à l'autre extrémité de l'Europe pendant qu'on traitait de son mariage avec l'héritière de Bretagne, et il croyait avoir atteint à la plus haute habileté politique, quand il avait rendu impossible à tout le monde de le deviner.

Le mariage de Maximilien avec Anne de Bretagne fut la circonstance de sa vie que ce roi des Romains entoura de plus de mystère : les domestiques mêmes de la princesse n'en eurent aucune connaissance, et jusqu'à ce jour on n'en a pu découvrir la date. Cependant, comme il voulait que l'union fût indissoluble, et elle ne le devient qu'après la consommation, on mit la jeune mariée au lit, et l'ambassadeur autrichien tenant à la main la procuration de son maître, introduisit sa jambe nue jusqu'au genou dans la couche nuptiale. Toutefois les théologiens, dans la suite, ne voulurent point tenir compte de cette consommation du mariage par procureur, et les courtisans n'en firent que rire [3].

Si au lieu de se contenter de ce mariage mystérieux par procureur, Maximilien était venu lui-même en Bretagne, et s'il avait réellement épousé la duchesse Anne, ce mariage n'aurait jamais été rompu, et l'indépendance de la France aurait été exposée au plus grand danger, lorsque l'Empereur, souverain des Pays-Bas, se serait trouvé en même

[1] Godefroi, Hist. de Charles VIII, Preuves, p. 604. Dumont, Corps diplom., t. III, P. II, p. 218.

[2] J. Molinet, c. 225, p. 90.

[3] Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 265. — Lobineau, l. XXI, p. 808. — Morice, l. XVI, p. 200. — Daru, l. VIII, p. 161. — History of king Henry VII, by Franc. Bacon, p. 42. Works of F. Bacon, t. III, édit. in-4°. Lond. 1745.

temps souverain d'une province forte et belliqueuse au cœur de la France. Mais Maximilien sembla prendre à tâche de se tenir le plus loin possible de sa jeune épouse, et de ne révéler son mariage que lorsqu'il ne put plus le cacher. Le dernier acte que nous connaissons, dans lequel Anne prenne le seul titre de duchesse de Bretagne, est du 10 novembre 1490, et le premier dans lequel elle soit qualifiée du titre de reine des Romains, acte destiné à rester secret, et qui le fut peut-être quelque temps, est du 28 décembre de la même année [1]. Il est probable que dans l'intervalle quelqu'un des courtisans, qu'on avait été forcé de mettre dans le secret, l'avait laissé échapper. A cette époque l'histoire ne repose presque que sur des conjectures; Guillaume de Jaligny, secrétaire du duc de Bourbon, termine sa narration avec l'année 1489 [2], et les autres historiens gardent un silence absolu sur les années qui suivirent. Peut-être un des premiers auxquels le chancelier de Montauban révéla le mariage de sa maîtresse, fut le maréchal de Rieux, chef du parti qui lui était contraire, et qui voulait la faire épouser à Alain d'Albret. Le prince d'Orange fut chargé, dès le mois de mars, d'entrer en négociation avec lui; le plus sûr moyen de le faire renoncer au mariage de la duchesse avec Alain d'Albret, était de lui confier qu'elle était déjà mariée: son traité de réconciliation fut conclu seulement le 9 août. Les historiens des monarchies, oubliant toujours l'âge des souverains auxquels ils attribuent des volontés, nomment rebelles ceux qui disputent le pouvoir qu'une faction exerce au nom d'un enfant, et s'étonnent que, dans le traité d'Anne avec le maréchal de Rieux, le nom de pardon ne se trouve pas. Montauban, qui dirigeait la jeune duchesse, jugeait mieux l'opposition de son adversaire; Anne déclara qu'elle approuvait sa conduite passée, et qu'elle le rétablissait dans tous ses droits [3].

Le traité de Francfort n'était nullement exécuté en Bretagne; l'amiral de Graville était arrivé sur les côtes, avec vingt-cinq vaisseaux français pour ravitailler Brest; les Français n'avaient rendu à la duchesse aucune des places qu'ils devaient lui restituer; ils continuaient à vivre aux dépens du pays. De leur côté, les Anglais et les Espagnols ne s'étaient point retirés, et la duchesse n'avait point d'argent pour payer à Henri VII, comme

[1] Actes de Bretagne, t. III, p. 681 et 682.
[2] Guill. de Jaligny, Apud Godefroi, Charles VIII, p. 89 et 90.
[3] Lobineau, Hist. de Bret., l. XXI, p. 807. — Morice, l. XVI, p. 201. — Actes de Bretagne, t. III, p. 674.

elle y était obligée, les frais de son expédition. Des ambassadeurs bretons visitaient tour à tour la France, l'Angleterre, l'Espagne : jamais les négociations n'avaient été plus actives ; cependant, tout ce que le maréchal de Rieux et le comte du Dunois purent obtenir, fut que l'armée française se retirerait, sans évacuer les places fortes, et que toutes hostilités seraient suspendues pendant sept mois entre les Français et les Bretons. Ce traité, signé au mois de mai, ne fut exécuté qu'au mois d'août. Le 24 du même mois, mourut Isabelle de Bretagne, sœur cadette de la duchesse Anne, qui demeura seule héritière de la maison qui avait si longtemps gouverné ce duché [1].

Le roi avait vingt ans : l'autorité de la duchesse, sa sœur, s'était fort affaiblie. Dans les ordonnances, en très-petit nombre, qui nous restent de cette époque, on voit seulement les signatures de l'amiral de Graville et des sires de Myollans et de Piennes, qu'on commençait à regarder comme ses favoris ; mais on n'y voit pas celle du duc de Bourbon [2]. Il est même probable que celui-ci vivait le plus habituellement avec sa femme en Bourbonnais, où déjà son prédécesseur avait préféré tenir un état royal, plutôt que de s'attacher à la cour. Le roi était allé voir Anne de Bourbon à Moulins, au mois de décembre 1490, et il y appela auprès de lui les députés des états de Languedoc, auxquels il accorda diverses grâces [3]. Graville, cependant, en qui la duchesse avait mis toute sa confiance, commençait à se rapprocher des partisans du duc d'Orléans. George d'Amboise, évêque de Montauban, qui était tout dévoué à ce dernier, demandait à Graville sa fille en mariage pour son neveu Chaumont d'Amboise. En même temps, le comte d'Angoulême ne cessait de solliciter le roi de rendre la liberté à son cousin le duc d'Orléans ; il s'adressait également à la duchesse de Bourbon, qui était alors à Riom [4]. De son côté, Jeanne de France, duchesse d'Orléans, pressait sa sœur de lui rendre son mari. « Ma sœur, je vous prie, lui » écrivoit-elle, qu'ayez le fait de monsieur mon mari pour recom» mandé, et qu'en veuillez écrire à mon frère, nonobstant qu'il s'y » acquitte bien; dont sommes bien obligés à lui et à vous [5]. » Mais

[1] Lobineau, l. XXI, p. 809, 810. — Morice, l. XVI, p. 204. — Actes de Bret. t. III, p. 667.

[2] Isambert, Anc. lois franç., t. XI, p. 187, 190.

[3] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 80.

[4] Saint-Gelais, p. 68.

[5] *Voyez* ses deux lettres. Preuves de Godefroi, p. 584, 585.

quoique la duchesse de Bourbon n'essayât plus de retenir son frère dans sa dépendance, elle ne permettait point au commandant de la tour de Bourges, qui n'obéissait qu'à elle, de remettre le duc d'Orléans en liberté.

Le duc et la duchesse de Bourbon conduisaient alors même une négociation importante avec Alain d'Albret, qui leur avait envoyé à Moulins un agent secret pour leur offrir de livrer à Charles VIII le château de Nantes, dont les Bretons lui avaient confié le commandement, pourvu que le roi lui payât cent dix mille écus comptant, et lui fît rendre sa seigneurie d'Albret, et tous les biens qui lui avaient été confisqués. Non-seulement le roi s'y engagea, mais il acheta encore au prix de 25,000 livres de rente le droit qu'Albert prétendait avoir au tiers de la Bretagne; il lui promit de seconder ses prétentions à la main d'Anne de Bretagne; il promit en même temps à ses fils et à tous ses partisans, des pensions et des compagnies de gendarmes, avec tant de prodigalité, qu'il est probable que dès lors il avait résolu de ne point tenir toutes ces promesses. Le traité fut signé à Moulins le 2 janvier 1491, et la ville de Nantes fut ouverte aux Français le 19 février. Le duc de Bourbon y entra le premier, et Charles VIII y arriva à son tour le 4 avril [1].

(1491.) De la part du sire d'Albret la reddition de Nantes était une odieuse trahison : cette ville lui avait été confiée par les Bretons, pour défendre leur indépendance, non pour favoriser ses projets de grandeur personnelle; de la part de la cour de France, l'achat de cette ville n'était pas beaucoup plus honorable : c'était une violation du traité de Francfort et de ceux qui étaient intervenus depuis. Il est vrai que d'une part comme de l'autre aucun traité n'était observé, et les conseillers d'Anne avaient de leur côté contrevenu à leurs obligations envers la France en signant au nom de la duchesse, dès le 22 mai 1490, un traité d'alliance et de défense mutuelle avec les rois des Romains, d'Angleterre, de Castille et d'Aragon. Par des actes postérieurs, ces diverses puissances s'étaient engagées à attaquer la France dans le terme de trois ans [2]. Ces négociations, qu'on cherchait à tenir secrètes, finissaient toujours par être connues. Il en était de même du mariage de la duchesse de Bretagne, qu'elle s'était engagée à ne point contracter sans le consentement du roi. Le chancelier de Bretagne n'espé-

[1] Lobineau, l. XXII, p. 812. — Preuves, t. II, p. 1530. — J. Molinet, c. 233, p. 141. — Morice, l. XVI, p. 205. — Actes de Bretagne, t. III, p. 686.
[2] Rymer, t. XII, p. 397, 400. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 256.

rant pas pouvoir le cacher plus longtemps, le publia au mois de mars 1491, et fit prendre à Anne de Bretagne, le titre de reine des Romains [1].

Maximilien, cependant, ne songeait point à secourir la jeune épouse qui se parait de son nom, et qui en même temps invoquait sa protection. Depuis la mort de Matthias Corvinus, il faisait la guerre sur la frontière de Hongrie, ne songeant plus qu'à conquérir ce royaume auquel il n'avait aucun droit; il s'empara d'Albe royale, mais il ne put empêcher Ladislas, roi de Bohême, d'être proclamé roi par les Hongrois [2]. Pendant ce temps, les Pays-Bas lui échappaient de nouveau; Bruges s'était révoltée en novembre 1490, Gand au mois de mai 1491. Ne respectant jamais aucun de ses engagements, ne tenant aucun compte des priviléges de ses peuples, dissipant leurs subsides sans jamais pourvoir aux dépenses les plus nécessaires, il devait être sans cesse en lutte avec ses sujets [3].

Au lieu de secourir lui-même sa jeune épouse, il la recommandait aux princes étrangers. Le chancelier Montauban écrivait, le 24 mai, en son nom et en celui de la reine Anne, à Henri VII pour lui demander avec instances des secours contre les Français, qui s'avançaient dans son pays [4]. Mais Henri VII était trop prudent ou trop avare pour porter la guerre hors de l'Angleterre. Il profitait seulement des embarras de ses alliés pour demander des subsides à son parlement. Il vendait, dit son historien, le grand Bacon, la guerre à ses sujets, puis la paix à ses ennemis [5].

La Trémouille commandait l'armée française qui était entrée en Bretagne, et qui s'approchait de Rennes : Adrien de l'Hôpital, Saint-André et le vicomte de Rohan, étaient sous ses ordres. La plus grande partie de la province était déjà soumise, et Charles VIII rassemblait au Plessis-lez-Tours de nouvelles troupes qu'il comptait y conduire aussi. Il commençait à nourrir son imagination des rêves de gloire qu'il poursuivit bientôt après : il songeait à la conquête du royaume de Naples, à celle de la Grèce et de l'empire turc. Deux jeunes favoris, Myollans, son chambellan, et René de Cossé, son premier pannetier, l'entretenaient

[1] Rymer, t. XII, p. 438. — Actes de Bretagne, t. III, p. 694.
[2] Coxe, Maison d'Autriche, t. I, c. 19, p. 473.
[3] J. Molinet, t. XLVI, c. 231 et 236, p. 133, 163.
[4] Rymer, t. XII, p. 443.
[5] Bacon, Hist. of Henry the VII, p. 49.

dans ses illusions, lui reprochaient de demeurer toujours subjugué par sa sœur, et lui proposaient, pour marquer son indépendance, de délivrer de sa prison, sans la consulter, le duc d'Orléans, son cousin. Charles VIII, qui avait toujours aimé ce prince, accueillit cette idée avec empressement. Un soir, au mois de mai 1491, il partit du Plessis-lez-Tours comme pour aller à la chasse, avec une suite peu nombreuse; il alla coucher à Montrichart : le matin suivant il s'avança jusqu'au pont de Barangon, d'où il envoya d'Aubigny à la tour de Bourges, avec l'ordre de se faire livrer le duc d'Orléans, et de le lui ramener aussitôt. Il l'attendit au pont de Barangon, l'y reçut avec la plus grande tendresse, partagea avec lui sa chambre et son équipage, et ne se sépara de lui que le mois suivant pour l'envoyer mettre en état de défense la Normandie, dont il lui confia le gouvernement [1].

Charles VIII fit bientôt après un usage également généreux du pouvoir royal qu'il ressaisissait, en restituant dans leurs biens et leurs honneurs ses cousins, Jean et Louis d'Armagnac, fils de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; « abolissant, disoit-il, autant que métier » seroit, toute macule et incapacité qu'ils pourroient avoir encourue, » au moyen de certain prétendu arrêt, que l'on dit avoir été donné et » exécuté à l'encontre du feu dit Jacques d'Armagnac, leur père [2]. »

Le duc de Bourbon ni sa femme n'avaient plus aucun titre pour retenir le gouvernement qu'un roi de vingt et un ans voulait reprendre; ils sentirent donc la nécessité de céder de bonne grâce et de se réconcilier loyalement avec le duc d'Orléans, leur beau-frère, ce que le roi lui-même prit à tâche de faciliter. Nous avons un traité signé à la Flèche, le 4 septembre, entre le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, par lequel ils s'engagent à mettre à néant toutes les rancunes, haines et malveillances qui pourraient exister entre eux; à s'aimer, se favoriser, se maintenir en la grâce du roi, pour l'avancement de son service et de celui du royaume; enfin à admettre dans la même amitié et compagnie le comte de Dunois, le sire de Baudricourt, les évêques d'Alby et de Montauban, les sires de Myollans, de l'Isle, du Bouchage, et Étienne de Vesc, sire de Grimault, chambellans du jeune roi [3].

Il est probable que dès lors Dunois, de concert avec le duc d'Orléans

[1] Saint-Gelais, p. 69, 70. — Godefroi, Preuves de Charles VIII, p. 613, 614.
[2] Godefroi. Preuves de Charles VIII, p. 614.
[3] *Ibid.*, p. 616. — Mém. de Lancelot, Acad. des Inscr., t. VIII, p. 670.

et le prince d'Orange, préparait un dénoûment des troubles de Bretagne, qui peut-être entrait depuis longtemps dans leurs projets, mais qui demandait un grand secret pour en assurer la réussite. C'était le mariage de Charles VIII avec Anne, duchesse de Bretagne. Leur âge était assorti : Charles avait accompli sa vingt et unième année le 30 juin, Anne sa quatorzième le 26 janvier. Mais l'un et l'autre étaient mariés. Charles, en présence de son père, et dans la dernière année de la vie de celui-ci, avait été fiancé, le 23 juin 1483, à Marguerite d'Autriche, qui dès lors vivait à la cour, et portait le titre de reine de France. Ce n'était, il est vrai, qu'une enfant de onze ans, car elle était née en 1480. D'autre part, Anne de Bretagne était mariée au moins depuis une année à Maximilien, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, et elle prenait le titre de reine des Romains. Son âge rend absurde la fable de ses amours avec le duc d'Orléans; Maximilien, alors âgé de trente-deux ans, et doué d'une fort belle figure, nous est représenté comme le second objet de ses amours; il pouvait plaire à son imagination, mais elle ne connaissait que son portrait. Nous entrons cependant dans une période où le roman se mêle sans cesse à l'histoire, et où les écrivains des cours cherchent à animer par les sentiments du cœur des récits où n'entrent aucune des passions plus élevées des citoyens; aussi les amours d'Anne et de Maximilien sont à leurs yeux le plus grand obstacle qu'avait à vaincre la politique [1]. Anne, cependant, tenait au titre de reine, à l'espérance d'être impératrice; on assure que la cour de France lui proposa d'abord, ou Louis de Luxembourg, cousin germain du roi, ou le comte d'Angoulême, ou le duc de Nemours, et qu'elle répondit qu'elle était mariée au roi des Romains, « et que s'il alloit de vie à trépas, et qu'elle » fût résolue de se remarier, si n'auroit-elle d'autre à mari que roi ou » fils de roi [2]. »

Pour presser cependant sa détermination et celle des Bretons, le roi faisait entrer sans cesse de nouvelles troupes en Bretagne, et il occupait déjà la plus grande partie de la province. Le 4 août, son armée était à Saint-Aubin du Cormier, et elle commença le siége de Rennes, où la duchesse se trouvait enfermée avec son chancelier Montauban, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux et ses autres conseillers. Au commencement d'octobre, le roi s'approcha; il vint à Baugé, puis à Laval. Le

[1] Il paraît que d'Argentré, Hist. de Bret., l. XIII, c. 58, a le premier donné cours à toutes ces fables romanesques.

[2] J. Molinet, t. XLVI, c. 238, p. 174.

prince d'Orange vint l'y joindre, et signa pour la duchesse sa nièce, au mois d'octobre, un traité qui ne s'est point conservé, et dont on ne connaît les conditions que par les événements qui suivirent. Le 27 du même mois, le roi, comme s'il était déjà souverain de la Bretagne, convoqua les états de la province à Vannes pour le 8 novembre, afin qu'ils lui accordassent un fouage extraordinaire, ou impôt de six livres six sous par feu, « à l'occasion de la nouvelle réduction d'icelui pays en » son obéissance [1]. » Cette réduction parut accomplie par un autre traité signé dans le faubourg de Rennes le 15 novembre. Les droits du roi et ceux de la duchesse, sur la Bretagne, étaient soumis à l'arbitrage de commissaires nommés, douze de chaque part; mais l'on prévoyait si bien leur décision en faveur du vainqueur que l'on stipulait d'avance une pension de quarante mille écus pour la duchesse Anne; que l'on faisait évacuer la Bretagne par tous les soldats étrangers, à la réserve de quatre cents, qui resteraient pour la garde de la duchesse, et que l'on faisait déposer en gage la ville de Rennes, sous la garde des ducs d'Orléans et de Bourbon. Par le même traité, madame Anne de Bretagne, c'est le seul titre qu'on lui donnait, avait stipulé qu'elle pourrait traverser librement l'armée du roi avec sa suite, pour se rendre en Allemagne, auprès du roi des Romains, et que le roi lui avancerait 120,000 francs pour ce voyage [2].

Le maréchal Wolfgang de Polhain, favori de Maximilien, et l'un de ceux qui avaient été chargés de sa procuration pour épouser Anne, était toujours auprès d'elle, et ne soupçonnait point que le traité qu'il voyait signer servait à en cacher un autre beaucoup plus important. Charles VIII fit payer leur solde pour trois mois aux soldats bretons, allemands, espagnols et anglais qui étaient à Rennes, et il les renvoya. Il prétexta un pèlerinage à Notre-Dame, près de Rennes, et Molinet assure « que, sa dévotion faite, accompagné de cent hommes » d'armes et de cinquante archers de sa garde, il entra dedans Rennes, » salua la duchesse, et parlementa longtemps avec elle. Trois jours » après, se trouvèrent en une chapelle, où, en présence du duc d'Or- » léans, de la dame de Beaujeu, du prince d'Orange, du seigneur de » Dunois, du chancelier de Bretagne et d'autres, le roi fiança ladite

[1] Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XXII, p. 814. — Preuves, *Ibid.*, t. II, p. 1534. — D. Morice, l. XVI, p. 209. — Actes de Bret., t. III, p. 705.

[2] Actes de Bretagne, t. III, p. 707.

» duchesse [1]. » Même après cette cérémonie, on chercha à dérober la connaissance du mariage qui venait de se conclure au sire de Polhain. Le roi repartit pour le château de Langeais en Touraine ; mais, quinze jours après, la duchesse vint l'y joindre, et son mariage y fut célébré en présence de toute la cour, le 6 décembre 1491 [2].

Ce mariage, si contraire aux lois de l'Église, entre deux personnes déjà légalement mariées, et qui ne fut sanctionné qu'après coup par une dispense du pape, en date du 14 décembre [3], accomplit la réunion de la Bretagne à la France ; car les conseillers de la duchesse, désormais reine de France, ne pouvant résister aux armes du vainqueur, ou peut-être à ses promesses, avaient abandonné tous ses droits par le contrat de mariage. Les deux époux se cédaient réciproquement tous leurs prétentions au duché de Bretagne, sous la réserve cependant que si la duchesse survivait au roi et n'avait pas d'enfants de lui, « la dite dame » ne convolera à autres noces, fors avec le roi futur, si faire se peut, » ou autre plus présomptif futur successeur de la couronne. » La donation réciproque étant entière, et Charles et ses successeurs rois de France, acquérant irrévocablement par héritage la seigneurie de Bretagne, elle aurait dû passer à l'héritier mâle, encore qu'il fût provenu des filles de ce mariage. Le prince d'Orange, en approuvant cet acte, fit cession de tous ses droits prétendus sur la Bretagne. Dans ce contrat, il n'était pas fait mention des priviléges de la province, mais ils furent confirmés le 7 juillet 1492, par une déclaration du roi aux états de Bretagne [4].

[1] J. Molinet, t. XLVI, c. 238. p. 176.

[2] *Ibid.*, c. 238, p. 172. — Lobineau, l. XXII, p. 817. — Preuves, *ibid.*, t. II, p. 1539. — Morice, l. XVI, p. 212. — Actes de Bret., t. III, p. 711, 715. — Dumont, t. III, p. II, p. 271. Daru, l. VIII, p. 175.

[3] Du 18 des calendes de janv. — Lobin., Preuves, p. 1546. — Actes de Bret., t. III, p. 718. — Dumont, t. III, p. II, p. 274.

[4] Lobineau, Preuves, t. II, p. 1543. — Actes de Bretagne, t. III, p. 715. — Daru, l. VIII, p. 175, 191. — Mém. de Lancelot, Acad. des Inscr., t. XIII, p. 666, sur le mariage de Charles VIII.

CHAPITRE XXV.

Traité de paix de Charles VIII avec l'Angleterre, l'Espagne et le roi des Romains ; ses projets sur l'Italie ; son alliance avec Louis Sforza. Mort de Ferdinand de Naples. Marche de l'armée française des Alpes jusqu'à Rome. — 1492-1494.

(1492.) Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, en réunissant à la France une province qui s'était affectionnée chaque année davantage à son indépendance, et qui, pour la maintenir, s'était constamment alliée à tous les ennemis du royaume, donna de la sécurité à la France entière, et augmenta surtout la tranquillité et le bien-être des provinces qui lui servaient de frontières, la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Les Anglais et les Bretons, depuis un siècle, les avaient souvent dévastées, les premiers avec l'acharnement d'ennemis héréditaires, les derniers avec la haine que les sauvages ressentent presque toujours contre des hommes dont la civilisation est plus avancée que la leur, haine augmentée encore par la différence de langue, la leur étant inconnue à tous leurs voisins. Les villes cependant de la Bretagne, et même les campagnes plus rapprochées de l'Anjou et du Maine, avaient depuis longtemps adopté la langue et la civilisation françaises ; aussi s'accommodèrent-elles aisément de leur réunion, d'autant plus que le gouvernement de Charles VIII n'épargna aucun moyen de séduction pour plaire aux Bretons et les attacher à la couronne. La nouvelle reine Anne était d'une grande beauté ; son caractère était altier, ferme dans ses desseins jusqu'à l'opiniâtreté ; son esprit était prompt et facile, et il avait été orné par la meilleure éducation qu'on sût donner dans ce siècle. On assure, entre autres, qu'elle savait le grec et le latin ; sa prétention était d'adresser à tous les ambassadeurs qui lui étaient présentés quelques mots dans leur langue maternelle ; il est vrai qu'elle se les faisait suggérer auparavant par quelqu'un de ses courtisans, au risque d'exprimer quelquefois tout autre

chose que ce qu'elle avait voulu dire [1]. Son mari Charles VIII, au contraire, était un être presque difforme, d'un esprit borné, et dont l'éducation avait été si négligée qu'il est douteux s'il savait lire. Depuis qu'il avait secoué le joug de sa sœur, il ne s'occupait que d'idées romanesques, de fêtes et de chevalerie. Il sembla peu sensible à la beauté et à la supériorité d'esprit de sa femme, et il ne lui laissa point prendre sur lui l'ascendant qu'elle exerça sur son successeur. Cependant il consulta ses vœux quant à l'administration de la Bretagne. Anne, par orgueil de sa naissance, par affection pour ceux qui avaient entouré son enfance, peut-être par le sentiment qu'elle serait considérée à la cour en raison de son influence sur le duché de ses pères, ne sépara jamais son intérêt de celui des Bretons. Le prince d'Orange, qui avait été marié à Catherine d'Étampes, sœur de son père, et qui l'avait mariée elle-même avec le roi, en fut généreusement récompensé, non-seulement par le don de plusieurs seigneuries, mais encore par la part qu'il eut dès lors au gouvernement de la Bretagne. Ce fut lui qui présida les états de la province, que Charles VIII avait convoqués à Nantes pour le 8 novembre 1492, afin de leur demander un subside, et en même temps de confirmer plus solennellement sa déclaration du 7 juillet, en faveur des libertés de la Bretagne. Charles VIII promit aux Bretons, représentés par les états, qu'aucun fouage, aide ni subside ne serait levé sur eux que de la manière qu'on le faisait du temps des ducs, c'est-à-dire avec le consentement des états; qu'aucun Breton ne serait appelé en jugement ailleurs que devant les juges du pays; qu'il n'y aurait appel du parlement de Bretagne, qu'on nommait alors *les grands jours*, au parlement de Paris, qu'en cas de déni de justice ou de faux jugement; qu'enfin la juridiction du prévôt des maréchaux ne s'étendrait que sur les gens de guerre, et durant le temps qu'ils seraient à l'armée [2].

La ville de Rennes, qui de toutes s'était montrée la plus fidèle à la duchesse Anne dans son adversité, en fut récompensée par les plus importants priviléges; ses bourgeois eurent, entre autres, celui de pouvoir posséder des fiefs nobles sans être tenus à l'arrière-ban. La ville de Saint-Malo, il est vrai, ne fut pas moins bien traitée par un motif tout

[1] Brantôme. Dames illustres, Anne de Bret., t. V, p. 1.— Daru, Hist. de Bret., t. III, l. VIII, p. 174.

[2] Lobineau, Hist. de Bret., l. XXII, p. 818, et Preuves, t. II, p. 1549. — Morice, l. XVI, p. 216. — Actes de Bret., t. III, p. 728.

contraire, pour récompenser son attachement à la France [1]. Alain d'Albret, qui, par sa trahison et la surprise de Nantes, avait forcé la duchesse à capituler, fut regardé de mauvais œil également par le roi et par la reine. On lui avait promis, pour récompense, un comté en Bretagne qui devait lui rapporter 25,000 livres de rente, et on lui offrit seulement le comté de Gavres en Languedoc, qui n'en valait pas plus de 6,000; encore la chambre des comptes de Paris et le parlement de Toulouse s'opposèrent-ils également à ce qu'il fût mis en possession de ce dernier comté. Ces deux tribunaux affirmaient qu'Alain d'Albret avait trompé le roi; qu'il lui avait cédé les droits qu'il prétendait avoir au duché de Bretagne, comme descendant de Guillaume, quatrième fils de Marguerite de Clisson, et que ces droits n'avaient aucune valeur [2].

Depuis que Charles VIII commençait à monter à cheval, et qu'il savait manier une lance, il se croyait appelé à imiter les anciens paladins, dont on lui lisait ou dont on lui racontait les exploits. C'était à Charlemagne qu'il aimait à être comparé, et c'était la gloire de cet empereur qu'il se flattait d'effacer par ses conquêtes. Pour renouveler les héros de l'ancienne chevalerie, il donna le nom de Charles Roland, ou Orland, à son premier fils, né le 10 octobre 1492. Sa santé s'était fortifiée, et, quoique son apparence fût presque monstrueuse, avec sa grosse tête, sa poitrine gonflée, son petit corps et ses jambes grêles, il supportait assez bien la fatigue. Les jeunes gens qui l'entouraient ne lui laissaient songer qu'à des joutes, des tournois et des combats à la barrière. « Monsei-
» gneur d'Orléans, dit Saint-Gelais, y était toujours des premiers, et
» des entrepreneurs, comme celui qui, de tout son pouvoir, désirait
» autant obéir et donner du passe-temps au roi que nul qui fût en la
» compagnie [1]. » Outre les jeunes gens qui partageaient ces jeux chevaleresques, Charles VIII accordait encore sa confiance à deux hommes seulement. L'un, Étienne de Vesc, avait été son valet de chambre, ensuite son chambellan; il le nomma sénéchal de Beaucaire, et il le combla de biens : l'autre, Guillaume Briçonnet, était commis, dès le temps de Louis XI, à la généralité de Languedoc, et on le distinguait par le titre de *général*, qui, à cette époque, se donnait aux financiers lorsqu'ils

[1] Charte de Rennes du 21 décembre 1492, et de Saint-Malo, du 13 octobre 1493. — Lobineau, l. XXII, p. 818. — Actes de Bret., t III, p. 737.
[2] Lobineau, l. XXII, p. 819, 820.
[3] Saint-Gelais, Hist de Louis XII, p. 78.

étaient à la tête d'une généralité [1]. D'autre part, l'amiral de Graville était tombé dans une complète disgrâce ; la duchesse de Bourbon voyait avec plaisir que le roi épuisait sur cet homme, qui avait été sa créature, mais qui ne lui était pas demeuré fidèle, tout le ressentiment qu'il conservait pour la dépendance où elle l'avait tenu [2]. Le comte de Dunois, qui avait passé pour le plus habile négociateur de cette époque et pour l'âme des intrigues des princes, était mort le 25 novembre 1491, onze jours avant le mariage de la reine, auquel il avait travaillé, et par lequel il aurait probablement acquis un grand crédit dans le royaume [3].

La cour de France devait s'attendre à ce que le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne excitât un profond ressentiment dans le cœur de Maximilien, roi des Romains, et fût le signal d'une guerre terrible. En effet, le roi de France lui infligeait ainsi un double affront ; il répudiait sa fille et il lui enlevait sa femme. Mais Maximilien, toujours entraîné par des caprices inattendus, entreprenait de préférence celle de ses affaires que les autres jugeaient la moins pressée, et fixait son séjour dans celui de ses nombreux États dont il aurait le mieux pu s'absenter. Il poursuivait alors son projet d'asservir la Hongrie à la maison d'Autriche ; pour cela, il voulait détruire l'armée avec laquelle Matthias Corvinus avait défendu l'indépendance de sa patrie contre les Turcs et contre les Allemands ; il faisait périr ces vieux soldats dans d'horribles supplices : les uns étaient brûlés sur le bûcher, d'autres écorchés vivants, et Maximilien prétendait ainsi donner seulement un exemple aux perturbateurs de la paix [4]. Il se présenta ensuite à la diète de Coblentz, à laquelle il demanda que l'Empire l'aidât à se venger de la France et à rétablir son autorité dans les Pays-Bas [5]. Ces États, qui appartenaient à son fils l'archiduc Philippe, étaient la scène d'une guerre civile qu'il ne s'était donné aucun soin d'étouffer. La ville de Liége s'était soulevée contre Jean de Horne, qu'il avait fait pourvoir de cet évêché par le pape [6]. Celle de Gand n'ayant pu obtenir que les lieutenants de Maximilien reconnussent ses priviléges, avait repris les

[1] Introduction au VII[e] livre de Comines, t. XII, p. 127. — Le laboureur, Addition aux Mémoires de Castelnau, t. II, p. 472, in-fol. Bruxelles, 1731. — Fr. Belcarii, l. V, p. 113.

[2] Lobineau, Hist. de Bret., l. XXII, p. 817.

[3] Saint-Gelais, p. 72.

[4] Mutii chron. Germ. in Struvio, t. II, p. 958, l. XXIX.

[5] Schmidt, Hist. des Allem., t. V, p. 354.

[6] J. Molinet, t. XLVI, c. 239, p. 180.

armes; les Gantois avaient surpris Grandmont, et pillé et brûlé cette bourgade [1]. Des soldats débandés, et chassés de France, s'étaient emparés par surprise de Cateau-Cambraisis, et, de ce lieu de refuge, ils étendaient leurs brigandages dans toute la contrée [2]. D'autres troubles éclataient en même temps dans la basse Frise [3]; les villes de Harlem et d'Alckmaer se soulevaient contre les lieutenants du roi des Romains [4]. Dans cet état d'anarchie, il ne pouvait attendre beaucoup de succès de ses négociations. Le comte de Nassau, avec une ambassade nombreuse, se rendit à Senlis auprès du roi de France, pour lui demander, au nom de l'archiduc Philippe, qu'on lui rendît sa sœur Marguerite d'Autriche et les provinces de l'héritage de Bourgogne qu'elle apportait en dot à la France. Le chancelier lui répondit assez crûment que, touchant ses demandes, on ne se conduirait que par de bons avis. Le comte de Nassau se présenta ensuite à Marguerite d'Autriche; il la trouva « richement » entretenue, fort bien accoutrée, et notablement accompagnée de » quatre-vingt-dix à cent nobles femmes, et il en fut reçu honora» blement [5]. » Cette jeune princesse, qui, tout récemment encore, portait le titre de reine de France, était alors âgée de douze ans. Maximilien n'avait pas eu plus de succès à la diète de l'Empire, à Coblentz, que l'ambassadeur de son fils à Senlis; on ne lui avait accordé qu'une aide tout à fait insuffisante.

Mais, à la même époque, un puissant allié, Henri VII, roi d'Angleterre, annonçait que, pour le seconder, il allait entrer en France avec une armée. Quoique des traités le liassent, soit avec l'héritière de Bretagne, pour protéger son indépendance, soit avec Maximilien, roi des Romains, et Ferdinand et Isabelle, roi d'Aragon et de Castille, pour attaquer la France, il ne désirait point la guerre, il ne l'aimait pas, et il n'avait réellement aucune raison pour la faire [6]. Sans doute il convenait à l'Angleterre, dans son but d'affaiblir la France, de maintenir la Bretagne dans un état habituel d'hostilité et de révolte contre cette couronne; mais cet intérêt de jalousie ne pouvait pas constituer un droit. Jamais on n'avait méconnu que la Bretagne ne fût, si ce n'est

[1] Molinet, t. XLVI, p. 183.
[2] *Ibid.*, c. 241, p. 191.
[3] *Ibid.*, c. 246, p. 249.
[4] *Ibid.*, c. 248, p. 263.
[5] *Ibid.*, c. 242, p. 199.
[6] Lord Bacon, History of Henry the VII[th], p. 49.

un fief immédiat de la couronne de France, comme le prétendaient les Français, du moins un arrière-fief, comme les Bretons en convenaient : toutes les guerres des derniers contre la France étaient donc des guerres civiles ; ils étaient heureux de les terminer d'une manière aussi équitable qu'ils l'avaient fait par le mariage de leur duchesse ; tout sujet de querelle avait disparu entre les deux maisons souveraines et les deux peuples ; tous les droits et même tous les préjugés des Bretons avaient été satisfaits : des contrées jusqu'alors ruinées par la guerre et le brigandage avaient été rendues à la paix et à la sécurité ; et Henri VII, qui n'avait de droit à se mêler des affaires de la province que comme allié des Bretons, ne pouvait se plaindre lorsque ceux-ci, tout près d'être subjugués par leur ennemi, obtenaient par la paix tout ce qu'ils auraient pu désirer après la guerre la plus prospère. Toutefois, non-seulement les Anglais n'en jugeaient point ainsi, mais leurs historiens modernes n'ont cessé de reprocher à Henri VII la prudence ou l'avarice qui lui avaient fait éviter la guerre [1].

Henri VII devait de la reconnaissance à Charles VIII, qui l'avait placé sur le trône : on peut douter que ce motif pour le ménager eût autant d'influence sur lui qu'il cherchait souvent à le faire croire par son langage [2]. Mais Henri VII, qui, au lieu de réunir, comme il l'aurait pu, les partisans des deux maisons d'York et de Lancaster, favorisait uniquement les derniers ; qui était un homme de parti plutôt qu'un roi, et qui s'était attiré la haine d'un parti plus puissant que le sien, ne se sentait point affermi sur son trône : il avait eu déjà plusieurs rébellions à combattre, et Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles le Téméraire et sœur d'Édouard IV, prenait à tâche d'en préparer d'autres. Déjà un imposteur, qui avait cherché à se faire passer pour le fils du duc de Clarence et le dernier des Plantagenet, avait été vaincu, fait prisonnier, et attaché, comme marmiton, à la cuisine du roi qu'il voulait détrôner [3]. Un autre était alors élevé par Marguerite ; c'était un fils naturel de son frère Édouard IV, Perkin Waerbeck, qu'elle voulait faire passer pour le cadet de ses fils légitimes, égorgés par Richard III. Henri VII était assez clairvoyant pour reconnaître qu'il serait à peine engagé dans une guerre avec la France qu'une rébellion éclaterait en

[1] Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 284.—Hume, Hist. of Engl., t. V, c. 24, p. 41.

[2] Polydori Vergilii Angliæ historia. l. XXV, p. 583. Editio Basileæ, folio 1570. — Lord Bacon's Hist. of Henry the VIIth, p. 46.

[3] Lord Bacon's Hist. of Henry the VIIth, p. 23.

Angleterre. Il connaissait le continent, où il avait longtemps vécu, et il savait que le temps des victoires de Crécy, Poitiers et Azincourt, dont on entretenait sans cesse les Anglais, était passé. L'art militaire avait fait en France de très-grands progrès. Charles VIII disposait d'une superbe artillerie, supérieure à celle de toute l'Europe, d'un corps de gendarmerie aussi constamment exercé pendant la paix que pendant la guerre, de francs-archers que depuis trente ans ses prédécesseurs avaient formés aux armes, et des vaillantes bandes des Suisses, toujours prêts à accourir sous les étendards français. Les Anglais au contraire, depuis deux générations, ne s'étaient exercés aux armes que dans les ébullitions subites de leurs guerres civiles, qui ne duraient que quelques jours; ils n'avaient point de troupes de ligne, et ils n'avaient point perfectionné leur artillerie. D'ailleurs ils étaient peu prodigues de leurs subsides, et ils n'auraient pas nourri longtemps une guerre qui ne pouvait se poursuivre sans des dépenses prodigieuses, puisqu'il fallait transporter par mer leur armée avec tous ses approvisionnements.

Henri VII est entaché de l'accusation d'une extrême avarice; peut-être la politique lui avait-elle rendu ce vice nécessaire : il avait reconnu que la possession d'un trésor toujours disponible était la meilleure garantie de son pouvoir en Angleterre et de son influence en Europe. Il avait feint de céder lui-même à l'ardeur militaire dont il voyait brûler sa nation ; il avait demandé à son parlement de le seconder généreusement dans son attaque contre la France; il avait représenté comme un manque de foi et une insulte envers sa couronne la cessation du subside ou du tribut stipulé par Louis XI, et il avait annoncé qu'il reprenait les armes, non pour recouvrer ce tribut ou quelques provinces, mais pour reconquérir la couronne de France elle-même, qui avait appartenu à ses ancêtres [1]. Les Anglais, chez lesquels la haine de la France et le mépris de ses armées avaient été entretenus comme des vertus populaires, acceptèrent avec passion les espérances de gloire et de pillage que le roi leur offrait. Le parlement accorda deux quinzièmes à Henri VII, et beaucoup de gentilshommes vendirent ou engagèrent leurs domaines pour se mettre en état de le suivre. Ce fut à Londres

[1] Son discours est rapporté par lord Bacon, p. 48; mais il ne faut pas que le nom de ce grand homme nous fasse illusion. Il voulait imiter les historiens romains, et le langage qu'il a mis dans la bouche de ses personnages n'est pas seulement de son invention, souvent il leur fait dire ce qu'ils ne pouvaient savoir, ce qui n'existait pas encore.

que l'armée, où l'on comptait vingt-cinq mille hommes de pied et seize cents chevaux, se rassembla, sous les ordres du duc de Bedford et du comte d'Oxford, que le roi avait choisis pour ses lieutenants, et qui furent entourés de tous les plus grands seigneurs d'Angleterre [1].

Mais, après avoir obtenu les subsides de son peuple, le premier objet que se proposa Henri VII fut de dégoûter ce peuple de la guerre pour laquelle on les avait accordés. Le 9 de septembre il partit de Greenwich, pour présider à l'embarquement de son armée : cet embarquement ne put se terminer cependant à Sandwich que le 6 octobre. Les officiers de Henri lui firent alors observer avec inquiétude que la saison était bien avancée pour commencer la guerre; mais il leur répondit que comme il entreprenait la conquête de la France, qui lui demanderait plusieurs campagnes, peu importait à quelle époque il la commencerait, d'autant plus qu'il avait de bons quartiers d'hiver à Calais [2]. Il laissa à peine quelques jours de repos dans cette ville à son armée, et il en sortit le 15 octobre pour mettre le siége devant Boulogne. Il ne pouvait prendre un plus sûr moyen pour fatiguer ses soldats de la guerre : l'ennui, les difficultés du siége et le mauvais temps eurent bientôt fait comprendre aux Anglais que la conquête de la France n'était pas une œuvre si facile qu'ils se l'étaient figuré [3]. Le bâtard Cardon avait été chargé, par Charles VIII, de la défense de Boulogne; il y commandait une garnison de dix-huit cents bons soldats, dont la paye était assurée pour un an; la ville était approvisionnée de vivres pour deux ans; elle était pourvue d'une bonne artillerie, et de tout ce qui pouvait rendre sa défense efficace.

Henri VII avait eu soin d'annoncer à son parlement et à son armée qu'il était assuré de la puissante coopération du roi des Romains Maximilien ; et, quoique les ambassadeurs qu'il avait envoyés à celui-ci l'eussent prévenu qu'il ne devait rien en attendre, il leur avait donné ordre de rester à sa cour, et de cacher soigneusement la connaissance qu'ils avaient acquise de sa faiblesse [4]. Mais, le 22 octobre, Charles de Saveuse, lieutenant du gouverneur de Saint-Omer, arriva à l'armée anglaise avec six cents chevaux, et l'on sut bientôt que c'était là tout le secours que

[1] Lord Bacon's, p. 53. — Polydori Verg., l. XXVI, p. 584. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 277. — Hume, t. V, c. 25, p. 42.

[2] Lord Bacon's History of king Henry the VIIth, p. 54.

[3] Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 280. — Hume, t. V, c. 25, p. 45.

[4] Lord Bacon's History of Henry the VIIth, p. 53.

Henri VII pouvait attendre du roi des Romains [1], que celui-ci était toujours à l'extrémité la plus éloignée de l'Allemagne, et qu'il donnait bien rarement de ses nouvelles à ses lieutenants. Le duc Albert de Saxe s'était chargé de faire rentrer les Pays-Bas sous l'obéissance de l'archiduc Philippe, fils de Maximilien, qui résidait à Malines. En effet, il avait engagé au milieu de l'été les Gantois, fatigués d'une guerre civile qui les ruinait, à se soumettre à leur souverain [2]. Il avait entrepris le siége de l'Écluse dès le 18 juin : sir Edward Poyning était venu le seconder avec douze vaisseaux anglais pourvus d'artillerie. Philippe de Ravenstein, qui défendait cette ville, après la plus vaillante résistance, fut contraint de capituler le 12 octobre, sous condition que Maximilien lui rendrait son ancienne amitié [3]. Ces succès étaient plus grands que Maximilien n'aurait dû l'espérer d'après sa négligence : la Flandre était à peu près soumise à son fils ; mais le duc de Saxe n'avait tout au plus que cinq ou six mille hommes, et le maréchal d'Esquerdes, qui lui était opposé sur la frontière française, était bien assez fort pour ne pas se laisser entamer.

Henri VII, pour dégoûter les Anglais de la guerre, avait jugé utile de les flatter des plus hautes espérances, et de leur en faire sentir ensuite tout à coup le néant. Il avait fait connaître à toute son armée le traité qu'il avait conclu avec le roi et la reine d'Espagne, pour qu'ils attaquassent la France par le midi, en même temps qu'il envahirait la Picardie [4]. Henri VII savait bien cependant que les rois d'Espagne avaient moins encore que lui l'envie de s'engager dans une guerre difficile et dispendieuse. Depuis l'année 1481 ils avaient poursuivi avec acharnement la conquête du royaume de Grenade. Ils avaient fomenté des dissensions et des guerres civiles parmi les princes mores ; et à force de travaux, de dépenses et de sang, ils avaient enfin contraint la capitale de ce royaume à capituler le 2 janvier 1492 [5]. Cet événement avait rempli l'Europe de leur gloire. Ferdinand n'avait pas négligé de faire pompe dans toutes les cours de ce qu'il avait montré, à cette occasion, de piété, de dévotion à l'apôtre saint Jacques et à la Vierge, d'horreur

[1] J. Molinet, t. XLVI, c. 257, p. 325.

[2] *Ibid.*, c. 252, p, 284.

[3] *Ibid.*, c. 253, 255, p. 287, 307. — Lord Bacon, Hist., p. 51. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 289.

[4] Rymer, t. II, p. 413, 417, 460.

[5] Mariana, Hist. de Esp., t. IX, c. 16 et seq., p. 149-179.

pour la souillure musulmane. Le pape Innocent VIII avait, en conséquence, conféré à Ferdinand et Isabelle le titre de rois catholiques, qui leur fut confirmé la même année par Alexandre VI, son successeur; et Henri VII en Angleterre, Maximilien en Allemagne, avaient pris à tâche de publier leur triomphe [1]. Mais cette conquête avait laissé les rois d'Espagne épuisés d'hommes et d'argent. Leurs différends avec Charles VIII tenaient seulement à la possession de la Cerdagne et du Roussillon, que Jean II, roi d'Aragon, avait engagés à Louis XI par le traité de Bayonne, du 21 mai 1462, pour la somme de 200,000 écus d'or [2]. Dès lors, les Espagnols avaient, à plusieurs reprises, cherché à ressaisir ces deux provinces, sans offrir de rendre l'argent pour lequel ils les avaient donnés en échange. Charles VIII, qui désirait dissoudre la ligue formée contre lui, pour avoir une plus grande liberté de poursuivre les expéditions chevaleresques qu'il méditait; qui, d'ailleurs, était ébloui de la gloire acquise par les rois catholiques à la conquête de Grenade, et qui croyait, en se montrant généreux envers eux, concourir à une bonne œuvre, chargea Louis d'Amboise, évêque d'Alby, de se rendre à Barcelone, pour contracter non-seulement un traité de paix, mais d'alliance avec Ferdinand d'Aragon. Les ambassadeurs de France arrivèrent dès le 7 septembre à Perpignan. Leurs offres étaient si avantageuses qu'ils furent bientôt d'accord avec les monarques espagnols, et que la nouvelle de la paix et le détail de ses conditions se répandirent dans l'armée anglaise. Le traité ne fut cependant signé à Barcelone que le 19 janvier 1493 [3]. Charles VIII rendait au roi d'Aragon les comtés de Roussillon et de Cerdagne sans compensation et comme gage de leur alliance; mais, d'autre part, les roi et reine de Castille et d'Aragon lui promettaient de le seconder contre ses ennemis les Anglais et le roi des Romains, de ne jamais unir leurs enfants en mariage à ceux de Maximilien ou de Henri VII, et de préférer l'alliance de la France à toute autre qu'ils auraient déjà contractée ou qu'ils contracteraient à l'avenir. Les droits de la France sur le Roussillon et la Cerdagne étaient cependant réservés pour être examinés par des commissaires, et les provinces devaient retourner à la France si l'Espagne manquait à ses engagements. On assure que ce fut en corrom-

[1] Lord Bacon's History. p. 52. — J. Molinet, c. 240, p 184.

[2] D'autres disent 300,000, selon les différentes évaluations des monnaies.

[3] Il est rapporté par Denis Godefroi, Preuves de Charles VIII, p. 664.—Traités de Paix, t. I, p. 771. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 297.

pant à prix d'argent deux moines franciscains, dont l'un était confesseur d'Anne de Bourbon, et l'autre avait acquis, par son éloquence, beaucoup de crédit sur Charles VIII, que Ferdinand obtint des conditions aussi avantageuses. Ces moines affirmaient que Louis XI souffrirait en purgatoire des tourments cruels, jusqu'à ce que son fils eût restitué aux rois d'Espagne des biens qu'il avait mal acquis [1].

Henri VII eut soin de faire savoir à son armée que les rois d'Espagne, sur la coopération desquels il avait compté, s'étaient déclarés contre lui, vendant en quelque sorte leur alliance pour le gage d'une dette de 200,000 écus. Il annonça, d'une part, que le maréchal d'Esquerdes lui faisait, au nom de Charles VIII, des offres de paix très-avantageuses : il les communiqua en détail à vingt-quatre de ses capitaines en leur demandant leur avis. Ceux-ci déjà fatigués des pluies et de la mauvaise saison, rebutés des difficultés que présentait le siége de Boulogne, découragés par l'abandon de tous leurs alliés opinèrent tous, d'un commun accord, que les conditions offertes par le roi de France étaient honorables et avantageuses ; et ils signèrent une *requête et supplication* adressée à leur roi pour l'engager à les accepter [2].

Henri VII, se regardant ainsi comme justifié envers son peuple, signa à Étaples, le 3 novembre, un traité dont, selon toute apparence, les bases étaient, depuis longtemps, arrêtées entre lui et la France ; car, dès le 12 juin, il avait donné des pouvoirs suffisants à l'évêque de Bath et au lieutenant de Calais, pour conclure la paix ; et ceux-ci n'avaient pas cessé de négocier, dans le temps même ou Henri entretenait son peuple de ses projets belliqueux [3]. Le roi de France avait consenti à acheter la paix par un sacrifice énorme d'argent. Il avait reconnu la dette de la reine Anne sa femme, comme duchesse de Bretagne pour 620,000 écus d'or, et la sienne propre, comme arrérages de la pension que son père s'était engagé à payer à l'Angleterre, pour 125,000 écus d'or, en total 745,000 écus qu'il s'était engagé à payer en quinze ans, à Calais, à raison de 50,000 écus par année. Cette obligation faisait l'objet d'un article séparé annexé au traité d'Étaples [4]. Le traité

[1] Arnoldi Ferronii Burdigalensis, l. I. p. 2, 3. — Franc. Belcarii Commentar., l. IV, p. III. — Cont. de Monstrelet, f. 211.—Hist. du Langued., t. V, l. XXXVI, p. 83. — Mariana, Hist. de Esp., l. XXVI, c. 1, p. 187, et c 4, p. 212.

[2] Elle est imprimée dans Rymer, t. XII, p. 490.

[3] Rymer, t. XII, p. 481. — Dumont, Corps diplomat., t. III, p. II, p. 291.

[4] *Ibid.*, p. 506.

lui-même ne portait autre chose que l'obligation d'observer une paix sincère entre les deux couronnes, jusqu'à un an après la mort du dernier survivant entre les deux rois. Un terme de quatre mois était accordé au roi des Romains, pour s'y faire comprendre [1]. Presque tous les souverains de l'Europe étaient nommés comme alliés de Charles ou de Henri, et souvent de tous deux. La paix d'Étaples fut ratifiée par Charles VIII, le 6 novembre, à Tours, où il était toujours demeuré; Henri VII, qui s'apercevait, aux quolibets de ses soldats et au mécontentement des pairs de son royaume, que sa politique avait été devinée, et que la paix qu'il venait de signer était regardée comme honteuse, ne se pressa pas de retourner en Angleterre; il n'arriva à Londres que le 17 décembre [2].

Pendant que la nouvelle de la signature de la paix d'Étaples répandait la joie dans les provinces voisines de Calais, quelques bourgeois d'Arras profitèrent de la sécurité qu'elle inspirait, pour livrer leur ville au lieutenant du roi des Romains. Les Artésiens s'étaient montrés si passionnément dévoués à la maison de Bourgogne, que nous avons vu que Louis XI avait cru nécessaire de chasser tous les anciens habitants d'Arras, et de les remplacer par des gens appelés de toutes les provinces de France. Cependant quelques-uns des bourgeois étaient rentrés dans Arras, surtout depuis la mort de Louis XI. Parmi eux, un maçon, un peintre, et quelques autres gens de métier, exposèrent leur vie pour soumettre de nouveau leur patrie au petit-fils de leurs anciens maîtres. Leur complot durait depuis plusieurs années. Ils les avaient employées à se procurer les empreintes de toutes les clefs qui fermaient les divers guichets des portes de la ville, et de la cloche du beffroi. Il y en avait quinze ou seize; ils les portèrent dans les villes bourguignonnes, où ils firent fabriquer de fausses clefs. Ils s'entendirent en même temps avec Robert de Melun et Louis de Vauldrey, qui commandaient les forteresses du Hainaut les plus rapprochées. Les conjurés n'étaient que treize; ils convinrent cependant que dans la nuit du dimanche 4 novembre, ils s'empareraient, à l'aide de leurs fausses clefs, de la porte nommée Hagerue; les chefs bourguignons devaient arriver jusque sous les murs avec une force suffisante, sans se laisser aper-

[1] Rymer, t. XII, p. 497-510. — Traités de Paix, t. I, p. 758. — Molinet en donne un extrait fort inexact, t. XLVI, c. 258, p. 328. — Flassan, l. II, p. 259.

[2] Lord Bacon's History of Henry the VIIth, p. 55.—Polyd. Vergil., Hist. angl., l. XXVI, p. 586. — Rapin Thoyras, l XIV, p. 284. — Hume, t. V, c. 25, p. 46.

cevoir ; quelques-uns d'entre eux chanteraient une chanson populaire qui était alors en vogue ; s'ils entendaient les gardes de la porte en répéter le refrain, ils pourraient compter que c'étaient leurs amis. En effet, Louis de Vauldrey arriva à onze heures du soir devant la porte Hagerue, avec quatorze cents Allemands, cent Suisses et des Hennuyers et Bourguignons qui portaient sa troupe à quatre mille hommes ; les signaux furent donnés et reçus; toutes les serrures, toutes les portes furent ouvertes en silence, la cloche d'alarme avait été mise hors d'état de sonner, et les Bourguignons arrivèrent jusqu'à la place du marché sans être aperçus : les bourgeois qui avaient passé la journée dans l'ivresse pour célébrer la paix, dormaient profondément, ainsi que le breton Kerkelevant, commandant de la forteresse. Le cri terrible de *vive Bourgogne et ville gagnée* les réveilla en sursaut : ce cri était une annonce trop fidèle du traitement qui leur était réservé. Les soldats sans compassion pour de malheureux bourgeois qui ne leur avaient jamais fait de mal, non-seulement pillèrent tout ce qu'ils purent atteindre dans le premier moment, mais ils continuèrent leurs vexations et leurs cruautés pendant de mois entiers ; ils ne respectèrent pas plus les richesses des autels que celles des bourgeois, les personnes de l'évêque et des chanoines que celles des particuliers ; les uns après les autres étaient mis à la torture pour les forcer de confesser où ils avaient caché leurs trésors ; et les insensés conspirateurs qui avaient livré leur patrie à ces barbares ne furent pas plus épargnés que les autres. Kerkelevant, qui, à la première alarme, avait voulu s'enfuir du côté de la campagne, fut arrêté et fait prisonnier, avec environ cent vingt cavaliers qu'il avait sous ses ordres [1]. Le maréchal d'Esquerdes, qui commandait dans la province, tenta vainement de recouvrer cette ville importante, et ne put y réussir ; au contraire, il se laissa encore enlever celle de Bapaume, puis celle de Lens en Artois. Il reprit cependant la dernière, et Robinet Ruffin, qui la lui avait enlevée, demeura son prisonnier [2].

(1493.) Malgré ces avantages remportés par les lieutenants de Maximilien, celui-ci ne tarda pas à rechercher la paix avec la France. Il y avait alors quatre ans qu'il n'était point rentré dans les Pays-Bas; il n'avait pris personnellement aucune part à la guerre de Bretagne ou celle de Picardie. La vieillesse et la maladie de son père l'empereur

[1] J. Molinet, t. XLVI, c. 259, p. 332-351. — Arnoldi Ferronii, l. I, p. 2. — Fr. Belcarii Comment., l. IV, p. III. — Cont. de Monstrelet, p. 212.

[2] *Ibid.*, c. 261, 262, p. 351, 355.

Frédéric III, qui était parvenu à l'âge de soixante et dix-huit ans, et qui mourut le 19 août 1493, l'avaient retenu constamment en Allemagne, soit pour faire la guerre contre les Hongrois, soit pour rétablir quelque ordre dans les provinces d'Autriche qui avaient été ruinées pendant l'invasion de Matthias Corvinus [1]. On doit croire que Maximilien n'avait pas été insensible au double affront qui lui avait été fait par la France; cependant on ne voit pas qu'il ait envoyé à Charles VIII ni lettres, ni défi, ni ambassade pour exprimer son ressentiment, ni armée pour se venger [2].

Au contraire, dès qu'il fut informé que Charles VIII était désireux de terminer leurs différends par une bonne paix et de lui rendre sa fille, il envoya à Senlis Guillaume évêque d'Aichstadt, le marquis de Bade, les comtes de Nassau et de Solre, et quelques autres, munis de pleins pouvoirs, en son nom et au nom de l'archiduc son fils, pour négocier avec les conseillers de Charles VIII, qui était alors lui-même dans cette ville. Charles, toujours occupé de l'expédition d'Italie, qui devait, selon lui, le conduire à renverser l'empire turc, était disposé à de grandes concessions pour avoir la paix avec les princes ses voisins; d'ailleurs, il se sentait lié par le droit des traités. En rompant son mariage avec Marguerite d'Autriche, il ne pouvait garder les provinces qui, par le traité d'Arras, lui avaient ésé assignées pour dot. Ses négociateurs le reconnurent, et ils signèrent, le 23 mai 1493, le traité de Senlis, par lequel le roi de France s'engageait, 1° à renvoyer honorablement la princesse Marguerite à Maximilien son père, lequel déchargeait Charles VIII de toutes les clauses du traité précédent, qui se rapportaient au mariage alors projeté; 2° à poursuivre par voie amiable ou de justice, et non autrement, contradictoirement avec l'archiduc Philippe, ceux de ses droits à la succession de Charles le Téméraire qui n'étaient pas réglés par le présent traité; 3° à rendre au roi des Romains, comme père et mainbourg de son fils l'archiduc Philippe, les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et la seigneurie de Noyers, sauf les droits de ressort et de souveraineté. Toutefois le maréchal d'Esquerdes devait garder en dépôt les villes de Hesdin, Aire et Béthune, pendant quatre années, ou jusqu'à ce que l'archiduc eût accompli vingt ans, et pût faire au roi son hommage. En garantie de cette paix, Charles VIII donna au roi des Romai ns deslet tres et scellés des duc

[1] Coxe, Maison d'Autriche, t. I, c. 19, p. 489.
[2] J. Molinet, t. XLVII, c. 271, p. 3.

d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, des comtes d'Angoulême, de Montpensier, de Vendôme, du prince d'Orange, des maréchaux et de l'amiral de France, ainsi que des villes de Paris, Rouen, Lyon, Poitiers, Tours, Angers, Orléans, Amiens et Tournai. Maximilien et l'archiduc fournissaient également les scellés des principaux seigneurs et des premiéres villes de leur domination [1].

Dans le vrai, Charles VIII ne faisait aucune concession par ce traité, qui lui a été cependant fort reproché. Il retenait entre les mains de son lieutenant les seules villes de l'Artois qui fussent encore en sa puissance ; le reste était déjà conquis par les lieutenants de Maximilien. Il en était de même de la Franche-Comté. Après la surprise d'Arras, le sire de Vauldrey avait tourné ses armes vers la haute Bourgogne ; les Comtois, qui ne s'étaient jamais regardés comme Français, et qui étaient toujours dévoués à la famille de leurs princes, voyant que Marguerite, petite fille de leur dernier duc, ne montait pas sur le trône de France, et sentant que Charles n'avait plus aucun droit à les retenir en sujétion, s'étaient de toutes parts soulevés. Les Français n'avaient pu se maintenir dans la province contre un vœu si unanime, et la ville impériale de Besançon avait été elle-même contrainte d'ouvrir ses portes aux Autrichiens [2]. La paix de Senlis, qui ne faisait que confirmer ce que la justice exigeait et que le sort des armes avait résolu, fut publiée le 26 mai, et la jeune archiduchesse Marguerite fut ramenée en grande cérémonie, par les dames françaises qui avaient formé sa cour, à Valenciennes, où elle fut consignée à ses parents [3].

La pacification de la Bretagne, par sa réunion avec la France, et les traités de paix avec l'Angleterre, l'Espagne et le roi des Romains, assuraient la tranquillité de la France sur toutes ses frontières, et favorisaient, soit les projets chevaleresques de son jeune roi pour une guerre sacrée contre les Turcs, soit les vues moins extravagantes de ses conseillers, pour étendre sa domination sur l'Italie. Depuis longtemps l'Italie était pour les Français un objet d'admiration, d'envie et de cupidité. Pendant la durée des deux maisons d'Anjou, ou dès le règne de saint Louis, une branche de la maison de France avait possédé le

[1] J. Molinet, t. XLVI, c. 263, p. 358-386. — Traités de Paix, t. I, p. 763. — Dumont, t. III, p. II, p. 303. — Godefroi, Preuves de Comines, t. V, p. 426-453. — L'extrait dans Flassan, Diplom., franç. t. I, l. II, p. 261.

[2] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXII, p. 527.

[3] J. Molinet, c. 264, p. 387.

royaume de Naples, ou y avait prétendu. A chaque génération, tout au moins, de nouveaux essaims d'aventuriers français étaient partis de Provence ou de France pour faire la guerre dans ces belles provinces. La terre avait bientôt recouvert les os de ceux qui y avaient péri : ils étaient oubliés, tandis que leurs compagnons, plus fortunés, excitaient l'admiration ou l'envie. Ils revenaient couverts des brillantes armures fabriquées en Lombardie, ou des somptueuses étoffes de Florence ; enrichis par le pillage, accoutumés à des jouissances nouvelles, et plus avides encore des biens qu'ils avaient vus étalés sous leurs yeux, que satisfaits de ceux qu'ils s'étaient appropriés. Les guerres d'Italie étaient populaires en France, comme les guerres de France étaient populaires en Angleterre, et pour les mêmes raisons. On n'avait transmis le souvenir que des victoires gagnées, on se taisait sur les revers ; le vieux soldat, de retour dans sa patrie, vantait les délices d'un plus doux climat, les vins exquis qu'il trouvait à foison, les récompenses accordées à la bravoure par les femmes, qui savaient reconnaître combien ses compatriotes étaient plus vaillants que les habitants du midi. Lors même qu'il n'y avait point de guerre nationale entre la France et l'Italie, de nombreux aventuriers continuaient à descendre chaque année dans cette dernière contrée, pour se mettre au service des princes de Lombardie, des républiques de Toscane, de l'Église, ou des barons napolitains. Rome, reconnue comme la capitale de la religion, attirait en même temps tous les regards des prêtres et des fidèles. Dans aucun temps, enfin, les rois de France n'avaient perdu l'Italie de vue. Louis XI, si désireux de conserver la paix, si prêt à l'acheter par d'immenses sacrifices, si persuadé qu'il ne pourrait s'éloigner de France sans perdre son trône, tant il se sentait entouré de haine, avait cependant cherché à acquérir des droits sur cette contrée, dont il suivait avec intérêt toutes les révolutions. Lorsqu'il apprit, en 1478, la conjuration des Pazzi contre les Médicis, il envoya à Florence, Comines sire d'Argenton, le plus habile des politiques qu'il eût à son service [1]. Il lui donna commission d'engager le duc de Milan à secourir Laurent de Médicis, et en même temps il le chargea de recevoir l'hommage de la république de Gênes. Comme, d'autre part, le duc d'Orléans, son gendre, avait hérité de la seigneurie d'Asti, donnée en dot à Valentine Visconti, et comme le marquis de Saluces avait fait hommage de son fief au roi, en sa qualité du dauphin

[1] Phil. de Comines, l. VI, c. 5, p. 40.

de Viennois, Louis XI se trouvait maître des portes de l'Italie.

En suivant le projet d'étendre sa domination sur l'Italie, Louis XI avait pris à tâche d'acquérir tous les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Il avait commencé par se faire céder par la reine Marguerite d'Angleterre toutes ses prétentions à la succession du roi René son père, et en particulier ses droits sur le duché de Bar, la Lorraine, la Provence, Forcalquier et le Piémont [1]. Il engagea ensuite le roi René à choisir pour son successeur, non point le fils de sa fille aînée, René II, le duc de Lorraine, selon le droit de représentation établi dans les fiefs féminins, mais son frère Charles du Maine, en faveur duquel René l'Ancien testa le 22 juillet 1474 [2]. Charles, souverain reconnu de Provence, et prenant le titre du roi de Sicile, appela à son tour Louis XI, par son testament du 10 décembre 1481, à être son héritier universel [3].

Tout était donc préparé dès le temps de Louis XI pour faire valoir des prétentions qui, dans le fait, n'avaient aucune solidité. Le gouvernement des nations ne se transmet pas par testament, au mépris des droits des successeurs légitimes; aussi le testament de Jeanne Ire, et celui de Jeanne II, en faveur de la seconde maison d'Anjou, n'avaient-ils pas été reconnus par les peuples dont ils disposaient; et le testament de Charles III, qui déshéritait René II, duc de Lorraine, seul descendant de la seconde maison d'Anjou, n'avait pas plus de validité. De tels scrupules n'auraient point arrêté Louis XI, si l'occasion s'était montrée favorable. Il s'était assuré l'entrée de l'Italie par Saluces, par Asti et par Gênes; il avait cultivé soigneusement l'amitié des ducs de Milan, François, et ensuite Galeas Sforza; la veuve du dernier, Bonne de Savoie, était sa belle-sœur, et elle avait été régente pour son fils Jean-Galeas. Les princes mineurs qui s'étaient succédé en Savoie étaient doublement ses neveux, et il avait réussi tantôt par leur mère, qui était sa sœur, tantôt par leurs oncles, qui étaient ses beaux-frères, à tenir la Savoie et le Piémont dans l'obéissance. Louis avait en même temps resserré son alliance avec les Médicis et la république florentine; il courtisait la faveur des papes, enfin il attirait à sa cour les mécontents du royaume de Naples.

[1] *Voyez* les deux donations de Marguerite, des 7 mars 1475 et 19 octobre 1480, dans les Preuves de Godefroi sur Comines, t. IV, p. 340 et 350.

[2] Comines de Godefroi, Preuves. t. V, p. 27.

[3] *Ibid.*, t. V, p. 43.

Ferdinand d'Aragon, fils naturel d'Alphonse le Magnanime, et qui lui avait succédé en 1458 sur le trône de Naples, avait gouverné ce royaume avec tant de cruauté et de perfidie, que de fréquentes révoltes avaient éclaté contre lui, et qu'une partie de la noblesse n'avait cessé de travailler à rendre la couronne aux princes français, qui, s'ils n'y avaient pas un meilleur titre, montraient du moins plus de vertu. Tour à tour René d'Anjou et son fils le duc de Calabre avaient été appelés par eux. Après la mort de Louis XI, en 1483, ils avaient aussi appelé à Naples René II, duc de Lorraine ; Innocent VIII, qui régnait alors, avait reconnu son titre, et une révolte universelle avait éclaté contre Ferdinand. René II, qui, alors même, commençait à se détacher d'Anne de Beaujeu, qu'il avait d'abord servie contre les autres princes du sang, ne put obtenir d'elle d'autre secours, pour cette entreprise, qu'une promesse de 60,000 francs, dont il toucha seulement 20,000, et sa compagnie de cent lances d'ordonnance. Il s'achemina vers le midi pour passer en Italie, mais si lentement, qu'il était encore à Moulins lorsque, le 11 août 1486, Ferdinand fit la paix avec ses barons révoltés, et peu après les fit tous périr en trahison [1]. La lenteur de René II et les funestes conséquences de sa faiblesse lui firent dès lors perdre tout crédit auprès des barons angevins ; au lieu de s'adresser à un prince si peu puissant et si éloigné, ils mirent désormais tout leur espoir dans le roi de France; ils s'adressèrent à Charles VIII, et tous les courtisans de celui-ci s'empressèrent de lui dire que c'était à lui, non à René, qu'appartenait le royaume de Naples, et que la gloire de le reconquérir était réservée à son adolescence [2].

Parmi les émigrés napolitains qui cherchaient à engager Charles VIII à faire valoir les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, deux des plus distingués étaient les princes de Salerne et de Bisignano, de la maison San-Severino ; ayant échappé aux proscriptions de Ferdinand, ils s'étaient réfugiés à la cour de France. Ils y furent joints, en 1493, par le comte de Cajazzo, chef de la branche bâtarde de la même maison, qui, durant la seconde moitié du quinzième siècle, s'était distinguée dans les guerres de la Lombardie. Celui-ci était envoyé au roi de France par Louis le More, administrateur du duché de Milan, conjointement avec Charles de Barbiano, comte de Belgiojoso. Louis le More, fils du grand Francesco Sforza, s'était emparé, en 1479, de la

[1] Républ. ital., c. 89.
[2] Phil. de Comines, t. XII, l. VII, c. I, p. 135.

régence du duché de Milan ; il avait supplanté Bonne de Savoie, mère du jeune duc Jean-Galeas, qui s'était montrée fort peu digne de gouverner l'État. Jean-Galeas, en avançant en âge, avait laissé voir qu'il avait hérité seulement de l'incapacité et des vices de sa mère ; et quoiqu'il eût alors vingt-cinq ans, il était aussi hors d'état que durant son enfance de comprendre les affaires ou de les diriger. Louis le More, qui l'avait marié à une petite-fille du roi Ferdinand de Naples, lui laissait le titre et la pompe d'un souverain, mais il s'en réservait à lui-même toute l'autorité. Toutefois, depuis peu, Isabelle d'Aragon, femme de Jean-Galeas, avait cherché à ressaisir pour elle-même le pouvoir qui aurait dû appartenir à son mari. « Elle étoit, dit Comines, fort coura-
» geuse, et eût volontiers donné crédit à son mari, si elle eût pu ;
» mais il n'étoit pas guère sage, et révéloit ce qu'elle lui disoit [1]. »
Elle avait engagé les ambassadeurs du roi Ferdinand à demander à Louis le More qu'il laissât désormais Jean-Galeas gouverner lui-même ses États. Jusqu'alors Louis le More avait cherché à réunir l'Italie en un seul corps, pour faire mieux respecter aux étrangers son indépendance ; mais il s'aperçut alors qu'il était l'objet de la jalousie de tous les États d'Italie, qui s'accordaient pour le dépouiller de son pouvoir : c'était l'objet d'une alliance que venait de contracter Ferdinand avec Pierre de Médicis. Ce dernier avait succédé le 8 avril 1492, par la mort de Laurent le Magnifique son père, au crédit que celui ci exerçait sur la république florentine, mais non à ses talents. Le 11 août 1492, le scandaleux Roderic Borgia s'était assis sur la chaire de saint Pierre, par une élection simoniaque, sous le nom d'Alexandre VI, et on savait qu'il était prêt à se vendre à celui qui l'achèterait. Les Vénitiens enfin n'avaient point pardonné à la famille de Sforza d'avoir assujetti la Lombardie, à la domination de laquelle ils prétendaient eux-mêmes. Louis le More se voyant entouré d'ennemis, chercha à se procurer un appui au delà des monts, et appela lui-même les étrangers dans la Péninsule, que jusqu'alors il avait voulu défendre. C'était le but de l'envoi de ses deux ambassadeurs à Charles VIII. En excitant le roi français à venir disputer à Ferdinand sa couronne, il croyait tout au plus inquiéter ce vieux politique, et il ne prévoyait point qu'il pût le renverser [2].

Louis le More avait recherché l'alliance des Allemands en même

[1] Phil. de Comines, t. XII, l. VII, c. 2. p 143.
[2] Républ. ital., c. 92.

temps que celle des Français : il avait offert sa nièce, Blanche Sforza, sœur du jeune duc, en mariage à Maximilien roi des Romains, avec une dot de quatre cent mille ducats, et les noces furent célébrées à Milan le 1er décembre 1493 [1]. Mais il ne trouva que peu d'appui dans ce prince, plus noté encore pour son inconséquence que pour sa bravoure. Charles VIII, au contraire, quoiqu'il eût moins de talent, de vaillance et de jugement que Maximilien, se trouva être un allié bien plus puissant, plus actif et plus zélé que lui. Il le fut beaucoup plus que Louis le More n'avait songé à le désirer. A peine ses ambassadeurs l'eurent-ils invité à faire passer quelques troupes en Italie, que les courtisans et le roi saisirent cette demande avec empressement. On ne parlait à la cour de France que de la richesse infinie de ces souverainetés d'Italie, de cette Lombardie, où le seul duc de Milan levait par année de six cent cinquante à sept cent mille ducats [2]; des fiefs que chaque courtisan obtiendrait dans le royaume de Naples, lorsque le roi confisquerait ceux des nobles dévoués à la maison d'Aragon; des bénéfices ecclésiastiques que le pape accorderait aux prélats que lui recommanderait un roi vainqueur. En même temps on entretenait le roi de croisades et de conquêtes chevaleresques, on l'assurait que le trône du sultan, à Constantinople, serait bientôt renversé par la vigueur de son bras, et le tombeau du Christ délivré à Jérusalem.

La présence en France d'un prince ottoman, qui était venu y chercher un refuge, avait contribué à exciter le désir de Charles VIII de conquérir l'empire turc. Lorsque Mahomet II mourut, le 3 mai 1481, ses deux fils, Bajazet II et Gem ou Zizim, se disputèrent son héritage. Le second fut vaincu le 16 juin 1482 à Serviza, près d'Iconium, et ne trouvant point de sûreté sur le continent de l'Asie, il était venu chercher un refuge à Rhodes [3].

Le grand maître, Pierre d'Aubusson, et les chevaliers ne comprirent point qu'un devoir d'hospitalité ou de charité pouvait les lier, même envers un Turc; ils ne virent dans ce malheureux prince qu'un objet de marchandise. « Incontinent ils se saisirent de sa personne, dit Guil-
» laume de Jaligny, étant fort joyeux de l'aventure qui leur étoit ad-
» venue, et espérant d'en bien faire leur profit; ils donnèrent bon et

[1] J. Molinet, t. XLVI, c. 269, p. 409.
[2] Phil. de Comines, l. VII, c. 3, p. 156.
[3] Demetrius Cantemir, l. III, c. 2, § 1 à 5, p. 124. — Annales Turcici Leunclavii, p. 259.

» sûr ordre pour la garde de sa personne. Aussitôt que le frère, qui
» usurpoit la seigneurie, sut comme son dit frère étoit ainsi échappé,
» il en fut très-déplaisant. Toutefois, incontinent après, il envoya une
» grande et solennelle ambassade devers le grand maître de Rhodes,
» pour pratiquer s'il seroit possible de ravoir son frère, ou, à tout le
» moins, d'être assuré qu'il ne lui pût nuire à l'avenir. Enfin, il fut
» conclu entre eux que le dit frère jouissant donneroit chacun an une
» bonne et grande pension au grand maître de Rhodes, et en outre,
» qu'il fourniroit autre grande somme d'argent pour la dépense de son
» frère spolié et pour sa garde [1]. »

Ce payement annuel que faisait la Porte devint ensuite l'objet de honteux traités entre les puissances de l'Europe. Le grand maître, qui ne croyait pas Gem assez en sûreté dans l'île de Rhodes, où un empoisonneur aurait pu mettre un terme à sa pension comme à sa vie, le fit conduire en France, dans la commanderie du sire de Bocalamy son parent, dans le comté de la Marche : puis, au mois de janvier 1489, il consentit à le céder, avec les pensions que lui faisait Bajazet, au pape Innocent VIII, qui, en retour, le fit cardinal. Pendant son séjour en France, Gem avait repoussé les offres de Louis XI, qui lui offrait son assistance s'il voulait se faire chrétien ; à Rome, et jusqu'à la fin de sa vie, il demeura également fidèle à la foi musulmane. Un ambassadeur turc était venu à Paris, pendant cette négociation de d'Aubusson, pour engager Charles VIII à livrer Gem au sultan, lui offrant en compensation toutes les reliques qu'il avait conquises à Constantinople. Charles ne crut pas pouvoir, même pour un but qu'il jugeait si pieux, disposer de la vie d'un prince qui appartenait au grand maître ; il le laissa donc partir pour Rome, mais en se proposant de le redemander au pape quand il conduirait son armée contre les Turcs [2].

Louis le More avait supposé que Charles VIII, assuré de son alliance, ferait passer dans le royaume de Naples quelques milliers de soldats français seulement, comme avaient fait, à plusieurs reprises, les princes de la maison d'Anjou. Mais les ambassadeurs qu'il lui avait envoyés, intéressés eux-mêmes à une révolution, le poussèrent à accomplir les projets romanesques qu'il avait formés, pour marcher sur les traces de Charlemagne et de ses paladins. Le financier Briçonnet s'était fait donner, en 1490, l'évêché de Saint-Malo ; les ambassadeurs

[1] Guill. de Jaligny, Hist. de Charles VIII, p. 63.
[2] *Ibid.*, p. 63, 65.

de Milan lui conseillèrent de se faire ordonner prêtre, l'assurant que le crédit du roi, lorsqu'il serait une fois arrivé à Rome, le ferait bientôt cardinal : ils flattèrent en même temps Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, de l'espérance d'obtenir un duché dans le royaume de Naples [1].

Lorsqu'ils se furent ainsi assurés de l'appui des deux favoris du roi, ils engagèrent celui-ci à signer un traité qui fut tenu fort secret, par lequel le duc de Milan, et Louis le More, en son nom, promettaient de livrer passage aux Français, tant par les villes de la Lombardie que par celles de l'État de Gênes, de leur payer deux cent mille ducats, et de mettre à leur disposition cinq cents hommes d'armes et toute la flotte des Génois. De son côté, Charles promettait de laisser deux cents lances françaises dans Asti, prêtes à seconder Louis le More, et de donner à celui-ci le duché de Tarente, dès que lui-même aurait conquis le royaume de Naples [2].

Tout semblait résolu pour l'invasion de l'Italie; mais ceux qui la désiraient ne tenaient rien encore. Charles VIII, dans sa jeune tête, se représentait la guerre telle qu'il la voyait décrite dans les romans de chevalerie. Il croyait n'avoir autre chose à faire qu'à monter à cheval et se faire suivre de sa noblesse. Aussi ne se préparait-il à son expédition que par des tournois et des fêtes, où il dépensait l'argent qu'il aurait dû amasser pour la guerre. « Il n'étoit point pourvu, dit Comines, ni de sens, ni d'argent, ni d'autre chose nécessaire à telle » entreprise. Il n'avoit que vingt deux ans, ne faisoit que saillir du » nid, et ceux qui le conduisoient, à savoir : Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et le général Briçonnet, de présent cardinal de » Saint-Malo, étaient deux hommes de petit état, et qui de nulle chose » n'avoient eu expérience [3]. » L'un d'eux ne tarda pas à s'effrayer et à songer à retourner en arrière, quand le projet soumis aux délibérations du conseil rencontra une forte opposition de la part du duc et de la duchesse de Bourbon. « Le cœur faillit au dit général, voyant que » tout homme sage et raisonnable blâmoit l'allée de par delà, par plusieurs raisons, et par être là sur les champs au mois d'août, sans » argent et sans toutes autres choses nécessaires. Et demeura la foi au » dit sénéchal seul, dont j'ai parlé ; et fit le roi mauvais visage au dit

[1] Phil. de Comines, l. VII, c. 3, p. 150.

[2] Franc. Guicciardini, l. I, p. 19, édit. de 1645, in-4°. — Républ. ital., c. 92. — Fr. Belcarii, l. V, p. 123.

[3] Phil. de Comines, t. XII, c. 5, p. 163.

» général, trois ou quatre jours; puis il se remit en train. Si mourut
» à l'heure un serviteur dudit sénéchal, comme l'on disoit, de peste,
» par quoi il n'osoit aller autour du roi, dont il étoit bien troublé; car
» nul ne sollicitoit le cas. Monsieur de Bourbon et madame étoient
» là, cherchant de rompre le dit voyage à leur pouvoir; et leur en
» tenoit propos le dit général: et l'un jour étoit l'allée rompue, et
» l'autre renouvelée. A la fin, le roi se délibéra de partir [1]. »

(1494.) Il y avait pourtant déjà chez les Français cette aptitude aux affaires, cette activité et cette intelligence qui préparent le succès de presque tout ce qu'ils entreprennent. Tandis que les chefs entraient étourdiment dans le projet d'une campagne si difficile, sans songer aux mesures qu'elle exigeait d'avance, leurs subordonnés combinèrent les moyens de connaître le pays où ils allaient s'engager, d'y trouver de l'appui, et de s'y préparer des ressources suffisantes. Sur leur proposition, il fut donc arrêté d'envoyer une ambassade à tous les états d'Italie, pour leur demander d'aider la maison de France à recouvrer ses justes droits; de préparer une flotte à Gênes pour assurer par mer le passage de l'armée; enfin de rassembler l'artillerie, qui, perfectionnée en France sous le règne de Charles VII, donnait dès lors aux armées françaises l'avantage sur toutes celles de l'Europe. Les quatre ambassadeurs choisis pour visiter les États d'Italie furent Éberard Stuart, sire d'Aubigny, parent des rois d'Écosse et petit-fils du connétable d'Écosse, tué à la bataille des Harengs, au service de Charles VII; Briçonnet, évêque de Saint-Malo; le président du parlement de Provence, et Perron de' Baschi, originaire d'Orvieto et serviteur du roi René, qui devait initier les trois autres dans la politique italienne. L'année précédente, il avait déjà parcouru l'Italie avec une mission secrète [2].

Ces ambassadeurs se rendirent d'abord à Venise, et ils demandèrent au sénat de cette puissante république aide et conseil pour l'expédition du roi. Les Vénitiens n'aimaient ni le duc de Milan ni le roi de Naples; mais, loin de prévoir l'ascendant que les Français étaient sur le point d'acquérir en Italie, ils ne voulaient point s'allier à eux, de peur que tout le fardeau de la guerre où ils s'engageraient de concert ne retombât sur leurs seules épaules. Ils répondirent, à ce qu'assure Comines, « que
» aide ne lui pourroient-ils faire pour la suspicion des Turcs; et que
» de conseiller à un si sage roi, et qui avoit si bon conseil, ce seroit

[1] Phil. de Comines, l. VII, p. 165.
[2] Fr. Belcarii, l. V, p. 123.

» trop grande présomption à eux ; mais que plutôt lui aideroient que » de lui faire ennui [1]. » Les mêmes ambassadeurs se présentèrent ensuite à Florence dans les premiers jours de mai 1494. Pierre de Médicis, qui était à peu près du même âge que Charles VIII, était tout aussi dénué de talents que lui. Son père avait contracté une alliance intime avec la maison d'Aragon, et Pierre était résolu de lui demeurer fidèle. Cependant la république, où il commandait en maître, se contenta aussi de donner une réponse évasive aux ambassadeurs du roi. Celle de Sienne allégua sa faiblesse, comme motif d'observer une exacte neutralité. Le pape Alexandre VI enfin protesta contre la tentative du roi de France, d'établir par les armes son droit au trône de Naples. C'était un fief du saint-siége, dit-il, et le pape seul, comme suzerain, devait juger entre les compétiteurs. Déjà ses prédécesseurs avaient accordé l'investiture du royaume à la maison d'Aragon ; une sentence apostolique pouvait seule réformer ce jugement en faveur des représentants de la maison d'Anjou [2].

Les rapports de ces ambassadeurs n'étaient pas faits pour donner beaucoup d'encouragement à la cour de France ; cependant les paroles qu'on leur avait données étaient beaucoup plus pacifiques que la disposition réelle des esprits. L'Italie se préparait de toutes parts à la résistance ; Ferdinand avait donné une fille naturelle de son fils aîné en mariage au quatrième fils du pape, avec la principauté de Squillace pour dot ; et Alexandre VI, qui songeait surtout à établir richement sa famille, lui avait dès lors promis de le défendre de tout son pouvoir. Ferdinand avait aussi fait des avances à Louis le More ; il lui avait annoncé qu'au printemps il se rendrait par mer à Gênes, qu'il irait ensuite chercher lui-même à Milan sa petite-fille Isabelle, et que l'ayant délivré de cet objet de jalousie, il ne doutait point de recouvrer son ancienne amitié, par une condescendance entière à ses désirs [3]. Mais Ferdinand, qui était déjà d'un âge avancé, fut atteint, au retour de la chasse, d'une maladie subite qui l'emporta le 25 janvier 1494. Il laissait deux fils dans la force de l'âge et de l'expérience, et déjà distingués dans la carrière militaire, Alphonse II, qui lui succéda, et Frédéric [4],

[1] Mém. de Comines, l. VII, c. 5, p. 158.

[2] Républ. ital., c. 92. — Guicciardini, l. I, p. 26, 29. — Raynaldi Annal. eccles., 1494, § 18 — [3] Fr. Belcarii, l. V, p. 124.

[4] Républ. ital., c. 92. — Gio Anton Summonte Hist. della cità e regno di Napoli, t. III, l. VI, p. 481.

Alphonse II, plus orgueilleux et plus dur que son père, et se croyant irrésistible à la guerre depuis sa victoire sur les Turcs à Otrante, rompit les négociations avec Louis le More, et ne songea plus qu'à fermer tous les passages aux Français pour arriver jusqu'à lui. Il donna à son frère don Frédéric le commandement d'une flotte de trente-cinq galères, dix-huit grands vaisseaux et douze bâtiments plus petits, qui se rendit à Livourne pour attendre les Français au passage, s'ils tentaient de venir par mer ; Pierre de Médicis s'était engagé à leur fermer les routes de l'Apennin avec les troupes de Florence, de Lucques et de Sienne, s'ils songeaient à prendre cette direction ; mais, comme Charles d'Anjou, Conradin, Louis de Hongrie, Charles de Durazzo et Louis Ier d'Anjou avaient tous conduit par la Romagne et la Marche d'Ancône les armées avec lesquelles ils avaient envahi le royaume de Naples, et que c'était en effet la route qui semblait convenir le mieux à une armée encombrée par un grand train d'artillerie et de cavalerie pesante, Alphonse destina son fils Ferdinand, duc de Calabre, déjà âgé de vingt-cinq ans, à commander l'armée de cent escadrons de cavalerie et de trois mille arbalétriers, qui défendrait cette route; il l'envoya en Romagne. Tous les petits princes de cette contrée, jusqu'à Bologne, s'étaient engagés dans son alliance, et s'étaient mis à sa solde, avec leurs compagnies d'aventuriers [1].

Les conseillers de Charles VIII, effrayés de la longueur et de la difficulté des chemins, et avertis des obstacles que l'armée aurait à rencontrer en Romagne, songèrent en effet à la transporter par mer jusqu'à Naples. Pierre d'Urfé, grand écuyer du roi, fut envoyé à Gênes avec tout l'argent qu'on put rassembler, pour faire armer une flotte puissante : des transports furent préparés pour quinze cents chevaux et pour toute l'infanterie ; trente galères devaient les escorter. D'autres vaisseaux étaient préparés en même temps à Villefranche et à Marseille pour le reste de la cavalerie. Les palais des Doria et des Spinola avaient été retenus pour le roi et les seigneurs de sa cour, et une galère royale, dont la poupe était dorée, et qu'un pavillon de soie recouvrait tout entière, était destinée à le recevoir [2].

On ne sait point ce qui fit abandonner ce projet, auquel on avait consacré des sommes d'argent considérables. Ce ne fut que lorsque

[1] Républ. ital., c. 93. — Fr. Guicciardini, l. I, p. 31-38.

[2] Barthol. Senaregæ de Rebus Genuensium, t. XXIV, Scr. Ital., p. 539.—Uberti Folietæ Genuens. Hist., l. XII, p. 663. — Républ. ital., c. 93.

Charles VIII partit lui-même pour se mettre à la tête de l'armée de terre qu'il envoya son beau-frère le duc d'Orléans à Gênes, prendre le commandement de cette flotte. Le duc visita d'abord Asti, ville qui lui appartenait, mais qu'il n'avait point encore vue ; quand de là il se rendit à Gênes, la flotte napolitaine de don Frédéric menaçait déjà les côtes de la Ligurie [1].

Au commencement de l'année, Charles habitait encore le château de Montils, près de Tours, d'où sont datées quelques-unes de ses ordonnances, au mois de janvier [2]. C'est là que les Parisiens lui envoyèrent une députation pour le supplier de ne pas s'éloigner de son royaume autant qu'il avait annoncé vouloir le faire. Le roi leur avait demandé un prêt de 100,000 écus pour son expédition, et la ville crut sans doute que cet intérêt si tendre qu'elle paraissait prendre à sa personne était un moyen de faire mieux agréer son refus : Charles n'en fut pas la dupe ; il refusa durement de donner audience à la députation parisienne, disant qu'il n'avait pas besoin de tant de conseillers [3]. Il partit de là pour Moulins, et ensuite Lyon, où il était arrivé avant le milieu d'avril. Mais là les voluptés lui firent oublier tous ses projets. A son arrivée à Lyon, dit Arnold Ferron, « il ne parut plus occupé que » de son amour pour les plus belles femmes : il les invitait à ses fes- » tins ; il leur désignait des retraites secrètes, où ces femmes, qu'il » avait séduites, devaient le rencontrer ; et il trouvait des hommes, » parmi la noblesse, qui se faisaient, avec empressement, ses messagers » et les ministres de ses plaisirs. Ainsi il abrégeait les jours par des » repas, et les nuits se prolongeaient pour les voluptés. De là, il passa » à Vienne, ville située sur les confins du Dauphiné ; et là, sa sœur » Anne, femme douée d'un grand esprit, lui adressa des remontrances » qui commencèrent à le rappeler à la raison : il chercha dès lors, par » des pensées et des occupations militaires, à éviter l'occasion des vo- » luptés. En même temps, il désigna Pierre de Bourbon, le mari de » sa sœur Anne, pour vicaire et recteur du royaume pendant son ab- » sence ; il nomma aussi des gouverneurs à toutes les provinces ; mais » tous devaient obéir à Bourbon. Ce ne fut pas sans faire verser beau- » coup de larmes aux plus belles femmes de son royaume, auxquelles

[1] Saint-Gelais, Hist de Louis XII, p. 80.

[2] Isambert, Anc. Lois françaises, t. XI, p. 261.

[3] Arnoldi Ferroni Burdigalensis, l. I, p. 3. — Histoire de la ville de Paris, t. II, l. XVII, p. 891.

» il s'arrachait, qu'il se prépara ensuite à partir pour Naples [1].

L'ordre du départ ayant été donné à Vienne, Philippe de Comines se mit en route des premiers pour Briançon afin de passer les montagnes avant la foule. Il avait fait peu de chemin quand on le rappela pour lui dire que tout était rompu. Charles VIII avait dissipé tout l'argent préparé pour son voyage ; les caisses étaient vides, et l'on ne savait comment pourvoir aux besoins les plus pressants. Déjà il avait adressé aux diverses provinces, et même au Languedoc, pays d'états, qui savait mieux faire respecter ses priviléges, des demandes d'emprunt forcé dont il payait l'intérêt au dix pour cent ; il avait aussi envoyé des mandements pour presser tous les comptables en retard [2]. Enfin un banquier de Milan avança 50,000 ducats, pour lesquels Louis le More lui donna sa caution. De son côté, Antonio Sauli, un des plus riches banquiers de Gênes, avança 100,000 écus d'or, qui coûtèrent il est vrai 14,000 francs d'intérêt pour quatre mois. Ces sommes suffisant aux besoins des premiers jours, le roi partit [3]. Ce fut le 22 août 1494 qu'il se mit en route de Vienne pour Grenoble. Il y fit son entrée en grande solennité le 23, avec la reine et toute sa cour, et il y passa six jours, pendant lesquels on expédia les derniers ordres pour faire avancer la gendarmerie. Les seigneurs qui l'entouraient, et qui commandaient les divers corps de son armée, étaient les comtes de Montpensier, de Foix, de Luxembourg et de Vendôme ; Engelbert de Clèves, le milanais Trivulzio, le prince de Salerne, Myollans, Pienne ; les marquis de Saluces, de Vienne, de Rothelin ; les maréchaux de Gié et de Rieux ; les sénéchaux de Beaucaire et de Normandie [4]. Le maréchal d'Esquerdes avait dû aussi être du voyage, et le roi l'avait appelé à Lyon; mais il y tomba malade, et il mourut à Bourg en Bresse [5]. Baudricourt fut chargé, en l'absence du roi, de la lieutenance de Bourgogne; le baron d'Avaugour, frère naturel de la reine, eut avec Rohan le gouvernement de la Bretagne ; la Champagne fut donnée au baron d'Orval ; le pays de Caux, la Normandie et la Picardie à Graville. Le comte d'Angoulême garda le commandement de l'Angoumois et de la Guienne. Tous étaient également soumis aux ordres d'Anne, sœur du roi, et de son mari le duc

[1] Arnoldi Ferroni, l. I, p. 3 et 4. — L'auteur, qui a écrit l'Histoire de 1494 à 1546, était conseiller au parlement de Bordeaux, et est mort en 1563.

[2] Isambert, Lois franc., t. XI, p. 261 263.

[3] Comines. l. VII, c. 5, p. 165. — Barthol. Senaregæ de rebus Genuens, p. 539.

[4] Pierre des Rey de Troyes, Voyage de Charles VIII, édit. de Godefroi, p. 194.

[5] *Ibid.*, p. 192.

Pierre de Bourbon [1]. La reine Anne était encore auprès du roi ; la présence de cette jeune personne de dix-huit ans ne l'avait point arrêté dans les excès auxquels il s'était livré à Lyon ; il ne lui montra aucune confiance et ne lui attribua aucune part au gouvernement ; il prit congé d'elle à Grenoble, et il chargea son beau-frère le duc de Bourbon de l'emmener avec lui à Moulins, après quoi il partit de Grenoble le 29 août, se dirigeant vers le mont Genève pour entrer en Piémont [2].

Le duc d'Orléans était, à cette époque, déjà arrivé à Gênes, où il s'était logé dans le palais du cardinal de Saint-Pierre *ad vincula.* Il s'était arrêté quelque temps à Alexandrie avec Louis le More, et il était convenu avec lui de son plan de campagne. Il avait appris que don Frédéric venait d'être repoussé de Porto-Venere, dont il avait voulu s'emparer avec la flotte napolitaine. Antoine de Bissey, bailli de Dijon, venait de lui amener trois mille soldats suisses, avec lesquels il fit son entrée à Gênes [3]. Il y avait moins d'un mois que le duc d'Orléans était à Gênes lorsqu'il fut averti que don Frédéric, après s'être ravitaillé à Livourne, avait paru de nouveau avec la flotte napolitaine dans la rivière de Levant. Il avait débarqué à Rapallo, le 4 septembre, trois mille hommes d'infanterie, qui s'entourèrent à la hâte de quelques retranchements. Le duc d'Orléans fit aussitôt monter partie des Suisses sur sa flotte pour reprendre Rapallo, en même temps qu'Anton Maria Severino, un des lieutenants de Louis le More, s'y rendait par terre avec sa gendarmerie italienne. Don Frédéric n'osa pas attendre la flotte française dans le golfe de Rapallo, et se retira. Le 8 septembre, le duc d'Orléans débarqua ses Suisses tout près de Rapallo, tandis que San-Severino arrivait de Recco : le combat s'engagea le soir même avec les trois mille Napolitains qui s'étaient fortifiés dans la bourgade. Il fut acharné, mais enfin les ultramontains triomphèrent. C'était le premier sang versé dans cette guerre terrible qui ne devait se terminer que par la ruine de l'Italie. Il effraya la péninsule entière, bien plus par la férocité des Suisses que par leur valeur. Les guerres de France étaient depuis longtemps plus sanglantes que celles d'Italie, justement parce qu'elles étaient décidées plutôt par une valeur brutale que par l'habileté des chefs : mais les Français et les Suisses transportés en Italie, s'y montrèrent bien plus féroces que chez eux. Ils semblaient s'acharner

[1] Pierre des Rey, p. 194.
[2] André de la Vigne, Journal du Voyage de Charles VIII, p. 115, dans Godefroi.
[3] Barth. Senaregæ de Reb. Genuens., p. 540.

d'autant plus qu'ils avaient moins de sujet de ressentiment contre ceux qu'ils combattaient. Une haine aveugle leur tenait lieu de cette rivalité réfléchie qui les animait dans leurs précédents combats. Les Suisses mercenaires, qui n'avaient aucun intérêt à la guerre, prenant le carnage comme un plaisir, comme une ivresse, tuèrent d'abord tous les prisonniers qui s'étaient rendus à eux, puis s'emparant de ceux qu'avaient faits les soldats italiens de San-Severino, ils les tuèrent tous également ; ils pillèrent Rapallo sans miséricorde, sans distinction de parti, et ils poussèrent la férocité jusqu'à égorger une cinquantaine de malades qui étaient depuis longtemps dans l'hôpital. L'indignation fut extrême à Gênes contre eux : à leur retour, dans un premier mouvement populaire, une vingtaine de Suisses furent tués, et peu s'en fallut que la ville entière ne se soulevât et ne se déclarât contre la France. Le duc d'Orléans, comme il travaillait à la pacifier, tomba malade, et se fit rapporter à Asti, où il rejoignit le roi de France[1].

Charles VIII avait choisi pour le diriger dans sa route Pierre de Valetant, qui connaissait bien l'Italie ; il l'avait fait grand maréchal des logis. Celui-ci, qui réglait les gîtes et les campements, avait donné des ordres sévères pour empêcher tout pillage, et pour que les vivres fussent payés à un prix raisonnable par les maréchaux, maîtres d'hôtel et prévôts. Il conduisit l'armée par Gap, Embrun et Briançon, et ayant passé le mont Genève, il descendit par Césanne, Oulx et Suse, à Turin, où Charles VIII fit son entrée le 5 septembre[2].

La cour de Savoie était alors dans une absolue dépendance de celle de France, et Charles entrait en Piémont comme il aurait pu le faire dans une de ses propres provinces. La duchesse mère, Blanche de Montferrat, régente au nom de son fils, se para de ses plus beaux joyaux pour le recevoir, et employant la formule de politesse qui était alors en usage, elle lui dit qu'elle s'offrait à son service avec ses biens et ses serviteurs. Charles VIII la prit au mot, et lui demanda ses bijoux, qu'il mit en gage pour 12,000 ducats. Un mois après, il en usa de même à Casal, où il mit en gage les joyaux de Marie, mère et tutrice de Guillaume-Jean, marquis de Montferrat[3].

[1] Barth. Senaregæ, Annal. Genuens., t. XXIV. In Muratori, p. 541. — Agost. Giustiniani Annali di Genova, l. V, f. 249. — Saint-Gelais, Vie de Louis XII, p. 81. — Arnoldi Ferroni, l. I, p. 4. — Comines, l. VII, c. 5, p 162. — Republ. ital., c. 93.

[2] Pierre des Rey, u. 193. 195.

[3] Phil. de Comines, l. VII, c. 6, p. 166.

Charles ne s'arrêta que vingt-quatre heures à Turin, et ayant couché à Chieri et à Villeneuve, le 9 septembre il entra dans Asti, où Louis le More, avec sa femme et Hercule d'Este, duc de Ferrare, son beau-père, étaient venus l'attendre de Milan. Le duc d'Orléans les y joignit bientôt aussi, et beaucoup de fêtes signalèrent leur séjour ensemble. On n'aurait pu soupçonner alors que le duc d'Orléans accusait la maison Sforza de lui avoir enlevé le duché de Milan, et se préparait à le lui ravir à son tour. Louis le More avait amené avec lui à Asti les dames milanaises les plus jeunes, les plus belles et les moins sévères; plusieurs voulurent plaire au monarque jeune et libéral qui récompensait leurs complaisances par des bagues de grand prix. Il recommença la vie qu'il avait menée à Lyon, avec le même abandon et le même oubli de toute décence : mais ses débauches furent tout à coup interrompues par une maladie qui le mit aux portes de la mort [1]. Les excès qui amenèrent cette attaque peuvent faire soupçonner qu'il fut dès lors atteint du mal terrible qui, cette année même, se montra pour la première fois en Italie à la suite de l'armée française. Les compagnons de Christophe Colomb l'avaient raporté, l'année précédente, d'Amérique. On a peine à comprendre la rapidité extrême avec laquelle ce fléau s'était répandu partout. Le 15 mars 1493, Colomb avait débarqué à Palos, de retour de son premier voyage, et l'on assure que, le 25 juin suivant, le prévôt de Paris fit publier un ordre *aux malades de la grosse vérole de sortir incontinent de la ville et fauxbourgs de Paris, sous peine d'être jetés en la rivière* [2]. La maladie, qui avait éclaté d'abord dans l'Espagne et le Portugal, eut bientôt fait le tour de l'Europe [3]. Les compagnons de Colomb, en abordant au rivage de leur patrie, s'étaient hâtés de se rendre aux plus célèbres sanctuaires de l'Espagne, pour accomplir les vœux qu'ils avaient faits au moment du danger. De là, les pèlerins et les moines mendiants, seuls voyageurs de cette époque, portèrent en tous lieux le mal arrivé d'Amérique.

Charles VIII se rétablit : l'armée qui avait passé les monts grossis-

[1] P. des Rey, p. 198. — Barth. Senaregæ, p. 543. — Roscoë, Vie de Léon X, t. I, c. 3, p. 186. — Pustulis e toto corpore erumpentibus, dit Fr. Belcarius, l. V, p. 133.

[2] Isambert, Anc. Lois franc., t. XI, 213. Je crois cependant qu'il y a erreur de date quant à l'année. Dulaure met l'ordonnance au 6 mars 1497, Hist. de Paris, t. II, p. 515.

[3] Barth. Senaregæ, p. 534 et 558.

sait autour de lui; mais la noblesse, qui avait d'abord joyeusement pris les armes, commençait à se plaindre de l'extrême chaleur de l'air, et de ce que tous les vins d'Italie étaient aigres [1]. Ce climat, disait-elle, avait toujours été funeste aux Français : l'argent manquait dès le commencement de l'expédition ; et dans un conseil de guerre assemblé à Asti, presque tous opinèrent qu'il fallait repasser les Alpes, et abandonner un projet dont il n'y avait point de succès à attendre. Louis le More presque seul combattit une proposition qui l'aurait livré lui-même à la vengeance de ses ennemis, et la repoussa comme indigne de la majesté royale. « Que croyez-vous, ô roi, dit-il, que diraient » Alphonse d'Aragon, les autres princes et les peuples, si, ayant à » peine franchi les limites de l'Italie, et n'ayant pas tiré du fourreau » une seule épée, ils vous voyaient repartir? Que deviendraient ceux » dont vous avez excité les espérances? Du moins si vous n'aviez pas » passé les Alpes. Mais quoi ! venir seulement pour vous en retourner? » —Le seigneur Louis a raison, reprit Charles ; je veux aller au moins » jusqu'à Rome. Et se tournant vers une image de la Vierge qui était » dans la salle du conseil, il fit vœu de ne pas faire un pas en arrière » qu'il ne fût entré dans la capitale de la chrétienté [2]. » Louis suggéra alors la route qui lui paraissait la plus courte et la plus facile, celle au travers de la Toscane, où l'on entrerait par les passages de l'Apennin dont il disposait : d'ailleurs il ne désirait point que l'armée française traversât toute la Lombardie ou s'approchât de Milan.

Charles VIII se mit en effet en route d'Asti le 6 octobre, et s'arrêtant aux gites que Louis le More lui avait indiqués, il se reposa trois jours à Casal chez le jeune marquis de Montferrat; il visita aux Granges, près de Vigevano, les superbes établissements d'agriculture de Louis le More, et, le 14 octobre, il entra à Pavie, où il demanda à être logé dans la citadelle [3]. C'était la demeure du malheureux Jean-Galeas Sforza, qui portait toujours le titre de duc de Milan, et qui, presque dépourvu de sens, épuisé par la débauche, languissait atteint d'une maladie que le poison avait peut-être causée. Charles VIII et lui étaient cousins germains, fils de deux sœurs de la maison de Savoie. Charles ne pouvait éviter de le voir ; mais pour ne point déplaire à Louis le More, l'entrevue eut lieu en présence de celui-ci. La conver-

[1] Phil de Comines. l. VII, c. 6, p. 167.

[2] Barth. Senaregæ Annal. Genuens., p. 543. — Phil. de Comines, l. VII, c. 7, p. 175. — [3] Pierre des Rey, p. 200.

sation n'avait point dissipé les banalités du langage des cours, lorsque Isabelle d'Aragon, femme de Jean-Galeas, entra tout à coup et se jeta aux pieds de Charles, « lui priant qu'il eût pitié de son père et de » son frère. Il lui répondit qu'il ne se pouvoit faire. Mais elle avoit » meilleur besoin de prier pour son mari et pour elle, qui étoit encore » belle dame et jeune [1]. »

Quoique les larmes d'Isabelle ne pussent rien obtenir de Charles VIII, la douleur de cette belle personne, et le triste état de son jeune mari, qu'on voyait mourant, excitèrent vivement l'intérêt des capitaines français et celui de toute l'armée. Louis le More, au contraire, qui avait engagé leur roi à marcher en avant lorsqu'ils le pressaient de s'en retourner, leur était devenu odieux et suspect. C'était déjà leur défiance qui avait engagé Charles à demander l'entrée de la citadelle de Pavie. Le duc d'Orléans avait été laissé à Asti encore malade, mais ses partisans ne cessaient de dire que ce duché de Milan, qu'ils traversaient, était l'héritage de Valentine Visconti, sa grand'mère, que les Sforza lui avaient injustement ravi. Les Français, humiliés de ce que les Italiens leur étaient supérieurs en civilisation, étaient toujours prêts à les accuser de fraude et de perfidie : dans toute maladie, ils croyaient voir les effets du poison. Ils répétèrent tous que Jean-Galeas était empoisonné par son grand-oncle. Celui-ci avait engagé Charles à repartir, le 17 octobre, pour Plaisance ; peut-être en effet, alarmé des symptômes de haine qui se manifestaient contre lui, termina-t-il la longue agonie de Jean-Galeas, peut être celui-ci succomba-t-il naturellement à ses maux ; quoi qu'il en soit, pendant que Charles et Louis se reposaient à Plaisance, ils y reçurent un courrier qui leur annonçait que Jean-Galeas était mort de dyssenterie le 20 octobre. Louis le More repartit à l'instant pour Milan, et n'eut pas de peine à s'y faire reconnaître pour duc, de préférence à l'enfant qu'avait laissé Jean-Galeas. L'état où se trouvait l'Italie demandait en effet un souverain effectif, et non point une minorité qui succédât à une autre minorité. Cependant la haine et la défiance des Français contre Louis le More éclatèrent à cette nouvelle, et quoiqu'ils continuassent leur marche au travers de ses États, et que toutes les forteresses leur fussent ouvertes comme à des amis, la plupart emportaient dans leur cœur la résolution de le punir à leur retour [2].

[1] Comines, l. VII, c. 7, p. 177.

[2] Pierre des Rey, p. 201. — André de la Vigne, p. 115. — Fr. Belcarii, l. V,

Le 23 octobre, le roi partit de Plaisance, et vint coucher à Firenzuola. Ses gîtes furent ensuite Borgo San-Donnino, Fornove, San-Terenzio, Bercelli, et le mardi matin, 28 octobre il arriva à Pontremoli, petite ville sur le versant des Apennins, du côté de la Ligurie ou de la Toscane, et la dernière de celles qui appartenaient au duc de Milan. Il avait traversé la chaîne de ces montagnes dans une partie pauvre, rude et presque déserte, mais peu élevée. L'alliance de Louis le More, et les vivres qu'il avait fait préparer facilitèrent la marche des Français, qui n'éprouvèrent pas plus de difficultés à franchir les Apennins que les Alpes, étant partout secondés par les habitants, qui abaissaient pour eux les barrières naturelles du pays [1].

De Pontremoli, l'armée, pour se rendre à Lucques, devait suivre la plage étroite qui sépare le pied des Apennins des bords de la mer. Ce pays, qu'on nomme la Lunigiane, est riant, enrichi de la plus belle culture en oliviers et en vignes, et jouissant du plus beau climat. Mais il est absolument dépourvu de céréales, et il ne produit pas des vivres de quoi nourrir un mois ses habitants. De place en place, les montagnes se rapprochent de la mer, ou bien des marais occupent toute la plaine; et partout où il ne reste aux voyageurs qu'un étroit passage, celui-ci est défendu par une forteresse. Aussi dans plusieurs guerres d'Italie avait-il fallu plus d'un mois à une armée pour traverser la Lunigiane. L'armée française, en entrant en pays ennemi, après avoir passé Pontremoli, se trouvait composée de trois mille six cents hommes d'armes, six mille archers à pied, levés en Bretagne, six mille arbalétriers des provinces du cœur de la France, huit mille fantassins gascons, armés d'arquebuses et d'épées à deux mains, et huit mille Suisses ou Allemands armées de piques et de hallebardes [2]. Un nombre considérable de valets suivirent ces trente-deux mille soldats, et pour peu que cette multitude eût été arrêté dans la Lunigiane, ayant à dos l'Apennin, que des convois un peu lourds ne pouvaient franchir, elle y aurait péri de faim.

Mais la république florentine, qui, de concert avec le pape Alexandre VI, s'était engagée envers Alphonse II à fermer ce passage aux Français, n'était plus gouvernée par des hommes ou de talent ou

p. 136. — Comines, l. VII, c. 7, p. 178. — Barth. Senaregæ, p. 543. — Roscoë, Léon X, c. 3, p. 188. — Républ. ital., c. 93.

[2] P. des Rey, p. 202.

[3] La Trémouille, Mém., t. XIV, c. 8, p. 148.

d'énergie. Elle avait eu le malheur d'être asservie par les Médicis, et son chef Pierre, fils de Laurent le Magnifique, était un jeune homme aussi incapable que présomptueux. Il vint à Sarzane, au-devant du monarque Français, comme ambassadeur de sa république. En arrivant, il fut effrayé du nombre et de la puissance de l'armée qui s'avançait; deux petits faits d'armes ajoutèrent encore à sa terreur : de Pontremoli pour arriver jusqu'à la mer, les Français avaient dû descendre le long de la Magra, au travers des fiefs de la maison Malaspina. Ils rencontrèrent sur leur chemin la bourgade de Fivizzano, appartenant aux Florentins; ils y entrèrent de vive force, puis ils en massacrèrent toute la garnison et presque tous les habitants. Un peu plus loin, Gilbert de Montpensier, qui commandait l'avant-garde française, surprit, sur le bord de la mer, un petit corps florentin prêt à entrer à Sarzane, et le passa au fil de l'épée [1]. Pierre de Médicis perdit la tête en voyant l'effet que faisait sur les soldats italiens cette manière si barbare de faire la guerre. Conduit en présence du roi, il consentit immédiatement, et sur la première demande qui lui fut faite, à livrer aux Français Sarzane et sa citadelle Sarzanello; puis aussitôt après, Pietra-Santa, Librafratta, Pise et Livourne. Il n'était point autorisé par sa république à faire des concessions si démesurées, et que les Français ne s'attendaient pas à obtenir. Dans un autre ouvrage, nous avons exposé en détail et les motifs de sa conduite et ses conséquences. Ici, nous nous proposons de n'accorder aux événements purement italiens, que l'attention strictement nécessaire pour faire comprendre l'histoire des Français. Médicis, de retour à Florence, trouva le peuple soulevé d'indignation contre lui. Après avoir ravi la liberté à sa patrie, il venait encore de compromettre son indépendance. L'insurrection était universelle; il s'enfuit le 8 novembre à Bologne avec ses deux frères; et, presque aussitôt après, il passa à Venise. La république florentine reconstitua son gouvernement selon ses anciens principes de liberté [2].

Mais les Français ne comprenaient pas, et ne se souciaient pas de comprendre les révolutions dont ils étaient les témoins. Ils crurent seulement que « Pierre de Médicis se soumit à l'obéissance et sauvegarde » du roi, pour se mettre aussi à couvert d'aucuns mutins [3]. » Ils sé-

[1] Franc. Guicciardini, l. I, p. 51. — Jacopo Nardi Hist. Fior., l. I, p. 17. — Pauli Jovii, Histor. sui tempor., l. I, p. 31. — Barth. Senaregæ de Reb. Genuens., p. 544.

[2] Républ. ital. c. 93. — [3] Pierre des Rey, p. 202.

journèrent six jours à Sarzane, puis ils s'avancèrent par Massa et Piétra-Santa vers Lucques, où le roi fit son entrée le 8 novembre, prenant toujours les honneurs qu'on lui rendait pour des marques de soumission et d'obéissance. A Pise, où il entra le dimanche 9 novembre, les acclamations du peuple lui firent une plus vive illusion encore. Les Pisans, soumis depuis quatre-vingt-sept ans aux Florentins, conservaient un ardent désir de recouvrer leur ancienne liberté. D'après le conseil de Galeas San-Severino, lieutenant du duc de Milan, qui suivait les Français, ils tentèrent de profiter de cette occasion pour secouer un joug odieux. San-Severino comptait qu'après la retraite des Français, Pise, trop faible pour se maintenir seule, se donnerait au duc de Milan, comme elle l'avait fait déjà dans le siècle précédent. Le cri de liberté, mêlé au cri de vive Charles VIII, accueillit donc les Français : une députation des citoyens de Pise vint adresser au monarque un discours dans lequel on lui exposait tout ce que cette ville avait souffert sous le joug de ses voisins et de ses rivaux. Charles, qui croyait moins être entré en vertu d'un traité dans un pays allié, qu'avoir marché déjà de conquêtes en conquêtes, qui, d'ailleurs, ne comprenait point leur harangue, et croyait seulement qu'ils se félicitaient d'avoir recouvré la liberté sous son empire, leur répondit : *Qu'il les retenait à soi, et les assurait de les conserver dans leurs franchises;* violant ainsi, sans presque le savoir, le traité qu'il venait de faire avec Pierre de Médicis, par lequel il avait été introduit jusqu'au cœur de l'Italie[1].

Le roi ne comprenait pas mieux la révolution que son approche avait causée à Florence; aussi ne donnait-il aucune réponse aux nouveaux ambassadeurs que lui avait envoyés la république, pour renouer ses anciens liens avec la maison de France, en rejetant sur les Médicis toute la faute de les avoir abandonnés pour l'alliance de la maison d'Aragon. Charles, après avoir mis garnison française dans la citadelle neuve de Pise, et avoir livré la ville aux Pisans, vint coucher, le 10 novembre, à Empoli, et, le 11, à Ponte à Signa, d'où il envoya un courrier à Bologne, à Pierre de Médicis, pour lui proposer de le ramener à Florence ; mais Médicis était déjà parti pour Venise. Charles VIII, sans l'attendre davantage, entra dans Florence, le 17 novembre, à la tête de toute son armée, en grand appareil de guerre. Il paraît que le roi était

[1] Pierre des Rey, p. 203. — André de la Vigne, p. 117. — La Trémouille, c. 8, p. 147. — Phil. de Comines, l. VII, c. 8, p. 188. — Fr. Belcarii, l. V. p. 139.

toujours plus persuadé qu'il s'avançait au milieu de peuples vaincus par sa valeur, tandis que les Florentins le regardaient comme l'ancien allié et l'hôte de leur nation. Toutefois ne se fiant pas complétement à lui, ils avaient garni leurs maisons de gens de guerre, de manière à pouvoir se défendre, même après l'avoir reçu chez eux [1].

Charles VIII avait été logé dans le palais des Médicis ; et c'est là qu'il donna, de nouveau, audience aux ambassadeurs de la république, qui étaient déjà venus le trouver à Pise. Il leur annonça qu'il hésitait seulement pour savoir s'il ferait gouverner leur ville, en son nom, par les Médicis, ou bien s'il en chargerait des conseillers de robe longue, français, qu'il adjoindrait à leur seigneurie. L'étonnement fut grand, et l'indignation des Florentins fut extrême. « S'il en est ainsi, s'écria Pierre Capponi, le chef de la députation florentine, sonnez vos trompettes et nous sonnerons nos cloches, » et il déchira les propositions que lui avait transmises par écrit le secrétaire royal. Toutefois les Français ne voyaient pas sans alarmes ces palais massifs remplis de soldats, dont chacun semblait une forteresse, et au milieu desquels ils se sentaient comme perdus. Les conseillers du roi comprenaient aussi combien il importait de se hâter vers le but de leur voyage. Ils rappelèrent Capponi, qui sortait, et ils convinrent avec lui que la république payerait, en trois termes, cent vingt mille florins au roi, pour l'aider dans son entreprise, et que celui-ci, à la fin de la guerre, rendrait aux Florentins les forteresses qui lui avaient été livrées par Pierre de Médicis. A ces conditions, la paix fut publiée le 26 novembre, et, le 28, le roi ressortit de la ville à la tête de son armée, se dirigeant vers Sienne, où il entra le 2 décembre. Il en repartit le surlendemain pour continuer sa route par Montefiascone, Viterbo, Ronciglione et Nepi, et il arriva enfin le 31 décembre 1494 devant les portes de Rome sans avoir eu, dans ce long voyage, un seul combat à livrer [2].

Un autre corps d'armée avait, pendant le même temps, suivi la route de Romagne, sur laquelle Alphonse II avait rassemblé tous ses moyens de défense. Charles VIII en avait donné le commandement au sire Éberard d'Aubigny, de la maison Stuart d'Écosse, qui commençait

[1] Fr. Guicciardini, l. I, p. 58. — Jacopo Nardi Histor. Fiorent., l. I, p. 23. — Storia di Gio. Cambi, t. XXI, p. 80. — André de la Vigne, p. 118.

[2] Républ. ital., c. 93. — Pierre des Rey, p. 201, 205. — André de la Vigne, p. 117, 120.

à se faire remarquer parmi les meilleurs capitaines de France. Celui-ci avait sous ses ordres deux cents lances françaises et plusieurs bataillons d'infanterie suisse, descendus par le Saint-Bernard et le Simplon. Il avait été joint par Francesco San-Severino, comte de Cajazzo, lieutenant du duc de Milan, qui lui avait amené six cents hommes d'armes et trois mille fantassins vétérans. D'Aubigny et Cajazzo étaient demeurés longtemps en position sur les frontières du Ferrarais, vis-à-vis du prince Ferdinand de Naples. Celui-ci qui, au commencement, avait sur eux la supériorité du nombre, s'était abstenu de les attaquer, d'après les conseils trop prudents du comte de Pitigliano, son lieutenant. Plus tard, la retraite des troupes de l'Église l'avait affaibli. Celles-ci avaient été rappelées sous les murs de Rome par Alexandre VI, au moment où les Colonna, ses ennemis personnels, maîtres, par leurs divers fiefs, de la campagne de Rome, avaient tout à coup arboré les étendards de France en signe de leur révolte contre lui. Bientôt l'entrée des Français en Toscane rendit dangereuse la position du prince Ferdinand : les petits princes de Romagne commencèrent à traiter avec les Français et à leur ouvrir leurs forteresses. Enfin Ferdinand, se trouvant débordé, se vit contraint de faire sa retraite sur Rome, en même temps que don Frédéric ramenait sa flotte dans les ports du royaume de Naples. D'Aubigny, au lieu de suivre Ferdinand par la Marche d'Ancône, avait rejoint Charles VIII en Toscane ; en sorte que, le dernier jour de l'année, il se présenta devant Rome avec lui [1].

[1] Républ. italiennes, c. 93. — Phil. de Comines, l. VII, c. 8, p. 179.

CHAPITRE XXVI.

Entrée de Charles VIII à Rome, puis à Naples. Mécontentements qu'il cause. Ligue formée contre lui. Sa retraite. Bataille de Fornovo. Traité de Verceil. Il repasse les Alpes. Le royaume de Naples perdu par son lieutenant Gilbert de Montpensier. — 1495-1496.

Charles VIII, qui se croyait victorieux de toute l'Italie, n'avait réellement point commencé à entrer en lutte avec cette contrée. Il se trouvait devant les murs de son ancienne capitale, de la capitale du monde chrétien, sans avoir rencontré autre chose que des États qui se disaient ses amis. Le duc de Savoie, les marquis de Montferrat et de Saluces étaient d'avance dans une sorte de dépendance à son égard. Le duc de Milan et la république de Gênes l'avaient appelé en Italie, l'avaient secondé de leurs troupes, de leurs vaisseaux, et lui avaient ouvert toutes leurs places fortes; les républiques de Toscane avaient accusé le chef que Florence avait exilé, de leurs démonstrations hostiles, et en changeant de gouvernement à son approche, elles étaient rentrées dans l'alliance de la France, pour laquelle elles avaient une affection héréditaire. Tous les États de l'Italie étaient donc jusqu'alors bien disposés envers les Français; mais en même temps ils étaient dans l'étonnement et dans la crainte. Non-seulement chacun séparément, mais même tous ensemble, ils étaient inférieurs en étendue de territoire et en population au royaume qui obéissait à Charles VIII. On n'avait pas vu depuis des siècles, en Italie, une armée à comparer à la sienne : trente-deux mille soldats étaient descendus dans la Lunigiane; mais lorsque Éberard d'Aubigny était venu rejoindre le roi en Toscane avec l'armée de Romagne et les contingents des alliés du roi en Italie, l'armée qui était entrée à Florence s'était trouvée forte de soixante mille hommes; en comptant il est vrai tout le train de ses lourds équipages, et ses nombreux valets. La guerre que, depuis un siècle, les Français n'avaient cessé de

faire, surtout aux Anglais, était pour eux devenue un art, moins savant peut-être que pour les capitaines italiens, mais éclairé par une expérience plus variée. Ils ne leur étaient point inférieurs en habileté pour les marches, les campements, pour la vigilance, la rapidité des mouvements et la promptitude de l'obéissance; ils leur étaient fort supérieurs par la puissance de leur superbe artillerie, qui frappait les peuples de terreur et d'étonnement; ils se faisaient plus redouter encore par les dispositions qu'eux et les Suisses leurs auxiliaires portaient au combat : ils y étaient animés d'une fureur, d'une soif de sang, que les Italiens n'étaient point accoutumés à rencontrer; ils s'acharnaient à tout tuer, à tout détruire, et après avoir accordé peu de quartier dans le combat, ils massacraient souvent encore, après la bataille, les prisonniers qu'ils avaient d'abord épargnés. Quelques petits faits d'armes à Rapallo, à Fivizzano, à Sarzane, à Mordano, dans le territoire d'Imola, où les Français avaient égorgé d'abord leurs prisonniers, ensuite les habitants paisibles des lieux où ils avaient combattu, avaient glacé d'horreur les soldats italiens, accoutumés à une manière plus humaine de faire la guerre, et qui peut-être même était accompagnée de trop peu de dangers personnels. Les gouvernements italiens entendaient en général beaucoup mieux la politique que Charles VIII : ils étaient sages, précautionneux, bien instruits; mais l'impétuosité et l'ignorance de celui-ci les déroutaient complétement. Ils ne pouvaient ni se faire comprendre de lui, ni prévoir ses caprices. Leurs États contenaient toujours un assez grand nombre de mécontents empressés de chercher un appui au-dehors, pour fournir aux Français des auxiliaires, et faire éclater des révolutions dans chaque pays qu'ils traversaient, sans que le roi se donnât la peine d'apprendre dans quel but on s'était rallié à lui, et qui il devait épargner. Il n'avait qu'une seule pensée, celle d'avancer; et par sa simplicité, son ignorance brutale, il déjouait tous les artifices de la politique.

Louis le More, qui avait appelé les Français en Italie, qui les avait secondés avec fidélité, et qui pouvait s'attribuer la plus grande part dans leurs succès, était complétement leur dupe. Loin d'avoir obtenu par eux aucun des avantages qu'il croyait devoir en attendre, il s'apercevait qu'on se défiait de lui, qu'on le regardait en ennemi, qu'on proposait dans le camp même où il s'était rendu, de saisir ses États pour les donner au duc d'Orléans, et qu'en même temps on l'accusait de *brasser sa trahison*. Immédiatement après avoir été à Milan recueillir

l'héritage de son neveu, il était revenu à Sarzane, auprès de Charles VIII; mais il ne l'avait pas suivi plus loin, et dès lors il avait commencé à prendre ses mesures pour se mettre en sûreté contre les attaques de ses alliés victorieux [1].

Le pape Alexandre VI n'était pas moins dupe de sa politique. Se mettant au-dessus de tout principe et de toute pudeur, et incapable de tout scrupule, il avait passé pour habile, parce qu'il ne songeait qu'à son intérêt. Mais il ne se faisait pas une idée assez juste de la puissance avec laquelle il se mesurait, et pour de petits profits, il se hasardait à un jeu qui pouvait devenir trop ruineux. Il avait commencé par intriguer avec la France pour faire peur au roi Ferdinand; il avait ensuite vendu son amitié à ce dernier au prix des grâces qu'il en avait obtenues pour ses enfants naturels. Il avait promis de joindre ses escadrons à ceux du duc de Calabre, mais auparavant il avait voulu profiter de la présence de celui-ci, pour détruire ses ennemis personnels. Aucun ne ressentait pour lui plus de haine ou plus de défiance que Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, déjà connu à la cour de France, où il avait été légat du temps de Louis XI, et gouverneur d'Avignon. La Rovère s'était d'abord retiré au château qu'il avait bâti dans son évêché d'Ostie, mais lorsqu'il vit qu'il allait y être assiégé, il s'embarqua le 23 avril 1494, sur un petit brigantin qui venait d'entrer dans le Tibre, et passa à Savonne, sa patrie, puis à Lyon, où Charles VIII était encore, et par sa haine et son impétuosité, il hâta les résolutions du roi [2]. Les Colonna avaient ensuite excité la jalousie d'Alexandre VI; cette famille puissante et belliqueuse, qui fournissait d'excellents capitaines aux armées d'Italie, possédait à peu près tous les lieux forts de la campagne de Rome. Le pape, pour les leur enlever, rappela toutes ses troupes de l'armée de Ferdinand, duc de Calabre, et il lui demanda en même temps trente escadrons de cavalerie napolitaine; par là il l'affaiblit si fort, qu'il lui fit perdre la Romagne, et en même temps il poussa les Colonna à une révolte déclarée, dans laquelle ils arborèrent les étendards de France [3].

Ferdinand, prince brave, généreux, aimé du peuple, qui était entouré des meilleurs généraux et des meilleurs soldats de l'Italie, fut

[1] Pierre des Rey, p. 202.

[2] Franc. Guicciardini, l. I, p. 26 et 42. — Barth. Senaregæ, de Rebus Genuens., p 539.

[3] *Ibid.*, p. 36. — Républ. italiennes, c. 93.

réduit par les fautes et la lâcheté de ses alliés, les Médicis et le pape, à une retraite longue et désastreuse. Il recula, sans avoir même la consolation d'avoir combattu, des frontières de la Lombardie, par la Romagne, la Marche d'Ancône et l'Ombrie, jusque sur Rome, et à mesure qu'il perdait du terrain, il était abandonné par les troupes des seigneurs de Bologne, de Pesaro, d'Urbin, et des autres petits princes qui s'étaient d'abord engagés à son service, mais qui tous faisaient la paix avec son ennemi [1]. Bientôt il fut averti que le pape négociait lui-même, qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Charles, qu'il en avait reçu de lui. Craignant que la retraite ne lui fût coupée, il rentra à Rome, au lieu de défendre Viterbo, comme il en avait eu d'abord la pensée. Le pape reprenant courage en voyant l'armée encore formidable qu'il lui ramenait, fit arrêter, le 9 décembre, quatre ambassadeurs que Charles VIII venait de lui envoyer; il remit cependant presque aussitôt en liberté la Trémouille et le président de Gannay, parce qu'ils étaient Français, mais il enferma dans les cachots du château Saint-Ange le cardinal Ascagno Sforza, frère de Louis le More, et Prosper Colonna, en les menaçant de la mort, pour qu'ils lui fissent livrer le château d'Ostie. Les Français avançaient cependant; ils étaient entrés dans le patrimoine de saint Pierre, province où les Orsini exerçaient le même pouvoir que les Colonna, leurs rivaux, exerçaient dans la campagne de Rome; et les Orsini, malgré leur étroite liaison avec le roi de Naples, avaient traité avec Charles. Dès lors la capitale de la chrétienté ne pouvait plus se défendre; ses murailles étaient entr'ouvertes; sa population, rare et peu belliqueuse, ne pouvait suffire à garnir son immense enceinte, et la campagne environnante était révoltée contre elle de l'un et de l'autre côté du Tibre. Il fallut traiter; il fallut profiter du respect que le roi conservait pour le saint-siége, du désir avide de ses courtisans d'entrer en partage des dignités de l'Église, et malgré son extrême répugnance à cet acte de soumission, Alexandre VI reçut de nouveau le maréchal de Gié, le sénéchal de Beaucaire et Jean de Gannay, premier président du parlement de Paris, avec lesquels il convint que l'armée française entrerait dans Rome par la porte du Peuple le 31 décembre 1494, en même temps que Ferdinand, duc de Calabre, en sortirait avec l'armée napolitaine par la porte de San-Sebastiano [2].

[1] Franc. Guicciardini, l. I, p. 54.—Pauli Jovii Histor. sui temporis, l. II, p.37.
[2] *Ibid.*, p. 63.—Pauli Jovii, l.II, p. 40.—Phil. de Comines, l. VII, c. 12 p.204.—

Pendant ce temps, Alexandre VI s'était enfermé au château Saint-Ange, avec six cardinaux, les seuls qui eussent voulu s'attacher à sa fortune. Les autres, secondant Julien de la Rovère et Ascagne Sforza, pressaient Charles VIII de délivrer eux et l'Église du pape simoniaque, incestueux et empoisonneur, qui déshonorait la chaire de saint Pierre. La ville de Rome, frappée de terreur par l'entrée de cette armée, la plus puissante qu'elle eût vue de longtemps dans ses murs, était prête à obéir à tout ; les motifs plausibles ne manquaient pas pour déposer Alexandre ; le château Saint-Ange, où il était enfermé, n'aurait pu faire une longue résistance, et deux fois l'artillerie française fut braquée contre lui. Mais Charles VIII ressentait des scrupules à s'armer contre le pape, et de l'impatience d'en venir aux mains avec les Napolitains. Parmi ses courtisans, plusieurs convoitaient les dignités de l'Église, et Briçonnet surtout, évêque de Saint-Malo, voulait être cardinal : tous leurs efforts tendaient donc à réconcilier Charles VIII avec Alexandre VI ; ils réussirent en effet à faire signer la paix le 11 janvier 1495 [1].

Par ce traité, Alexandre VI livra au roi français les citadelles de Civita-Vecchia, Terracine et Spolete, pour les tenir jusqu'à la fin de la guerre ; il lui remit le sultan Gem, pour l'employer contre les Turcs ; il nomma légat auprès de l'armée le cardinal César Borgia, son fils, pour qu'il fût en même temps le gage de sa fidélité ; il pardonna aux Colonna, aux Savelli et à tous les autres qui avaient suivi le parti de France ; enfin il accorda le chapeau de cardinal, mais sans en faire un article du traité, à Briçonnet, évêque de Saint-Malo et à Philippe de Luxembourg, évêque du Mans [2]. Après avoir signé ce traité, le pape se rendit au Vatican, pour admettre au baisement des pieds le roi et toute sa cour. Celui-ci resta encore douze jours à Rome après cette entrevue, mais pendant ce temps son armée avançait ; une division sous les ordres de Robert de Lénoncourt, bailli de Vitry, était entrée dans les Abruzzes ; Fabrice Colonna et Antonello Savelli dirigeaient sa marche, et en peu de temps il eut fait déclarer pour les Français toute cette province, qui était demeurée attachée à la maison d'Anjou [3].

Franc. Belcarii, l. V, p. 143. — Arnoldi Ferronii, l. I, p. 9. — Raynaldi Annal. eccles., 1494, c. 30, p. 435.

[1] Républ. ital., c. 94. — Franc. Guicciardini, l. I, p. 64. — Phil. de Comines, l. VII, c. 15, p. 219.

[2] Traités de Paix, t. I, p. 778.

[3] Pauli Jovii Histor., l. II, p. 45. — Phil. de Comines, Mémoires, l. VII, c. 16, p. 226 — Arnoldi Ferronii, p. 9. — Fr. Belcarii, l. V. p. 143.

A la nouvelle de tant de calamités, d'un abandon si général de tous ses alliés, Alphonse II, roi de Naples, perdit la tête. Ses armées se fondaient devant les Français, sans avoir seulement donné un coup de lance ; ses ennemis domestiques éclataient de toutes parts, ils appelaient les Français, et se montraient empressés à leur livrer ses provinces et ses forteresses ; une terreur panique avait saisi l'Italie entière et gagné jusqu'à ses capitaines ses plus braves. Les remords de sa conscience achevèrent en même temps de l'accabler. Il se vit entouré des ombres de tous ces barons napolitains qu'il avait fait périr contre la foi jurée ; une terreur superstitieuse le saisit et ne l'abandonna plus jusqu'à la fin de sa courte vie ; elle le délivra de plusieurs de ses vices plus honteux, l'ambition, la cruauté, la luxure, l'orgueil, mais elle ne put triompher de l'avarice. Alphonse désespéra de tout moyen de défense ; il sacrifia son peuple et sa couronne, il ne songea plus qu'à sauver son trésor et sa conscience. Ses coffres, dans son château de Naples, contenaient encore trois cent mille ducats, partie en argent monnayé, partie en pierreries ; il les fit charger précipitamment sur quatre galères, puis, le 23 janvier, il signa un acte d'abdication, qui avait été rédigé par le célèbre Jovianus Pontanus, en faveur de son fils Ferdinand, et il monta sur sa flotte. Dès que le vent le permit, il cingla vers la ville de Mazari en Sicile, dont Ferdinand d'Espagne lui avait donné la seigneurie ; il s'y enferma dans la maison des religieux Olivétans, et passant dès lors son temps dans les jeûnes et les prières, il y mourut le 19 novembre de la même année [1].

Le jour même où Alphonse signait son abdication, le 23 janvier, Charles VIII sortait de Rome à la tête de la seconde division de son armée. Il prit la route de Ceperano, Aquino et San-Germano, qui est un peu plus éloignée de la mer que celle qu'on suit aujourd'hui, pour aller de Rome à Naples. Deux châteaux forts, Monte Fortino, à peu de distance de Palestrina et Monte San-Giovanni, à la gauche d'Aquino, fermèrent leurs portes aux Français ; tous deux furent pris d'assaut : dans tous deux, Charles VIII ordonna d'égorger non-seulement toute la garnison, mais tous les habitants. L'horreur de cette action, exécutée sous les yeux du roi, ajouta encore à la terreur universelle, et fut, pour un

[1] Pauli Jovii, l. II, p. 49. — Franc. Guicciardini, l. I, p. 66. — P. Bembi Hist. Veneta, l. II, p. 29. — Mém. de Phil. de Comines, l. VII, c. 14, p. 215. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 145. — Arnoldi Ferronii, l. I, p. 9. — Summonte, Ist. di Napoli, l. VI, c. I, p. 500. — Républ. ital., c. 94.

temps, utile aux Français, en faisant abandonner aux Italiens toute idée de résistance. D'autre part, elle augmenta la haine des peuples, et força les puissances neutres à songer à se mettre à couvert des attaques d'un ennemi si barbare [1]. Ce fut le dernier combat que livrèrent les Français avant de se présenter devant Naples. Ferdinand s'était placé à San-Germano, dans un défilé resserré entre des montagnes âpres et impraticables, et des marais qui s'étendent jusqu'au Garigliano. Il occupait aussi le Pas de Cancello, défilé également fort, à six milles de distance. Il avait sous ses ordres deux mille six cents gendarmes et cinq cents chevau-légers, avec une infanterie nombreuse, mais peu aguerrie. Ce fut parmi celle-ci que la nouvelle des massacres de Monte-Fortino et Monte San-Giovanni jeta le plus de désordre. Aucun de ces nouveaux soldats n'eut le courage d'affronter un ennemi qui ne faisait pas de quartier. Lorsque, le 13 février, Jacques de Guise et Jean, sire de Rieux, maréchal de Bretagne, parurent dans le lointain, à la tête de l'avant-garde française, tous les fantassins napolitains prirent la fuite, la cavalerie, se voyant abandonnée, fut obligée de les suivre, et d'évacuer également San-Germano et le Pas de Cancello; elle se retira à Capoue, tandis que, le même soir, Charles VIII coucha à San-Germano [2].

Capoue, couverte par Vulturne, rivière profonde, et qu'on ne peut passer à gué, aurait encore pu arrêter les Français, si Ferdinand avait trouvé un moyen d'inspirer à ses soldats le courage qui l'animait toujours lui-même : mais à peine avait-il pris ses premières dispositions pour la défense de cette ville qu'il reçut la nouvelle qu'une sédition venait d'éclater à Naples, et pouvait lui faire perdre sa capitale. Il courut l'apaiser, recommandant à Jean-Jacques Trivulzio, condottiere milanais, d'une fidélité jusqu'alors sans tâche, le soin de son armée pendant son absence qui ne devait pas durer plus de vingt-quatre heures. Sa présence à Naples suffit en effet pour faire rentrer les insurgés dans le devoir ; mais l'armée, dont il s'était écarté un moment, ne pouvait être retenue ensemble que par sa présence. Dès que les capitaines sous ses ordres le virent parti, ils jugèrent tout perdu, et ils ne songèrent plus

[1] Franc. Guicciardini. l. I, p. 66. — Pauli Jovii, l. II, p. 50 — Fr. Belcarii, l. VI, p. 149. — Diario Ferrarese, p. 293. — André de la Vigne, p. 129.—Républ. ital., c. 94.

[2] *Ibid.*, p. 67. — Pauli Jovii, l. II, p. 50. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 150. — Phil. de Comines, l. VII, c. 16, p. 224. — André de la Vigne, p. 130. — Républ. ital., c. 94.

qu'à se tirer eux-mêmes du danger. Trivulzio fit un traité honteux avec Charles, par lequel il passait au service de France avec ses gendarmes; Pitigliano et Virginio, Orsini, qui n'y voulurent pas participer, se retirèrent en désordre vers Nola ; et quand Ferdinand, de retour au bout de quelques heures, arriva au galop devant les murailles de Capoue, il y vit flotter les drapeaux français [1].

Après avoir supplié les gardes de la porte de l'admettre dans cette ville, où les Français n'étaient pas encore entrés, il reprit tristement la route de Naples. La nouvelle de la trahison de Trivulzio et du soulèvement de Capoue l'y avait devancé ; la sédition avait éclaté de nouveau, la porte de Naples lui fut fermée, et il fut contraint de faire par dehors le tour de la ville pour rentrer dans le château. Il ne restait plus alors autour de lui qu'environ cinq cents soldats allemands, encore surprit-il entre eux des propos qui lui firent comprendre qu'ils songeaient à le livrer aux Français. Aussitôt il leur indiqua les richesses qui étaient encore accumulées dans son palais, et il les invita à les partager : pendant qu'ils étaient occupés à ce pillage, il monta sur les vaisseaux qui étaient à l'ancre devant le palais, avec son oncle don Frédéric, la veuve de son aïeul et la sœur de son père. Il mit le feu aux vaisseaux qu'il ne pouvait pas emmener, et, avec les vingt meilleurs, il fit voile, le 21 février, pour l'île d'Ischia [2].

Le lendemain même du départ de Ferdinand, le 22 février, Charles VIII fit son entrée triomphale dans la capitale du royaume qu'il venait de conquérir. Une députation avait été jusqu'à Averse lui porter les clefs de Naples. Tous les ordres, tous les partis, s'empressèrent à l'envi de faire éclater leur joie ; les Angevins, parce qu'ils la ressentaient en effet ; les Aragonais, pour qu'on ne les soupçonnât pas du contraire. L'armée française, qui avait eu ordre de déployer, ce jour-là, tout l'éclat de sa pompe militaire, avait en même temps revêtu des sentiments de fête : elle se montrait bienveillante pour ce peuple inconnu qu'elle venait dominer, et le roi s'était empressé de confirmer les priviléges de sa nouvelle capitale. Il vint loger au château de Capuana, ancienne demeure des rois angevins. Les deux autres châteaux de Naples étaient encore gardés par les soldats de don Ferdi-

[1] Pauli Jovii, l. II, p. 51. — Fr. Guicciardini, l. I, p. 68. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 151. — Arnoldi Ferronii, l. I, p. 10. — Républ. ital., c. 94.

[2] Fr Guicciardini, l. I. p. 70. — Pauli Jovii, l. II, p. 52. — Summonte Storia di Napoli, l. VI, p. 511. — Républ. ital., c. 94.

nand. Il en fit aussitôt entreprendre le siége. Le Château-Neuf capitula le 6 mars, et le château de l'OEuf le 15. Les provinces se soumirent aussi rapidement que ces deux forteresses. Virginio Orsini et Pitigliano, qui, en évacuant Capoue, s'étaient retirés à Nola avec les restes de l'armée, y furent dévalisés et faits prisonniers [1]. Barthélemi d'Alviano et André-Matthieu d'Aquaviva, qui, avec un autre débris de l'armée, se retiraient vers la Pouille, y furent poursuivis par Fabrice Colonna, et chassés de poste en poste jusqu'à Brindes. Perron de' Baschi et d'Aubigny s'avancèrent, presque sans soldats, en Calabre, et reçurent en peu de semaines la soumission de toute la contrée : il ne resta plus dans tout le royaume que les trois villes de Bari, Gallipoli et Reggio, et les forteresses de Tropea, Amantea et Scilla qui demeurassent fidèles à Ferdinand [2]. A leur tour, les Turcs, dans l'Épire et dans l'Albanie, apprenant par les fuyards une révolution si rapide, et les menaces que les Français proféraient contre eux, furent atteints d'une terreur panique, et abandonnèrent les côtes, tandis que les Grecs se soulevèrent de toutes parts. Les démonstrations belliqueuses de ceux-ci leur coûtèrent cher, il est vrai ; leur correspondance avec l'archevêque de Durazzo, qui travaillait pour la France à les faire insurger, fut saisie à Venise, et livrée à Bajazet ; et celui-ci fit abattre des milliers de têtes, pour punir les Grecs d'avoir mis leur espoir dans les victoires des Français [3].

Cependant personne ne songeait plus dans l'armée française, et le roi, pas plus que ses soldats, à ces conquêtes lointaines qui avaient d'abord séduit l'imagination de Charles VIII. Les guerriers, enivrés de leur gloire, mesurant leur valeur à la terreur qu'ils inspiraient, et, méprisant des ennemis qui ne savaient pas résister, ne songeaient qu'à jouir de leur triomphe, à s'enrichir rapidement, et à retourner non moins rapidement en France, pour étaler leurs trophées aux yeux des dames de la cour. Ils avaient demandé au roi les premières dignités et les fiefs les plus importants du royaume, et Charles VIII ne savait rien leur refuser. Il ne connaissait point la noblesse napolitaine ; il oubliait les noms des barons angevins auxquels il devait de la reconnaissance,

[1] Fr. Guicciardini, l. I. p. 71. — Pauli Jovii, l. II, p. 54.—Fr. Belcarii, l. VI, p. 152. — Arnoldi Ferronii, p. 11.

[2] Barth. Senaregæ de Rebus genuens., t. XXIV, p. 547.

[3] Pauli Jovii, l. II, p. 55. — Petri Bembi Hist. Venetæ, l. II, p. 31. — Phil. de Comines, t. XII, l. VII, c. 17, p. 232. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 154.

et ceux des barons aragonais qu'il lui convenait de ménager : il offensait les uns et les autres, et souvent il accordait aux Français ce qu'il n'avait ni droit ni motif d'enlever aux Napolitains. A peine y eut-il parmi ces derniers un gentilhomme auquel le roi n'ôtât quelque chose, et qu'il ne jetât ainsi dans le parti des mécontents. Il rendit toutefois deux ordonnances destinées à se concilier ses nouveaux sujets ; par l'une, il maintenait les confiscations prononcées contre les partisans de la maison d'Anjou, et les ventes de biens qui, depuis soixante ans, en avaient été la conséquence ; par l'autre, il diminuait de 200,000 ducats les contributions du royaume. Mais, quoique la première fût juste et prudente, puisqu'on n'aurait pu, sans bouleverser toutes les fortunes, revenir sur des jugements prononcés depuis si longtemps par l'autorité souveraine, elle offensa vivement les Angevins, qui accusèrent d'ingratitude les Français, auxquels ils avaient tout sacrifié ; et elle ne donna guère de satisfaction aux Aragonais, parce qu'ils ne l'avaient obtenue qu'en corrompant, par des présents considérables, le sénéchal de Beaucaire et le président de Gannay; d'ailleurs elle ne les mettait point à l'abri de spoliations journalières [1]. La seconde ordonnance ne donna guère plus de satisfaction, parce qu'on vit qu'elle avait été accordée avec légèreté, sans calculer ni les revenus ni les besoins du royaume, et que les prodigalités de la cour et la rapacité des agents du trésor annonçait assez qu'elle ne serait pas exécutée [2].

Pendant que les Français assiégeaient les châteaux de Naples, Charles VIII essaya d'engager la maison d'Aragon à abandonner ses droits sur un royaume qu'elle paraissait avoir perdu ; il admit deux fois de suite à des conférences don Frédéric, qui venait d'Ischia traiter au nom de son neveu, tandis qu'on lui remettait, comme otages, Louis d'Armagnac, Jacques de Guise, ou le comte de Ligny. Frédéric proposait que don Ferdinand rentrât à Naples, mais qu'il tînt désormais sa couronne comme feudataire de Charles VIII, auquel il rendrait foi et hommage, et auquel il payerait un tribut. Mais Charles VIII ne voulut se relâcher en rien de ses droits de conquête ; tout ce qu'il consentit à offrir à Ferdinand, pour obtenir sa résignation au trône, fut de lui donner un duché dans l'intérieur de la France : aussi la négociation fut bientôt rompue [3]. Cependant Charles VIII ne songeait ni à s'affermir

[1] Phil. de Comines, l. VII, c. 17, p. 230.
[2] *Ibid.* — Fr. Belcarii, l. VI, p. 158. — Républ. ital., c. 95.
[3] André de la Vigne, p. 135. — Phil. de Comines, l. VII, c. 17, p. 228. — Fr.

dans sa conquête, ni à poursuivre son rival à Ischia. Dans le journal que tenait, par son ordre, André de la Vigne, secrétaire de la reine, on trouve l'emploi de toutes ses journées : il pourrait seul suffire à prouver la futilité de son esprit. Le matin, le roi entendait la messe, tour à tour dans diverses églises ; puis il dînait de bonne heure, et, après dîner, il allait jouer, tantôt au Poggio réale, tantôt chez l'un ou l'autre de ses courtisans. Quelquefois seulement, pendant les trois premières semaines, après la messe et son dîner, il visitait le siége des châteaux ; et plus tard, lorsqu'ils furent pris tous deux, il allait voir la douane, l'arsenal ou quelques autres des établissements publics [1]. Quelquefois aussi il recevait l'hommage des grands seigneurs napolitains, qui arrivaient successivement à sa cour. Quant à ses conseils, il n'en est jamais question dans ce journal ; ceux qui avaient affaire à lui ne pouvaient obtenir qu'il prêtât son attention aux choses sérieuses [2]. Bientôt le tournoi auquel il invita tous les chevaliers d'Italie, et qui fut célébré dans la grande rue de Naples, près du Château-Neuf, du 22 avril au 1er mai, occupa seul toute son attention [3].

La nation italienne, que Charles VIII avait étonnée par sa marche rapide, et dont il avait dissipé les armées par une terreur panique, n'était cependant pas vaincue ; elle se réunissait de toutes parts pour lui résister et recouvrer son indépendance. Louis le More le premier, étonné de ne trouver que des ennemis dans ces Français auxquels il avait ouvert l'Italie, cherchait les moyens de les en faire ressortir. Avant de prendre congé du roi, à Sarzane, il avait pu remarquer combien il inspirait de défiance et de haine. Il avait en vain demandé que les places de Sarzane et de Pietra-Santa fussent rendues aux Génois ses vassaux, qui prétendaient qu'elles étaient à eux, non aux Florentins. De nouveau, après la conquête du royaume de Naples, Charles VIII lui avait refusé de le mettre en possession de la principauté de Tarente, qu'il lui avait promise, comme sa part dans la conquête. Il l'avait offensé davantage encore en prenant à son service les ennemis personnels du duc de Milan, Jean-Jacques Trivulzio, chef des émigrés milanais ; le cardinal Fregoso et Hibletto de' Fieschi, chefs des émigrés de Gênes. Enfin le duc d'Orléans, demeuré à Asti, s'était engagé dans une hos-

Guicciardini, l. II, p. 84. — Arn. Ferronii, l. I, p. 11. — Républ. ital., c. 94.

[1] André de la Vigne, p. 139 et suiv.

[2] Guicciardini, l. II, p. 89.

[3] André de la Vigne, p. 142.

tilité ouverte ; il s'arrogeait le titre de duc de Milan, et il sollicitait constamment le roi son beau-frère de dépouiller les Sforza d'un duché qui, disait-il, lui appartenait, et dont il demandait la restitution, au préjudice de ces usurpateurs [1]. Louis le More se voyant menacé dans son existence même, proposa aux Vénitiens de s'unir à lui pour assurer l'indépendance de l'Italie.

Les Vénitiens n'avaient jamais prévu les bouleversements dont ils venaient d'être témoins. Ils avaient cru pouvoir demeurer tranquilles, se reposant dans leur force et leur dignité, tandis que des rivaux dont ils étaient également jaloux s'épuisaient par leurs efforts mutuels. Pendant que le roi était à Asti, il leur avait envoyé, comme ambassadeur, Philippe de Comines, pour maintenir leurs bonnes dispositions à son égard [2]. Comines fut reçu avec la plus haute distinction par la république. On voit dans ses mémoires combien il fut frappé d'admiration de l'opulence de cette reine du commerce. Les palais, les églises, les gondoles, étalaient à ses yeux un luxe dont il n'avait vu l'exemple nulle part. Mais il n'admira pas moins la politique de la république que ses richesses ; et, pendant un séjour de huit mois à Venise, il eut le temps de la bien connaître [3]. Cependant il avait vu arriver successivement dans cette ville des ambassadeurs du roi Alphonse II, de Bajazet II, sultan des Turcs, du pape Alexandre VI, de Maximilien, roi des Romains, et enfin de Ferdinand et Isabelle, rois d'Espagne. L'alarme de toutes ces puissances allait croissant à mesure que Charles VIII avançait. Il avait, dit-on, déclaré solennellement, en entrant en Italie, qu'il ne voulait y garder autre chose que le royaume de Naples, et on lui reprochait de s'être emparé déjà des forteresses des Florentins et de celles du pape. On répétait les menaces que les serviteurs du duc d'Orléans, à Asti, proféraient chaque jour contre le duc de Milan. Les puissances d'Italie sentaient le besoin de s'unir, par une ligue pour leur défense mutuelle : cependant elles ne songeaient point à priver Charles VIII de tous les fruits de son expédition ; elles étaient d'accord pour lui offrir la suzeraineté sur le royaume de Naples, qui lui payerait un tribut, et dans lequel il occuperait trois villes pour sa sûreté, où il

[1] Fr. Guicciardini. l. II, p. 86. — Petri Bembi Histor. Venetæ, l. II, p. 31. — Pauli Jovii Hist. sui temporis, l. II, p. 56. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 156.— Arnold. Ferronii, l. I, p. 12. — Républ. ital., c. 95.

[2] Phil. de Comines, l. VII, c. 7, p. 176.

[3] *Ibid.*, c. 18, p. 235-244.

tiendrait garnison. Mais les progrès du roi étaient si rapides et si inattendus qu'ils confondaient toutes leurs mesures [1].

Don Antonio de Fonseca, ambassadeur des rois d'Espagne, avait suivi Charles VIII dans son expédition au travers de l'Italie. Lorsqu'il était arrivé à Velletri avec lui, et avant qu'il eût atteint les frontières de Naples, il avait essayé de l'arrêter, en protestant énergiquement contre l'ambition inattendue que manifestaient les Français. Les rois catholiques, dit-il, s'étaient engagés à ne point troubler Charles VIII durant son expédition en Italie, parce que celui-ci avait annoncé qu'il se proposait uniquement de faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, pour attaquer ensuite l'empire turc. Mais Charles, au lieu de soumettre ses droits à l'arbitrage du pape, qui, comme suzerain du royaume de Naples, en était le juge naturel, avait violenté le chef de l'Église, et retenait dans son armée le cardinal César Borgia, plutôt comme otage que comme légat. Il avait abusé de son pouvoir envers tous les États de l'Italie, causé des révolutions à Pise et à Florence, levé des contributions énormes à Lucques et à Sienne, et occupé une chaîne de places fortes, des frontières de la Lombardie à celles du royaume de Naples. Fonseca, qui parlait au roi en présence de tous les chefs de l'armée, fut interrompu par leur frémissement, leurs reproches et enfin leurs menaces. Une violente altercation s'ensuivit, dans laquelle l'ambassadeur, transporté de colère, déchira, aux yeux de tous, l'original du traité de Barcelone, entre ses maîtres et le roi, dont il était porteur, et qu'il tenait en l'invoquant ; et il déclara aux capitaines espagnols qui servaient dans l'armée française que, s'ils ne la quittaient sous trois jours, ils seraient poursuivis comme coupables de lèse-majesté [2]. Cette altercation avait eu lieu le 7 février ; le lendemain, le cardinal Borgia s'échappa du camp français, qu'il devait suivre comme légat, et revint à Rome. Le sultan Gem, qu'il avait obligé de laisser aux mains des Français, tomba malade immédiatement après ; on assura que Borgia, en partant, lui avait administré un poison. Il mourut à Capoue le 26 février [3]. C'était autant de signes nouveaux de l'accord

[1] Phil. de Comines, l. VII, c. 19, p. 244-252.

[2] Pauli Jovii Hist. sui temp., l. II. p. 46. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 87. — Barth. Senaregæ, t. XXIV, rer. ital., p. 545. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 149. — Arnoldi Ferronii, l. I, p. 12.

[3] *Ibid.*, p. 47. — Bernardi Oricellarii Commentar., p. 64. — Petri Bembi, l. II, p. 30. — Républ. ital., c. 94.

des puissances de l'Italie, qui voyaient avec une extrême jalousie les conquêtes des Français, et qui étaient déterminées à recourir au sultan des Turcs plutôt que de s'y soumettre. Cependant Charles semblait n'en concevoir aucune inquiétude, et il continuait à passer son temps dans les fêtes. Comines avait vu quelle profonde terreur avait éprouvée le sénat de Venise en apprenant que tous les châteaux de Naples avaient capitulé ; cette terreur toutefois ne suspendit pas longtemps les mesures de défense. Le Château-Neuf s'était rendu le 6 mars, le château de l'OEuf le 15, et, dès le 31 du même mois, une ligue puissante fut signée à Venise pour la défense de l'indépendance italienne. C'était le duc de Milan qui l'avait retardée jusqu'alors, parce qu'il ne pouvait prendre sur lui de se détacher des Français, auxquels il avait tant sacrifié. Les puissances qui contractaient cette alliance s'engageaient à mettre sur pied, et entretenir pendant vingt-cinq ans, trente-quatre mille chevaux et vingt mille fantassins, pour la défense mutuelle de leurs droits et de leurs possessions, savoir : le pape, quatre mille chevaux ; Maximilien, six ; le roi d'Espagne, la république de Venise et le duc de Milan, chacun huit. Chaque confédéré fournissait quatre mille fantassins ; chacun pouvait, à son choix, envoyer ou des hommes ou de l'argent pour les solder [1]. La défense de l'Italie contre les Turcs était un des buts ostensibles de l'alliance ; cependant c'était de concert avec l'ambassadeur de Bajazet II qu'elle avait été conclue ; et, par des articles secrets ajoutés au traité, Ferdinand s'engageait à attaquer la France du côté du Roussillon ; Louis le More, à empêcher l'arrivée de nouvelles troupes françaises à Asti ; et les Vénitiens, à attaquer les établissements français sur les côtes de la Pouille. Comines, qui avait suivi de près ces intrigues, avait averti le duc d'Orléans de veiller à la défense d'Asti ; il avait écrit au duc de Bourbon de lui envoyer des secours ; il avait enfin pressé Charles VIII de ramener son armée en France avant que les bataillons que la ligue faisait solder en Allemagne fussent arrivés en Lombardie et prêts à lui fermer le passage [2].

Ces instances que Comines adressait au roi pour qu'il se mît en sûreté, lui arrivèrent au moment où tout le monde dans son armée commençait à soupirer après le retour en France. Le roi, qui croyait avoir

[1] Fr. Guicciardini, l. II, p. 88. — Pauli Jovii, l. II, p. 56. — Petri Bembi, l. II, p. 32. — Andr. Navagiero Storia Venet., t. XXIII, p. 1204. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 137. — J. Molinet, t. XLVII, c. 281, p. 34.

[2] Phil. de Comines, l. VII, c. 20, p. 252-260.

acquis assez de gloire, s'ennuyait des plaisirs de Naples. Les courtisans s'étaient rapidement enrichis par les moyens les plus ruineux pour l'État et pour l'armée; ils s'étaient, entre autres, fait abandonner par le roi les approvisionnements de toutes les forteresses du royaume, et ils les avaient vendus au rabais; désormais ils languissaient d'aller étaler leurs richesses en France, et raconter leurs exploits aux dames de la cour. Les conseillers qui donnaient quelque attention aux affaires, s'apercevaient que tout commençait à mal tourner, qu'un mécontentement universel avait succédé à de folles espérances, que, dans plusieurs villes, on relevait déjà les enseignes d'Aragon, et que don Frédéric, qui était maître de Brindes, était attendu, et serait reçu avec joie dans les autres provinces. Ces conseillers, ne trouvant point d'expédients pour sauver le royaume de Naples de tant de dangers, aimaient mieux s'éloigner pour ne pas les voir. Avant de quitter Naples, Charles aurait voulu du moins recevoir du pape l'investiture de ce royaume; mais il ne put engager Alexandre VI à la lui donner, et Charles, ne pouvant être couronné avec les formalités ordinaires, se réduisit à faire, le 12 mai, une entrée solennelle à Naples : il était revêtu du manteau impérial; dans sa main droite il tenait le globe, dans sa gauche le sceptre, et toute la noblesse française et napolitaine le suivait. Arrivé au temple de Saint-Janvier, il y fit serment de gouverner et entretenir les Napolitains dans tous leurs droits, libertés et franchises. Cette inauguration fut à peu près le dernier acte de son gouvernement; huit jours après, le 20 mai 1495, il se mit en marche pour retourner en France [1].

Charles VIII laissait à Naples comme vice-roi, pour gouverner le royaume qu'il croyait avoir conquis, son cousin Gilbert de Montpensier, de la maison de Bourbon, brave chevalier, mais qui manquait de talents, de connaissances et surtout d'activité, car jamais il n'était levé avant midi. Il mit sous ses ordres Éberard d'Aubigny, qu'il nomma gouverneur de Calabre et connétable du royaume de Naples; il fit duc de Nola et surintendant des finances, Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, qui avait, dit Comines, plus de faix qu'il ne pouvait et n'eût su porter. Il distribua dans les provinces divers gentilshommes français, avec la moitié des Suisses, une partie des Gascons, huit cents lances françaises, et environ cinq cents hommes d'armes italiens. Le reste de l'armée, où se trouvaient huit cents lances françaises, deux cents gen-

[1] André de la Vigne, p. 147. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 159. — Républ. ital., c. 96.

tilshommes de la garde du roi, cent hommes d'armes italiens, trois mille fantassins suisses, mille Français et mille Gascons, se mit en marche avec le roi, le 20 mai après midi, pour retourner en France [1].

Charles VIII mettait beaucoup de prix à se réconcilier avec le pape, moins pour commencer à dissoudre ainsi la ligue italienne que pour tranquilliser sa propre conscience. Il ne put cependant obtenir de lui qu'il attendît à Rome, où Charles fit son entrée le 1er juin. Le cardinal de Saint-Anastase y demeura seul pour faire les honneurs de la ville et lui préparer un logement. Charles VIII, en ressortant de Rome, lui restitua les forteresses de Civita-Vecchia et de Terracina. Il recommanda aussi à ses soldats d'observer envers les Romains la conduite la plus pacifique; mais il était difficile d'obtenir de ces bandes farouches aucun ordre ou aucune discipline : ayant pris querelle avec les habitants de Toscanella, ils les pillèrent et les massacrèrent tous [2].

Le 13 juin, Charles VIII fit son entrée à Sienne, où il rencontra Philippe de Comines, de retour de son ambassade de Venise. Il ne voulut cependant prêter aucune foi à ce que lui dit cet habile politique des armées rassemblées contre lui, et de la nécessité d'avancer rapidement. Au contraire, chacun de ses courtisans ayant quelque vue personnelle, il consentit à disséminer ses forces pour les seconder. Le comte de Ligny se flattait de se faire une souveraineté de la république de Sienne; Charles lui laissa trois cents hommes pour exécuter ce projet. Au mépris des engagements qu'il avait pris envers les Florentins, de leur restituer leurs forteresses, et quoique ce fussent les seuls alliés qui lui fussent demeurés fidèles dans toute l'Italie, il laissa des garnisons à Pise, à Librafratta, à Pietra-Santa, à Mutrone, à Sarzane [3]. Charles arriva seulement le 29 juin à Pontremoli, et là il sépara encore de son armée cent vingt lances et cinq cents fantassins, qu'il donna à quelques émigrés génois, pour faire contre Gênes une tentative qui n'eut aucun succès. Pontremoli appartenait au duc de Milan ; la ville

[1] Fr. Guicciardini, l. II, p. 91. — Pauli Jovii, l. II, p. 47. — Phil. de Comines, l. VIII, c. 2, p. 266. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 160. — Arnoldi Ferronii, l. I. p. 13. — Rob. Guaguini Compend., l. XI, fol. 162, verso. — André de la Vigne, p. 149. — Républ., ital., c. 96.

[2] André de la Vigne, p. 151. — Arn. Ferronii, l. I, p. 14. — Raynaldi Ann. eccles., 1495, §§ 22, 23. — Pauli Jovii, l. II, p. 57.— Fr. Guicciardini, l. II, p. 94. — Républ. ital., c. 93.

[3] Mém. de Comines, l. VIII, c. 4, p. 273. — André de la Vigne, p. 154. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 99. — Républ. ital., c. 95.

était assez forte, elle contenait des magasins considérables, et elle avait quatre cents hommes de garnison. Cependant Jean-Jacques Trivulzio, qui, comme Milanais, avait pu aisément y obtenir des intelligences, l'avait engagée à capituler. Mais les Suisses, à leur premier passage, avaient eu une querelle avec les habitants ; dès qu'on leur eut ouvert les portes, ils déclarèrent vouloir se venger ; ils violèrent la capitulation, pillèrent la ville, massacrèrent tous ceux des bourgeois qu'ils purent atteindre, et mirent enfin le feu à quelques maisons ; ce feu s'étendit à toute la ville, et brûla tous les magasins qui y étaient accumulés [1]. L'armée commença ensuite à passer les Apennins par les sentiers rapides, mal tracés, dangereux, qui conduisent du val de la Magra au val du Taro. Son artillerie se composait de quatorze pièces de gros canons, de beaucoup de petits, et d'un très-grand nombre de caissons. Les Suisses, honteux des excès qu'ils avaient commis à Pontremoli, se distinguèrent par leur zèle à tirer à force de bras, au milieu des montagnes, tous ces équipages. Toutefois, si l'ennemi avait attaqué les Français, du 29 juin au 3 juillet, tandis qu'ils étaient occupés à traverser les montagnes, il les aurait aisément réduits à une extrême détresse [2].

Mais la ligue d'Italie ne savait point se déterminer à commencer les hostilités et à prendre l'offensive. Maximilien, selon son usage, après avoir été prodigue de belles promesses, n'avait plus songé à les exécuter, ou s'il avait compté sur les forces de l'Empire, l'Empire se montra indifférent à ce qui se passait en Italie. Ferdinand le Catholique et Isabelle n'avaient pas songé davantage à remplir leurs engagements ; ils n'avaient fait passer ni un soldat espagnol ni un écu à la ligue d'Italie. Le pape Alexandre VI, loin d'envoyer son contingent à l'armée, avait fait demander au duc de Milan et aux Vénitiens mille chevau-légers et deux mille fantassins, qui étaient venus le garder tandis que les Français traversaient les États de l'Église. Le duc de Milan et les Vénitiens se voyaient donc abandonnés par tous leurs alliés au moment le plus important, et ils hésitaient à affronter seuls l'armée française. Les Vénitiens avaient fait venir de leurs possessions d'outre-mer beaucoup de chevau-légers, qu'on désignait par le nom grec de *stradiotes ;* leur armée était en bon état, et ils en avaient donné le commandement

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 5, p. 282. — Arnoldi Ferronii, l. I p. 15. — André de la Vigne, p. 155. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 99. — Republ. ital., c. 96.
[2] *Ibid.*, c. 7, p. 287.

à François de Gonzague, marquis de Mantoue; mais en même temps ils lui avaient recommandé, selon leur politique ordinaire, de ne rien hasarder. Le duc de Milan était plus désireux encore de ne pas commencer les hostilités, pour ne pas perdre entièrement la faveur que, par sa première assistance, il croyait avoir acquise auprès du roi de France. D'ailleurs aucune des troupes mercenaires qu'il faisait solder en Suisse et en Allemagne n'était encore venue le joindre. Mais tandis qu'il hésitait, le duc d'Orléans l'avait attaqué le premier. Laissé malade à Asti de la fièvre quarte, il y avait été chargé par le roi de veiller sur ses communications avec la France, avec ordre de se garder de commettre aucune hostilité. Cependant quelques mécontents de Novarre lui ayant offert de lui livrer leur ville, il s'en empara par surprise, avec leur aide, le 11 juin [1].

Galeas San-Severino se hâta de rassembler à Vigevano un petit corps d'armée pour arrêter les progrès du duc d'Orléans, qui avait d'abord compté soulever toute la Lombardie; la résistance prolongée de la citadelle de Novarre lui donna le temps de garantir la province voisine, et ensuite, quand il eut été rejoint par plus de soldats, de forcer le duc d'Orléans à s'enfermer dans Novarre. En même temps, le comte de Cajazzo, son frère, avec une autre division milanaise, avait été rejoindre l'armée vénitienne, que le marquis de Mantoue avait conduite devant Parme. Après cette réunion, les Vénitiens assurent qu'ils n'avaient dans leur armée que douze mille chevaux et autant de gens de pied. Les Français leur donnent quarante mille hommes, tandis qu'ils prétendent n'en avoir eux-mêmes pas plus de neuf mille [2].

Le marquis de Mantoue, qui n'avait point occupé les montagnes au-dessus de Pontremoli, où il aurait pu arrêter l'armée française, et la forcer à capituler, n'établit point non plus son camp, à Fornovo, au débouché de ces mêmes montagnes, où il était encore possible d'arrêter l'armée; mais à Ghiaruolo, trois milles plus bas, comme pour lui laisser la facilité de se retirer sans combat. Il ne profita point de l'imprudence des Français, qui, sous les ordres du maréchal de Gié, avaient poussé leur avant-garde jusqu'à Fornovo, cinq jours avant que le reste

[1] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 87. — Pauli Jovii, l. II, p. 62. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 97. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 162. — Arn. Ferronii, l. II, p. 20. — Républ. ital., c. 96.

[2] P. Pembi. l. II, p. 35. — Phil. de Comines, l. VIII, c. 2, p. 267. — Républ. ital., c. 96.

de l'armée qui passait péniblement la montagne pût la rejoindre ; et dès que le sire de Comines était venu, le dimanche 5 juillet, lui faire des ouvertures de négociations, il les avait écoutées avec empressement. Le roi ne demandait qu'à passer sans être molesté; les provéditeurs vénitiens qui suivaient l'armée, et de qui dépendaient toutes les négociations, n'étaient point résolus à s'y opposer; mais Comines n'était chargé de leur proposer aucune garantie, aucune compensation qui pût les satisfaire, et rien ne put se conclure [1].

Charles VIII cependant, acculé contre les montagnes par des forces supérieures, sans vivres pour son armée, sans espérance de recevoir de renforts, ne devait pas consentir à des délais. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, un orage effrayant avait grondé autour de lui, et des torrents de pluie avaient grossi le Taro, sur la rive droite duquel il était campé. Les Vénitiens étaient campés sur la même rive droite, mais à quelques milles au-dessous de lui. Le roi se détermina à passer, pendant qu'il le pouvait encore, la rivière en face de lui, le lundi 6 juillet, à sept heures du matin, et à descendre ensuite le long de sa rive gauche, passant en face des Vénitiens, dont la rivière le séparerait, et gagnant ainsi le borgo San-Donnino, pendant qu'il envoyait Comines et le cardinal de Saint-Malo renouer avec eux les négociations.

Cependant le Taro, qui ne l'avait point arrêté, quoique grossi par les pluies et fort bruyant, n'arrêtait point non plus les soldats ennemis. Tandis que l'armée française se déployait sur la grève, et que ses divers corps, dans leur marche, s'éloignaient toujours plus les uns des autres, les stradiotes passaient aussi le Taro, les uns au-dessus, les autres au-dessous, plusieurs sur ses flancs, et de tous les côtés ils engageaient des escarmouches; bientôt le canon commença à tirer, et la bataille se trouva engagée sans que personne eût résolu de la livrer. Cependant le comte de Cajazzo et le marquis de Mantoue firent comprendre aux provéditeurs vénitiens qu'ils devaient rompre à l'instant toute négociation.

Dans la disposition de leur armée, les Français montrèrent une grande ignorance de l'art de la guerre, ou une grande imprudence : l'avant-garde, commandée par le maréchal de Gié et Jan-Jacques Trivulzio, était forte de trois cent cinquante hommes d'armes, trois cents

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 9, p. 295. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 167. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 101. — Pauli Jovii, l II, p. 65. — Bernardi Oricellarii de bello Italico, p. 77. — Républ. ital., c. 96.

archers de la garde, et trois mille Suisses ; elle commença à marcher pendant que le roi passait la rivière, et avançant toujours, elle se trouva en face du camp vénitien avant que le roi se fût mis en mouvement pour la suivre. Elle aurait donc pu être coupée avec la plus grande facilité, tandis qu'elle prêtait constamment le flanc aux ennemis, dont elle n'était séparée que par une rivière guéable. De nouveau, le corps de bataille où se trouvait le roi, avec cent gentilshommes de la garde, les pensionnaires, deux cents arbalétriers à cheval, les Écossais et deux cents archers français, laissa assez loin derrière lui l'arrière-garde commandée par MM. de Guise et la Trémouille. Tous les bagages, portés par six mille bêtes de somme, s'étaient dirigés au travers des montagnes, sur Borgo San-Donnino, fort à la gauche de l'armée qui les couvrait. François de Gonzague avait bien observé la distribution de l'armée française, et il en profita avec habileté. Pendant que les Français étaient occupés à passer la rivière, il remonta sur la rive droite du Taro, il entra dans Fornovo comme ils en sortaient, et il passa la rivière à leur suite ; et après quoi il tomba sur leur arrière-garde. Il avait en même temps fait passer le Taro au comte de Cajazzo, au-dessous de l'armée française, de manière à attendre son avant-garde et à l'attaquer comme elle avançait ; enfin il avait laissé, sur la droite de la rivière, Antoine de Montefeltro et Annibal Bentivoglio, avec deux corps d'armée, qui devaient passer le Taro au moment opportun pour couper l'avant-garde du corps de bataille, et celui-ci de l'arrière-garde. L'impétuosité des Français et la bravoure inébranlable des Suisses réparèrent l'imprudence de leurs généraux. En avançant, ils hachaient leurs ennemis devant eux, tandis que les Italiens indécis, précautionneux, étonnés de tant de férocité, et d'un si grand massacre, ne combattaient qu'à regret des hommes qui n'accordaient point de quartier et ne faisaient point de prisonniers. Ils s'avançaient régulièrement, mais sans ardeur, comme à la parade ; après chaque charge, dans laquelle ils faisaient à peine quelque impression sur leurs adversaires, ils reculaient à une grande distance pour se reformer. Montefeltro et Bentivoglio prétendirent n'avoir point reçu l'ordre de passer la rivière, et lancèrent seulement leurs stradiotes sur l'autre bord ; ceux-ci parcoururent sans obstacle l'espace qui séparait les corps français, ils trouvèrent le roi fort mal entouré, le forcèrent à reculer sur son arrière-garde et lui firent courir un grand danger, durant lequel on assure qu'il se comporta avec beaucoup de sang-froid et de valeur. Mais tout

à coup les stradiotes découvrirent sur les montagnes, dans le lointain, les bagages qu'on était sur le point de mettre en sûreté ; ils ne purent résister à la tentation de les piller, et laissant en arrière l'armée française, ils se précipitèrent à leur suite. Le marquis de Gonzague abandonné par sa cavalerie légère, et se trouvant aux prises avec le corps de bataille qui avait rejoint l'arrière-garde, sans que Montefeltro arrivât à son aide, fut obligé de repasser la rivière à Fornovo, après avoir éprouvé une perte très-considérable. De son côté, le comte de Cajazzo, après avoir soutenu avec l'avant-garde un engagement beaucoup moins sérieux, dans lequel il n'avait fait que caracoler autour d'elle, repassa la rivière près d'Oppiano. La bataille n'avait pas duré plus d'une heure, mais elle avait causé une perte prodigieuse aux Italiens. Ils étaient couverts d'une armure beaucoup plus lourde que les Français, tandis que leurs chevaux étaient beaucoup moins forts, aussi, dans le choc, ils étaient presque tous renversés. Entre Italiens ils auraient, après cet accident, été faits prisonniers ; mais tandis que les gendarmes français poursuivaient les fuyards, les valets qui les suivaient tuaient à coups de hache ceux qu'ils trouvaient étendus par terre. Les fantassins italiens, séparés de leur cavalerie, furent hachés en pièces par les Suisses, en sorte que la journée de Fornovo, qui ne coûta que deux cents hommes aux vainqueurs, en coûta trois mille cinq cents aux vaincus [1].

En se retirant du combat, Gonzague vint se réunir au comte de Cajazzo. Leur armée était encore fort supérieure en force à celle des Français, mais la terreur y était grande : les Italiens, renversés à chaque choc, croyaient ne pouvoir tenir tête aux Français ; plusieurs commençaient même à abandonner le camp pour s'enfermer à Parme. Le comte de Pitigliano, que les Français conduisaient avec eux depuis qu'ils l'avaient fait prisonnier à Nola, ayant trouvé moyen de s'échapper, arriva auprès de Gonzague, après la bataille, et l'empêcha de commencer sa retraite, en l'assurant que l'inquiétude et le désordre n'étaient pas moins grands dans le camp français que dans le sien ; que, malgré les instances de Trivulzio, on s'y était refusé à renouveler le combat, et que les hommes et les chevaux, également épuisés par la fatigue et le

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 10, p. 305, et c. 11, p. 307. — André de la Vigne, p. 158. — Arnoldi Ferronii, l. I, p. 16. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 167. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 103. — P. Jovii, l. II, p. 68. — P. Pembi, l. II, p. 38. — And. Navagiero, p. 1205. — Barth. Senaregæ, p. 554.

manque de nourriture, étaient hors d'état de venir l'attaquer. Au reste, la pluie, qui n'avait pas cessé de tomber pendant toute la journée, et qui continua toute la nuit, gonflait toujours plus le Taro, et rendit plus difficile de le franchir. Le roi passa la journée du 7 à Medesana, cinq milles au-dessous de Fornovo, et il renvoya Comines avec Robertet, son secrétaire, au camp vénitien, pour ouvrir de nouvelles négociations. Elles furent renvoyées au lendemain; mais, sans les attendre, Charles VIII était parti en silence une heure avant le jour pour San-Donnino avec son armée [1].

Le gonflement du Taro, qui ne permit point aux Vénitiens de le passer avant quatre heures après midi, et qui donna ainsi une journée d'avance aux Français, les sauva d'une poursuite qui aurait pu être fatale pour eux; car une retraite précipitée fait bientôt perdre à une armée les avantages comme l'orgueil d'une victoire. Les Français marchaient vite, mais avec ordre, et supportaient avec beaucoup de patience les privations et les fatigues auxquelles ils étaient exposés. Les gentilshommes, à l'égal des fantassins, prêtaient leurs bras aussi bien que leurs chevaux pour faire avancer l'artillerie, et ils allaient eux-mêmes à leur tour recueillir des vivres et du fourrage. Trois cents Suisses, armés de coulevrines et d'arquebuses, couvrirent presque seuls la retraite contre les stradiotes, qui les avaient rejoints au passage de la Trebbia, et qui ne cessèrent dès lors de les inquiéter. Mais les provéditeurs vénitiens ne voulurent jamais consentir à ce que leur armée s'approchât assez pour livrer une seconde bataille. Aussi Charles VIII continuant sa route par Castel San-Giovanni, Voghera, Tortone et Nizza de Montferrat, arriva le mercredi 15 juillet devant Asti, huit jours après son départ de Medesana, sans avoir perdu un canon [2].

Le duc d'Orléans n'était point à Asti pour recevoir le roi; il s'était laissé enfermé à Novarre avec son armée, où, entre Suisses et Français, il comptait 7,500 combattants, et où il se trouvait déjà à court de vivres, parce qu'en s'emparant de la ville il avait laissé piller les magasins. En même temps il était toujours travaillé de la fièvre

[1] Mém. de Phil. de Comines, l. VIII, c. 12, p. 318.—Fr. Belcarii, l. VI, p. 173. Fr. Guicciardini, l. II, p. 109. — Pauli Jovii, l. II, p. 72, 74. — Petri Bembi, l. II, p. 38. — Républ. ital., c. 96.

[2] *Ibid*., c. 13 et 14, p. 322 333. — André de la Vigne, p. 170. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 174. — Arn. Ferronii, l. I, p. 18. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 111. — Pauli Jovii, l. II, p. 76. — Bern. Oricellarii, p. 86. — Républ. ital., c. 96.

quarte. Louis Sforza, qui le regardait comme son plus dangereux ennemi, dirigeait lui-même le siége de Novarre avec une vingtaine de mille hommes; et après la bataille de Fornovo, il fut rejoint par Gonzague avec toute l'armée vénitienne. Aussi, dès que le duc d'Orléans sut que Charles VIII était arrivé à Asti, il le fit presser de venir le délivrer. Mais Charles voyait son armée harassée de fatigue; il était lui-même sans argent, et il commença par s'emparer de quarante mille francs que le comte d'Angoulême envoyait au duc d'Orléans [1]. Bientôt il ne songea plus qu'aux plaisirs et à la galanterie; l'amour le retenait tour à tour à Chieri ou à Turin; il passait son temps dans les fêtes, tandis que ses gendarmes, ou malades, ou fatigués, ou inconstants, le quittaient les uns après les autres, et repassaient les monts sans congé. Les semaines s'écoulaient ainsi, et ce ne fut qu'un mois après son arrivée que Charles envoya le bailli de Dijon en Suisse, pour y solder un nouveau corps d'armée qui vînt délivrer le duc d'Orléans [2]. La position de celui-ci devenait très-critique; Louis le More avait été renforcé par onze mille landsknechts arrivés d'Allemagne; les vivres manquaient dans Novarre; presque tous les convois qu'on avait envoyés d'Asti étaient tombés aux mains des ennemis; et le cardinal de Saint-Malo, qui, avec George d'Amboise, archevêque de Rouen, et favori du duc d'Orléans, dirigeaient seuls les affaires de la guerre et les négociations, augmentaient le danger par leur incapacité et leur obstination [3].

Cependant les Italiens, comme les Français, avaient besoin de la paix, et sentaient que la guerre ne pouvaient leur apporter aucun avantage. Comines, envoyé à Casal pour régler le conseil de régence du marquisat de Montferrat, parce que la mère du jeune marquis venait de mourir, y rencontra, vers le 15 septembre, un parent du marquis de Mantoue avec lequel il entama de nouvelles négociations. Le roi n'avait d'autre envie que de sortir honorablement d'Italie, et de retirer son cousin de Novarre; les alliés étaient empressés de le renvoyer au delà des monts : il semblait donc facile de demeurer d'accord; cependant, le 21 septembre, la nouvelle de l'approche des Suisses que le bailli de Dijon avait été chargé de solder, réveilla le

[1] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 93.

[2] André de la Vigne, p. 172. — Ph. de Comines, l. VIII, c. 15, p. 339.

[3] Phil. de Comines, l. VIII, c. 15, p. 339. — André de la Vigne, p. 172. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 181. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 118.

désir des deux prélats de livrer bataille pour conquérir le duché de Milan, où le duc d'Orléans leur promettait de riches bénéfices [1]. Au lieu de cinq mille Suisses que le bailli avait eu commission de solder, on assurait qu'il en amenait vingt mille : les profits de la guerre, la solde, le pillage, la licence des camps et les délices de l'Italie séduisaient toute la jeunesse suisse ; le bailli n'avait eu d'autre difficulté que de n'en pas amener davantage encore. Les conseillers du roi, il est vrai, et tous ceux qui, dans l'armée, désiraient la paix, se récrièrent sur l'imprudence de confier le roi à cette multitude barbare et mercenaire; elle ne se ferait aucun scrupule, dirent-ils, de le vendre à ses ennemis. Aussi se hâtèrent-ils d'envoyer des ordres pour que les Suisses qui descendaient par le Saint-Bernard et le Simplon ne se réunissent point en un seul corps d'armée. En même temps, les négociateurs, qui s'étaient rassemblés à Verceil, redoublèrent d'efforts pour s'entendre, et, le 10 octobre, ils signèrent la paix entre Charles VIII et Louis le More, duc de Milan. Novarre fut rendue à ce duc, qui, en retour, reconnut qu'il tenait Gênes en fief de la couronne de France, et accorda à Jean-Jacques Trivulzio et aux Milanais qui avaient suivi son parti la restitution de leurs biens. Il renonça à l'alliance de Ferdinand II de Naples, et il promit de renoncer aussi à celle de Venise, si, avant deux mois, cette république n'accédait pas au traité de Verceil. Pour gage de ces promesses, auxquelles, du reste, les négociateurs français eux-mêmes, ajoutaient peu de foi, il remit au duc de Ferrare son beau-père la garde de la forteresse du Castelletto de Gênes, sous la condition que celui-ci la livrerait aux Français, si Sforza manquait à ses engagements [2].

Ce ne fut pas sans difficulté, et même sans quelque danger, que le roi renvoya dans leur pays les vingt mille Suisses qui avaient conçu, en venant en Italie, de si hautes espérances, et auxquels il n'offrait pour dédommagement que leur paye d'un mois. Il fallut leur en accorder trois, et, comme on était sans argent, leur donner des otages pour répondre du payement. Le roi laissa ensuite à Asti Jean-Jacques Trivulzio, avec cinq cents lances françaises, qui, pour la plupart, se

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 16, p. 343.

[2] Le texte du traité est dans les Preuves de Godefroi à Charles VIII, p. 722. — Traités de Paix, t. I, p. 789. — Phil. de Comines, l. VIII, c. 18, p. 366. — André de la Vigne, p. 186. — Arn. Ferronii, l. II, p. 22. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 185. — Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 95. — Républ. ital., c. 96.

débandèrent peu de jours après, et repassèrent les Alpes sans congé. Le roi lui-même, avec le reste de son armée, partit de Turin, le 22 octobre, par Suze, Briançon et Embrun, et il repassa les Alpes avec autant de précipitation que s'il avait fui devant une armée victorieuse. Le 27 octobre, il arriva à Grenoble, et, le 7 novembre, à Lyon [1].

Charles avait établi pour vice-roi à Naples le comte de Montpensier, auquel il avait laissé la moitié de son armée ; mais il était bien difficile que cette armée, réduite à la moitié, et, de plus, découragée par la cessation de ses communications avec la France, pût suffire à défendre le royaume qu'elle avait conquis. La même ligue italienne qui avait forcé le monarque à se retirer, lui suscitait de toutes parts des ennemis dans les provinces dont il s'éloignait. Fernand Gonzalve de Cordoue, le vainqueur de Grenade, que les rois d'Espagne avaient envoyé en Sicile avec cinq mille fantassins et six cents cavaliers espagnols, s'était abouché à Messine avec Ferdinand II et son père Alphonse, pour concerter avec eux les moyens de recouvrer le royaume de Naples [2]. Après quoi, Ferdinand était venu débarquer à Reggio de Calabre avant la fin de mai 1495, et il avait rassemblé une petite armée de six mille hommes. En même temps, Antonio Grimani, avec une flotte vénitienne de vingt-quatre galères, s'empara de Monopoli, sur la côte de la Pouille, qu'il pilla avec une extrême cruauté, et il y fut rejoint par don Frédéric, oncle du roi, et don César son frère naturel. De toutes parts le royaume était en fermentation, les partisans de la maison d'Aragon reprenaient courage, les Angevins étaient dégoûtés de leurs maîtres ; mais les soldats du royaume de Naples étaient bien plus incapables que ceux d'aucune autre partie de l'Italie de se mesurer avec les Français ou les Suisses. Opprimés habituellement par les soldats lombards ou romagnols, auxquels leurs souverains avaient confié jusqu'alors la défense de leur trône, ils ne possédaient ni la discipline, ni la science militaire qu'on avait vu briller au quinzième siècle dans les écoles guerrières de Braccio et de Sforza ; ils n'étaient point familiarisés avec les dangers et la mort, et leur imagination méridionale les rendait plus accessibles que d'autres à la surprise et aux terreurs paniques. La présomption ne les abandonnait cepen-

[1] André de la Vigne, p. 157. C'est la fin de ce journal. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 129. — Phil. de Com., l. VIII, c. 18, p. 369.

[2] Pauli Jovii de Vita magni Consalvi cordubensis, l. I, p. 176, édit. Florent., in-fol. 1551.

dant qu'en présence de l'ennemi, et, par leurs bravades insensées, ils poussèrent à plusieurs reprises leurs généraux à des attaques où ils les abandonnèrent ensuite lâchement. Une insurrection de la ville de Gaëte, qui n'était occupée que par une poignée de soldats français, fut une des premières et des plus funestes manifestations de ce passage rapide de l'audace à la terreur. Les séditieux furent en un instant mis en fuite par ceux qu'ils avaient cru écraser; ils furent alors poursuivis de rue en rue avec un acharnement barbare, et presque toute la population de cette ville, jusqu'alors florissante, fut égorgée le 24 juin [1].

La bataille de Seminara fut plus humiliante encore pour les Napolitains. D'Aubigny, qui commandait en Calabre, résolut d'arrêter les progrès que faisait dans son gouvernement le roi Ferdinand, secondé par Gonzalve de Cordoue; et, quoiqu'il n'eût pu rassembler que quatre cents cuirassiers, le double de chevau-légers et un petit corps d'infanterie suisse, il passa, devant les ennemis, la rivière qui coule entre Terra-Nova et Seminara, et vint les attaquer sur son autre bord, quoique leur nombre fût au moins trois fois supérieur au sien. Les Calabrais, qui avaient contraint Ferdinand et Gonzalve à accepter la bataille, n'attendirent pas même le premier choc; dès qu'ils virent venir les Français, ils s'enfuirent. Ferdinand aurait été pris si Jean d'Altavilla n'avait sacrifié pour lui sa vie en lui donnant son cheval; il fut tué aussitôt après. Gonzalve, Hugues de Cordoue, Emmanuel Benavides, Pierre de la Paz, capitaines espagnols qui tous devinrent plus tard fameux aux dépens des Français, auraient été pris la nuit suivante dans Seminara si d'Aubigny, affaibli par les fièvres de Calabre et constamment malade pendant qu'il faisait la guerre, avait eu la force d'attaquer immédiatement cette ville, qui lui ouvrit ses portes le lendemain. Ferdinand et Gonzalve repassèrent en Sicile [2].

A peine Ferdinand avait-il recueilli les soldats échappés de Seminara qu'il les fit embarquer de nouveau sur sa flotte, et qu'il vint prendre terre le 7 juillet près de Naples. Gilbert de Montpensier sortit aussitôt de la ville pour le combattre; mais en même temps il donna l'ordre

[1] Bern. Oricellarii Commentar., p. 93. — Pauli Jovii, l. III, p. 81. — Petri Bembi, l. III, p. 45. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 176. — Républ. ital., c. 97.

[2] Mém. de Guillaume de Villeneuve, t. XIV, p. 64. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 176. — Pauli Jovii, l. III, p. 84, 85. — Ejusd. Vita Consalvi, l. I, p. 178. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 112. — Bern. Oricellarii, p. 92. — Summonte, l. VI, c. 2, p. 516.

d'arrêter ceux qu'il regardait comme les principaux chefs du parti aragonais. Cette sévérité intempestive précipita la rébellion qu'il avait voulu prévenir; les Napolitains fermèrent sur lui leurs portes, et reçurent dans leurs murs Ferdinand, qui avait échappé aux Français en se rembarquant. En vain Montpensier et Yves d'Allègre, maîtres des trois châteaux de Naples, voulurent par là rentrer dans la ville; les rues furent aussitôt barricadées, des pierres lancées des fenêtres accablaient la cavalerie; il ne restait aucun espace libre où les Français pussent combattre, et ils se trouvèrent bientôt enfermés, au nombre de six mille, dans les trois châteaux, où le peuple les assiégea [1].

Les Colonna, offensés des avances faites par les Français aux Orsini leurs rivaux, avaient passé sous les drapeaux de la maison d'Aragon; ils avaient sous leur commandement presque toutes les places de la Campagne de Rome, d'où leur influence s'étendait sur la Terre de Labour, qu'ils entraînèrent bientôt aussi dans la révolte. Le vice-roi de Charles manquait de vivres, et était réduit à de fâcheuses extrémités : au bout de trois mois de souffrances, il commençait à songer à capituler; il avait jait demander des secours à d'Aubigny, qui commandait en Calabre, et à Précy, qui commandait dans la Basilicate; mais le premier, toujours malade, était assez embarrassé à tenir tête à Gonzalve de Cordoue, qui avait débarqué de nouveau en Calabre, et qui y avait été reçu avec transport; le second réussit avec peine à rassembler mille cavaliers de toutes armes, mille Suisses et huit cents fantassins calabrais. Ferdinand, averti de son approche, envoya au-devant de lui Thomas Caraffa, prince de Matalona, qui, avec une dizaine de mille bommes, prit position à Eboli, à dix huit milles de Salerne, pour lui fermer le passage. Mais la présomption des Napolitains leur était toujours fatale. Quand ils virent approcher Précy, qu'ils surpassaient quatre fois en force, ils ne songèrent qu'à l'envelopper, qu'à l'attaquer les premiers, assurant Caraffa qu'il ne leur échapperait pas un Français. Ils tombèrent sur eux, en effet, comme Précy venait de passer le Sèle; mais leur audace ne se soutint pas au delà du premier choc : repoussés par l'intrépidité des cavaliers français, étonnés de ne pouvoir pas même atteindre les Suisses, qui les tenaient à distance avec leurs longues hallebardes, ils s'enfuirent en moins d'une demi-heure, et ils perdirent par centaines,

[1] Pauli Jovii, l. III, p. 86. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 113. — B. Oricellarii, p. 102. — Summonte, l. VI, c. 2, p. 519. — Républ. ital., c. 97.

dans la déroute, ceux qui n'avaient pas osé affronter la mort dans le combat [1].

Prosper Colonna réussit cependant à arrêter à Sarno l'armée de Précy, qui avait continué à s'avancer. Le salut de Ferdinand II dépendait de ce retard. Il était entré en négociations avec Montpensier, pour l'engager à capituler; et celui-ci qui ignorait la défaite de Caraffa à Eboli et l'approche de Précy, éprouvait déjà une telle détresse pour les vivres, et surtout les fourrages, qu'il consentit à promettre que si, avant trente jours (on était alors au mois d'octobre), une armée française ne se présentait pas devant Naples *pour tenir sa journée* et faire lever le siége, il rendrait aux Napolitains leurs trois châteaux. Jusqu'alors toutes hostilités étaient suspendues, et Montpensier donnait à Ferdinand, comme otages, ses meilleurs officiers, Yves d'Allègre, Guillaume de la Mark, la Chapelle d'Anjou et Genlis. La capitulation était signée lorsque Précy arriva, mais avec une armée trop faible pour tenir sa journée ou livrer bataille; aussi fut-il obligé de reculer et de mettre ses troupes en quartier d'hiver. Montpensier toutefois exécuta peu scrupuleusement sa capitulation; il s'échappa de nuit, avec deux mille cinq cents hommes, des châteaux qu'il devait rendre : le Château-Neuf ne fut consigné à Ferdinand que le 8 décembre, et celui de l'OEuf que le 17 février suivant; et le vice-roi, au lieu de repasser en France, comme il s'y était engagé, se prépara à soutenir une autre campagne [2].

(1496.) La lutte se continua en effet entre les Français et Ferdinand II pendant l'année 1496; mais avec des armées toujours plus affaiblies. Charles VIII, oubliant ses compagnons d'armes, n'avait point fait passer de renforts aux soldats qu'il avait laissés dans le royaume de Naples. De leur côté, les alliés ne ressentant plus d'alarmes sur les conquêtes des Francais, ne faisaient plus de vigoureux efforts pour les chasser d'Italie, et abandonnaient Ferdinand à ses seules ressources. Le royaume de Naples était en entier dévasté, toutes les caisses étaient vides, une poignée de Français et de Suisses ne pouvait défendre une contrée qui partout se montrait ennemie; mais ils inspiraient toujours le même effroi aux troupes qu'ils avaient si souvent battues, et qui avaient perdu toute confiance en elles-mêmes.

[1] Pauli Jovii, l. III. p. 112, 113. — Fr. Guicciardini, l. II, p. 116. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 179.

[2] *Ibid.*, p. 114. — *Ibid.* — Guill. de Villeneuve, p. 47. — Fr. Belcarii, l. VI, p. 179. — Républ. ital., c. 97.

Dans l'état de pénurie où se trouvaient en même temps Ferdinand et Montpensier, le péage de 80,000 écus que payent, près du mont Gargano, les troupeaux voyageurs qui passent l'hiver dans les pâturages de la Pouille et l'été dans les montagnes de l'Abruzze, était un objet de grande importance. D'ailleurs la destruction de ces troupeaux aurait condamné à la stérilité deux des grandes provinces du royaume. Comme l'approche des chaleurs et le manque d'eau forçaient les bergers à quitter les plaines brûlées de la Pouille, Ferdinand et Montpensier convinrent qu'ils laisseraient passer leurs troupeaux sans les molester, et que celui des deux qui serait maître de la campagne percevrait seul le péage. Mais, pour en rester maître, l'un et l'autre conduisit dans la Capitanate tous les gens de guerre qu'il put rassembler. Montpensier réunit autour de Troia onze cents cuirassiers, quatorze cents chevau-légers, six mille Suisses ou Allemands, et dix mille fantassins, les uns Gascons, les autres régnicoles. De son côté, Ferdinand avait réuni dans le comté de Molise, et conduit à Foggia, outre ses soldats napolitains, plusieurs des meilleurs condottieri de l'Italie, Fabrice et Prosper Colonna, et enfin le marquis de Mantoue, avec les stradiotes que lui avaient donnés les Vénitiens. Les deux chefs tenaient également la campagne, mais tous deux évitaient la bataille; en sorte qu'on ne pouvait décider, d'après leur convention, à qui la gabelle devait appartenir. Deux cent mille bœufs ou vaches et six cent mille moutons arrivèrent cependant, durant le mois de mai, sur le terrain qu'occupaient les deux armées; ils furent presque tous égorgés par les soldats, qui ne voulaient en avoir que la peau, tandis qu'ils laissaient pourrir leur carcasse sur les champs; et l'agriculture de tout le royaume en éprouva un échec dont elle ne pût de longtemps se relever [1].

Montpensier, avec toutes ses forces, vint ensuite assiéger Circello, à dix mille de Benevent; Ferdinand, pour faire diversion, vint attaquer, à quatre milles de distance, Frangetto de Montfort. Il réussit dan son intention; Montpensier accourut avec toute son armée pour dé fendre ce château, bâti sur le sommet d'une colline; mais, comme i parvenait au sommet de la colline opposée, il vit qu'il était arrivé tro tard, et que Frangetto était déjà la proie des flammes. Il proposa d moins à ses compagnons d'armes d'attaquer l'armée napolitaine, qu le pillage avait sans doute mise en désordre; toutefois on lui répon

[1] Pauli Jovii, l. IV, p. 124. — Fr. Guicciardini, l. III, p. 150. — Fr. Belcari l. VII, p. 193. — Républ. ital., c. 97.

dait qu'il était dangereux de s'enfoncer dans un vallon étroit, et de remonter ensuite une colline escarpée en présence d'une armée victorieuse. Dans ce moment, les Suisses mercenaires s'écrièrent tout à coup qu'ils ne combattraient point qu'on ne leur eût payé leur solde. Leur tumulte et leurs menaces firent perdre à Montpensier cette dernière chance de succès. Les barons napolitains l'abandonnèrent quand ils virent qu'il n'était plus maître de son armée. Des disputes entre lui et Précy augmentèrent les difficultés où il se trouvait, les troupes diminuant rapidement par désertion, il voulut repasser du Principato dans la Pouille, et il se dirigea sur Venosa ; mais la bourgade d'Atella, qu'il devait traverser, lui opposa quelque résistance : il la prit et la pilla, et il donna ainsi le temps à Ferdinand de l'y rejoindre le 18 juin, et de l'y enfermer [1].

Ferdinand n'eut garde d'offrir la bataille aux Français qui s'étaient arrêtés à Atella ; il s'occupa seulement à leur couper tous les passages, à arrêter tous leurs convois, à détruire leurs moulins, à leur interdire enfin l'approche de l'eau. Le 5 juillet, un gros parti de cavalerie française qui allait chercher des vivres à Venosa, fut mis en déroute par les stradiotes ; peu après, un retranchement défendu par trois cents Suisses fut emporté d'assaut, et tous les Suisses massacrés. Montpensier, enfermé de toutes parts, manquant de vivres, manquant d'eau, et n'ayant plus d'espérance de secours, fut enfin réduit à capituler le 20 juillet 1496. Il s'engagea à rendre non-seulement Atella, mais toutes les places qui, dans le royaume de Naples, appartenaient aux Français, à la réserve de Venosa, Gaëte et Tarente, dont les gouverneurs ne dépendaient pas de lui. Il déposa les armes avec cinq mille guerriers qu'il avait encore dans Atella, et Ferdinand lui promit, en retour, que tous les Français seraient reconduits en France ; que les condottieri italiens auraient permission de sortir du royaume ; que les régnicoles jouiraient d'une amnistie complète. Mais quelques-uns des lieutenants de Montpensier ne voulurent pas se soumettre à cette capitulation et rendre les places qu'ils occupaient ; en attendant leur soumission, l'armée fut retenue comme elle allait s'embarquer, et cantonnée entre Baia et Pozzuoli : des fièvres pestilentielles s'y déclarèrent pendant les chaleurs dévorantes de l'été. Gilbert de Montpensier en fut atteint lui-même, et en mourut à Pozzuoli le 5 octobre 1496. L'épidémie

[1] Fr. Guicciardini, l. III, p. 158. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 198. — Pauli Jovii, l. IV, p. 150. — Arnoldi Ferronii, l. II, p. 27. — Républ. ital., c. 97.

s'étendit avec une effrayante rapidité parmi ses compagnons d'armes, et avant la fin de l'automne il en restait à peine cinq cents [1].

Le monarque qui l'avait forcé à capituler, Ferdinand II, ne vit point cette destruction rapide de ses ennemis. Au retour de cette campagne, où il s'était épuisé de fatigues, dans un climat presque toujours malsain, et sous un ciel brûlant, il s'était marié à une sœur de son père, à peu près du même âge que lui, pour laquelle il brûlait d'un amour qu'on qualifiait d'incestueux. A peine s'était-il retiré avec elle à sa maison de plaisance de la Somma, qu'il y fut saisi d'une maladie violente qui l'emporta le 7 septembre. Comme il n'avait point d'enfants son oncle Frédéric lui succéda [2]. Ce fut lui qui renvoya en France les malheureux guerriers échappés au blocus d'Atella et à la contagion, et qui poursuivant les débris de l'armée française avec activité, en même temps qu'il leur offrait toujours des conditions honorables, reçut successivement les capitulations d'Aubigny, qui commandait en Calabre et des garnisons de Gaëte, de Venosa et de Tarente ; Graziano Guerra condottiere italien à la solde de France, abandonna les Abruzzes; le barons angevins firent leur paix avec Frédéric, qui les traita avec générosité; et il ne resta plus rien des rapides conquêtes de Charles VIII en Italie, qu'une passion dangereuse chez les Français, pour les expéditions lointaines, de profonds ressentiments chez les Italiens, un trésor épuisé, une armée diminuée, et le développement rapide d'une maladie terrible que Colomb avait rapporté d'Amérique, mais que la licence des camps avait répandue, que la contagion faisait éclater à la fois l'armée, à la cour et dans toutes les provinces, et que les Français appelèrent longtemps le mal de Naples, tandis que les Italiens l'appelaient le mal français [3].

[1] Fr. Guicciardini, l. III, p. 160. — Pauli Jovii, l. IV, p. 136. — Petri Bemb l. III, p. 56. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 199. — Arnoldi Ferronii, l. II, p. 28. Guaguini Comp., l. XI, p. 163. — Mém. de Guillaume de Villeneuve, t. XI p. 79-84.

[2] *Ibid.*, p. 161. — Pauli Jovii, l. IV, p. 138. — Summonte Storia di Napol l. VI, c. 2, p. 523. — Giannone, Hist. civile du royaume de Naples, l. XXIX c. 2, p. 344.

[3] *Ibid.*, l. II, p. 130; l. III, p. 172. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 189. — Répub ital., c. 96, et c. 98.

CHAPITRE XXVII.

Dernières années de Charles VIII; son incapactié; sa mort. Succession de Louis XII; son divorce d'avec Jeanne de France; son mariage avec Anne de Bretagne, ses divers traités, il fait la conquête du Milanais. — 1496-1499.

L'Europe avait été étonnée par la rapide et victorieuse expédition de Charles VIII, qui avait parcouru l'Italie et l'avait soumise jusqu'à son extrémité. Les temps modernes n'avaient point encore vu de peuple faire une conquête aussi importante, et en même temps aussi éloignée que l'était celle du royaume de Naples. Quoique la conquête qu'avaient faite presque en même temps les rois catholiques du royaume de Grenade ajoutât bien plus à leur puissance réelle, elle n'avait point autant occupé ou agité la chrétienté. Les Castillans, les Aragonais, longtemps harassés par les Mores de Grenade, leurs voisins, avaient fini par appeler toutes leurs forces à un combat de vie et de mort. Cet événement était préparé dans l'opinion par une lutte de plusieurs siècles. Mais l'attaque des Français sur le royaume de Naples était une guerre entre des peuples qui ne pouvaient s'atteindre qu'en traversant dix États divers, et qui, avant de se porter les premiers coups, avaient mis en révolution tous ceux qui se trouvaient sur leur passage. Cette distance même du théâtre de la guerre appelait toute l'Europe à y prendre part. Les nations étaient depuis longtemps tombées dans l'erreur de se croire ennemies, parce qu'elles étaient voisines; elles commencèrent alors à compter sur l'amitié de celles dont elles étaient éloignées, et cette seconde erreur ne leur fut pas moins funeste que la première. Ce fut elle qui appela les Espagnols, les Allemands, les Suisses et les Français en Italie, et qui ruina cette malheureuse contrée, devenue l'arène où toute l'Europe semblait venir s'exercer aux armes. Une ère nouvelle commençait pour les nations : celle de l'action réciproque de tous les

gouvernements les uns sur les autres, des alliances et des guerres qui embrassaient l'Europe entière, qui intéressaient l'Angleterre au sort de Naples, et qui faisait marcher des Andalous, des Hongrois et des Flamands sous les mêmes drapeaux. Cependant cette grande révolution était causée par un homme qui, après avoir ébranlé vingt États, s'endormait dans les plaisirs, sans plus se soucier lui-même du trouble qu'il avait causé.

(1495.) Charles VIII était arrivé à Lyon le 7 novembre 1495, et il y séjourna le plus souvent dans le couvent de Saint-Just, durant une grande partie des deux années suivantes [1]. Cette ville était bien située pour diriger les affaires dont il était censé s'occuper alors; elle était également rapprochée des frontières de l'Italie et de celles de l'Espagne, et il pouvait de là envoyer des secours aux Français qu'il avait laissés dans le royaume de Naples, ou au seigneur de Saint-André, qui défendait contre les Espagnols, la frontière de Languedoc, du côté du Roussillon. Mais, dans le vrai, Charles VIII ne donnait presque aucune attention ou aux uns ou aux autres. Comines, qui arriva le 12 décembre à Lyon, après avoir accompli la mission dont il était chargé auprès des Vénitiens, et du duc de Milan, pour faire exécuter le traité de Verceil, eut le premier à se plaindre de l'impossibilité qu'il éprouva à fixer l'attention de ce prince. « De soi, dit-il, le roi ne faisoit rien... il n'expédioit rien de lui, ni n'écoutoit les gens qui s'en
» venoient; et ses serviteurs qui s'en mêloient, étoient peu expéri-
» mentés et paresseux; et crois que quelqu'un avoit intelligence avec
» le pape [2]. »

Il y avait deux mois que le roi était de retour à Lyon, lorsqu'il reçut la nouvelle de la maladie de son fils unique, et trois jours après celle de sa mort. Ce fils, nommé Charles Orland, était alors âgé de trois ans. La reine Anne en éprouva l'affliction la plus profonde; Charles au contraire supporta ce malheur assez légèrement. Comines dit que « cet
» enfant étoit bel, et audacieux en paroles, et ne craignoit point les
» choses que les autres enfants ont accoutumé de craindre; et vous dis
» que pour ces raisons le père en passa aisément son deuil, ayant déjà
» doute que tôt cet enfant ne fût grand, et que continuant ses condi-
» tions il ne lui diminuât l'autorité et puissance. Car ledit roi ne fut

[1] Hist. génér. du Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 90. — Date de diverses ordonnances. Isambert, t. XI. p. 281.

[2] Phil. de Comines, l. VIII, c. 20, p. 380.

» jamais que petit homme de corps et peu entendu ; mais étoit si bon » qu'il n'est point possible de voir meilleure créature [1]. » Il est peu probable qu'un enfant de trois ans inspirât déjà une telle défiance à son père, et Comines prête à Charles VIII une politique qui était plutôt celle de Louis XI et de Charles VII que la sienne. L'habitude de la dissipation et celle d'un libertinage effréné avaient émoussé la sensibilité du jeune roi ; il oubliait, avec ses nombreuses maîtresses, la reine et ses chagrins [2], et il se figurait que des fêtes et des plaisirs bruyants auraient, pour la distraire, la même influence sur elle que sur lui. Il fit donc venir de jeunes seigneurs pour danser devant elle. Le duc d'Orléans, qui par la mort de Charles-Orland était devenu l'héritier présomptif de la couronne, vint entre autres à la cour, pour danser en pourpoint. Anne fut blessée de la joie qu'il laissait éclater ; et Comines assure « qu'ils furent longtemps après sans parler ensemble pour cette » cause [3]. » La reine eut un second fils le 8 septembre 1496, qui mourut le 2 octobre de la même année ; elle en eut un troisième en 1497, qui mourut aussi au bout de peu de jours.

(1496.) Charles VIII se livrait à Lyon au libertinage avec un tel excès, qu'on prévoyait déjà que sa santé n'y pourrait pas résister. Pendant ce temps-là il lui arrivait successivement des envoyés des divers États d'Italie, mais il ne leur donnait presque aucune attention. Dans un autre ouvrage, nous avons raconté avec détail comment la république de Florence, dirigée par le père Jérôme Savonarola, réformateur enthousiaste, s'était dévouée à la France, avec un zèle bien mal reconnu. Savonarola, qui se croyait doué du don de prophétie, avait annoncé Charles VIII comme un instrument dans la main de Dieu, destiné à réformer l'Église et à punir les tyrans. Il avait plusieurs fois sommé le roi d'accomplir cette tâche ; il l'avait tancé avec autorité ; il l'avait menacé des jugements de Dieu, et il avait donné à entendre que la mort de ses enfants était le commencement de ces châtiments. Cependant il avait retenu la république de Florence dans la fidélité à l'alliance de la France ; il n'avait point voulu qu'elle écoutât un juste ressentiment, lorsque, le 1er janvier 1496, d'Entragues, qui commandait dans la citadelle de Pise, avait vendu cette forteresse aux Pisans, et que les

[1] Comines, l. VIII, c. 20, p. 382.
[2] Fr. Belcarii Comm., l. VII, p. 188.
[3] Comines, l. VIII, c. 20, p. 381. — Brantôme, Dames illustres, Anne de Bretagne, t. V, p. 4.

commandants de Sarzane, Sarzanello, Pietra-Santa et Ripafratta, vendirent à leur tour ces places aux ennemis de la république. Toutes ces forteresses cependant n'avaient été ouvertes par Pierre de Médicis aux Français qu'à titre de prêt, avec obligation de les rendre aux Florentins après la fin de la campagne de Naples; des traités intervenus depuis avaient confirmé cette obligation, et le roi avait reçu des sommes considérables pour ratifier ses promesses [1]. Plus tard, des soldats français avaient servi contre Florence dans les armées des Pisans; la ligue qui s'était formée pour faire sortir les Français d'Italie avait mis beaucoup d'intérêt à détacher d'eux la république florentine, pour qu'il ne leur restât pas un allié dans la péninsule. Après les promesses, elle avait employé les menaces et enfin la guerre. Maximilien lui-même avait passé en Toscane, avec des armées de Venise et de Milan, pour attaquer Florence, sans pouvoir engager cette république à renoncer à l'alliance des Français [2].

Charles VIII avait été averti que Montpensier était sorti des châteaux de Naples, et qu'il renouvelait la lutte avec Ferdinand, qui se termina six mois plus tard d'une manière si déplorable à Atella. « Il se tint à » Lyon grand temps, dit Comines, à faire tournois et joutes, désirant » toujours ne perdre point ses places; et ne lui chaloit qu'il lui coûtât; » mais nulle peine ne vouloit prendre pour entendre à son affaire. » Pratiques lui venoient assez d'Italie, et de grandes et sûres... Mais » à un autre prince que le roi de France, seroit toujours se mettre à » l'hôpital, de vouloir entendre au service des Italiens, et à leurs en- » treprises et secours... car ceux-là ne servent point sans argent, et » aussi ils ne pourroient. » En effet, il assure que plus de trois cent mille francs furent dépensés, en trois ou quatre voyages, pour avitailler les châteaux de Naples et de Gaëte. « Et si furent voyages perdus [3]. »

Les capitaines dont parle Comines « qui avoient bonne affection de » servir un prince de la maison de France, mais qui la plupart n'ont » rien que le crédit que leur donnent leurs gendarmes, lesquels sont » payés de leur capitaine, et lui se fait payer de celui qu'il sert, » étaient le duc de Ferrare, qui offrait au service de France cinq cents hommes d'armes et deux mille hommes de pied; le marquis de Mantoue, qui offrait de quitter les drapeaux des Vénitiens pour ceux du roi;

[1] Républ. ital., c. 97.
[2] *Ibid.*, c. 98.
[3] Phil. de Comines, l. VIII, c. 21 et 22, p. 595, 596,

Jean Bentivoglio, seigneur de Bologne; les Orsini, les Vitelli, et le préfet de Rome. A tous ceux-là il fallait assurer une solde régulière; mais les Florentins offraient en même temps de maintenir à leurs frais huit cents hommes d'armes et cinq mille hommes de pied. Les Français avaient déjà huit cents lances et six mille hommes de pied dans Asti, et Jean-Jacques Trivulzio, qui les commandait, entretenait beaucoup d'intelligences dans toute la Lombardie [1]

Le duc de Bourbon et la noblesse française, qui en général avaient blâmé la première expédition en Italie, pressaient le roi d'entreprendre la seconde. Il leur paraissait honteux d'abandonner leurs compatriotes, qui s'étaient jusqu'alors défendus avec tant de vigueur dans le royaume de Naples. Les menaces de Maximilien et celles de Ferdinand d'Aragon leur inspiraient peu d'inquiétude: le premier, par sa prodigalité, aurait bientôt dissipé tout l'argent qu'il pourrait consacrer à la guerre; le second était trop avare pour jamais rien tenter de grand. Le duc de Milan, effrayé de l'orage prêt à fondre sur lui, rentrerait probablement de bonne foi dans l'alliance de France, et laisserait compléter l'armement, déjà commencé, d'une flotte à Gênes; trente galères étaient en même temps préparées à Marseille; Jean-Jacques Trivulzio, auquel on avait donné deux mille Suisses et deux mille Gascons, devait commander l'avant-garde; le duc d'Orléans devait le suivre avec des forces plus considérables, et enfin le roi lui-même avec tout le reste de l'armée [2].

Mais Sforza, après beaucoup d'incertitudes, alarmé par les intrigues de Trivulzio dans le Milanais et les prétentions du duc d'Orléans, resserra sa ligue avec les Vénitiens et Maximilien; en même temps Briçonnet, cardinal de Saint-Malo et surintendant des finances, soit qu'il fût secrètement d'accord avec le pape Alexandre VI pour empêcher une nouvelle expédition, soit qu'ayant déjà peine à pourvoir aux folles dépenses du roi, il ne sût où trouver des fonds pour un armement si considérable, entravait secrètement tous les préparatifs de guerre. L'armée avait dû passer les monts au commencement de mai, et tout le mois de juin s'écoula sans qu'elle fût en état de marcher. Tout à coup le roi déclara qu'avant de partir, il voulait aller visiter les sanctuaires de Saint-Martin de Tours et de Saint-Denis, pour s'assurer la faveur des protecteurs célestes de la France; qu'il voulait aussi s'adresser en

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 22, p. 399.
[2] Fr. Belcarii Comment., l. VII, p. 194.

personne aux bourgeois de Paris, pour obtenir qu'ils lui prêtassent une somme un peu considérable, et qu'ils donnassent ainsi un exemple utile aux autres villes de France. Son vrai motif était cependant de suivre à Tours une dame d'honneur de la reine dont il était alors éperdument amoureux. Il partit malgré les instances accompagnées de larmes de la noblesse française et des émigrés italiens. Tous les préparatifs militaires furent suspendus, en son absence, par Briçonnet [1], et bientôt la cour reçut la nouvelle de la capitulation d'Atella, de la destruction de l'armée française et de la mort de Montpensier. Charles, qui avait promis d'être de retour à Lyon au bout de peu de jours, passa quatre mois entiers à Tours, ne songeant qu'à ses amours. L'amiral de Graville, qui, de même que Briçonnet, avait toujours cherché à dissuader le roi de cette entreprise, fit sentir que l'occasion était perdue, que ceux qu'on devait secourir étaient déjà morts ou captifs, que la saison d'entrer en campagne était passée, qu'il ne convenait pas de laisser le roi, qui venait de perdre le second de ses fils, s'éloigner autant de son royaume. Le conseil du roi, où la chose fut mise deux fois en délibération, résolut que le duc d'Orléans se mettrait à la tête des troupes déjà préparées, et attaquerait le Milanais, puisque Louis le More s'était rangé décidément du côté des ennemis. Mais Orléans, jugeant, d'après les excès du roi et la faiblesse de sa constitution, que sa vie ne pourrait être encore bien longue, refusa de partir. Tous les projets de campagne furent abandonnés, toutes les dépenses qu'on avait faites furent perdues, et tous les alliés de la France furent sacrifiés [2].

Pour occuper tout au moins les troupes que Jean-Jacques Trivulzio commandait déjà en Lombardie, trois projets se présentaient : l'un sur Gênes, l'autre sur Savonne, le troisième sur Milan ; c'étaient autant de conspirations conduites par des partisans de la France, à l'insu les uns des autres : ils s'engageaient à livrer celle de ces trois villes dont l'armée s'approcherait. Trivulzio consulta la cour pour savoir quel complot il devait seconder : on lui répondit de suivre à la fois les deux premiers, et de ne point commencer d'hostilités contre le duc de Milan. Ces ordres étaient presque contradictoires ; et en effet, lorsque Charles décidait une affaire, il avait presque toujours oublié la précédente. Les

[1] Fr. Belcarii Comment., l. VII. p. 196. — Fr. Guicciardini, l. III, p. 152.
[2] *Ibid.*, p. 202. — Ph. de Comines, l. VIII, c. 22, p. 400. — Arnoldi Ferronii, l. II, p. 29.

trois entreprises échouèrent, et jetèrent du discrédit sur les armes françaises [1].

La guerre avait commencé sur les frontières d'Espagne dès l'automne de l'année 1495. Le duc de Bourbon, comme gouverneur de la province et lieutenant général du royaume, avait chargé les sires de Saint-André et de la Roche Aymon de défendre le Narbonnais, où il avait convoqué l'arrière-ban du Languedoc [2]. Au printemps suivant, le roi, qui était à Lyon, leur fit passer de nouvelles troupes, dont il donna le commandement au sire d'Albret. Au mois de mai, il s'avança lui-même jusqu'à Avignon. Ferdinand et Isabelle étaient de leur côté venus s'établir à Girone : ils avaient envoyé don Henri Henriquez de Guzman en Roussillon, et celui-ci avait fait plusieurs incursions en Languedoc, en même temps que don Pedro Manrique avait pénétré dans Guipuscoa en Guienne ; mais les Espagnols, après avoir passé deux ou trois jours sur le territoire français, pillant et ravageant la partie de la frontière qui était le plus mal gardée, se hâtaient de rentrer chez eux [3]. Saint-André, sire d'Albret, qui leur était opposé, laissa passer l'été sans rien tenter d'important ; mais le 8 octobre, il attaqua rapidement la ville de Salsa en Roussillon, et la prit après un assaut de dix heures, quoique l'armée espagnole, commandée par Henri de Guzman, ne fût qu'à une lieue de distance. Saint-André voulait fortifier Salsa, qu'il assurait être un point important pour fermer cette frontière. Briçonnet se refusa à la dépense, et perdit ainsi l'occasion de mettre le Languedoc à l'abri d'incursions futures. Saint-André se retira après avoir brûlé la ville et massacré ses habitants. Peu après, les Espagnols demandèrent et obtinrent une trêve qui devait d'abord expirer au 17 janvier 1497, mais qui fut ensuite prolongée [4].

(1497.) Ferdinand et Isabelle profitèrent de cette trêve pour faire proposer à Charles VIII une alliance nouvelle. Ils lui envoyèrent dans ce but don Fernand de Estrada, accompagné de religieux du Montserrat, qui seuls étaient chargés des secrets de la négociation. « Car » toutes leurs œuvres, dit Comines, ont fait mener et conduire par » telles gens, ou par hypocrisie, ou afin de moins dépenser [5]. » Ils

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 22, p. 403. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 202.

[2] Histoire générale de Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 86.

[3] Mariana, Hist. de Esp., t. IX, l. XXVI, c. 11, p. 259.

[4] Phil. de Comines, l. VIII, c. 23, p. 410. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 203. — Hist. gén du Languedoc, l. XXXVI, p. 88. — Mariana, Hist. de Esp., t. IX, l. XXVI, c. 14, p 285. — [5] Comines, l. VIII, c. 23, p. 413.

proposaient un congrès de toutes les puissances alors en guerre, afin qu'une paix générale, leur laissât, disaient-ils, le loisir de poursuivre leurs conquêtes en Afrique, pour l'avantage de la chrétienté. Mais les moines ambassadeurs de Ferdinand et d'Isabelle étaient chargés en même temps d'une proposition plus perfide. Les souverains de Castille et d'Aragon avaient déjà conçu le projet de tourner leurs armes contre leurs alliés d'Italie, et de partager cette contrée avec la France, après l'avoir conquise à frais communs. Ils insinuaient que la famille qui régnait à Naples, étant issue d'un bâtard de la maison d'Aragon, ne pouvait avoir aucun droit à ce royaume ; que le roi de France représentait les anciens droits de la maison d'Anjou, et le roi d'Aragon ceux de la maison de Duras ; qu'il serait plus sage de partager entre eux le royaume que de se le disputer plus longtemps ; que les soldats aragonais y seraient reçus sans défiance par le roi don Frédéric, qui se reposait sur leur alliance ; et que lorsqu'ils se déclareraient tout à coup contre lui, aucune résistance ne serait préparée. Le conseil de Charles VIII entra dans ce projet avec assez d'avidité : au lieu de partager le royaume de Naples, il fut question de livrer le royaume de Navarre aux rois catholiques, en retour de ce que ceux-ci livreraient Naples aux Français [1]. Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieux et gouverneur de Paris, fut envoyé en Espagne, par Charles VIII, pour suivre cette négociation, et il s'y engagea avec d'autant plus de zèle, que le roi d'Aragon lui promit de lui rendre le marquisat de Cotrone, en Calabre, auquel il prétendait. Mais lorsque le conseil du roi jugea convenable de charger d'une négociation aussi délicate un homme de plus grande autorité, et qu'il renvoya en ambassade en Espagne le sire du Bouchage, avec le même sire de Clérieux, et Michel de Grammont, les souverains espagnols, soit qu'ils craignissent quelque indiscrétion de la part d'une ambassade si nombreuse, soit qu'ils eussent éprouvé l'incapacité du roi, ou qu'ils fussent avertis de sa santé défaillante, prirent les plus grandes précautions pour que les ambassadeurs ne pussent communiquer avec personne, et affirmèrent à du Bouchage qu'ils ne s'étaient point autant avancés que Clérieux l'avait rapporté, et qu'ils accepteraient seulement une trêve avec deux mois de dédite, pour se donner le temps de travailler à une bonne paix [2].

La perfidie méditée par les rois catholiques, et qui fut réalisée trois

[1] Mariana, Hist. de Esp., l. XXVI, c. 16 p. 293.

[2] Phil. de Comines, l. VIII, c. 23, p. 417. — Mariana, l. XXVII, c. 2, p. 339.

ans plus tard par le traité de Grenade, du 11 novembre 1500, les occupait cependant toujours, et ils avaient annoncé à du Bouchage qu'ils le feraient suivre de près par des ambassadeurs chargés de s'expliquer plus clairement avec le roi : mais la mort de Jean, prince de Castille, fils unique de Ferdinand et Isabelle, et déjà marié à une fille de l'empereur Maximilien, jeta cette maison dans la désolation, et lui fit suspendre tous ses projets. Ce jeune prince mourut le 4 octobre 1497, et sa femme, en apprenant cette nouvelle, fit une fausse couche. La succession de Castille et d'Aragon était donc dévolue à la fille aînée de Ferdinand et Isabelle, qui avait épousé successivement deux rois de Portugal, et qui semblait devoir réunir ainsi toutes les monarchies de la péninsule, lorsque celle-ci mourut elle-même sans avoir eu d'enfants, le 24 août 1498. Ce fut alors la seconde fille, Jeanne, mariée, dès 1496, à Philippe, fils de Maximilien, et qui est connue sous le surnom de *la Folle*, à qui fut destiné un si immense héritage [1].

La trêve que les rois d'Espagne avaient proposée au commencement de ces négociations avait été signée le 5 mars 1497. Elle avait été rendue commune à tous les États d'Italie, à partir du 25 avril, et elle devait durer jusqu'à la fin d'octobre. Elle dispensait, pour tout le reste de cette campagne, Charles VIII de s'occuper des affaires d'Italie, et elle le laissait sans partage à ses plaisirs [2]. Un autre traité signé à Boulogne le 24 mai, avec Henri VII, lui donnait une sécurité égale du côté de l'Angleterre. Les navigateurs des deux nations, quand ils se rencontraient en pleine mer, n'écoutaient guère que leur animosité nationale ou leur cupidité ; se trouvant hors de la garantie des lois et des tribunaux, le plus fort dépouillait le plus faible, et des accusations de piraterie semblaient comprendre tous les commerçants maritimes des deux nations. Les commissaires qui s'étaient réunis à Boulogne pour faire cesser ce désordre, rangèrent sous quatre classes les innombrables accusations réciproquement portées, pourvurent à ce qu'une prompte justice leur fût rendue, et obligèrent tous les armateurs à donner caution, avant que leurs vaisseaux sortissent des ports de France ou d'Angleterre, qu'ils observeraient la paix entre les deux nations [3].

« Depuis le commencement de l'an 1496, dit Comines, jusques en

[1] Comines, t. XII, l. VIII, c. 24, p. 419. — J. Molinet, t. V, c. 288 à 291, p. 61 à 74. — Mariana, Hist. de Esp., l. XXVII, c. 1, p. 333, et c. 3, p. 347.

[2] Fr. Guicciardini, l. III, p. 178.

[3] Traités de Paix, t. I, p. 795. — Isambert Anc. Lois franc., t. XI, p. 283.

» l'an 1498, ne fit le roi autre chose en Italie, et me trouvai tout ce
» temps avec lui, et étois présent à la plupart des choses; et alloit le
» roi de Lyon à Moulins, et de Moulins à Tours, et partout faisoit
» des tournois et des joutes, et ne pensoit à autre chose. Ceux qui
» avoient plus de crédit autour de lui étoient tant divisés, que
» plus ne pouvoient. Les uns vouloient que l'entreprise d'Italie con-
» tinuât : c'étoient le cardinal de Saint-Malo et le sénéchal de Beau-
» caire, voyant leur profit et autorité en la continuant, et passoit
» tout par eux. D'autre côté étoit l'amiral de Graville, qui avoit eu
» toute autorité avec le jeune roi avant ce voyage ; celui-là vouloit que
» ces entreprises demeurassent de tous points, et y voyoit son profit,
» et moyen de retourner à sa première autorité [1]. »

La maison royale, qui avait compté un nombre si considérable de princes du sang, se trouvait réduite à un fort petit nombre de chefs. Charles, comte d'Angoulême, était mort, le 3 avril 1496, laissant un fils âgé de moins de deux ans, qui fut ensuite François Ier [2]. François, comte de Vendôme, était mort le 3 octobre 1495, et Gilbert, comte de Montpensier, était mort le 5 octobre 1496, laissant l'un et l'autre des fils âgés de moins de dix ans. On ne voyait plus guère parmi les princes que le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, mariés aux deux sœurs du roi, qui pussent exercer quelque pouvoir dans l'État. Ces deux princes se trouvèrent ensemble à Moulins, dans l'automne de 1497, comme Charles VIII y était venu passer les fêtes de la Toussaint; et les courtisans remarquèrent qu'une intimité s'était établie entre eux; elle était peu naturelle après la manière sévère dont Bourbon avait traité Orléans durant sa captivité, aussi l'on dénonça au roi leur union si intime comme dirigée contre lui. Georges d'Amboise, favori du duc d'Orléans, archevêque de Rouen, et son lieutenant dans le gouvernement de Normandie, fut, de son côté, accusé d'entreprendre, dans cette province, contre l'autorité du roi ; les efforts de l'un et de l'autre, pour se justifier, ne produisirent que peu d'impression : le duc d'Orléans fut renvoyé à Blois, et Amboise aurait été envoyé à Rome, ou même exilé à Asti, si le roi avait vécu longtemps encore [3]. D'autre part, la mort du troisième des fils de Charles VIII, survenue vers la même époque, avait fait sur ce prince une impression profonde. Il n'avait pas encore atteint vingt-huit ans ; mais les débauches l'avaient

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 23, p. 407.
[2] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 98. — [3] *Ibid.*, p. 105.

usé, et peut-être sentait-il en lui-même cet affaiblissement qu'avait remarqué le duc d'Orléans, et qui avait empêché celui-ci de partir pour l'Italie. Vers la fin de l'année 1497, on put remarquer un changement dans le caractère de Charles VIII. Il était revenu au château d'Amboise, où il était né, et qu'il avait pris en grande affection. Il le faisait reconstruire sur un plan magnifique, par des artistes qu'il avait amenés d'Italie, en y déployant ce luxe des beaux-arts, dont son voyage lui avait inspiré le goût. « Et si, dit Comines, avoit son cœur toujours de » faire et accomplir le retour en Italie, et confessoit bien y avoir fait » des fautes largement, et les contoit, et lui sembloit que si une autre » fois il y pouvoit retourner et recouvrer ce qu'il avoit perdu, qu'il » pourvoiroit mieux à la garde du pays qu'il n'avoit fait... Davantage » avoit mis de nouveau le roi son imagination de vouloir vivre selon » les commandements de Dieu, et mettre la justice en bon ordre et » l'Église, et aussi de ranger ses finances, de sorte qu'il ne levât sur » son peuple que douze cent mille francs, et par forme de taille, outre » son domaine, qui étoit la somme que les trois États lui avoient » accordée en la ville de Tours, lorsqu'il fut roi; et vouloit la dite » somme par octroi, pour la défense du royaume. Et quant à lui, il » vouloit vivre de son domaine, comme anciennement faisoient les » rois; ce qu'il pouvoit bien faire, car le domaine est bien grand, s'il » étoit bien conduit, compris les gabelles, et certaines aides, et passe » un million de francs. S'il l'eût fait, c'eût été un grand soulagement » pour le peuple, qui paye aujourd'hui plus de deux millions et demi » de francs de taille... Il avoit mis sus une audience publique, où il » écoutoit tout le monde, et par espécial les pauvres, et s'y faisoit de » bonnes expéditions, et l'y vis huit jours avant son trépas, deux » bonnes heures, et oncques puis ne le vis. Il ne se faisoit pas grandes » expéditions à cette audience; mais au moins étoit-ce tenir les gens » en crainte, et par espécial ses officiers, dont aucuns il avoit suspendus » pour pillerie [1]. »

Le 7 avril 1498, veille de Pâques fleuries, Charles VIII fut curieux de voir une partie de paume, que ses courtisans jouaient dans les fossés du château d'Amboise. Pour y parvenir, il fallait traverser un passage infect, qu'on nommait *la galerie Haquelebac*, du nom d'un huissier qui y avait été longtemps de garde.

[1] Phil. de Comines, t. XII, l. VIII, c. 25, p. 428, 429.

La porte en était si basse et le lieu si obscur, que le roi s'y heurta au front. Ce petit accident ne causa cependant aucune inquiétude, et n'avait probablement aucune gravité, car le roi resta longtemps dans la galerie à regarder les joueurs, et à causer avec ceux qui l'entouraient. Tout à coup il tomba en arrière, frappé d'apoplexie ; il pouvait être deux heures après midi, et il n'expira qu'à onze heures de nuit ; mais dès le premier instant on le jugea trop malade pour oser le transporter dans ses appartements ; on apporta donc seulement un pauvre garde-paille sur lequel on le coucha. L'évêque d'Angers, son confesseur, et tous ses courtisans, s'empressèrent autour de lui : mais il ne recouvra point la parole, et après neuf heures de léthargie il expira dans ce triste lieu [1].

Charles VIII, loin d'être un grand roi, était dépourvu de toute capacité pour le gouvernement ; aussi ses succès avaient-ils été regardés par ses contemporains comme une sorte de miracle. On voyait bien, disaient-ils, que c'était Dieu seul qui avait conduit son entreprise, car lui-même n'aurait pu le faire. Toutefois, Charles avait une vertu rare chez les rois, et plus remarquable en lui, quand on songe aux exemples qu'il avait reçus, et au père qui l'avait élevé, c'était la bonté. « La » plus humaine et douce parole d'homme qui jamais fut, étoit la sienne, » dit Comines ; car je crois que jamais à homme ne dit chose qui lui » dût déplaire... et crois que j'ai été l'homme du monde à qui il a fait » le plus de rudesse ; mais connoissant que ce fut en sa jeunesse, et » qu'il ne venoit point de lui, ne lui en sus jamais mauvais gré [2]. » Cette douceur, cette bonté, avaient été appréciées, et quoique Charles VIII eût fait bien peu de bien au peuple, on lui sut gré de celui qu'il avait voulu faire, et il ne fut pas moins pleuré par la masse des Français que par la noblesse et les courtisans [3]. Au reste, les usages des cours avaient donné dans ce siècle à tous les sentiments les plus naturels une expression théâtrale, et le soin que prennent les contemporains de nous entretenir des marques de douleur que dans chaque circonstance de deuil donnèrent de grands personnages, nous semble faire connaître bien

[1] Phil. de Comines, l. VIII, c. 25. p. 431. — Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 105. — J. Molinet, t. XLVII, c. 295, p. 84. — Mém. de Louis de la Trémouille, t. XIII, c. 8, p. 154. — Mém. du chev. Bayard, t. XIII, c. 11, p. 390.

[2] Comines, c. 27, p. 439. C'est le dernier chapitre de cet incomparable historien ; il laisse un vide que les panégyristes du règne suivant sont bien loin de combler.

[3] Arnoldi Ferronii, l. II, p. 33. — Fr. Belcarii, l. VII, p. 219.

moins leur sensibilité réelle, que ce que la décence et l'usage exigeaient d'eux.

Les nouvelles de la mort de Charles VIII furent portées cette nuit même, par plusieurs messagers, d'Amboise à Blois, où se trouvait le duc d'Orléans. Celui-ci était petit-fils du frère de Charles VI, et par conséquent de trois générations éloigné du trône. Il était cependant si bien reconnu pour l'héritier légitime, que sa succession ne causa pas un moment d'hésitation. Il n'en aurait pas été de même dans les siècles précédents ; mais les habitudes d'hérédité, que les six premiers Capétiens avaient eu tant de peine à établir, en associant toujours leur fils aîné à la couronne, avaient alors jeté de si profondes racines, que la nation fixa immédiatement ses regards sur un héritier qui était seulement cousin au septième degré du dernier roi. « Nonobstant, dit Saint-Gelais, » que c'étoit une succession à lui advenue, la première et la plus grande » de la chrétienté, le bon prince, plein de pitié, sur tous autres, et » mêmement en toute chose ou honneur et raison le requièrent, se » print à pleurer, et en fit grand deuil, en disant tout plein de bien » du feu roi Charles... Devers le matin, monseigneur du Bouchage » arriva à Blois, lequel raconta de toutes choses ainsi qu'elles étoient » advenues. Bientôt après le roi partit pour s'en aller à Amboise, et à » son arrivée trouva une très-désolée compagnie, qu'il faisoit piteux » voir. Il entra en la chambre où étoit le corps du feu roi Charles, et » à l'entrée fit une grande révérence, et lui bailla de l'eau bénite, et » avoit ledit seigneur les grosses larmes aux yeux, disant tout haut » que Dieu lui voulût pardonner. Il partit de là pour s'en aller désha» biller, et alla voir la reine, laquelle il trouva tant désolée et pleine » de deuil, que nul sauroit raconter combien elle en avoit ; car c'étoit » plus que son faix. Le bon prince la réconforta au mieux qu'il put, » et s'offrit à elle, ainsi que l'on peut présumer, en la meilleure sorte » qu'il fût possible ; qui fut beaucoup mieux que je ne le saurois mettre » par écrit ; car il ne fut oncques prince qui le passât en gracieuseté et » bénignité et courtoisie. Il demeura tout ce jour à Amboise pour » aviser touchant les obsèques du roi Charles et autres choses néces» saires, puis s'en revint à Blois [1]. »

La reine Anne de son côté témoigna un grand désespoir. Elle était alors âgée de vingt et un ans, et avait été mariée six ans et demi ; elle

[1] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 107.

était fort belle, à ce qu'on assure, et fort vertueuse ; mais haute, vindicative, et très-ambitieuse [1]. Il n'est pas bien sûr qu'elle eût pardonné à Charles de ne lui avoir fait la cour qu'en l'assiégeant dans sa capitale, massacrant ses sujets, et la forçant à capituler. D'ailleurs, Charles avait paru ensuite faire assez peu de cas d'une épouse qu'il avait conquise les armes à la main ; il ne lui avait donné aucune part au gouvernement, pendant son expédition d'Italie, et il l'avait au contraire laissée sous la garde du duc de Bourbon. Il ne l'avait pas moins négligée comme femme que comme reine : ses galanteries avaient été continuelles, et son libertinage souvent grossier ; il ne s'en était point abstenu sous les yeux de la reine ; il avait séduit plusieurs des demoiselles nobles dont elle avait été la première à s'entourer, et qu'elle faisait élever auprès d'elle dès leur plus tendre jeunesse. Mais Charles VIII l'avait faite reine, et elle disait aux dames avec qui elle était le plus familière, « qu'elle demeureroit plutôt toute sa vie veuve d'un roi, » que de se rabaisser à un moindre que lui. Toutefois, qu'elle ne » désespéroit tant de son bonheur, qu'elle ne pensât encore être un » jour reine de France régnante, comme elle l'avoit été, si elle vou- » loit [2]. »

« Ce fut chose impossible à dire, selon d'Argentré, dans son his- » toire de Bretagne, combien cette bonne princesse print de déplaisir » à la mort du roi ; car elle se vêtit de noir, combien que les reines » portent le deuil en blanc ; et fut deux jours sans rien prendre ni » manger, ni dormir une seule heure ; ne répondant autre chose à » ceux qui parloient à elle, sinon qu'elle avait résolu de prendre le » chemin de son mari [3]. » Briçonnet, favori de son mari, qui perdait plus encore qu'elle, et l'évêque de Condom, furent chargés d'aller la consoler ; ils la trouvèrent couchée par terre dans un coin de sa chambre, et poussant des sanglots auxquels Briçonnet répondait, tandis que l'évêque de Condom lui adressait une belle harangue qui nous a été conservée [4]. Après leur départ cependant elle se releva, et se pressa de mettre ordre à ses affaires. Dès le 9 avril, surlendemain de la mort de son mari, elle rétablit la chancellerie de Bretagne, qui avait été sup-

[1] Brantôme, Éloge d'Anne de Bretagne, p. 2 et 3.

[2] *Ibid.* p. 6 et 7.

[3] Cité par Daru, Hist. de Bret., t. III, l. VIII, p. 200, et par D. Morice, l. XVI, p. 224.

[4] Arn. Ferronii, l. II, p. 33.

primée par Charles [1]. Elle se rendit ensuite en Bretagne, où elle se hâta de faire acte de souveraineté, en publiant des édits, frappant des monnaies, et convoquant à Rennes les états de la province [2]. Il paraît aussi qu'elle ne perdit point de temps pour entrer en négociation, afin de conserver son rang de reine régnante en France, en même temps qu'elle s'était hâtée de recouvrer celui de duchesse de Bretagne. Il y a lieu de croire que, moins de deux mois après la mort de son premier époux, elle avait promis d'être la femme de Louis XII [3].

Le nouveau roi, Louis, duc d'Orléans, qui avait déjà pris le nom de Louis XII, aurait eu peut-être plus de peine à ceindre son front de la couronne, si, comme dans les règnes précédents, de nombreux princes du sang avaient occupé toutes les marches du trône, et avaient pu, si ce n'est disputer son droit, du moins tenter de lui imposer des conditions. Mais cette aristocratie nouvelle, qui, pendant tout le siècle qui finissait, s'était montrée si formidable, avait disparu rapidement. Le duc Pierre de Bourbon, qui deux fois, conjointement avec sa femme, avait exercé la régence, était âgé de soixante ans, et n'avait qu'une fille, mariée plus tard à l'héritier de la branche de Montpensier. Il s'était uni l'année précédente au duc d'Orléans, par une alliance qui avait donné de la jalousie à Charles VIII, justement parce que son objet était d'assurer la succession à la couronne [4]. Ses trois frères et toutes ses sœurs étaient morts avant lui. Charles III, comte de Montpensier, fils de celui qui mourut à Pozzuoli, et futur époux de la fille de Bourbon, n'était alors qu'un enfant de neuf ans. Charles, comte de Vendôme, et Charles, duc d'Alençon, étaient du même âge ; François, comte d'Angoulême, qui, après Louis XII, était le plus proche héritier du trône, n'avait que quatre ans. Les branches de Bourgogne, de Bretagne, d'Artois, d'Évreux, d'Anjou, étaient éteintes, en sorte que, lorsque Louis XII se fit sacrer à Reims, le 27 mai, il fut obligé, pour représenter les anciens six pairs laïques, collègues de Hugues Capet, de se contenter du duc d'Alençon, encore enfant, des ducs de Bourbon et de Lorraine, des comtes de Ravestein, de Clèves, et de Foix, encore que trois d'entre eux fussent étrangers à la France [5].

[1] Actes de Bretrgne, t. III, p. 791.

[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXII, p. 812. — D. Morice, l. XVII, p. 225.

[3] Daru, Hist. de Bretagne, l. VIII, p. 201.

[4] Saint-Gelais. p. 103.

[5] Phil. de Comines, l. VIII, c. 27, p. 440. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1108.

Louis XII, en montant sur le trône, trouva vides toutes les caisses de l'État; mais il avait déjà pratiqué dans ses affaires privées l'ordre et l'économie qu'il porta dans les finances royales; en sorte qu'il fut en état d'avancer les quarante-cinq mille francs que coûtèrent les obsèques de Charles VIII [1]. Il chargea la Trémouille, comme premier chambellan du feu roi, de conduire le corps à Saint-Denis. Ce seigneur, qui lui avait fait la guerre en Bretagne, et qui l'avait fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, craignait de lui être odieux. Cependant, le roi » le manda de son propre mouvement, le confirma en tous ses États, » office, pensions et bienfaits, le priant de lui être aussi loyal qu'à son » prédécesseur, avec promesse de meilleure récompense [2]. » Il ne traita pas avec moins de bienveillance les autres courtisans de son prédécesseur. Il leur annonça qu'il ne priverait de son emploi aucun de ceux qui avaient servi sous Charles VIII; qu'il leur conserverait à tous leurs récompenses et leurs gages; il promit qu'il ne doublerait point le cours de la justice, et qu'il aurait soin de protéger l'armée [3]. Son principal conseiller était George d'Amboise, archevêque de Rouen, dont il avait éprouvé le dévouement durant sa plus mauvaise fortune. Il lui accorda une si grande confiance, qu'on le considéra dès lors comme premier ministre [4]. Il confirma Gui de Rochefort dans la place de chancelier, que Charles VIII lui avait donnée le 9 juillet 1497 [5]. Son frère Guillaume y avait été promu par Louis XI, en 1483, et lui-même était auparavant premier président du parlement de Bourgogne. Les deux frères étaient des gentilshommes bourguignons, qui avaient servi fidèlement Charles le Téméraire jusqu'à sa mort, et qui honorèrent ensuite la magistrature française. Gui de Rochefort venait d'engager, l'année précédente, Charles VIII à créer une cour souveraine, sous le nom de grand conseil, et il en obtint la confirmation, le 13 juillet, par Louis XII. Cette cour, composée du chancelier, de vingt conseillers, clercs ou laïques, qui servaient alternativement par semestre, et des maîtres des requêtes de l'hôtel, était destinée, disait le roi, « à pour» suivre, soutenir et défendre ses droits, autorités, prérogatives et » prééminence, » ou à soustraire au parlement les matières sur les-

[1] Saint-Gelais, p. 107.
[2] Mém. de la Trémouille, t. XIV, c. 8, p. 155.
[3] Arnoldi Ferronii, p. 35.
[4] Saint-Gelais, p. 106.
[5] Godefroi, Preuves de Charles VIII, p. 743.

quelles on redoutait son esprit d'indépendance [1]. En effet, cette institution, qui augmentait et régularisait peut-être le pouvoir royal, fut envisagée avec jalousie par la magistrature, et nuisit aux libertés du royaume [2]. Ce grand conseil, toutefois, contribua, par son savoir et sa sagesse, à mériter à Louis XII la reconnaissance de son peuple, pour les réformes qu'il apporta à la législation. Un des objets qu'il était nécessaire de réformer, était l'extension abusive donnée aux priviléges de l'université, qui entravait sans cesse et la juridiction des tribunaux et la perception des impôts. Louis XII, d'accord avec son grand conseil, les restreignit, par une ordonnance du 31 août 1498 [3]. Mais l'université était toujours prête à prendre feu sur tout ce qu'elle regardait comme ses priviléges. Les quatre facultés s'assemblèrent : celle des arts, qui se montrait toujours la plus impétueuse, s'empressa d'entrer en lutte avec le pouvoir, et entraîna les autres à prononcer la cessation des études et des prédications. Elle espérait ainsi occasionner une sédition dans la ville ; cependant, les bourgeois se montrèrent moins inflammables que les écoliers ne l'avaient compté. George d'Amboise tança sévèrement leurs députés ; le roi lui-même les renvoya plus sèchement encore ; et après une lutte qui se prolongea plus de huit mois, l'université se soumit : elle révoqua son ordre pour la cessation des études, et elle n'a dès lors plus eu recours à cet expédient scandaleux [3].

L'un des premiers soins de Louis XII fut de pourvoir à ce que la province de Bretagne ne fût pas séparée de la monarchie française. Son acquisition avait été le fruit d'une guerre sanglante et coûteuse. Charles VIII, pour l'obtenir, avait renoncé aux provinces de l'héritage de Bourgogne, qui avaient été assurées comme dot à Marguerite, fille de Maximilien avec laquelle il était déjà fiancé. Anne de Bretagne, en se hâtant de se retirer dans son duché, et d'y faire des actes de souveraineté, donnait lieu de craindre qu'elle ne s'alliât de nouveau aux ennemis de la France, et ne ramenât tous les dangers auxquels on avait cru pourvoir par le traité de Rennes, du 15 novembre 1491. Il est vrai que, par ce traité, Anne s'était obligée, en cas de mort de son premier

[1] Isambert, Anc. Lois franç., t. XI, p. 296.

[2] Arnoldi Ferronii, l. III, p. 36. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 222.

[3] Isambert, anc. Lois franç., t XI, p. 301.

[4] Crevier, Hist. de l'Université, t. V, l. IX, p. 1-16. — Arn. Ferronii, l. III, p. 36. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 222. — Guaguini Compend., l. XI, f. 165. verso.

époux, à accepter la main ou de son successeur, ou de l'héritier présomptif de celui-ci ; tant les négociateurs avaient senti qu'ils étaient chargés de procurer l'union non de deux amants, mais de deux États. Les courtisans et les auteurs de mémoires, bien plus occupés, au contraire, des personnes que des choses, ont mêlé du roman à toutes ces transactions, et ont établi la fable qu'on retrouve dans les plus graves auteurs, des longues amours de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Le nouveau roi était alors âgé de trente-six ans ; la reine veuve, de vingt et un; on assure que tous deux étaient doués des charmes de la figure. Après leur mariage, ils vécurent dans une grande union, et se donnèrent beaucoup de preuves de leur affection mutuelle. Il n'est pas impossible qu'on ait cru leur plaire en accréditant le petit roman d'une tendresse réciproque, qui aurait commencé lorsqu'Anne de Bretagne avait sept ou huit ans, au risque de faire croire aussi que cette tendresse avait duré pendant tout le premier mariage de la reine. Sans prétendre percer dans les secrets du cœur des rois, nous dirons du moins qu'une telle liaison ne nous paraît point résulter des faits qui nous sont connus. Lors de la première retraite du duc d'Orléans en Bretagne, en 1484, la princesse n'avait que sept ans [1] ; lorsque ce duc fut fait prisonnier, au mois de juillet 1488, elle n'avait que onze ans ; lorsqu'il fut remis en liberté, au mois de mai 1491, Anne, déjà mariée à Maximilien, ne revit point le duc d'Orléans. Elle ne put le rencontrer à la cour qu'en 1492, après son mariage avec Charles VIII, et trois ans plus tard elle se déclara son ennemie, en l'accusant de s'être réjoui à la mort de son fils.

Cependant, Louis XII avait épousé, dès le 28 octobre 1473, Jeanne de France, fille cadette de Louis XI, qui, à cette époque, n'avait que neuf ans. Cette union, qui avait déjà duré vingt-cinq ans, avait été la meilleure sauvegarde du duc d'Orléans, pendant les temps orageux qu'il avait traversés ; elle l'avait garanti à plusieurs reprises des ressentiments ou du roi son beau-père, ou de la dame de Beaujeu sa belle-sœur ; et il est peu probable que jusqu'à son accession au trône, Louis ait songé à se divorcer de la fille ou de la sœur de son roi ; qu'il ait pu supposer qu'aucun autre parti serait préférable à celui-là. Jeanne de France était petite et contrefaite ; selon la Trémouille, elle avait cepen-

[1] C'est l'époque qu'assigne Garnier au commencement de ces amours. Hist. de France, t. X, p. 185. — Mézeray et Daniel supposent à la même époque un projet de mariage. — Mézeray, t. II, p. 751. — P. Daniel, t. V, p. 11.

dant fort beau visage [1]; d'autres disent, au contraire, qu'elle était noire et très-laide. Louis avait été fort libertin dans sa jeunesse. Jeanne, douce et patiente, n'avait point fait entendre de plaintes; elle s'était jetée, avec toujours plus de ferveur, dans la dévotion, et depuis plusieurs années les deux époux ne vivaient plus ensemble. A la mort de son beau-frère, Louis XII n'hésita point à chercher à rompre un mariage qui, par leur séparation, avait cessé d'en être un, qui ne lui laissait point espérer d'enfants, et qui pouvait ainsi causer des troubles dans la monarchie ; il voulait en contracter un autre, qui, en conservant à la France une province importante, la mettait à l'abri de l'attaque de ses ennemis. Si l'Église avait reconnu, comme elle le faisait dans les premiers siècles, des divorces par consentement mutuel, jamais l'intérêt de l'humanité, la tranquillité de plusieurs millions d'hommes n'auraient paru demander plus impérieusement qu'il en fût prononcé un.

Ceux qui connaissent la cour de Rome savent fort bien que, dans tous les temps, mais plus encore sous Alexandre VI, le chef qu'elle avait alors, ce qu'un prince puissant désire peut toujours s'obtenir d'elle ; il ne s'agit que de s'entendre sur le prix. Un divorce sera toujours prononcé, non s'il est juste, mais s'il est dans l'intérêt de la cour de Rome; cependant cette cour exige qu'il soit prononcé avec toutes les formes d'un jugement ecclésiastique, et sur des motifs canoniques, pour avoir un prétexte de le refuser, comme elle fit trente ans plus tard à Henri VIII, lorsque par hasard il lui convient de s'y opposer. Les conseillers du roi n'hésitèrent donc point à agir comme s'ils étaient sûrs de faire rompre le mariage. Ils ne s'attendaient pas à la résistance qu'y apporta Jeanne, par un sentiment de conscience. Quant au scandale d'une partie des motifs qu'ils devraient alléguer, et à la fausseté des autres, ils ne faisaient que se conformer aux usages de la cour de Rome.

L'on commença donc à négocier au nom de Louis XII, d'une part avec le pape Alexandre VI, de l'autre, avec Anne de Bretagne. Quant au pape, il songeait de lui-même à s'attacher à l'alliance de la France, et à s'appuyer d'elle pour établir ses enfants; Louis XII, de son côté, était déterminé à s'engager dans les affaires d'Italie, et dès le jour de son sacre, il avait pris les titres de roi de France, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, et duc de Milan, annonçant ainsi à l'Europe ses projets de

[1] Mém. de la Trémouille, t. XIV, c. 9, p. 156.

conquête [1]. Pour les exécuter, il n'avait pas moins besoin du pape que pour obtenir son divorce, et le pape, qui avait résolu de faire passer son fils, César Borgia, alors cardinal de Valence, à l'état séculier, avait besoin du roi. Il fut convenu entre eux que le pape nommerait, pour prononcer sur le divorce, des évêques courtisans, dont le vote était assuré d'avance. Ce furent Ferdinand, évêque, les uns disent de Séez, d'autres de Ceuta; Louis d'Amboise, évêque d'Albi, frère du premier ministre, auquel, par ce même traité, Alexandre VI promit le chapeau de cardinal, et Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque de Mans [2]. Le pape promettait encore de seconder Louis dans la conquête du duché de Milan et du royaume de Naples. De son côté, Louis promettait au pape trente mille ducats argent comptant, le duché de Valence pour César Borgia, avec vingt mille livres de rente, une compagnie de cent lances d'ordonnance, et enfin son assistance pour soumettre à l'autorité du saint-siége tous les petits princes de Romagne [3]. Ces arrangements étant pris avec le pontife, il donna, le 29 juillet, de premières bulles par lesquelles il instituait les commissaires auxquels il conférait autorité de connaître et prononcer sur la nullité du mariage de Louis XII avec Jeanne de France. Ces bulles furent publiées à Tours le 18 août, et le procès commença aussitôt. D'autres bulles cependant, confirmatives et explicatives des précédentes, furent expédiées par la cour de Rome, le 31 août [4].

En même temps les conseillers de Louis traitaient avec la reine Anne, et soit qu'ils redoutassent ses scrupules, ou qu'ils craignissent qu'elle offrît sa main à quelque prince ennemi de la France, ils parurent prendre à tâche de lui complaire en toute chose. Le 19 août, des promesses mutuelles furent signées entre Louis et Anne, par lesquelles ils s'engageaient à s'épouser avant une année, « incontinent que » faire se pourra licitement, et que divorce sera fait de lui et de ma-

[1] Fr. Guicciardini, l. IV, p. 193. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 216.

[2] Arn. Ferronii, l. III, p. 36. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 222. — Le nom de l'évêque, Septensis en latin, Vescovo di Setta dans Guicciardini, a été traduit par l'évêque de Cette et évêque de Ceuta, villes qui n'ont point dévêque; d'autre part, la Gallia Christiana nommé Giles de Laval évêque de Séez.

[3] Guicciardini, t. V, p. 207 —Raynaldi Annal. eccles., 1498, § 4, t. XI, p. 701. — L'évêque Septensis était portugais de nation et légat apostolique. Serait-ce Setubal ? mais ce n'est pas un évêché.

[4] Duclos, Louis, XI, t. II, l. VII, p. 102, notes. — D. Morice, Hist. de Bret., l. XVII, p. 227.

» dame Jeanne de France [1]. » Le même jour, Louis donna l'ordre qu'on restituât à la reine toutes les places de Bretagne, à la réserve de Nantes et de Fougères, qu'il s'engageait à lui rendre aussi, s'il ne l'épousait pas dans l'année [2]. Quand, plus tard, le contrat de mariage fut dressé, Louis, au lieu de faire valoir les droits sur lesquels Charles VIII avait insisté, reconnut Anne pour vraie duchesse de Bretagne, et consentit non-seulement à confirmer tous les priviléges de ses sujets, mais encore à pourvoir à ce que la Bretagne demeurât un gouvernement indépendant, et passât à ce titre au second enfant qui naîtrait de leur mariage, ou même, à défaut d'enfants, au plus prochain héritier d'Anne de Bretagne [3].

Mais, tandis que ces négociations réglaient le sort de la province, le procès commençait, et Jeanne de France, qu'on avait crue prête à dissoudre une union qui lui causait si peu de bonheur, se faisait un scrupule de conscience de laisser tromper une cour ecclésiastique par de fausses allégations. Quatre motifs divers avaient été produits par les solliciteurs de Louis XII : la parenté de Louis, au quatrième degré, avec Jeanne de France ; l'affinité spirituelle qu'il avait avec cette princesse, dont le père, Louis XI, avait été son parrain ; la contrainte et la violence qui avaient présidé à son mariage ; enfin la conformation physique de Jeanne, qu'on disait tellement contrefaite qu'elle ne pouvait avoir des enfants. Tous ces motifs étaient sans valeur réelle ; les deux premiers étaient mis à néant par la dispense de Rome obtenue pour ce mariage ; les deux derniers étaient faux, et donnaient lieu en même temps aux procédures les plus scandaleuses contre une princesse vertueuse, fille et sœur de rois. Antoine de Lestang, docteur en droit, qui poursuivait le divorce au nom de Louis XII, prétendit que, lorsque ce prince se maria, comme il était orphelin et privé d'appui, il avait été menacé d'être jeté à la rivière s'il n'acceptait pas une épouse pour laquelle il ressentait une extrême répugnance ; et il chercha à prouver, par témoins, que c'était ainsi que Louis XI traitait ceux qui s'opposaient à sa volonté ; il chercha également à établir, par témoins, le fait de la répugnance de Louis pour Jeanne ; tous les propos que, dans une union peu heureuse de vingt-deux ans, le mari avait pu tenir contre sa femme, furent répétés en justice et aggravés. Sans égard

[1] Actes de Bretagne, t. III, p. 794.
[2] *Ibid.*, p. 799.
[3] *Ibid.*, p. 813 et 815. — Daru, Hist. de Bret., l. VIII, p. 214.

pour l'humiliation d'une malheureuse princesse qui ne s'était jamais plaint, sa difformité donna lieu à des procédures plus cruelles encore; l'avocat du roi voulut établir, par les allégations les plus grossières, que le mariage n'avait point été consommé, et n'avait pu l'être. Il fut démenti formellement par Jeanne, qui non-seulement affirma que son mari avait usé, à plusieurs reprises, de tous ses droits sur elle, mais qui le prouva encore par plusieurs témoins, qui répétaient des propos de Louis. Cependant, lorsqu'il fut question de la faire examiner par des matrones, elle repoussa cette dernière humiliation; elle s'en référa au serment de son mari, qui, après de longues hésitations, ou se parjura, ou permit qu'on produisît dans le procès un serment qu'il n'avait pas prêté. Les juges nommés par le pape, assistés des officiaux du siége de Paris, étaient parfaitement décidés d'avance à faire la volonté du roi; ils prononcèrent la cassation du mariage le 17 décembre 1498, dans l'église de Saint-Denis d'Amboise, en présence du cardinal de Reims, de l'archevêque de Sens, de quatre évêques, de deux présidents au parlement de Paris et d'un grand nombre de docteurs et de jurisconsultes. Jeanne se soumit à ce jugement; elle se retira parmi les religieuses de l'Annonciade, dont elle avait fondé l'ordre, et elle mourut à Bourges en 1505. Le roi lui avait donné l'usufruit du Berri et de plusieurs autres terres [1].

La cour de Rome elle-même considérait tellement ce procès comme un jeu, et le jugement avait été si bien arrêté d'avance, qu'elle attendit à peine le commencement de l'instruction pour accorder, le 13 septembre, les dispenses qui autorisaient le nouveau mariage. César Borgia en était porteur, et il arriva en grande pompe à la cour de France. Toutefois il voulut essayer de se faire payer de nouveau une faveur déjà achetée, et il affirma que la bulle n'était pas encore délivrée; mais l'évêque de Ceuta avertit secrètement le roi de la date de son expédition; il lui dit que, dès que le pape l'avait accordée, il pouvait procéder au mariage sans attendre de l'avoir en sa possession. César Borgia, effrayé de la détermination que prenait le roi, se hâta de produire la bulle; mais il ne pardonna point à l'évêque d'avoir trahi son

[1] Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 404, 405. — Actes de Bretagne, t. III, p. 808. Extraits des dépositions. — Duclos, Louis XI, t. II, l. VII, p. 102. — Lobineau, l. XXII, p. 825. Preuves, *ibid.*, t. II, p. 1558. — Saint-Gelais, p. 135, qui prétend que le mariage était si nul, qu'il n'y aurait pas même eu besoin de le faire annuler. Bayard, au contraire, blâme Louis XII, t. XIV, c. 12, p. 391.

secret, et celui-ci mourut peu après empoisonné. Le mariage fut célébré à Nantes le 7 janvier suivant, neuf mois, jour par jour, après la mort de Charles VIII [1].

Pendant que le roi était occupé de son divorce et de son second mariage, il travaillait aussi à remettre de l'ordre dans les finances et à soulager les peuples. Les états de Languedoc, assemblés à Montpellier le 12 décembre, lui accordèrent 226,000 liv., sous forme d'aide et d'octroi, à l'occasion de son joyeux avénement [2]. Les autres provinces avaient presque toutes laissé perdre le privilége d'assembler leurs états provinciaux et de s'imposer elles-mêmes. Différentes ordonnances montrent cependant que Louis s'occupait de soumettre à quelque contrôle, soit les dépenses de l'hôtel, soit les comptes de ses receveurs généraux. Se reprochant aussi une facilité qui compromettait ses ressources, il rendit le 5 février, à Angers, une ordonnance singulière, par laquelle il réduisait de moitié tous les dons qu'il avait déjà accordés ou qu'il accorderait encore à ses courtisans [3].

Cependant Louis se préparait avec activité à la guerre, qu'il voulait porter en Italie l'année suivante, et, de même que son prédécesseur, il prenait à tâche d'assurer sa tranquillité, soit à l'intérieur, soit sur ses autres frontières, avant de tourner ses forces contre le Milanais. Dès le mois de mai, il s'était rendu à Paris, où il avait reçu les principaux seigneurs de son royaume. C'était de là qu'il était parti pour se faire sacrer à Reims; il y revint au mois de juillet, et il fit alors son entrée solennelle dans sa capitale [4]. Il était accompagné par les seigneurs d'Alençon, de Bourbon, de Lorraine, de Foix, de Dunois et d'Orange. Pendant son séjour à Paris, il se fit la règle d'aller souvent au parlement, pour chercher à entendre les affaires, et en même temps pour travailler à la réforme des abus, qui s'étaient fort multipliés [5]. Après s'être ainsi mis aussi bien qu'il put au fait des affaires judiciaires, Louis XII convoqua à Blois une assemblée de notables pour travailler à la réformation de la justice et à l'utilité générale du royaume. Il la

[1] Le doute sur l'évêque désigné par le nom de Fernandus episc. Septensis se représente ici. Giles de Laval, évêque de Séez, ne mourut qu'en 1502. Gallia, Christ, t. XI, p. 701. — Daru le nomme évêque de Sécz, l. VIII, p. 211; Flassan, évêque de Ceuto, Hist. de la Diplom., t. I. p. 277.

[2] Hist. génér. du Languedoc, l. XXXVI, p. 92.

[3] Isambert, Anc. Lois françaises, t. XI, p. 313-321.

[4] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 125, 127.

[5] *Ibid.*, p. 129.

composa, dit-il, « d'aucuns prélats, présidents et conseillers des cours » de parlements de Paris, de Toulouse, Bordeaux ; et aussi d'aucuns » des sénéchaux et baillifs ; lesquels avec le chancelier, l'évêque » d'Alby, aucuns de ses chambellans et les gens de son grand conseil, » préparèrent une fort longue ordonnance, en cent soixante-deux articles, qui fut publiée à Blois, au mois de mars suivant : à peu près toutes les parties de l'administration de la justice et de la procédure y étaient passées en revue ; la pragmatique sanction était remise en vigueur, les libertés de l'église gallicane étaient garanties, et quoique, pour la découverte des délits, un système barbare d'information secrète et de torture fût prescrit aux juges, l'ordonnance de Blois, qui apportait quelque ordre dans l'arbitraire, fut considérée comme un bienfait [1].

Louis XII engagea encore le parlement à homologuer la concession qu'il fit au duc et à la duchesse de Bourbon en faveur de leur fille. Les duchés de Bourbon et d'Auvergne et le comté de Clermont, étant tenus en apanage, devaient retourner à la couronne à défaut d'hoir mâle. Cependant Louis voulut bien consentir à ce que la fille unique de ces princes pût porter cet héritage à Charles III de Montpensier, qu'elle épousait. Le successeur de Louis XII, en révoquant cette grâce, poussa à la révolte le jeune prince auquel elle avait été accordée, et qui fut le fameux connétable de Bourbon [2]. Louis promit encore au duc de Lorraine de faire examiner par des jurisconsultes le droit que celui-ci prétendait avoir à l'héritage de son aïeul le roi René. Le duc fut quelque temps rempli d'espérance, mais les juges royaux n'avaient garde de prononcer contre le roi ; ils déclarèrent que le jeune René n'avait aucun droit à l'héritage de la Provence ou du royaume de Naples [3].

De son côté, Maximilien croyait avoir des droits à faire valoir, et pour lui-même, et pour son fils, héritier de la maison de Bourgogne. Il ne se regardait point comme lié envers Louis XII par le traité de Senlis, qu'il avait conclue en 1493 avec Charles VIII ; il se croyait autorisé à reprendre possession du duché de Bourgogne, et il le fit attaquer inopinément par le sire de Vergy, qui ravagea Autrey, Saint-Seine et plusieurs bourgs du voisinage de Langres. Mais Maximilien, toujours

[1] Isambert, Anciennes Lois françaises, t. XI, p. 323-379. — Arn. Ferroni, l. III, p. 36.

[2] Fr. Belcarii, Comment., l. VIII, p. 216.

[3] Saint-Gelais, p. 130.

sans argent et sans suite dans ses projets, n'envoya ensuite aucun secours au sire de Vergy. Celui-ci fut battu par le vicomte de Narbonne, qu'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, nommé gouverneur de Bourgogne par Louis XII, avait envoyé contre lui [1]. L'archiduc Philippe, qui sentait que son père le compromettait en renouvelant la guerre, se hâta de traiter. Il envoya le comte de Nassau, avec d'autres ambassadeurs, à Paris, offrir à Louis XII l'hommage des comtés de Flandre et d'Artois; il promit de retirer ses troupes de Bourgogne, et, le 20 juillet, un traité fut signé, qui confirmait en tous points celui de Senlis [2]. Philippe s'engageait à ne point faire valoir par les armes, mais seulement par les voies de droit, ses prétentions sur la Bourgogne, le Mâconnais et l'Auxerrois, pendant sa vie ou celle de Louis XII ; et ce dernier prenait le même engagement quant aux châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies. L'hommage fut reçu par le chancelier Gui de Rochefort, à Arras, le 5 juillet 1499 [3].

Louis XII n'eut pas besoin d'entrer dans de nouvelles négociations avec le roi d'Angleterre; Henri VII n'était pas moins désireux que lui de conserver la paix entre les deux royaumes. Il avait si imprudemment adopté toutes les passions du parti de Lancaster, au lieu de se montrer, comme il aurait pu l'être, le conciliateur des factions, qu'il était sans cesse ébranlé sur son trône par la résistance du parti d'York, qu'il s'obstinait à traiter en vaincu. A cette époque même, il venait de triompher d'un aventurier célèbre, Perkin Waerbeck, qui se donnait pour Richard, duc d'York, second fils d'Édouard IV, et qui avait été reconnu pour tel par Marguerite, sœur de ce monarque et veuve de Charles le Téméraire. Il est probable que Perkin était fils naturel du monarque dont il se prétendait fils légitime. Henri VII le fit périr en 1499, sans que ses partisans cessassent de le regarder comme le vrai héritier du trône [4]. Cependant Henri VII se montra fort empressé à renouveler avec Louis XII le traité qu'il avait signé à Étaples avec Charles VIII. Il donna, dès le 24 juin, de pleins pouvoirs à ses ambassadeurs pour le confirmer; quelques articles y furent ajoutés pour

[1] Saint-Gelais, p. 134. — Hist. de Bourg., t. IV, l. XXII, p. 529.

[2] Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 396.

[3] J. Molinet, t. XLVII, c. 298, p. 90. Procès-verbal de l'hommage. — Dumont, t. III, p. II, p. 412; et dans Théod. Godefroi, à la suite de Seyssel, p. 180.

[4] Bacon, Hist. of king Henry the VIIth, p. 86. — Polydori Verg. Hist. Angl., l. XXVI, p. 608. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 310-328.

mettre un terme aux pirateries que les deux nations avaient exercées l'une contre l'autre, et pour obliger les deux gouvernements à ne point donner d'asile aux rebelles l'un de l'autre. A ces conditions, le traité fut signé à Paris le 14 juillet, à Westminster le 24 août [1].

(1499.) Le roi n'était pas demeuré longtemps à Paris ; il avait passé de là à Blois, puis à Chinon, où il tenait sa cour, lorsque César Borgia lui apporta la bulle de dispense pour son mariage, qu'il attendait, et le chapeau de cardinal pour son favori George d'Amboise [2]. Au commencement de janvier 1499, Louis XII se rendit à Nantes pour y célébrer son mariage. Il y passa le reste de l'hiver, donnant son temps aux affaires d'État, et méritant en même temps jusque dans ses plaisirs la reconnaissance de son peuple ; car on remarque que, quoiqu'il eût la même passion que Louis XI pour la chasse et pour la fauconnerie, il y avait porté son esprit d'ordre et d'économie ; en sorte qu'il n'y dépensait pas la moitié autant que n'avait fait ce roi [3].

Mais si Louis XII méritait l'amour de ses sujets par ses constants efforts pour rétablir l'ordre dans les finances et dans l'administration du royaume, son avénement à la couronne fut funeste aux Italiens, parce qu'il résolut à tout prix de recouvrer le duché de Milan, qu'il considérait comme son héritage ; et que, pour s'en assurer la conquête, il précipita tout le reste de l'Italie dans les plus effroyables calamités. Les rois catholiques d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, s'étaient engagés à ne point le troubler dans la conquête de la Lombardie, par un traité signé aux Célestins de Marcoussis, le 5 août 1498 ; ils avaient renoncé à tous leurs précédents engagements envers les puissances de l'Italie, et ils ne s'étaient réservé d'autres alliés que Maximilien, l'archiduc son fils, le duc de Lorraine, et le roi d'Angleterre [4].

Les Vénitiens avaient, de leur côté, recherché l'alliance du nouveau roi ; leurs ambassadeurs étaient venus le trouver à Étampes, avant qu'il se rendît en Bretagne [5]. Irrités contre Louis le More, duc de Milan, parce que celui-ci les avait empêchés de s'emparer de la ville de Pise, ils traitèrent avec la France pour le dépouiller. Ils s'engagèrent à seconder Louis XII avec une puissante armée, lorsque celui-ci attaquerait

[1] Rymer, t. XII, p. 681, 684, 690, 994. — Dumont. t. III, p. II, p. 401.
[2] Saint-Gelais, p. 139.
[3] *Ibid.*, p. 143.
[4] Traités de Paix, t. I, p. 803. — Républ. ital., c. 99.
[5] Saint-Gelais, p. 135.

le duché de Milan ; et ils se réservèrent seulement pour leur part de ses dépouilles, le Crémonais jusqu'à l'Adda. Leur traité fut signé le 9 février 1499; mais ils réussirent à en dérober quelque temps la connaissance aux autres États d'Italie ; et lorsqu'ils le publièrent plus tard, ils le donnèrent comme ayant été signé à Blois, le 15 avril [1]. Les ministres français, qui avaient trompé les Florentins à plusieurs reprises durant la guerre précédente, ne cherchèrent point cette fois à s'assurer leur amitié; ils mirent au contraire plus de prix à confirmer leur alliance avec les Suisses, qui fut renouvelée par le traité de Lucerne [1].

Pendant que Louis XII préparait son attaque sur le duché de Milan, contre lequel il soulevait en même temps les Suisses, les Vénitiens et le pape, Louis le More cherchait en vain quelque appui étranger. Don Frédéric, roi de Naples, lui avait bien promis des secours, mais il était trop faible pour les donner en effet. Maximilien, qui avait épousé sa fille et qui avait pris l'engagement le plus formel de le protéger, venait de se jeter tête baissée dans une guerre sans motifs contre les Suisses, où on assurait qu'il avait perdu vingt mille hommes, et où il avait dissipé tout l'argent que son beau père lui avait fait passer pour lever les troupes avec lesquelles il devait le défendre [3]. Le duc de Milan avait enfin recouru au sultan des Turcs Bajazet II, et celui-ci, pour faire diversion, venait d'attaquer les Vénitiens dans la Macédoine et l'Istrie; mais les horreurs qu'y commirent ses troupes ne firent qu'ajouter à l'effroi de l'Italie, sans que la maison Sforza en retirât aucun avantage [4].

Louis XII avait mis à profit la première année de son règne pour rassembler de l'argent et réunir ses compagnies d'ordonnance. Il avait cependant, à ce qu'assure Claude de Seyssel dans son panégyrique, « voulu décharger son peuple des grandes tailles dont il etoit fort op- » pressé, et d'arrivée, pour le commencement, en remit et rabattit la » dixième partie, et après, successivement jusqu'à la tierce ; et davan- » tage le don que le royaume a de toute ancienneté accoutumé de » payer aux rois à leur joyeux avénement, qui se monte à 500,000 fr., » leur remit libéralement [1]. » Claude de Seyssel est suspect, il est

[1] Dumont, t. III, p. II. p. 406. — P. Bembo Hist. Venet., l. IV, p. 85.

[2] *Ibid.*

[3] Fr. Guicciardini, l. IV, p. 222. — Raynaldi Annal. eccles., 1499, § 14.

[4] Fr. Belcarii Comment., l. VIII, p. 231. — Républ. ital., p. 37.

[5] Les louanges du bon roi de France Louis XII, par Claude de Seyssel, p. 13, Th. Godefroi, Paris, 1615, in-4°.

vrai, car il fut obligé de s'excuser à plusieurs reprises auprès de ses contemporains, des louanges qu'il prodiguait à Louis XII [1]. Pour éviter d'augmenter les impôts, le roi crut plus convenable de vendre les offices royaux qui n'étaient pas de judicature, et entre autres ceux de finance [2]. Indépendamment de la ressource immédiate qu'y trouva le trésor, il y eut quelque avantage à constater ainsi le droit de ceux qui les exerçaient, à leur donner le sentiment de la durée de leurs fonctions, et à relever leur dignité à leurs propres yeux, en les soustrayant à l'arbitraire et au bon plaisir. D'autre part, ce premier exemple introduisit une habitude de vénalité dans le gouvernement; il achemina François Ier à rendre vénaux, en 1521, tous les offices de judicature [3]. Du reste, la France était alors si puissante et si riche, comparée à tous les autres états, qu'il suffisait à son souverain d'un peu d'ordre et d'économie, pour qu'il se trouvât aussitôt dans l'affluence [4].

A cette époque, une maladie contagieuse qu'on crut être la peste, et qui se répandait dans toute la France, mit quelque obstacle aux préparatifs militaires. Il y eut assez de mortalité à Blois, où se trouvait la reine, qui commençait à être enceinte. Le roi la fit passer à Romorantin, où il y avait moins de population, et par conséquent moins de contagion. Quoique plusieurs de ces officiers y mourussent autour d'elle, elle y demeura jusqu'après ses couches, et jusqu'au retour du roi d'Italie [5].

Louis XII avait donné rendez-vous à ses troupes à Lyon ; il y trouva seize cents lances d'ordonnance, faisant ensemble 9,600 chevaux : 5,000 Suisses, 4,000 Gascons, et 4,000 aventuriers levés dans le reste de la France. Il en donna le commandement à Louis de Luxembourg, comte de Ligny; à Éverard Stuart, seigneur d'Aubigny, et à Jean-Jacques Trivulzio. Ce dernier les attendait à Asti, et préparait leurs succès par ses intrigues. Louis leur fit passer les Alpes au milieu de l'été. Le jeune duc de Savoie, Philibert II, qui avait succédé, le 7 novembre 1497, à Philippe de Bresse, son père, le même qui avait joué un si grand rôle dans les querelles de Louis XI avec Charles le Téméraire [6], s'était engagé envers Louis XII, par un traité du 22 février de

[1] Claude de Seyssel, p. 6.
[2] Mém. de Bayard, t. XIV, c. 12, p. 391 et 427. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 222.
[3] Leber, Hist. critique du Pouvoir municipal, c. 7, p. 419.
[4] Mém. de la Trémouille, t. XIV, c. 10, p. 159.
[5] Saint-Gelais, p. 145.
[6] Guichenon, t. II, p. 172.

cette année, à leur accorder un libre passage au travers de ses États, et à les appuyer par un corps de troupes dont la France payerait la solde. En retour, George d'Amboise lui avait promis de détacher du duché de Milan, pour les ajouter à ses États des seigneuries valant vingt mille ducats de rente [1].

Au commencement d'août, toute l'armée avait passé les monts ; en même temps les Vénitiens s'étaient avancés sur la frontière orientale du Milanai, et avaient attaqué Caravaggio. Les Français s'étaient présentés, le 13 août, devant la petite forteresse d'Arazzo, sur les bords du Tanaro, en face d'Annone. C'était sur Annone que le duc de Milan avait compté pour la défense de ses états ; il avait fait fortifier avec soin ce château, où il avait mis sept cents hommes de garnison, tandis qu'il y en avait cinq cents dans Arazzo. Les frères San-Severino, qui depuis longtemps étaient au service de Louis le More, et sur le dévouement desquels il comptait, commandaient l'armée qu'il avait rassemblée. Galeas San-Severino, avec seize cents hommes d'armes, quinze cents chevau-légers, dix mille fantassins italiens, et cinq cents Allemands, avait son quartier général à Alexandrie, d'où il devait veiller sur les événements, et secourir au besoin les places assiégées. Son frère, le comte de Caiazzo, avec une armée à peu près égale, était opposé aux Vénitiens. La guerre malencontreuse que Maximilien faisait alors aux Suisses avait empêché le duc de Milan de tirer aucun soldat de leur pays, encore que toute la jeunesse s'y offrît à combattre pour quiconque lui présentait une solde [2].

Mais les meilleures dispositions d'un général ne peuvent suffire à la défense d'un pays quand les soldats ne veulent pas se battre. Les Italiens étaient encore troublés de la bravoure supérieure, et surtout de la férocité qu'avaient déployée les ultramontains. La gendarmerie française méprisait tout ce qui n'était pas gentilhomme ; elle ne sentait aucune pitié pour des fantassins ; elle ne se faisait aucun scrupule de verser par torrent le sang des roturiers, lors même qu'ils ne faisaient aucune résistance. Les Suisses, sans intérêt dans une guerre où ils servaient en mercenaires, avaient besoin de s'étourdir par le tumulte et de s'enivrer de sang ; les Gascons étaient cruels par caractère autant que par avidité de butin. Les Italiens, appelés à combattre ces barbares, s'effrayaient

[1] Guichenon, p. 183. — Dumont, Corps diplomat., t. III, p. II, p. 408.

[2] Fr. Guicciardini, l. IV, p. 225. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 234. — Républ. ital., c. 99.

de l'idée qu'ils n'avaient point de pitié à attendre s'ils étaient ou prisonniers ou blessés. Aussi le château d'Arazzo se rendit dès le jour où il fut attaqué, c'était le 13 août. Le château d'Annone, contre lequel les batteries furent ouvertes aussitôt après, fut pris d'assaut dès le second jour ; l'artillerie française eut bientôt renversé ces murailles, qui, dans le moyen âge, avaient paru inexpugnables. Toute la garnison et presque tous les habitants furent passés au fil de l'épée. La terreur qu'inspiraient les armes françaises s'augmenta par ces massacres ; Valenza, Basignano, Voghera, Castelnuovo, Ponte-Corone et Tortone se hâtèrent de faire leur soumission.

Galeas San-Severino enfin, gendre et favori de Louis le More, étonné et troublé de ces revers, perdit la tête en voyant arriver les Français devant Alexandrie ; dans la nuit du 25 août, il s'échappa en secret de la place où il commandait, avec Lucio Malvezzi son lieutenant, soit qu'il voulût se réunir au comte de Caiazzo son frère, qui, d'après les ordres du duc de Milan, s'était posté à Pavie, en abandonnant aux Vénitiens la frontière orientale du Milanai ; soit qu'il dérobât lâchement sa personne au danger, soit enfin qu'il eût été secrètement corrompu, comme on le soupçonna, par Jean-Jacques Trivulzio [1].

Dès que l'armée qui était dans Alexandrie, et où l'on comptait encore au moins six mille hommes, fut avertie de la disparition de son général, chaque soldat ne songea plus qu'à fuir ou à se cacher, et le corps entier fut bientôt dissipé. Les Français entrèrent dans Alexandrie le lendemain 26 août ; ils pillèrent la ville, et se vantèrent encore de leur clémence, pour n'avoir pas massacré les habitants, en souvenir de l'ancienne défaite de Philippe de Valois devant leurs murs [2]. Les Français passèrent ensuite le Pô, et mirent le siége devant Mortara ; Pavie leur envoya sa soumission avant qu'ils fussent entrés sur son territoire. De leur côté, les Vénitiens s'étaient emparés de Caravaggio, et leurs avant-postes paraissaient devant Lodi. Le peuple, pour cacher sa terreur, affectait le mécontentement, et accusait Louis Sforza de tyrannie ; déjà quelques mouvements séditieux se manifestaient à Milan. Le duc vit bien que toute résistance devenait impossible, et qu'il fallait céder à l'orage. Il fit partir son frère, le cardinal Ascagne, pour l'Allemagne, avec ses enfants et son trésor ; il remit à Isabelle d'Aragon, veuve de

[1] Fr. Guicciardini, l. IV, p. 228.— P. Bembi Hist. Venet., l. IV, p. 87.—Chron. Veneta, t. XXIV, p. 99. — Républ. ital, c. 99.
[2] Saint-Gelais, p. 147.

son prédécesseur, le fils qu'elle avait eu de lui, François Sforza, qu'il avait jusqu'alors tenu captif, et il lui recommanda de le soustraire à la jalousie des Français. Il chargea un de ses officiers les plus dévoués, Bernardino de Costa, du commandement du château de Milan, où il avait fait entrer trois mille hommes et d'abondantes munitions; il recommanda Gênes aux Adorni; il distribua des présents aux principaux gentilshommes milanais, et le 2 septembre il sortit de sa capitale pour se rendre, par Como et la Valtellina, à Inspruck, auprès de Maximilien son gendre [1].

La révolution s'accomplit en Lombardie avec une effrayante rapidité. Les Français en s'avançant vers Milan, trouvèrent, six milles avant d'y arriver, les députés de cette ville, qui venaient leur en offrir les clefs. Gênes se soumit avec le même empressement. Le commandant du château de Milan, séduit par une grosse somme d'argent, livra cette citadelle, douze jours après que la ville avait ouvert ses portes; tout le Milanez enfin fut conquis en vingt jours, à dater depuis le commencement de la campagne. Louis XII, qui n'avait pas compté sur une soumission aussi rapide, passait les monts dans l'espoir d'arriver à temps pour les combats. Vers la fin de septembre, il fut reçu à Turin, avec magnificence, par le duc Philibert II, qu'il emmena avec lui à Milan [2]. Le roi fit son entrée, le 2 ou le 3 octobre, dans cette capitale, en habit ducal. Il voulait ainsi se rendre agréable aux Milanais. Les enfants chantaient des hymnes devant lui, en l'appelant le grand roi, et le libérateur de leur patrie; les sénateurs, les juges, le clergé, la noblesse, les marchands, s'empressaient tous autour de lui [3]. De son côté, Louis XII cherchait à se montrer gracieux envers ses nouveaux sujets; il promit des réductions sur les droits de consommation; il diminua réellement quelques impôts; il restitua plusieurs domaines confisqués; il interdit toute poursuite contre ceux qui s'étaient attachés à la maison Sforza; il accorda surtout des grâces à la noblesse, il lui rendit en particulier le droit de chasse, dont les ducs de Milan, qui voulaient se réserver tout pour eux-mêmes, s'étaient montrés fort jaloux [4]. Il témoigna de

[1] Fr. Guicciardini, l. IV, p. 230. — Petri Bembi, l. IV, p. 88. — Barth. Senar. de Reb. Genuens., t. XXIV, p. 568. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 235. — Républ. ital., c. 99.

[2] Guichenon. Hist. de Savoie, t. II, p. 184.

[3] Raynaldi Annal. eccles., 1499, § 20. — Républ. ital., c. 99.

[4] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 150.

la faveur aux gens de lettres ; il augmenta le salaire des professeurs dans les écoles ; il arma chevaliers plusieurs de ceux qui suivaient avec distinction la carrière des armes, et il les invita fréquemment à sa table [1]. Enfin, il choisit pour gouverneur de Milan un Milanais, Jean-Jacques Trivulzio, se flattant qu'il serait plus acceptable au peuple qu'un Français. Avant la fin de l'année, cependant, il repassa les Alpes, sur la nouvelle que la reine lui avait donné une fille, qu'elle avait vouée à saint Claude, et qui porta le nom de Claude. Il croyait avoir gagné les cœurs des Milanais par ses bienfaits, comme il les avait soumis par la terreur de ses armes ; et il retourna sans inquiétude, d'abord à Lyon, puis à Romorantin, où il avait laissé la reine [2].

[1] Arn. Ferronii, p. 38.
[2] Saint-Gelais, p. 153.

CHAPITRE XXVIII.

Soulèvement du Milanai. Sforza trahi par les Suisses et livré aux Français. Assistance donnée par les Français aux Florentins contre Pise, à César Borgia contre les princes de Romagne. Traité de Grenade. Massacre de Capoue. Seconde conquête de Naples, et partage de ce royaume avec les Espagnols. — 1500-1501.

(1500.) Le roi Louis XII avait de beaucoup dépassé ce que les Français avaient attendu de lui. Ils ne le connaissaient, lorsqu'il était duc d'Orléans, que comme un homme de plaisir, occupé tour à tour de tournois et de galanterie, qui avait troublé l'État par son ambition, sans annoncer de grands talents pour exercer le pouvoir qu'il recherchait, et qui, peu capable de se conduire par lui-même, abandonnait toutes ses affaires sérieuses à la direction d'un favori. Ce fut seulement après qu'il fut monté sur le trône qu'on reconnut que ce favori, s'il n'était pas lui-même un homme de génie; avait du moins un désir sincère du bien du royaume; que le chancelier, auquel le roi accordait également sa confiance, était un grand magistrat, fait pour réformer l'administration de la justice, et pour l'honorer dans ses organes, mais, surtout, que Louis XII lui-même était animé d'un ardent désir de faire le bien de son peuple; qu'il s'appliquait avec conscience à étudier l'administration pour la réformer, et qu'il apportait à cette réforme les deux qualités qu'on est le plus heureux de trouver dans un roi, l'habitude de l'ordre et l'amour de l'économie. Aussi réussit-il, en peu de temps, à réorganiser les finances tout en diminuant les impôts. Ses prédécesseurs ne jouissaient d'aucun crédit, et n'avaient, en conséquence, pu faire aucune dette, en sorte qu'une meilleure administration des revenus, et une modération dans les dépenses, produisaient une aisance immédiate. La régularité des payements du trésor fut un des premiers effets de l'ordre nouveau, et celui qui étonna le plus, car on n'avait jamais rien vu de semblable. « Les états et pensions qu'il

» donne, dit Saint-Gelais son biographe, sont aussi sûrs à ceux qui » les ont comme leurs rentes, sans qu'il y ait aucun retranchement, ni » aucun n'en est désappointé sans grande occasion..... A Paris, à » Rouen, à Tours, n'y a marchand qui plus loyaument paye ses dettes » qu'il ne fait les siennes [1]. Il a fait un autre bien particulier, si grand » que aucun de ses prédécesseurs n'en fit oncques guère de semblable, » c'est d'avoir ôté la pillerie que les gens de guerre souloient faire sur » le pays, qui étoit une chose insupportable au pauvre peuple. J'ai » vu moi, étant des ordonnances, que quand les gens d'armes arri- » voient en un village, bourgade ou ville champêtre, les habitants, » hommes et femmes, s'enfuyoient, en retirant de leurs biens ce qu'ils » pouvoient, aux églises, ou aux autres lieux forts, tout ainsi que si » c'eussent été les Anglais, leurs anciens ennemis, qui étoit piteuse » chose à voir; car un logement de gens de guerre qui eussent séjourné » un jour et une nuit en une paroisse, y eussent porté plus de dom- » mage que ne leur coûtoit la taille d'une année [2]. » Louis XII n'avait réussi à rétablir ainsi la discipline parmi les troupes, et à les forcer à s'abstenir du pillage, que parce qu'il avait apporté la plus grande régularité à leur payer leur solde dès qu'elle était due. Il ne lui arriva qu'une seule fois de laisser s'accumuler six mois d'arrérages, et encore trouva-t-il moyen de les solder à la fin de l'année [3]. Les historiens de Louis XII, il est vrai, et surtout Claude de Seyssel et Saint-Gelais, peuvent être accusés de n'avoir songé à écrire qu'un panégyrique; souvent on peut les surprendre à s'écarter de la vérité; mais, alors même, la nature de leurs éloges atteste le bon cœur du roi, auquel ils voulaient plaire : c'était un grand progrès dans la civilisation d'avoir produit un autre monarque qui ambitionnait par-dessus tous les autres le titre de père du peuple, déféré à Louis XII.

Il s'en fallait de beaucoup, il est vrai, que le roi Louis XII eût répondu à l'attente et aux désirs des Milanais comme à ceux des Français. Les émissaires de Jean-Jacques Trivulzio, quand ils préparaient l'invasion de la Lombardie, avaient célébré d'avance ses vertus et sa débonnaireté; ils avaient surtout répété que le roi de France était assez riche pour abolir tous les impôts, ou du moins pour les remettre sur le pied où ils étaient du temps des Visconti. Louis fut bien loin de réa-

[1] Saint-Gelais, p. 151, 152.
[2] *Ibid.*, p. 122.
[3] Arn. Ferronii de Reb. gestis Gallorum, l. III, p. 38.

liser de telles espérances : la richesse de l'Italie frappait d'étonnement les Français, et la Lombardie leur paraissait bien plus en état que leur pays d'acquitter les lourdes contributions dont elle était chargée ; aussi ne songèrent-ils point à les alléger[1]. De plus, Jean-Jacques Trivulzio, qui avait si fort facilité la conquête du Milanais, par le crédit qu'il y exerçait sur le parti guelfe, était très-peu propre, comme chef de ce parti, à le gouverner en paix : il n'oubliait pas un instant les ressentiments de sa faction, et en même temps il offensait la bourgeoisie par sa rudesse soldatesque. Enfin la politique étrangère de Louis semblait annoncer ou une grande ignorance de tous les droits publics, ou un grand mépris de toute morale. Ses propres titres au duché de Milan, qui semblaient si incontestables aux Français, ne pouvaient pas soutenir un instant l'examen des Italiens. Les Visconti, dont il se disait héritier, avaient deux titres à la domination de la Lombardie, la seigneurie qu'ils tenaient du peuple, et le duché dont ils avaient été investis par l'empereur. La seigneurie n'avait pas été une seule fois héritée par des femmes, ni à Milan, ni dans aucune autre des villes de l'Italie : elle ne le pouvait pas, puisque ce n'était autre chose que la direction d'un parti, qui devenait une magistrature lorsque ce parti était le plus fort. L'honneur ducal avait été conféré à la maison Visconti, cent vingt ans plus tard que la seigneurie, par deux diplômes que l'empereur Wenceslas avait accordés à Jean-Galeas Visconti, en date du Ier mai 1395, et du 13 octobre 1396, le second desquels était destiné à régler la succession de ce fief impérial. Il y appelait tous les descendants mâles légitimes de Jean-Galeas, et, à leur défaut, les bâtards solennellement légitimés par les empereurs ; mais il en excluait à perpétuité les femmes et leur descendance[2]. Le seul titre de Louis XII au duché de Milan était cependant d'être petit-fils de Valentine Visconti, fille de Jean-Galeaz.

Louis XII ne pouvait donc être regardé par les Lombards, dont il se disait le duc, que comme un usurpateur établi par la violence. En même temps ils le voyaient avec chagrin démembrer leur État, en

[1] Guaguin assure cependant que Louis réduisit les impôts de Milan de 1,608, 686 livres tournois à 622, 500 liv. Compend., l. XI, f. 169. La première de ces sommes est une prodigieuse exagération, et prouve seulement l'ignorance de l'écrivain.

[2] *Voyez* les deux diplômes, Ann. Mediolanenses, t. XVI, Rerum Italicar., c. 157, 158, p. 821-830.

en abandonnant une partie aux Vénitiens, une autre au duc de Savoie. Ils plaignaient le jeune François Sforza, fils de Jean-Galeas II et d'Isabelle d'Aragon, que le roi s'était fait livrer, qu'il envoya en France, et qu'il força à prendre l'habit monastique [1]. C'était à lui qu'aurait dû appartenir, par droit d'hérédité, le manteau ducal, que Louis le More son grand-oncle avait usurpé. Dans ses rapports avec les autres États d'Italie, Louis XII se montra dépourvu de bonne foi et avide d'argent. Il avait exigé des sommes considérables du duc de Ferrare et de Jean Bentivoglio, seigneur de Bologne, avant de leur promettre sa protection [2]. Il avait traité plus durement encore les Florentins, les plus anciens et les plus fidèles alliés de la France; et tandis qu'il montrait cette inconstance dans ses amitiés, on apprenait qu'il avait formé une étroite alliance avec César Borgia, duc de Valentinois, et avec le pape son père ; qu'il avait promis de les seconder dans la guerre injuste qu'ils allaient faire aux petits princes de Romagne, et qu'il menaçait ainsi tous les droits, en s'associant pour une usurpation à des hommes qu'on savait capables de tous les crimes, à des hommes qui jusqu'alors s'étaient signalés par leur inimitié contre la France.

Lorsque César Borgia était venu à la cour de France l'année précédente, et qu'il avait déposé le chapeau rouge, il avait épousé Charlotte, fille d'Alain d'Albret et sœur de Jean II, roi de Navarre. Albret s'était d'abord refusé à ce mariage, auquel Borgia n'avait songé qu'après avoir été rejeté par Charlotte d'Aragon, fille de Frédéric, roi de Naples [3]. Mais Louis XII, qui n'avait point pardonné à Alain d'Albret sa longue rivalité et ses intrigues, dans les affaires de Bretagne, lui avait déclaré que c'était à ce prix seulement qu'il voudrait bien les oublier [4]. Au titre de duc de Valentinois, César Borgia voulait joindre celui de duc de Romagne. A peine la conquête du duché de Milan était-elle effectuée, que Borgia, qui y était arrivé à la suite de Louis XII, obtint de ce roi la petite armée avec laquelle il entreprit la conquête de la Romagne. Dans cette armée, il avait trois cents lances françaises que conduisait Yves d'Allègre, et quatre mille Suisses commandés par le bailli de Dijon. A la fin de novembre 1499, Borgia se présenta, à la tête de ces troupes, auxquelles il avait joint ses gendarmes italiens,

[1] Guicciardini, l. IV, p. 247.
[2] Républ. ital., c. 99.
[3] Fr. Belcarii, l. VIII, p. 223.
[4] Arnoldi Ferronii, l. III, p. 37.

devant la ville d'Imola, qu'il força à se rendre le 9 décembre : il attaqua ensuite Forli, où la courageuse Catherine Sforza s'était enfermée, tandis qu'elle avait envoyé à Florence, pour le mettre en sûreté, son fils Octavien Riario, auquel ces deux villes appartenaient. La première enceinte de Forli, puis la citadelle, puis la tour maîtresse, où Catherine avait continué à se défendre, furent successivement emportées d'assaut par les Français et les Suisses. Catherine, arrêtée par Yves d'Allègre, fut envoyée prisonnière à Rome, et enfermée en château Saint-Ange. D'Allègre cependant, à qui elle s'était rendue, obtint ensuite du pape qu'elle fût remise en liberté [1]. Les Français unis à Borgia étaient sur le point d'attaquer un autre des petits princes de Romagne, lorsque Yves d'Allègre fut tout à coup rappelé en Lombardie, pour la nouvelle qu'une révolution y avait éclaté.

En effet, Louis Sforza, lorsqu'il était arrivé en Allemagne auprès de Maximilien, l'avait rejoint comme il venait de faire la paix avec les Suisses; il n'avait pu tirer de lui aucune assistance, mais il avait profité de ce que le licenciement des armées qui venaient de combattre l'une contre l'autre laissait beaucoup de soldats désœuvrés, pour engager à son service cinq cents gendarmes francs-comtois, et huit mille Suisses, avec lesquels il s'était aussitôt mis en marche vers la Lombardie. Il avait été averti que la disposition des esprits, à l'égard des Français, y était déjà complétement changée. Son médecin et son chambellan, dont les biens avaient été confisqués par le roi et donnés à d'autres courtisans, selon un usage commun à la cour de France, mais encore inconnu à l'Italie, étaient venus l'assurer qu'à son approche tous les Lombards se déclareraient pour lui : ils étaient ensuite revenus à Milan pour ameuter les esprits, mais ils y avaient été arrêtés [2]. Au commencement de février, Louis le More arriva en Italie par le lac de Como. Le seigneur de Ligny commandait à Como, et se préparait à défendre la ville, mais il fut rappelé par Jean-Jacques Trivulzio, qui voyait la rébellion éclater de toutes parts autour de lui. Dès le 3 février, celui-ci fut obligé d'évacuer aussi Milan, en laissant seulement une garnison suffisante au château, et de se retirer à Novarre [3]. Cette retraite encouragea davantage encore les insurgés; en un instant toute la Lombardie fut en

[1] Républ. ital., c. 100. — Jean d'Auton, Hist. de Louis XII, publiée par Théod. Godefroi, Paris, 1620, in-4°, c. 1 à 4, p. 1-14.
[2] Jean d'Auton, Hist. de Louis XII, c. 5, p. 14.
[3] *Ibid.*, c. 13, p. 30.

armes. Le 5 février, le cardinal Ascagne Sforza entra dans Milan; le 6, son frère, Louis le More, y entra à son tour : toute la ville semblait ivre de joie de son retour ; dans toutes les parties du duché, par une même explosion de sentiments, le pouvoir des Sforza était rétabli ; les Français étaient mis en fuite. Ceux-ci cependant, au milieu d'une insurrection populaire, conservaient l'avantage des armes et de la vaillance; on les menaçait, on les attaquait de loin ; mais les populations armées n'osaient point tenir contre eux. Louis d'Ars, avec quarante hommes d'armes et quatre-vingts archers, traversa toute la haute Lombardie de Bellinzone jusqu'à Novarre, s'ouvrant sans cesse le chemin, avec son épée, au milieu des insurgés [1]. Yves d'Allègre, avec l'armée qui avait conquis Forli, revint de son côté par la rive droite du Pô, trouvant partout la population sous les armes. Il rejoignit Ligny à Casal, le 11 février, après avoir pillé Tortone au passage [2].

Ainsi, cinq mois après la conquête du Milanais, il était reperdu en entier avec autant de rapidité qu'il avait été conquis, et Trivulzio, Ligny et d'Allègre, après avoir réuni toutes leurs forces, se trouvaient rejetés sur la frontière du Piémont. Mais dès les premiers mouvements des Lombards, des courriers avaient été expédiés à Louis XII, pour lui en porter le nouvelle à Loches, où il était alors [3] ; et Louis, bien différent des rois qui l'avaient précédé, n'avait pas perdu un instant pour porter remède à un événement aussi inattendu. Il avait fait partir immédiatement pour l'Italie Louis de la Trémouille, avec cinq cents hommes d'armes, commandés par ses meilleurs officiers. Il avait écrit au bailli de Dijon, qui se trouvait à Novarre avec Trivulzio, de passer aussitôt en Suisse, où il jouissait d'un grand crédit, et d'y lever quatorze ou quinze mille hommes. Cet ordre était arrivé au bailli le 14 février, et il était parti à l'instant [4]. En même temps le cardinal d'Amboise s'était rendu en toute hâte en Italie, pour y représenter le roi, et faire trouver de l'argent aux capitaines au moment où ils en auraient besoin [5].

Tant le duc de Milan que les généraux français pouvaient, en deux jours, faire parvenir leurs courriers par le mont Saint-Gothard ou le

[1] Jean d'Auton, c. 14, p. 34.
[2] *Ibid.*, c. 16, p. 43.
[3] *Ibid.*, c. 6, p. 16.
[4] *Ibid.*, c. 18, p. 53.
[5] *Ibid.*, c. 19, p. 59.

Simplon jusqu'au centre de la Suisse. Là, ils trouvaient toute la population également disposée à se vendre à l'enchère, pour quelque guerre que ce fût. Ces montagnards semblaient l'emporter en force de corps et en intrépidité sur les soldats les plus aguerris des meilleures armées; mais, accoutumés à une vie dure et sauvage, ils avaient été tout à coup enivrés par la jouissance de toutes les voluptés, que tous les princes leur avaient prodiguées depuis peu d'années pour les séduire. Les Italiens, comme les Français, avaient voulu, à tout prix, avoir des Suisses dans leurs armées; ils leur avaient offert une solde prodigieuse, et ils leur permettaient une licence effrénée dans les camps. Des flatteurs, qui ne manquent pas plus aux peuples qu'aux rois, célébraient en même temps leur vaillance, et leur faisaient croire qu'ils pouvaient acquérir de la gloire dans les combats où leur patrie n'avait aucun intérêt, et où aucun droit, aucune garantie morale ne les justifiait des meurtres qu'ils commettaient. Dans aucun temps, les Suisses ne se signalèrent par une valeur plus redoutable; dans aucun temps, ils ne répandirent plus de sang; mais leur férocité égala tout au moins leur courage, et aucune période ne fut plus fatale à leur gloire; dans aucun temps, ils ne furent mus par des passions plus brutales : la débauche, la cupidité et l'amour du carnage les appelaient seuls aux armées, Dès le milieu de février, il était arrivé au camp de Louis Sforza dix mille tant Suisses que landsnechts ou fantassins de la basse Allemagne [1]. En même temps, il y avait au camp français de Mortara trois mille cinq cents Suisses qu'Yves d'Allègre y avait ramenés de Forli [2]. Une juste répugnance à combattre les uns contre les autres les rendait également indisciplinés dans les deux camps; mais leur manière de manifester cette répugnance, c'était de demander plus d'argent encore, puisqu'ils devaient faire un service plus contraire à leurs sentiments naturels : les Suisses du camp de Mortara se mutinèrent pour obtenir, des capitaines français auxquels ils obéissaient, six semaines de paye, encore qu'ils n'eussent servi qu'un mois [3].

Louis Sforza de son côté avait réuni trente mille soldats sous les armes; à leur tête il partit le 5 mars de Vigevano, pour venir mettre le siége devant Novarre. Yves d'Allègre s'était chargé de la défense de cette place, tandis que le reste de l'armée française avait pris position

[1] Jean d'Auton, c. 18, p. 54.
[2] *Ibid.*, p. 57.
[3] *Ibid.*, c. 18, p. 57.

à Mortara. Ligny avait représenté à Jean-Jacques Trivulzio, qu'encore que l'armée française fût fort inférieure en force à celle de l'ennemi, il convenait qu'elle tînt toujours la campagne, pour conserver sa réputation ; d'autant plus si l'on éprouvait un échec, la gendarmerie française suffirait toujours à mettre en sûreté l'artillerie et elle était trop supérieure à l'italienne, pour courir elle-même aucun danger. Quant à la perte de quelques bataillons d'infanterie, ce n'étaient que des étrangers, dont le sang avait peu de valeur ; « car, disoit-il, autres piétons » n'avons que Suisses et Piémontais, et peu de nombre de Gascons, » ainsi, grande perte ne s'en pourroit ensuivre [1]. »

Les Français firent une vigoureuse résistance dans Novarre ; ils y soutinrent plusieurs assauts, mais ils furent enfin obligés de rentrer toute leur artillerie dans le château, où ils laissèrent garnison, et de rendre la place le 22 mars, avec permission de se retirer librement à Mortara [2]. Le surlendemain 24 mars, la Trémouille, qui en avançant avait recueilli des renforts, arriva de son côté à Mortara avec douze cents hommes d'armes, quatre mille piétons, et une bonne artillerie. Il hésita s'il n'attaquerait pas immédiatement le duc de Milan, mais comme il apprit que les Suisses qu'il attendait s'approchaient de leur côté, il aima mieux leur donner le temps d'arriver. Ces Suisses reçurent leur solde à Verceil, où le cardinal d'Amboise était allé au-devant d'eux, et le 3 avril ils entrèrent à Mortara [3]. Le roi s'était avancé jusqu'à Lyon, pour être plus à portée de son armée, et y faire passer avec moins de retards ou des soldats ou de l'argent. De son côté Louis Sforza était entré à Novarre ; il y avait rassemblé toutes ses forces, et il se préparait à livrer bataille. Les gentilshommes français qui étaient auprès du roi à Lyon, de même que ceux qui avaient suivi Valentinois à Rome accouraient en hâte pour prendre part à une action où ils espéraient s'illustrer [4].

Mais le sort des États ne dépendait plus de la valeur ou française ou italienne, de la prudence des cabinets, ou des ordres des généraux. Une multitude d'hommes grossiers, violents, appelés depuis peu de jours de leurs montagnes, où ils s'étaient accoutumés à la plus absolue indépendance, méprisant toute autorité, toute discipline, croyant tou

[1] Jean d'Auton, c. 20, p. 63.
[2] *Ibid.*, c. 23, p. 72.
[3] *Ibid.*, c. 26, p. 84.
[4] *Ibid.*, c. 28, p. 90.

permis à leur valeur, toute autre nation soumise à leur caprice, remplissait les deux camps et donnait ses ordres aux deux généraux. Les Suisses au service de France avaient été levés avec le consentement de leurs cantons, ceux de Louis Sforza s'étaient engagés individuellement à sa solde. La diète helvétique avertie que les Suisses des deux armées étaient en présence, adressa aux uns et aux autres la défense de combattre en versant le sang de leurs frères, et l'ordre de rentrer au plus tôt dans leur pays. Le combat en effet eût été parricide, mais la retraite était un manque de foi envers ceux qui les avaient soldés.

Les Suisses des deux camps ne sentirent point ce que l'honneur de leur nation exigeait; ils ne voulaient pas s'égorger les uns les autres, mais ils étaient bien plus occupés de s'assurer de bons quartiers et une riche solde, que d'obéir à leurs magistrats ou de demeurer fidèles à leurs généraux. Les quatre mille Suisses qu'Yves d'Allègre avait ramenés de Romagne songèrent d'abord à passer au service de Louis Sforza, avec lequel ils entrèrent en négociation [1]. Les Suisses des deux armées se réunissaient sans cesse, pour boire ensemble, pour comparer les avantages qu'ils obtenaient à l'un et à l'autre service, et pour chercher, non comment ils sauveraient leur honneur compromis par des engagements contradictoires, mais comment ils s'assureraient plus de profit : l'événement seul peut nous apprendre quel fut le secret de ces honteuses consultations. Le cardinal d'Amboise avertit la Trémouille que la diète helvétique avait donné ordre aux Suisses de quitter également l'une et l'autre armée, et il lui conseilla d'attaquer immédiatement l'ennemi, pour ne pas donner à ses soldats le temps de se retirer. La Trémouille en effet marcha le mercredi 8 avril vers Novarre, pour offrir la bataille à Louis Sforza, qui était à demi-mille en avant de cette ville, quoique celui-ci eût près de moitié plus de monde que lui [2]. Mais comme les gendarmes français s'ébranlaient déjà pour charger, les Suisses de Louis Sforza déclarèrent ne pas vouloir combattre, et rentrèrent dans la ville; les gendarmes bourguignons, albanais et lombards qui leur étaient associés, effrayés de leur désertion, se retirèrent précipitamment ; deux compagnies s'enfuirent audelà du Tésin, le reste rentra dans la ville [3]. La Trémouille, pendant la nuit, se fortifia entre le Tésin et Novarre pour couper à Sforza toute communication avec Milan. « Cette nuit, dit

[1] Guicciardini, l. IV, p. 249. — Jean d'Auton, c. 18, p. 57.
[2] Jean d'Auton, c. 30 et 31, p. 96 et 98.
[3] *Ibid.*, c. 31, p. 101.

» d'Auton, qui parle comme ayant été présent à l'armée, commen-
» cèrent à parlementer les Allemands et Suisses du seigneur Ludovic
» et du parti du roi, et alloient et venoient ensemble comme si en-
» tr'eux fût trêve. Un nommé le capitaine Despierres, du parti du sei-
» gneur Ludovic, se rendit cette nuit au comte de Ligny, lequel on
» cuidoit de tout le parti le plus assuré pour le seigneur Ludovic[1]. »
En même temps, dans la ville, les Suisses demandaient leur solde avec des cris séditieux : en vain Sforza, pour les apaiser, leur donna tout ce qu'il possédait, ils déclarèrent qu'ils voulaient partir[2]. Des conférences s'ouvrirent publiquement le 9 avril entre les Suisses et les généraux français; ils demandèrent et obtinrent un sauf-conduit pour retourner dans leur pays avec tout leur bagage; les cavaliers bourguignons (Franc-Comtois) l'obtinrent également; mais le sauf-conduit fut refusé aux Lombards, et à la cavalerie légère des stradiotes. Les Suisses ne sentirent pas que leur honneur les attachait à leurs compagnons d'armes; que si le combat entre compatriotes était parricide, ils devaient en laisser le crime et la honte à ceux qui les attaqueraient ; qu'ils devaient se retirer sans doute, mais sous condition seulement que la retraite fût libre pour tous ceux qu'ils avaient associé à leur fortune. Un plus grand manque de foi leur était encore demandé ; on les sollicita de livrer le prince qu'ils étaient venus servir, et qu'ils avaient juré de défendre. En apparence ils s'y refusèrent; ils répondirent « que jà par eux
» ne seroit livré, mais que si entre eux se pouvoit trouver, sans empê-
» chement se pourroit prendre; donc fut appointé que le lendemain
» au matin tous les Allemands désarmés, deux à deux, passeroient
» entre l'armée de France, afin que si ledit seigneur Ludovic, en état
» dissimulé entre eux se cuidoit sauver, tout à clair pût être avisé. »
Louis Sforza ne voyant que trop de quoi il était menacé, accepta l'offre des deux chevaliers français, Louis d'Ars, de Roquebertin, qui lui promirent au nom de la Trémouille, que, s'il se livrait lui-même, il serait bien traité en France; mais les Suisses, qui ne voulaient pas perdre le prix secret de leur trahison, ne le laissèrent pas sortir de la ville[3].

L'indigne traité de Novarre fut mis à exécution le vendredi 10 avril, entre cinq et six heures du matin. La cavalerie lombarde sortit la pre-

[1] Jean d'Auton, p. 102.
[2] Guicciardini, l. IV, p. 250.
[3] *Ibid.*, c. 31, p. 104, 105.

mière des murs de Novarre, en face de l'armée française, qui l'attendait ; la gendarmerie de France fondit sur elle, en tua une partie, en fit une autre prisonnière, et poursuivit le reste l'épée aux reins pendant quatre milles. Les gendarmes bourguignons sortirent ensuite; ils étaient aussi rangés en bataille, mais, sur l'ordre du sire de la Trémouille, ils plièrent leurs drapeaux, jetèrent leurs armes, et on leur permit de passer. Le troisième corps était celui des stradiotes ou Albanais, auxquels les Français n'avaient point voulu accorder de sauf-conduit ; les Suisses, qui étaient derrière eux en bataille, les poussaient en avant à la boucherie. Le plus grand nombre fut tué ou noyé; plusieurs cependant, grâce à l'agilité de leurs chevaux, réussirent à passer à la nage le Tenin, vers lequel ils se jetèrent. Les Suisses et Allemands restaient enfin. Ils étaient au nombre de quinze ou vingt mille ; ils jetèrent leurs piques et leurs hallebardes, et consentirent à passer deux à deux entre les rangs de l'armée française. Chaque officier les examinait pour découvrir Louis Sforza, qu'on savait être déguisé parmi eux. Cependant il en avait déjà passé environ huit mille, et la Trémouille, ne le voyant point, menaça ceux qui restaient de les faire charger s'ils ne le rendaient pas ; mais les Suisses de sa propre armée s'écrièrent aussitôt que, s'il le faisait, eux aussi tomberaient sur lui. Il fallut donc continuer à examiner ceux qui passaient; alors deux Suisses s'étant fait donner deux cents écus pour le désigner, « arriva le comte de Ligny » parmi la presse, et là le vint trouver, à tous ses cheveux troussés » sous une coëffe, une gorgerette autour du col, un pourpoint de satin » cramoisi et des chausses écarlates, la hallebarde au poing. Et en ce » point le prit le comte de Ligny, et le fit monter sur un courtaut » que lui bailla le sire de la Palisse [1]. »

L'arrestation de Louis Sforza causa une indignation universelle contre les Suisses ; et en effet il est impossible de concevoir une action militaire plus déshonorante que celle de l'armée assemblée à Novarre. Qu'après un siége, après une déroute, une armée soit frappée d'une terreur panique, et se soumette à une capitulation honteuse, cela s'est vu sans doute, et peut se voir encore, mais que, sans combats, sans pri-

[1] Jean d'Auton, c. 32, p. 110. — *Voyez* encore Républ. ital., c. 99. — Mém. de Louis de la Trémoille, t. XIV, c. 10, p. 162. — Saint-Gelais, p. 158. — Arnoldi Ferronii, l. III, p. 41. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 240. — Barth. Senar. de Rebus Genuens., t. XXIV, p. 572. — Fr. Guicciardini, l. IV, p. 251. — P. Bembi Hist. Venet., l. V, p. 100. — Jac. Nardi Hist. Fior., l. IV, p. 110.

vations, sans souffrances, sans danger même, une puissante armée, protégée par une place forte, n'ayant encore éprouvé aucun besoin, non-seulement rende cette place, mais livre le souverain sous les drapeaux duquel elle s'est rassemblée, à la captivité, et pousse la cavalerie, qui jusqu'alors avait partagé ses dangers, à la boucherie, c'est une infamie qui n'a point eu d'égale dans l'histoire: une infamie d'autant plus grande qu'on ne peut pas même soupçonner les Suisses de l'avoir commise par lâcheté. Peu importe ensuite le nom des deux traîtres subalternes qui désignèrent personnellement Louis le More. De graves historiens contemporains ont nommé Rodolphe Salis, dit le Long, et Gaspard Silen d'Ury, comme agents de toute cette trahison. D'autre part, les Suisses, par une sorte d'expiation, condamnèrent à être écartelé Thurmann d'Ury, comme ayant désigné Louis le More [1]. Il n'était pas le plus coupable. Le crime était déjà consommé par la capitulation. Aussi les historiens de la Suisse, May, Zurlauben, Mallet, s'ils ont cru servir leur patrie en supprimant l'indignation qu'excite ce forfait ou en lui donnant le change, ont bien mal connu leur sacré ministère, celui de transmettre aux races à venir les leçons du passé ; ils ont méconnu le devoir de montrer aux Suisses, dans cette circonstance, à quel degré de bassesse a pu les conduire un métier odieux, auquel ils auraient dû renoncer depuis longtemps, le trafic qu'ils font encore de leur propre valeur [2].

Immédiatement après la reddition de Novarre, les Suisses voulurent

[1] Josias Simler, de Republica Helvetiorum. l. I, p. 180. Édit. Elzev., 1727.

[2] Le récit de ce même événement, dans l histoire des Républiques italiennes, a été attaqué avec assez d'amertume par M. le baron de Grenus (Réfutation des injustes Imputations, etc. Glanures, n° 2, p. 57, 1829). M. de Grenus me reproche d'avoir manqué à l'impartialité en ne recherchant pas dans les auteurs suisses comment ils racontent cette trahison. Je doute qu'on puisse attendre d'eux cette impartialité que lui-même croit contraire aux devoirs d'un Suisse ; mais il confirme ce doute en citant ces auteurs, qui tous ont écrit au moins deux cent cinquante ans après l'événement, et qui en effet n'en connaissent pas un seul détail. J'ai cru de préférence des contemporains, dont deux au moins, d'Auton et la Trémouille, étaient présents à Novarre même ; d'autres étaient alors membres de divers gouvernements d'Italie, tels que Guicciardini, Bembo, Senarega, Nardi ; d'autres enfin, qui accusent nominativement Rodolphe de Salis, sont les hommes de poids, Arnoul Ferron, conseiller au parlement de Bordeaux, mort en 1563, et Beaucaire de Péguillon, évêque de Metz, mort en 1591. Quant à Paolo Giovio, auquel M. de Grenus me reproche d'avoir accordé trop de foi, et qui accusait aussi Salis. son récit n'est jamais parvenu jusqu'à nous ; il se trouvait dans le livre VII de son histoire, perdu au sac de Rome en 1527.

s'en aller, et on les dirigea sur Verceil, où ils devaient recevoir leur solde ; mais là ils demandèrent qu'on les payât tous en écus au soleil, qu'on leur fournît des bêtes de somme pour emporter leur bagage, enfin qu'on leur payât un mois en sus de leur solde, en récompense de la prise du duc de Milan : les trésoriers du roi s'étant réfusés à satisfaire ces prétentions exorbitantes, ils forcèrent la maison du contrôleur, qui s'échappa par les fenêtres ; ils blessèrent, traînèrent par les cheveux et faillirent tuer le bailli de Dijon, qu'on regardait comme leur grand ami ; et après avoir obtenu tout ce qu'ils demandaient, en rentrant chez eux ils s'emparèrent encore de vive force du château de Bellinzona, qu'ils ont toujours gardé dès lors [1].

Au reste, l'indignation excitée contre les Suisses retomba en partie sur les Français. Il n'y a que quelques degrés d'infamie de moins à acheter une trahison qu'à la vendre. La conquête de la Lombardie était effectuée, il est vrai, mais elle était effectuée avec les armes des prêtres, et par le cardinal d'Amboise, qui, le premier, avait songé à corrompre les Suisses, non avec les armes des chevaliers, et par la Trémouille et Ligny. Les trois frères San-Severino, Galeazzo, Fracassa, et Anton Maria, avaient été arrêtés avec Louis le More. Le cardinal Ascagne Sforza, trahi par un de ses amis, gentilhomme de Plaisance, fut livré aux Vénitiens, avec un grand nombre d'émigrés milanais; mais Louis XII se le fit rendre par ses menaces. Il fit enfermer le cardinal Ascagne dans la même tour de Bourges où lui-même avait été prisonnier; il fit jeter trois filles du précédent duc de Milan, Galeas Sforza, dans une tour obscure; il força son petit-fils à faire des vœux monastiques; enfin il se fit amener à Lyon Louis le More, le souverain qu'il venait de dépouiller. Celui-ci fut introduit dans la ville en plein midi, au milieu d'une foule infinie qui se réjouissait de sa misère. Louis XII refusa cependant de le voir : il le fit enfermer à Pierre-Encise, puis au Lys Saint-George, et enfin à Loches. Là, il le fit garder, dans une solitude absolue, pendant dix ans, que le malheureux souverain, fils d'un grand homme, vécut encore; et il eut la dureté de lui refuser même des livres, ou la permission d'écrire, pour distraire ses ennuis [2].

Dès le lendemain de l'arrestation de Louis le More, le cardinal d'Amboise partit de Verceil pour se rendre par Novarre à Milan,

[1] Jean d'Auton, c. 33, p. 113.

[2] Républ. ital., c. 99. — Jean d'Auton, c. 33, p. 111. — Saint-Gelais, p. 195. — Guicciardini, l. IV, p. 252. — Fr. Belc., l. VIII, p. 241. Arn. Ferr., l. III, p. 42.

Le 14 avril, il reçut à Vigevano la députation de la municipalité de Milan, qui lui demandait grâce, et le suppliait de venir loger dans la ville. Il commença par déclarer qu'il n'y entrerait point, que cette ville ne fût purgée des rebelles qu'elle contenait. Il porta ainsi au comble la terreur des habitants, et il les amena à faire les plus grands efforts pour le fléchir à force d'or. Il obtint, en effet, que les Milanais se rachetassent par l'énorme contribution de 300,000 écus; à ce prix, il accorda aux bourgeois leur grâce, en en exceptant cependant les auteurs de la rébellion; il fit ensuite son entrée dans la ville le vendredi saint 17 avril, et les hommes qui avaient manifesté le plus de zèle pour le rétablissement de leurs anciens souverains furent exécutés sur la place du château, par les ordres du sire de la Trémouille [1]. Le panégyriste de Louis assure que cette punition fut jugée bien légère, quand on songeait au nombre des délinquants, et à la richesse de la cité et du pays. Il ajoute que le cardinal d'Amboise passa plusieurs nuits sans dormir, afin d'empêcher que les gendarmes du roi ne pillassent Milan, ou les autres villes du duché [2].

La conduite des Français, en Italie, après leur victoire, fut peu propre à leur concilier l'affection de leurs voisins. Le cardinal d'Amboise accusa tous les États limitrophes du duché de Milan, ou d'avoir aidé Louis Sforza, ou de s'être réjouis de ses succès, ou de ne les avoir pas empêchés; il les obligea ensuite par ses menaces à lui payer de pesantes contributions. Jean Bentivoglio, seigneur de Bologne, et les républiques de Lucques et de Sienne, furent taxés en punition de leurs vœux secrets, et plus encore de leur faiblesse [3]. Les Florentins, loin d'avoir donné aucune occasion de se plaindre d'eux, lui avaient, au contraire, montré une fidélité exemplaire au moment de la révolution; aussi le cardinal d'Amboise, qui était bien aise de se décharger de la solde d'une grande partie des troupes qu'il avait conduites en Italie, crut que le moment était venu d'exécuter à leur égard des promesses plusieurs fois répétées, plusieurs fois payées par des sommes considérables, et de leur rendre la ville de Pise. Il leur envoya donc une petite armée commandée par le sire de Beaumont, forte de cinq cents hommes d'armes, trois mille cinq cents Gascons et autant de Suisses, qu'il

[1] J. d'Auton, c. 34 à 37, p. 116 à 122. — Relation notariée des discours prononcés à cette occasion. Dumont, Corps diplom., t. III, p. II, p. 439.

[2] Les Louanges de Louis XII, par Claude de Seyssel, p. 48.

[3] J. d'Auton, c. 37, p. 122.

chargea la république de payer et d'entretenir de tous points [1]. D'autre part, Yves d'Allègre ramena à César Borgia trois cents lances et deux mille fantassins pour continuer la conquête de la Romagne aux frais de ce fils du pape [2]. Le cardinal d'Amboise, après avoir mis à la charge de ses alliés presque toutes ses troupes, et avoir en même temps réorganisé le gouvernement de la Lombardie, et mis garnison dans tous ses châteaux, alla rejoindre le roi à Lyon, où il arriva le 23 juin; il lui ramena la Trémouille, Jean-Jacques Trivulzio et plusieurs autres de ses capitaines, qu'on accusait d'avoir, par leurs divisions, causé le soulèvement de la Lombardie. Charles Chaumont d'Amboise, frère du cardinal et grand maître de France, et Eberard Stuart d'Aubigny, furent nommés à leur place lieutenants du roi dans le Milanais [3].

La restitution de Pise aux Florentins était le but d'engagements contradictoires, qui compromettaient l'honneur de la France, et qui demandaient une grande probité, une grande délicatesse pour les concilier. Lorsque les Florentins avaient ouvert les portes de cette ville à Charles VIII, par le traité de Sarzane, celui-ci s'était engagé formellement à la leur rendre après son expédition. A son retour, avant la bataille de Fornovo, il avait renouvelé cette promesse, mais seulement après s'être fait payer une somme d'argent considérable, comme prix de sa fidélité à restituer ce qui n'était pas à lui. Cependant, ses lieutenants avaient vendu les forteresses de Pise, non point aux Florentins, mais aux Pisans eux-mêmes. De retour en France, Charles avait traité de nouveau avec les Florentins, et s'était fait payer un nouveau subside pour leur rendre Pise; enfin, Louis XII, en lui succédant, s'était engagé à remettre Pise sous la domination des Florentins, moyennant une nouvelle somme d'argent. D'autre part, Charles VIII, sans trop savoir ce qu'il faisait, avait déclaré aux Pisans, en entrant pour la première fois dans leur ville, qu'il leur rendait la liberté. Dès lors, les Pisans, qui avaient horreur de la domination de Florence, avaient témoigné à Charles VIII, et à tous les Français, la reconnaissance la plus vive pour cette concession; ils avaient célébré si haut ce bienfait, qu'ils avaient ainsi acquis de nouveaux droits sur le bienfaiteur. Par leur bravoure, leur enthousiasme et leur gratitude, les Pisans avaient gagné l'affec-

[1] Répub. ital., c. 100. — J. d'Auton, c. 36, p. 121.
[2] *Ibid.* — Fr. Guicciardini, l. V, p. 258. — Fr. Belcarii, l. VIII, p. 244.
[3] J. d'Auton, c. 39 et 42, p. 128, 144.

tion de la chevalerie française à un point qu'on n'aurait jamais pu prévoir.

L'armée française que le cardinal d'Amboise avait destinée à soumettre Pise, se mit en marche de Milan, le 15 mai, et dès ce jour elle fut à la solde des Florentins; cependant, elle n'arriva devant Pise que le 24 juin, les généraux français l'ayant employée pendant tout ce temps à lever des contributions sur ceux qu'ils nommaient les ennemis du roi [1]. Le même jour, Jeannet d'Arbouville et Hector de Monténart furent envoyés par le sire de Beaumont, pour sommer Pise de se rendre. Les Pisans commencèrent par faire porter à l'armée française des vivres en abondance, comme s'ils étaient en pleine paix. Ils conduisirent les deux chevaliers qui venaient leur apporter cette sommation, en présence du portrait de Charles VIII, qu'ils avaient mis au poste d'honneur, au palais de la seigneurie; ils leur demandèrent d'intercéder pour eux, et d'obtenir du roi qu'il les réunît au duché de Milan, puisqu'ils avaient appartenu une fois à son ancêtre maternel, Jean-Galeas Visconti; s'il ne voulait pas y consentir, qu'il promît du moins de ne pas les rendre aux Florentins; ou enfin, s'il ne voulait faire ni l'un ni l'autre, qu'il leur accordât, dans le duché de Milan, un asile où ils pussent se réfugier [2]. Les chevaliers répondirent qu'il ne dépendait pas d'eux de leur promettre ou accorder aucune chose; qu'ils n'étaient chargés que de les sommer de rendre la ville, et de se soumettre au vouloir du roi. Les Pisans répliquèrent alors: « Que, à l'aide de Dieu et » de Notre-Dame, jusques à la mort contre les Florentins défendroient » leur franchise. Toutefois, avertirent les Français que les eaux des » puits et des fontaines d'autour de Pise étoient toutes empoisonnées et » rompues (elles sont, en effet, toujours malsaines en été), et qu'ils » se gardassent d'en boire, mais sûrement bussent de l'eau du fleuve; » et aussi requirent aux Français qu'il leur plût ne se trouver contre » eux à l'assaut, mais à eux, et aux Allemands et Florentins, s'il y en » avoit, laissassent la mêlée. Après que les Pisans eurent fait leur re» quête, et dit tout ce qu'ils voulurent, ils se mirent à part; et ce fait, » dans le palais entrèrent cinq ou six cents jeunes filles, toutes vêtues » de robes blanches, et avec elles étoient deux femmes vieilles qui les » conduisoient; lesquelles firent aux Français telles harangues et pa» reilles requêtes que les hommes leur avoient déjà faites. Et sur toutes

[1] Jean d'Auton, c. 37, p. 122, et c. 41. p. 131.

[2] *Ibid.*, c. 41, p. 134.

» prières, aux Français, comme tuteurs des orphelins, défenseurs des
» veuves, et champions des dames, baillèrent en garde la pudicité re-
» commandable de tant de pauvres pucelles..... Assez d'autres piteuses
» paroles, et lacrimables termes touchant leur affaire, eurent aux
» Français; les quels tant ne s'arrêtèrent à femminines persuasions,
» que au vouloir du roi ne voulussent sur toute chose obéir. Voyant
» les dites pucelles que réponse comme elles désiroient n'auroient des
» Français, toutes éplorées les supplièrent que au moins, puisque
» toutes prières humaines avoient en dédain, que en reconnoissant la
» Divinité leur plût ouïr unes laudes faites à l'honneur de Notre-
» Dame, que par chacun soir chantoient devant son image. Les Fran-
» çais à ce n'inclinèrent seulement le chef, mais jusques en terre
» ployèrent les genoux. Devant l'image de Notre-Dame commencèrent
» les pucelles à chanter tant piteusement, et de voix si très-lamenta-
» bles, que là n'y eut Français ni autre, à qui du plus profond endroit
» du cœur jusques aux yeux ne montassent les chaudes larmes [1]. »

Beaumont réussit cependant à conduire ses troupes à un premier assaut : le sentiment du devoir et de la discipline militaire l'emporta sur les affections du cœur; mais cet assaut, livré le 30 juin, ayant été repoussé, et les Pisans, qui combattaient en criant *Pise et France*, montrant autant de valeur que d'affection et de confiance pour leurs ennemis, il fut impossible de ramener les troupes à un second combat. Dès le lendemain, les Suisses demandèrent leur solde, et comme elle n'était pas prête, ils se mutinèrent, partirent sans congé, et sur leur chemin assommèrent autant de Français qu'ils en trouvèrent à l'écart. Les Français, sans vouloir monter à l'assaut, continuaient à servir les batteries; mais ils prétendirent qu'ils voyaient rebondir leurs boulets, sans pouvoir entamer les murailles d'une ville consacrée à la Vierge. Leur compassion et leur sympathie pour les Pisans avaient détruit toute obéissance dans le camp. Le 6 juillet, le sire de Chaumont déclara enfin aux commissaires florentins qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de lever le siége, et il reprit la route de Lombardie. Plusieurs blessés, plusieurs malades « ne pouvant suivre le train de l'armée, de-
» meurèrent là, couchés et étendus, à la mercy de leurs ennemis, les
» quels ils attendoient d'heure en heure pour les venir assommer, et
» leur couper les gorges, mais mieux leur fut : car après que l'armée

[1] Jean d'Auton, c 41, p. 136.

» fut éloignée, sur le soir, saillirent de Pise aux torches et falots les
» femmes de la ville, faisant la recherche, par les haies et buissons,
» pour trouver les malades et blessés. Et tous ceux qu'elles purent voir
» et rencontrer, amiablement prinrent par les mains, et doucement
» les levèrent, puis par sous les bras les emmenèrent peu à peu jusques
» à la ville, et dedans leurs hôtels les logèrent, où furent tant traités
» à souhait, et soigneusement pansés, que oncques ne furent mieux
» venus [1]. »

Une grande victoire n'aurait point été si honorable pour l'armée française, que cette soumission à la puissance de la sensibilité et de la reconnaissance qui la désarmait. La levée du siége de Pise montrait que ces guerriers qu'on avait vus si farouches, pouvaient cependant se laisser toucher, et qu'ils obéissaient à des impulsions plus nobles qu'une fureur brutale ou la cupidité. Mais la pitié du soldat ne justifiait pas le gouvernement ; il n'en avait pas moins manqué de foi coup sur coup aux Florentins, et s'il ne leur restituait pas une ville qu'il avait affranchie contre la foi des traités, il devait tout au moins rendre l'argent qu'il s'était fait payer pour la remettre sous le joug. Il fit le contraire ; il en usa comme les forts font le plus souvent envers les faibles, il accusa les Florentins quand lui seul était à blâmer [2].

L'expédition des Français en Romagne parut plus contraire encore à la loyauté de Louis XII. Celui-ci, au moment de la révolution de Milan, avait eu à se plaindre du pape Alexandre VI plus que d'aucun de ses alliés. Le pape, pour faire sa paix, donna au cardinal d'Amboise la mission de légat *à latere* en France, et il lui promit en même temps de seconder le roi de toutes ses forces, quand celui-ci attaquerait Naples [3]. En retour, Louis XII consentit à mettre ses soldats au service de César Borgia quoiqu'il pût déjà le connaître pour un homme perfide et cruel, qui, après avoir entrepris une guerre injuste, affermirait sa conquête par des crimes. Jean Sforza, d'une branche cadette de la maison qui avait régné à Milan, était seigneur de Pesaro. Il avait été marié à Lucrezia, sœur de César Borgia, mais il en était alors divorcé ; il s'enfuit de Pesaro à l'approche de son beau-frère, et lui abandonna sa petite principauté. Pandolfe IV, de Malatesti, seigneur de Rimini, en agit de même; mais Astorre III, de Manfredi, jeune prince de Faenza,

[1] Jean d'Auton, c. 42, p. 143.
[2] Républ. ital., c. 100.
[3] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 161. Républ. ital., c. 100.

se sentant assuré de l'affection de ses sujets, attendit l'attaque de César Borgia et des Français. Le siége fut mis devant sa capitale le 20 novembre; la valeur des assiégés et les rigueurs de la saison forcèrent de le suspendre pendant l'hiver; il recommença le 12 avril 1501; le 22, Borgia accorda à Manfredi et aux Faventins une capitulation honorable. Le premier, qui n'avait pas plus de dix-huit ans, conservait la faculté de se retirer où il voulait. Comme il sortait de la forteresse, Borgia l'accueillit avec beaucoup de marques d'affection, mais il l'envoya à Rome; là ce malheureux jeune homme fut victime des débauches du pape ou de son fils, il fut ensuite étranglé avec son frère naturel, et leurs corps furent jetés de nuit dans le Tibre [1].

Louis XII pouvait, jusqu'à un certain point, ignorer l'odieux caractère de son associé César Borgia, et croire incontestables les prétentions d'Alexandre VI à la souveraineté de la Romagne; mais le traité qu'il conclut à Grenade, le 11 novembre 1500, avec les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, ne pouvait admettre une telle excuse; il s'y associait directement à une odieuse perfidie. Louis accordait à George d'Amboise, son ami et son premier ministre, une confiance illimitée, et l'homme d'Église ne croyait point que le gouvernement des États pût se conduire autrement qu'à l'aide de faux serments. Au reste, nous n'avons absolument aucune connaissance sur les négociations qu'entretenait le cabinet français; elles amenèrent un grand nombre de traités, qui seuls nous ont été conservés, avec Philibert, duc de Savoie [2], avec les rois de Hongrie et de Pologne [3], avec Jean, roi de Danemark et de Suède [4].

Les historiens français contemporains, quand ils n'ont point de faits de guerre à raconter, ne savent parler d'autre chose que des fêtes de la cour. En effet, il faut bien croire que c'était la seule chose qui occupât alors la France. Il n'existait de sentiment national que dans la noblesse; le tiers état était attaché par ses intérêts à des localités circonscrites; il n'avait élargi ses idées ni par une éducation lettrée ni par la pratique d'un commerce étendu; il réfléchissait peu, et ne jugeait les événements publics qu'autant que ceux-ci le faisaient souffrir. La noblesse voulait

[1] Fr. Guicciardini, l. V, p. 262. — Burchardi diarium curiæ Romanæ, p. 2128. — Jacopo Nardi, l. IV, p. 118. — Républ. ital., c. 100.

[2] Traité de Genève, 13 mai 1499. Traités de Paix, t. I, p. 811.

[3] *Ibid.*, de Bude, du 14 juillet 1500, p. 817.

[4] Du 8 juillet 1498, p. 799.

surtout être amusée, et elle ne l'était guère que par les combats ou par les fêtes. Elle ne prenait aucun intérêt aux négociations, que, de son côté, le gouvernement enveloppait d'un profond mystère; elle ne jugeait jamais la conduite du roi; toutes les guerres lui paraissaient justes, tous les ennemis étaient des traîtres, toutes les innovations dans l'administration intérieure étaient laissées au jugement des hommes de loi.

L'histoire de Jean d'Auton forme un assez gros volume in-4°, et ne contient que trois années de la vie de Louis XII. L'auteur, après avoir donné les détails les plus minutieux sur les faits militaires, revient sur ce qui se passait en France, et raconte seulement le voyage de la reine à Saint-Claude, pour accomplir un vœu, puis à Lons le Saulnier pour baptiser un fils du prince d'Orange. La reine revint ensuite à Lyon au mois de mai 1500, et elle y apprêta un tournoi où sept chevaliers à elle combattirent contre sept chevaliers du roi. D'Auton décrit soigneusement chaque coup de lance de chacun d'eux; il ajoute seulement : « Que dans le même temps furent devers le roi les ambassadeurs du » pape, des rois d'Espagne et d'Angleterre, de la seigneurie de Venise » et de l'archiduc. » Mais il ne dit pas un mot de l'objet de leur mission[1]. Le 21 juillet le roi et la reine partirent de Lyon par Roanne; à Cosne, la reine s'embarqua sur la Loire pour Blois; le roi s'était arrêté pour chasser, et la rejoignit seulement au commencement de septembre. En octobre et novembre, ils visitèrent la Bretagne, puis revinrent à Tours. Les longs séjours que Louis XI et Charles VIII avaient faits dans cette dernière ville, l'avaient accoutumée à se regarder comme une seconde capitale. Louis XII y fit une entrée solennelle; puis il revint à Amboise et à Blois, où il séjourna les mois de janvier et de février 1501. « Durant » lequel temps, ajoute d'Auton, les États furent tenus, et les ambas» sadeurs ouïs[2]. »

(1501.) Nous ne savons pas autre chose sur ces États, dont il n'est pas fait mention ailleurs, même dans une ordonnance de Blois du 20 mars, sur la juridiction de la chambre des comptes, qu'on aurait pu regarder comme leur ouvrage[3]. Quant aux ambassadeurs, ils venaient apparemment pour faire ratifier le traité de Grenade, qui avait été négocié avec le plus profond secret. Ce traité n'était que l'accomplissement de celui que Ferdinand et Isabelle avaient précédemment

[1] Jean d'Auton, c. 39, p. 124.
[2] *Ibid.*, c. 42, p. 144.
[3] Isambert, Anc. lois franç., t. XI, p. 419.

proposé à Charles VIII. Il commençait par des protestations de la plus dégoûtante hypocrisie, sur le devoir des rois de maintenir la paix, d'éviter les blasphèmes des gens de guerre, la profanation des temples, le déshonneur des vierges et des femmes; sur la nécessité de secourir la sainte Église, et de la protéger contre la rage des Turcs; sur le crime qu'avait commis don Frédéric d'Aragon, en correspondant avec les Turcs et recherchant leur alliance. Après être convenus de contracter l'union la plus étroite entre les monarques de France et d'Espagne, de s'assister récriproquement contre tous leurs ennemis étrangers ou domestiques, de se livrer les criminels de lèse-majesté qui se réfugieraient des terres de l'un dans celles de l'autre, les parties contractantes s'accordaient à partager entre elles le royaume de Naples, de telle sorte que la terre de Labour et les Abruzzes, avec les villes de Naples et de Gaëte, demeurassent à Louis XII, qui prendrait les titres de roi de Naples et de Jérusalem; que la Pouille et la Calabre, avec titre de duchés, demeurassent à Ferdinand, en faveur duquel Louis renoncerait encore à tous ses droits sur le Roussillon et la Cerdagne; la douane des moutons voyageurs de la Pouille devait être perçue par le roi d'Espagne; mais il devait en partager le produit avec le roi de France, qui pouvait envoyer des commissaires pour assister à sa perception [1].

Ce traité devait être exécuté avec une noire perfidie; Louis XII devait annoncer ses prétentions au royaume de Naples; on supposait que Frédéric réclamerait alors l'assistance de Ferdinand et d'Isabelle, qui lui enverraient une armée formidable, comme pour combattre les Français; mais, quand cette armée aurait été admise par Frédéric dans toutes ses places fortes; quand elle serait maîtresse de ses provinces, elle l'en expulserait, pour partager le royaume avec les Français [2]. Ce traité était aussi impolitique qu'il était perfide. Louis était alors le régulateur de l'Italie, où, seul entre les ultramontains, il avait des places fortes et des armées. La double conquête de Milan avait frappé de terreur tous les Italiens. Les Vénitiens, attaqués au levant par les Turcs, cherchaient à tout prix à conserver l'amitié de Louis. Le pape lui était tout dévoué; les Florentins s'étaient placés sous sa protection, et ils y recoururent à cette époque même pour se dérober aux attaques de César Borgia; car celui-ci avait médité de les surprendre, comptant que la chose une fois faite, la France oublierait facilement des alliés qui

[1] Traités de Paix. t. I, p. 821. — Dumont. Corps dipl., t. III, p. II, p. 444.
[2] Rép. ital., c. 100. — Roscoë, Léon X, t. I, c. 6, p. 336.

n'existeraient plus. Au dehors, l'Empereur élu, Maximilien, menaçait toujours, mais il n'effectuait jamais rien; et Ferdinand et Isabelle avaient envoyé leur grand capitaine, Gonzalve de Cordoue, en Sicile, pour défendre cette île contre les Turcs, mais ils n'avaient pas un soldat en Italie. Frédéric, roi de Naples, s'était fait chérir de ses sujets, par sa modération, son oubli des injures, ses efforts pour rétablir la prospérité intérieure; mais il sentait son impuissance dans un royaume dévasté par la guerre, et il offrait à Louis XII, pour avoir la paix, un tribut, l'hommage féodal, tous les avantages enfin que le monarque français pouvait obtenir par la victoire [1]. Malheureusement, le souvenir de Louis XI avait mis l'habileté à la mode; tous les ministres de ses successeurs voulaient être habiles à leur tour, et ils croyaient l'être en prodiguant la tromperie, et en suivant les voies les plus détournées pour arriver à leurs fins.

Louis XII, qui continuait à visiter successivement toutes les provinces de son royaume, pour y écouter les plaintes du peuple, et réformer les abus, avait passé au mois de mars à Moulins, où le duc de Bourbon maria sa fille unique Suzanne au comte de Montpensier [2]. Aux mois d'avril et de mai, Louis séjourna en Bourgogne, et ce fut pendant ce temps qu'il rassembla l'armée destinée à la conquête de Naples. Le 2 juin enfin, il arriva à Lyon, et il y fixa sa résidence pendant la marche de ses troupes, comme au lieu où il serait le plus à portée de donner ses ordres pour l'Italie. Éberard Stuart d'Aubigny avait été chargé par lui de commander l'armée d'expédition. Il lui avait adjoint le duc de Valentinois et le comte de Caiazzo, et il avait mis sous leurs ordres neuf cents lances d'ordonnances françaises, et sept mille hommes de pied, Normands, Picards, Gascons et Allemands. Tous furent payés à Milan, le 25 mai, pour trois mois. Jacques de Silly, bailli de Caen, commandait l'artillerie, composée de vingt-quatre fauconneaux, et douze gros canons; et parmi les capitaines de cinquante lances, on remarquait François de la Trémouille, sire de Mauléon; Pierre d'Urfé, grand écuyer de France; Jacques de Chabannes, sire de la Palisse; Yves d'Allègre, Aymar de Prie, avec d'autres encore qui portaient les noms les plus illustres de la monarchie, et qui allaient leur ajouter

[1] Summonte dell' Ist. di Napoli., l. VI, c. 4, p. 534. — Républ. ital., c. 100 — Fr. Belcarii, l. IX, p. 247.

[2] J. d'Auton, c. 49, p. 147; il dit par erreur d'Alençon.

une nouvelle gloire dans les guerres de l'Italie [1]. En même temps, une flotte, équipée en Bretagne et en Normandie, alla rejoindre celle que Philippe de Ravestein préparait à Gênes, dont il était gouverneur pour le roi, elle se trouva alors forte de dix-neuf voiles, et elle portait six mille cinq cents hommes de débarquement. La reine Anne avait contribué à l'armer de son trésor particulier, dans l'espérance qu'elle serait employée contre les Turcs. Philippe de Ravestein en avait en effet la commission; mais auparavant il la conduisit devant Naples [2].

Le 30 mai, l'armée de terre se trouva réunie à Parme; elle en partit, le 1er juin, par la route de Pontremoli et de Pise, et traversant la Toscane et le patrimoine de saint Pierre sans y rencontrer aucun obstacle, elle arriva devant Rome le 25 juin [3]. Ce jour-là même, le pape communiqua aux cardinaux, dans un consistoire secret, une bulle qui privait Frédéric du royaume de Naples, et qui partageait ce fief du saint-siége entre les rois de France et d'Espagne [4]. Déjà Frédéric avait appelé à lui Gonzalve de Cordoue, que Ferdinand le Catholique avait envoyé en Sicile avec douze cents chevaux et huit mille fantassins. Le roi de Naples mettait toute son espérance dans ce vaillant général d'un roi son proche parent. L'alliance entre les deux branches de la maison d'Aragon avait été resserrée par plusieurs mariages, et par les traités les plus sacrés. Dans son royaume, Frédéric n'avait pu rassembler que sept cents hommes d'armes, six cents chevau-légers et six mille fantassins; il les avait envoyés aux frontières du côté de Rome, sous les ordres de Prosper et de Fabrice Colonna, tandis qu'il avait donné ordre d'ouvrir ses meilleures places de Calabre, ses arsenaux et ses magasins, à Gonzalve de Cordoue, auquel il avait donné rendez-vous à Gaëte. Il reçut avec autant d'effroi que d'indignation la nouvelle que les ambassadeurs de France et d'Espagne avaient proclamé à Rome l'alliance de leurs maîtres. Gonzalve de Cordoue la rejeta d'abord comme une infâme calomnie; mais quand il sut les Français arrivés sur les frontières de la terre de Labour, il leva le masque, et il envoya six galères à Naples redemander les deux reines, l'une sœur, l'autre nièce de son roi, qui

[1] J. d'Auton, c. 44, p. 151. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 248. — Arn. Ferronii, l. III, p. 43.

[2] *Ibid.*, c. 45, p. 154. — Barth. Senaregæ de Reb. Genuens., t. XXIV, p. 573.

[3] *Ibid.*, c. 48, p. 163.

[4] Burchardi diarium curiæ Rom., p. 2129. — Raynaldi Annal. eccles., 1501, § 50 à 72.

avaient été mariées au père et au neveu du roi de Naples [1]. Frédéric vit alors l'impossibilité de tenir la campagne en même temps contre ses ennemis et contre ses alliés. Il partagea son armée entre ses trois places les plus importantes; il confia la défense de Capoue à Fabrice Colonna, avec trois cents hommes d'armes, quelques chevau-légers et trois mille fantassins, il chargea Prosper Colonna de la défense de Naples, et il occupa Averse avec le reste de son armée [2].

Les Français, mal instruits des perfidies qui devaient assurer leurs succès, s'avançaient animés d'autant de haine contre les Napolitains que s'ils avaient éprouvé de leur part les plus grands outrages. En passant à Rome, ils prirent querelle avec les Espagnols, qui se trouvaient en grand nombre dans cette capitale depuis que le pape était Espagnol. Ils se battirent sur le Campo di Fiora, et il y eut assez de sang versé de part et d'autre. C'était déjà un indice du peu de durée que pourrait avoir l'alliance des deux nations [3]. Le 28 juin, les Français sortirent de Rome, et traversant quelques fiefs des Colonna, ils en brûlèrent toutes les habitations, en punition de ce que les deux chefs de cette maison servaient dans l'armée ennemie. Ils s'étaient attendus à trouver de la résistance au défilé de San-Germano; mais les Napolitains effrayés ne voyaient plus de chances de leur fermer l'entrée du royaume, et les laissèrent arriver sans combat jusqu'en face de Capoue [4].

Le 6 juillet, les Français parurent sur les bords du Vulturne, vis-à-vis de Capoue, et ils sommèrent cette ville de leur ouvrir ses portes. Fabrice Colonna répondit qu'il défendrait jusqu'à l'extrémité la place que le roi Frédéric lui avait confiée [5]. Alors Aubigny remonta le long de la rive droite de la rivière, et vint la passer plus à l'est, et plus près de sa source; il se répandit ensuite dans les campagnes de Mataloni, jusqu'à Nola et Averse, qui lui ouvrirent leurs portes. Le château de Merillano attendit, pour se rendre à discrétion, que l'artillerie fût plantée devant ses murs. Les soldats de la garnison, au nombre de deux cents, comptaient trouver quelque générosité dans un ennemi qui n'avait point de motif pour les traiter avec rigueur; mais Jacques de Silly, qui commandait le siége, les fit tous pendre aux créneaux de la forteresse [6].

[1] Fr Guicciardini, l. V, p. 267.
[2] *Ibid.*, p. 268. — Républ. ital., c. 100.
[3] J. d'Auton, c. 48, p. 167.
[4] *Ibid.*, c. 50 p. 171.
[5] *Ibid.*, c. 51, p. 175.
[6] *Ibid.*, c. 52, p. 179.

Le 17 juillet, les Français revinrent devant Capoue par la rive gauche du Vulturne; le 19, ils ouvrirent leurs batteries, et ils firent dès lors un feu terrible sur la place. Les canons des Napolitains étaient aussi fort bien servis; mais au bout de peu de jours, ils furent démontés par les assiégeants, qui les atteignaient par leurs propres embrasures. Le 23, deux boulevards furent emportés d'assaut. Les Français souillèrent leur victoire par leur cruauté : déjà maîtres de cet ouvrage, ils massacrèrent deux cents Napolitains qui s'y trouvaient encore, et qui ne se défendaient plus [1]. Les batteries qu'on établit sur ces boulevards ouvrirent le lendemain une large brèche au corps de la place. Les bourgeois se hâtèrent alors d'offrir de se rendre : ils promettaient 30,000 ducats pour sauver leurs personnes et leurs biens. La capitulation était acceptée; seulement les Français refusaient d'y comprendre aussi la garnison, et l'on disputait encore sur ce point; pendant la conférence même, des soldats français essayèrent de franchir la muraille. Ils étaient, dit leur historien, « envieux de combattre et soigneux de gagner, sachant » que la dite ville de Capoue étoit garnie de richesses. » Les Capouans, au contraire, ménageaient leurs coups, de peur de rompre une capitulation qu'il leur importait si fort de conclure; d'aileurs les soldats de la garnison, qui craignaient d'être sacrifiés, ne songeaient qu'à s'échapper ou à se cacher; les Français n'eurent donc pas beaucoup de peine à surmonter la résistance qu'on leur opposait, et le 25 juillet, à onze heures du matin, ils se répandirent dans la ville. D'immenses richesses, qu'on avait cru y déposer en sûreté, y avaient été apportées de toutes les villes et campagnes voisines : les soldats se les partagèrent; mais le pillage semblait les rendre plus féroces encore; tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage, ils le massacrèrent; sept mille personnes furent égorgées; presque toutes les femmes éprouvèrent les outrages du vainqueur. Fabrice Colonna avait tenté de s'ouvrir un passage à la tête de ses gendarmes; ils furent mis en pièces, et lui-même demeura prisonnier avec Ranuccio de Marciano, un de ses lieutenants; celui-ci, échappé au combat, fut empoisonné par ordre de Vitellozzo Vitelli, son ennemi, qui servait dans l'armée des vainqueurs [2].

C'était ainsi que Louis XII prenait possession d'un royaume dont il

[1] J d'Auton, c. 53, p. 184.

[2] *Ibid.*, c. 54, p. 191. — Burchardi Diarium curiæ Romanæ, p. 2132. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 250. — Summonte Storia di Napoli, l. VI, c. 4, p. 535. — Républ. ital., c. 100.

se prétendait le souverain légitime, et qu'il annonçait vouloir gouverner en père. Le vrai père du peuple napolitain, don Frédéric, ne voulut pas qu'un grand nombre de ses enfants tombât en sacrifice pour la défense de ses droits. Il sentait bien qu'il ne pouvait résister à la fois aux Français et aux Espagnols, et les premiers faisaient la guerre d'une manière si effroyable, qu'il ne pouvait sauver ses sujets qu'en abandonnant la lutte. Ses ambassadeurs vinrent au-devant des Français et les rencontrèrent près d'Averse. Ils demandèrent huit jours seulement, pour que don Frédéric évacuât la ville de Naples, avec sa femme, ses enfants et ses richesses, et se retirât à Ischia. Ils annonçaient que, tandis que les Français occuperaient Naples et les principales forteresses du royaume, Frédéric enverrait des ambassadeurs à Louis XII, pour lui faire agréer sa soumission. D'Aubigny, le duc de Valentinois et le comte de Caiazzo, lui accordèrent à ces conditions un armistice de six mois, pour l'île d'Ischia seulement, où il devait demeurer en sûreté, tandis que les Français occuperaient la terre de Labour et les Abruzzes[1]. Plus occupé cependant de ses sujets que de lui-même, Frédéric avait obtenu une amnistie pour tous ceux qui s'étaient déclarés contre la France, et les revenus ecclésiastiques des cardinaux de Colonne et d'Aragon dans le royaume de Naples devaient leur être conservés[2]. Toutes les places de la terre de Labour et de l'Abruzze furent, en effet, successivement livrées aux Français; et le 25 août, ils furent aussi mis en possession des châteaux de Naples.

Cependant, Philippe de Ravestein, qui était parti de Gênes vers la fin de juillet avec la flotte française, arriva devant Naples au commencement d'août, comme d'Aubigny était déjà maître de la ville[3]. Quelque onéreuse que fût la capitulation imposée à Frédéric par Aubigny, Ravestein ne voulut pas la ratifier. Il déclara que c'était laisser les Français en danger que de donner six mois à leurs ennemis pour se reconnaître, former de nouvelles ligues contre eux, ou soulever les peuples; et il fit dire à don Frédéric « que s'il ne vuidoit le lieu où il étoit, ou qu'il » ne se rendît, que il l'iroit assiéger et prendre quelque part qu'il le » trouveroit. » Don Frédéric, qui n'avait pas un lieu où il pût se retirer, lui envoya répondre qu'il le priait de lui donner lui-même conseil en son adversité. Alors Ravestein dépêcha auprès de lui Antoine

[1] J. d'Auton, c. 54, p. 203.
[2] Guicciard., l. V. p. 269. — Républ. ital., c. 100.
[3] Barth. Senaregæ de Reb. Genuens., p. 573.

de Créqui, son maître d'hôtel, chargé de lui dire : « Que comme les » ennemis qui ont l'avantage se doivent montrer humains aux affligés, » sur son affaire volontiers le conseilleroit ; et pour le mieux, selon » son avis, lui mandoit que, sans autre question, le plus profitable de » son cas étoit de soi mettre et rendre entre les bras du roi, et se sou- » mettre à son vouloir ; et en ce, tant sage et débonnaire le trouveroit, » et tel appointement auroit de lui, que ce seroit jusques à devoir être » content [1]. » Frédéric n'avait pas de choix : il accepta le sauf-conduit qui lui était offert ; il s'embarqua sur ses galères, et se rendit en France. Louis XII, averti de son arrivée, lui envoya quelques seigneurs de sa cour pour le recevoir en Provence, et l'amener à Blois, où Frédéric fut présenté à Louis, seulement à la fin d'octobre. Le roi de France fit un accueil gracieux au souverain qu'il venait de détrôner ; il lui assura cinquante mille livres de rente sur le duché d'Anjou, sous condition qu'il ne sortirait plus de France ; et en même temps il lui donna une garde d'honneur, commandée par le marquis de Rothelin, pour s'assurer qu'il ne s'éloignerait pas. Frédéric d'Aragon mourut en Anjou, le 9 septembre 1504 [2].

La seconde conquête du royaume de Naples s'était accomplie aussi rapidement que la première ; et Louis XII, qui avait séjourné à Lyon pendant la marche de ses armées, pour veiller de plus près sur les événements, était retourné, à la fin du mois d'octobre, à Blois pour rejoindre la reine, comme si tout était terminé [3]. Cependant un observateur attentif aurait déjà pu reconnaître que l'état des Français n'était pas plus assuré en Italie, après cette conquête, qu'après la précédente. Leur joug était devenu, s'il est possible, plus odieux, par la cruauté dont leurs armes s'étaient souillées ; leurs rivaux étaient déjà vis-à-vis d'eux, dans ce même royaume, et leurs chefs étaient divisés.

Le départ de la flotte, que Ravestein conduisait dans la mer Ionienne pour combattre les Turcs, priva les Français d'un corps considérable de troupes de débarquement, qui n'aurait point été de trop dans le royaume de Naples, et de tout l'argent et les munitions de guerre qui furent consommés dans cette entreprise. La guerre contre les infidèles était toujours considérée comme une guerre sacrée, et beaucoup de seigneurs de haut rang, beaucoup des meilleurs chevaliers de l'armée de Naples,

[1] J. d'Auton, c. 56, p. 213.
[2] *Ibid.*, c. 68, p. 261. — Saint-Gelais, p. 163. — Républ. ital., c. 100.
[3] *Ibid.*, c. 68, p. 262.

montèrent sur la flotte de Ravestein, pour y faire leur salut les armes à la main. Obéissant à la même influence, les rois d'Espagne et de Portugal, et le grand maître de Rhodes, s'étaient engagés à joindre leurs forces à celles des Français, pour seconder les Vénitiens contre les Turcs; mais Fernand Gonzalve déclara ne pouvoir, dans ce moment, se passer d'aucune des troupes qu'il avait amenées dans le royaume de Naples : la flotte portugaise était peu nombreuse et de peu de secours ; la flotte de Rhodes ne rejoignit jamais les Français.

Ravestein avait quitté les eaux de Naples le 16 août; il avait traversé le détroit de Messine et séjourné quelque temps à Reggio. Il arriva enfin à Zanthe le 29 septembre. De là, il ne voulut point aller joindre la flotte vénitienne qui l'attendait à Corfou, ni concourir à l'attaque de la Valona. Les Français ne savaient point s'associer franchement à des alliés pour lesquels ils ne ressentaient aucune sympathie; l'habileté des Italiens excitait leur défiance, ils se croyaient toujours sur le point d'être trahis. Préférant agir seuls, ils résolurent d'aller attaquer Metelin, l'ancienne Lesbos, où on leur faisait espérer qu'ils trouveraient beaucoup de butin. Ils partirent de Zanthe le 3 octobre, dans cette intention; le 13, ils furent rejoints à Melos par la flotte vénitienne, qui était de trente galères; et, le 23, ils débarquèrent à Metelin, très-fatigués de la mer, où ils avaient éprouvé plusieurs tempêtes [1]. Le siége de la ville de Metelin fut bientôt commencé : l'émulation entre les Français, les Génois et les Vénitiens se signala par beaucoup d'actes valeureux ; mais les gentilshommes qui s'étaient embarqués en volontaires sur la flotte, comme pour une croisade, montraient peu de discipline ou d'obéissance à Philippe de Ravestein. Malgré l'avis de celui-ci, Jean de Porson, sire de Beaumont, fit résoudre de donner l'assaut à une brèche qui était à peine praticable. Jacques de Bourbon, comte de Roussillon, et René d'Anjou, seigneur de Mézières, de deux branches bâtardes de la maison de France, Gilbert de Chateauvert, Philibert de Damas, Aymon de Vivonne, Jean de Tinteville et d'autres seigneurs de haut parage contribuèrent à déterminer cette attaque, où ils combattirent vaillamment, mais d'où ils furent repoussés avec perte [2]. Un second assaut fut livré quelques jours plus tard, et cette fois, sous la direction de Ravestein, mais avec moins de succès encore ; Jacques de Coligny, sire de Châtillon, y fut blessé mortellement. Jean Stuart,

[1] J. d'Auton, c. 69, p. 262-274.
[2] *Ibid.*, c. 70, p. 275-288.

duc d'Albany, le margrave de Bade, Guillaume de Cadore et un grand nombre d'autres gens de marque y furent aussi mis hors de combat [1]. Une si grande perte détermina Ravestein à faire embarquer ses troupes, le lendemain 29 octobre, pour retourner en Europe ; mais, sur ces entrefaites, arrivèrent huit galères vénitiennes, qui s'étaient approchées de Constantinople, et qui assuraient que les Turcs, loin de songer à secourir Metelin, étaient fort alarmés pour eux-mêmes. A leur persuasion, les Français débarquèrent de nouveau, et tentèrent un troisième assaut, qui n'eut pas plus de succès que les précédents [2].

Cette fois, Ravestein fit définitivement rembarquer sa troupe, pour gagner un des ports du royaume de Naples ; mais la saison était déjà avancée : il fut assailli par la tempête ; le vaisseau qu'il montait, *la Lomelline*, échoua avec un autre sur les côtes de Cerigo, et les deux tiers de l'équipage y périrent ; le reste fut fort mal accueilli par les habitants pauvres et sauvages de l'île. Au bout de vingt et un jours de souffrances, il en fut enfin retiré par trois galères génoises, et avec le reste de sa flotte il rentra à Naples sans avoir acquis aucune gloire, sans avoir rendu aucun service à ses alliés, contre lesquels il ne sentait plus qu'aigreur et défiance. Cependant, il avait encore laissé quatre galères, sous le commandement de Prégent le Bidoux, dans la flotte des Vénitiens, qu'elles quittèrent plus tard à Otrante, en formant contre eux des plaintes plus amères encore [3].

La discorde régnait parmi les capitaines auxquels Louis XII avait confié le gouvernement du royaume de Naples. Éberard d'Aubigny y portait le titre de lieutenant général du roi, et Jacques de Chabannes, sire de la Palisse, y était chargé du gouvernement des Abruzzes. Louis de Montpensier, fils, probablement bâtard de Gilbert, qui avait été vice-roi de Naples pour Charles VIII, avait suivi l'armée, sans y être chargé d'aucun commandement. Arrivé à Naples, il voulut voir le tombeau où son père avait été déposé à Pozzuoli : il le fit ouvrir ; mais il fut tellement saisi de la vue de son cadavre, que la fièvre le prit, et qu'il en mourut deux ou trois jours après [4]. Vers le même temps, Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et Raoul de Lannoy, bailli

[1] J. d'Auton, c. 70, p. 295.
[2] *Ibid.*, c. 71, p. 301.
[3] *Ibid.*, c. 72, p. 309-320. — J. Molinet, t. XLVII, c. 316, p. 183. — Rép. ital., c. 102.
[4] *Ibid* c. 55, p. 207. — Guicciard., l. V, p. 269.

d'Amiens, arrivèrent à Naples, chargés par le roi de nommer aux emplois qui étaient vacants, et de régler les finances. D'Aubigny en conçut beaucoup de jalousie ; il tomba grièvement malade, et fut obligé d'abandonner la direction des affaires pendant un mois entier ; mais tandis qu'il se rétablissait lentement, le sénéchal de Beaucaire, qui lui avait inspiré tant de jalousie, tomba malade à son tour, et mourut [1]. Jean-François de San Severino, comte de Caiazzo, qui partageait le commandement de l'armée avec d'Aubigny, depuis que Valentinois l'avait quittée pour retourner dans son duché de Romagne, mourut aussi de maladie. Les fièvres pestilentielles qui régnaient en été dans l'Italie méridionale, et qui étaient surtout fatales aux Français, emportèrent encore le sire de Saint-Priest, et plusieurs autres capitaines. On assura cependant que l'un deux, Aubert du Rousset, qui commandait les cent lances d'ordonnance du duc de Valentinois, avait été empoisonné [2]. On commençait à connaître dans l'armée française l'odieux caractère de César Borgia, et peut-être même à l'accuser de plus de crimes qu'il n'en avait commis. On assurait qu'il avait été l'amant de sa sœur Lucrèce Borgia, qu'il avait même partagé ses faveurs avec son père et son frère. Cette Lucrèce avait été mariée trois fois : à un petit gentilhomme napolitain, à Jean Sforza, seigneur de Pesaro, et enfin au duc de Biseglia, fils naturel d'Alphonse II. Son père, le pape Alexandre VI, l'avait successivement divorcée d'avec les deux premiers, à mesure qu'il montait lui-même en dignité. César Borgia voulait également la débarrasser du troisième, jeune homme de dix-sept ans, bâtard, d'une famille détrônée, et qui ne lui donnait plus d'appui, pour la marier à Alphonse d'Este, fils du duc de Ferrare, qui avait consenti à rechercher cette alliance. Le 15 juillet 1501, le duc de Valentinois fit attaquer par des assassins le duc de Biseglia sur les escaliers de la basilique de Saint-Pierre ; il y fut laissé pour mort ; il ne l'était pas cependant, et son beau-frère fut encore obligé de le faire étrangler dans son lit, le 18 août. Le 4 septembre suivant, sa veuve épousa Alphonse d'Este ; mais elle ne partit que le 5 janvier 1502, de Rome, pour sa nouvelle cour [3].

La maladie, la mort, ou l'absence des chefs auxquels Louis XII avait

[1] J. d'Auton, c. 55, p. 208.

[2] *Ibid.*, c. 66, p. 257.

[3] Burchardi diarium cur. Rom., p. 2122, 2123. — Jacopo Nardi Hist. Fior., l. IV, p. 126. — Raynaldi Annal. eccles., 1501, § 21. — Républ. ital., c. 101.

confié le commandement de son armée de Naples, le déterminèrent à y envoyer un nouveau capitaine pour le représenter. Il fit choix de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, qu'il nomma vice-roi de Naples, et auquel il subordonna tous les lieutenants qu'il avait dans le royaume. C'était le fils de ce duc de Nemours que Louis XI avait fait mourir en 1477 ; il était alors âgé de vingt neuf ans. Louis XII, en le mettant au-dessus des anciens capitaines qui avaient conquis le royaume, les mécontenta tous également ; il offensa surtout d'Aubigny, qui se retira dans le comté de Venafro, dont le roi lui avait fait don, et qui demanda son rappel. Louis XII répondit à d'Aubigny qu'il ne pouvait se passer de lui à Naples, qu'il avait besoin de sa prudence et de ses conseils pour éclairer et guider le jeune vice-roi ; mais ce jeune homme ne désirait nullement avoir un guide, ou se plier aux conseils d'autrui ; et leur jalousie mutuelle, qui compromit le royaume, n'échappa pas à Fernand Gonzalve [1].

Ce général, auquel Ferdinand avait conféré la dignité de *grand capitaine*, que ses talents rendirent l'épithète la plus appropriée à son nom, accomplissait lentement, et avec des forces à peine suffisantes, la conquête de la moitié du royaume de Naples qui devait rester aux Espagnols. Il éprouvait, de la part des habitants, une opposition plus vive que n'avaient fait les Français ; soit parce que la trahison de Ferdinand les avait indignés, soit parce qu'ils regardaient le partage de leur patrie en deux souverainetés rivales, comme achevant sa ruine. Le jeune Ferdinand, duc de Calabre, fils aîné de don Frédéric, s'était enfermé à Tarente, avec le comte de Potenza son gouverneur, et il y soutint un siége fort long ; il fut enfin obligé de capituler et de rendre la ville, mais sous condition que le jeune duc pourrait se retirer où bon lui semblerait. Gonzalve de Cordoue confirma cette capitulation par un serment prêté sur l'hostie ; ce qui ne l'empêcha point de le violer ensuite scandaleusement. Le jeune Ferdinand fut conduit en Espagne, il y fut retenu prisonnier, et il n'y mourut qu'en 1550 : Sa captivité mit fin à la résistance des serviteurs de cette branche de la maison d'Aragon, qui avait régné à Naples soixante-cinq ans [2].

Gonzalve de Cordoue n'eut pas plus tôt achevé la conquête de la

[1] J. d'Auton, c. 57, p. 215.

[2] Pauli Jovii Vita magni Gonsalvi, l. I, p. 195-199. — Fr. Guicciardini, l. V, p. 270. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 251. — Mariana, Hist. de Esp., t. IX, l. XXVII, c. 12, p. 417.

Pouille, qu'il commença à disputer avec les Français sur les limites qui devaient être imposées aux deux dominations. Le traité de Grenade n'était point clair : il supposait la division du royaume en quatre provinces; mais, dès le temps d'Alphonse Ier, on en comptait douze. L'Abruzze antérieure et citérieure et le comté de Molise répondaient à l'Abruzze de l'ancienne division. La Terre de Labour et les deux Principato, à l'ancienne Campanie : c'était le partage des Français, qu'on ne leur disputait pas. La Calabre contenait les Calabres antérieure et citérieure et la Basilicate; la Pouille, les terres de Bari, d'Otrante et la Capitanate. Il semblait que ce devait être le partage des Espagnols; cependant les Français réclamèrent la Capitanate et la Basilicate, comme devant leur appartenir, et le comte de Ligny se mit en possession de la première, qu'il déclarait nécessaire à l'Abruzze pour hiverner ses troupeaux. Le traité de Grenade, qui chargeait les Espagnols de percevoir la douane sur les troupeaux voyageurs, pour la partager ensuite, prouvait qu'on avait entendu qu'ils passeraient d'une domination dans l'autre. Gonzalve de Cordoue ne porta aucune plainte sur cette usurpation tant qu'il fut occupé au siége de Tarente; mais, dès que cette ville eut capitulé, il surprit les Français, qui s'étaient établis à Atripalda, dans la Basilicate, et les en chassa. Il eut ensuite une conférence avec le duc de Nemours, entre Atella et Melfi, où il fut convenu que les deux provinces contestées seraient gouvernées en commun jusqu'à ce que les deux cours se fussent expliquées sur le vrai sens du traité. Ce premier acte d'hostilité avait cependant fait sentir aux deux nations qu'elles étaient ennemies, et, depuis la surprise d'Atripalda, les Français et les Espagnols comprirent qu'ils allaient se disputer par les armes la possession du royaume de Naples [1].

[1] J. d'Auton, l. II, c. 3, p. 8. — Fr. Guicciardini, l. V, p. 274. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 253. — Pauli Jovii Vita magni Gonsalvi, l. I, p. 199. — Républ. ital., c. 101.

CHAPITRE XXIX.

Administration de Louis XII en France et en Italie. Perfidie de son allié César Borgia. Guerre du duc de Nemours contre Gonzalve de Cordoue. Sa défaite et sa mort. Jules II succède à Alexandre VI. Destruction d'une nouvelle armée française au Garigliano. — 1501-1503.

(1501.) La conquête du Milanais et celle du royaume de Naples avaient causé en France une grande joie. On y savait fort mal par quelles perfidies elles avaient été achetées. Les généraux, non plus que les soldats, ne se donnaient point la peine de comprendre les intérêts ou les droits des peuples chez lesquels ils faisaient la guerre; et quand leurs alliés, qu'ils avaient trompés, outragés, ruinés, en montraient du ressentiment, ils criaient à la trahison. C'est ainsi qu'ils accusèrent successivement, et probablement de la meilleure foi du monde, les Sforza, les Napolitains, les Espagnols, les Vénitiens, de les avoir trahis, encore que l'injustice fût toujours de leur côté. C'était aussi, en partie, par ressentiment de ces prétendues trahisons qu'ils poussaient l'abus du droit de la guerre plus loin même qu'ils n'avaient fait dans leurs sanglants démêlés avec les Anglais ou la maison de Bourgogne, et qu'ils marquaient leurs conquêtes par un carnage universel. Au reste, leurs chefs, qui avaient reconnu que cette férocité les rendait plus redoutables et facilitait leurs succès, lâchaient la bride à leurs passions brutales, et semblaient eux-mêmes insensibles à toute pitié. Le pillage, qui accompagnait toujours ces massacres, avait enrichi beaucoup de soldats, qu'on voyait avec envie rentrer dans leurs villages où ils rapportaient de l'or, des joyaux, des étoffes de prix, qu'ils n'auraient pu gagner par une honnête industrie. Les gentilshommes avaient obtenu, dans les nouvelles conquêtes, des terres, des seigneuries et des gouvernements; il y avait pour eux, dans ces guerres lointaines, du mouvement, de l'espérance, de la nouveauté : l'ennui dont ils étaient habituellement

tourmentés était dissipé par ces expéditions hasardeuses. En même temps, un perfectionnement plus désirable était produit en eux ; ils acquéraient des idées nouvelles ; leur être intellectuel était changé par le frottement avec des nations plus civilisées : les progrès de l'instruction, de la connaissance de l'univers, du goût pour les lettres et pour les arts, parmi les Français, pendant ce règne et les suivants, furent très-frappants. Ainsi ces mêmes guerres d'Italie qui détruisirent le berceau de la civilisation, et qu'on put croire d'abord devoir faire reculer le genre humain vers la barbarie, servirent au contraire à répandre dans toute l'Europe les germes d'un plus grand développement.

Les guerres d'Italie coûtaient, il est vrai, à la France la perte de quelques milliers de soldats, qui succombaient, soit aux maladies d'un climat plus chaud, soit sous le fer des ennemis : mais les armées étaient si peu nombreuses, et elles comprenaient une si grande proportion d'étrangers, que le vide causé même par leur destruction entière n'était pas remarqué, ou était bien vite comblé. La perte d'un Suisse équivalait seulement à celle d'un florin du Rhin qu'on lui avait donné pour son engagement ; elle ne laissait pas d'autre regret.

Quant à la dépense de ces premières expéditions de Louis XII, il réussit à faire que la guerre nourrit la guerre : le Milanais et le royaume de Naples, pays encore fort riches, à l'entrée des Français, furent peu ménagés; les alliés furent pressurés; les voisins, qu'on accusa d'inimitié, furent soumis à des contributions ; la France seule fut épargnée ; la taille, ni aucune des taxes permanentes, n'éprouva d'augmentation. Les états de Languedoc, tenus au Puy en Velay le 22 septembre 1501, n'accordèrent au roi que l'octroi ordinaire, et cependant ils obtinrent en retour diverses grâces telles que celle de faire contribuer aux tailles les officiers royaux pour leurs biens ruraux, grâces qui équivalaient à des diminutions de charges pour les autres contribuables. D'autres états, tenus aussi au Puy, du 21 au 28 octobre 1502, accordèrent au roi les mêmes sommes que l'année précédente[1]. Les états de Bretagne, tenus à Vannes le 25 septembre 1501, lui accordèrent une imposition de 4 liv. par feu, pour éteindre les anciennes dettes et payer les officiers de la reine; mais le roi déclara qu'il ne détournerait aucune partie de ce subside pour ses guerres d'Italie, et en même temps il consentit à rayer deux mille feux du contrôle de la province, pour soulager les

[1] Hist. gén. de Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 95.

plus pauvres ménages [1]. Les provinces qui n'avaient pas d'états ne votaient point elles-mêmes leurs impositions ; mais les édits bursaux de cette époque nous indiquent plutôt des réformes dans les finances qu'une augmentation des contributions. Ainsi beaucoup de droits de justice, de greffes, de sceaux, de geôles, avaient été usurpés par les particuliers ; ils furent tous mis à ferme au profit du roi [2]. Pour rendre plus prompte la perception des aides, tailles et gabelles, une ordonnance sépara de tous points la juridiction de ceux qui répartissaient ces contributions d'avec celle de la justice ordinaire. En première instance, toutes les discussions sur leur assiette étaient réglées par les élus, grenetiers et contrôleurs ; en seconde instance, par la cour des aides, qui fut rendue absolument indépendante des parlements [3]. Une autre ordonnance rendue neuf mois plus tard, assura la même indépendance à la chambre des comptes, érigée en cour de deuxième ressort pour tout ce qui concernait le domaine et l'apurement des comptes de finances [4].

Les ordonnances de Louis XII portent, plus que celles de ses prédécesseurs, un caractère législatif ; ce n'est point un intérêt du moment qui les dicte, c'est une pensée organisatrice, c'est le désir de tirer le royaume du chaos pour le soumettre à des règles de gouvernement à peu près uniformes, pour fixer des limites précises aux autorités qui jusqu'alors avaient été en conflit entre elles : on peut reconnaître cet esprit systématique, qui appartenait peut-être au chancelier Gui de Rochefort, dans l'édit qui érigea l'échiquier de Normandie en parlement [5], et dans l'édit qui porta établissement du parlement de Provence [6]. L'un et l'autre furent rendus égaux à tous les autres parlements du royaume ; en même temps, les règles qu'ils devaient suivre leur furent tracées, et l'administration de la justice s'éleva, dans les deux provinces, à une indépendance qu'elle n'avait point obtenue encore.

A la même époque, Louis XII donna un exemple de tolérance religieuse qu'on peut trouver merveilleux pour son siècle. Dans les parties les plus sauvages du Dauphiné, les vaudois, habitants de quelques val-

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXII, p. 828. — Actes de Bretagne, t. III, p. 847.

[2] Édit du 19 février 1499. Isambert, t. XI, p. 408.

[3] Ordonn. de Lyon, 24 juin 1500, Isamb., t. XI, p. 410.

[4] *Ibid.*, du 20 mars 1501, *Ibid.*, p. 419.

[5] Édit d'avril 1499, Isambert, t. XI, p. 389.

[6] *Ibid.*, de Juillet 1501, Isambert, p. 422.—Bouche, Histoire de Provence, t. II, p. 509.

lées des hautes Alpes, avaient conservé les doctrines pour lesquelles, depuis près de trois siècles, ils avaient été persécutés en commun avec les Albigeois. Les plaintes de ces pauvres gens, que les seigneurs voulaient déposséder de leurs biens, sous prétexte d'hérésie, et que tantôt ils exposaient au martyre, tantôt ils chassaient du pays, parvinrent jusqu'à Louis XII. Il fit partir de Lyon, le 5 juillet 1501, son confesseur Laurent Bureau, évêque de Sisteron, pour les aller visiter. Il paraît que celui-ci était un homme tolérant, qui ne désirait point trouver d'hérésie, car il se contenta de la déclaration des habitants, qu'ils croyaient tout ce que croyait l'Église ; il se fit rendre tous les procès commencés par le parlement de Grenoble et par l'archevêque d'Embrun, et il déclara au chancelier qu'il avait trouvé les pauvres vaudois « fermes en la loi divine, et croyant en la foi catholique ; » en sorte qu'on les laissa tranquilles [1]. C'était justement à la même époque que le pape Alexandre VI instituait la censure ecclésiastique sur les livres imprimés. Par sa bulle du 1er juin 1501, il déclarait qu'il était informé que beaucoup de livres hérétiques avaient été imprimés dans les diocèses de Cologne, de Mayence, de Trèves et de Magdebourg. Il interdisait en conséquence d'imprimer à l'avenir aucun livre sans la licence de l'évêque du diocèse; et il ordonnait aux mêmes évêques de faire brûler tous les livres imprimés précédemment, qui contiendraient quelque chose de contraire à la foi catholique, d'impie ou de mal sonnant [2].

Pendant que l'armée conduite par d'Aubigny et Valentinois s'avançait dans le royaume de Naples, Louis XII cherchait, par des négociations avec ses voisins de la maison d'Autriche, à s'affermir dans le Milanais. L'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, était assez désireux de conserver la paix avec la France; il était alors âgé de vingt-trois ans, et marié depuis cinq ans à Jeanne de Castille, fille de Ferdinand et d'Isabelle. L'intérêt de ses industrieux sujets demandait la continuation de la paix, et lui-même, attendant d'une succession paisible les premières couronnes de l'Allemagne et de l'Espagne, ne pouvait désirer de mettre au hasard de la guerre d'aussi belles espérances. Le 24 février 1500, Philippe avait eu à Gand un fils qu'il nomma Charles; ce fut celui qui, sous le nom de *Charles-Quint*, hérita ensuite de tant de royaumes. Louis XII avait une fille née d'Anne de Bretagne le 14 octobre 1499,

[1] J. d'Auton, c. 46, p. 159.
[2] Raynaldi Annal, eccles., 1501, § 36.

qu'elle avait nommée Claude. Philippe proposa de marier ces enfants l'un à l'autre, et de leur assurer la souveraineté du Milanais. La proposition fut agréée ; elle flattait le goût que la reine Anne avait conservé pour Maximilien, et elle laissait une chance ouverte pour que le duché de Bretagne retournât à la maison d'Autriche, à supposer que la reine n'eût pas d'autre enfant. La promesse fut signée à Lyon le 10 août 1501 ; elle fut annoncée aux États de Bretagne, et célébrée à la cour par des fêtes brillantes [1].

Ce traité pouvait devenir fatal à l'indépendance de la France. S'il s'était accompli, comme Louis XII n'eut point de fils, sa fille Claude aurait porté à Charles-Quint la Bretagne et le Milanais, qu'il aurait joints à l'Allemagne, les Pays-Bas et toutes les Espagnes. Cependant, autant par une étrange infatuation, Louis, et surtout Anne, paraissaient le désirer, autant Maximilien paraissait y opposer de répugnance. Il n'avait cessé de menacer la France, quoiqu'il n'eût jamais exécuté aucune de ses menaces. Il avait repoussé toute proposition de paix, et n'avait consenti qu'à des trêves de quelques mois, encore il se les faisait payer à prix d'argent. Les deux fils de Louis Sforza, dont il avait épousé la sœur, s'étaient réfugiés à sa cour, et il se considérait comme lié à la protection de cette famille et à celle des droits de l'Empire sur le Milanais, qu'il accusait Louis XII d'avoir usurpé. Louis semblait reconnaître respectueusement la suprématie de l'Empereur ; il ne se croyait assuré du Milanais qu'autant qu'il en aurait obtenu l'investiture impériale, et il donna de pleins pouvoirs à son ministre favori le cardinal d'Amboise, pour se rendre à Trente, où il devait rencontrer Maximilien, avec le cardinal de Gurck son ministre, et où il devait, par des offres nouvelles, l'engager à consentir au mariage déjà convenu [2].

Comme Amboise était sur le point de se rendre à Trente, une incursion des Suisses dans le Milanais porta l'épouvante en Italie. L'appel dans cette contrée de près de quarante mille Suisses qui s'étaient trouvés, entre les deux armées, en présence les uns des autres à Novarre, la trahison qui s'en était suivie, les récompenses qu'ils avaient reçues et leur licenciement, avaient laissé la Suisse dans un état de fermentation extraordinaire ; d'immenses sommes d'argent avaient été rapportées dans les montagnes, un luxe désordonné y avait été étalé,

[1] J. d'Auton, c. 58, p. 218. — J. Molinet, t. XLVII, c. 313, p. 150. — Actes de Bretagne, t. III, p. 848.

[2] *Ibid.*, c. 68, p. 258. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 251.

les guerriers s'étaient livrés à tous les genres de débauche. Vingt ans auparavant, dans des circonstances presque semblables, la jeunesse suisse avait formé l'association de la Vie Bolle (*Tollen-Leben*), qui avait levé des contributions sur les États voisins pour fournir à la continuation de ses débauches [1]. Mais désormais l'enivrement du libertinage ne troublait plus seul la raison des montagnards des Alpes, le remords s'y joignait, le remords d'avoir participé à l'infâme capitulation de Novarre, sur lequel on cherchait à s'étourdir. Les uns voulaient prouver que la nation n'avait rien perdu de sa bravoure, et surtout qu'elle ne craignait pas les Français; les autres voulaient rendre aux Sforza ce qu'ils se reprochaient de leur avoir ravi. Sept ou huit cents émigrés milanais s'étaient réfugiés en Suisse, ils aigrissaient le souvenir de cette transaction déplorable, et ils cherchaient à en profiter. Vers le milieu d'août 1501 [2], sept mille Suisses passèrent les monts et s'arrêtèrent d'abord à Bellinzona, ville du duché de Milan dont ils s'étaient rendus maîtres l'année précédente. De là ils marchèrent sur Lugano, et s'en emparèrent; peu s'en fallut qu'ils n'y surprissent Antoine de Bessey, bailli de Dijon, qui avait été chargé le plus souvent par le roi de négocier avec eux, et qui n'eut que le temps de se retirer au château. Dans de premières rencontres il y eut plusieurs Français et plusieurs Suisses de tués.

Cependant les Suisses, qui dans les armées françaises formaient une si excellente infanterie, commençaient déjà à s'apercevoir que seuls ils ne constituaient point une armée; que leurs chefs, qui montraient une bravoure si brillante quand ils les menaient au combat, n'avaient point appris l'art de la guerre; que servant toujours en subalternes dans les armées où ils étaient soldés, ils savaient obéir et non point commander. Ils n'avaient fait qu'une journée de chemin hors de leur pays, et déjà ils ne savaient plus quel parti prendre; ils séjournèrent longtemps à Lugano, ils attaquèrent la longue muraille la *Murata*, sur le lac Majeur, destinée à fermer le pays à leurs incursions, et ils ne purent s'en rendre maîtres; ils tentèrent en vain de s'emparer des canons du fort de Misox, qui appartenait à Jean-Jacques Trivulzio [3]. Toutes ces fausses

[1] Muller Geschichte der Schweitz., B. V. c. 2, p. 155.

[2] Cette date précise nous est donnée par d'Auton, c. 60, p. 225, tandis que Guicciardini, l. V, p. 299, et Belcarius, l. IX, p. 264, semblent la retarder jusqu'en 1502 ou 1503.

[3] Fr. Guicciardini, l. V, p. 299.

démarches donnèrent le temps au cardinal d'Amboise de solder quatre mille piétons, Lombards et Piémontais, de recourir aux seigneurs de Mantoue, de Ferrare et de Bologne [1]; en même temps le roi, qui était à Lyon, y envoya le comte de Dunois avec deux cents archers de sa garde, Jacques de Crussol, Louis de Hédouville, et plusieurs compagnies de gendarmes. Les Suisses furent entourés à Lugano [2]. On ne les attaqua point, mais leur position devenait inquiétante, leur langage aussi devint plus pacifique. « Ils disoient qu'ils étoient tous bons Fran-
» çois, et pour montre de quoi, ils étoient tous signés de grandes
» croix blanches; et disoient aussi qu'ils n'étoient illec venus pour
» guerroyer le roi, mais seulement pour demander le reste de leur
» payement qui encore leur étoit dû, du temps que le roi Charles hui-
» tième étoit allé au voyage de Naples, avec lequel avoient été, sans
» avoir eu fin de payement; et aussi, que de la prise du seigneur
» Ludovic, où ils étoient, leur étoit encore dû des gages de reste [3]. »
Enfin le 12 septembre ils se mirent en marche pour retourner à Bellinzona, emmenant avec eux tout le pillage qu'ils avaient enlevé à Lugano, avec les femmes et les enfants. Le sire de Chaumont les fit bien attaquer en chemin, ce jour-là et le lendemain, mais ils se retirèrent au petit pas, s'arrêtant toutes les fois qu'ils étaient attaqués, et présentant à la cavalerie une forêt de piques où elle ne pouvait pénétrer. Ils regagnèrent ainsi leurs montagnes, après avoir prouvé également qu'ils étaient hors d'état de tracer un plan de campagne pour envahir le pays de leurs ennemis, et que leur bravoure les rendrait toujours formidables quand ils seraient attaqués chez eux [4].

Louis XII tenait à se réconcilier avec les Suisses, dont l'infanterie lui était si nécessaire, mais il réclamait la restitution de Bellinzona, que s'étaient appropriée les trois cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald. L'été suivant, ceux-ci recommencèrent leurs hostilités, et vinrent attaquer Locarno. Les autres cantons commençaient à prendre le parti de leurs confédérés; Matthieu Schiner, évêque de Sion en Valais, et les ligues des Grisons, embrassaient aussi la même querelle. Il ne crut pas, pour une vallée des Alpes, devoir courir risque de se brouiller avec ses anciens alliés, et il autorisa son lieutenant dans le Milanais à signer, le

[1] Jacopo Nardi Storia Fiorent, l. IV, p. 149.
[2] J. d'Auton, c. 61, p. 233.
[3] *Ibid.*, c. 64, p. 243.
[4] *Ibid.*, c. 65, p 245-254.

11 avril 1503, au camp devant Locarno, un traité par lequel il abandonnait aux trois petits cantons le comté de Bellinzona en toute souveraineté [1].

Le cardinal d'Amboise, après avoir pourvu à la défense du Milanais, que l'apparition des Suisses à Lugano avait alarmé, se rendit à Trente, pour y rencontrer Maximilien, avec une pompe qu'on n'avait encore vue à aucun ambassadeur. Cent gentilshommes de la maison du roi, deux cents archers de sa garde, un grand nombre d'évêques, d'abbés, de grands seigneurs, l'accompagnaient quand il fit, le 3 octobre, son entrée à Trente, et l'on assurait qu'il comptait dans son train de seize à dix-huit cents chevaux [2]. Ce cortége royal ne le rendit pas plus orgueilleux dans la négociation; au contraire, il n'y eut pas de sacrifice par lequel il ne cherchât à acheter l'accession de Maximilien au traité qu'avait proposé son fils Philippe. Enfin un nouveau traité fut signé, le 13 octobre, dans le palais épiscopal de Trente. Le roi des Romains et le roi de France mettaient de côté toutes rancunes, et se promettaient réciproquement, pour eux et leurs successeurs, une amitié perpétuelle. Ils confirmaient le mariage du prince Charles d'Autriche avec la princesse Claude de France; ils promettaient que le dauphin de France, le fils à naître de Louis XII, ou tout autre qui devrait lui succéder, épouserait une fille de l'archiduc Philippe d'Autriche. Louis s'engageait à seconder de tout son pouvoir le roi des Romains dans sa guerre contre les Turcs; il promettait de mettre tous ses soins et toute sa sollicitude à faire recueillir à Maximilien les couronnes de Hongrie et de Bohême, après la mort du roi qui les portait actuellement, et à faire recueillir de même à son fils Philippe tous les royaumes du roi et de la reine d'Espagne. Il promettait d'aider, autant qu'il pourrait honnêtement le faire, le roi des Romains dans son expédition à Rome pour prendre la couronne impériale; il s'engageait à accorder à Louis Sforza un espace de cinq lieues carrées, où il pût chasser, et jouir de l'air et de la liberté; à rendre une liberté complète au cardinal Ascagne Sforza, sous condition qu'il ne viendrait pas vivre en Italie; à accorder une amnistie entière à tous les bannis de Milan, à payer enfin 80,000 écus pour droit de sceau de l'investiture du duché de Milan. Maximilien promettait seulement, de son côté, de donner à Louis XII cette investiture du duché de Milan, et de travailler de tout son pouvoir à la faire

[1] Traités de Paix, t. II, p. 5. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 37.
[2] J. d'Auton, c. 67, p. 258.

confirmer par les princes et les états de l'Empire dans leur première diète [1].

Pendant que le cardinal d'Amboise négociait à Trente avec Maximilien, le fils de celui-ci, l'archiduc Philippe, se préparait à traverser la France. Il avait été invité par Ferdinand et Isabelle à venir leur rendre visite en Espagne, avec Jeanne sa femme, et à se faire ainsi connaître aux peuples sur lesquels il devait régner. Louis XII, au milieu de septembre, envoya le sire de Belleville à Bruxelles, pour proposer à Philippe de faire ce voyage par terre, en traversant la France. L'archiduc, après avoir obtenu l'agrément des états du pays, partit en effet de Valenciennes le 12 novembre, avec sa femme, et le 14 il entra dans le royaume, et vint loger à Saint-Quentin [2]. De là, le prince et la princesse avancèrent lentement, accueillis par des fêtes, des présents, et de longues harangues à la porte de chaque ville. Le 25 seulement, les archiducs arrivèrent à Paris, et le lendemain Philippe prit place au parlement comme premier pair du royaume; il y assista au débat de quelques causes. Le 28, il repartit pour Orléans, où il s'arrêta quelques jours. Le 7 décembre seulement il arriva à Blois, où le roi était alors logé. Tous les plus grands personnages de l'État allèrent au-devant de lui pour lui faire honneur : les cardinaux d'Amboise et Ascagne Sforza, Angilbert, comte de Nevers; François, comte de Dunois, petit-fils du grand bâtard d'Orléans; Louis de la Trémouille, Pierre de Rohan, maréchal de Gié, et beaucoup de gentilshommes, se rangèrent dans son cortége. Le roi l'attendait à l'entrée d'une salle basse du château avec la reine, François, comte d'Angoulême, l'héritier présomptif de la couronne, le duc et la duchesse de Bourbon, la princesse de Tarente, Antoine de Lorraine, et beaucoup d'autres grands seigneurs, dames et demoiselles de France. L'archiduc et le roi passèrent quinze jours ensemble dans les fêtes, les chasses et les tournois. Le dimanche 12 décembre, l'évêque de Cambrai dit la messe dans une chapelle du château, puis « sur le *corpus Domini* » jurèrent, le roi en son nom, et monseigneur l'archiduc pour le roi » son père et en son nom, la paix entre les deux grands rois des Ro- » mains et de France [3]. » Ils avaient auparavant apporté quelques modifications et explications au traité de Trente, fixé à 4 ou 500,000 francs l'aide que Louis donnerait en trois ans à Maximilien, pour la

[1] Traités de Paix, t. II, p. 1. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 16
[2] J. Molinet, t. XLVII, c. 315, p. 168.
[3] *Ibid.*, c. 315, p. 176.

guerre contre le Turc, et à 200,000 francs toutes les prétentions de l'Empereur, y compris les 80,000 écus de l'investiture [1]. Dans toutes les réjouissances de la cour durant cette entrevue, Louis XII déploya un luxe et une magnificence auxquels on n'était pas accoutumé de sa part. L'archiduc et l'archiduchesse continuèrent ensuite leur voyage vers le midi, fêtés et défrayés par les grands seigneurs et les princes dont ils traversaient les gouvernements, entre antres par Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, et par Jean II d'Albret, roi de Navarre. Philippe sortit seulement de France le 26 janvier 1502, et se rendit de Bayonne à Fontarabie [2].

(1502.) Vers le même temps la cour célébra aussi par des fêtes le mariage d'Anne de Foix, fille du seigneur de Candale, et cousine de la reine, avec Ladislas VI, roi de Hongrie et de Bohême. Les ambassadeurs hongrois étaient venus, au mois de décembre, faire au roi la demande de cette princesse. Ce ne fut cependant qu'au milieu du mois de mai suivant que la nouvelle reine partit pour la Hongrie, non sans éprouver beaucoup de regret en quittant le beau pays de France, et sans y laisser aussi de vifs regrets, surtout dans le cœur du comte de Dunois, qui était amoureux d'elle, et qui n'avait pu obtenir du roi la permission de l'épouser [3]. Louis XII voulait, par ce mariage, renouveler les anciennes alliances qui avaient existé entre la France et la Hongrie ; toutefois il venait, par le traité de Trente, de disposer de la couronne de Ladislas, après sa mort, en faveur de la maison d'Autriche, qu'il ne lui convenait guère de fortifier ainsi.

Le 3 février, le roi partit de Blois pour venir à Paris. Il séjournait rarement dans cette ville, et depuis un siècle les rois de France n'y avaient plus fixé leur résidence. Toutefois les grands corps d'état y étaient toujours à demeure, et le roi voulait y faire reconnaître George d'Amboise, son favori, comme légat *à latere*. Un grand désastre avait alarmé cette ville le 25 octobre 1499 : c'était la chute du pont Notre-Dame, qui, quoique bâti en bois, supportait soixante-cinq maisons. Les officiers municipaux furent punis pour n'y avoir pas fait les réparations nécessaires. Le Grand-Pont, ou pont au Change, était alors

[1] Traités de Paix, t. II, p. 2. — Dumont, t. IV, p. I, p. 17, en date de Blois, 13 décembre.

[2] J. Molinet, c. 315, p. 181. — J. d'Auton, c. 73, p. 320. — Saint-Gelais, p. 164.

[3] J. d'Auton, t. II, c. 1, p. 1.

détruit ou impraticable. Le pont Notre-Dame fut rebâti en pierre, mais il ne fut ouvert au public qu'en 1507, et lorsque Louis XII vint à Paris, les deux rives de la Seine ne communiquaient que par un bac [1].

Le cardinal d'Amboise avait résolu d'illustrer ses fonctions de légat *à latere*, en réformant les couvents de Paris. Il croyait compenser avec le ciel les pompes et les jouissances de sa vie mondaine, en faisant jeûner les religieux, et les soumettant à une clôture plus sévère. Ses subordonnés avaient des vues plus personnelles encore : ils voulaient se rendre maîtres des élections dans les chapitres, pour s'approprier les dignités ecclésiastiques. D'autre part, beaucoup d'étudiants répandus dans les couvents prétendaient, en raison de leur assiduité à l'université, pouvoir se dispenser de plusieurs des austérités des règles monastiques. Cette réforme fut exécutée avec une grande rigueur ; les jacobins ou dominicains furent expulsés de leur couvent ; les cordeliers, qui avaient cru lasser la patience de leurs examinateurs en continuant quatre heures de suite leurs chants à l'office divin, furent aussi obligés de se soumettre, sans toutefois que le procureur du roi voulût prendre contre eux des conclusions ; les bénédictins de Saint-Germain des Prés en appelèrent en cour de Rome, et tous les ordres monastiques de Paris furent dans le trouble et la désolation, aussi longtemps que Louis XII et son premier ministre prolongèrent leur séjour dans la capitale [2].

Cette sévérité de Louis était peu dans son caractère ; il permettait une grande liberté devant lui ; il écoutait la critique ; il tolérait même la raillerie. Il savait qu'on l'accusait d'avarice, non pour ce qu'il prenait au peuple, mais pour ce qu'il ne donnait point aux courtisans. « Il y avoit alors, dit Ferronius, tant de liberté chez les Français, que » les comédiens représentèrent en public, à Paris, sur la scène, le » roi comme malade, pâle, la tête enveloppée, demandant à boire à » grands cris, mais ne voulant boire que de l'or potable ; et Louis, » loin de se fâcher ou de les punir, se mit à rire, et loua la liberté du » peuple [3]. » Il ne faut pas croire toutefois que cette liberté allât jusqu'à contrarier le roi dans ce qu'il avait résolu. L'homme le plus illustre de l'université de Paris à cette époque était Jean Standonc, né

[1] Guaguini Compend., l. XI, f. 168· C'est la fin de oette histoire. — Histoire de la ville de Paris, l. XVIII, p. 896. — Dulaure, Hist. de Paris, l. II, p. 523.

[2] J. d'Auton, t. I, c. 75, 76 et 77, p. 327-346. — Hist. de la ville de Paris, l. XVIII, p. 900.

[3] Arnoldi Ferronii, l. III, p. 43.

en Brabant, proviseur de Sorbonne, principal du collége de Montaigu, dont il fut le restaurateur, recteur de l'université, et réformateur zélé des études. Cet homme, consulté sur le divorce du roi, avait déclaré qu'il était contraire à sa conscience ; et Louis XII profita de ses premiers démêlés avec l'université pour l'en punir, en l'exilant [1].

Le 8 avril, Louis XII quitta Paris pour revenir à Blois, où il rencontra le roi de Navarre, avec lequel il resserra son alliance ; il conduisit ensuite la reine à Lyon, et il l'y laissa, pour passer en Italie. Une querelle entre le duc Philibert et le bâtard de Savoie, qui se rencontrèrent à Grenoble, à sa cour, ayant aliéné de lui le premier, Louis se détermina à passer les Alpes, non par le mont de Genis, comme il avait compté d'abord le faire, mais par le marquisat de Saluces. Il arriva le 8 juillet à Asti, où le marquis de Mantoue et le duc de Ferrare vinrent bientôt le joindre [2].

Louis XII était rappelé en Italie par la guerre qui se rallumait dans le royaume de Naples. Le duc de Nemours et Gonzalve de Cordoue étaient convenus l'année précédente de consulter les deux cours sur l'ambiguité qu'ils prétendaient trouver dans le traité de Grenade. Mais, au lieu de consacrer l'hiver à des arrangements pacifiques, ils s'étaient, de part et d'autre, préparés à la guerre. L'antipathie entre les deux nations s'était trop prononcée pour qu'il y eût espérance pour elles de vivre en paix, dans un même pays, avec tant d'intérêts contradictoires. D'ailleurs, les habitants du royaume de Naples les excitaient eux-mêmes l'un contre l'autre. La perte de leur indépendance était déjà un grand malheur pour eux ; mais la division de leur État, la séparation d'intérêt entre les deux provinces, appelées à se regarder comme étrangères et souvent ennemies, pour des intérêts qui ne les concernaient pas, les froissait dans leur fortune aussi bien que dans tous leurs sentiments. Les anciens partis d'Anjou et de Durazzo subsistaient toujours : l'un était devenu français, et l'autre aragonais ; et, malgré la trahison de Ferdinand le Catholique, les familles dévouées à la branche bâtarde d'Aragon s'étaient attachées, depuis l'exécution du traité de Grenade, à la branche légitime. On n'avait pas fait attention, en rédigeant ce traité, que les plus zélés entre les partisans angevins habitaient la Calabre, cédée à l'Espagne, et les plus zélés des Aragonais habitaient l'Abruzze, cédée à la France. Il en résultait cependant

[1] Hist. de l'Université. t. V, l. IX, p. 18.
[2] J. d'Auton, t. II, c. 22, p. 5.

un recours habituel des gentilshommes soumis à une puissance, au vice-roi de l'autre puissance, des rapports, des intrigues continuelles, et la persuasion dans laquelle se confirmaient les deux vice-rois, que rien ne leur serait plus facile que de conquérir l'autre moitié du royaume. Aussi, pendant tout l'hiver, de part et d'autre, on s'était préparé à la guerre, et chaque vice-roi veillait l'occasion de suprendre son rival.

Les Français accusent Gonzalve de Cordoue d'avoir le premier commencé les hostilités, en les attaquant en trahison. « La guerre, dit » d'Auton, fut par les Espagnols premièrement déliée; lesquels d'em- » blée et de nuit se mirent sus en armes, et tirèrent droit à Troia, » pensant prendre la ville soudainement [1]. » Le caractère du général espagnol et celui de son maître, rendent probable toute accusation de trahison contre eux. Il faut observer cependant que Troia est une ville de la Pouille; que Melfi, que l'Atripalda, autres lieux où commencèrent les premières hostilités, sont également dans la Pouille, et que cette province devait être le partage des Espagnols. Guicciardini assure que ce fut le duc de Nemours qui leur dénonça la guerre, s'ils n'évacuaient pas immédiatement la Capitanate, et qui commença les hostilités, le 19 juin, par une attaque sur l'Atripalda [2]. Les Espagnols furent chassés de cette ville, et il paraît qu'il y eut une nouvelle suspension d'armes, et de nouveaux efforts pour réconcilier les deux vice-rois. Ils eurent même dans ce but une entrevue près de Melfi [3]; mais Louis XII, à son arrivée en Lombardie, ayant été informé de ce qui s'était passé jusqu'alors, écrivit au duc de Nemours de sommer Gonzalve d'évacuer dans les vingt-quatre heures la Capitanate et la Basilicate, ou de se préparer à la guerre. Le terme était trop court pour laisser de doute sur le parti que prendraient les Espagnols, et la guerre commença [4].

Dans les premiers jours de juillet, Nemours rassembla toute son armée à Troia. On remarquait parmi ses capitaines, d'Aubigny, la Palisse, Louis d'Ars, d'Allègre, Brienne, Chandieu, d'Urfé, Cominges, Villars, et Gaspard de Coligny. Il avait sous lui mille hommes d'armes

[1] J. d'Auton, t. II, c. 3, p. 13.
[2] Fr. Guicciardini, l. V, p. 275. — Mariani, l. XXVII, t. IX, c. 13, p. 420.
[3] J. d'Auton, t. II, c. 7, p. 28.
[4] *Ibid.*, c. 8, p. 32. Cet auteur donne toujours à entendre que c'était non la Basilicate, mais le Principato qui était disputé entre les deux nations Les lieux qu'il cite paraissent cependant indiquer que sa géographie est erronée.

français ou italiens, et trois mille cinq cents piétons, français, dauphinois ou lombards. Son artillerie était commandée par Regnault de Samant; elle se composait de quatre canons, deux grosses et six moyennes coulevrines, et quatorze fauconneaux [1]. Un mois plus tard, il reçut encore le renfort de trois mille Suisses que Louis XII lui envoya par mer [2]. Quoique cette armée semblât peu considérable, Gonzalve ne se crut pas en état de tenir la campagne contre elle; il avait cependant sous ses ordres six cents hommes d'armes, trois mille allemands, quatre mille piétons espagnols ou biscayens, et sept cents genétaires, nom que les Espagnols donnaient alors à leurs chevau-légers qui combattaient encore à la manière des Mores. Gonzalve les distribua entre Barlette, Cerignola, Andria, Canosa, et quelques autres villes [3].

Le 12 juillet, Nemours entra dans le pays ennemi par l'Incoronata, où il s'arrêta trois jours. C'était une des plus belles maisons de chasse des rois de Naples. Il poussa Gaspard de Coligny jusqu'à la Cerignola. Quoique cette place fût occupée par une force supérieure, Coligny y causa une grande alarme; il tua beaucoup de monde aux ennemis, et il fit ensuite, sans se laisser entamer, sa retraite sur le corps d'armée principal [4]. De leur côté, les Espagnols évacuèrent la Cerignola pour se retirer à Canosa. Cette ville, bien fortifiée, bien pourvue de vivres. était défendue par douze cents Espagnols commandés par deux de leurs meilleurs capitaines, Peralta et Pietro Navarro. Le 16 juillet, Nemours en entreprit le siége; son artillerie tira sans relâche durant quatre jours contre les remparts, après quoi les brèches furent jugées assez larges pour tenter l'assaut. Chaque compagnie fournit l'élite de ses soldats, formant le cinquième du nombre total, pour monter à sa brèche. On leur prodigua le vin; on plaça devant leurs rangs des tonneaux défoncés, où ils n'avaient qu'à puiser, et l'assaut commença. Parmi les plus vaillants, on distingua encore Louis d'Ars et Bayard, chevalier dauphinois, qui commençait à se faire un nom; mais leur bravoure ne put triompher de la belle résistance de Peralta et des Espagnols. Il fallut rappeler les troupes qui avaient déjà beaucoup souffert. Un second

[1] J. d'Auton, t. II, c. 10, p. 37.

[2] *Ibid.*, c. 14, p. 65.

[3] *Ibid.*, c. 10. p. 36. — Fr. Guicciardini. l. V, p. 275. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 202. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 254. — Arn. Ferronii, l. III, p. 44. — Mariana, t. IX, l. XXVII, c. 15, p. 424.

[4] *Ibid.*, c. 10, p. 38.

assaut fut livré trois jours après, avec non moins de valeur des deux parts, mais avec un même succès. Un troisième était ordonné pour le lendemain; cependant, les Espagnols, épuisés de fatigue, et qui avaient déjà perdu un quart de leurs soldats, entrèrent en négociation avec le sire d'Aubigny, dont la loyauté était célébrée dans tout le royaume de Naples. Ils obtinrent une capitulation honorable : ils sortirent avec armes et bagages pour se retirer à Barlette, et d'Aubigny, pour être plus sûr qu'ils ne fussent point inquiétés dans leur marche, les accompagna, avec deux cents hommes d'armes, jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté [1].

Louis d'Ars pressa alors Nemours de lui confier un petit corps d'armée, avec lequel il se faisait fort de se rendre maître de Tarente, secondé, comme il l'était, par les gens du pays. En effet, André Matthieu d'Aquaviva, et les princes de Salerne et de Bisignano, avaient passé au parti français, qui semblait préféré par les Napolitains. Toutefois, Nemours ne voulut point consentir à une entreprise qu'il jugea trop hasardeuse. Louis d'Ars surprit alors la ville de Biseglia ; mais bientôt il y fut attaqué par un nombre d'Espagnols fort supérieur à ce qu'il avait de soldats. Nemours, qui était jaloux de son activité, refusa de lui envoyer des secours ; il ne voulut point permettre à la Palisse d'y marcher, et la ville aurait été perdue, avec un des meilleurs capitaines de l'armée française, si Bayard n'y avait pas couru de lui-même [2].

Gonzalve était à Barlette avec le plus grand nombre de ses soldats espagnols. Nemours s'approcha de lui avec l'intention de l'y assiéger ; mais, ayant jugé la ville trop forte pour se flatter de s'en rendre maître par une attaque régulière, encore que ce fût le moment où il venait de recevoir le renfort de trois mille Suisses que lui avait envoyé le roi, il aima mieux occuper par ses garnisons les villes de la Pouille qui entourent Barlette, se flattant de séparer ainsi Gonzalve de Cordoue des provinces qu'il devait défendre, et de déterminer celles ci à la rébellion, en leur montrant seulement quelques soldats français. Dans ce but, il fit partir pour la Calabre Humbercourt et Grigny, auxquels il donna seulement cent hommes d'armes et quatre cents fantassins, que commandait le capitaine Malherbe ; mais cette petite armée était trop faible pour s'avancer seule dans un pays ennemi. A peine était-elle entrée dans la Basilicate, qu'elle fut enveloppée par les Espagnols : Grigny fut

[1] Jean d'Auton, c. 11, p. 42-52. — Fr. Guicciardini, l. V, p. 282.
[2] *Ibid.*, c. 13, p. 35.

tué, Humbercourt fait prisonnier, et tout le reste mis en fuite. Nemours se vit alors obligé d'envoyer en Calabre Aubigny, avec cent hommes d'armes écossais et six cents hommes de pied ; il était cependant jaloux de ce général, qu'il voyait être également chéri des soldats et des Calabrais, chez lesquels il allait faire la guerre. Il disait que tout le profit de la guerre serait pour cet heureux Écossais qui allait entrer en Calabre ; tandis qu'à lui demeurerait, dans l'attaque de Barlette, toute la fatigue et les difficultés. En se séparant, ils s'adressèrent l'un à l'autre des paroles assez vives. D'Aubigny, qui se vantait d'être du sang royal d'Écosse, opposait à Nemours une hauteur égale à la sienne. Ce dernier, pour montrer combien était facile la victoire dans un pays que Gonzalve ne défendait pas, quitta son armée à la tête d'un fort détachement, avec lequel il comptait soumettre les villes voisines de la Pouille ; mais il fut repoussé presque partout, et il revint devant Barlette sans s'être illustré par les victoires qu'il annonçait d'avance [1].

Louis XII, qui était arrivé en Italie au mois de juillet, n'avait encore reçu que des nouvelles rassurantes sur les progrès des troupes dans le royaume de Naples : il apprenait que Gonzalve de Cordoue, hors d'état de tenir la campagne, s'enfermait dans Barlette, tandis que les capitaines français, avec peu de soldats, parcouraient le royaume dans tous les sens. Il croyait n'avoir autre chose à faire qu'à pourvoir à la sûreté du nord de l'Italie, que les petits cantons suisses, avec lesquels il n'avait pas encore traité, menaçaient toujours, et que Maximilien annonçait qu'il allait traverser, avec une puissante armée, pour aller prendre à Rome la couronne impériale [2]. Il était plus troublé encore des plaintes universelles qui éclataient contre son allié l'odieux César Borgia. Il apprenait que cet audacieux usurpateur violait tous les traités, tous les droits des faibles ; qu'il s'était emparé de la principauté de Piombino ; qu'il avait fait soulever Arezzo contre les Florentins ; qu'il s'était rendu maître par trahison du duché d'Urbin et de la seigneurie de Sinigaglia ; qu'il avait dépouillé de leur État les seigneurs de Camerino, et qu'il les avait fait étrangler tous les trois ; qu'il menaçait le seigneur de Sienne, celui de Perouse, celui de Bologne, et les Florentins. Tous ces princes, tous ces États avaient précédemment traité avec Louis XII, qui leur avait promis sa protection. Ils recouraient tous à lui contre un homme qui les attaquait avec les troupes mêmes du roi ; un homme qu'aucune

[1] Jean d'Auton, c. 15, p. 66.
[2] Fr. Guicciardini, l. V, p. 282.

foi ne liait, qu'aucun traité n'arrêtait, qui n'hésitait devant aucun crime. Les Vénitiens eux-mêmes, quoiqu'ils n'eussent rien à craindre de Borgia, représentèrent au roi combien il se faisait de tort par une telle alliance, combien elle compromettait le repos de toute l'Italie [1].

Louis XII, dans un premier mouvement d'indignation, fit partir la Trémouille avec deux cents lances et un gros train d'artillerie, pour marcher au secours des Florentins. Borgia considérait comme la base de sa politique de détruire, jusqu'au dernier rejeton, les familles des princes qu'il dépouillait. Plusieurs, cependant, avaient échappé à ses coups, et tous ceux-là entouraient le roi, et le sollicitaient de délivrer l'Italie et la chrétienté du pape Alexandre VI et de son fils, deux monstres en horreur à tous les hommes. On crut un moment que les Borgia étaient perdus; le duc Hercule de Ferrare, le duc d'Urbin; les marquis de Mantoue, de Saluces, de Montferrat; les ambassadeurs de Venise, de Florence, de Bologne, de Pise, de Gênes, se réunissaient tous contre lui [2]. Le roi avait fait partir de Milan, où il avait fait son entrée le 28 juillet, un train d'artillerie qu'il avait fait charger sur le Pô, pour le diriger contre Borgia [3], lorsque tout à coup, le 6 août à neuf heures de nuit, Borgia arriva lui-même à Milan, il rencontra le roi au milieu de la rue: il lui dit qu'il était accouru pour se soumettre à tous ses ordres, et il lui demanda une sauvegarde, car il se voyait entouré de tous ses ennemis. En effet, le roi le fit accompagner jusqu'à son logis par cent Allemands, la hallebarde au poing [4].

Il suffisait à Borgia d'avoir échappé aux premiers emportements de la colère du roi; il était bien sûr de l'apaiser ensuite par la flatterie, de la soumission et de belles paroles. Louis ne s'était donné la peine d'étudier ni les affaires, ni les traités, ni les droits de chacun; et il ne put pas considérer longtemps comme un meurtrier et un empoisonneur un homme si agréable dans ses manières, si empressé, si plein de déférence. « S'il advenoit que en chevauchant le roi mît pied à terre, » ainsi que j'ai vu maintes fois, dit d'Auton, celui duc Valentinois, au » lieu de l'écuyer ou du laquais, au dévaler ou au monter, tenoit l'étrier » ou la bride de sa mule ou de son cheval, et ainsi faisoit du bon valet » le compagnon [5]. »

[1] Macchiavelli, Legazione al duca Valentino, Lett. I, p. 2, édit. Firenze, 1767, in-8. Fr. Guicciardini, l. V, p. 285. — Républ. ital., c. 101.
[2] Jean d'Auton, c. 16, p. 69. — [3] *Ibid.*, c. 17, p. 79.
[4] *Ibid.*, c. 17, p. 81. — [5] *Ibid.*, c. 17, p. 82.

Le cardinal d'Amboise, qui désirait avec passion parvenir, au moment de la mort d'Alexandre VI, à la chaire de saint Pierre, croyait que le plus sûr moyen d'obtenir les suffrages des cardinaux, c'était de se montrer en toute occasion le protecteur de l'Église. D'ailleurs, Valentinois lui promettait de disposer pour lui, à la mort de son père, de toute la puissance qu'il exercerait encore sur le sacré collége par ses nombreuses créatures. Amboise ménagea donc la paix de Borgia avec Louis XII; il le fit renoncer à l'attaque des Florentins, et à quelques-unes des entreprises qui avaient le plus alarmé l'Italie; mais il lui promit secrètement son appui pour d'autres projets qu'il méditait encore. Borgia, bien venu à la cour, suivit le roi d'abord à Pavie, où Louis XII fit son entrée le 8 août; ensuite à Gênes, où Louis fit, le 26 août, une entrée solennelle [1]. Les Français n'avaient jamais vu tant de richesses qu'on en déploya à leurs yeux dans cette occasion. Gênes était encore la reine du commerce de la Méditerranée; ses citoyens faisaient des affaires immenses avec les peuples du Levant, qui ne communiquaient presque que par eux avec l'Europe. Au milieu des révolutions de leur république, ils gardaient toujours les avantages plus solides de leur liberté; et ils ne comptaient abandonner au roi que les prérogatives qu'exerçait habituellement chez eux leur doge. Louis XII fit lui-même, dans l'église de Saint-Laurent, « les serments accoutumés » et promesses dues, pour maintenir et garder les droits, franchises » et libertés de la ville de Gênes, comme au seigneur dudit lieu appartient de faire [2]. » Les Génois comptaient que les factions dont ils avaient beaucoup souffert seraient plus fortement réprimées par un roi si puissant, et ils montraient à Louis le plus grand attachement et le plus vif enthousiasme. Toutes les dames, pour orner sa marche triomphale, se présentaient sur leurs balcons, dans leurs plus beaux atours. L'une d'elles, Tommasina Spinola, qui passait pour une des plus belles femmes d'Italie, choisit Louis XII pour être son *intendio* [3], nom qui répondait apparemment à celui de *cicisbeo*, qu'on a employé plus tard; et l'on assure que cette relation de galanterie ne passa jamais les limites de l'honnêteté. Vers le 2 ou le 3 septembre, le roi, croyant n'avoir plus rien à faire pour la sûreté de l'Italie, repartit de

[1] J. d'Auton, c. 18., p. 82. — Fr. Guicciardini, l. V, p. 281. — Barth. Senaregæ de Rebus Genuens., p. 576.

[2] *Ibid.*, c. 19, p. 106.

[3] *Ibid.*, c. 21, p. 121.

Gênes pour rentrer en France, et avant la fin du mois il était de retour à Lyon, auprès de la reine. Valentinois avait pris congé de lui à Gênes, et s'y était embarqué pour Rome [1].

César Borgia ne resta pas longtemps à Rome : il revint presque immédiatement en Romagne, où il rassembla une armée, en laissant entendre qu'il avait intention de chasser Bentivoglio de Bologne, Jean Paul Baglioni de Perouse, et Vitellozzo Vitelli de Cita di Castello. Ces princes étaient tous feudataires du pape, mais ils se regardaient aussi comme admis sous la protection du roi de France, et Bentivoglio, pour obtenir l'assurance de cette protection, avait même payé à Louis une somme considérable. Néanmoins, Borgia avait en Romagne trois cents lances françaises, qu'il comptait employer contre ces mêmes princes que le roi avait garantis, et l'on savait que lui et son père se reprochaient de n'avoir pas, malgré les menaces de la France, poussé leurs attaques contre les Florentins. L'expérience de la cour de Louis XII leur avait appris, disaient-ils, qu'on n'y revenait point sur le passé, qu'il ne leur aurait pas été plus difficile de se faire pardonner la conquête de Florence que celle de Piombino ou d'Urbin; car ces deux États étaient aussi sous la protection de la France [2].

Cet appui donné aux Borgia causait cependant une indignation universelle en Italie. Chacun disait qu'aucun traité, aucun engagement fondé sur une ancienne affection ou d'anciens services, aucun sentiment moral, n'avaient de poids sur la cour de France. Louis XII, dans sa bonhomie, n'avait pas plus de ressentiment pour les crimes que pour les offenses ; dans son ignorance des affaires, il ne s'apercevait pas plus des actes de perfidie qu'on lui faisait commettre que des fautes politiques où on l'entraînait. Le cardinal d'Amboise, auquel il accordait une confiance illimitée, ne songeait qu'à une seule chose, à s'ouvrir le chemin du trône pontifical ; rien ne pouvait entrer en balance avec ce désir impétueux : ni morale, ni devoir, ni intérêt de la France, ni avantage de la chrétienté. Chaque état d'Italie songea dès lors à se prémunir contre l'abandon d'un allié de si peu de foi. Les Florentins, quoiqu'ils eussent conclu, le 16 avril 1502, un nouveau traité avec Louis XII, ensuite duquel les places fortes qui leur avaient été enlevées

[1] J. d'Auton, p. 124. — Barth. Senaregæ de Rebus Genuens., p. 577. — Fr. Belcarii. l. IX, p. 256.

[2] Fr. Guicciardini, l. V, p. 284. — Macchiavelli della Natura de' Francesi, t. III, p. 195. — Républ. ital., c. 101.

par les généraux de Borgia leur furent rendues au mois d'août [1], chercbèrent à donner plus de vigueur à leur gouvernement, en mettant à la tête de leur république un premier magistrat à vie, le gonfalonier Soderini [2]. Les capitaines et les petits princes qui se croyaient plus particulièrement menacés par Borgia, eurent une conférence à la Magione, dans l'État de Perouse, où ils convinrent de réunir, pour leur défense commune, sept cents hommes d'armes, quatre cents arbalétriers à cheval, et neuf mille fantassins. C'étaient leurs propres soldats aventuriers qu'ils avaient souvent mis au service de César Borgia, et sur lesquels celui-ci avait compté pour les opprimer eux-mêmes, en sorte que leur ligue le laissait en quelque sorte désarmé. Il était à Imola au commencement d'octobre, avec peu de soldats, tandis que le duché d'Urbin s'était révolté, et que ses ennemis l'entouraient de toutes parts, et s'attachaient surtout à interrompre sa communication avec Rome. Cependant, comme ils respectaient toujours en lui l'allié de la France, ils s'abstinrent de l'attaquer. Borgia, de son côté, avec une adresse consommée, sut les endormir pendant qu'il rassemblait des troupes, les tromper, les diviser par des négociations, dans lesquelles il semblait aller au-devant de toutes leurs demandes, gagner enfin dix semaines entières, au bout desquelles il les avait si bien persuadés de sa bonhomie et de sa franchise, que la plupart de ces petits princes confédérés se déterminèrent à rentrer avec leurs troupes à son service, et lui donnèrent pour cela rendez-vous à Sinigaglia. César Borgia y arriva le 31 décembre, avec deux mille chevaux et dix mille fantassins. Ses ennemis, avec lesquels il venait de se réconcilier, n'avaient pas moins de monde que lui. Mais comme ils entraient dans le logis où un festin leur était préparé, ils furent tous arrêtés par l'ordre de Borgia. Deux d'entre eux, Vitellozzo, prince de Citta di Castello, et Oliverotto, prince de Fermo, furent aussitôt étranglés, et leurs soldats, attaqués par surprise dans les quartiers qui leur avaient été assignés, furent en même temps dévalisés. Dix-huit jours après, Borgia fit étrangler deux autres de ses prisonniers, qui étaient des princes de la maison Orsini, lorsqu'il fut assuré que le cardinal leur frère avait été en même temps arrêté à Rome par son père. Ce cardinal fut ensuite empoisonné. Tous les États de ces petits princes, et ceux de leurs confédérés de la Magione, furent en peu de jours occupés par les soldats de Borgia [3].

[1] Républ. ital., c. 101.
[2] *Ibid.*, c. 101. — [3] *Ibid.*, c. 101.

Les trahisons de Borgia avaient peut-être dépassé la mesure que Louis XII ou son ministre lui avaient permis d'atteindre. D'Auton ne parle pas de la perfidie ou du massacre de Sinigaglia, et il ne nous reste rien de la correspondance de Louis avec la cour de Rome ; nous savons cependant que le roi fut fort indigné de ce que le pape attaquait et confisquait les terres des Orsini, tandis que ceux-ci combattaient à son service dans le royaume de Naples. Il força les Borgia à laisser en paix Gian-Giordano Orsini, prince de Bracciano, et Nicolas, comte de Pitigliano ; il engagea les républiques de Toscane à conclure une ligue pour leur défense mutuelle, et il laissa voir qu'il commençait à se défier du duc de Valentinois et de son père [1]. Mais il était moins empressé à se détacher d'eux que les Borgia ne l'étaient à se détacher de lui. Mieux instruit qu'on ne pouvait l'être à la cour de France de ce qui se passait dans le royaume de Naples, ils savaient que la situation de l'armée française y devenait toujours plus mauvaise ; ils jugeaient la fortune de France sur son déclin ; ils recherchaient l'amitié de Gonzalve de Cordoue ; ils lui faisaient faire de secrètes propositions d'alliance, tandis qu'ils prenaient avec Louis XII un ton toujours plus arrogant [2].

Le mécontentement allait croissant parmi les capitaines français qui faisaient la guerre dans le royaume de Naples. Nemours ne savait ni se faire obéir ni se faire aimer ; il était jaloux de ceux qui servaient sous ses ordres. Après les avoir exposés, il se refusait à marcher à leur aide ; en même temps, soit que ses communications avec la France fussent souvent interrompues, soit qu'il dissipât imprudemment l'argent que le roi lui envoyait, il laissait manquer la paye à ses soldats. Les Français étaient alors obligés de vivre aux dépens du pays, ce qui mécontentait les habitants et les poussait à la révolte [3]. D'ailleurs, Nemours ne savait combiner aucune entreprise militaire, et il laissait se fondre son armée en présence des Espagnols. Eberard Stuart, sire d'Aubigny, était parvenu jusqu'en Calabre avec deux cents hommes d'armes et huit cents fantassins : il avait payé la rançon du sire de Humbercourt, et comme il avait toujours été aimé et respecté dans le pays, il y avait été rejoint par quelques troupes nationales. Le jour de Noël, il s'était présenté devant Terranova, que les ennemis lui abandonnèrent ; mais quand il s'approcha de Gierace, ou ensuite de Reggio,

[1] Er. Guicciardini, l. V, p. 293.
[2] *Ibid.*, l. VI, p. 311.
[3] J d'Auton, t. II, c. 30, p. 164.

il ne put attaquer ces places faute d'artillerie, et bientôt après Porto-Carrero arriva d'Espagne dans la province, avec trois cents hommes d'armes, quatre cents genétaires, et quatre mille piétons galiciens. Dès lors d'Aubigny ne dut plus songer qu'à éviter tout combat [1].

Jacques de Chabannes, sire de la Palisse, avait été plus spécialement chargé par Nemours de contenir Fernand Gonzalve dans Barlette, et de le fatiguer par des escarmouches continuelles; quatre cents hommes d'armes et deux mille fantassins étaient mis pour cela sous ses ordres. Les Français étaient logés dans les trois villages de Ruvo, Quarata et Terlizzi, d'où ils faisaient chaque jour des courses contre les Espagnols. Souvent ils offraient la bataille à Gonzalve, qui la refusait toujours, « disant que à la requête et entreprise de son ennemi ne se doit nul » aventurer au combat, quelque pouvoir qu'il ait, si nécessité ne le » contraint [2]. » Cette apparente timidité mécontentait les officiers espagnols : leur orgueil en était blessé; et ce fut en partie pour satisfaire l'impatience des deux armées que, durant l'hiver, plusieurs combats en champ clos furent livrés. C'était autant d'épreuves de la valeur nationale, et en même temps un spectacle donné aux soldats et aux peuples. Un premier combat devant Trani, port de mer appartenant aux Vénitiens, tout proche de Barlette, fut livré en vue des deux armées, par onze Espagnols contre onze Français. Après avoir combattu tout le jour, les deux troupes, également affaiblies, et désespérant de la victoire, convinrent de sortir ensemble de la lice, et de laisser indécis l'honneur du combat [3]. Un second combat à outrance fut celui de Pierre Bayard, chevalier dauphinois, qui commençait à acquérir un haut renom, contre don Alonzo de Sotomayor qui prétendait avoir été maltraité par lui pendant qu'il était son prisonnier. Il se fit à pied, près d'Andria, le 2 février 1503, jour de la purification de la Vierge. Sotomayor y fut tué [4]. Un troisième combat à outrance fut enfin livré, le 16 février, entre Barlette et Quarata, par treize Français et treize Italiens. Un Français avait provoqué ce combat en disant que les Italiens étaient tous des traîtres et des empoisonneurs. Ses compagnons d'armes déclarèrent qu'ils ne prétendaient point soutenir ces paroles injurieuses, et qu'ils combattaient seulement pour dé-

[1] J. d'Auton, c. 22, p. 127. — Mariana Hist. de Esp., l. XXVII, c. 14, p. 428.
[2] *Ibid.*, c. 24, p. 135.
[3] *Ibid.*, c. 26, p. 140. — Mém. du chev. Bayard, t. XV, c. 23, p. 36.
[4] *Ibid.*, c. 27, p. 149. — *Ibid.*, c. 22, p. 30.

cider laquelle des deux nations montrerait le plus de valeur dans les armes. Après plus de trois heures du combat, les Français furent vaincus, et demeurèrent tous prisonniers des Italiens [1].

L'issue de ce combat fut pour les Italiens un grand sujet de triomphe au milieu de leurs humiliations, et, pour les Français, l'avant-coureur de leurs revers. Les troupes, privées de paye, et vivant aux dépens des habitants, les avaient réduits au désespoir. Ils se soulevèrent à Castellaneta, et livrèrent la garnison française à des Espagnols arrivés de Tarente [2]. Nemours, violemment irrité de cet échec, rassembla ses gendarmes cantonnés autour de Barlette, et marcha du côté de Tarente pour se venger. En vain la Palisse lui remontra qu'il ne lui laissait point de forces suffisantes pour demeurer en présence d'un capitaine aussi habile et aussi actif que Fernand Gonzalve. Nemours ne voulut point changer ses dispositions, et lui répondit seulement : « Si » on vous attaque faites-le-moi savoir, et je vous donnerai bon et brief » secours. » La Palisse demeurait à Ruvo, à quatre milles de Barlette, avec soixante lances seulement. A peine Nemours était parti depuis deux jours, que Gonzalve parut devant Ruvo avec une armée redoutable et une puissante artillerie. En moins de quatre heures, il eut fait une brèche de deux cents pas de large, et la Palisse, qui défendit cette brèche avec la plus obstinée valeur, fut accablé par le nombre, et fait prisonnier avec tous ses soldats [3].

De nouveaux malheurs avaient bientôt suivi ce premier désastre. La flotte française de Prégent le Bidoux avait été battue devant le promontoire Japyge, et n'avait évité son entière destruction qu'en se réfugiant à Otrante sous la protection des Vénitiens [4]. Des renforts nombreux étaient arrivés aux Espagnols dans la Calabre. Aubigny avait dissipé les premiers dans une bataille qu'il avait gagnée à Terranova [5]. Mais ses ennemis augmentant sans cesse en nombre avaient bientôt regagné du terrain sur lui, et, le 21 avril, ils l'avaient défait, à son tour,

[1] J. d'Auton, c. 28, p. 156. — Fr. Guicciardini, l. V, p. 296. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 211. — Républ. ital., c. 101.

[2] *Ibid.*, c. 30, p. 163. — Fr. Guicciardini, l. V, p. 296. — Arn. Ferronii, l. III, p. 48.

[3] *Ibid.*, c. 31, p. 165. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 216. — Républ. ital., c. 101.

[5] *Ibid.*, Vol. I, c. 72, p. 317. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 214.

[5] Pauli Jovii, l. II, p. 218. — Arn. Ferr., l. III, p. 49.

à Seminara. L'armée d'Aubigny avait été complétement dissipée dans cette bataille. Lui-même il s'était réfugié, avec le capitaine Malherbe, dans la petite forteresse d'Angitula ; mais il y était assiégé par les Espagnols, et il avait peu d'espérance d'en pouvoir échapper [1].

De son côté, Fernand Gonzalve, après avoir passé sept mois enfermé à Barlette, et y avoir fait supporter à son armée, avec une patience et un courage admirables, de cruelles privations, avait enfin reçu des renforts; Octavien Colonna lui avait amené deux mille Allemands; Pietro Navarra et Louis de Errera l'avaient rejoint, avec tous les soldats qu'ils commandaient, à Tarente. Se sentant désormais le plus fort, Gonzalve sortit de Barlette le 28 avril, passa l'Ofanto, et se dirigea vers Cerignoles, où il arriva le même jour. Nemours avait de son côté réuni son armée à Canosa, d'où il avait marché sur Cerignola, et il y était arrivé presque en même temps que Gonzalve. Il avait sous ses ordres cinq cents lances françaises, quinze cents chevau-légers et quatre mille fantassins. L'armée espagnole comptait dix-huit cents chevaux pesamment armés, cinq cents genétaires, deux mille fantassins espagnols et deux mille Allemands. La chaleur était déjà excessive dans les plaines brûlées de la Pouille; l'eau manquait aux deux armées, et les mouvements de la cavalerie soulevaient des nuages de poussière qui cachaient à l'une les évolutions de l'autre. Les Espagnols, arrivés les premiers, s'étaient placés derrière un large fossé ; sur son bord, ils avaient relevé un petit rempart, et ils y avaient mis des canons en batterie. Parmi les capitaines français, les uns voulaient attaquer à l'heure même, les autres attendre au lendemain. La dispute s'échauffa, et mit de l'aigreur entre les chefs, qui n'avaient jamais été bien d'accord ; elle fit perdre un temps précieux, car lorsque l'attaque immédiate fut enfin résolue, elle ne commença que demi heure avant la nuit. Nemours, qui la conduisait, à la tête de l'aile droite, fut tout à coup arrêté par le fossé, dont il ne soupçonnait pas l'existence; et, comme il le longeait pour chercher un passage, il fut atteint d'une balle qui l'étendit roide mort. Chandieu, qui arriva à son tour sur le bord du fossé, à la tête des troupes suisses, y fut également tué ; Louis d'Ars et Yves d'Allègre furent forcés à prendre la fuite ; Châtillon fut fait prisonner, et en demi-heure l'armée française perdit trois à quatre mille hommes, tous ses bagages et tous ses vivres. Le lendemain Gonzalve se mit à la poursuite des

[1] Arnoldi Ferronii, l. III, p. 51. — J. Molinet, c, 321, p. 209. — Républ. ital., c. 101.

fuyards avec la plus grande activité : en même temps, tout le pays se déclarait contre eux ; ils ne trouvaient nulle part ni assistance, ni repos, ni nourriture, et leur fuite désastreuse continua jusqu'aux portes de Gaëte [1].

Pendant que le duc de Nemours et les généraux français perdaient ainsi le royaume de Naples, Louis XII, qui commençait à se fatiguer de ces expéditions lointaines, cherchait à terminer la guerre et à se réconcilier avec l'Espagne, se soumettant pour cela aux conditions les plus désavantageuses. Philippe d'Autriche, fils de Maximilien et gendre de Ferdinand et Isabelle, était reparti abruptement d'Espagne le 22 décembre 1502. Il avait excité la jalousie de Ferdinand le Catholique ; Isabelle était blessée de son manque d'égards pour sa fille, et Jeanne, dont la seconde grossesse était avancée, se voyant abandonnée par son époux, tomba dans un désespoir qui troubla sa raison. Malgré la guerre qui s'était allumée entre l'Espagne et la France, depuis son premier passage, malgré la mauvaise foi de Maximilien, qui ne voulait plus exécuter le traité de Trente, Philippe n'hésita point à se confier de nouveau à Louis XII et à traverser la France : Louis cependant se fit un devoir de lui donner des otages pour sa sûreté : ce furent le duc d'Alençon, les comtes de Foix, de Vendôme et de Montpensier, qui furent, à l'entrée du carême, conduits à Valenciennes [2]. En même temps le roi, qui était à Blois, revint à Lyon pour rencontrer l'archiduc, qu'il savait être accompagné de deux ambassadeurs de Castille et d'Aragon, munis de pleins pouvoirs pour traiter de la paix. Cette paix était également désirée par les deux monarchies ; elle fut assez vite conclue. La Capitanate avait été l'objet du différend [3]. Il fut convenu que cette province serait consignée, de part et d'autre, à l'archiduc Philippe, qui s'engageait à la maintenir neutre. En même temps, Louis XII cédait tous ses droits sur le royaume de Naples à madame Claude de France sa fille, et Ferdinand cédait tous les siens à Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, son petit-fils : ces deux enfants, promis en mariage, devaient porter dès lors les titres de roi et reine de

[1] J. d'Auton interrompt son récit avant ce désastre. — Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 171. — Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 15. — Mém. de Louis de la Trémouille, t. XIV, c. 11, p. 166. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 267. — Arn. Ferronii, l. III, p. 52. — Républ. ital., c. 101. — J. Molinet, c. 321, p. 205.

[2] *Ibid.*, c. 23, p. 130. — J. Molinet, c 320, p. 203. — Mariana Hist. de Esp., t. IX, l. XXVII, c. 14, p. 431.

[3] Dans le traité il n'est question ni de la Basilicate ni du Principato.

Naples ; mais, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge nubile, les vice-rois nommés par Louis XII et par Ferdinand gouverneraient en paix, chacun la partie du royaume qui leur était assignée par le traité de Grenade. Cette convention fut signée à Lyon, le 5 avril 1503, plutôt, il est vrai, sous la forme d'un protocole de conférences que sous celle d'un traité [1].

D'Aubigny fut défait à Seminara le 21 avril, et Nemours à Cerignola le 28 avril. Il était difficile que les deux courriers dépêchés, l'un par Louis XII, l'autre par l'archiduc Philippe, aux généraux français et espagnols, pour leur ordonner de suspendre toute hostilité, et de s'arrêter dans la position où ils se trouveraient, leur arrivassent au fond de la Calabre et au fond de la Pouille avant ces deux batailles. Nous ne savons point combien ils furent retardés par l'interruption des postes et les soulèvements du pays, ni à quelle époque précise ils arrivèrent ; mais les généraux français se déclarèrent prêts à obéir, tandis que Gonzalve répondit qu'il ne pouvait suspendre ses opérations militaires dans un moment si décisif, sans avoir reçu un ordre de ses souverains, les rois catholiques [2]. En effet, rien ne lui garantissait que l'archiduc eût de pleins pouvoirs de ses maîtres, et les historiens espagnols ont affirmé le contraire [3]. D'ailleurs ses généraux étaient, de toutes parts, sur les traces des Français, qu'ils poursuivaient, et auxquels ils ne permettaient de se rallier nulle part. Don Pedro de Paz suivait Yves d'Alègre, qui, par Atripalda, avait pris la route de Naples, mais qui, trouvant cette ville déjà soulevée, dut continuer sa retraite par Capoue et Suessa, et rassembla les débris de l'armée française entre Gaëte et Trajetto. Fabrice Colonna marcha sur l'Aquila et soumit l'Abruzze ; Prosper Colonna se fit ouvrir les portes de Capoue et de Suessa, et se rendit maître de toute la campagne Falice jusqu'au Garigliano. D'Aubigny fut réduit à capituler à Angitula ; il demeura prisonnier, mais il obtint, pour ses compagnons d'armes, la liberté de rentrer en France. Gonzalve de Cordoue entra dans Naples le 14 mai, et Pietro Navarro, attaquant par la mine les châteaux de cette capitale, se rendit maître, le 11 juin, du Château-Neuf, et le 1er juillet, du Château de l'OEuf. Garcias de Paredès enfin assiégea Venosa, où Louis d'Ars

[1] Traités de Paix, t. II, p. 3. — Dumont, Corps diplom., t. IV, P. I, p. 27. — Pâques étant, cette année, le 16 avril, le traité porte la date de 1502.

[2] Guicciardini, l. V, p. 300.

[3] Mariana, t. IX, l. XXVII, c. 19, p. 465.

s'illustra par une longue résistance, en même temps que le prince de Rossano défendait, avec la même obstination, le château de Santa-Severina [1].

Le royaume de Naples était conquis, et il n'est pas étrange que les rois catholiques se refusassent après la victoire à ratifier une paix qu'ils avaient désiré seulement quand ils se croyaient sur le point d'une défaite. Cependant l'archiduc avait suivi Louis XII à Blois; c'est là qu'il apprit que son injonction aux généraux espagnols, de suspendre les hostilités, avait été méprisée. Il sentait son honneur compromis, et il déclarait qu'il ne quitterait point cette ville que la ratification des rois catholiques ne fût arrivée. Ceux-ci ne l'avaient pas d'abord directement refusée; ils cherchaient à gagner du temps; ils se plaignaient que l'archiduc eût dépassé, si ce n'est ses pouvoirs, du moins les instructions qui les accompagnaient. Ils faisaient des propositions nouvelles, celle entre autres de rétablir le roi Frédéric sur le trône ; ils avaient envoyé pour cela des ambassadeurs à Blois. Ceux-ci pressés également par le roi et par l'archiduc, déclarèrent enfin qu'ils ne pouvaient ratifier le traité de Lyon. Ils furent alors congédiés par Louis XII avec colère, et ils reçurent de vifs reproches sur la mauvaise foi de leurs maîtres [2].

Louis XII était irrité de s'être laissé tromper ; dès l'ouverture des négociations de l'archiduc Philippe, il avait suspendu ses envois de troupes et d'argent en Italie, et il s'apercevait à présent qu'après avoir conquis le royaume de Naples par la valeur française, c'était lui qui l'avait donné aux Espagnols ; car ils n'auraient jamais pu y entrer sans son aide. Il résolut d'attaquer de tous les côtés l'Espagne avec vigueur, et de faire repentir les rois catholiques de leur mauvaise foi. Il chargea Louis de la Trémouille du commandement d'une puissante armée, qu'il fit rassembler dans le Milanais, pour secourir Gaëte, et reconquérir le royaume de Naples. En même temps deux autres armées devaient entrer en Espagne l'une par le Roussillon, l'autre par la Navarre. Il imposa une crue de 288,105 livres sur les quatre généralités du royaume, pour subvenir aux dépenses de la guerre [3]. Il demanda des

[1] F. Guicciard., l. V, p. 304. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 224. — Arn. Ferronii, l. III, p. 53. — Républ. ital., c. 101.

[2] *Ibid.*, l. VI, p. 305. — Saint-Gelais, p. 172 — Fr. Belcarii, l. IX, p. 265. — Mariana, l. XXVII, c. 14, p. 470.

[3] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 96.

aides à ses différentes bonnes villes; celle de Paris avait été taxée à 40,000 livres; toutefois le roi se contenta de 30,000 [1] : il profita du traité qu'il venait de signer avec les Suisses, pour lever chez eux une nombreuse infanterie.

Cependant ces premières résolutions, que la colère avait dictées, ne furent point suivies avec assez d'énergie ou assez de prudence, pour en assurer le succès. Le sire d'Albret, et le maréchal de Gié, avec quatre cents lances et cinq mille fantassins partie Suisses, partie Gascons, furent chargés d'attaquer l'Espagne du côté de Fontarabie; le maréchal de Rieux, avec huit cents lances et huit mille fantassins, Suisses et Français, attaqua le Roussillon. La Trémouille, enfin, conduisit en Italie huit cents lances et cinq mille Gascons, auxquels le bailli de Dijon devait joindre mille Suisses [2]. L'armée de Fontarabie ne fit rien de digne de mémoire : l'argent lui manqua; Gié et Albret étaient jaloux l'un de l'autre, et le dernier était suspect de favoriser en secret les Espagnols [3]. L'armée de Roussillon, grossie par l'appel aux armes de la noblesse du Languedoc, investit, le 10 septembre, la ville de Salses, que Pietro Navarro avait pris soin de fortifier depuis que les Français l'avaient évacuée. Les assiégeants souffrirent beaucoup durant cinq semaines de tranchée, et ils furent enfin obligés de se retirer en Languedoc, lorsqu'ils apprirent que Ferdinand était arrivé à Perpignan le 19 octobre, avec des forces considérables. Le maréchal de Rieux fut poursuivi dans cette province par Frédéric de Tolède, duc d'Albe, capitaine général du Roussillon, qui prit aux Français beaucoup de châteaux forts sur cette frontière, et qui étendit ses ravages jusqu'aux portes de Narbonne [4].

Le sort de l'armée destinée contre le royaume de Naples fut bien plus triste encore. La Trémouille, avec les contingents que devaient lui fournir les Florentins, les Siennois, les princes de Ferrare, de Mantoue et de Bologne, devait se trouver à la tête de dix-huit cents lances et dix-huit mille fantassins : une flotte puissante devait en même temps le seconder. D'autre part, les Borgia, pour lesquels le roi avait sacrifié

[1] Isambert, t. XI, p. 438.

[2] Guicciardini, l. VI, p. 312. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 271.

[3] Fr. Belcarii, l. X, p. 277.

[4] *Ibid.*, p. 277. — Arn. Ferronii, l. III, p. 61. — Hist. générale du Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 97. — Mariana Hist. de Esp., t. X, l. XXVIII, c. 3, p. 19.

tant d'hommes et d'argent, pour lesquels il avait compromis son honneur, s'étaient montrés infidèles dès qu'ils avaient vu que la fortune abandonnait les Français. Ils avaient tout à coup interdit aux Français de se pourvoir de vivres dans l'État romain, et ils avaient ainsi hâté les désastres du duc de Nemours [1]. César Borgia avait une belle armée sous ses ordres, qu'il offrait tour à tour à Gonzalve de Cordoue ou aux Français; mais pour se ranger sous les drapeaux des derniers, il demandait que le roi lui abandonnât deux de ses alliés, Gian-Giordano Orsini, et les Florentins. Déjà les envoyés de Louis XII étaient entrés avec lui, sur cette base, dans de honteuses négociations, quand tout à coup, le 18 août 1503, le pape Alexandre VI fut frappé d'une mort presque subite. Le duc César Borgia, son fils, et le cardinal de Corneto, qui devaient souper avec lui dans sa maison de campagne, furent rapportés moribonds à Rome; et le bruit se répandit que tous trois s'étaient empoisonnés en même temps, avec un breuvage qu'ils avaient préparé pour d'autres [2].

Au moment de la mort de ce pape détesté, Rome et tout l'État romain éprouvèrent un bouleversement universel. Les Colonna et les Orsini, qu'il avait persécutés tour à tour, prirent en même temps les armes ; tous les seigneurs, tous les petits princes que César Borgia avait dépouillés, rentrèrent en triomphe dans leurs États : les peuples de Romagne seuls ne firent aucun mouvement. Borgia avait pris à tâche de détruire par le fer ou le poison toute la race de leurs princes, et ceux qui avaient pu lui échapper se tenaient encore cachés ou à de grandes distances. En même temps les cardinaux accoururent à Rome; ils se rassemblèrent dans l'église de Santa-Maria sopra Minerva, tandis que Valentinois moribond, mais toujours actif d'esprit, occupait avec ses troupes le Vatican, et négociait avec les partis divers. Tour à tour il s'adressait aux Colonna dans Rome, aux Français, dont l'armée s'était avancée jusqu'à Nepi, aux cardinaux enfin nommés par son père, dont il y en avait dix-huit d'Espagnols, et ceux-ci lui avaient promis de laisser régler par lui leurs suffrages dans le conclave. Tout mourant qu'on le croyait, il inspirait encore de la crainte et du respect [3].

[1] Fr. Belcarii, l. IX, p. 271.
[2] Fr. Guicciardini, l. VI, p. 314. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 272. — Pauli Jovii Vita Leonis X, l. II, p. 82. — Républ. ital., c. 102.
[3] *Ibid.*, p. 315. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 273. — Macchiavelli del Principe, c. 7, p. 259. — Républ. ital., c. 102.

L'armée française était entrée en Toscane par Pontremoli : mais la Trémouille avait cessé de la conduire ; il était tombé si gravement malade à Parme, qu'il avait été forcé d'en abandonner le commandement au marquis de Mantoue, le premier en rang, dans l'armée, après lui. Toutefois, les Français obéissaient mal volontiers à un prince étranger, qu'ils avaient combattu huit ans auparavant à Fornovo, et c'était une cause d'insubordination dans leur camp. Le cardinal d'Amboise arriva en poste à cette armée, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du pape ; il avait remis en liberté les cardinaux d'Aragon et Ascagne Sforza, sous condition qu'ils régleraient dans le prochain conclave leur suffrage sur le sien, et il les amenait avec lui. Il donna ordre au marquis de Mantoue de s'arrêter à Nepi, pour imposer aux cardinaux par la présence d'une si puissante armée, et les ambassadeurs de France signèrent, le 1er septembre, un traité avec César Borgia, qui promit à Amboise les suffrages de dix-huit cardinaux qui dépendaient de lui, et l'appui de son armée [1].

Mais le cardinal d'Amboise ne tarda pas à éprouver que le talent qui lui suffisait pour conduire un monarque absolu ne suffisait pas pour maîtriser un conclave. Les cardinaux le requirent d'abord de faire respecter l'indépendance des électeurs, en éloignant les armées de Rome. En effet il donna ordre aux Français de ne point dépasser Nepi, et il engagea Valentinois, quoique toujours malade, à s'y faire transporter en litière, et à s'y faire suivre par ses soldats. Amboise consentit ensuite, pour gagner du temps, à porter toutes les voix dont il disposait, sur un vieillard malade, doyen des cardinaux, qui ne pouvait vivre que quelques semaines, pendant lesquelles on préparerait l'élection future ; et en effet François Piccolomini fut élu le 22 septembre, presque à l'unanimité ; il fut couronné le 8 octobre, sous le nom de Pie III, et il mourut le 18 octobre. Pendant son court pontificat, l'armée française s'était remise en marche ; elle avait passé le Tibre, et elle était arrivée sur les bords du Garigliano, où elle avait rejoint les restes de l'armée du duc de Nemours, que le marquis de Saluces y avait rassemblés et réorganisés [2].

[1] Fr. Guicciardini, l. VI, p. 317. — Jac. Nardi, l. IV, p. 157. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 273. — Arnoldi Ferronii, l. III, p. 54. — Républ. ital., c. 102.

[2] Onofrio Panvino Vita di Pio III, p. 481. — Fr. Guicciardini, l. VI, p. 318. — Raynaldi Annal. eccles., 1503, § 1er. — Fr. Belcarii, l. IX, p. 274. — Arn. Ferronii, l. III, p. 54.

Dès que l'armée française eut quitté le voisinage de Rome, le cardinal d'Amboise se trouva le plus faible parmi les cardinaux chefs de parti. Il reconnut l'impossibilité d'obtenir lui-même la tiare, et il consentit à favoriser de toute l'influence de la France le cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, Julien de la Rovère, qui, objet de la violente inimitié d'Alexandre VI, s'était réfugié en France, et avait paru dès lors tout Français. D'autre part, la Rovère s'était réconcilié avec César Borgia ; par leurs efforts réunis, il fut porté sur la chaire de saint Pierre le 31 octobre, jour même où les cardinaux entrèrent au conclave, avant qu'on eût le temps de les enfermer.

Le nouveau pontife, qui avait pris le nom de Jules II, avait promis sous serment de pardonner à Borgia toutes ses anciennes offenses ; il ne se vengea pas de lui en effet, mais il demeura témoin de sa ruine sans lui tendre la main. L'armée de Borgia, attaquée auprès du Vatican par les Orsini, fut dissipée ; toute la Romagne se révolta ; les Vénitiens s'emparèrent de quelques-unes de ses petites principautés, et reçurent sous leur protection les fils des anciens seigneurs, qui recouvrèrent les autres. Borgia s'était réfugié au Vatican, d'où il passa au château Saint-Ange. Après quelque hésitation, il se détermina à s'embarquer à Ostie pour la Spezzia, d'où il comptait revenir en Romagne; mais comme il allait partir de cette ville, le pape l'y fit arrêter le 22 novembre [1].

L'armée française, que le marquis de Mantoue avait conduite jusqu'aux bords du Garigliano, trouva en face d'elle Gonzalve de Cordoue, avec neuf cents hommes d'armes, mille chevaux et neuf mille fantassins espagnols. Gonzalve, inférieur en forces à l'armée française, l'était encore plus par sa position dans une plaine basse, inondée, sans habitations, et où ses soldats devaient loger dans la fange. Sur la droite, au contraire, du Garigliano, les villes de Gaëte, Itri, Fondi et Trajetto, offraient aux Français de bons logements et des vivres. La rive qu'ils occupaient, sur laquelle une tour désignait encore le site de Minturne, commandait la rive espagnole, et le 5 novembre ils jetèrent un pont sur la rivière; cependant Gonzalve avait fait au delà une profonde coupure dans les marécages ; il s'y était fortifié de nouveau, et il y arrêta les Français [2]. Il fallait forcer ce nouvel obstacle, et c'était là qu'on s'at-

[1] Macchiavelli, Legaz, alla corte di Roma, t. VI, p. 397-448. — Républ. ital., c. 102.

[2] Fr Guicciardini, l. VI, p. 327. — Macchiavelli, Legazione a Roma, t. VI,

tendait à voir livrer la grande bataille qui devait décider du sort de l'Italie. Les ambassadeurs de toute la chrétienté, réunis à Rome, recevaient d'heure en heure des courriers de l'armée de France ; on annonçait toujours qu'elle était à la veille d'attaquer ; mais des pluies violentes et continuelles l'avaient poursuivie depuis qu'elle avait dépassé Rome. Ces pluies avaient fait échouer la première tentative des Français, pour forcer leur passage de Pontecorvo à San-Germano ; ils avaient alors renoncé à la guerre des montagnes pour se concentrer dans la plaine. De nouveau ces pluies les faisaient hésiter à s'engager avec leur pesante cavalerie dans les terrains inondés, à la gauche du Garigliano. Ils comptaient que dès que les pluies s'arrêteraient, le terrain, devenu plus ferme, supporterait les pieds des chevaux, et que le large fossé qui couvrait Gonzalve, n'étant plus rempli d'eau, serait moins difficile à franchir. Ils attendaient donc le retour du beau temps, et ils ne pouvaient, dans le climat de la Campanie heureuse, le croire éloigné, après des pluies déjà si longues [1].

Pendant ces pluies obstinées, les Français, maîtres du Garigliano et d'une tête de pont au delà, crurent pouvoir s'éparpiller sans crainte pour se loger dans les villes et villages situés dans un rayon de dix milles à partir de Minturne. Les Espagnols tentèrent à plus d'une reprise de surprendre la tête de pont pour les inquiéter dans leurs quartiers. Dans une de ces rencontres, Bayard arrêta seul, si nous devons en croire son loyal serviteur, don Pedro de Paz, qui se précipitait sur le pont avec deux cents chevaux espagnols [2].

Le roi avait pris des mesures pour que son armée ne manquât de rien dans le pays riche et abondant où elle avait ses quartiers. Mais les Français dédaignaient d'obéir à un marquis italien ; ils n'observaient dans le camp aucune discipline, et le désordre et la débauche dissipèrent en peu de temps leurs magasins et les ressources du pays. Les paysans, pillés par les soldats, loin d'approvisionner les marchés, ne songeaient plus qu'à cacher tout ce qu'ils possédaient. En même temps, les commissaires des vivres, se sentant plus éloignés de toute inspection, avaient commencé, dans le royaume de Naples, à voler avec l'impudeur la plus scandaleuse. Déjà, par leurs déprédations, ils avaient eu beau-

p. 394. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 233. — Républiques italiennes, c. 102.

[1] Macchiavelli, Legazione alla Corte di Roma, t. VI, p. 494 et seq.

[2] Mém. du chev. Bayard, t. XV, c. 25, p. 45.

coup de part à la ruine de Nemours et d'Aubigny, et ils recommençaient à exercer leur coupable industrie sur l'armée du marquis de Mantoue. Sachant qu'ils seraient toujours soupçonnés, souvent menacés, maltraités ou pillés, il n'entreprenaient point un métier si dangereux et si peu honorable s'ils sentaient dans leur cœur une probité sévère. D'autre part le mécontentement allait croissant dans les cantonnements des Français : tantôt ils accusaient à haute voix les munitionnaires, tantôt leurs généraux ; on répétait les propos les plus offensants contre le marquis de Mantoue ; beaucoup de chevaliers et de soldats, perdant patience, s'éloignaient sans congé d'un camp toujours inondé par les pluies ; les maladies commençaient à se multiplier ; le marquis de Mantoue, atteint lui-même de la fièvre quarte, et dégoûté de son commandement par l'indiscipline de son armée, le remit au marquis de Saluces le 1er décembre, et se retira dans ses États [1].

La position de l'armée espagnole était infiniment plus mauvaise que celle de l'armée française. Campée dans une plaine basse, abritée seulement par des cabanes de feuillage, couchant dans la fange, et laissée par les rois d'Espagne sans argent et presque sans vivres, elle ne s'écartait jamais à plus d'un mille de la tête de pont qu'elle surveillait ; mais elle donna des preuves signalées de la patience, de la sobriété et de la force de constitution des Espagnols pour résister à un climat pernicieux ; de même que Gonzalve de Cordoue manifesta le pouvoir qu'il exerçait sur les esprits et la constance de son caractère. Pendant cinquante jours des pluies effroyables l'inondèrent constamment dans son camp, et pendant cinquante jours il resta à la même place, partageant toutes les souffrances des soldats, sans qu'aucun d'eux osât se plaindre. Vers la fin de l'année, Barthélemi d'Alviano vint le rejoindre avec toute la cavalerie des Orsini. Il savait que les Français s'affaiblissaient toujours plus ; et, dans la nuit du 27 décembre, il fit jeter par l'Alviano un pont à Sugio, sur le Garigliano, à quatre milles au dessus du camp français. Il donna l'ordre à son arrière-garde d'attaquer au point du jour la tête de pont des Français à Minturne, et remontant en même temps le long du Garigliano avec son corps de bataille, il traversa la rivière à la suite de l'Alviano. Yves d'Allègre, averti du passage de l'Alviano, essaya d'abord, par une attaque impétueuse de

[1] Fr. Guicciardini, l. VI, p. 327. — Macchiavelli Legazione, t. VI, p. 398 à 470. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. II, p. 235. — Fr. Belcarii, l. X, p. 278. — Arn. Ferronii, l. III, p. 55.

cavalerie, de le repousser sur l'autre bord ; mais rencontrant le gros de l'armée de Gonzalve, qu'il n'attendait pas là, il fut bientôt ramené lui-même en désordre. Pendant ce temps, le marquis de Saluces s'était déterminé à effectuer sa retraite sur Gaëte; il avait fait embarquer sa plus lourde artillerie sur le Garigliano, et il l'avait confiée à Pierre de Médicis, qui n'avait pas un mille à descendre pour arriver jusqu'à la mer. Il avait mis le reste de son artillerie en tête de sa colonne, puis son infanterie, et enfin sa cavalerie, et il avait commencé en bon ordre sa retraite. Mais les Espagnols, atteignant les barques de Médicis à l'un des détours du fleuve, les avaient coulées à fond avec tous ceux qui les montaient ; ils avaient passé rapidement le fleuve, et ils arrivèrent bientôt sur les Français. Ceux-ci marchaient à petits pas, s'arrêtant pour combattre, et lorsqu'ils avaient repoussé leurs assaillants, reprenant leur mouvement rétrograde. Mais ils voyaient avec une inquiétude croissante que Gonzalve s'étendait sur leur flanc droit, qu'il gagnait sur eux, et qu'il tendait à les devancer. Le passage de chaque pont, de chaque ruisseau où l'artillerie causait quelque encombrement, augmentait leur retard et leur inquiétude. Arrivés enfin à un petit pont, près de Mola di Gaeta, où l'encombrement se renouvela, et où l'arrière-garde livra encore un combat obstiné, une partie de l'armée française commença à fuir par la route d'Itri et de Fondi, l'autre se retira précipitamment sur Gaëte. Toute l'artillerie, tous les équipages, et un nombre infini de malades, furent abandonnés, ou au bord du Garigliano, ou sur le chemin. Les Français, en grand nombre, qui avaient pris leurs quartiers dans des villes ou des villages éloignés, accouraient pour rejoindre l'armée, mais ils ne trouvaient qu'une colonne de fuyards avec laquelle ils fuyaient aussi. Les paysans, soulevés et pleins de rancune pour des outrages précédents, les attendaient au passage, les massacraient, ou tout au moins les dépouillaient. Ceux même qui avaient gagné Gaëte, et qui étaient bien assez nombreux pour soutenir un long siége dans cette forte place, étaient tellement découragés qu'ils ne songeaient plus qu'à regagner la France au plus vite. Dès le lendemain, ils laissèrent surprendre par Gonzalve la montagne d'Orlando qui commandait une partie de la ville. Aussitôt ils entrèrent en traité avec lui ; ils ne lui demandèrent autre chose que de pouvoir se retirer en toute liberté en France, avec tous les Français qui, dans le cours de la campagne, avaient été faits prisonniers par les Espagnols. Ils abandonnèrent sans garantie à la cruauté du vainqueur les barons

napolitains qui avaient embrassé leur parti. A ces conditions, ils livrèrent à Gonzalve la forteresse de Gaëte le 1er janvier 1504. Les restes de l'armée se mirent ensuite en route pour la France ; mais le froid, la misère, les maladies contractées pendant cinquante jours de bivac dans la fange, les poursuivirent et les décimèrent sans cesse ; en sorte que de toute cette brillante armée que la Trémouille avait rassemblée en Lombardie au milieu de l'été, à peine quelques guerriers demeurèrent en état de servir encore leur patrie [1].

[1] La capitulation de Gaëte est dans Molinet, t. XLVII, c. 323, p. 214. — Fr. Guicciardini, l. VI, p. 331. — Barth. Senaregæ de Reb. Genuens., p. 579.—Jacopo Nardi Hist. Fior., l. IV, p. 159. — Pauli Jovii Vita magni Consalvi, l. III, p. 240. — Saint-Gelais, p. 173.— Mém. de Bayard. t. XV, c. 25, p. 53. — Mém. de Louis de la Trémouille, t. XIV, c. 11, p. 167.—Mariana, Hist. de Esp., t. X, l. XXVIII, c. 5 et 6, p. 32-52. — Fr. Belcarii, l. X, p. 279. — Arnoldi Ferronii, l. III, p. 56. — Républ. ital., c. 102.

CHAPITRE XXX.

Traités de Blois. Mariage projeté de la fille du roi avec Charles d'Autriche. Il compromet l'indépendance de la France. Il est rompu par les états de Tours. Révolte et punition des Génois. Maximilien menace le Milanais. Il est arrêté par les Vénitiens. 1504-1508.

(1504.) La France paraissait exposée, par les revers qu'avaient éprouvés ses généraux dans le royaume de Naples, et par la défaite de son armée au Garigliano, au danger de perdre aussi tout le reste de ce qu'elle possédait en Italie. Louis XII n'avait point d'armée en Lombardie pour défendre Gênes et le Milanais. Il ne lui restait d'autres alliés que les Florentins, qui, menacés eux-mêmes par les Espagnols, étaient peu en état de le secourir. Il avait traité les Vénitiens avec hauteur et injustice, et il les avait aliénés; les Suisses commençaient à sentir de la jalousie contre la France; les petits princes d'Italie avaient chacun à leur tour été sacrifiés à César Borgia, qui lui-même venait d'être renversé; le nouveau pape avait assez à faire chez lui pour recouvrer l'autorité de ses prédécesseurs, aliénée par le népotisme des derniers pontifes; et il semblait que si le grand capitaine, Fernand Gonzalve de Cordoue, voulait marcher vers l'Italie supérieure, avec son armée victorieuse, il chasserait aisément les Français au delà des Alpes.

Mais les rois catholiques, quoiqu'ils fussent depuis dix ans occupés de leurs expéditions de découvertes en Amérique, et que chaque année leurs flottes rapportassent de ces contrées lointaines l'or et l'argent qu'ils arrachaient à leurs malheureux habitants par des crimes atroces, par une férocité qui n'a pas eu d'égale dans le monde, étaient cependant parmi les plus pauvres et les plus avares souverains de l'Europe. Leurs sujets ne leur accordaient des subsides qu'avec une extrême parcimonie; leurs finances étaient toujours en désordre, et eux-mêmes, lorsqu'ils avaient de l'argent, ils ne savaient prendre sur eux de s'en dessaisir.

Ils aimaient mieux s'exposer à faire manquer le succès de leurs entreprises, que de sortir de leurs caisses les écus qu'ils y tenaient accumulés. Les troupes de Gonzalve avaient toujours été mal payées; elles ne le furent plus du tout après sa victoire. Il fut obligé, pour les faire vivre, de les loger à discrétion dans les provinces du royaume de Naples qu'il venait de soumettre; les Espagnols les pillèrent avec une cruauté froide qui fit bientôt regretter les Français; Gonzalve ne garda autour de lui que le nombre de soldats absolument nécessaire pour forcer Louis d'Ars à évacuer Venosa, Troia et San-Severino qu'il occupait encore, et à reprendre avec sa petite troupe le chemin de Lombardie [1].

Cependant des négociations pour la paix avaient toujours continué entre les cours de France et d'Espagne. Deux ambassadeurs de Ferdinand les avaient renouées après la rupture du traité de Lyon; dans les premiers jours de février, ils signèrent une trêve de trois ans entre les deux nations, par laquelle la France abandonnait aux rois d'Espagne les Deux-Siciles, promettait de ne donner aucun secours aux barons ou aux villes qui pourraient arborer ses étendards, de ne pas même intercéder pour eux, et de rétablir en même temps toutes les communications commerciales avec l'Espagne sur toutes ses frontières. Cette trêve, convenue à Lyon le 11 février, fut publiée aux frontières le 25, jour où elle devait commencer à courir, et Jean de Lévi, sire de Mirepoix et maréchal de Carcassonne, fut envoyé à l'abbaye de la Mejorada, où étaient alors les rois d'Espagne, pour recevoir leurs serments le 31 mars [2].

Louis XII était dégoûté des guerres d'Italie, et il n'avait aucun désir de tenter une nouvelle attaque sur le royaume de Naples, cependant il aurait voulu terminer avec quelque honneur des entreprises qui lui avaient coûté tant de sang et tant d'argent; il aurait voulu, pour changer la trêve qu'il venait de conclure en une paix durable, obtenir quelque concession en compensation des droits qu'il était prêt à abandonner. Il avait déjà proposé de rétablir Frédéric d'Aragon sur le trône de Naples, pour effacer la trace de la perfidie du traité de Grenade, et dans ce but il l'avait même conduit en Italie à son dernier voyage : les deux ambassadeurs espagnols s'y étaient alors refusés; voyant leurs maîtres en

[1] Mém. du chev. Bayard, c. 35, p. 53, et notes. — Fr. Belcarii, l. X, p. 282. — Fr. Guicciardini, l. VI, p. 338. — Pauli Jovii Vita magni Cons., l. III, p. 241. — Mariana, l. XXVIII, c. 7, p. 52.

[2] Traités de Paix, t. II, p. 7. — Dumont, Corps diplomatique, t. IV, p. I, p. 51. — Républiq. italiennes, c. 102.

possession du royaume de Naples, ils n'avaient d'autre politique que de ne rien conclure, et ils s'attachaient toujours de préférence au projet que la France venait d'abandonner [1]. De son côté le cardinal d'Amboise se proposait surtout dans ces négociations d'enflammer toujours plus la jalousie qu'il remarquait entre les rois d'Espagne et leur gendre l'archiduc Philippe. Il écrivit à celui-ci le 1er septembre, que son beau-père le trompait, qu'il ne voulait point que le royaume de Naples fût assuré à son fils et à madame Claude, mais qu'il le destinait au contraire à don Frédéric [2]. Ce dernier était alors même probablement bien malade, car il mourut à Tours le 9 septembre. Rien n'est plus difficile que de démêler les projets des cabinets à cette époque : toutes les pièces qui nous restent avaient été destinées à tromper les contemporains, et elles nous trompent aussi à notre tour.

Les ambassadeurs de France n'avaient pas seulement à se conformer aux intrigues que nouait le cardinal d'Amboise; ils devaient surtout servir les projets de la reine Anne. Celle-ci, impérieuse et hautaine, exerçait un grand ascendant sur son mari, qui, pour justifier sa faiblesse, disait qu'il fallait beaucoup accorder à une femme chaste [3]. La reine avait perdu successivement deux fils qu'elle avait eus de lui; elle concentrait toutes ses affections sur sa fille Claude, et elle voulait faire d'elle une grande reine, aux dépens de l'héritier masculin de la couronne de France, qui ne lui inspirait que de la jalousie. Le fils de l'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, était le plus grand parti qu'elle pût procurer à cette fille. Il était l'héritier futur de Maximilien d'une part, de Ferdinand et Isabelle de l'autre; Anne voulait que sa fille lui portât encore tous les droits de la France sur le duché de Milan et le royaume de Naples, descendus aux Valois par la ligne féminine; qu'elle lui portât de plus son propre héritage, la Bretagne, l'héritage personnel de son mari, le comté de Blois, enfin la restitution de l'héritage de Bourgogne, dont la France s'était emparée à la mort de Charles le Téméraire. Ce fut sur ces bases que le traité de mariage de Charles de Luxembourg, qui fut depuis Charles-Quint, et de Claude de France, fut négocié, et signé à Blois le 22 septembre 1504.

Le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine étaient restitués à Charles de Luxembourg en raison

[1] Fr. Guicciardini, l. VI. p. 343.
[2] Lettres de Louis XII, Bruxelles, 1712, t. I, p. 1.
[3] Arn. Ferronii, l. III, p. 57.

de ce mariage, et le comté d'Artois devait lui être donné en fief. Si le mariage ne s'effectuait pas par la faute de Maximilien, il renonçait à toutes ses prétentions au duché de Milan et à l'héritage de Bourgogne; si c'était par la faute de Louis, ce dernier transférait tous ses droits sur l'un et l'autre duché à Maximilien [1].

Deux autres traités furent encore signés le même jour et entre les mêmes parties : par le premier, la paix était rétablie entre Maximilien, Louis XII et Philippe, souverain des Pays-Bas, qui prenait, quoique sa belle-mère Isabelle vécût encore, le titre de roi de Castille et de Leon; Maximilien s'engageait à donner l'investiture du Milanais à Louis XII pour la somme de deux cent mille francs; mais, en retour, Louis confirmait tous les droits, toutes les prétentions de l'Empereur sur tous les princes et les États de l'Italie et de l'Allemagne; il promettait de ne jamais mettre obstacle à son autorité féodale, et de lui laisser punir comme il l'entendrait ceux qui se montreraient ou rebelles ou moins obéissants qu'ils ne devaient. Le mariage entre Charles et Claude de France était également stipulé par ce traité, et s'il arrivait qu'il fût rompu sans qu'il y eût de la faute de l'une ou de l'autre couronne, Louis promettait de renoncer à toutes ses prétentions sur le Milanais, et Maximilien à toutes les siennes sur la Bourgogne [2].

Le troisième traité, signé le même jour, joignait à l'inconcevable imprudence des deux précédents, la perfidie; car il était dirigé contre la république de Venise, alors alliée des Français. Les deux monarques, sans provocation, sans cause de guerre, autre que la jalousie que les républiques inspirent toujours aux rois, se promettaient d'attaquer sous quatre mois, de concert, la république, et de partager entre eux ses États de terre ferme [3]. Comme cependant la part que s'en réservait le roi devait, s'il n'avait pas de fils, passer avec le duché de Milan au petit-fils de Maximilien, l'anéantissement de la république de Venise achevait de détruire les barrières de la France. Charles-Quint, auquel la reine Anne, en lui donnant sa fille, semblait vouloir assurer la monarchie universelle, n'aurait éprouvé aucun obstacle pour faire entrer les Hongrois et les Dalmates, ses sujets, en Italie; maître de la Lombardie, du comté d'Asti et des Deux-Siciles, il aurait menacé la Pro-

[1] Traités de Paix, t. II, p. 11. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 56. — Hist. de Bourg., t. IV, l. XXII, p. 530.

[2] *Ibid.*, p. 8. — Dumont, t. IV, p. I. p. 55.

[3] *Ibid.*, p. 12. — *Ibid.*, p. II, p. 58.

vence et le Dauphiné, sur lesquels il aurait revendiqué les antiques droits du royaume d'Arles ; maître de la Bohême et de l'Autriche, souverain électif de l'Allemagne, souverain héréditaire du comté de Bourgogne et des Pays-Bas, la cession du duché de Bourgogne, du comté d'Artois et de celui d'Auxerre l'amenait jusqu'aux portes de Paris ; il y serait arrivé également au couchant par le duché de Bretagne et le comté de Blois, tandis qu'il aurait hérité de Ferdinand et Isabelle toutes les monarchies des Espagnes. Jamais projet plus fatal pour l'indépendance de la nation française n'avait pu être formé par ses plus ardents ennemis.

La seule justification de Louis XII pour son accession aux traités de Blois, qu'on pourrait qualifier d'acte de trahison envers la France, c'est qu'il était alors malade, et que la reine, qu'il avait autorisée à traiter pour lui le mariage de sa fille, avait abusé de l'état de faiblesse où son esprit était réduit [1]. Depuis quelque temps sa santé était fort ébranlée, et quoiqu'il fût âgé seulement de quarante deux ans, on ne croyait plus possible, ou qu'il eût encore des enfants, ou même qu'il pût vivre plusieurs années. Une première maladie de Louis XII, dès l'année 1501, avait alarmé le royaume. « Peu de jours après Pâques, dit son panégyriste Saint-Gelais, le bon prince fut si très fort malade, que plus » ne pouvoit ;... sa maladie s'aggravoit chacun jour, et c'étoit chose » admirable de voir le deuil que la reine faisoit ; car il n'est aucune » princesse, ni dame, ni autre femme qui en eût su plus largement » faire ; et n'est aucun de si dur cœur à qui il n'eût grande pitié de » la voir en cet état : elle ne bougeoit tout le jour de sa chambre, » lui faisant tout le service qu'elle pouvoit... Ce seroit chose incroyable » d'écrire ni raconter les plaintes et les regrets qui se faisoient par » tout le royaume de France, pour le regret que chacun avoit du mal » de son bon roi. On eût vu et jour et nuit à Blois, à Amboise et à » Tours, et partout ailleurs, hommes et femmes aller tout nus par » les églises et aux saints lieux, afin d'impétrer envers la divine clé» mence grâce de santé et de convalescence à celui qu'on avoit si » grand'peur de perdre, comme s'il eût été père d'un chacun [2]... La » maladie du roi étoit une fièvre continue qui le tenoit sans nul in» tervalle de repos,... et étoient la plupart des médecins en grand

[1] Copie des lettres de Louis XII. Archives de Nantes, armoire R, cassette B, d'après Daru, Hist. de Bret., t. III, l. VIII, p. 224.

[2] Saint-Gelais, p. 176.

» doute de sa santé ; mais notre Dieu, plein de pitié,... lui donna » plénière guérison. » De nouveau, le roi fut grièvement malade à Madon, petite ville près de Blois, au mois d'août 1504 ; et dans le moment où se préparait le traité de Blois signé trois semaines après, il était impossible de lui parler d'affaires [1]. Tous les courtisans jugeaient que le roi était étique, et qu'il ne pouvait aller loin : ce fut ensuite un chef d'accusation contre le maréchal de Gié de l'avoir répété comme les autres [2].

(1505.) Mais la troisième rechute de la maladie du roi fut plus grave que les deux précédentes. Ce fut au mois d'avril 1505 : il perdit la parole, et les médecins désespérèrent de lui [3]. Dans cette occasion, la reine lui montra aussi de l'affection ; cependant elle parut plus occupée encore de maintenir son indépendance, comme duchesse de Bretagne. Elle était à Blois, auprès du roi, avec sa fille ; elle fit embarquer sur la Loire tous les effets les plus précieux pour les conduire à Nantes, et elle se préparait à y conduire aussi sa fille dès que le roi aurait expiré [4].

A cette époque le traité de Blois était connu et répandait une grande alarme en France. On y voyait un projet arrêté pour démembrer la monarchie, ou la réduire sous la dépendance de la maison d'Autriche. Si la reine réussissait à se retirer à Nantes avec sa fille ; si, de plus, comme on paraissait le craindre, elle enlevait en passant le jeune François, comte d'Angoulême, héritier de la monarchie, qu'elle regardait comme destiné à priver sa fille de son héritage, et sur qui elle reportait encore la haine qu'elle ressentait contre sa mère Louise de Savoie, elle aurait trouvé assez de gens empressés à repousser la loi salique, et à appeler la fille du roi à la succession de la couronne de France. Mais le maréchal de Gié, gouverneur d'Angers, et surintendant de l'éducation du jeune comte d'Angoulême, eut le courage de traverser ces projets par un acte de vigueur. Il doubla la garde du château d'Amboise, où était François : il envoya l'ordre au gouverneur de ce château de se tenir prêt à lui amener ce jeune prince à Angers à sa

[1] Lettre du cardinal d'Amboise à Philippe, du 1er septembre. — Lettres de Louis XII, p. 2.

[2] Lobineau, Hist. de Bret., l. XXII, p. 829.

[3] Remontrances des États. Lettres de Louis XII, p. 43.

[4] Arn. Ferronii, l. IV, p. 65. — Fr. Belcarii, l. X, p. 288. — J. Molinet, t. XLVII, c. 331, p. 251. — Mém. de Bayard, t. XVI, c. 26, p. 54.

première sommation ; il fit venir dans cette ville de l'artillerie de Tours, pour être mieux en état de s'y défendre ; enfin il fit arrêter à Saumur et conduire à Angers les bateaux sur lesquels la reine avait chargé ses meubles et ses richesses. On assure même qu'il dit hautement qu'il y ferait conduire aussi la reine et la princesse sa fille, si elles s'embarquaient sur la Loire pour se retirer en Bretagne [1].

Le maréchal de Gié était de la maison de Rohan, objet depuis longtemps de la haine des ducs de Bretagne et de celle de la reine Anne, leur dernière héritière. On assure qu'il avait été l'amant de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, et qu'il l'avait ensuite aliénée par sa jalousie ; aussi, quoique dans cette occasion il eût rendu un service essentiel à son fils, en même temps qu'il sauvait l'indépendance de sa patrie et celle de l'Europe, elle n'en conserva aucune reconnaissance. Contre l'attente universelle, Louis XII se rétablit d'une maladie qui l'avait mis à la mort. Il fut bientôt instruit des ordres qu'avait donnés le maréchal de Gié ; il vit en même temps combien tous les vrais Français en avaient de reconnaissance ; il commença par les approuver aussi ; cependant il ne put pas résister longtemps aux instances et aux accusations journalières de sa femme. Celle-ci sentait bien que si le roi sanctionnait les précautions prises contre elle par le maréchal, il prononçait implicitement une condamnation sévère de sa conduite. Elle obséda donc Louis XII, alors faible, convalescent, qui donnait peu d'attention aux affaires, et qui, dans tous les temps, lui avait accordé à elle-même la plus grande confiance. En se justifiant, elle accusait Gié ; elle lui reprochait des propos contre le roi, contre elle-même, contre sa fille, des menées pour se rendre maître du royaume au moment où le roi mourrait. Elle obtint enfin de Louis XII l'ordre d'arrêter le maréchal, et de lui faire son procès. La conduite tout entière de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, sous les trois rois qu'il avait servis, fut soumise à une enquête. Pierre et François de Pontbriant, deux de ses protégés, le sire d'Albret, son ennemi, la comtesse d'Angoulême, se hâtèrent de déposer contre lui. Le parlement de Toulouse, regardé comme le plus sévère du royaume, fut chargé de le juger. La reine Anne prit trente-deux mille livres sur son épargne pour faire poursuivre avec plus d'ardeur et de sévérité l'instruction et le jugement. Cependant les

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XXII, p. 829. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 254, d'après d'Argentré, l. XIII, c. 64. — Daru, l. VIII, p. 227. — Brantôme, Dames illustres, t. V, p. 3.

charges étaient si futiles, que les juges serviles qu'on avait choisis n'osèrent condamner l'homme vénérable qu'on leur avait livré. La sentence, prononcée le 9 février 1506 [1], portait : « Que pour aucuns excès » et fautes desquels il a apparu à la cour par le procès le défendeur » être chargé, et pour certaines grandes causes et considérations à ce » la mouvant, ladite cour l'a privé et prive du gouvernement et garde » du comte d'Angoulême, des gouvernements d'Amboise, d'Angers et » autres qu'il tient du roi; le suspend pour cinq ans de l'office de » maréchal, lui ordonne de se tenir éloigné de la cour pendant le » même temps, à la distance de dix lieues au moins, et le condamne » à restituer la solde de quinze mortes-payes qu'il a employées à la » garde de son château de Fronsac [2]. » Ainsi le parlement, ou plutôt la commission de treize juges qu'il avait députée pour prononcer le jugement, n'osait pas même alléguer les accusations sur lesquelles il était fondé, tandis que le procureur du roi avait eu l'impudeur de demander que le maréchal fût mis à la torture pour suppléer aux charges qu'il ne pouvait produire contre lui. La reine affecta de dire qu'elle était satisfaite, et qu'elle ne désirait pas son supplice. « Car étant mort » il seroit trop heureux ; mais elle vouloit qu'il vécut bas et ravalé, » ainsi qu'il avoit été paravant grand, afin qu'il vécût en marissons, » douleurs et tristesses, qui lui feroient plus de mal cent fois que la » mort même [3]. »

Mais encore que Louis XII eût eu la faiblesse de sacrifier un zélé et loyal serviteur au ressentiment de sa femme, il en trouva d'autres qui, par des voies plus détournées, réussirent à l'empêcher d'accomplir le traité de Blois et un mariage qui aurait été fatal pour la France. L'archiduc Philippe était parvenu à la couronne de Castille, la reine Isabelle étant morte le 26 novembre 1504, après une longue et douloureuse maladie ; mais, par son testament, elle avait déclaré qu'en cas d'absence de Philippe et de Jeanne, où d'incapacité de la dernière, qu'elle savait être folle, son mari Ferdinand aurait l'administration du royaume

[1] Dans l'acte nous trouvons la date de 1505, l'année ne commençant qu'à Pâques. Plusieurs historiens, cependant, ont rapporté le procès à l'année précédente.

[2] Le procès manuscrit, de 708 feuillets in-folio, est à la Bibliothèque du roi, n° 8357. — Daru, l. VIII, p. 238. — Des extraits dans Actes de Bretagne, t. III, p. 873. — Isambert, lois françaises, t. XI, p. 446. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 255. — Garnier, t. XI, p. 243.

[3] Brantôme, Anne de Bretagne, t. V, p. 4.

jusqu'à ce que son petit-fils fût parvenu à sa vingtième année [1]. Le traité de Blois avait aussi reçu un commencement d'exécution : le cardinal George d'Amboise s'était rendu à Haguenau ; il y avait reçu de Maximilien, le 6 avril 1505, au nom de son maître, l'investiture du duché de Milan, et il y avait prêté pour Louis XII, un serment dans lequel se trouvaient ces paroles : « Que le susnommé sérénissime roi » des Français, comme duc de Milan, avec son duché et ses ap- » partenances, veut et doit dès à présent, à Votre Majesté, comme roi » des Romains, son vrai seigneur, et à ses successeurs, être fidèle, » obéissant et serviable, pour le bien, le salut, l'utilité et l'honneur » de V. M. et du saint empire romain... et faire tout ce qu'un fidèle » prince vassal de V. M. doit faire [2]. »

Mais, à l'époque même où Louis prêtait ces serments, et confirmait par un nouveau traité avec Maximilien celui qu'il avait signé l'année précédente, il travaillait secrètement à s'en dégager. Il paraît que le chancelier Gui de Rochefort, qui s'était montré déjà favorable au maréchal de Gié, cherchait un prétexte pour brouiller Louis XII avec l'archiduc Philippe, et qu'il saisit avec empressement l'occasion que lui fournirent les officiers de justice de Philippe en Flandre ; ceux-ci maltraitèrent un sergent royal venu dans le pays pour « faire aucuns exploits de justice. » On représenta cet incident au roi comme une offense contre son autorité souveraine, et il envoya en Flandre le comte de Nevers, son cousin germain, pour en demander réparation [3]. Philippe d'Autriche, qui prenait dès lors le titre de roi de Castille, envoya, de son côté, cinq de ses conseillers en ambassade auprès du roi : nous avons les instructions qu'il leur donna, et l'on y voit, avec évidence, que Philippe voulait à tout prix conserver la bonne harmonie avec Louis XII ; que surtout il ne voulait lui donner aucun prétexte pour rompre un mariage qui devait être si avantageux à son fils. Philippe ordonnait à ses ambassadeurs de représenter que les querelles de juridiction entre leurs parlements « n'étoient point du gibier ni de la vocation du roi ; que Phi- » lippe ne lui en a particulièrement rien écrit ni mandé, par quoi ne » peut être noté de désobéissance ni aucune pertinacité. » Les ambassadeurs étaient chargés de s'informer si Louis était mécontent de Philippe pour d'autres causes que celles que ses ambassadeurs avaient

[1] Mariana, t. X. l. XXVIII, c. 11, p. 83.
[2] Traités de Paix, t. II, p. 17.— Dumont, t. IV, p. I, p. 60, et t. IV, p. III, p. 95.
[3] Saint-Gelais, p. 178.

exposées, » vu que les doléances faites par lesdits ambassadeurs ne » semblent pas être de si grande importance que pour si soudainement » faire telles protestations et départements de si grandes amitiés et » traités [1]. »

Bientôt, en effet, les ambassadeurs purent reconnaître que les hommes de loi avec lesquels ils avaient à traiter avaient intention de rompre la bonne harmonie entre les deux gouvernements. Ils avaient eu, le 13 octobre, une première conférence avec le chancelier et d'autres jurisconsultes, et ils les avaient trouvés, disaient-ils, « garnis et fournis » de grands enseignements, et largement, et nous, au contraire, nous » sommes très-mal instruits et fournis. » Les Français réclamaient la régale sur les évêchés de Flandre, comme droit inséparable et « ad» hérent à la couronne, qui ne se peut donner, aliéner ni partir, » et ils présentaient des titres et des exemples remontant jusqu'à l'année 1249. Lorsqu'on leur objectait une lacune de cent et onze ans, pendant laquelle ils ne pouvaient prouver l'exercice de ce droit, ils répondaient qu'en icelui temps, il y a eu aucuns rois en France qui » n'étoient pas trop bien pourvus de sens ; mais que droit de souve» raineté ne se peut prescrire. » De plus, les Français réclamaient les pays de Waes et de Ruppelmonde, et le comté d'Ostrevent, comme faisant partie de la Flandre, et devant par conséquent être tenus sous hommage de la couronne de France, puisque l'Escaut était la vraie limite entre la France et l'Empire [2]. Les ambassadeurs de Philippe terminaient leur lettre à leur roi, en lui conseillant, s'il voulait avoir la paix, de céder sur l'affaire de la régale, et de se soumettre à plaider devant le parlement de Paris, quant à ses droits sur les pays de Waes et d'Ostrevent. C'est en effet à quoi ils s'engagèrent par un accord signé le 25 octobre [3].

Mais en même temps que les Français cherchaient à se brouiller avec Philippe, ils désiraient se lier plus intimement avec son beau-père Ferdinand. Celui-ci, au moment de la mort de sa femme, avait fait proclamer sa fille Jeanne comme reine de Castille. Quant à Philippe, son nom n'avait pas été joint à celui de sa femme, sous prétexte qu'il n'avait pas encore prêté serment d'observer les lois du royaume ; et, comme tous deux étaient alors en Flandre, Ferdinand s'était mis

[1] Lettres de Louis XII, t. I, p. 7-13.
[2] *Ibid.*, p. 13-32.
[3] *Ibid.*, p. 32, 33.

seul en possession du gouvernement [1]. Il avait fait écrire au roi Philippe, par les cortès de Castille, assemblées à Toro, qu'il vînt en Espagne, en conduisant avec lui sa femme, pour que la nation pût juger si Jeanne était en effet incapable de gouverner; tandis que ces mêmes cortès avaient déféré à Ferdinand l'administration du royaume. Mais la plupart des nobles castillans abandonnaient la cour de ce monarque, se retiraient dans leurs châteaux, y rassemblaient des gens de guerre, et paraissaient déterminés à appuyer les prétentions du mari de leur reine contre son père [2]. Les conseils de Louis XII profitèrent de ce différend pour s'entremettre entre le beau-père et le gendre, et pour entrer en traité avec le roi d'Aragon. Ferdinand, de son côté, désirait se rapprocher de la France, et pour s'ôter toute inquiétude de la part d'un ancien ennemi, et pour ravir à son gendre l'appui sur lequel celui-ci comptait.

Quoiqu'une des conditions qu'Isabelle avait imposées à son mari en le nommant régent de Castille, fût qu'il ne se remarierait point, pour ne pas dissoudre l'union des deux couronnes, et ne pas priver sa fille de leur commun héritage, Ferdinand, qui était alors âgé de cinquante-trois ans, songea immédiatement à contracter un nouveau mariage. On prétendit d'abord qu'il était entré en traité avec Jeanne la Bertrandeja, que, de concert avec Isabelle, il avait fait exclure du trône de Castille, comme fille supposée de Henri IV [3]. Il songea aussi à une fille d'Emmanuel, roi de Portugal. Il s'aperçut cependant bientôt que les prétentions qu'il formerait, au nom de l'une ou de l'autre, au trône de Castille, au préjudice de sa fille, ne causeraient à ses sujets que du dégoût ; alors il s'adressa au roi de France, et il lui demanda en mariage Germaine de Foix, fille de Marie, sœur de Louis XII, qui avait épousé Jean de Foix, vicomte de Narbonne. En même temps qu'il donna, le 10 septembre 1505, à Ségovie, des pouvoirs à ses ambassadeurs pour faire cette demande, il les accrédita aussi auprès de François, duc de Valois, successeur du roi, dans la persuasion alors générale que Louis XII était tout près du terme de sa vie [4]. Germaine était âgée de dix-huit ans, et douée d'une grande beauté. Par un traité, signé à Blois le 12 octobre 1505, Louis cédait à sa nièce tous ses

[1] Mariana, Hist. de Esp., t. X, l. XXVIII, c 11, p. 87.
[2] *Ibid.*, c. 12, p. 88. — Rorbertson's Charles the Vth, t. II, l. I, p. 7-11.
[3] *Ibid.*, c. 13, p. 98.
[4] Dumont, t. IV, p. I, p. 71.

droits sur le royaume de Naples, sous condition cependant que, s'il ne naissait point d'enfants de ce mariage, ces droits dussent revenir à la France. Ferdinand promettait à Louis de lui payer, pendant dix ans, 100,000 ducats chaque année ; les deux rois formaient en même temps une confédération étroite, pour être, disaient-ils, comme deux âmes en un seul corps : ils promettaient de s'assister réciproquement contre tous leurs ennemis sans exception aucune, Louis XII avec mille lances françaises, Ferdinand avec trois mille genétaires d'Espagne. Ce dernier accordait aussi un plein pardon à tous les Napolitains du parti français, et il les restituait dans leurs biens [1].

Philippe avait annoncé un prochain voyage en Castille, qui causait de l'inquiétude à Ferdinand. Louis XII lui envoya Michel de Butout, l'un de ses secrétaires, pour le dissuader de ce voyage, l'assurer que Ferdinand était disposé à entrer en négociation avec lui, et lui offrit sa médiation pour tous les différends qu'ils pourraient avoir ensemble [2]. Philippe répondit qu'il n'avait aucun différend avec son beau-père, aucune raison de recourir à des arbitres ; que, du reste, si le cas s'était présenté, il aurait eu pleine confiance dans le roi de France, auquel il tiendrait de plus près, par le mariage de son fils avec Claude de France, que Ferdinand ne pourrait lui tenir par son mariage avec Germaine de Foix [3].

Mais Louis avait secrètement résulu de ne point accomplir ce mariage de sa fille avec Charles de Luxembourg. Il paraît que, pendant sa maladie, il s'était effrayé lui-même du sort auquel il allait livrer la France ; qu'il avait été ému par la terreur populaire, et que, dans les premiers moments lucides que lui laissa son mal, il résolut, au lieu d'élever sa fille à la monarchie universelle, en lui faisant épouser l'ennemi futur de la France, de se contenter, pour elle, du rang de reine de France, en lui faisant épouser l'héritier présomptif de la couronne. Son testament, daté du 31 mai 1505, sanctionne déjà ce mariage. « Item, voulons et commandons très-expressément, dit-il, que notre » dite fille fasse sa demeure en notre royaume, sans partir d'icelui, » jusqu'à ce que le mariage d'elle et de notre très-cher et amé neveu

[1] Traités de Paix, t. II, p. 15. — Dumont, t. IV, p. I, p. 72. — Fr. Guicciardini, l. VI, p. 356. — Fr. Belcarii, l. X, p. 291.

[2] Lettres de Louis XII, t. I, p. 34.

[3] Sa lettre de novembre 1505. Lettres de Louis XII, p. 37.

» le duc de Valois, comte d'Angoulême, soit fait et consommé [1]. » Mais ce testament demeura clos pendant bien des années encore, et la résolution qu'il énonçait était un secret soigneusement dérobé, non-seulement à Maximilien et à Philippe, mais à la reine Anne. Celle-ci voulait faire sa fille impératrice ; elle avait conservé son ancienne affection pour la maison d'Autriche, et elle se complaisait à l'idée que, de même qu'elle avait apporté la Bretagne à la France, sa fille apporterait la France elle-même à l'empire d'Occident.

Le testament de Louis XII n'aurait probablement pas mis d'obstacle aux projets de la reine ; le roi laissait à sa fille les duchés de Milan et de Gênes, les comtés de Pavie et d'Asti, et tout ce qu'il possédait en Italie ; le comté de Blois et toutes les seigneuries qu'il avait eues en France, ne venant pas de son apanage : il laissait à la reine seule la tutelle de sa fille ; il appelait à la régence la reine, conjointement avec la comtesse d'Angoulême et le cardinal d'Amboise; leur adjoignant pour conseillers le comte de Nevers, le chancellier la Trémouille et Robertet, secrétaire d'État. Ainsi la reine se serait trouvée à peu près toute-puissante lorsque le moment serait venu de mettre ses projets à exécution [2]. Pendant la convalescence du roi, la reine fit un voyage en Bretagne, peut-être pour recueillir des accusations contre le maréchal de Gié, et Louis profita de son absence pour se faire porter au château d'Amboise, qu'habitait la comtesse d'Angoulême et son fils : il témoigna sa tendresse au jeune comte, qu'Anne comprenait dans la haine qu'elle avait contre sa mère, et il lui donna un nouveau gouverneur, Arthus Gouffier, pour remplacer le maréchal de Gié [3].

Philippe, roi de Castille, avait vu sans doute avec inquiétude le mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix, et la cession que leur faisait Louis XII de ses droits sur Naples, qu'il avait déjà aliénés en faveur de Charles de Luxembourg et de Claude; cependant il sentait trop l'importance de ce mariage, que la reine Anne promettait toujours d'accomplir, pour témoigner du mécontentement, et courir risque de se brouiller avec la France. Il avait profité de la clause du traité de Blois qui lui laissait les mains libres contre les ennemis reconnus de l'Empire, pour attaquer Charles d'Egmont, fils de cet Adolphe duc de Gueldre, dont Charles le Téméraire avait, en 1473,

[1] Isambert, lois franç., t. XI, p. 445.
[2] *Ibid.*, XI, p. 443.
[3] Saint-Gelais, p. 179.

puni l'impiété en confisquant ses biens. Charles d'Egmont, appelé à régner par les peuples qui avaient obéi à ses ancêtres, avait recouvré la possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. L'archiduc Philippe consacra une partie de l'été de 1504 à lui faire la guerre [1]. L'année suivante, il eut avec lui une conférence au château de Rosendael, dans laquelle il convint d'une trêve de deux ans, qui fut signée le 28 juillet 1505. Charles d'Egmont consentit à remettre à des arbitres la décision de ses prétentions à la souveraineté de la Gueldre, et, pendant qu'ils examineraient ce procès, il s'offrit à accompagner lui-même Philippe en Espagne, afin de lui répondre qu'il ne profiterait point de son absence pour renouveler la guerre dans les Pays-Bas [2].

(1506.) Philippe était impatient de se mettre en possession de ce royaume de Castille, que son beau-père lui retenait, où il travaillait sans cesse à s'affermir. Cependant il ne voulait pas s'y rendre sans sa femme, qui lui répondait seule de l'affection des Castillans ; il avait dû attendre d'abord ses couches : elle lui donna une fille à Bruxelles, le 15 septembre ; ensuite son rétablissement, il ne fut prêt à partir qu'au commencement de l'année suivante. Il s'embarqua le 10 janvier 1506, à Middelbourg, avec la reine Jeanne et une suite brillante et nombreuse. Sa flotte était de vingt-six navires ; mais à peine était-elle sortie du port qu'elle fut accueillie par une violente tempête. Philippe, avec deux de ses plus petits bâtiments, se réfugia à Weimouth ; les autres, dispersés par le vent, entrèrent dans d'autres ports d'Angleterre. Henri VII était trop peu généreux pour ne pas tirer avantage de la mésaventure de Philippe.

Dans la lutte entre Ferdinand et Philippe, Henri voyait l'image de celle qu'il pouvait redouter avec son propre fils ; car il savait que la plupart des Anglais ne le reconnaissaient comme roi qu'au nom de sa femme ; de même que Ferdinand n'avait été roi de Castille qu'au nom d'Isabelle. Il accueillit donc Philippe avec beaucoup de marques d'honneur, mais en même temps, en l'entourant de forces considérables, qui faisaient réellement de lui un prisonnier ; il le retint trois mois à Weimouth, à Windsor et à Londres, pour donner à Ferdinand le temps de se préparer. Il força Philippe à lui livrer le comte de Suffolk, qui s'était réfugié dans les Pays-Bas, et dont il promit seulement d'épar-

[1] J. Molinet, c. 325, p. 223.
[2] *Ibid.*, c. 332, p. 253.

gner la vie ; il le contraignit enfin à signer un traité de commerce défavorable pour les Flamands. Ce ne fut qu'après ces extorsions, mal déguisées par des fêtes de cour, qu'il le laissa repartir pour l'Espagne le 22 avril [1].

Ce fut pendant que Philippe était ainsi écarté de la scène du monde, et presque captif, que la cour de France se détermina à rompre ouvertement les engagements qu'elle avait contractés avec lui. Le roi se fit solliciter par les villes de son royaume d'assembler les états généraux. En effet, il les convoqua pour le 10 mai 1506, à Tours. Aucune fermentation ne se faisait remarquer en France, la couronne ne demandait point de nouveaux impôts, le peuple était content et n'avait point de doléances à présenter, aucun esprit de parti n'était éveillé, aucune agitation n'accompagna l'assemblée des députés. Les conseillers du roi les instruisirent du rôle qu'on voulait leur faire jouer, pour autoriser le roi à rompre des traités confirmés par ses serments et par ceux des gouverneurs de ses provinces. Le danger était réel pour l'indépendance nationale, et les députés le comprirent sans doute ; mais il ne faut chercher dans leur décision ni un grand acte de la souveraineté du peuple, ni une grande preuve de la magnanimité du roi, comme M. Rœderer a cherché à le faire voir dans un livre où l'imagination supplée sans cesse au manque de faits [2]. Ils jouèrent bien la comédie qu'on leur avait fait apprendre ; c'est tout ce qu'on peut dire à leur éloge. Les historiens contemporains n'y attachant aucun intérêt, les ont presque passés sous silence, et aucun procès-verbal de leur assemblée ne s'est conservé [3].

Le 14 mai, Louis XII reçut les députés des états dans la grande salle du Plessis-lez-Tours. Il avait à sa droite les cardinaux d'Amboise et de Narbonne, le chancelier et beaucoup de prélats ; à sa gauche, François, comte d'Angoulême, auquel il avait donné le titre de duc de Valois ; les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume, le président du parlement de Paris et quelques-uns de ses conseillers. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et premier député de Paris,

[1] J. Molinet, c. 336, p. 276, ne parle que des festes, de l'amiable recueil et grand festoyement. — Bacon's History of king Henri the VIIth, p. 104. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 349. — Traité de Windsor, du 9 février 1506, et traité de commerce de Westminster, 15 mai, dans Dumont, Corps diplom., t. IV, p. 76, 83.

[2] Rœderer, Louis XII, c. 17, p. 161.

[3] J. d'Auton, t. III, c. 1, p. 1-6, par Théodore Godefroi, Paris, 1615, in-4. — Fr. Belcarii, l. X, p. 291.

porta la parole ; il remercia le roi d'avoir réprimé la licence des gens de guerre, en sorte qu'il n'y en avait plus de si hardi que de rien prendre sans payer; d'avoir abandonné à son peuple le quart des tailles; d'avoir enfin réformé la justice dans son royaume, et appointé partout de bons juges, tant à la cour du parlement de Paris que dans les tribunaux inférieurs. « Par toutes ces causes, dit il, il devoit être appelé le » roi Louis douzième, père du peuple. » Ce surnom, qui répondait aux sentiments de toute l'assemblée, fut reçu avec acclamation ; le roi lui-même fut si touché, qu'on lui vit répandre des larmes. Bricot se mit ensuite à genoux, et tous les députés suivant son exemple, il reprit : « Sire, nous sommes ici venus sous votre bon plaisir pour vous » faire une requête pour le général bien de votre royaume, qui est » telle, que vos très-humbles sujets vous supplient qu'il vous plaise de » donner madame votre fille unique en mariage à M. François, ici » présent, qui est tout Français [1]. »

Par ordre de Louis XII le chancelier Gui de Rochefort répondit aux députés des États : « Que quant aux louanges par eux à lui données, » elles venoient de Dieu ; que, s'il avoit bien fait, il désiroit encore de » mieux faire; et au regard de la requête touchant le dit mariage, » qu'il n'en avoit jamais ouï parler ; que de cette matière il commu- » niqueroit avec les princes de son sang, pour en avoir leur avis [2]. »

La suite des événements, telle du moins que la cour de France voulait qu'elle parût aux yeux de la maison d'Autriche, nous est annoncée dans une lettre que Louis XII écrivit lui-même à Guillaume de Croy, sire de Chièvres, auquel Philippe avait confié le gouvernement des Pays-Bas en son absence, et qui plus tard fut chargé de l'éducation de Charles-Quint : « Mon cousin, lui écrivait Louis, le 31 mai, les députés » des principales et plus grosses villes et cités de mon royaume se sont » hâtivement trouvés devant moi, en cette ma bonne ville et cité de » Tours, comme ils m'avoient fait avertir : et illec, en la présence de » tous les princes et seigneurs de mon sang, et autres grands et no- » tables prélats et personnages de mon conseil, que, pour ce, j'avois » mandé et fait assembler à grand nombre, sachant leur venue, après » plusieurs grandes remontrances qu'ils nous ont faites, m'ont très- » humblement supplié et requis, pour le bien, profit et sûreté de » moi, de mon royaume, et de toute la chose publique d'icelui, que

[1] Mémoires dans les lettres de Louis XII, t. I, p. 44.
[2] *Ibid.*, p. 45.

» je voulusse entendre et traiter le mariage de ma fille Claude de » France avec notre cousin le duc de Valois.

» Et depuis ladite requête ainsi faite, sont venus les barons et sei- » gneurs de mon pays et duché de Bretagne, avec ceux des bonnes » villes, qui ont adhéré à la requête à moi faite par ceux desdites » grosses villes de France, et en icelle ont persisté, et de ce fait sem- » blablement supplication et requête.

» Sur lesquelles remontrances et requêtes j'ai bien voulu avoir l'avis » et conseil desdits princes et seigneurs de mon sang, et gens de mon » conseil, lesquels finalement se sont résolus que pour lesdites causes » et raisons susdites et alléguées par ceux desdites villes, et autres qui » seroient trop longues à raconter, ledit mariage est accordé à l'humble » supplication et requête de mesdits sujets, comme très-juste et très- » raisonnable ; et non pas seulement le m'ont conseillé, mais particu- » lièrement et généralement m'ont tous fait semblable requête ; sans » ce que je doive avoir égard ni m'arrêter à ce que, comme il a été » très-bien dit et remontré en leurs présences, par ci-devant quelque » traité avait été fait entre moi et mon frère et cousin le roi de Cas- » tille, touchant le mariage de madite fille, avec mon cousin le duc de » Luxembourg son fils, qui fut pour aucunes considérations que » j'avais lors, qui de présent cessent. Jaçoit qu'il n'y ait ni pourroit » avoir chose qui me liât ni madite fille, de présentement contracter » et faire ledit mariage pour autant que ni l'un ni l'autre n'avoient » l'âge requis pour ce faire ; et davantage ce seroit par moi contrevenir » au premier serment solennel par moi fait à Reims, en recevant » mon sacre et couronnement, qui est de faire toute chose que con- » noîtrai être au bien, sûreté et conservation de mon royaume, sans » consentir ni permettre directement la diminution d'icelui.

» Or, je n'eusse pu et ne pourrois, pour mon honneur et devoir, et » sans le trop grand malcontentement desdits princes et seigneurs de » mon sang, auxquels cette chose touche, et aussi de mesdits sujets, » désirer à faire et traiter ledit mariage; mais j'ai conclu, par leurs » dits avis et opinions, de faire les fiançailles d'eux deux. Toutefois, » par ledit mariage je n'ai entendu et n'entends, en quelque façon que » ce soit, de me déporter et éloigner de la bonne amitié, fraternité et » alliance qui est entre mondit frère et cousin le roi de Castille » et moi. Lesquelles choses j'ai fait savoir à mondit frère et cousin, » et aussi vous en ai bien voulu avertir, afin que ne vous ima-

» giniez pas que pour ce je veuille faire aucune rupture avec mondit » cousin [1]. »

En effet Louis XII avait répondu aux états le 19 mai ; il leur avait déclaré qu'*il condescendoit à leur demande et requête*, et qu'il voulait que les fiançailles des deux enfants se fissent dès le surlendemain. Cela fut exécuté le jeudi 21 mai. Le chancelier lut, devant toute la cour, les articles du mariage, qui assuraient à la fille de Louis XII, lors même qu'il viendrait à avoir des fils, les comtés d'Asti et de Blois, les seigneuries de Soissons et de Coucy, et cent mille écus donnés par la reine ; après quoi le cardinal d'Amboise célébra les fiançailles [2].

Par ces fiançailles, la France échappait à un des plus grands dangers qui eussent depuis longtemps menacé l'indépendance nationale : mais, quelque heureuse que fût la résolution de Louis, sa mauvaise foi n'en était pas moins signalée, et la lettre par laquelle il se dégageait des plus sacrés engagements, *par des raisons qui seroient trop longues à raconter*, n'en est pas moins caractéristique. Chièvres, en la recevant, ne douta pas que la guerre ne dût s'ensuivre entre Louis XII et le roi son maître ; il se hâta de fortifier sa frontière, et, par un traité du 6 juin, il engagea Robert de la Marck, seigneur de Sedan, à la solde du roi de Castille [3]. Mais Philippe se sentait alors en Espagne dans des circonstances si délicates, qu'il ne songea qu'à gagner du temps. Il écrivit de Valladolid à Louis XII, le 20 juillet, qu'il ne pouvait lui répondre sur le mariage de sa fille avec François : « Sans premier » en avertir et consulter avec le roi son père, et aussi avec le roi » d'Aragon son beau-père, auxquels semblablement cette affaire » touche..... En outre, touchant l'amitié et bienveillance d'entre » vous et moi, soyez sûr que, de ma part, il n'y aura jamais faute » ne rupture ; espérant semblablement que aussi n'aura-t-il de la » vôtre [4]. »

Philippe était arrivé le 28 avril à la Corogne, en Galice ; Ferdinand n'avait pas osé s'opposer à son débarquement : il avait vu les nobles

[1] Isambert, t. XI, p. 461. — Collection des états généraux, t. X, p. 193. — Rœderer, Pièces justificatives, t. I, p. 435.

[2] Lettres de Louis XII, p. 50. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. 88. — Actes de Bretagne, t. III, p. 878.

[3] Lettres de Louis XII, p. 51.

[4] *Ibid*, p. 54.

Castillans accourir au devant de son gendre, et s'empresser à se déclarer pour lui ; il affecta d'interdire toute résistance, de protester de son affection pour ses enfants, de se rendre sans armes, et avec une suite peu nombreuse, aux deux conférences qu'il eut avec Philippe, où celui-ci se trouvait à la tête de son armée ; après la seconde entrevue, le 5 juillet, Ferdinand partit pour l'Aragon, abandonnant sans partage à Philippe le gouvernement de la Castille ; mais non sans espérance d'y être bientôt rappelé, tant il remarquait déjà de semences de discorde entre les Flamands et les Castillans, et tant les derniers se défiaient de l'assurance que donnait Philippe, que sa femme était folle, et qu'il était nécessaire de l'enfermer [1]. Ferdinand ne s'arrêta point en Aragon ; il voulait s'assurer du royaume de Naples, qu'il prétendait devoir lui demeurer sans partage, tandis que les Castillans insistaient sur ce qu'il avait été conquis avec les forces de la Castille, et ils affirmaient que le roi Philippe devait y avoir une part. Le grand capitaine, Gonzalve de Cordoue, vice-roi de Naples, étant Castillan, donnait surtout beaucoup d'inquiétude à Ferdinand, qui s'embarqua à Barcelone, le 4 septembre, avec sa nouvelle épouse Germaine de Foix, pour prendre possession du royaume de Naples. Il y avait bien peu de jours qu'il était parti, lorsque Philippe tomba malade à Burgos d'une fièvre pestilentielle, et mourut le 25 septembre 1506, à l'âge de vingt-huit ans, trois mois seulement après son entrée en Castille [2].

Pendant ce règne si court Philippe n'eut point le temps de demander raison à Louis de la violation du traité de Blois, ou de régler d'une manière nouvelle les droits contestés, qui avaient paru arrangés par le mariage de Charles de Luxembourg avec Claude de France. M. de Chièvres, qu'il avait laissé son lieutenant général dans les Pays-Bas, s'y trouvait sans argent et sans troupes. Philippe avait fait faire les plus grands efforts à ses états de Flandre pour se mettre en état de se présenter en Castille avec des forces imposantes, et il n'avait rien laissé dans le pays qu'il quittait [3]. Les villes de Flandre étaient mécontentes ; on ne pouvait obtenir d'elles aucune nouvelle contribution ; l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan, qui peut-être n'avaient traité avec

[1] Mariana, Hist. de Esp., t. X, l. XXVIII, c. 16-21, p. 117-157.

[2] *Ibid.*, c. 22, 23, p. 157-169. — Robertson's History of Charles the Vth, t. II, p. 17. — J. d'Auton, c. 3, p. 17.

[3] Lettre de M. de Croy au conseil de Castille, du 16 août 1506. — Lettres de Louis XII, p. 67.

Chièvres que pour donner de l'inquiétude à la France, et obtenir d'elle de meilleures conditions, étaient bientôt rentrés dans l'alliance de Louis XII. Le duc de Gueldre, qui avait promis de suivre Philippe en Castille, s'était échappé au moment du départ de celui-ci, et dès qu'il l'avait su arrêté en Angleterre il avait recommencé la guerre. Louis XII lui avait aussitôt fait passer quatre cents lances françaises pour attaquer les Pays-Bas ; Philippe s'en était plaint, mais avec modération, dans une lettre qu'il adressait le 24 juillet au cardinal d'Amboise [1], et celui-ci avait répondu que le roi n'avait pas pu laisser détruire le duc de Gueldre son serviteur et son parent. Toutefois il s'était engagé par le traité de Blois à ne lui donner aucun secours ; d'ailleurs c'était lui-même qui l'excitait à rompre un armistice que Philippe désirait observer [2].

Amboise, qui avait envoyé François de Rochechouart en ambassade auprès de Maximilien en Carinthie [3], semblait vouloir ménager toujours la cour d'Autriche ; cependant de part et d'autre on se préparait sourdement à la guerre. La France s'était unie toujours plus intimement avec Ferdinand, pendant ses démêlés avec son gendre : ce roi, qui tenait plusieurs cardinaux sous sa dépendance, dans les Deux-Siciles et l'Aragon, avait promis leurs suffrages au cardinal d'Amboise, à la première vacance du trône pontifical [4]. De son côté la maison d'Autriche s'était assuré l'alliance de l'Angleterre ; Philippe avait promis sa sœur Marguerite, veuve du duc de Savoie, en mariage à Henri VII, avec une riche dot [5]. Maximilien, qui faisait demander à Louis le service de cinq cents lances, qu'il lui avait promises pour l'accompagner à son couronnement à Rome, recherchait en même temps l'alliance des Vénitiens et des Suisses ; mais les envoyés français déterminèrent l'une et l'autre république à rester fidèle à leur alliance [6].

Toutes ces négociations, toutes ces intrigues furent suspendues par la nouvelle de la mort inattendue de Philippe, qui frappa d'étonnement et même de pitié ceux qui travaillaient à limiter sa puissance. Louis XII

[1] Lettres de Louis XII, t. I, p. 56.
[2] *Ibid.*, p. 58.
[3] J. d'Auton, c. 2, p. 7.
[4] Mémoire d'un agent de Philippe. — Lettres de Louis XII, p. 63.
[5] Lord Bacon's Hist. of Henry the VIIth, p. 107.—Rapin Thoyras, l. XIV, p. 350.
[6] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 361.

offrit aux Flamands qui l'avaient accompagné en Castille, de leur laisser librement traverser la France, à leur retour [1]. Il fit écrire à Marguerite d'Autriche, qu'il était prêt à traiter les fils de Philippe comme ses propres enfants; ce qui peut-être a donné naissance à la fable qu'il avait chargé M. de Chièvres de l'éducation du jeune Charles de Luxembourg [2]. L'état de Jeanne veuve de Philippe, que les cortès avaient déclarée reine propriétaire de Castille, ne permettait point de la charger du gouvernement. Son esprit était faible, soupçonneux, jaloux, incapable de s'occuper d'aucune affaire ou de la comprendre ; du vivant de son mari elle ne sortait point de son appartement; invisible à tous les yeux, toujours plongée dans une profonde mélancolie, elle n'avait pas même vu son père. La mort de son mari changea ces sombres vapeurs en une folie complète : elle voulut conserver son corps embaumé, dans son propre appartement, sur un lit de parade, et revêtu d'habits magnifiques; elle ne détournait pas un instant ses yeux de dessus lui, espérant toujours qu'un miracle le rendrait à la vie ; la jalousie qui avait empoisonné son existence subsistait aussi toujours : elle ne permettait pas qu'une seule femme entrât dans son appartement [3]. Son refus constant de signer aucun papier, de donner aucun ordre, d'ouvrir aucune lettre ; et en même temps les désordres croissants de la Castille, où des soulèvements éclataient dans toutes les villes, forçaient à donner un nouveau chef au gouvernement. Maximilien prétendait qu'à lui seul appartenait la tutelle de son petit-fils, Charles de Luxembourg, qui, à défaut de sa mère, devait être reconnu pour roi de Castille. Il avait renoncé à son expédition longtemps annoncée en Italie ; il veillait sur les frontières de Hongrie, attendant la mort de Ladislas VI, alors malade, pour s'emparer de ce royaume; mais, toujours désireux d'aventures nouvelles, il parlait cependant d'abandonner toutes les affaires qu'il avait sur les bras, pour passer en Castille et se faire donner la tutelle de son petit-fils [4]. De son côté Ferdinand, qui avait appris la mort de son gendre à Portofino dans l'État de Gênes, n'en continua pas moins sa route vers Naples, comptant que le désordre où tombe-

[1] Sa lettre du 28 octobre, p. 92.

[2] Lettres de Louis XII, p. 93, 94. — Robertson's History of Charles V[th], l. I, p. 27.

[3] Robertson, l. I. p. 21. Le tableau de cette passion, dans Mariana, est moins romanesque, t. X, l. XXIV, c. 3 et 5, p. 188, 200.

[4] Schmidt, Hist. des Allem., t. V, l. VII, c. 31, p. 430. — Coxe, maison d'Autriche, t. II, c. 23, p. 107. — Mariana, l. XXIX, c. 2, p. 183.

raient les Castilles, y ferait désirer davantage son retour. Il entra dans Naples le 1er novembre ; il y combla d'honneurs et de marques de confiance Gonzalve de Cordoue, mais il ne l'y perdit plus de vue, et cinq mois après il le ramena en Espagne, où ses partisans avaient travaillé activement à lui faire déférer la tutelle de sa fille [1].

Dans l'intérieur de la France, sur lequel au reste les écrivains contemporains ne nous donnent jamais aucun renseignement, il paraît que rien ne fixait l'attention. Il ne s'était publié dans l'année aucune ordonnance importante ; les états généraux s'étaient séparés, après une session de trois jours, sans avoir fait aucune demande, exprimé aucun désir sur l'administration intérieure. La santé du roi paraissait toujours chancelante ; les ambassadeurs de Castille assuraient leur maître, dans leur correspondance, que ses médecins ne croyaient pas qu'il pût vivre au delà du mois de janvier suivant. La reine faisait bon accueil à la comtesse d'Angoulême, comme si elle sentait que le jour pouvait venir où elle dépendrait de cette rivale. L'amiral de Graville avait été au gouvernement de Paris, mais il éprouvait beaucoup d'opposition dans cette ville. On lui reprochait le supplice du duc de Nemours sous le règne de Louis XI ; on assurait qu'à cette époque il avait fait chasser dix-sept conseillers du parlement de Paris, parce qu'ils s'étaient refusés à voter selon ses désirs ; on ajoutait que dès lors il s'était enrichi par de nombreuses malversations et que le procureur du roi menaçait de lui intenter un procès criminel [2].

Mais pendant que chacun demeurait inactif, dans l'attente des événements, le pape Jules II prit tout à coup l'initiative, et entra en campagne. Jules II passait pour fort vieux : le costume qu'il portait, sa longue barbe, sa contenance courbée, lui en donnaient l'apparence, et le cardinal d'Amboise, s'attendant à sa mort prochaine, ne cessait d'intriguer pour parvenir à lui succéder. Cependant, il était né en 1443, à Savone, en sorte qu'il n'avait que soixante-trois ans [3]. Orgueilleux, irascible, impétueux, il regardait comme son devoir de rétablir dans les États de l'Église l'autorité immédiate du saint-siége, et il avait surtout juré qu'il ne tarderait pas à chasser tous les tyrans de l'État pontifical. Il avait souvent montré le plus violent ressentiment

[1] Mariana, l. XXIX, c. 2. p. 176. — Fr. Guicciardini, l. VII, p. 368.

[2] Mémoire adressé en juillet à Philippe. — Lettres de Louis XII, t. I, p. 65, 66.

[3] Onofrio Panvino Vite de'Pontifici, p. 482. Il donne même la date de 1453, qu'il corrige ensuite.

contre les Vénitiens, qui, à la mort de César Borgia, s'étaient emparés de Faenza et de Rimini ; c'était pour les expulser de ces deux villes qu'il avait suggéré à Louis XII l'imprudent traité de Blois, par lequel ce monarque invitait Maximilien à partager avec lui les États de cette république, rapprochant ainsi du siége pontifical les peuples que Jules II lui-même appelait toujours *les barbares.*

Ce traité, qui fut plus tard renouvelé à Cambrai, et qui causa d'horribles désastres à l'Italie, n'avait point été ou exécuté, ou même publié : l'union nouvelle de Louis XII avec Ferdinand avait aliéné le premier de Maximilien. Le pape, cependant, s'était mis en mesure de l'exécuter pour sa part : il avait amassé de l'argent et rassemblé des troupes ; il était chagriné de devoir ajourner son attaque contre les Vénitiens ; du moins, il se crut obligé, en conscience, à ne pas différer plus longtemps de purger l'État de l'Église de ceux qu'il nommait les tyrans. Les premiers qu'il résolut de dépouiller étaient souverains héréditaires des deux plus puissantes villes de l'État pontifical: Jean Paul Baglioni de celle de Perouse ; Jean Bentivoglio de celle de Bologne. Le dernier jouissait de la protection du roi de France, qu'il avait achetée par un tribut considérable. Le Bolonais, où sa famille régnait depuis un siècle, était regardé comme essentiel à la défense du Milanais, et les Français, qui avaient tour à tour à craindre Ferdinand ou Maximilien, pour leurs possessions de Lombardie, étaient intéressés à défendre son indépendance ; mais Jules II se flatta de les étonner par sa décision, de les intimider par l'autorité de l'Église. Il envoya sommer Louis XII de lui faire passer des troupes, et les Vénitiens de demeurer tranquilles. Les uns comme les autres, redoutant les emportements de l'impétueux pontife, lui complurent, contre leur propre jugement [1].

Le 27 août 1506 Jules II partit de Rome à la tête de quatre cents hommes d'armes, et accompagnés de vingt quatre cardinaux. Baglioni, effrayé, vint le 8 septembre le trouver à Orvieto, et se remettre entre ses mains. Jules entra le 13 septembre dans Perouse ; il rendit à la ville son administration républicaine, sous la directe du saint-siége, et il laissa cependant à Baglioni ses biens patrimoniaux, ainsi que la permission de vivre comme citoyen dans la ville où il avait régné [2]. L'attaque de Bologne semblait devoir lui présenter de plus graves difficultés. Louis XII, en apprenant que le pape avait annoncé en plein

[1] Macchiavelli, Discorsi sopra Tito Livio, l. III, c. 44, p. 199.
[2] *Ibid.*, Legazioni, t. VII, p. 87, 88. — Républ. ital., c. 103.

consistoire que, pour soumettre cette ville, il pouvait compter sur l'appui de la France, s'était écrié que sans doute le saint-père avait trop bu d'un coup, faisant allusion aux habitudes assez connues de Jules II [1]. Mais le cardinal d'Amboise, toujours obéissant à la cour de Rome, ne tarda pas à persuader à son maître qu'il fallait se conformer aux volontés du pape, si on ne voulait pas se brouiller avec lui ; en sorte que Louis, au mépris des engagements les plus solennels, donna ordre à M. de Chaumont, qui commandait dans le Milanais, de marcher contre Bologne avec six cents lances et trois mille Suisses. L'armée pontificale d'une part, celle de Chaumont de l'autre, entrèrent le 22 octobre dans le Bolonais [2], et le 2 novembre Bentivoglio fut obligé de se réfugier dans le camp français avec ses enfants, abandonnant une principauté qui avait appartenu à sa famille, avec peu d'interruption, depuis plus d'un siècle. Jules II organisa à Bologne, comme il avait fait à Perouse, un gouvernement presque républicain, qui s'y est maintenu jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Chaumont donna un refuge aux Bentivoglio dans le duché de Milan, et il leur garantit la conservation de leur fortune; mais il eut la bassesse de se faire payer 12,000 ducats par le prince qu'il venait de tromper, pour lui accorder cette dernière protection [3].

D'autres mouvements en Italie causaient en même temps de l'inquiétude à la cour de France. La république de Gênes avait été annexée à la couronne en même temps que le duché de Milan, parce qu'elle s'était mise sous la dépendance des derniers Sforza, et Louis y avait été récemment reçu avec beaucoup de marques d'affection. Cependant, les anciennes libertés de cette ville avaient été respectées par le roi de France ; il n'y exerçait que les prérogatives précédemment réservées au doge; toutes les autres magistratures étaient déférées par les suffrages annuels du peuple; seulement, il avait été convenu qu'elles seraient partagées par égales parts entre les nobles et les plébéiens. Tant qu'il y avait eu un doge, celui-ci, qui, d'après la constitution de la république, devait toujours être plébéien, avait eu soin de faire respecter ce partage [4]. Mais les Français regardaient comme un objet de ridi-

[1] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 365.

[2] Jean d'Auton, p. III, c. 4, p. 19, et c. 6, p. 43.

[3] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 367. — Répub. ital., c. 103. — J. d'Auton, c. 5, p. 25.

[4] J. d'Auton, c. 7, p. 44.

cule ou de mépris un tel appel des roturiers au pouvoir ; aussi toutes les faveurs du gouverneur que le roi avait envoyé à Gênes étaient pour les nobles. Ceux-ci, en retour, faisaient la cour au pouvoir ; ils abandonnaient tout soin de l'indépendance nationale ; ils refusaient tout respect aux lois de leur patrie ; ils affectaient le ton et l'insolence des nobles français ; ils portaient à leur ceinture un poignard, sur le manche duquel on voyait écrit en gros caractères : *Châtie vilain*, et ils semblaient chercher l'occasion de répandre du sang dans une querelle, pour faire rentrer les roturiers dans le respect et l'obéissance qu'ils croyaient leur être dus [1].

La querelle ne tarda pas à s'engager : ce fut le 18 juillet 1506, sur le marché aux Herbes. L'insolence d'un noble, qui enleva un panier de champignons à un bourgeois qui les marchandait, en fut l'occasion [2]. Mais elle ne tourna pas à l'avantage de la noblesse : les gentilshommes furent maltraités sur la place publique ; après quoi une loi fut portée au conseil souverain, pour réduire la noblesse à n'avoir plus que le tiers, au lieu de la moitié des offices publics ; le gouverneur royal de Gênes fut forcé de la sanctionner pour conserver la paix. Toutefois les nobles humiliés ne se soumirent pas longtemps à ce nouveau partage ; ils allèrent joindre à Asti Philippe de Ravestein, qui revenait exercer pour la seconde fois les fonctions de gouverneur à Gênes, et ils rentrèrent avec lui, le 15 août, dans leur patrie, en appareil menaçant. Philippe de Castille n'était point encore mort à cette époque, et Louis, qui s'attendait chaque jour à une rupture ouverte avec lui, ne voulait pas avoir en même temps une révolution à redouter à Gênes. Il ordonna donc à Ravestein de respecter le nouveau décret sur le partage des honneurs de la république, mais d'exiger en même temps que tous les fiefs confisqués sur la noblesse émigrée lui fussent rendus. Cette condition ne laissait pas que d'être onéreuse au peuple ; car les gentilshommes commandaient par leurs châteaux la moitié des campagnes, et tous les chemins qui conduisaient à Gênes ; en sorte que quand ils étaient d'accord, ils pouvaient affamer la capitale ; d'autant plus que l'un d'eux, Lucien Grimaldi, s'était fortifié à Monaco, qu'il en avait fait un refuge de pirates, et qu'il interceptait la navigation, en

[1] J. d'Auton, c. 7, p. 47. — Uberti Folietæ, l. XII, p. 687. — Ag. Giustiniani, l. VI, f. 258.

[2] *Ibid.*, c. 7, p. 50.

même temps que ses confrères coupaient toutes les voies de terre [1].

Les gentilshommes commencèrent bientôt à entraver les arrivages; et dès que les vivres manquèrent à Gênes, la patience échappa aux Génois; ils résolurent de chasser les pirates de Monaco. A la fin de septembre, les huit tribuns du peuple, magistrats légitimement élus, et reconnus par le roi, attaquèrent le château de Monaco avec deux mille hommes de troupes, et quelques vaisseaux qu'ils avaient pris à leur solde [2]. D'autre part, Philippe de Ravestein ne pouvant concevoir que le peuple fît la guerre sans prendre ses ordres, quitta Gênes avec indignation le 25 octobre, et demanda de nouvelles instructions à Louis XII. Celui-ci, qui n'avait plus rien à craindre du roi Philippe, résolut d'affermir son autorité sur l'Italie par un acte de sévérité; il ordonna donc à M. de Chaumont, gouverneur du Milanais, et au commandant du Castelletto, qui était resté à Gênes, de traiter les Génois en ennemis [3].

(1507.) Ce fut le 7 février 1507 que Galeas de Salazar, qui commandait dans le Castelleto, commença les hostilités, sans aucune dénonciation de guerre. Le peuple s'était porté en foule à l'église de Saint-François, joignant à cette forteresse, pour y célébrer la solennité du jour; le commandant en fit saisir tout à coup les portes; il fit évacuer l'église, renvoyant dans leurs maisons les femmes et les enfants, mais faisant traîner tous les hommes dans les cachots. En même temps il commença à bombarder la ville et le port, et bientôt l'on reçut la nouvelle que Chaumont avait interdit aux Lombards tout commerce avec Gênes et qu'Yves d'Allègre marchait sur Monaco, pour forcer les Génois à lever le siége de cette forteresse [3]. Les Génois, forcés à entrer en guerre contre la France, comptaient n'être point sans alliés. Le pape Jules II, leur compatriote, leur était favorable; l'empereur Maximilien, toujours prêt à tout entreprendre, mais toujours incapable de suivre aucun de ses projets, avait déjà sommé Louis XII de ne pas molester les Génois, qu'il regardait comme membres de l'Empire. Ceux-ci se voyant poussés à bout, secouèrent ouvertement l'autorité de la France, et élurent, selon leurs antiques usages, le 15 mars 1507, un nouveau

[1] Uberti Folietæ Genuens. Histr., l. XII, p, 692.— P. Bizarri S. P. Q. Genuens, Hist., l. XVIII, p. 415. — Ag. Giustiniani Storia di Genova, l. VI, f. 260. — Fr. Guicciardini, l. VII, p. 371. — J. d'Auton, c. 7, p. 58.

[2] J. d'Auton, c. 7, 8 et 9, p. 61-69.

[3] Républ. italiennes, c. 104.

[4] Barth. Senaregæ de Rebus Genuens., t. XXIV, p. 589. — J. d'Auton, c. 12, p. 81. — Républiq. italiennes, c. 104.

doge. C'était un teinturier en soie, nommé Paul de Novi, qui joignait une grande aptitude aux affaires et un grand courage, à beaucoup de force de caractère et d'intégrité [1].

Mais les Génois, énervés sous une domination étrangère, n'étaient plus semblables à eux-mêmes; leur population était diminuée en nombre, leurs occupations domestiques étaient changées, leur courage s'était amolli. Ils avaient presque abandonné la vie de mer et les entreprises lointaines : ils s'étaient désaccoutumés des armes; les manufactures, celles de soie surtout, nourrissaient la grande masse du peuple : elles lui avaient fait contracter des habitudes sédentaires, qui le préparaient mal aux combats. Toutefois, tant que Paul de Novi n'eut à combattre que les Génois rebelles, et surtout les Fieschi, les plus dévoués entre les nobles aux intérêts de la France, il remporta sur eux plusieurs avantages, en les attaquant avec un escadron de cavalerie et trois mille fantassins [2]. Mais tout changea de face lorsque Louis XII passa les monts. Après une longue convalescence, il avait recouvré toute sa première vigueur; et comme il savait que dans l'attente de sa mort ses alliés ne comptaient plus sur ses promesses, tandis que ses ennemis se préparaient à profiter d'une minorité qu'ils croyaient prochaine, il fut bien aise de montrer à l'Europe, par cette expédition d'éclat, qu'il pouvait encore exciter ou l'espérance ou la crainte pendant de longues années. Il partit de Grenoble le 3 avril; il passa les montagnes, et arriva le 11 à Suse [3], avec huit cents cavaliers pesamment armés, quinze cents chevau-légers, six mille Suisses, et six mille fantassins français. Après s'être reposé à Asti quelques jours, il se présenta, le 26 avril, à l'entrée des montagnes de Gênes. Le corps que Paul de Novi avait chargé de la défense des défilés, prit honteusement la fuite, et les Français arrivèrent sans résistance dans la vallée de la Polsevera [4].

Malgré ce premier acte de lâcheté, Gênes aurait encore pu opposer au roi une résistance efficace. L'art des siéges était trop peu avancé pour que Louis XII pût prendre de vive force une grande ville que la nature semble avoir voulu rendre inexpugnable. Mais le trouble était

[1] Uberti Folietæ, l. XII, p. 699. — P. Bizarri, l. XVIII, p. 417. — Ag. Giustiniani, l. VI, p. 263. — Fr. Guicciardini, l. VII, p. 375.

[2] J. d'Auton, c. 10 et 11, p. 76 et 80. — Mém. de Bayard, c. 27, p. 58. — Républ. ital., c. 104.

[3] Saint-Gelais, p. 159. — J. d'Auton, c. 15, p. 100.

[4] J. d'Auton, c. 16, p. 110. — Républ. ital., c. 104.

dans ses murs ; les citoyens riches, craignant le pillage, se refusaient à toute résistance ; les artisans qui s'étaient enrôlés avec empressement dans la milice, perdaient courage, en se voyant abandonnés par leurs chefs ; ils s'attendaient à toute heure à quelque trahison, et ils étaient aisément frappés de terreurs paniques. Une troupe génoise combattit vaillamment, le 27 avril, sur la hauteur du Belvédère ; mais lorsqu'elle fut repoussée, sa retraite causa tant de terreur à une autre troupe chargée de défendre la citadelle de la Lanterne, que celle-ci abandonna ce poste important sans combat. Les Génois essayèrent le même jour de le reprendre par une attaque vigoureuse : ils échouèrent ; alors le sénat envoya des députés à Louis, pour lui annoncer son entière soumission, et Paul de Novi évacua la ville avec tous ses plus vaillants compagnons d'armes [1].

Les gens de guerre qui suivaient Louis soupiraient après le pillage de Gênes. C'était une des villes les plus opulentes de l'Europe, et il n'y avait pas de gentilhomme dans l'armée qui n'eût rougi de mettre lui-même la main au butin. Mais Louis, quoiqu'il réservât à cette ville une punition éclatante, ne voulait pas la ruiner ; c'aurait été perdre une de ses plus abondantes sources de revenus. Il empêcha donc les Suisses, dont il n'aurait pu être maître, de le suivre dans Gènes. Il y entra lui-même, le 29 avril, à cheval, l'épée nue à la main. Les magistrats et toute la population à genoux, tenant des branches d'olivier, le reçurent en criant miséricorde. Louis XII leur dit qu'il leur pardonnait ; et les historiens français ont, en conséquence, célébré sa magnanimité. Les Italiens furent plus frappés de la sévérité d'un tel pardon : soixante et dix-neuf personnes furent exceptées de l'amnistie, et des échafauds furent dressés dans les rues, où on les pendit après une procédure sommaire [2]. On n'épargna ni argent ni perfidie pour se faire livrer Paul de Novi, qui s'était réfugié en Corse, et qui fut exécuté avec Démétrius Giustiniani, le 5 juin suivant [3]. La ville fut condamnée à une contribution militaire de 300,000 florins, égale à la moitié de la taille de tout le royaume de France. Le roi cependant ayant reconnu plus tard l'impossibilité de la faire payer, lui fit remise de 100,000

[1] J. d'Auton, qui accompagnait le roi, a décrit d'une manière prolixe les moindres faits d'armes de cette campagne. p. III. c. 17 à 23, p. 116 à 181. — *Voyez* aussi Saint-Gelais, p. 191, et les auteurs cités dans les Républ. ital., c. 104.

[2] *Ibid.*, c. 25, p. 184-195. — Saint-Gelais, p. 200.

[3] *Ibid.*, c. 26-30, p. 201-248.

florins. Une forteresse inexpugnable fut élevée à la Lanterne; tous les priviléges de Gênes et son traité avec le roi de France furent brûlés ; une nouvelle municipalité fut enfin établie, composée par moitié de nobles et de plébéiens [1].

Le roi, après avoir effrayé l'Italie par la soumission des Génois, voulut mettre à profit la terreur qu'il avait inspirée, pour terminer ses diverses négociations. Toutefois, soit pour soulager ses finances, soit pour calmer l'inquiétude des princes allemands, il licencia son armée, et revint avec une suite peu nombreuse à Milan, où il fit son entrée le 14 mai, et où il occupa la noblesse par des tournois et des fêtes [2]. Il savait que Maximilien avait convoqué une diète de l'Empire à Constance pour le mois de juin 1507. Déjà, dans ses lettres aux états germaniques, cet Empereur avait représenté avec quelle mauvaise foi les traités de Blois avaient été rompus ; quel joug la France imposait à l'Italie, quoique cette contrée fît toujours partie de l'Empire ; quel mépris une telle conduite semblait indiquer pour la valeur des Allemands. Maximilien, qui était éloquent, brave, séduisant dans ses manières, échauffa la diète par ses discours. Jamais les Allemands n'avaient montré plus d'entraînement et de passion ; ils promettaient de l'accompagner à Rome, quand il irait y prendre la couronne impériale, avec une armée plus puissante que n'eût jamais conduite aucun de ses prédécesseurs. Ils ne parlaient pas moins que de quatre-vingt-dix mille impériaux, auxquels ils auraient joints douze mille Suisses. En traversant la Lombardie, ils s'engageaient à rendre le duché de Milan aux princes Sforza, neveux de l'Empereur. Mais, sur ces entrefaites, la nouvelle du licenciement de l'armée française arriva à la diète ; les envoyés de Louis protestèrent hautement de son amitié et de sa considération pour le corps germanique, avec lequel il désirait demeurer en paix. Les Suisses de neuf cantons, qui avaient déjà promis des troupes, mirent à leur levée la condition inattendue qu'elles ne seraient pas employées contre la France, et la diète de Constance se contenta de décréter « un secours suffisant et convenable à cheval et à pied » pour accompagner l'Empereur quand il irait prendre à Rome la couronne d'or [3].

[1] J. d'Auton, c. 27, p. 203.—Mém. de Bayard, t. XV, c. 27, p. 62.—Fr. Belcarii, l. X, p. 300. — Arnoldi Ferronii, l. IV, p. 66. — Fr. Guicciardini, l. VII, p. 379. — P. Bizarro, l. XVIII, p. 422. — Ag. Giustiniani, l, VI, f. 264. — Jacopo Nardi, l. IV, p. 194. — [2] J. d'Auton, c. 29 à 35, p, 232-278.

[3] Schmidt, Hist. des Allem., t. V. l. VII, c. 32, p. 431. — Coxe, Maison d'Autriche, t. I, c. 23, p. 113.

Louis XII avait voulu profiter de son voyage en Italie pour se procurer une entrevue avec Jules II ; mais ce pontife ambitieux et turbulent, quoiqu'il eût déjà fait usage des armes des Français contre Bologne, et qu'il se préparât à les employer encore contre les Vénitiens, était humilié et offensé de ce qu'il appelait l'introduction des barbares en Italie ; il ne pouvait se résigner à voir les Français y commander en maîtres ; il avait vainement sollicité Louis XII de laisser subsister à Gênes l'ascendant du parti populaire auquel sa famille appartenait, et il était indigné de la dureté avec laquelle le roi avait traité ses compatriotes ; aussi se refusa-t-il à toute demande d'entrevue, et au lieu de demeurer à Bologne comme le cardinal d'Amboise l'en sollicitait, lorsqu'il apprit que Louis XII se préparait à entrer en Italie, il en repartit avec dépit pour Rome, le 22 février [1]. Toutefois, lorsqu'il eut appris la victoire des Français, il envoya à Milan le cardinal de Sainte-Praxède pour complimenter Louis XII [2].

Jules II se proposait d'avoir une entrevue avec Ferdinand, lorsque celui-ci reviendrait du royaume de Naples, pour l'engager dans quelque ligue contre les Français ; et, dans ce but, il alla l'attendre à Ostie. Mais Ferdinand était tout occupé du désir de ressaisir en Castille l'autorité qui lui était dévolue par la mort de son gendre et la folie de sa fille ; il redoutait la rivalité de Maximilien, qui demandait la régence de ce royaume comme tuteur de son petit-fils Charles de Luxembourg ; il croyait avoir besoin de l'appui de la France, et il regardait l'amitié de Louis XII comme lui étant nécessaire. Il passa donc devant Ostie sans vouloir y débarquer pour rendre visite au pape, qui l'attendait, tandis qu'il se rendit à Savone, où il avait donné rendez-vous à Louis XII, et où il le trouva le 28 juin. Les deux rois passèrent quatre jours en conférences ensemble : l'objet de leurs entretiens demeura quelque temps couvert d'un profond secret ; l'on remarqua seulement à cette entrevue les hautes distinctions que Louis XII accorda à Gonzalve de Cordoue, et l'espèce d'admiration qu'il semblait ressentir pour l'homme qui avait chassé les Français du royaume de Naples. A l'issue de cette conférence, Louis XII repartit pour la France et Ferdinand pour la Catalogne [3].

[1] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 374. — Parisius a Grassis in itinere Julii II, apud Raynald. Annal. eccles. § 1. — [2] Saint-Gelais, p. 203.

[3] J. d'Auton, c. 36, 37, 38, p. 279, 307.—Saint-Gelais, p. 205. — Mariana, t. X, l. XXIX, c. 9, p. 226. Républ. ital., c. 104.

On avait lieu de croire cependant que les deux rois s'étaient concertés contre Maximilien, qui les avait tour à tour menacés tous les deux. Le 12 juin, il avait écrit de Constance à Juan Manuel, le Castillan qui s'était montré le plus dévoué à son fils, pour lui confirmer la détermination qu'il avait prise de passer en Castille et de conduire avec lui son petit-fils. Il annonçait même que sous quinze jours il partirait pour les Pays-Bas, d'où il s'embarquerait pour l'Espagne [1]. Mais Maximilien se jetait avec impétuosité dans un projet de conquête ou de vengeance, le suivait pendant quelques mois, puis, lorsqu'il rencontrait des obstacles, il en embrassait un autre avec la même impétuosité, et il oubliait le précédent. En même temps il n'admettait absolument personne dans sa confidence ; il croyait que l'habileté politique consistait dans l'observation du secret le plus absolu, et il tenait ainsi tous ses adversaires et ses voisins dans la crainte ; car on ne savait de quel côté on le verrait se tourner. Il avait terminé, en 1505, une guerre pour la succession d'une des branches de la maison de Bavière qui l'avait occupé plusieurs années [2] ; mais il lui restait toujours ses prétentions sur la Bohême et la Hongrie, dont les couronnes lui étaient substituées par un traité, après la mort de Ladislas, qui les portait alors ; celles sur la régence de Castille en opposition à Ferdinand ; son projet d'aller prendre à Rome la couronne de l'Empire, de rétablir en Italie l'autorité impériale et d'en chasser les Français ; sa volonté de ressaisir l'administration des Pays-Bas, dont sa fille Marguerite, veuve de Philibert, duc de Savoie, avait été déclarée gouvernante, et où elle avait été reçue avec acclamation par les peuples.

Maximilien, après avoir congédié, le 20 août, la diète qu'il avait présidée à Constance, avait ordonné que l'armée de l'Empire, accordée par cette diète, se rassemblât en trois divisions éloignées l'une de l'autre ; l'une à Trente, pour menacer le Veronais ; l'autre à Besançon, pour menacer la Bourgogne ; la troisième dans la Carniole, pour menacer le Friuli, afin qu'on ne pût prévoir où il porterait ses coups [3]. Louis XII, dans cette incertitude, cherchait à susciter à Maximilien des inquiétudes du côté des Pays-Bas. Il envoya le comte de Rethel au duc de Gueldre pour l'exciter à recommencer la guerre, et lui conduire en

[1] Sa lettre dans Mariana, l. XXIX, c. 8, p. 224.

[2] Schmidt, Hist. des Allem., t. V. l. VII, c. 31, p. 423.

[3] Macchiavelli, Legazioni all' Imperatore, Lettera di Bolzano, 17 janv. 1508, t. VII, p. 161.

même temps des troupes auxiliaires avec lesquelles en effet le duc de Gueldre attaqua le Brabant au mois de juillet [1]. En même temps Louis XII écrivit à la ville d'Arras que si les habitants de l'Artois reconnaissaient Maximilien comme mainbourg ou régent de leur jeune prince Charles, il les traiterait non-seulement comme ennemis, mais comme rebelles et criminels de lèse-majesté [2]. Marguerite, la gouvernante des Pays-Bas, était alarmée, et elle s'employait avec zèle à rétablir la bonne harmonie entre Maximilien, Ferdinand et Louis XII [3]. Des aventuriers français, que le cardinal d'Amboise avait mis au service du duc de Gueldre, avec des vaisseaux exercés à la piraterie, causaient déjà de grands dommages au commerce des Flamands [4].

Maximilien laissa enfin éclater la résolution qu'il avait longtemps cachée; il se détermina à entrer en Italie, et il fit demander aux Vénitiens le passage au travers de leurs États, leur proposant en même temps de contracter avec lui une alliance contre la France. Pour les faire résoudre à s'unir à lui, et leur faire sentir combien Louis XII était peu digne de leur fidélité, il leur communiqua le traité de Blois, qui avait été proposé par ce monarque à la maison d'Autriche, pour le partage de toutes les possessions de la république. Les Vénitiens sentirent tout le danger de leur situation; ils ne se laissèrent point éblouir par les offres avantageuses que leur fit faire aussitôt Louis XII, pour les engager à défendre la Lombardie de concert avec lui : mais ils voyaient bien qu'ils ne pouvaient choisir qu'entre deux gouvernements également perfides, également prêts à les trahir après avoir obtenu leur assistance. Ils conclurent leur délibération par reconnaître qu'il était plus loyal, et probablement plus sage, de conserver l'état présent des choses que de contracter une alliance nouvelle pour le changer. Ils déclarèrent donc à Maximilien qu'ils avaient garanti à Louis XII la possession du Milanais; que celui-ci leur avait, en retour, garanti la possession de leurs provinces de terre ferme; qu'ils ne pouvaient en conséquence consentir au passage de l'armée impériale par leur territoire; qu'ils ne pouvaient pas davantage se dispenser de secourir les Français dans le Milanais, si Maximilien les y venait attaquer; qu'ils seraient enfin

[1] Lettres du comte de Rethel à Louis XII et au cardinal, t. I, p. 96, 98, 101, 102. 103.

[2] Lettres de Louis XII, t. I, p. 105.

[3] *Ibid.*, p. 107.

[4] J. d'Auton, c. 44, 45, 46, p. 339, 354.

fidèles à leurs engagements, de quelque manque de foi que leurs alliés pussent se rendre suspects ; mais qu'ils n'iraient point au delà, désireux comme ils l'étaient de conserver la bonne harmonie et le bon voisinage avec l'Empereur et avec l'Empire [1]. La diète suisse assemblée à Lucerne à laquelle l'empereur avait fait des propositions analogues, prit, le 29 janvier 1508, une résolution presque semblable [2]. Les Vénitiens communiquèrent ensuite à la France les menaces qui leur avaient été faites, et Louis XII leur envoya Jean-Jacques Trivulzio, avec quatre cents lances françaises et quatre mille fantassins, pour les aider à défendre leurs frontières, ou plutôt pour défendre la domination française dans le Milanais, contre les Allemands, à la première entrée de l'Italie [3].

(1508.) L'armée de l'Empire n'avait été accordée par la diète, à Maximilien, que pour six mois, et ces six mois furent presque entièrement consumés en marches et contre-marches, que l'Empereur lui fit faire pour mieux cacher ses desseins. En même temps tout l'argent qui lui avait été fourni par la même diète fut dissipé en transports inutiles de troupes, de munitions et d'artillerie. Le 3 février 1508, Maximilien partit enfin de Trente, à la tête de quinze cents chevaux et de quatre mille fantassins, et il annonça aux Allemands qu'il allait à Rome prendre la couronne impériale. Deux autres corps d'armée autrichiens entraient en même temps dans le territoire de Venise ; mais après avoir ravagé le district des Sept-Communes, Maximilien, sans qu'on pût concevoir dans quel but, revint tout à coup en arrière jusqu'à Bolzano. Il rentra dans le territoire vénitien par Cadoro ; mais avant la fin de février il quitta son armée pour courir à Inspruck, et de là à Ulm, où il contracta une ligue avec les villes de la Souabe.

Il alla ensuite à Cologne ; et pendant quelques semaines, aucun de ses généraux ne put même savoir où il était. Ceux-ci, laissés sans ordre, ne suivant aucun plan, ne pouvant mettre aucun ensemble dans leurs opérations, furent battus à plusieurs reprises, et chassés du territoire vénitien avec une grande perte. Barthélemi d'Alviano, qui commandait l'armée de la république, voulait profiter de ces avantages pour chasser

[1] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 387. — Fr. Belcarii, l. X, p. 305. — P. Bembi, l. VII, p. 145. Républ. ital., c. 104.

[2] Dumont, t. IV, p. 90.

[3] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 400. — Fr. Belcarii, l. X, p. 306. — Legazioni di Macchiavelli, l. VII, p. 168.

les Allemands de toutes les places qu'ils possédaient sur le golfe de Venise; mais Trivulzio, lieutenant du roi de France, s'y opposa; il déclara qu'il avait ordre de défendre l'Italie, et non d'envahir l'Allemagne. Les Vénitiens, voyant que leur allié ne voulait pas leur permettre de rien gagner par la guerre, se montrèrent plus disposés à traiter de la paix; ils rejetèrent toutefois sans hésiter les premières ouvertures de l'Empereur, qui leur offrait une trêve sans vouloir y comprendre la France. Maximilien proposa ensuite une trêve de trois ans, qui comprendrait toute l'Italie. Louis XII demanda que la trêve fût générale, et que le duc de Gueldre s'y trouvât compris; mais les Vénitiens répondirent que leur traité les obligeait à défendre le Milanais, non la monarchie française sur toutes ses frontières; qu'ils n'avaient aucune alliance avec le duc de Gueldre, ni aucune obligation de le défendre; que le traité qu'offrait Maximilien garantissait les Français dans la possession du Milanais; que c'était le seul but pour lequel ils avaient pris les armes, et qu'ils ne pouvaient prolonger les hostilités sans aucune raison. En effet, sans attendre même le retour du courrier qu'ils expédiaient à Louis XII, ils signèrent la trêve de trois ans pour toute l'Italie, et la publièrent dans les deux camps le 7 juin 1508 [1].

[1] Fr. Guicciardini, l. VII, p. 405. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 309. — P. Bembi, l. VII, p. 133. — Jacopo Nardi, l. VII, p. 200. — Legazioni di Macchiavelli, t. VII, p. 237, 257. — Républ. ital., c. 104.

CHAPITRE XXXI.

Ligue de Cambrai. Premiers succès des Français contre les Vénitiens. Le pape se réconcilie aux derniers. Ses efforts pour susciter des ennemis à la France. Louis XII est forcé de lui faire la guerre. — 1508-1511.

(1508.) Le règne de Louis XII est en général considéré comme une des époques honorables de la monarchie. Le titre de père du peuple qui fut déféré à ce roi par un orateur des états généraux, a protégé sa mémoire, et l'a fait mettre au nombre des bons souverains ; son économie lui mérita en effet pleinement la reconnaissance que les Français gardent à son souvenir, d'autant que cette vertu, bien rare à cette époque, n'était souillée par aucune cupidité, et qu'il montrait autant de répugnance à prendre l'argent de ses peuples, qu'à le dépenser ensuite ; mais quant aux autres qualités qui constituent un bon souverain, il est plus difficile de les retrouver en lui. Son règne, il est vrai, nous est fort mal connu : ses historiens sont incomplets, défectueux, et ne sont même qu'imparfaitement publiés ; ils n'ont plus été l'objet du travail d'aucun érudit, depuis Théodore Godefroi, au commencement du dix-septième siècle. Le meilleur de beaucoup, de ceux que ce savant a recueillis, Jean d'Auton, est naïf, quelquefois agréable, très-circonstancié sur les faits militaires, très-partial, très-occupé de flatter son maître et sa nation ; mais il garde un silence absolu, soit sur l'administration intérieure, soit sur les relations politiques, et son récit finit au moment où il aurait fait le plus besoin [1]. Saint-Gelais, attaché à la famille du comte d'Angoulême, a écrit un éloge historique de Louis XII, dans lequel non-seulement il s'interdit de prononcer aucun blâme, mais il supprime tout ce qui aurait pu faire naître un jugement peu avan-

[1] Il finit au 23 avril, jour de Pâques, 1508.

tageux, par exemple le procès du maréchal de Gié [1]. Claude de Seyssel n'a prétendu écrire qu'un panégyrique ; mais ses louanges grossièrement accumulées, et qui ne présentent aucune image, parurent si exagérées à ses contemporains, qu'il fut obligé de prendre deux fois la plume pour s'en justifier. Les mémoires de Bayard, de la Trémouille, de Fleuranges, très-peu détaillés pendant ce règne, ne nous introduisent que sous la tente du soldat, jamais dans le conseil du capitaine, bien moins encore dans celui de l'homme d'État. La collection de lettres enfin publiée sous le nom de Louis XII contient des documents curieux pour l'histoire des Pays-Bas, mais bien peu pour celle de la France ; on y trouve quelques lettres, en petit nombre, signées par Louis XII ; il n'y en a aucune dictée par lui, et qui aide à le connaître. Le secret, le mystère sur les affaires d'État avait commencé peut-être en même temps que l'imprimerie : au moment où une opinion publique s'était pour la première fois manifestée, les rois avaient voulu lui dérober entièrement leur conduite, et comme aucun roi n'était plus puissant que le roi de France, aucun ne réussissait mieux que lui à imposer un silence absolu sur la direction de son gouvernement.

M. Rœderer a publié récemment des mémoires pour servir à l'histoire de Louis XII, dans lesquels il s'efforce, par des inductions tirées de circonstances très-insignifiantes, de reconnaître sous le règne de ce monarque la constitution qui régit aujourd'hui la France. Nous ne trouvons pas, nous l'avouons, le plus léger fondement à la comparaison de ces deux époques. Non-seulement la nation ne se gouvernait pas elle-même sous Louis XII, elle n'avait pas même la plus légère connaissance de ses affaires ; elle était en dehors de tout, désintéressée de tout, et tellement privée de vie, qu'en faisant son histoire, il n'y a jamais moyen de parler d'elle : toute histoire provinciale a cessé, toute existence hors de la cour et de l'armée s'efface. Au reste nous saurions mauvais gré à celui qui réussirait à nous persuader que dans ces temps de honteuse mémoire que nous avons si péniblement traversés, la France possédait déjà les garanties d'un peuple libre. Si la séparation des pouvoirs que M. Rœderer croit deviner aux états de Tours suffisait pour que la France eût une constitution, il fallait que cette constitution

[1] « Voyant que M. d'Angoulême devenoit grand, et que celui qui au commen- » cement en avoit eu charge en étoit hors pour aucunes raisons, lesquelles je me » passe de mettre par écrit. » Saint-Gelais, p. 180.

fût bien mauvaise, car elle avait en soi les germes de bien peu de durée.

Nous sommes donc réduits à trouver toute l'histoire des Français à cette époque dans leur action sur le reste de l'Europe, et pour comprendre cette action, à recourir le plus souvent aux historiens étrangers, surtout aux Italiens, qui avaient alors la liberté de penser et la liberté d'écrire, et qui nous donnent seuls l'intelligence de mouvements qui, dans les historiens français contemporains, ne sont que le jeu de forces aveugles et brutales. Ils présentent Louis XII sous un jour bien désavantageux : en effet aucun règne n'est souillé par des transactions plus honteuses, dans les rapports de la France avec les autres peuples. Nous avons vu Louis XII acheter la trahison de Novarre, signer le perfide traité de Grenade ; nous l'avons vu s'allier à César Borgia, et le seconder dans tous ses crimes. Dans un autre ouvrage, nous avons fait voir comment il trahit les Florentins, les Pisans, les Bolonais, tous les petits peuples, tous les petits princes qui s'étaient fixés à lui [1] ; nous passons ici rapidement sur ces détails, et nous arrivons à une transaction plus honteuse encore, à une transaction marquée par une plus noire perfidie, méditée pendant quatre ans, au traité de Cambrai, qui n'était que l'accomplissement du traité de Blois signé dès le 22 septembre 1504.

Il est probable que Louis XII, dont on rapporte des mots assez heureux dénotant en même temps de la bonhomie et une certaine malice dans l'esprit [2], n'avait point cependant la capacité des affaires, qu'il s'en mêlait peu lui-même, et se donnait peu la peine de les comprendre. Ses ministres, et surtout le cardinal d'Amboise, semblaient ne pas même songer que les rapports de peuple à peuple fussent soumis aux lois de la probité. De leur côté, les écrivains français de cette époque ne se demandent jamais si une alliance est honorable, si une guerre est juste, si une inimitié est motivée. Quiconque était dénoncé aux soldats comme ennemi, ils le traitaient en ennemi ; les historiens, avec le même acharnement, applaudissent à leur rage ; et, quand ils portent un jugement sur un peuple ou sur un prince étranger, ils ne songent point à ses intérêts ou à ses droits; mais ils l'appellent bon ou mauvais Français, selon qu'il est disposé à les servir ou à leur nuire aveuglément.

Soit que Louis XII considérât le droit des traités, la reconnaissance

[1] Républ. ital., c. 101 à 104.

[2] Arnoldi Ferronii, l. III, p. 57 et suiv.

pour les services rendus, ou son intérêt propre, il aurait dû s'attacher à maintenir dans toute sa puissance, dans toute son indépendance, la république de Venise. Cette république se considérait comme alliée de tout temps à la France ; et quoiqu'elle se fût départie un moment de cette alliance, treize ans auparavant, lorsqu'elle avait voulu empêcher Charles VIII de bouleverser entièrement l'Italie, et qu'elle l'avait combattu à Fornovo, elle avait la même année fait la paix avec lui. Elle s'était alliée le 15 avril 1499 avec Louis XII, et elle lui avait facilité la conquête du Milanais. Dès lors elle lui avait toujours été fidèle dans les revers comme dans les succès, et elle venait, au commencement de l'année 1508, d'affronter pour lui toutes les forces de l'Empire, afin de le conserver dans la possession du Milanais. Louis XII se déclara mécontent de ce que la république avait terminé cette courte guerre sans le consulter ; mais le traité même par lequel elle la terminait remplissait tous ses engagements envers la France. La république s'était conduite avec cette loyauté, quoiqu'elle eût non-seulement des soupçons, mais la preuve des projets hostiles de Louis XII contre elle. Elle croyait qu'un juste sentiment de ses intérêts ramènerait à elle le roi de France. En effet, il suffisait à Louis XII de cultiver l'amitié des Vénitiens et des Suisses, pour demeurer assuré de la possession du Milanais. Ce n'était pas de ces deux républiques qu'il pouvait avoir rien à craindre, mais des seuls Allemands, auxquels elles fermaient l'entrée de l'Italie.

Les Empereurs prétendaient toujours être souverains de l'Italie ; ils devaient prendre successivement la couronne de fer de Lombardie à Monza, la couronne d'or de l'Empire à Rome. Depuis deux siècles leur pouvoir s'était assez affaibli pour qu'ils ne gouvernassent plus cette contrée ; mais ses souverains réels, et surtout les ducs de Milan, les marquis de Montferrat et de Mantoue ; les princes d'Este, pour les duchés de Modène et Reggio, s'étaient montrés empressés à acheter d'eux des titres et des investitures. La république de Gênes, et celles de Toscane avaient montré le même respect pour les droits impériaux, qu'elles étaient toujours empressées de racheter à prix d'argent. La cupidité des Allemands était sans cesse excitée par le désir de piller la riche Italie, ou d'y lever des contributions ; aussi les Empereurs les plus faibles chez eux trouvaient aisément à se faire suivre par une armée formidable, quand ils annonçaient qu'ils voulaient aller prendre les couronnes de Monza et de Rome : leur cavalerie égalait celle des

Français : leur infanterie était la meilleure de l'Europe. Les rois de France, pour conserver la possession de Milan et de l'État de Gênes, la suprématie sur le reste de l'Italie, devaient donc sur toute chose en fermer l'entrée aux Allemands, et s'attacher à effacer le souvenir des droits de l'Empire. L'empressement de Louis XII à recevoir l'investiture de Maximilien, le serment honteux qu'il lui prêta par procureur à Haguenau, compromettaient sans avantage un pouvoir dont il était déjà en possession. Mais il était bien plus absurde encore d'aider un empereur d'Allemagne à forcer les portes de l'Italie, de le mettre en possession des riches plaines du Veronais et du Friuli, en deçà des Alpes; de renouveler la faute du traité de Grenade, après avoir été éclairé par l'expérience ; de partager un État faible avec un voisin puissant, pour que ce voisin, aussitôt que vous l'aviez mis en possession de sa part, vous chassât de celle que vous vous étiez réservée à vous-même.

Cette politique devenait plus absurde encore, lorsque c'était Maximilien que Louis XII appelait à partager les États de la puissance gardienne de l'Italie; Maximilien, grand-père de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas. Ce Charles, qui, encore enfant, avait si vivement excité la jalousie des états de Tours, était l'héritier reconnu des divers duchés d'Autriche, des royaumes de Bohême et de Hongrie, de ceux de Sicile et de Naples, de ceux de Castille et d'Aragon ; il était le successeur probable à l'empire d'Allemagne. C'était pour son profit que, par le traité perfide de Grenade, Louis XII avait introduit dans le royaume de Naples les Espagnols, qui l'en avaient chassé lui-même ; ce serait pour son profit qu'il amènerait les Allemands jusqu'à l'Adige, pour que ceux-ci, à leur tour, chassassent les Français au delà des Alpes. On aurait dit que Louis XII appelait du nord et du midi tous les ennemis de la France, pour qu'ils se rencontrassent autour de ses possessions les plus exposées; s'il avait voulu trahir la France, livrer l'Italie à ses ennemis, et s'en faire chasser lui-même avec opprobre, il n'aurait pas agi autrement qu'il ne fit.

Les Vénitiens venaient d'arrêter l'invasion de Maximilien, et de mettre en sûreté le Milanais, par la trêve signée le 7 juin 1508 ; mais Louis XII restait toujours en guerre avec l'Empereur élu : il pouvait encore être attaqué en Bourgogne par la Franche-Comté, ou en Picardie par les Pays-Bas. Il savait que ce prince nourrissait toujours contre lui le même profond ressentiment, qu'il n'oubliait aucune

des offenses qu'il avait reçues de la France, depuis son épouse que Charles VIII lui avait enlevée, et sa fille qu'il avait répudiée, jusqu'à la promesse de mariage en faveur de son petit-fils, que Louis XII venait de fausser. De son côté, Louis ne cessait point de fournir des secours au duc de Gueldre, pour qu'il continuât à porter la guerre dans les Pays-Bas. Ce fut dans ces circonstances que Louis XII proposa à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, qui, comme gouvernante des Pays-Bas, était fort intéressée à la paix, de prendre pour base de la réconciliation à laquelle elle s'offrait de travailler, le traité de Blois, par lequel le partage de tous les États de la république de Venise avait déjà été arrêté quatre ans auparavant. De cette manière, on ferait disparaître un gouvernement qui blessait l'orgueil des rois, et qui enseignait aux peuples que les gouvernants pouvaient se proposer pour but le bien-être des gouvernés et non l'éclat des trônes. Une trêve de six semaines, entre la France, l'Empire, la gouvernante des Pays-Bas, le duc de Gueldre, l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan, fut signée au commencement d'octobre. Le cardinal d'Amboise et Marguerite d'Autriche convinrent de se rencontrer à Cambrai, munis de pleins pouvoirs pour traiter; et les rois d'Angleterre et d'Aragon furent invités à y envoyer aussi des ambassadeurs [1].

Le cardinal d'Amboise était archevêque de Rouen; le roi et la reine vinrent le rejoindre dans cette ville, où ils firent une entrée solennelle; ils lui donnèrent leurs dernières instructions, avant son départ pour Cambrai, et ils revinrent ensuite à Blois [2]. Dans le même temps, René II, duc de Lorraine, mourut à Fains, près de Bar-le-Duc, le 10 décembre 1508, âgé de cinquante-sept ans. Son fils Antoine lui succéda, et s'attacha toujours plus à la cour de France. Son autre fils Claude fut duc de Guise, et devint la tige des princes de ce nom [3].

Le traité que le cardinal d'Amboise était chargé de négocier semblait devoir régler la destinée et les rapports de tous les États de l'Europe. La querelle entre Maximilien et Ferdinand pour la régence de Castille demandait la première à être terminée : elle était liée avec la question de l'hérédité du royaume de Naples pour Germaine de Foix et pour ses enfants. Les ambassadeurs d'Angleterre, jaloux de l'union de Ferdinand avec la France, insistaient alors pour qu'elle fût décidée d'une

[1] Lettres de Louis XII, t. I, p. 120, 122. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 311.
[2] Saint-Gelais, p. 206.
[3] D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1117.

manière favorable à Maximilien [1]. D'autre part, Louis XII voulait porter sur le trône de Navarre son neveu, Gaston de Foix, auquel il avait donné, le 19 novembre précédent, le duché de Nemours en échange contre la vicomté de Narbonne. Gaston était frère de Germaine, seconde femme du roi d'Aragon, et fils de Marie, sœur de Louis XII. Il prétendait que son père, Jean de Foix, aurait dû hériter de la Navarre, de préférence à la fille de son frère aîné, Catherine, qui avait porté cette couronne dans la maison d'Albret. Louis XII avait montré une longue inimitié contre la maison d'Albret. Du reste, toute l'histoire de la Navarre prouvait que cette couronne passait aux filles, de préférence aux agnats plus éloignés [2].

Mais Louis XII et son ministre étaient si acharnés à l'anéantissement de la république de Venise, qu'ils laissèrent en surpens tous leurs autres intérêts pour s'occuper de celui-là seul. Rien ne fut plus stipulé sur la régence de Castille; les droits sur la Navarre furent laissés indécis; seulement Louis XII s'engagea à ne point attaquer d'une année la reine Catherine et son mari, Jean d'Albret. Aucune garantie ne fut assurée à Charles d'Egmont, duc de Gueldre, que Louis avait excité à reprendre les armes. Son droit sur l'héritage dont il s'était mis en possession, fut référé à des arbitres nommés par l'Empereur et le roi de France, à la décision desquels il devrait se soumettre. Tous les anciens différends entre la France et la maison d'Autriche, au sujet de la succession de Bourgogne, demeurèrent également en suspens, Maximilien se réservant de faire valoir ses droits dans un temps plus opportun; seulement il consentit, pour le prix de cent mille écus d'or, à renoncer au traité de mariage entre son petit fils et la princesse Claude, et à accorder à Louis et à sa fille une nouvelle investiture du duché de Milan. Ce fut l'objet du premier traité signé à Cambrai, le 10 décembre, entre le cardinal d'Amboise et Marguerite. C'était le seul qui devait être publié, et l'on se proposait de donner à entendre que seul il avait été le motif du congrès [3]. Cependant, le même jour, 10 décembre, Marguerite et le cardinal d'Amboise signèrent le second traité, qui porte spécialement le titre de *ligue de Cambrai*. Ils déclaraient que le doge et la seigneurie de Venise ne pourraient point être

[1] Lettres de Louis XII, t. I, p. 124.

[2] *Ibid.*, p. 133. — Hist. du Languedoc, l. XXXVI, p. 102.

[3] Recueil des Traités de Paix, t. II, p. 20.—Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 109.

nommés parmi les alliés de l'une ou de l'autre partie au traité précédent, mais au contraire qu'une ligue serait formée entre le pape et les rois des Romains, de France et d'Aragon, pour recouvrer les terres et les provinces que la seigneurie était accusée d'avoir ravies à tous les quatre. Le roi de France s'engageait à attaquer le premier la seigneurie, le 1er avril 1509, et à lui faire la guerre jusqu'à ce qu'il eût recouvré Brescia, Crème, Bergame, Crémone, et la Ghiara d'Adda, qui seraient réunies au duché de Milan. Dans les quarante jours qui suivraient, le pape, qui n'était point représenté au congrès, mais pour lequel le cardinal d'Amboise se faisait fort, fulminerait une excommunication contre la république, réclamerait d'elle Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola et Céséna, invoquerait l'aide de l'empereur, comme avoué de l'Église, et le délierait du serment qu'il venait de prêter pour l'observation du dernier traité. L'Empereur, à son tour, attaquerait alors Venise, pour recouvrer, au nom de l'Empire, Padoue, Vicence et Vérone, et au nom de la maison d'Autriche, Roveredo, Trévise et le Friuli. Quant au roi d'Aragon, qui n'avait pas été représenté non plus au congrès, il était invité à s'emparer aussi des villes de Trani, Brindisi, Otrante, Gallipoli, et des autres places que les Vénitiens possédaient dans la Pouille; et pendant cette guerre, et six mois après, tout débat entre lui et Maximilien, sur la régence de Castille, devait être laissé en suspens, après quoi il serait référé à des arbitres. Ladislas, roi de Hongrie; le duc de Savoie, qui se disait roi de Chypre; le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, seraient, s'ils le voulaient, admis dans la ligue, pour réclamer, chacun de leur côté, ce qu'ils croiraient avoir à répéter de la république de Venise [1].

Lorsque ce traité, dans lequel le cardinal d'Amboise prenait, au nom du pape, des engagements si graves, sans l'avoir consulté, fut communiqué à Jules II, celui-ci, quoiqu'il eût le premier exhalé sa haine contre les Vénitiens, montra beaucoup de répugnance à y prendre part. Il en communiqua lui-même la copie à la république de Venise, que les Français avaient compté prendre par surprise, et il lui offrit de se détacher de la ligue, si le sénat voulait lui restituer Faenza et Rimini [2]. Il représenta, d'autre part, à Maximilien que, puisque les Français méditaient une trahison , il était plus naturel de croire que

[1] Recueil des Traités de Paix, t. II, p, 25. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p 1, p. 115. — Godefroi, à la suite de Saint-Gelais, t. I, p. 277.
[2] Petri Bembi Hist. Venetœ, t. VII, p. 158.

c'était contre leurs ennemis que contre leurs alliés et leurs vrais soutiens. Qu'ainsi donc il était probable que les troupes qu'ils faisaient passer en Italie, attaqueraient par surprise l'Empereur ou le pape, dont ils connaissaient la jalousie, et non les Vénitiens, dont ils n'avaient qu'à se louer [1]. Mais les Vénitiens, menacés par tant d'ennemis à la fois, et craignant moins le pape que tous les autres, ne voulurent pas lui céder sans combat tout ce qui pouvait être le fruit de sa victoire. Ils aimèrent mieux faire tête à l'orage; leur richesse mettait tous les condottieri de l'Italie à leur disposition. Ils rassemblèrent sur l'Oglio deux mille cent lances fournies, ce qui supposait à chacune quatre ou même six chevaux; quinze cents chevau-légers italiens, dix-huit cents Stradiotes, dix-huit mille fantassins soldés, et douze mille hommes de leurs propres milices. Ils se flattèrent qu'avec des forces si considérables, s'ils pouvaient soutenir le premier choc, la ligue formée contre eux ne tarderait pas à se dissoudre [2].

(1509.) Louis n'avait pas une armée si nombreuse : elle ne passait pas trente mille hommes. Depuis longtemps il éprouvait l'inconvénient de n'avoir point de bonne infanterie française à opposer aux Espagnols et aux Allemands, dont il avait reconnu la supériorité. Les Suisses, auxquels il était forcé d'avoir recours, lui faisaient éprouver chaque jour davantage leur cupidité et leur insolence. Il demanda donc aux meilleurs capitaines de ses compagnies d'ordonnance, à Pierre Bayard, Molart, Richemont, la Crote, Roussillon, Vendenesse, Odet d'Aydie, Durfort, et à d'autres, de laisser à leurs lieutenants le commandement de leurs gendarmes, et de lever dans leurs provinces les aventuriers français qui leur paraîtraient le plus propres à former une bonne infanterie. Ceux-ci lui rassemblèrent, en effet, quatorze mille fantassins, qu'ils conduisirent dans le duché de Milan, pendant les deux premiers mois de l'année 1509. Ils y furent joints par six mille Suisses, et par deux mille lances françaises des compagnies d'ordonnance [3].

Louis XII, qui était à Bourges au mois de février, en partit pour Lyon, où il fit ses pâques, le 8 avril, et le lendemain il se mit en

[1] Lettre de Maximilien à sa fille, du 22 mars 1509. — Lettres de Louis XII, t. I, p. 161.

[2] Républ. ital., c. 105.

[3] Mém. de Bayard, t. XV, c. 29, p. 67. — Saint-Gelais donne des nombres quelque peu différents, p. 211.

route pour l'Italie. Avant son arrivée, M. de Chaumont, gouverneur du Milanais, commença les hostilités le 15 avril, en passant l'Adda, avec trois mille chevaux, six mille fantassins et quelque artillerie. Il s'empara du château de Triviglio, à deux milles au delà de cette rivière. Sur quatre autres points de la frontière, les Français attaquèrent également les Vénitiens avec succès; mais après avoir ainsi engagé la guerre, et pris date, pour que quarante jours après Maximilien l'engageât aussi de son côté, comme il l'avait promis, les Français se retirèrent, et Chaumont revint à Milan pour y attendre le roi [1].

Le pape, informé que les hostilités avaient commencé, fulmina, le 27 avril, une excommunication effroyable dans ses dénonciations. Si, avant vingt-quatre jours écoulés, les Vénitiens ne restituaient pas au saint-siége toutes les terres que Jules II les accusait d'avoir usurpées, avec tous les fruits qu'ils en avaient perçus, il les déclarait criminels de lèse-majesté divine, ennemis perpétuels du nom chrétien, et il engageait chacun à leur courir sus, à s'emparer de leurs personnes et de leurs biens, et à les vendre comme esclaves [2].

Le 8 mai, l'armée vénitienne s'était avancée juqu'au bord de l'Adda, et elle avait repris Triviglio, qu'elle avait pillé. Mais le même jour, Louis XII était arrivé avec toute son armée sur la rive droite de l'Adda. Il avait jeté trois ponts, au-dessous de Cassano, sur cette rivière, sans que les Vénitiens, occupés au pillage de Triviglio, s'en fussent aperçus, et il avait transporté, sans rencontrer de résistance, toute son armée sur la rive gauche [3].

Les Vénitiens avaient, à la tête de leur armée, deux généraux, tous deux de la maison Orsini, Barthélemi d'Alviano, et Nicolas, comte de Pitigliano. Mais, malgré leur parenté, une parfaite harmonie ne régnait pas entre eux. L'impétuosité et la valeur bouillante de l'Alviano lui faisaient toujours préférer les partis les plus hardis. Il aurait voulu, au commencement de la guerre, prévenir les Français, occuper la Lom-

[1] Rapport au Roi sur la prise de Triviglio. — Lettres de Louis XII, p. 172. — Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 421. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 316. — Jacopo Nardi, l. IV, p. 205.

[2] Républ. ital., c. 105.

[3] Fr. Belcarri, l. IX, p. 317. — Victoire d'Aignadel, par Claude de Seyssel; édit. de Théod. Godefroi, in-4°. Paris, 1615, p. 241-336, panégyrique de mauvaise foi, qui ne nous apprend rien du tout.

bardie, et attaquer ensuite, à mesure qu'ils voudraient y entrer, les corps ultramontains, qui devraient passer séparément les montagnes. Pitigliano, au contraire, était naturellement précautionneux, et son courage était encore glacé par un âge avancé. Il avait proposé d'occuper avec son armée le camp retranché d'Orci, défendu par l'Oglio et le Serio, et d'attendre, pour attaquer les Français, qu'ils se fussent épuisés par les siéges des forteresses de la Ghiara d'Adda. Le sénat, comme il arrive trop souvent aux gens faibles ou ignorants, avait rejeté les deux partis extrêmes pour en adopter un mitoyen, qui n'avait les avantages ni de l'un ni de l'autre [1].

Depuis que les Français se trouvaient vis-à-vis des Vénitiens, sur la gauche de l'Adda, ceux-ci se tenaient enfermés dans un camp retranché autour de Triviglio, que les Français n'avaient point osé forcer. Louis XII, après avoir passé un jour, à un mille de distance d'eux, résolut, pour les engager à sortir de leurs retranchements, de s'étendre au midi, comme s'il voulait couper leurs communications avec Crème, où étaient leurs magasins. Il prit donc sa route par Rivolta et Agnadel, tandis que les Vénitiens, devinant son mouvement, se dirigèrent sur Vaila, où ils comptaient, dans une position également forte, lui couper de nouveau le chemin. Dans cette marche des deux armées, les Français parcouraient l'arc du cercle dont les Vénitiens suivaient la corde. De hautes broussailles qui les séparaient, ne leur permettaient point de se voir. Tout à coup, le 14 mai, vers midi, l'avant-garde française, conduite par Charles d'Amboise et Jean-Jacques Trivulzio, reconnut qu'elle avait devant elle l'arrière-garde de l'armée italienne, qui l'avait devancée, et qui, commandée par l'Alviano, se portait sur Vaila. La bataille s'engagea entre elles, sans que, de part et d'autre, on en eût formé le dessein. Le combat entre ces deux divisions n'était point inégal ; mais, comme les deux armées marchaient dans le même sens, Pitigliano, qui commandait l'avant-garde vénitienne, s'éloignait toujours plus de l'Alviano, tandis que Louis XII, avec son corps de bataille, s'approchait toujours plus d'Amboise, qui conduisait son avant-garde. L'Alviano envoya en hâte dire à son collègue qu'il était attaqué, et qu'il le priait de rebrousser aussitôt chemin, pour venir à son secours; mais Pitigliano, qui savait que son parent cherchait une occasion d'engager la bataille, ne crut point qu'il fût pressé autant qu'il le

[1] Guicciardini, l. VIII, p. 420. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 315.

disait, et lui fit dire de continuer sa retraite en bon ordre, car la seigneurie avait ordonné d'éviter une action [1].

Ainsi, l'Alviano se trouva bientôt aux mains avec toute l'armée française, tandis qu'il n'avait lui-même que la moitié de ses bataillons. Il avait sous ses ordres une excellente infanterie italienne, nouvellement formée en Romagne, qu'on appelait *des Brisighella*, et qu'on reconnaissait à ses casaques mi-parties blanches et rouges. Il la plaça sur une digue, et la soutint par six pièces d'artillerie. La gendarmerie française qui l'avait attaqué dans un terrain embarrassé par des vignes, s'était rompue en voulant les franchir. L'Alviano l'avait repoussée et poursuivie jusque dans un lieu plus ouvert; là, il avait été entouré par toute l'armée française, et accablé par le nombre. Les Brisighella, après sa déroute, s'étaient encore défendus quatre heures avec une admirable constance, et ils avaient laissé six mille morts sur le champ de bataille. Barthélemi d'Alviano, blessé au visage, fut amené prisonnier au roi; vingt pièces d'artillerie tombèrent aux mains des Français vainqueurs. Pendant ce temps, Pitigliano, avec son corps d'armée, acheva sa retraite sans avoir vu l'ennemi [1].

Cette bataille, que les Italiens nommèrent *de Vaila*, et les Français *d'Aignadel*, répandit la terreur dans toutes les provinces vénitiennes. Dès le 17 mai, Bergame envoya les clefs de ses portes à Louis XII, et sa citadelle ne tint que deux ou trois jours de plus. Caravaggio fut pris d'assaut, et Louis XII en fit pendre aux créneaux tous les habitants. Peschiera essaya aussi de se défendre, et Louis XII fit de même passer au fil de l'épée les habitants et la garnison; mais on vint lui dire qu'il se trouvait dans cette place un gentilhomme vénitien, nommé André de Riva, avec son fils, qui offrait au roi cent mille écus de rançon, pour obtenir qu'on leur laissât à tous deux la vie sauve. « Que je » meure, répondit le roi, si je bois ni mange jamais, qu'ils ne soient » pendus et étranglés. » Ils le furent, malgré les sollicitations de la plupart des officiers français, qui, fort indifférents sur le sort des rotu-

[1] Fr. Guicciard., l. VIII, p. 425. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 318. — Arnoldi Ferronii, l. IV, p. 67. — Saint-Gelais, p. 212. — Claude de Seyssel, Victoire d'Aignadel, p. 302. — Simphorian Champier, Triomphe de Louis XII, à la suite de Seyssel, p. 337.

[2] Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 425. — Petri Bembi Hist. Ven., l. VII, p. 170. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 318. — Arn. Ferronii, l. IV, p. 68. — Saint-Gelais, p. 214. —Mém. du chev. Bayard, t. XV, c. 29, p. 71. — Mém. de la Trémouille, t. XIV, c. 13, p. 177. — Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 40. — Républ. ital., c. 105.

riers, trouvaient qu'il y avait *grande cruauté* à traiter ainsi des gentilshommes [1]. Aucune injure reçue, aucun ressentiment, n'excusaient cette barbarie envers de braves gens, qui, attaqués sans provocation, se défendaient dans leur patrie. Louis XII se proposait seulement par ces actes féroces, dont il parlait un jour en riant avec Macchiavel [2], de frapper de terreur ses ennemis. De plus, dans toutes les places dont il s'emparait, il faisait arrêter tous les gentilshommes vénitiens, et il leur arrachait, par ses menaces, des rançons exorbitantes. Il savait qu'il fallait les ruiner pour les empêcher de sacrifier leur fortune entière au service de leur patrie. Malheureusement, cette odieuse politique fut couronnée par le succès : Brescia, Crème, Crémone, la forteresse de Pizzighittone, ouvrirent leurs portes; la citadelle de Crémone se défendit quinze jours seulement après la reddition de la ville. Avant la fin de mai, Louis XII s'était mis en possession de toute la partie du territoire vénitien qui lui était attribuée par le traité de Cambrai. Ces provinces devaient augmenter de deux cent mille ducats les revenus royaux du duché de Milan [3].

Après avoir accompli en quinze jours la tâche qu'il s'était imposée, Louis XII demeura encore à peu près d'eux mois en Italie, pour voir les combats de ses associés, et l'agonie de la république, qu'il avait abandonnée à leurs coups. Le pape, après avoir reçu la nouvelle de la bataille de Vaila, avait fait attaquer les Vénitiens en Romagne par son neveu François Marie de la Rovère, duc d'Urbin, lequel, en peu de jours, s'était rendu maître de Faenza, Rimini, Ravenne et Cervia [4]. Le duc de Ferrare était entré en campagne le 30 mai, et s'était emparé sans résistance du Polesine de Rovigo, d'Este, Montagnana et Monselice, ancien patrimoine de sa maison. Le marquis de Mantoue s'était mis en possession d'Asola et Lunato, qui lui avaient été attribués en partage [5]; Ferdinand enfin avait fait entreprendre le siége de Trani à la fin de mai, et les Vénitiens, au lieu de s'obstiner à défendre cette ville, avaient ordonné à leurs commandants de remettre, sans combat, aux

[1] Mém. de Bayard. t. XV, c. 30, p 75. — Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 40.

[2] Macchiavelli, Legazioni, t. VII, p. 343. Lettre de Blois, du 29 juillet 1510.

[3] *Ibid.*, l. VIII, p. 428. — Fr. Belcarri, l. XI, p. 319. — Arnoldi Ferronii, l. IV, p. 68.

[4] Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 429. — Petri Bembi Hist. Venet., l. VIII, p. 176. — Jacopo Nardi, l. IV, p. 207.

[5] Républ. ital., c. 105.

Espagnols tout ce qu'ils possédaient encore dans le royaume de Naples [1]. Maximilien seul n'avait nulle part d'armée; après avoir reçu des subsides de Flandre, des subsides de ses États d'Allemagne, cent mille ducats que le pape lui avait permis de prendre sur les fonds de la croisade, cinquante mille qu'il lui avait envoyés en espèces, cent mille que Louis XII lui avait payés pour sa seconde investiture du duché de Milan, il avait tout dissipé : il était également sans argent et sans soldats. En même temps, toujours mystérieux, toujours croyant que la plus sublime politique consistait à ne pas se laisser deviner, il n'admettait absolument personne au secret de ses affaires; et comme il était hors d'état de les faire toutes lui-même, il les laissait toutes en désordre et en souffrance. Il courait cependant sans cesse d'une frontière à l'autre avec la rapidité d'un courrier, sans annoncer jamais d'avance ni son départ ni son retour [2].

Les vassaux de Maximilien, sur la frontière de l'Empire et sur celle des États d'Autriche, avaient commencé en son nom, mais sans ordre et sans argent, la guerre contre Venise. Les Véronais avaient offert à Louis XII de se rendre à lui, mais il les avait renvoyés aux ambassadeurs de Maximilien; ce fut l'évêque de Trente qui reçut les clefs de leur ville ainsi que de Vicence; des partisans impériaux furent ensuite introduits à Feltre, Bellune, Trieste, Fiume, et enfin à Padoue le 4 juin. La noblesse des États vénitiens de terre ferme se déclarait avec empressement pour l'Empereur, et se mettait déjà en possession des avantages d'un ordre de choses monarchique, en traitant avec la dernière arrogance les plébéiens dont elle avait jusqu'alors été forcée de respecter les droits. Son insolence arrêta les prospérités du parti qu'elle avait embrassé. La république ne pouvant résister à tant de désastres, et voyant son armée découragée, affaiblie par la désertion, et réfugiée au bord des lagunes, avait pris le parti généreux de délier tous ses sujets du serment de fidélité, et de leur permettre de traiter avec les ennemis, aux meilleures conditions qu'ils pourraient obtenir. Trévise, en conséquence, avait, comme les autres villes, envoyé des députés à Léonard Trissino, émigré vicentin, qui prenait, au nom de l'Empereur, possession des provinces de terre ferme. Mais le peuple, indigné contre la noblesse, ferma ses portes aux Allemands qui arrivaient, pilla les

[1] Mariana, Histor. de Esp., l. XXIX, c. 19, p. 297. — P. Bembi, l. VIII, p. 175.

[2] Macchiavelli, Legazioni, t. VII, p. 206 et suiv. — Républ. ital., c. 105.

palais des traîtres à leur patrie, et s'engagea à demeurer fidèle à la république, malgré sa mauvaise fortune [1].

Louis XII, spectateur presque indifférent de ces mouvements, après avoir reçu, vers le milieu de juin, la capitulation de Crémone, se trouvait maître de tout ce qui devait lui échoir en partage, et avait licencié la plus grande partie de son armée. Il avait cependant envoyé le cardinal d'Amboise à Maximilien, pour convenir avec lui d'une conférence entre les deux souverains. Ce prélat avait trouvé, le 13 juin, l'Empereur à Trente, et il était convenu avec lui que les deux monarques se rencontreraient au château de Garda, sur le lac de ce nom. Louis XII vint en effet l'attendre au lieu du rendez-vous ; mais Maximilien étant arrivé jusqu'à Riva di Garda, qui en est à huit lieues, s'y arrêta deux heures, puis repartit brusquement pour le Friuli. Il envoya cependant son secrétaire confidentiel, Mathieu Langen, évêque de Gurck, faire des excuses à Louis, et lui proposer une nouvelle conférence à Crémone. Louis XII, assez piqué de ce manque d'égards, ne parut point la désirer [2]. Le roi était entouré de gens qui cherchaient à réveiller sa juste défiance contre l'Empereur. Étienne Poncher, alors évêque de Paris, depuis archevêque de Sens, s'était toujours opposé à la ligue de Cambrai ; il avait insisté auprès de Louis sur l'importance de maintenir la puissance des Vénitiens pour fermer l'Italie aux Allemands [3] ; il faisait ressortir désormais l'inconséquence et le manque de foi de l'allié que Louis s'était donné, et un ambassadeur de Maximilien écrivait le 2 juillet, à Marguerite d'Autriche, que le roi était encore la personne de France qui avait la meilleure opinion de Maximilien, ou le plus d'affection pour lui, et après lui le cardinal d'Amboise [4]. Louis XII promit à l'évêque de Gurck, que cinq cents lances françaises iraient rejoindre l'armée impériale, dès qu'elle aurait paru en Italie ; et avant la fin de juillet, il repassa les monts pour retourner en France, sans se laisser arrêter par la nouvelle d'un événement prospère pour les Vénitiens, qui dérangeait les projets de son allié. Avant de quitter la Lombardie, il apprit que le Vénitien André Gritti avait surpris Padoue le

[1] Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 435. — Petri Bembi, l. VIII, p. 180. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 322. — Claude de Seyssel, Victoire d'Aignadel, p. 321.

[2] *Ibid.*, p. 436. — Mém. du chevalier Bayard, t. XV, c. 30, p. 76. — Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 50. — Claude de Seyssel, p. 324.

[3] Arnoldi Ferronii, l. IV, p. 67.

[4] Lettre d'André de Burgo, de Milan, 2 juillet. — Lettres de Louis XII, p. 175.

17 juillet, et en avait chassé le petit corps autrichien qui l'occupait. Il se contenta de laisser sur les confins du Véronais la Palisse, avec cinq cents lances françaises; Bayard se joignit à lui avec deux cents gentilshommes volontaires. Le roi leur donna l'ordre de secourir Maximilien au besoin, dans l'espoir que l'Empereur, pressé d'argent, lui vendrait Vérone et son territoire jusqu'aux bords de l'Adige, qu'il jugeait nécessaire d'acquérir pour donner une bonne frontière au duché de Milan [1].

Après le départ du roi, la guerre continua entre Maximilien et les Vénitiens, mais les Français n'y prirent plus de part que comme auxiliaires du premier. L'empereur avait enfin mis en mouvement son armée : c'était même la plus nombreuse qu'on eût vue depuis des siècles en Italie; car on y comptait de quatre-vingt à cent mille hommes. Il entreprit, le 15 septembre, le siége de Padoue; trois parcs d'artillerie se trouvaient réunis sous ses ordres, et contenaient ensemble deux cents pièces de canon; les Allemands avaient fourni le premier, les Français le second, et le duc de Ferrare le troisième. Tous les alliés de la ligue de Cambrai furent, pour cette seule fois, réunis sous les étendards de l'Empereur : on y voyait les Français de la Palisse et de Bayard, six mille Espagnols, les troupes de l'Église, celles du duc de Ferrare, et celles du marquis de Mantoue [2]. Dans cette occasion, l'Empereur se montra à ces soldats de toutes nations, sous un jour plus avantageux qu'il ne l'avait fait jusque-là. Son intrépidité était unie à une grande intelligence militaire; son activité, si souvent fatigante, était tout entière dirigée vers le succès de l'armée, et ses manières franches et chevaleresques, son adresse dans tous les exercices, et sa libéralité charmaient le soldat. Cependant tous ses efforts furent rendus vains par l'opiniâtre valeur des Vénitiens, qui avaient rassemblé une armée tout entière dans Padoue. Maximilien fut repoussé dans plusieurs assauts, il perdit ses plus braves soldats par l'explosion d'une mine, au moment où il venait d'emporter un bastion, et il fut enfin obligé de lever le siége le 3 octobre, et de licencier une armée qu'il n'avait plus aucun moyen de payer [3]. Après son départ, les Vénitiens recouvrèrent Vi-

[1] Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 441. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 324.

[2] Mém. de Bayard, c. 32, p. 84. — Mém. de Fleuranges. t. XVI, p. 57. — Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 450. — P. Bembi, l. IX, p. 198.

[3] *Ibid.*, c. 32 à 38, p. 84. — Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 57, 58.—P. Bembi Hist. Ven., l. IX, p. 198-203. — Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 450.

cence le 26 novembre, et avant la fin de l'année, ils regagnèrent à peu près tout ce que les impériaux leur avaient enlevé jusqu'à l'Adige, ou à la frontière des conquêtes françaises. Leur flotte fut, il est vrai, brûlée dans le Pô, le 22 décembre, par l'artillerie du duc de Ferrare; toutefois la campagne se termina pour eux avec des avantages qu'ils étaient loin d'espérer à son commencement [1].

Le roi avait laissé la reine à Lyon avec le chancelier, et les sires de Saint-Vallier, de Montmorency et du Bouchage, pour l'assister de leurs conseils, tandis qu'il avait conduit avec lui à l'armée à peu près tous les princes du sang, les ducs d'Alençon, de Bourbon, de Nemours; les comtes de Vendôme et de Nevers, aussi bien que le nouveau duc Antoine de Lorraine [2]. A son retour la reine vint au-devant de lui jusqu'au delà de Grenoble, conduisant avec elle le jeune François, comte d'Angoulême, son héritier présomptif et son gendre futur. Ce jeune prince avait alors quinze ans; sa sœur Marguerite était de deux ans plus âgée que lui : elle fut mariée au mois de décembre suivant, à Blois, où la cour était revenue, avec Charles, duc d'Alençon, le dernier de cette branche royale. Il mourut le 11 avril 1525, et sa veuve se remaria, deux ans plus tard, à Henri II, roi de Navarre. C'est elle qui s'est rendue célèbre par des contes écrits avec plus de grâce que de modestie [3].

Louis XII semblait éviter le séjour de Paris : de loin en loin il y passait sept ou huit jours; mais il préférait habiter Blois, ville qui lui appartenait déjà quand il n'était que prince du sang, ou bien Tours, Bourges, et même Lyon. Il visitait quelquefois aussi la Normandie ou la Bretagne. Il est probable qu'en se dérobant habituellement aux regards de la capitale, il évita aussi l'observation de ceux qui auraient pu nous le faire connaître; en sorte que le mouvement des esprits, qui recommençait durant son règne, ne se tourna point vers l'histoire, et ne nous a presque rien appris sur lui. Si nous cherchons à combler cette lacune par les actes du gouvernement qui nous ont été conservés, l'information qu'ils nous donnent demeure également incomplète. De très-longues ordonnances furent publiées, vers cette époque, sur l'administration de la justice. Les juges, plus instruits, sentaient eux-mêmes le besoin de donner plus de régularité à leur pratique; à peine ajou-

[1] Républ. ital., c. 106.

[2] Saint-Gelais, p. 210. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXXI, p. 1134.

[3] *Ibid.*, p. 221. Manuscrit publié par Godefroi, à la suite de Seyssel, p. 377.

taient-ils cependant ainsi aux garanties des justiciables, et ces innovations dans les lois n'étaient remarquées de personne en dehors des tribunaux. Une ordonnance rendue à Blois, le 14 novembre 1501, soumit la Normandie aux lois et ordonnances qui avaient été rendues pour les autres provinces, et qui n'avaient pas encore été enregistrées à l'Échiquier de Rouen [1]. Ce fut probablement un des derniers ouvrages du chancelier Gui de Rochefort, qui mourut la même année, et qui fut remplacé par Jean de Gannay, premier président au parlement de Paris [2]. Celui-ci rendit à son tour des ordonnances fort prolixes sur les biens domaniaux, que les rois ne cessaient de donner à leurs courtisans, puis de reprendre par la main de leurs juges [3]; sur l'affiche et la publication annuelle des ordonnances de police, et sur l'obligation de juger gratuitement en matière de police [4]; sur la nomination et les fonctions des élus, et des officiers de tailles et gabelles en Languedoc [5]; enfin sur la publication de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Celle-ci est la seule que l'on puisse considérer comme un progrès de quelque importance fait dans la législation du royaume. Le roi ordonna « que » toutes les coutumes du royaume fussent accordées en l'assemblée des » trois états de chaque bailliage et sénéchaussée, rédigées et mises » par écrit ; et ce fait, rapportées par-devers les commissaires sur ce » par nous députés, pour icelles coutumes voir, et icelles vues, faire » publier, pour être d'ores en avant gardées comme lois, sans ce qu'il » soit métier faire preuves des dites coutumes, autrement que par » l'extrait du registre en nos cours de parlement, et chacun de nos » bailliages [6]. » Par cette sage mesure, les coutumes, mal connues, souvent vagues, souvent contradictoires, furent fixées et réformées. Dès l'année 1515, un premier recueil des coutumes générales de France fut imprimé et publié, et la nation non-seulement put connaître les lois auxquelles elle était soumise, mais elle put prendre part, dans ses assemblées de bailliages, à leur rectification.

A peine Louis XII était de retour en France, qu'il éprouva les embarras nouveaux et les inquiétudes qu'attirait sur lui l'exécution du

[1] Isambert, Lois françaises, t. XI, p. 464.
[2] *Ibid.*, p. 515.
[3] Rouen, 20 octobre 1508. *Ibid.*, p. 517.
[4] *Ibid.* p. 525.
[5] Paris, 11 novembre 1508, *Ibid.*, p. 535.
[6] Blois, 21 janvier 1510, *Ibid.*, p. 560.

traité de Cambrai. Il avait détruit l'équilibre et l'indépendance de l'Italie, en mettant les Espagnols en possession de Naples, et les Allemands en possession de la Vénétie ; il l'avait livrée aux mains des ultramontains, que les Italiens n'avaient que trop de raisons de nommer barbares ; il avait surtout compromis la liberté de l'Église.

Le pape Jules II, qu'il avait en quelque sorte contraint à seconder ses projets, en avait conservé un extrême ressentiment. Orgueilleux, irascible, fougueux, il ne montrait ni ménagement ni pitié à ceux qui contrariaient ses vues ; il n'épargnait pas plus le sang que les anathèmes ou les excommunications. Cependant, au milieu de tous ses emportements, il conservait un sentiment de droiture et de devoir dans sa politique : il se croyait obligé, comme gardien de la puissance temporelle des papes, à recouvrer pour l'Église toutes les parties de son domaine que le népotisme de ses prédécesseurs avait aliénées, et il s'abstenait religieusement d'agrandir sa propre famille aux dépens du saint-siége. Les usurpations des Vénitiens en Romagne, durant la première année de son pontificat, avaient allumé son ressentiment : il avait invoqué contre eux l'aide des étrangers, et il avait été ainsi la cause première de leur ruine : mais il se reprochait l'appel de ces alliés par lesquels il avait été trop bien servi ; il sentait que la puissance de Venise était nécessaire à l'indépendance du saint-siége. Il se proposait déjà de rompre la ligue de Cambrai, de brouiller les uns avec les autres ceux qu'il nommait les barbares, et après les avoir affaiblis en les mettant aux prises, de les chasser tous ensemble de l'Italie. Il en voulait surtout aux Français, qu'il regardait comme ayant causé tous les maux qu'éprouvait sa patrie. Après l'avoir eux-mêmes ravagée à la première expédition de Charles VIII, c'étaient encore eux qui y avaient appelé les Espagnols et les Allemands. Il ne pouvait prendre aucune confiance dans leur gouvernement, puisqu'il s'était montré non moins aveugle sur ses intérêts qu'incapable de foi ; aussi, pour fonder un ordre stable dans la chrétienté, surtout pour arriver à l'affranchissement de l'Italie, il jugeait qu'il fallait avant tout en expulser les Français.

Un nouveau traité avait cependant été conclu à Biagrasso, entre Jules II et Louis XII, avant que celui-ci quittât l'Italie ; mais il contenait une condition insidieuse, qui hâta la brouillerie de la France avec l'Église. Le roi avait promis de n'accorder sa protection à aucun feudataire médiat ou immédiat du saint-siége, de la retirer même à ceux qui en jouissaient déjà. La clause était dirigée contre le duc de

Ferrare, fidèle allié de la France, que Louis XII aurait dû rougir d'abandonner ainsi [1] : mais il ne comptait pas d'être appelé sitôt qu'il le fût à en faire le sacrifice. Vers le milieu de septembre, la mort de l'évêque d'Avignon à la cour de Rome donna occasion à Jules de montrer combien peu il ménageait le roi ; il le remplaça par un homme qu'il savait lui être désagréable [2].

(1510.) Ce commencement de querelle s'aigrit bien davantage l'année suivante. Louis apprit avec étonnement que Jules II, par sa bulle du 24 février 1510, avait réconcilié les Vénitiens à l'Église. Il s'en plaignit comme d'une violation du traité de Cambrai [3]. Non-seulement le pape fit valoir son droit et son devoir comme père des fidèles, de pardonner aux pécheurs repentants ; il reprocha au roi d'avoir violé le traité de Cambrai, et le traité plus récent de Biagrasso, en recevant sous sa protection le duc Alphonse de Ferrare, feudataire du saint-siége; et aussitôt il commença à instruire le procès de celui-ci [4].

Jules II avait déjà pu reconnaître que les alliés de Cambrai étaient remplis de défiance les uns contre les autres; dès lors il travaillait à rompre leur ligue, et il se tenait pour assuré qu'il réussirait à les tourner tous contre les Français. Une profonde défiance, une haine mal réprimée, divisait Maximilien et Ferdinand, les deux grands-pères du jeune Charles, qui se disputaient sa tutelle : Maximilien attribuait à Ferdinand les échecs qu'il avait reçus devant Padoue; il l'accusait d'être secrètement dans les intérêts des Vénitiens, et de leur avoir fait passer du royaume de Naples les blés avec lesquels ils avaient ravitaillé Padoue. Louis travaillait de bonne foi à les réconcilier; il avait même dressé des articles pour régler entre eux la régence de Castille, afin de réunir ensuite toutes leurs forces contre Venise, comme si la destruction de cette république était le premier intérêt de sa couronne [5].

Sans être encore ouvertement brouillé avec la France, Jules II cherchait de toutes parts à lui susciter des ennemis. Il faisait sentir à Ferdinand combien l'union de Louis XII avec Maximilien serait dangereuse pour lui, combien il devait se défier de la médiation que la

[1] Fr. Guicciardini, l. VIII, p. 440. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 324. — Raynaldi Ann. eccles., 1509, § 22.

[2] Raynaldi Annal. eccles., 1509, § 20.

[3] *Ibid.*, 1510, § 2.

[4] *Ibid.*, § 14.

[5] Lettres des ambassadeurs de Maximilien à Marguerite de Blois, octobre 1509. — Lettres de Louis XII, p. 184.

France lui proposait, et combien il était intéressé à soutenir sous main les Vénitiens, dont l'indépendance faisait la garantie de son royaume de Naples [1].

En même temps, le pape cherchait à s'attacher le roi d'Angleterre. Henri VII était mort, le 22 avril 1509, d'une maladie de langueur. Pendant tout son règne, il semblait ne s'être proposé que deux choses : s'affermir sur un trône auquel il sentait lui-même qu'il avait peu de droit, et accumuler de nouveaux trésors; aussi il avait exercé peu d'action sur la politique générale de l'Europe : l'état de sa santé l'avait fait renoncer au mariage accordé en 1506 entre lui et Marguerite, gouvernante des Pays-Bas; il avait remplacé cette union par une autre avec la même famille. Le 17 décembre 1508, il avait fiancé Marie, sa fille cadette, avec Charles d'Autriche, prince héréditaire de Castille [2]. D'autre part, le nouveau roi Henri VIII était déjà fiancé avec Catherine d'Aragon, troisième fille de Ferdinand et Isabelle, qui avait auparavant été mariée avec Arthur son frère, mort avant son père. Le mariage de Henri VIII avec Catherine fut célébré moyennant des dispenses du pape, le 7 juin 1509 [3].

Le nouveau roi Henri VIII avait trouvé dans les coffres de son père un million huit cent mille livres sterling; aucun roi de l'Europe n'avait encore accumulé un si immense trésor. Il n'avait que dix-huit ans, il était bien affermi sur son trône, et il commandait à une nation belliqueuse. Quoiqu'il parût alors tout occupé de plaisirs et de fêtes, l'amour de la gloire militaire pouvait tout à coup enflammer son jeune cœur et le porter à troubler l'Europe ; tous les souverains se montrèrent également empressés à rechercher son alliance. Louis XII renouvela avec lui, le 23 mars 1510, le traité d'Étaples, qui avait été conclu avec son père [4]. Le pape lui envoya à Pâques, le 9 avril, la rose bénite, présent que la cour de Rome faisait chaque année à celui des souverains dont elle estimait le plus l'amitié et auquel elle voulait conférer le plus grand honneur. Enfin Ferdinand d'Aragon signa avec lui le 24 mai, une alliance défensive, par laquelle les deux rois se promettaient de se

[1] Mariana, Hist. de Esp., t. X, l. XXIX, c. 23, p. 323.

[2] Rymer, l. XIII, p. 236. — Lord Bacon's History of Henry the VIIth, p. 103. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIV, p. 354.

[3] *Ibid.*, p. 249 et suiv. — Polydori Vergilii Hist. Angl., l. XXVII, p. 619. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 8.

[4] *Ibid.*, p. 270. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 21.

secourir mutuellement, même contre leurs propres alliés. Si l'un d'eux était attaqué par la France, l'autre promettait même d'envahir ce royaume en personne avec une puissante armée [1]. Ce traité était probablement l'ouvrage de Jules II, déjà d'accord avec Ferdinand pour former secrètement une nouvelle alliance contre la France.

Mais c'était surtout sur les Suisses que Jules II comptait pour chasser les Français, et même tous les barbares de l'Italie. Il admirait leur valeur, il les regardait comme formant la force principale des armées françaises, et, après les avoir vu défendre si vaillamment leur liberté chez eux, il croyait pouvoir les intéresser à défendre aussi celle de la péninsule, dont ils fermaient la principale entrée. Leur cupidité, passion qui semblait alors dominer chez eux par-dessus toutes les autres, pouvait être aisément satisfaite par la riche Italie; leur enthousiasme religieux pouvait être enflammé lorsqu'ils se sentiraient les défenseurs du saint-siége, et la plus sage politique devait leur enseigner que leur liberté ne pouvait trouver de meilleure garantie que dans leur union avec l'Italie, terre de liberté, qui avait donné l'exemple de la conquérir à la moderne Europe.

La ligue de Cambrai pouvait alors même leur faire voir que l'alliance des monarques avec les peuples libres n'est point pour ceux-ci une garantie, et qu'au milieu de la paix, même au moment où les rois ont reçu un bienfait d'une république, s'ils entrevoient une chance de succès, ils s'uniront à l'instant pour anéantir un gouvernement national, dont l'existence seule est pour eux une injure et un danger. Louis XII semblait ressentir plus qu'aucun autre roi cette haine contre les peuples libres. Venise, Florence, Pise, Gènes, n'avaient pas seules éprouvé sa mauvaise foi et ce ressentiment qu'excitait en lui un peuple quand il ne reconnaissait point de maître. Les Suisses eux-mêmes, dont il avait sans cesse besoin, dont il achetait l'amitié à haut prix, n'étaient à ses yeux que des paysans révoltés dont l'orgueil lui était insupportable. Au lieu d'augmenter les pensions qu'en conformité avec ses traités la France faisait aux gouvernements cantonaux, il distribuait secrètement ses présents dans les conseils des diverses républiques, pour y gagner des créatures, et il semblait se complaire à ce que son alliance fût en même temps un germe de corruption pour la Suisse [2].

Après avoir employé Mathias Schinner, évêque de Sion en Valais, à

[1] Rymer, t. XIII, p. 284. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 22.
[2] Mallet, Hist. des Suisses, t. II, c. 6, p. 357.

négocier, en 1503, pour lui le traité d'Arona et de Locarno, par lequel il cédait aux Suisses le comté de Bellinzona, il avait offensé cet homme actif, adroit, ambitieux et implacable, soit en lui refusant à lui-même la récompense qu'il demandait, soit en affectant du mépris pour toute sa nation [1]. Schinner, qui se conciliait le respect par l'austérité de ses mœurs, qui gagnait le peuple par ses manières insinuantes, et qui dominait les conseils par son éloquence, réussit à exciter dans les divers cantons une réprobation universelle contre ceux qui recevaient des pensions de France [2]. D'autre part, Jules II l'avait employé, en 1505, à lever pour lui en Suisse une garde de deux cents hallebardiers, qui dès lors ont toujours été attachés à la personne des papes. Ayant reconnu dans cette petite négociation l'habileté de cet homme et son crédit auprès de ses compatriotes, Jules II le nomma, en 1510, son légat en Suisse, et l'envoya à une diète assemblée à Schwitz, dans laquelle les Suisses contractèrent avec le saint-siége une alliance pour cinq ans, et promirent de fournir à Jules II six mille hommes pour la défense de l'Église [3].

L'alliance des Suisses avec la France venait d'expirer. Elle avait été conclue, en 1499, pour dix ans, et les cantons ne voulaient la renouveler qu'autant que Louis XII porterait de 60 à 80,000 fr. la pension qu'il payait pour partager entre eux, en même temps qu'il supprimerait le traitement qu'il faisait à des particuliers pour exercer sur leurs conseils une dangereuse influence. Les conseillers de Louis lui représentaient que, pour une différence de 20,000 francs ou 10,000 écus, il ne devait pas, entouré d'ennemis comme il était, exposer encore le Milanais à l'invasion de ces redoutables voisins; mais Louis répondit qu'il ne soumettrait point la couronne de France à l'insolence d'un rassemblement de paysans et de montagnards; et ce propos, rapporté à la diète, acheva de l'aigrir contre la France. Pour compenser jusqu'à un certain point le vide que les Suisses allaient laisser dans ses armées, Louis, par l'entremise de George de Supersax, chef du parti opposé à Schinner, signa un traité d'alliance et de subsides avec les Valaisans et les Grisons [4].

[1] Josiæ Simleri Vallesiæ et Alpium descriptio, l. II, p. 159 ; editio Elzev. — Mallet, t. II, c. 6, p. 354. — [2] Mallet, t. II, c. 6, p. 363.

[3] Josiæ Simleri Vallesiæ descriptio, l. II, p. 151. — Mallet, t. II, c. 6, p. 364.

[4] Fr. Belcarii, l. XI, p. 337. — Fr. Guicciardini, l. XI, p. 469. — Josiæ Simleri de Republ. Helvet., l. I, p. 277. — Ejusd Descriptio Vallesiæ et Alpium, l. II, p. 151.

Cependant l'homme qui jusqu'alors avait soulagé Louis XII de presque tous les soins du gouvernement, le cardinal d'Amboise, accablé de goutte, et fort malade dès l'année précédente, était mort le 25 mai 1510 à Lyon, où la cour s'était transportée pour veiller de plus près sur les affaires d'Italie. Le cardinal laissait une scandaleuse fortune : il avait accumulé pendant son ministère onze millions de livres ; tous ses parents avaient été élevés aux plus hautes dignités, et son neveu, le grand maître Chaumont, était gouverneur du Milanais. Florimont Robert, et qui lui succéda dans la direction des finances et des affaires étrangères, sous le titre de secrétaire d'État, ne lui était probablement point inférieur en talent ; mais il avait beaucoup moins de crédit sur son maître. Louis XII, à la mort de son premier ministre, résolut de gouverner par lui-même ; toutefois il n'en était pas capable ; il n'avait ni connaissance des affaires, ni suite dans l'esprit ; il ne pouvait s'arracher aux plaisirs ou à l'indolence pour s'occuper de politique, et l'administration dépérit bientôt entre ses mains [1].

Sans connaître toute la portée des menées de Jules II contre lui, Louis XII avait cependant conçu de l'inquiétude par tout ce qu'il en avait découvert. Il crut devoir se mettre en garde en resserrant son alliance avec Maximilien, et il résolut de l'aider à achever la conquête de Venise, pour que cette affaire du moins fût terminée et ne donnât pas lieu à de nouveaux débats. Le prince d'Anhalt commandait l'armée impériale, réduite à deux cents hommes d'armes et trois mille fantassins allemands. Elle se tenait enfermée dans Vérone, sous la protection de trois cents lances françaises. M. de Chaumont marcha à son secours avec quinze cents lances et dix mille fantassins. Il reconquit d'abord le Polésine de Rovigo, et il se dirigea ensuite vers Vicence [2]. Les Vénitiens avaient perdu, à la fin de février, leur général Nicolas Orsini, comte de Pitigliano, mort, à l'âge de soixante-huit ans, des suites de ses fatigues à la défense de Padoue. Ils l'avaient remplacé par Jean Paul Baglioni, auquel ils n'avaient pu donner que six cents hommes d'armes, quatre mille chevau-légers et huit mille fantassins. Baglioni, avec si

[1] Macchiavelli, Legazioni, t. VII, p. 380. — Lettre de Blois. du 2 septembre 1510. — Mém. de Bayard, t. XV, c. 40, p. 151. — Fr. Belcarii, l. XI, p. 335. — Lettres de Louis XII, t. I, p. 233, 237, etc. — Flassan, Hist. de la diplomatie, t. I. p. 293.

[2] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 471. — P. Bembi, l. X, p. 228. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 339.

peu de troupes, ne put tenir la campagne contre Chaumont, secondé par les Allemands et les troupes du duc de Ferrare ; il prit aux Brentelles une forte position, couverte par trois rivières, et il renonça à défendre le Vicentin. Les habitants de Vicence envoyèrent au prince d'Anhalt pour offrir de capituler : celui-ci répondit qu'il n'avait point de grâce à accorder à des rebelles, et qu'il voulait faire d'eux un exemple terrible pour l'instruction du monde : heureusement les habitants, craignant d'avance sa férocité, avaient emporté à Padoue presque tous leurs effets, et purent encore s'enfuir avant son arrivée. Il trouva la ville ouverte et déserte, et le pillage ne satisfit point l'avidité des vainqueurs. Il consentit ensuite, à la persuasion de Chaumont, à ne pas brûler les maisons, moyennant 50,000 ducats que lui firent payer les propriétaires [1]. En même temps, les habitants de la campagne se réfugièrent dans les vastes carrières souterraines, nommées la grotte de Masano. Ils y étaient au nombre de six mille : les hommes se tenaient à l'entrée, qui était fort étroite, pour la défendre au besoin. Au fond de la caverne, ils avaient placé leurs femmes et leurs enfants avec leurs richesses. Un capitaine d'aventuriers français, nommé l'Hérisson, découvrit l'ouverture de la grotte de Masano. Il ne put y pénétrer de vive force ; mais quelques gentilshommes, qui s'y trouvaient mêlés avec les paysans, se laissèrent effrayer, et lui offrirent une rançon. Il apprit ainsi qu'au fond de la grotte on avait accumulé des richesses considérables ; il conçut alors l'atroce projet d'étouffer à la fois tous ceux qui s'y trouvaient, pour les dépouiller ensuite. Il employa sa compagnie à construire un immense bûcher à l'entrée de la caverne ; la direction de celle-ci était telle que la fumée la parcourait tout entière. Avec sa troupe, il resta de garde autour du feu, insensible aux cris et aux gémissements qui partaient de cette horrible fournaise, jusqu'à ce que tout eût péri, que la fumée fût dissipée, et qu'il pût entrer dans la caverne pour partager le butin acquis par cette scélératesse [2].

L'horreur qu'éprouvèrent ces soldats eux-mêmes, en sortant les cadavres pour les dépouiller, se communiqua aux chefs de l'armée ; et

[1] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 477. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 339. — P. Bembi, l. X, p. 225.

[2] Mém. du chev. Bayard, c. 40, p. 152. — Mémoires de Fleuranges, t. XVI, p. 55. — Fr. Guicciardini, l. IX, p. 477. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 340. — P. Bembi, l. X, p. 225. — Gio. Cambi Istor. Fior., p. 239. — Républ. ital., c. 106.

Bayard fit pendre à l'entrée de la grotte, les aventuriers qui avaient allumé le feu. Mais les supplices ne suffisaient point pour contenir dans la dicipline ces soldats barbares, de nations différentes, qui rivalisaient entre eux de cruauté, et que le besoin poussait aussi quelquefois aux excès ; car leurs chefs les laissaient souvent sans paye et sans vivres. Fleuranges, en effet, vit piller trois fois dans une semaine la ville de Vérone par les landsknechts [1]. Maximilien cependant s'arrêtait à Augsbourg, sans qu'on pût savoir pourquoi, et ses ambassadeurs écrivaient à sa fille qu'il en résultait pour lui autant de déshonneur que de dommage [2].

A la fin de mai, Chaumont attaqua les deux places de Porto et de Legnago, bâties des deux côtés de l'Adige : toutes deux furent emportées d'assaut [3]. Il avait ordre de congédier ensuite son infanterie, et de ramener la gendarmerie à Milan, mais sur les instances des envoyés de l'Empereur, le service de cette troupe auxiliaire fut prolongé encore quelque temps. Louis XII se flattait toujours d'obtenir de Maximilien la cession de Vérone, en retour pour les sommes qu'il lui avançait et les secours qu'il lui donnait. Il écrivit donc à Chaumont de continuer encore pendant tout le mois de mai la guerre pour son compte; et l'armée française s'empara pendant ce mois de Cittadella, de Marostica, de Bassano, de la Scala, et de Covolo [4]. Plus tard Chaumont s'empara encore de Monselice, et il traita cette riante bourgade avec la plus effrayante cruauté : il fit passer au fil de l'épée sept cents stradiotes qui la défendaient, aussi bien que tous les habitants. Cependant cette atroce manière de faire la guerre commençait à porter son fruit ; elle redoublait l'attachement des paysans pour la république, par opposition et aux Français, et aux Allemands, plus féroces encore. L'évêque de Trente en ayant fait un grand nombre prisonniers, voulut leur faire crier *Vive l'Empereur!* ils répondirent *Vive saint Marc !* quoiqu'ils fussent pendus aussitôt qu'ils avaient proféré ce cri. Ils s'empressaient à rendre toute espèce de service à la cavalerie vénitienne; ils la tenaient avertie de tous les mouvements des Français et des impériaux; ils enlevaient les vedettes, les partis détachés, les convois. Bientôt les vivres commencèrent à manquer ; et Chaumont, fatigué de faire la

[1] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 63.
[2] Lettres de Louis XII, t. I, p. 241.
[3] Républ. ital., c. 106. — Lettres de Louis XII, p. 243.
[4] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 470. — P. Bembi, l. X, p. 229.

guerre pour un Empereur qui ne le secondait point, qui manquait à toutes ses promesses, et qui semblait se plaire à déjouer les efforts qu'on faisait pour lui, laissa Précy avec quatre cents lances, et quinze cents fantassins espagnols à l'armée impériale, et revint en hâte à Milan, où des dangers inattendus réclamaient sa présence[1].

Le pape en effet avait réussi à réunir contre les Français tous les ennemis par lesquels il avait résolu de les faire attaquer; et il avait combiné leur agression simultanée avec l'habileté d'un général d'armée. Le 7 juillet, il avait accordé à Ferdinand le Catholique l'investiture du royaume de Naples, qu'il lui avait refusée jusqu'alors; mais en même temps il avait annulé de sa seule autorité la clause du traité de Blois qui assurait la réversion de l'Abruzze et de la Campanie à la couronne de France, si Ferdinand mourait sans laisser d'enfants de Germaine de Foix[2]. Tandis que Louis XII s'étonnait encore de l'audace avec laquelle un souverain étranger lui enlevait des droits garantis par les traités, Jules II fulmina, le 9 août 1510, contre Alphonse d'Este, duc de Ferrare, une bulle dans laquelle il l'accusait d'ingratitude envers le saint-siége, de désobéissance, de rébellion en se mettant sous la protection du roi de France, pour laquelle il payait 30,000 écus par année. Il le nommait fils d'iniquité, et nourrisson de perdition; il le déclarait déchu de toutes les dignités, de tous les honneurs, et de tous les fiefs qu'il tenait du saint-siége; il déliait enfin tous ses sujets de leur serment de fidélité : tous ses soldats de celui d'obéissance[3]. Peu de jours après, le pape fit jeter en prison le cardinal d'Auch, sur le soupçon qu'il voulait s'échapper de Rome; et il obligea le cardinal de Bayeux à reconnaître que, s'il s'éloignait de la cour pontificale, il serait déchu par ce fait seul du cardinalat. Jules II regardait ces deux prélats comme des otages qui lui répondaient de tout le clergé français. En même temps il renvoyait avec colère les ambassadeurs du roi qui se présentaient à lui. Il ne paraît pas cependant qu'il fît suivre toutes ces manifestations d'inimitié, d'une déclaration de guerre contre la France[4].

[1] Mém. de Bayard, c. 40, p. 157.—Br. Belcarii, l. XII, p. 342. Fr. Guicciardini, l. IX, p. 481.

[2] Raynaldi Annal. eccles., 1510, § 25.—Mariana, Hist. de Esp., t. X, l. XXIX, c. 24, p. 328. — Fr. Guicciardini, l. IX, p. p. 484.

[3] *Ibid.*, 1510, § 15.— Paolo Giovio, Vita di Alfonso da Este, p. 41.

[4] *Ibid.*, § 18 et 19. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 343. — Fr. Guicciardini, l. IX, p. 484.

Il voulait en effet surprendre l'armée française, et il se flattait qu'elle serait attaquée à l'improviste de tous les côtés à la fois. Une flotte vénitienne devait paraître devant Gênes, et y exciter un soulèvement contre les Français ; une armée de quinze mille Suisses qu'il avait prise à sa solde, devait descendre des montagnes et s'emparer de Milan. Son neveu, le duc d'Urbin, devait entrer dans le Ferrarois, avec l'armée de l'Église, renforcée par un corps espagnol ; en même temps enfin, les Vénitiens devaient s'avancer du côté de Vérone. Mais, quelque bien combiné que fût le plan du pontife, il échoua, parce qu'il ne put réussir à faire agir des confédérés éloignés, qui se défiaient les uns des autres, avec la simultanéité et la précision qu'il aurait pu à peine attendre de ses propres généraux. Les attaques se succédèrent, au lieu d'être faites toutes à la fois, selon les instructions qu'il avait données.

La première attaque se fit sur Gênes. Octavien Fregoso, avec un corps d'émigrés génois, fut transporté dès les premiers jours de juillet, sur onze galères vénitiennes et une du pontife, dans le golfe de Chiavari et Rapallo. En même temps, Marc-Antoine Colonna, général au service du pape, ayant rassemblé une petite armée dans l'État de Lucques, s'avança tout à coup jusque dans la vallée de Bisagno. Jules II avait compté que la vue seule des émigrés génois soulèverait tout leur parti ; qu'une émeute éclaterait dans Gênes, pour venger le parti populaire si cruellement traité par Louis XII. Mais ou la haine contre les Vénitiens, ou la peur, eurent plus de puissance que ces souvenirs. Les Fieschi armèrent leurs vassaux en faveur de la France ; six galères provençales entrèrent dans le port, conduites par M. de Prégent, et l'armée et la flotte du pontife ne trouvant aucun appui dans le pays, furent obligées de se retirer avec honte et avec dommage [1].

La seconde attaque était dirigée par le duc d'Urbain, commandant de l'armée pontificale, contre la Romagne ferraroise. Il s'empara de Lugo et de Bagna Cavallo ; et, tandis qu'il attirait sur lui l'attention du duc de Ferrare, Modène ouvrit ses portes, le 19 août, au cardinal de Pavie. Reggio, dont il devait s'emparer aussi, fut sauvé par l'arrivée de deux cents lances, qui y furent envoyées par M. de Chaumont [2].

Ce ne fut qu'au commencement de septembre que les Suisses pas-

[1] Barth. Senaregæ de Rebus Genuens., p. 602. — P. Bizarri, l. XVIII, p. 427. Uberti Folietæ Genuens., Hist., l. XII, p. 707.

[2] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 286. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 344.—Paolo Giovio, Vita di Alfonso, p. 44. — Macchiavelli, Legazioni, t. VII, p. 368.

sèrent le Saint-Gothard, et arrivèrent à leur tour en Italie. Ils étaient alors au nombre de six mille hommes seulement, avec à peine quatre cents cheveaux. Entrés à Varèse, ils s'y arrêtèrent jusqu'à ce qu'un second corps de quatre mille hommes fût descendu de leurs montagnes et les eût rejoints. Beaucoup de bons officiers s'étaient formés dans leurs longues guerres ; mais, soit qu'ils n'eussent point de généraux, soit que la jalousie de canton à canton les empêchât de se soumettre à un chef, le seul évêque Mathias Schinner marchait à la tête de leur armée, encore était-il fort mal obéi de ses soldats, les connétables de chaque canton n'en faisant qu'à leur tête. Chaumont était accouru au-devant d'eux avec cinq cents lances et quatre mille fantassins ; mais il était bien résolu à ne pas leur livrer la bataille qu'ils cherchaient. Il les suivait de loin seulement, pour gêner leurs convois, et les arrêter au passage des rivières. Les Suisses ne se laissèrent jamais entamer ; mais leurs mouvements étaient lents et embarrassés ; ils semblaient marcher au hasard ; car, après avoir traversé les monts de Brianza, et occupé les faubourgs de Como, ils rentrèrent tout à coup dans leurs montagnes, sans avoir gagné, par aucune action d'éclat, l'argent qu'ils avaient coûté au pape. Aussi assure-t-on qu'après avoir reçu de Jules II 70,000 écus pour entrer en Lombardie, Ils s'en étaient fait payer tout autant par Chaumont pour en ressortir [1].

Cependant les Vénitiens profitèrent de toutes ces diversions, et de l'obligation où s'étaient trouvés les Français de se séparer de l'armée impériale, pour reprendre sur celle-ci Este, Monselice, Bassano, Vicence, et pour planter même leurs batteries devant Vérone ; mais après avoir éprouvé un léger échec, les Vénitiens retirèrent, le 12 septembre, leurs canons de ces batteries, et ils retournèrent dans leur camp retranché de Saint-Martin, où ils demeurèrent tranquilles pendant le reste de la campagne. Les Français qui leur étaient opposés ne firent plus de leur côté aucun mouvement [2].

Quand la nouvelle de ces violentes attaques du pape fut portée à Louis XII, il sentit combien il serait dangereux pour lui de faire de cette querelle politique une querelle religieuse, et combien il lui importait d'arrêter la fermentation populaire que les prêtres pourraient exciter dans son royaume. D'après plusieurs de ses propos qui se sont con-

[1] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 489. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 344. — Mém. du chev. Bayard, c. 41, p. 159. — Républ. ital., c. 107.

[2] *Ibid.*, p. 489. — P. Bembi, l. XI, p. 238.

servés, il semble qu'il n'était point lui-même courbé sous le joug de la superstition ; mais Anne de Bretagne, sa femme, croyait qu'on ne pouvait avoir le pape pour ennemi, sans se mettre en révolte contre la religion et contre l'Église ; et elle regardait comme le plus grand des malheurs une guerre avec le pontife, qui exposerait le roi à l'excommunication. Toutefois, on put remarquer à cette occasion combien l'autorité de la cour de Rome était affaiblie et dans le clergé et dans le peuple ; soit que la fermentation des esprits qui devait, au bout de bien peu d'années, faire éclater la réformation, eût déjà fait de grands progrès ; soit que le clergé, tout occupé de ses intérêts temporels, se prêtât avec une déférence presque servile à ce que lui demandait l'autorité. En effet, Louis XII convoqua une assemblée du clergé de France, d'abord à Orléans et ensuite à Tours. Les prélats réunis le 14 septembre dans cette dernière ville, répondirent, à ce qu'il semble, sans hésitation, sans discussion, selon les vœux de la cour, à huit questions qui leur furent posées. Ils autorisèrent le roi à faire la guerre au pape, soit pour se défendre lui-même, soit pour défendre le duc de Ferrare, son confédéré ; à occuper dans ce but Bologne ; à rompre ses relations avec le pontife, quant aux choses temporelles, et à faire exécuter les décrets du concile de Bâle [1]. Mais d'autre part, tout le clergé de Bretagne qui se trouva à cette assemblée, se conformant aux désirs de la reine, comme le clergé de France se conformait aux désirs du roi, protesta, le 26 septembre, qu'il ne faisait point partie de l'église gallicane ; qu'il était étranger à la défense de ses libertés, et qu'il se refusait à toute conclusion contraire à l'honneur du saint-siége, ou favorable aux doctrines du concile de Bâle [2].

Jules II avait eu à peine le temps d'apprendre le résultat des délibérations du clergé de France, lorsque, la veille des ides d'octobre, il fulmina de Bologne une excommunication contre les chefs principaux de l'armée française. Il nomma spécialement Charles de Chaumont d'Amboise, lieutenant du roi dans le duché de Milan ; Galeas et Marc-Antoine Palavicini ; Théodore, George et Alexandre Trivulzio ; Bayard, Fontrailles, Châtillon et Gaston de Foix [3].

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1510, § 20. — Concilia generalia Labbei, t. XIII, p. 1481. — Isambert, Anc. Lois françaises, t. XI, p. 604. — Macchiavelli, Legaz., t. VII, p. 386.

[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXII, p. 831. — Protestation, Actes de Bretagne, t. III, p. 896.

[3] Raynaldi Annal. eccles., 1510, § 16.

Jules II avait fait son entrée à Bologne, le 22 septembre, avec toute sa cour, en même temps que son armée s'était jointe à celle des Vénitiens pour ravager le Ferrarais. Cependant la discorde avait éclaté, dans ses conseils, entre le duc d'Urbin son général et son neveu, et le cardinal de Pavie son confident et son principal ministre. Le pape était trompé sur le nombre des troupes qu'il payait ; leurs forces n'étaient point suffisantes pour les entreprises qu'il méditait, et Alphonse Ier, duc de Ferrare, qui possédait la plus belle artillerie de l'Europe, continuait à se défendre avec valeur contre les deux armées de la république et du pape ; d'ailleurs Chaumont, n'ayant plus rien à craindre des Suisses, était revenu à son aide, et le 12 octobre il avait tracé son camp à Crespolano, à dix milles de Bologne [1].

Le pape se trouvait alors sans troupes, dans une grande ville peu susceptible de défense, et d'où il avait chassé les Bentivoglio. Le parti de ces princes était toujours nombreux, il s'agitait autour de lui, et il était prêt à tendre la main aux Français. Sa cour était frappée de terreur, et lui adressait les plus vives instances pour l'engager à accepter la paix. Les ambassadeurs de l'Empereur, du roi catholique, de l'Angleterre, le sollicitaient d'entrer en négociation ; lui-même il était sur son lit, accablé par un accès de fièvre ; mais seul il conservait son courage et sa fermeté au milieu de cette troupe tremblante. Il fit venir les ambassadeurs vénitiens, et il leur déclara que s'ils ne faisaient pas avancer de leur camp de la Stellata un renfort de troupes qui entrât dans Bologne avant la fin de la journée du lendemain, il traiterait avec les Français. Il dépêcha en effet le comte de Mirandole à Chaumont, pour entrer en négociations. Celui ci avait voulu effrayer le pape ; mais il savait combien son maître désirait se réconcilier à lui, et il ne le désirait pas moins vivement lui-même. Il demanda l'abolition de toutes les censures prononcées contre lui-même et ses généraux, contre Alphonse d'Este, Bentivoglio, et leurs adhérents ; la restitution aux Bentivoglio de leurs biens, sous condition qu'ils s'établiraient à quatre-vingts milles de distance de Bologne ; le renvoi à des arbitres des difficultés entre le pape et le duc de Ferrare ; le dépôt de Modène entre les mains de l'Empereur, et une suspension d'armes pour six mois, durant laquelle chacun retiendrait ce qu'il possédait. Quoique ces conditions fussent fort modérées, Jules II se récria cependant sur l'arro-

[1] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 497. — Fr. Belcarii, l. XII, p 350. — Républ. ital., c. 107.

gance des Français ; il appela, contre son usage, les cardinaux à délibérer avec lui, et il fit naître des retards, tantôt par ses emportements, tantôt par les accidents de sa maladie. Ainsi se consuma toute la journée du 13 octobre; et avant la nuit, Chiappino Vitelli entra dans la Bologne avec six cents chevau-légers vénitiens, et un corps de cavalerie turque que la république avait pris à son service. Aussitôt le pape reprit sa confiance et sa hauteur accoutumées [1].

Chaumont s'était avancé jusqu'à trois milles de Bologne, mais de tous côtés s'approchaient aussi des troupes vénitiennes, pontificales ou espagnoles, qui se disposaient à l'envelopper. Le pape lui fit dire qu'il n'entendrait à aucune négociation, si au préalable Ferrare n'était pas remise entre ses mains. Il sentit avec dépit qu'il avait été la dupe d'un vieux pontife qu'il croyait mourant, et il fut obligé de faire sa retraite, tandis que Jules était en effet si malade, que le 24 octobre on désespéra de sa vie [2].

L'armée française avait besoin de repos ; l'argent et les munitions manquaient à M. de Chaumont, aussi bien qu'au duc de Ferrare, et ils avaient distribué leurs troupes en quartiers d'hiver : mais pendant ce temps, l'armée pontificale s'était rassemblée ; et dès que Jules II fut entrée en convalescence, il assura que le meilleur régime pour achever de rétablir sa santé, c'était de châtier ses ennemis. Il poussa en conséquence son armée au siége de la Mirandole et de Concordia. Ces deux châteaux formaient la petite principauté du comte Louis Pic de la Mirandole, qui avait épousé une fille du maréchal Trivulzio, et qui, s'étant mis sous la protection de Louis XII, avait fait de ses deux châteaux des places d'armes françaises [3].

(1511.) Concordia ne put résister que peu d'heures au feu des batteries de Jules II ; la place fut prise au milieu de décembre. L'armée passa aussitôt devant la Mirandole ; et comme cette place, beaucoup plus forte, faisait une plus longue résistance, le pape crut que ses soldats, et son propre neveu le duc d'Urbin, qui les commandait, n'agissaient qu'avec mollesse. Impatienté, se défiant de tout le monde, le vieux pontife voulut presser lui-même le siége. On le vit avec étonnement et avec scandale arriver à son armée dans les premiers

[1] Franc. Guicciardini, l. IX, p. 502. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 352.

[2] *Ibid.*, l, IX, p. 503. — Parisii de Grassis, Diarium curiæ Romanæ, apud Raynaldi, 1510, § 23.

[3] *Ibid.*, p. 507. — Mém. de Bayard, t. XV, c. 42, p. 173.

jours de janvier 1511, faire pointer les canons sous ses yeux, et encourager les soldats en leur promettant qu'il n'accorderait aucune capitulation aux assiégés, et qu'il abandonnerait la ville au pillage. Plus intrépide qu'aucun de ses guerriers, il se logea sous le feu même de la Mirandole, en sorte que deux de ses domestiques furent tués dans sa cuisine. Il ne s'exposait guère moins dans les courses qu'il faisait pour hâter l'arrivée de ses renforts. Le chevalier Bayard, qui était alors au camp du duc de Ferrare, sur le Pô, dit un jour à celui-ci : « Demain » au matin, quand le pape délogera de San-Felice, je suis informé » qu'il n'a que ses cardinaux, évêques et pronotaires, et bien cent chevaux de sa garde. Je sortirai de mon embûche (dans quelques maisons ruinées sur la route de la Mirandole) et il n'y aura nulle faute » que je ne l'empoigne. » Il échoua cependant ; une forte neige ayant fait rebrousser chemin au pape au moment où le bon chevalier attaqua son escorte. Toutefois, ajouta le *loyal serviteur* qui a écrit ses Mémoires, « s'il eût autant demeuré qu'on mettrait à dire un *Pater noster*, il » était croqué [1]. »

Alexandre Trivulzio, qui commandait dans la Mirandole, fut forcé de capituler le 20 janvier, et le pape consentit à recevoir une somme d'argent, qu'il distribua à ses soldats pour leur tenir lieu du pillage de la Mirandole : mais il monta lui même par une échelle sur la brèche pour prendre possession d'une conquête due plus encore à son obstination qu'au courage de ses soldats [2].

Louis XII, irrité des violences du pape, se croyait du moins assuré de l'appui de l'Empereur pour les réprimer. Celui ci lui avait envoyé son secrétaire intime, Matthieu Langen, évêque de Gurck, pour resserrer leur alliance, et cet ambassadeur avait signé à Blois, le 7 novembre 1510, un nouveau traité par lequel Maximilien s'engageait à concourir de toutes ses forces au rassemblement d'un concile œcuménique, qui réformerait l'Église dans son chef et dans ses membres [3]. Se reposant sur cette alliance, Louis ordonna à Chaumont d'attaquer le pape à son tour, et de lui faire sentir quelle était la puissance du

[1] Mém. de Bayard, c. 45, p. 175-180.

[2] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 510. — Mém. de Bayard, c. 43, p. 180. — Mém. de Fleuranges, p. 71. — Républ. ital., c. 107.

[3] Recueil des Traités de Paix, t. II, p. 31. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. 1, p. 132. — Flassan, t. I, p. 460. — Coxe, Maison d'Autriche, t. II, c. 24, p. 137.

roi de France. Mais Chaumont, élevé par le crédit de son oncle le cardinal d'Amboise, n'était pas de force à porter le fardeau dont il était chargé : il était sans talent pour la guerre, et il ressentait une extrême jalousie contre le vieux maréchal Trivulzio, l'un des bons capitaines formés en Italie par l'étude de la science militaire : il suffisait presque toujours à Chaumont que ce maréchal, qui lui était associé dans le commandement, proposât un plan de campagne, pour qu'il en adoptât un tout contraire. Trivulzio conseillait de marcher sur Modène et Bologne, pour forcer l'armée vénitienne à venir défendre ces deux villes; se croyant sûr que s'il pouvait une fois la faire sortir de la forte position qu'elle occupait au Bondeno, dans l'État de Ferrare, il pourrait lui livrer bataille et la détruire. Chaumont résolut, au contraire, de marcher droit au Bondeno, le long des digues des rivières, au travers de plaines inondées. Il reconnut pourtant, après avoir suivi quelque temps ce chemin dangereux, à quel point il compromettait la sûreté de son armée, et il l'abandonna. Il essaya alors de reprendre le premier projet, et de s'emparer de Modène ; mais, dans l'intervalle, l'ambassadeur d'Aragon avait déterminé le pape à remettre cette ville en dépôt entre les mains de Witfrust, ambassadeur de Maximilien à la cour de Rome. En arrivant devant Modène, Chaumont vit flotter sur ses tours les drapeaux de son allié, et il dut renoncer à une conquête dont il se croyait assuré [1].

Ces mauvais succès, joints à des symptômes que Chaumont ne pouvait méconnaître du peu de confiance que lui accordaient les troupes, et du déclin de sa faveur à la cour, le jetèrent dans une profonde mélancolie. Il était bourrelé de remords de devoir faire la guerre au pape, et l'excommunication dont il était frappé le glaçait de terreur. Il était déjà bien malade de chagrin, lorsqu'un jour qu'il était fort échauffé, un accident le renversa d'un pont dans l'eau. Sa maladie fit dès lors des progrès rapides. Il se fit transporter à Correggio, d'où il envoya solliciter le pape de lui accorder son pardon : mais avant que l'absolution qu'il attendait fût arrivée, il mourut le 11 mars 1511, à l'âge de trente-huit ans [2].

A la mort de Chaumont, Jean-Jacques Trivulzio prit le comman-

[1] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 515. — Fr. Belcarii, l. XII, p. 358.—Paolo Giovio, Vita di Alfonso da Este, p. 49.

[2] Mémoires de Fleuranges, t. XVI, p. 70 — Lettres de Louis XII, t. II, p. 121. — Républ. ital., c. 107.

dement de l'armée française; il crut toutefois devoir la tenir en repos jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la cour. D'ailleurs Maximilien et Louis étaient convenus d'ouvrir un congrès à Mantoue, pour travailler à la pacification de l'Italie et de l'Égliae. Le duc de Gueldre avait rompu la paix avec la gouvernante des Pays-Bas, en s'emparant par surprise, le 6 février, de la place de Hardwick ; et cet acte d'hostilité pouvait brouiller de nouveau la France avec Maximilien [1]. Louis désirait, au contraire, resserrer ses liens avec l'Empereur. Il avait envoyé l'évêque de Paris en Italie, pour s'entendre avec Matthieu Langen, secrétaire de Maximilien, sur l'ouverture du congrès qui devait se tenir à Mantoue : l'un était déjà arrivé à Correggio, l'autre à Riva, sur le lac de Garda. Les hostilités furent donc suspendues, pour laisser le champ plus libre aux négociations [2].

[1] Lettre d'un envoyé de l'Empereur. Lettres de Louis XII, t. II, p. 116.

[2] Lettre d'André de Burgo, ambassadeur de l'Empereur, à Marguerite d'Autriche, t. II, *ibid.*, p. 125.

CHAPITRE XXXII.

Louis XII ne pouvant obtenir la paix de Jules II, fait attaquer son armée, et convoque contre lui un concile à Pise. Le pape forme contre la France une ligue qu'il nomme sainte. Victoire et mort de Gaston, duc de Nemours. Les Français chassés d'Italie. La Navarre conquise par les Aragonais. Les ennemis de la France se divisent entre eux. — 1511-1515.

(1511.) Louis XII et Maximilien avaient invité les principaux États de l'Europe à envoyer des ambassadeurs, au printemps de l'année 1511, à Mantoue, pour y ouvrir un congrès. On doit supposer que l'annonce de ce congrès fit germer en France l'espoir de la paix ; et comme il serait impossible de découvrir un but national dans les guerres entreprises sous le règne de Louis XII, comme elles coûtèrent beaucoup de sang et de trésors à la France, et qu'elles furent signalées par plus de revers que de succès, il est bien probable que le peuple en désirait la fin. Nous devons dire cependant qu'aucun des écrivains français qui nous restent de cette époque ne laisse voir de traces de ce désir, et que, s'il existait, apparemment du moins il n'était pas bien vif. Depuis la fin du règne de Louis XI, le territoire français n'avait plus vu d'ennemis, et les vieillards seuls conservaient le souvenir de ces jours de deuil, de souffrance et d'humiliation, où presque toutes les provinces avaient été parcourues par les Anglais ou les Bourguignons, les villages brûlés, les paisibles habitants maltraités ou tués, les villes ruinées par les contributions de guerre qu'imposaient coup sur coup les vainqueurs. C'était là l'état de guerre qui inspirait de l'effroi, et dont le peuple demandait à sortir, même au prix des plus douloureux sacrifices. Mais, depuis que Charles VIII et Louis XII avaient porté la guerre au dehors des frontières, les Français, en sûreté chez eux, se trouvaient comparativement heureux. Il n'y avait besoin d'aucune rigueur pour lever des soldats ; la noblesse, ennuyée de son oisiveté, tourmentée du désir

d'aventures, était toujours empressée de servir, et la gendarmerie d'ordonnance pouvait à peine admettre dans ses cadres tous ceux qui se présentaient pour y entrer. Les compagnies d'aventuriers, qui depuis peu de temps formaient l'infanterie nationale, pouvaient moins encore suffire à recevoir tous les roturiers que le goût des hasards de la guerre, celui du pillage, et l'habitude de la débauche, rendaient peu propres aux occupations sédentaires. Rarement trente mille hommes d'infanterie avaient été sur pied en même temps; à peine sur ce nombre la moitié étaient Français de naissance; la paye était considérable; la licence extrême; les soldats ne s'engageaient qu'au mois, ou tout au plus pour une seule campagne : aussi les volontaires ne manquaient jamais.

Au reste, aucune opinion publique n'était éveillée en France : la nation ne connaissait point la conduite de son gouvernement, et n'y prenait aucun intérêt. En effet, il n'y avait ni tribunes, ni journaux, qui pussent l'initier dans ses propres affaires. Une seule fois, pendant tout ce règne, en 1506, les états généraux avaient été assemblés à Tours, mais leur session avait duré seulement trois jours, durant lesquels ils n'avaient pas abordé une seule question d'intérêt public. Des états provinciaux avaient été, il est vrai, assemblés fort régulièrement en Languedoc, et peut-être dans quelques autres provinces; mais ils s'occupaient uniquement de l'impôt qu'ils accordaient chaque année, avec quelques *crues* pour les dépenses de guerre. Toutefois, pour éviter des discussions avec les députés qui défendaient les intérêts de leurs provinces, on chargeait bien moins les pays d'états que les autres. En effet, la France, dans laquelle on ne comprenait point encore le Dauphiné, la Provence, la Bourgogne et la Bretagne, toujours traités comme des gouvernements étrangers, se divisait, pour la perception de l'impôt, en six généralités, savoir : la Langue d'oc et la Langue d'oil, le pays d'outre Seine, le Forez, Lyonnais et Beaujolais, la Normandie et la Picardie. Entre ces six divisions, on devait répartir, en 1511, pour l'aide et l'octroi, un million et demi de francs; et sur cette somme, on ne demanda aux états assemblés à Montpellier, le 17 janvier 1511, que cent quarante-cinq mille livres; de même, la crue de guerre, imposée sur tout le royaume, était de trois cent mille livres; le roi demanda au Languedoc, pour sa part dans cette somme, trente mille cinq cent quatre-vingt-une livres. Les états prétendirent que, dans leur proportion avec le reste du royaume ils devaient donner

seulement vingt-neuf mille neuf cent seize livres, et ils finirent par refuser même cette somme. Ainsi, il était convenu que le Languedoc devait payer moins du dixième des impôts de l'ancienne France, quoique, comme étendue ou comme richesse, il équivalût à peu près au sixième de la monarchie [1].

Les députés aux états provinciaux n'avaient donc pas manqué de zèle lorsqu'il s'était agi de défendre les intérêts des contribuables qu'ils représentaient ; ils avaient aussi dénoncé avec courage, dans leurs cahiers de doléances, les abus locaux dont leur province avait à souffrir ; mais ils ne s'étaient jamais élevés jusqu'à l'administration générale, moins encore jusqu'à la politique du royaume, dans ses rapports avec les étrangers. D'ailleurs, loin de chercher un appui dans l'opinion publique, ils se figuraient qu'ils défendraient mieux les intérêts de leur province à l'aide du secret ; et les états de Languedoc, en octobre 1514, s'imposèrent le serment « de ne rien dire ou révéler de » ce qui s'y seroit passé ; à peine, contre les contrevenants, d'être dé» clarés infâmes et parjures, et d'être privés pour toujours de l'entrée » aux états [2]. »

Outre les états provinciaux, il n'y avait guère dans le royaume d'autres corps constitués que les parlements ; ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux et Dijon étaient antérieurs au règne de Louis XII, et il avait institué ceux d'Aix en Provence et de Rouen. Le progrès de l'instruction avait fait passer toujours plus l'administration de la justice, des seigneurs aux hommes de loi ; les gentilshommes, lorsqu'ils essayaient de siéger dans les tribunaux, s'y trouvaient embarrassés, dépendants des gens de robe, et humiliés de leur ignorance, encore qu'ils affectassent de mépriser ceux dont ils étaient forcés de prendre les conseils. Cependant, le roi nommait toujours des baillis d'épée, pour rendre la justice dans les grands bailliages ressortissants des parlements ; mais ces baillis nommaient en pleine assemblée, « en l'au» ditoire de leurs siéges, » des lieutenants gradués, auxquels ils laissaient la charge de juger, en leur abandonnant le quart de leurs gages. Louis XII, par ce qu'on nomma l'ordonnance générale de Blois, au mois de mars 1499, avait réglé « que dorénavant les lieutenants gé» néraux des baillis, sénéchaux et juges, ne pourraient être élus ou » commis, sinon qu'ils soient docteurs ou licenciés, *in altero jurium*,

[1] Hist. génér. du Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 105.
[2] *Ibid.*, p. 107.

» en université fameuse[1], » et il avait attribué de plein droit à ces lieutenants le quart du traitement des juges qu'ils remplaçaient, sauf le cas où ces juges seraient non-seulement résidents, mais lettrés et gradués[2]. Cette ordonnance, en confirmant un changement que les mœurs avaient déjà établi, et en écartant tout à fait la noblesse des emplois de judicature, favorisa sans doute les progrès de la jurisprudence, et sépara davantage le droit de la force. Mais les hommes de loi n'arrivèrent pas de sitôt à sentir l'indépendance et la dignité de leur profession. Jaloux des seigneurs qu'ils avaient remplacés, ils cherchaient leur appui dans l'autorité royale, dont ils se déclaraient les plus ardents défenseurs, et ils ne se permettaient jamais de juger le gouvernement, ou même d'exprimer des vœux sur sa conduite politique.

Les parlements se bornaient à l'administration de la justice, et ne prétendaient aucune part dans les affaires de l'État. Les juges, sur leurs tribunaux, se gardaient d'y faire aucune allusion ; étrangers au monde, en rivalité avec la noblesse et avec le clergé, ils s'enfonçaient dans l'étude des lois, et ils ne s'exprimaient le plus souvent que dans une langue savante, qui achevait de leur ôter toute action sur le peuple.

Le clergé, qui attendait de la cour son avancement, était devenu fort servile ; toutes les fois que le roi, dans ses débats avec la cour de Rome, crut devoir recourir à son aide, il le trouva obéissant, et prêt à suivre l'impression qu'il lui donnait. Rien n'indique que dans aucune occasion les prêtres, à cette époque, aient parlé dans les chaires des affaires politiques, ou aient tenté d'éveiller aucune passion populaire.

Ainsi, on ne trouve nulle part la trace d'aucune communication de vive voix à aucune assemblée sur les affaires d'État. Il n'y avait non plus aucune communication par écrit, car le gouvernement n'avait senti jusqu'alors aucun besoin de diriger l'opinion populaire, qui ne s'occupait pas de ses actes. Aucune gazette d'aucune espèce n'existait en Europe ; aucune circulaire n'était adressée de la capitale aux provinces; aucun manifeste, aucune proclamation n'instruisait les sujets des motifs de la paix ou de la guerre, ne les félicitait sur les victoires, ou ne leur demandait une coopération plus active après les défaites. Aussi, les historiens français de cette époque, quoiqu'ils soient souvent riches en détails naïfs ou dramatiques sur la guerre, détails qu'ils recueillaient de la bouche de ceux qui avaient combattu, manifestent-ils la plus

[1] Ordonn. génér., § 48, Isambert, t XI, p. 347.
[2] *Ibid.*, § 49. — Rœderer, Louis XII, c. 21, p. 237 suiv.

absolue ignorance de la politique de leur gouvernement, de ses droits, de ses intérêts, de ses négociations. Les historiens de l'Italie jettent seuls quelque lumière sur la diplomatie de la France, accoutumés qu'ils sont, sous des gouvernements libres, et au milieu d'un peuple penseur, à étudier les intérêts nationaux. Il paraît que ces historiens, que Guicciardini surtout, firent un effet prodigieux en France, en enseignant aux Français leurs propres affaires. Aussi les deux meilleurs historiens français qui écrivirent en latin, peu de temps après la publication de l'histoire de Guicciardini, Belcarius et Ferronius, ne firent-ils le plus souvent que le copier. L'invention récente de l'imprimerie facilita l'introduction en France des exemplaires de cet ouvrage, et de ceux de Giovio et de Bembo, qui racontaient de même les guerres des Français en Italie; mais elle excita bientôt en même temps la défiance du gouvernement. La censure des livres, instituée par Alexandre VI, devint une affaire d'État. Le délit de publier des vérités offensantes étant devenu bien autrement grave que celui de consigner ces mêmes vérités dans un manuscrit qui ne pouvait pas circuler; il fut poursuivi par les princes avec beaucoup plus de vigilance. Les historiens devinrent plus timides et plus flatteurs, et s'il y avait une opinion populaire, ils se gardèrent de lui donner aucun essor.

Ainsi, nous ignorons si l'annonce du congrès de Mantoue excitait par avance en France aucune fermentation. Il n'en était pas de même en Italie, où les ravages de la guerre s'étaient exercés avec une férocité dont les autres siècles n'avaient pas produit d'exemple : les barbares étaient arrivés du Nord et du Midi, sans avoir été provoqués en aucune façon; ils avaient dépouillé et massacré les Italiens, pour le seul plaisir d'abuser de leur force, et l'avenir menaçait ces peuples de plus grands malheurs encore, si les princes étrangers, qui disposaient de leur sort, ne réussissaient pas à s'accorder. Aussi attendait-on dans toute l'Italie, avec la plus craintive impatience, l'ouverture du congrès de Mantoue.

Louis XII désirait sincèrement la paix. Il avait conquis dans la Vénétie tout ce qu'il pouvait espérer d'y garder, et il commençait à mesurer avec inquiétude toutes les inimitiés qu'il avait provoquées contre lui. Il se laissait aussi affecter par les remords et la désolation de sa femme, Anne de Bretagne, qui croyait qu'il s'exposait à la damnation éternelle, en faisant la guerre à l'Église. Anne avait donné au roi, le 25 octobre 1510, une seconde fille, qu'elle nomma Renée. Pendant sa grossesse, elle était persuadée que ses couches seraient

malheureuses, si Louis n'obtenait pas auparavant sa réconciliation avec le saint-siége. Après la naissance de l'enfant, elle pressait de nouveau son mari, en lui annonçant que Renée périrait dans sa première enfance, comme ses fils avaient déjà péri, s'il continuait à offenser le vicaire de Dieu sur la terre [1].

Mais Jules II était bien loin d'avoir des intentions si pacifiques. C'était lui qui avait appelé l'évêque de Gurck en Italie, en promettant de le faire cardinal, et au lieu de vouloir l'employer à traiter de la paix avec la France, il comptait réussir, par son entremise, à ébranler l'Empereur, à le détacher de Louis XII, et à le faire entrer dans une ligue, avec le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses, pour chasser les Français d'Italie [2]. Il offrait à Maximilien, au nom des Vénitiens, les concessions les plus amples ; il s'engageait à ce que la république lui laissât Vérone et Vicence ; à ce qu'elle tînt en fief de lui Padoue et Trévise, sous une redevance très-considérable ; enfin, à ce qu'elle lui abandonnât, en quelque sorte, tout ce qu'il se proposait d'obtenir par la guerre [3]. Maximilien était si inconstant que Louis n'avait aucun motif de se fier à ses précédents engagements, et l'on voit par les dépêches de son ambassadeur à la cour de France que celui-ci ne pouvait ni le comprendre ni le prévoir, et que n'osant pas, en écrivant à sa fille, accuser l'Empereur de gâter ses propres affaires, il en accusait presque dans chaque lettre *le grand diable d'enfer*.

Étienne Poncher, évêque de Paris, en qui Louis XII mettait une grande confiance [4], était arrivé à Mantoue au mois de mars, peu de jours après l'évêque de Gurck. Bientôt ils y furent suivis par don Pedro de Urrea et Jérôme de Vich, ambassadeurs de Ferdinand, l'un auprès de l'Empereur, l'autre auprès du pape. Mais ceux-ci, au lieu d'ouvrir des conférences à Mantoue, ne travaillèrent qu'à engager le secrétaire de l'empereur à se rendre avant tout auprès du pape pour entendre de sa bouche ses propositions. Jules II, pour le rencontrer, voulait bien s'avancer jusqu'à Bologne. Avant de partir pour cette ville, il fit en plein consistoire une nomination de huit cardinaux, au nombre desquels était Matthieu Schinner,

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXII, p. 832.

[2] Lettre d'André de Burgo à Marguerite d'Autriche, du 14 janv., t. II, p. 92.

[3] Lettre de Jules II à l'évêque de Gurck, du 11 février, t. II, p. 112.

[4] Étienne Poncher fut successivement président des enquêtes au parlement de Paris, évêque de Paris en 1503, chancelier du duché de Milan, chancelier de France le 6 janvier 1513, et archevêque de Sens en 1519. — Gallia Christ., t. VII, p. 157.

évêque de Sion, l'ennemi le plus actif de la France, et il annonça qu'il se réservait une neuvième nomination *in petto* [1]. C'était, en quelque sorte, promettre le chapeau, objet des vœux d'un ecclésiastique, à l'évêque de Gurck, s'il se montrait complaisant. Celui-ci partit en effet de Mantoue, et il arriva à Bologne le mercredi 9 avril, trois jours après le pape ; mais sa vanité immodérée le mit à l'abri des séductions que Jules voulait employer contre lui. Comme représentant de l'Empereur, il voulut que le pape traitât d'égal à égal avec lui. Il ne daigna pas s'aboucher avec trois cardinaux que le pape avait nommés pour conférer avec lui, et il leur envoya trois de ses gentilshommes pour le représenter. Toutes ses demandes, toutes ses démarches furent si insolentes que Jules II, malgré tout son désir de le gagner, ne put les supporter. De son côté il était incapable de modérer ses transports de colère ou sa haine contre la France. Le jour de Pâques, quoique les négociations fussent ouvertes, il comprit nominativement dans les excommunications de la bulle *in cœna Domini* tous les adhérents de la France ; il désigna même Louis XII, mais sans le nommer [2]. Le 25 avril, il eut une nouvelle conférence avec l'évêque de Gurck. Celui-ci annonça que Louis XII, pour avoir la paix, consentirait à abandonner quelques-uns des intérêts les plus chers de la maison d'Este ; mais Jules s'écria que quelques concessions ne pouvaient pas le contenter, qu'il fallait un entier abandon : en même temps, il insista pour que Maximilien ne songeât plus qu'à se venger de la France, avec les moyens que l'Église et ses alliés étaient prêts à lui fournir. Ces deux hommes impétueux s'échauffèrent dans leur conférence ; la dispute devint enfin si vive qu'en sortant du palais l'évêque de Gurck partit à l'instant pour Modène, et somma les ambassadeurs d'Espagne de faire retirer les troupes auxiliaires que leur maître fournissait au pape. Tout espoir de pacification fut abandonné, et le congrès de Mantoue fut rompu avant d'avoir été ouvert [3].

Louis XII ne fut point fâché de cette rupture de négociations qu'on cherchait à faire tourner contre lui. Il ne cessait de dire à l'ambassa-

[1] Fr. Guicciardini. l. IX, p. 521. — Parisii de Grassis Diarium curiæ Rom., apud Raynald. Ann. eccles.. 1511, § 47.

[2] Bulla data Bononiæ. 16 kal maii. Annal. ecclesiast.. 1511, § 50.

[3] Lettre de l'évêque de Gurck à Étienne Poncher, évêque de Paris. — Lettres de Louis XII, t. II, p. 137. — Fr. Guicciardini, l. IX, p. 524. — Raynaldi Annal, eccles., 1511. § 57. — Répub. ital., c. 107.

deurde l'Empereur que le seul moyen d'amener Jules II à des conditions raisonnables, c'était de détruire ses troupes, et celles des Vénitiens dans une grande bataille; qu'il avait de son côté l'avantage du nombre et de la valeur, et qu'il fallait en profiter. Il avait convoqué à Lyon un concile de l'église gallicane, et il s'y rendit lui-même le 11 avril; mais il y remarqua, avec surprise et défiance, qu'il n'y était arrivé aucun évêque des Pays-Bas; bientôt il apprit que Marguerite leur avait défendu, par une proclamation, de s'y rendre. Il regarda cet acte comme une entreprise sur sa souveraineté en Flandre, et il déclara que son parlement de Paris ne le souffrirait pas [1]. Sa défiance de Marguerite était fondée, car celle-ci travaillait secrètement à faire entrer son père dans une ligue qu'elle voulait former contre la France, avec les rois d'Aragon et d'Angleterre; et elle assurait que, de son côté, Louis XII était entré dans une ligue contre elle, avec les ducs de Gueldre, de Clèves, de Juliers et avec l'archevêque de Cologne [2]. Louis XII jugeait sans doute qu'une victoire éclatante confondrait toutes ces intrigues et affermirait l'Empereur dons son parti.

Pendant la durée des négociations, Trivulzio avait repris Concordia; il avait enlevé Manfroni, capitaine distingué des Vénitiens, et il avait déjoué à Gènes les intrigues de l'évêque de Vintimille, que Jules II y avait envoyé pour y opérer une révolution [3]. Dès qu'il reçut la nouvelle de la retraite de l'évêque de Gurck, il s'avança vers Bologne, et il vint se loger, entre Castel-Franco et la Samogia, en face de l'armée pontificale, qui était retranchée à Casalecchio. Jules II voulut d'abord persuader au duc d'Urbin son neveu d'attaquer les Français; mais celui-ci lui représenta si vivement combien il était inférieur en forces, que Jules fut tout à coup frappé de terreur, et se retira à Ravenne, après avoir confié au cardinal de Pavie, son confident, le commandement de Bologne. La retraite du pape, qu'on avait vu jusqu'alors se signaler par son audace, découragea ses partisans et redoubla l'ardeur de ses adversaires. A son tour, le cardinal de Pavie se laissa troubler par la fermentation qu'il observa dans le parti des Bentivoglio, à Bologne, la désobéissance de la milice et l'approche des Français. Le 21 mai, il s'enferma dans la forteresse, et peu d'heures après, ne s'y croyant plus en

[1] Lettres d'André de Burgo à Marguerite et à l'Empereur, des 11 et 12 avril, t. II. p. 142, 146.

[2] Lettres de Marguerite, t. II, p. 154, 157.

[3] Républ. ital., c. 107.

sûreté, il en partit, avec sa garde, pour Imola. Dès que sa fuite fut connue, le même jour, toute la ville se souleva, et les Bentivoglio, accompagnés par cent lances françaises, y entrèrent en triomphe. La position du duc d'Urbin, dont le camp s'étendait des portes de la ville jusqu'à Casalecchio sur le Reno, devenait fort dangereuse. D'un côté, il avait l'armée française; de l'autre, une ville insurgée. La terreur gagna le général et les soldats; dès le commencement de la nuit, le duc d'Urbin ordonna la retraite, mais elle se changea bientôt en fuite, d'autant que les paysans descendaient des montagnes, et que les bourgeois s'élançaient des portes de Bologne avec des cris menaçants. Une tête de pont sur le Reno avait été vaillamment défendue par Raphaël des Pazzi, et avait retardé la poursuite des Français; mais, quand cette position fut forcée, la cavalerie atteignit bientôt les bagages de l'armée pontificale, qui fuyait; et comme on vit le matin tous les chevaliers rentrer au camp chassant devant eux des ânes chargés de riches équipages, la déroute de Casalecchio ne fut connue dans le camp français que sous le nom de *journée des âniers* [1]. Le dépit et la douleur que cette déroute causait au pontife furent aggravés encore par une catastrophe qui en fut la suite, sous ses yeux mêmes, à Ravenne. Son neveu le duc d'Urbin, rencontrant à sa cour le cardinal de Pavie, à la lâcheté ou à la trahison duquel il attribuait sa défaite, le poignarda au milieu de ses gardes; et Jules II, dans une agonie de douleur, repartit de Ravenne le jour même pour retourner à Rome [2].

Si les Français, après la victoire de Casalecchio, avaient poursuivi l'armée pontificale, ils auraient pu la détruire tout entière, et ils n'auraient plus rencontré d'obstacle jusqu'à Rome. Mais Louis XII, qui était d'adord venu à Lyon, puis à Grenoble, pour diriger de plus près les affaires de l'Italie, ne voulut pas avoir l'air de s'acharner contre l'Église, et fournir ainsi un prétexte aux déclamations hypocrites de Ferdinand; il ordonna donc à Trivulzio de ramener ses troupes dans le duché de Milan, sans célébrer par aucune réjouissance la victoire qu'il venait de remporter sur le pape; bientôt il fit licencier cette armée, en ne retenant sous les armes que cinq cents lances et treize cents fantassins allemands [3].

[1] Fr. Guicciardini, l. IX, p. 529. — Mém. de Bayard, c. 46, p. 208. — Mém. de Fleuranges, p. 82. — Lettre de Trivulzio au Roi, du 22 mai, t. II, p. 235.

[2] Républ. ital., c. 107. — Lettre de Carondelet à Marguerite, t. II, p. 243. — Lettre d'André de Burgo à la même, p. 247. — [3] Fr. Guicciardini, l. X, p. 535.

Louis XII se sentait sans cesse gêné ou contrarié par les bizarreries inexplicables de Maximilien, en même temps qu'il conservait pour cet Empereur un respect, une déférence que Louis croyait devoir au chef temporel de la chrétienté, et qu'on n'avait point vu encore dans aucun autre roi de France. Maximilien menaçait toujours d'écraser les Vénitiens avec l'armée de l'Empire; il ne voulait se relâcher d'aucune des prétentions qu'il avait d'abord annoncées contre eux, ni leur laisser aucune parcelle du territoire qui lui avait été attribué en partage par le traité de Cambrai. Cependant il n'avait encore rien conquis par lui-même; il n'envoyait point d'armée en Italie, point d'argent à ses ambassadeurs; il ne répondait pas même aux lettres qu'on lui écrivait, et il restait à Munich, sans qu'on pût savoir ce qui l'y retenait [1].

Louis XII, impatienté de ne plus faire la guerre que pour le compte d'un allié qui se négligeait tellement lui-même, essaya s'il ne pourrait pas effrayer le pape en l'attaquant désormais avec des prêtres et non plus avec une armée. Cinq cardinaux s'étaient séparés de Jules II, qu'ils accusaient de mettre le trouble et le désordre dans l'Église. Ils étaient venus chercher un refuge en Toscane, d'où ils s'étaient ensuite rendus à Milan pour s'y mettre à la tête d'un parti d'opposition formé contre le pape [2]. Louis XII et Maximilien commencèrent par sommer le pape d'assembler un concile œcuménique, lui rappelant que le concile de Constance avait imposé aux papes futurs l'obligation de rassembler tous les dix ans ces comices généraux de l'Église, et que lui-même, au moment de son élection, s'y était engagé par serment. Comme Jules II ne tint aucun compte de cette sommation, l'Empereur et le roi eurent recours aux cardinaux réfugiés à Milan, et ceux-ci, le 16 mai, adressèrent à l'Église des lettres encycliques pour convoquer à Pise un concile qui devait s'y réunir le 1er septembre. Pise, ville demeurée presque déserte depuis que les Florentins en avaient fait la conquête, avait été, un siècle auparavant, le lieu choisi pour y rassembler le concile qui avait commencé à porter remède au grand schisme d'Occident. Les Florentins ne crurent pas pouvoir refuser l'usage de cette ville aux deux plus puissants souverains de la chrétienté; ils furent cependant fort alarmés lorsque, le 1er septembre, ils ne virent paraître que trois personnes pour ouvrir le concile. C'était pour eux la preuve que le

[1] Lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 6 juin, t. II, p. 254.
[2] Républ. ital., c. 108.

clergé lui-même de France et d'Allemagne réprouvait l'entreprise des deux souverains, qui tendait à renouveler le schisme [1].

D'autre part, Ferdinand le Catholique, qui donnait toujours à sa politique le masque de la religion, adressait à Louis XII et à Maximilien de fortes remontrances contre une tentative qui troublait le repos de l'Église. Bientôt il fut secondé par Henri VIII, et il était facile de reconnaître que Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, s'attachait au même parti. La reine Anne de France était tourmentée de remords et d'effroi en voyant la carrière dans laquelle s'engageait son mari. Celui-ci l'avait laissée à Blois, pour se soustraire à ses remontrances ; mais elle ne tarda pas à venir le rejoindre à Lyon [2]. De son côté, le pape, par une bulle du 18 juillet, convoqua un concile général à Saint-Jean de Latran, pour l'année suivante, et par là il ôta aux cardinaux séparatistes le seul prétexte sur lequel ils pussent se fonder pour en convoquer un sans son consentement. Aussi le clergé de France, sans oser résister ouvertement au roi, montrait une extrême répugnance à se rendre à Pise.

Tandis que les prêtres hésitaient, et que les rois étaient tout occupés de leurs négociations, Jules II fut saisi d'une maladie subite, qui le réduisit, du 17 au 22 août, à toute extrémité. Tous les cardinaux, même ceux qui avaient convoqué le concile de Pise, ne songèrent plus qu'au conclave et au danger qu'ils couraient d'en être repoussés comme schismatiques [3]. Bientôt, il est vrai, ils apprirent que le pape avait recouvré toute sa première vigueur, mais, d'autre part, les nouvelles de Pise devenaient inquiétantes. Tous les prêtres italiens avaient quitté la ville dès que les commissaires de Louis XII et de l'Empereur s'y étaient présentés. Ce fut bien pis lorsque les cardinaux schismatiques y arrivèrent le 1er novembre, avec quelques prélats français : le peuple ameuté leur ferma les portes des églises ; ils eurent beaucoup de peine à en trouver une où ils pussent dire leur première messe ; chaque jour ils étaient insultés dans les rues ; enfin, leurs domestiques prirent querelle avec de jeunes Pisans pour des filles publiques, et les prélats saisirent ce prétexte peu honorable, pour quitter Pise le 13 novembre, et s'ajourner à Milan [4].

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1511, § 1. — Labbei Concilia général., t. XIII, p. 1486. — Républ. ital., c. 108.

[2] Lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 20 mai, t. II, p. 229.

[3] Fr. Guicciardini, l. X, p. 545. — Raynaldi Ann. eccles., 1511, § 34.

[4] Legazioni di Macchiavelli, t. VII, p. 394-401. — Fr. Guicciardini, l. X, p. 159. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 374. — Républ. ital, c. 108.

Pendant que le concile de Pise se décriait ainsi toujours plus, les ennemis de la France s'enhardissaient. Jules II, par l'entremise du cardinal Schinner, évêque de Sion, s'était assuré des Suisses, que Louis XII avait eu l'imprudence d'offenser de nouveau par ses mépris [1]. Les ambassadeurs réunis, d'Angleterre et d'Aragon, firent à Louis d'énergiques représentations tant sur la protection qu'il accordait au concile de Pise, que sur la faveur qu'il montrait aux Bentivoglio. Louis chercha d'abord vainement quelque accommodement, puis, pressé sur les Bentivoglio, qu'on qualifiait de sujets rebelles du pape, il répondit enfin que son honneur ne lui permettait pas plus d'abandonner la protection de Bologne que celle de Paris. Cette réponse ayant été rapportée à Rome, une ligue entre le pape, le roi catholique et le sénat de Venise, pour préserver l'Église d'un schisme, et lui faire recouvrer les fiefs qui lui appartenaient, y fut solennellement proclamée le 5 octobre : elle prit le titre de sainte, comme ayant été formée pour la protection de l'Église. Bientôt après, le 24 octobre, le pape déposa les cardinaux qui avaient convoqué le concile de Pise, et il excommunia les Florentins pour l'avoir souffert sur leur territoire [2].

Dès que Louis XII reçut la nouvelle de la publication de la sainte ligue, il ordonna à M. de la Palisse d'assembler de nouveau l'armée française, de solder des fantassins, et d'attaquer la Romagne avant que l'armée espagnole, commandée par don Raymond de Cardone, vice-roi de Naples, y fût parvenue. Mais la Palisse n'avait pas encore réuni les treize cents lances et les deux cents gentilshommes volontaires qui devaient former sa gendarmerie, lorsque la Lombardie fut alarmée, au commencement de novembre, par l'apparition d'une armée suisse qui descendait de Saint-Gothard. La confédération hévétique, offensée par le ton que Louis XII avait pris avec elle, semblait résolue à lui faire sentir sa puissance. Elle avait donné à ses soldats le drapeau déployé à Nancy, en 1477, contre Charles le Téméraire, comme pour proclamer qu'il s'agissait cette fois d'une guerre nationale; elle avait demandé des canons et de la cavalerie aux Vénitiens, et seize mille fantassins étaient en marche de Varèse à Galerata [3]. Une

[1] Fr. Guicciardini, l. X, p. 547. — Fr. Belcarii, l. XIII, p 370.

[2] *Ibid.*, p. 550. — Raynaldi Ann. eccles., 1511, § 66. — Mariana Hist. de Esp., t. X, l. XXX, c. 5, p. 366.

[3] P. Bembi, l. XII, p. 270. — Fr. Guicciardini, l. X, p. 563. — Mém. de Bayard, c. 47, p. 216. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 375.

offense récente, l'arrestation de trois messagers d'État, de Berne, Schwitz et Fribourg, que les Français avaient conduits dans les prisons de Milan et soumis à beaucoup de mauvais traitements, avait donné lieu à cette dernière explosion de colère [1]. Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII, jeune homme âgé de vingt-deux ans, qui servait depuis une année en Italie, n'avait pour résister aux Suisses, que trois cents gendarmes et deux mille fantassins. Il recula donc devant eux; il fit garnir le château de Milan; et les Suisses, arrivés jusqu'aux portes de cette ville, s'en seraient rendus maîtres si leurs chefs l'avaient voulu. Mais ceux-ci traitaient sans cesse avec des négociateurs français; le baron de Hohensax était l'intermédiaire de ces marchés; bientôt il fit répandre le bruit parmi les Suisses, que les Vénitiens et le pape, leurs alliés, les avaient trahis, qu'ils avaient promis de l'argent qui n'arrivait pas, tandis que les Français leur offraient un mois et demi de solde pour les engager à se retirer. Tous finirent par accepter cette offre, et le 21 décembre ils repartirent pour Bellinzona, trahis non par leurs alliés, mais par leurs capitaines, qui s'étaient vendus à prix d'argent [2]. L'Italie fut étonnée et indignée de cette retraite, et en Suisse le ridicule poursuivit les soldats qui avaient marché à cette expédition. On racontait d'eux, qu'arrivés aux portes de Milan, leurs hallebardes, qu'ils tenaient hautes, s'étaient accrochées contre le seuil, et que ne songeant pas qu'ils pouvaient les baisser, ils avaient déclaré ne pouvoir entrer, et s'en étaient retournés dans leurs montagnes.

(1512.) Vers la fin de décembre seulement, don Raymond de Cardone arriva en Romagne avec douze cents hommes d'armes, mille chevau-légers, et dix mille fantassins espagnols formés par le comte Pietro Navarro, et qui s'étaient signalés avec lui dans ses aventureuses expéditions sur les côtes des royaumes d'Alger et de Tunis [3]. Cardone avait été reconnu comme général en chef de toutes les forces de la ligue, et en effet, dans le mois de janvier 1512, l'armée de l'Église, conduite par le cardinal légat Jean de Médicis, dans laquelle on comptait huit cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, et

[1] Mallet, Hist des Suisses, t. II, c. 6, p. 372. — Josiæ Simleri Valles. descriptio., l. II, p. 153.

[2] Fr. Guicciardini, l, X, p. 564. — P. Givio, Vita di Alfonso d'Este, p. 77. — Anonimo Padovano presso Muratori, Annali d'Italia., t. XIV, p. 85. — Mallet, Hist. des Suisses, t. II, c. 6, p. 374.

[3] Mariana, l. XXIX, c. 25, p. 333.

huit mille fantassins, vint se ranger sous ses ordres. Le plus ardent désir du pape était de reconquérir Bologne ; aussi fit-il entreprendre le siége de cette ville dès le 26 janvier, quoique la terre fût encore couverte de neige. Odet de Foix et Yves d'Allègre la défendaient avec deux cents lances françaises et deux mille fantassins allemands. La milice de la ville avait aussi pris les armes, mais elle inspirait peu de confiance ; l'enceinte de Bologne était bien vaste, et ses murs bien faibles pour résister à la puissance nouvelle de l'artillerie [1].

D'autre part, Raymond de Cardone, instruit par le souvenir tout récent de la défaite de Casalecchio n'osait pas hasarder son armée entre une grande ville et l'armée française. Gaston de Foix avait pris le commandement de celle-ci, et quoique Cardone comptât sur la diversion qu'André Gritti était chargé de faire, du côté de Brescia, avec l'armée vénitienne, il hésitait, malgré les instances du cardinal de Médicis, à mettre ses canons en batterie. Enfin, lorsqu'il se crut assuré que Nemours se dirigeait contre les Vénitiens, il commença son attaque du côté de la porte de Bologne qui mène en Toscane, en même temps que Pietro Navarro faisait attaquer les mêmes murailles par la mine. Déjà les murs étaient entr'ouverts, et l'on croyait pouvoir, avec succès, livrer un assaut, lorsque, dans la nuit du 4 au 5 février, Nemours conduisit toute son armée de Finale à Bologne, et grâce à un vent effroyable et à une neige qui tombait en abondance, il eut le bonheur presque inconcevable d'entrer à Bologne sans être aperçu des assiégeants ; aussi aurait-il pu les surprendre et les mettre en pièces le lendemain, et même le surlendemain matin ; mais il ne se figurait point lui-même qu'il eût si complétement dérobé son mouvement aux ennemis, et il donna à ses troupes un second jour de repos, dont, après une telle marche, elles avaient grand besoin. Dans la journée du 6 seulement, Cardone fut averti de l'arrivée des Français, et dès la nuit suivante, du 6 au 7 février, il se retira à Imola [2].

Nemours avait de justes motifs de balancer entre les deux attaques auxquelles les Français étaient en même temps exposés ; car le 3 février, les Vénitiens s'étaient rendus maîtres de la ville de Brescia, et ils en assiégeaient la citadelle. Le peuple, soit dans la ville, soit dans

[1] Fr. Guicciardini, l. X, p. 568. — Paolo Giovio, Vita di Leon X, l. II, p. 105. — Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 85. — Mariana, l. XXX, c. 6, p. 373.

[2] *Ibid.*, p. 573. — Mém. de Fleuranges, p. 85. — Mariana, l. XXX, c. 7, p. 382. — Républ. ital., t. XIV, c. 108.

les campagnes, s'était déclaré avec enthousiasme pour la république à laquelle il appartenait depuis un siècle ; et le comte Louis Avogaro, qui avait entraîné ses compatriotes dans l'insurrection, avait hasardé sa tête, celles de ses enfants, et tous ses biens, pour la délivrance de sa patrie. Gaston reçut le lendemain de la retraite des Espagnols de devant Bologne, la nouvelle de ce soulèvement, qui s'étendait avec rapidité. Déjà il avait gagné Bergame, et tous les châteaux du Bressan et du Bergamasque, et il menaçait Crème et Crémone. Le général français, avec une promptitude qui peut-être est son plus beau titre à la gloire militaire, repartit aussitôt de Bologne, traversa l'État neutre de Mantoue, sans la permission du souverain, surprit en chemin Jean-Paul Baglioni, qui ne s'attendait point à une telle diligence ; et après avoir mis en déroute l'armée vénitienne que Baglioni commandait, il arriva devant Brescia le neuvième jour. Il fut aussitôt admis dans la citadelle, où du Lude et Hérigoie commandaient une garnison française. Le lendemain, 19 février, jour du jeudi gras, il descendit dans la cour du château, pour attaquer les retranchements qu'André Gritti avait élevés en hâte, afin de le séparer de la ville [1]. Bayard conduisit cette attaque, à la tête de sa compagnie de cent cinquante gendarmes. Tous ces gentilshommes, à l'exemple du duc de Nemours, avaient ôté leurs chaussures, pour s'affermir mieux avec leurs pieds nus sur le terrain glissant. Ce fut à grand'peine qu'ils franchirent le rempart, lequel fut vaillamment défendu. Aussitôt que Bayard eut pénétré au delà, il fut frappé à la hanche d'un coup de pique qu'il crut mortel. « Compa-
» gnon, dit-il au sire de Molart, faites marcher vos gens, la ville est
» gagnée ; de moi je ne saurais tirer outre, car je suis mort. » Deux de ses archers, détachant une porte, le posèrent dessus, et l'emportèrent dans une des maisons de meilleure apparence, que la présence du bon chevalier sauva du pillage [2].

La ville était gagnée en effet, encore qu'il fallût livrer un second combat sur la place du Broletto. Mais les Français déjà vainqueurs refusaient toujours tout quartier. Yves d'Allègre gardait la porte par laquelle les fuyards auraient pu s'échapper ; en sorte qu'aucun ne put se dérober à son sort. Toute l'armée vénitienne d'André Gritti, et tous les bourgeois qui avaient pris les armes pour leur patrie, furent massa-

[1] F. Guicciardini, l. X, p. 575. — P. Bembi, l. XII, p. 274. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 381. — Mém. de Bayard, c. 49, p. 235, Mém. de Fleuranges, p. 87.
[2] Mém. de Bayard, c. 50, p. 245.

crés dans les rues. Le carnage continua sans interruption pendant toute la journée, quoiqu'il n'y eût plus nulle part de résistance. Guicciardini ne fait monter le nombre des morts qu'à sept ou huit mille; mais Nardi en compte quatorze mille; le serviteur de Bayard vingt-deux mille, et Fleuranges quarante mille. Le pillage dura deux jours, et fut aussi atroce que la boucherie qui l'avait précédé; car les soldats, après avoir tout pris aux malheureux habitants, les exposaient à des tortures horribles, pour leur faire révéler leurs richesses cachées. Tous les sanctuaires furent pillés comme les maisons privées; et le butin fait par les soldats fut estimé à trois millions d'écus. Le duc de Nemours, plusieurs jours après, et lorsque sa fureur devait être assouvie, envoya au supplice le comte Avogaro et ses deux fils, dont tout le crime était de s'être montrés fidèles à leur patrie. L'odieux pillage de Brescia fut fatal cependant à l'armée française, et au jeune prince qui la commandait. Tous les soldats, enrichis par ce brigandage, ne songèrent plus qu'à mettre en sûreté leur butin; les uns se hâtèrent de demander leur congé; d'autres, ne pouvant l'obtenir, désertèrent; plusieurs, par suite de leurs débauches, languirent dans les hôpitaux; et l'armée qui, en moins de douze jours, avait délivré Bologne, battu Baglioni et repris Brescia, cessa, bientôt après, d'être redoutable [1].

En même temps, la France, qui jusqu'alors avait tourné tous ses regards vers l'Italie, se trouvait tout à coup menacée par de nouveaux ennemis. Henri VIII, dans l'espoir de reconquérir la Guienne, avait accédé, le 17 novembre 1511, à la sainte ligue formée par le pape [2]. Il avait tenu ce traité secret, pour recevoir encore le 9 décembre, le dernier terme d'un subside que Louis XII lui payait pour le maintien de la paix. Mais dès qu'il eut reçu cet argent, il communiqua, le 4 février 1512, à son parlement, le projet qu'il avait formé d'attaquer la France, pour dissoudre le concile de Pise, et faire restituer Bologne au saint-siége [3]. Le parlement lui accorda en effet dans ce but des subsides, qui le mirent en état de transporter, au commencement de juin, huit ou dix mille hommes dans le Guipuscoa. Il était convenu avec

[1] Mém. de Bayard, c. 50, p. 245-258. — Mém. de Fleuranges, p. 88. — Jacopo Nardi, l. V, p. 233. — Fr Guicciardini, l. X, p. 577. — Républ. ital., c. 108.

[2] Dans Dumont, le traité de Burgos est sous la date du 20 décembre, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 137.

[3] Rymer, t. XIII, p. 310. — Polyd. Verg. Hist. Angl., l. XXVII, p. 624. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 44. — Hume, t. V, c. 27, p. 112.

Ferdinand que les Anglais et les Espagnols agiraient de concert pour attaquer les Français sur toute la frontière des Pyrénées. Mais tel n'était point le but réel du monarque aragonais. Il voulait s'emparer du royaume de Navarre, sur lequel Jean d'Albret régnait depuis 1494, avec sa femme Catherine de Foix. Louis XII avait longtemps disputé son titre, au nom de sa sœur, mariée au vicomte de Narbonne, et ses neveux Gaston de Nemours, et Germaine de Foix, qu'il avait mariée à Ferdinand. Il flattait Nemours qu'après ses conquêtes en Italie il l'éleverait sur le trône de Navarre. Cependant, pour se mettre en garde contre l'Espagne, il avait commencé à se rapprocher du roi de Navarre, et celui-ci, ébloui par les victoires des Français, signa avec empressement, à Blois, le 17 juillet 1512, un traité d'alliance avec la France, par lequel il s'engageait à refuser le passage, soit aux Anglais, soit aux Aragonais qui voudraient l'attaquer [1]. Il ne paraît point que Jean d'Albret eût reconnu le concile de Pise, ou qu'il y eût envoyé aucun prélat; mais Jules II n'était pas scrupuleux sur la manière de récompenser ses alliés; aucun ne lui était plus précieux que Ferdinand le Catholique, aussi il lui accorda, le 18 février, une bulle d'excommunication contre le roi et la reine de Navarre, comme fauteurs des schismatiques, les privant de la dignité royale, et accordant leurs terres au premier occupant. Ferdinand tint cette bulle secrète, jusqu'à ce qu'il pût en faire usage; et la cour de Rome, qui ne pouvait guère la justifier, ne l'a point consignée dans ses registres, en sorte qu'on a douté qu'elle ait jamais existé [2].

En même temps que les Anglais unis aux Aragonais menaçaient ou la Navarre ou la Guienne, les Suisses, sans cesse excités par le pape, et par son légat le cardinal Schinner, évêque de Sion, menaçaient tour à tour la Bourgogne et le Milanais. La gouvernante des Pays-Bas, soit par zèle religieux, soit par politique, s'unissait avec ardeur à tous les ennemis de la France, et prenait part à toutes les intrigues formées contre elle. Son père, Maximilien, qui se déclarait toujours l'allié de Louis, et pour le compte duquel seul celui-ci faisait la guerre aux Vénitiens, continuait à promettre des efforts qu'il ne tentait jamais, des envois de troupes qu'on ne voyait point arriver. En même temps il faisait des demandes exorbitantes; il annonçait des projets aussitôt abandonnés que

[1] Recueil des Traités de Paix, t. II, p. 32. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 147.

[2] Mariana, l. XXX, c. 8, p. 389.

formés ; il ne répondait point aux lettres qu'il recevait, et il semblait se plaire à déjouer toute attente qui reposait sur lui ; il partait tout à coup de la ville où il résidait, tantôt en annonçant une nouvelle guerre, tantôt seulement pour une partie de chasse. Cependant Louis XII ressentait une extrême inquiétude de ce que Maximilien traitait toujours avec ses ennemis ; de ce qu'il n'avait envoyé aucun évêque au concile de Pise, et de ce qu'il rejetait sur la cour de France tout l'odieux de cette guerre religieuse, à laquelle il avait eu d'abord autant de part que son allié. Les peuples étaient plus éclairés et moins superstitieux que dans les siècles précédents ; mais ils n'en avaient peut-être que plus de répugnance pour un concile assemblé sans aucun motif religieux, et uniquement pour diviser l'Église par un schisme. Aussi, quand les prélats s'étaient retirés de Pise à Milan, ils s'étaient trouvés honnis par l'opinion dans cette seconde ville autant que dans la première. Tous les prêtres milanais s'étaient conformés à l'interdit lancé par Jules II, et ils avaient suspendu le service divin dans une ville qu'ils regardaient comme souillée par la présence d'une assemblée de schismatiques [1].

Averti par tant de symptômes menaçants, Louis XII pressait son neveu Gaston, duc de Nemours, de marcher contre l'armée de la ligue, et de s'efforcer de la détruire dans une grande bataille, pour amener enfin le pape, par la terreur, à des sentiments pacifiques. Ses exhortations n'étaient pas nécessaires avec le bouillant Gaston de Foix, qui à l'âge de vingt-trois ans avait déjà fait preuve de la rapidité de son coup d'œil militaire, de l'ardeur par laquelle on entraîne les troupes, de l'active persévérance par laquelle on met à profit leurs succès. Après avoir laissé son armée se gorger de sang et de pillage à Brescia, il l'avait remise en route vers Finale et Modène ; et resté quelques jours en arrière pour se livrer aux plaisirs du carnaval de Milan, il la rejoignit en poste, dès qu'elle eut atteint les frontières de Bologne. Mais autant il avait d'impatience de livrer une bataille, autant Raimond de Cardone mettait d'art à l'éviter. S'appuyant aux bases de l'Apennin, tandis que l'armée française s'avançait par les plaines, il y trouvait une suite de positions où l'on n'aurait pu, sans témérité, essayer de le forcer [2].

[1] Guicciardini, l. X, p. 560, 581. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 385. — Jac. Nardi, l. V, p. 233.

[2] *Ibid.*, p. 581. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 385. — Mém. de Bayard, c. 50, p. 257. — Mariana, Hist. de Esp., l. XXX, c. 8, p. 387, 390. — Républ. ital., c. 109.

Sur ces entrefaites Gaston de Foix fut averti par Bayard que le capitaine de son infanterie allemande, Jacob Empser, avait reçu le 8 avril un courrier de l'ambassadeur de Maximilien à Rome, qui lui portait un ordre adressé à tous les Allemands au service de France, de se retirer immédiatement de l'armée, et de se refuser à combattre contre les troupes du pape ou du roi d'Aragon. C'était la conséquence d'une trêve de dix mois que ce même ambassadeur avait signée à Rome le 6 avril, avec les Vénitiens : cinquante mille ducats étaient promis à son maître, pour le déterminer à abandonner ainsi lâchement son allié. Maximilien, voyant qu'il s'agissait de son honneur, ne voulut pas ratifier la trêve, si on ne lui donnait pas dix mille florins de plus [1]. Gaston et Bayard obtinrent du capitaine Jacob Empser la promesse qu'il ne publierait point cet ordre, et comme celui-ci fut tué trois jours après, le secret fut en effet gardé quelque temps. Cependant Gaston sentait qu'il n'y avait plus un moment à perdre ; un second courrier pouvait lui enlever tous les Allemands, qui formaient le tiers de son armée, et le livrer ainsi à la discrétion de ses ennemis ; il tourna donc brusquement sur Ravenne, se flattant que Cardone, plutôt que de laisser prendre sous ses yeux une ville aussi importante, accepterait enfin la bataille [2].

En effet le vice-roi espagnol détacha d'abord Marc-Antonio Colonna pour défendre Ravenne, puis apprenant que Nemours avait déjà donné un premier assaut aux murs de cette place, il fit ses dispositions pour s'en rapprocher. Il aurait pu entrer dans la ville, sans que les Français eussent le moyen de l'en empêcher, il aima mieux prendre position derrière eux, pour les mettre entre deux feux. Il appuya sa droite à la rivière Ronco, et il couvrit son front par un large fossé. Nemours sentit combien il était dangereux de le laisser ainsi derrière lui ; dans la nuit il jeta des ponts sur le Ronco, et le matin du dimanche de Pâques, 11 avril 1512, il passa avec toute son armée de la gauche à la droite de cette rivière ; il commença l'attaque sur les Espagnols, par une vive canonnade, dès qu'il fut arrivé à quatre cents pieds du fossé qui couvrait le front de ses ennemis. On n'avait point encore vu l'artillerie employée d'une manière aussi meurtrière qu'elle le fut dans cette bataille. L'infanterie française demeura longtemps exposée, presque découverte, à un feu si terrible, que de quarante de ses capi-

[1] Coxe, Hist. de la Maison d'Autr., t. II, c. 24, p. 146.
[2] Mém. de Bayard, t. XV, c. 52, p. 258. — Républ. ital., c. 109.

taines, il y en eut trente-huit de tués. L'artillerie du duc de Ferrare, qui combattait pour les Français, était plus redoutable encore ; quand il eut réussi à la mettre en batterie à l'extrémité de l'aile gauche française, il enfilait toute la ligne de l'armée espagnole, et plusieurs de ses boulets la traversant tout entière, allaient atteindre jusqu'à l'aile droite française ; car l'armée de Gaston était disposée comme un arc, dont l'armée espagnole faisait la corde. Pendant ce feu meurtrier, Pietro Navarro, qui comptait uniquement, pour la victoire, sur son infanterie espagnole, qu'il avait formée lui-même, et dont il était très-fier, la tenait couchée à plat ventre, en sorte qu'elle n'éprouvait aucune perte ; et il s'amusait à voir la gendarmerie italienne qui lui était associée hachée par le canon ennemi. Il supposait que les Français ne souffraient pas moins, et il comptait, quand la cavalerie aurait disparu des deux parts, remporter avec ses fantassins espagnols une victoire facile sur les fantassins allemands et français. Mais la patience échappa enfin à Fabrizio Colonna, qui se voyait sacrifié avec tant de braves gens, au calcul cruel de celui qu'il nommait le *Marrano*, ou More mécréant. Malgré les ordres de son chef, il fit ouvrir les râteaux qui fermaient l'enceinte espagnole, et avec toute sa cavalerie il s'élança sur les Français ; il était déjà trop tard, les rangs de sa gendarmerie étaient déjà trop affaiblis, la supériorité des Français était décidée, et le combat ne fut pas longtemps douteux ; Fabrizio Colonna fut fait prisonnier par Alphonse d'Este, qui lui sauva la vie et la liberté ; le cardinal de Médicis fut aussi fait prisonnier ; le marquis de la Palude et le jeune Pescara le furent également ; Cardone, Carvajal et Antonio de Leyva prirent la fuite, et, de toute l'armée espagnole, il ne resta bientôt plus que l'infanterie du comte Pietro Navarro.

Mais celle-ci n'était pas si facile à vaincre : couverte d'une complète armure défensive, et combattant seulement avec l'épée pointue et le poignard, elle s'avançait contre les piques des Allemands, longues de seize à dix-huit pieds, et si elle réussissait à les écarter, et à pénétrer entre elles, elle égorgeait sans rencontrer de résistance des hommes qui n'avaient ni cuirasses, ni armes pour combattre de près. Toute la cavalerie française fut obligée de venir à l'appui de l'infanterie ; elle détermina enfin les Espagnols à se retirer lentement et en bon ordre, mais elle ne put les entamer. Yves d'Allègre en conduisant une charge contre ce bataillon serré, vit tuer sous ses yeux le seul fils qui lui restait ; il voulut le venger, et il fut tué à son tour. Gaston de Foix, fu-

furieux d'avoir vu tomber tant de braves, vint après lui charger ces terribles fantassins. Il fut renversé par un Espagnol, qui lui plongea son épée dans le sein, encore que les Français lui criassent : « Faites-le » prisonnier, c'est notre vice-roi, c'est le frère de votre reine. » Jamais, dans ce siècle, champ de bataille ne fut couvert de plus de morts que celui de Ravenne. Les plus modérés affirment que l'armée française perdit six mille hommes, et l'armée espagnole douze mille [1].

Ce n'est pas tout ; une si effroyable effusion de sang fut sans résultat. Après la mort de Gaston de Foix l'armée française ne se trouva plus avoir de chef qui eût assez de crédit pour recueillir les fruits de la victoire. Son plus ancien capitaine était la Palisse ; mais le cardinal de San-Severino, qui portait à l'armée le titre de légat du concile, lui disputa son autorité, et le força à demander de nouveaux ordres à la cour. Pendant ce temps, Thomas Bohier, qui portait le titre de général de Normandie, comme chargé des finances de cette province, et qui avait été envoyé à Milan pour faire face aux dépenses de l'armée, crut qu'une si grande victoire pouvait permettre un redoublement d'économie, et il licencia toute l'infanterie italienne, et la plus grande partie de l'infanterie française. Aussi, quoique les fugitifs de l'armée de la ligue, qui avaient pris la route de Césène, fussent poursuivis et dépouillés par les paysans, de sorte qu'ils furent obligés d'abandonner toute la Romagne, la Palisse ne put point se mettre à leurs trousses ; il aurait voulu sauver Ravenne, qui avait capitulé ; mais, malgré tous ses efforts, les aventuriers de son armée y entrèrent par surprise, et la pillèrent. Imola, Forli, Césène et Rimini lui avaient envoyé leur soumission ; mais il fut obligé de laisser seulement un petit corps au cardinal de San-Severino pour occuper ces villes, et de retourner en hâte à Milan, pour se prémunir contre une invasion des Suisses [2].

Jules II, d'abord frappé de terreur par la nouvelle de la défaite de Ravenne, s'était rassuré en voyant les prélats de toute la chrétienté accourir à Rome pour le concile qu'il avait convoqué à Saint-Jean de Latran. Il avait adressé un monitoire aux prélats, chapitres et nobles de France, qui approuvait la pragmatique sanction, pour les sommer de

[1] Fr. Guicciardini, l. X, p. 592. — Mém. de Bayard, c. 54, p. 301. — Mém. de Fleuranges, p 93. — Paolo Giovio, Vita di Leone X, p. 121, di Alfonso da Este, p. 83, e di Pescara, p. 278. — Républ. ital., c. 109.

[2] *Ibid.*, p. 592. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 390. — P. Bembi, l. XII, p. 278. — Mém. de Fleuranges, p. 100. — Mém. de Bayard, c. 55, p. 316. — Républ. Ital., c. 109.

comparaître, sous soixante jours, au concile de Latran [1]. Il ne paraît pas, d'après les actes de ce concile, qu'aucun prélat français ait osé désobéir si ouvertement à Louis XII, que de s'y rendre. Mais, à la séance d'ouverture du 3 mai, quatre-vingt-trois évêques d'autres parties de la chrétienté s'y trouvèrent présents, et reconnurent Jules II pour chef de l'Église universelle [2], tandis que Louis XII, par ses lettres publiées à Blois, le 16 juin, acceptait une bulle, du 20 avril, du concile de Pise transféré à Milan, par laquelle Jules II était suspendu de l'administration de la papauté. Louis ordonnait de l'observer dans tout son royaume ; il interdisait de recourir au pape pour aucune provision, ou de publier aucune bulle de lui qu'on aurait impétrée [3]. Cette ordonnance montre assez le degré de dépendance à laquelle Louis avait réduit son clergé, et la souplesse de conscience des prélats français. Mais Louis XII lui-même était toujours plus troublé de remords ou tout au moins de doutes. Loin d'être enorgueilli de sa victoire, il ne se montrait que plus empressé d'obtenir la paix. Jules II, refusant tout traité avec lui, écrivit au cardinal de Sion, qui était à Venise, de ne pas se contenter de lever six mille Suisses, comme il lui en avait d'abord donné la commission, mais d'en lever douze mille, ou même tout autant qu'il s'en présenterait [4].

L'évêque de Sion, en effet, sut profiter du ressentiment que les paroles méprisantes de Louis XII avaient inspiré aux cantons pour rassembler à Coire vingt mille hommes, partie à la solde du pape, partie à celle des Vénitiens ; il ne leur donnait cependant qu'un florin d'or d'engagement par homme, ce qui était bien moins que n'auraient fait les Français. Il réussit en même temps dans une négociation plus importante encore ; il obtint de Maximilien la permission de faire traverser à ce corps puissant d'infanterie l'évêché de Trente et le Véronais, pour l'amener à Jean-Paul Baglioni, général de l'armée vénitienne ; afin que les Suisses, au lieu de marcher à l'aventure, comme dans leurs précédentes expéditions, fussent conduits par un habile capitaine, et appuyés, par un corps suffisant de gendarmerie et une artillerie formidable [5].

[1] Dumont. Corps diplom., t. IV, p. 1, p 142.

[2] Concilia generalia Labbei, t. XIV, p. 27. — Raynaldi Annal. eccles., 1512, § 42. — [3] Isambert, t. XI, p. 631.

[4] Paolo Giovio, Vita di Leone X, l. II, p. 131.

[5] Fr Guicciardini, l. X, p. 600. — P. Bembi, l. XII, p. 280. — Fr. Belcarii, l. XIII, p. 393. — Républ. ital., c. 109.

Au moment où Maximilien accordait le passage sur son territoire aux Suisses qui allaient joindre les Vénitiens pour attaquer les Français, il était encore l'allié de la France et l'ennemi des Vénitiens, et il n'avait renoncé à aucune de ses prétentions contre ces derniers en leur accordant à prix d'argent une trêve de dix mois. Mais avec un prince aussi capricieux, aussi inconsidéré que Maximilien, on ne pouvait compter ni sur des traités, ni sur des promesses, et Louis XII, après avoir négocié avec lui le traité de Cambrai, n'avait plus le droit de reprocher à personne sa mauvaise foi. Jules II cependant, qui voulait à tout prix armer Maximilien contre la France, travaillait avec zèle à trouver un arrangement entre lui et la république de Venise. Il promettait de lui faire recouvrer toutes les prérogatives que l'Empire avait exercées autrefois en Italie, de rendre le duché de Milan à Maximilien Sforza, fils de Louis le More et cousin de la dernière impératrice. Mais l'Empereur prétendait toujours que le territoire de Venise avait été originairement usurpé sur l'Empire; et comme il voulait le recouvrer en entier, tout arrangement définitif était impossible [1].

Jean-Paul Baglioni prit le commandement des Suisses à Villafranca, près de Vérone, et il leur donna l'appui de quatre cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, six mille fantassins et une bonne artillerie. La Palisse au contraire, à qui Louis XII avait été obligé de retirer une partie de ses troupes pour les opposer aux Anglais, n'avait plus que treize cents lances françaises et dix mille hommes d'infanterie, disséminés dans toute l'Italie supérieure. Il n'en put réunir qu'une partie à Pont'oglio et ensuite à Pontevico, où il essaya quelque temps de faire tête aux Vénitiens et aux Suisses, tandisque le duc d'Urbin, avec les soldats de l'Église et les Espagnols, rentrait en Romagne et menaçait Bologne. Mais lorsque la Palisse connut mieux la force de ses ennemis, il jugea impossible de tenir contre eux la campagne; il mit des garnisons à Brescia, à Crémone, à Bergame, et il recula de nouveau jusqu'à Pizzighittone, sur l'Adda. Là, il fut abandonné par quatre mille hommes d'infanterie allemande, qui servaient à sa solde, et que l'Empereur menaça de traiter en rebelles s'ils demeuraient plus longtemps sous les drapeaux français. La Palisse fut contraint, par leur retraite, de renoncer à la défense du duché de Milan. Les pères du concile schismatique s'étaient séparés peu de jours auparavant, et les Français, qui, après

[1] Fr. Guicciardini, l. X, p. 600. — Schmidt. Hist. des Allem., t. V, p. 461. — Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche, t. II, c. 24, p. 147.

eux, étaient demeurés à Milan, s'enfuirent en Piémont. Le 5 juin, les Suisses entrèrent dans Crémone ; le 18, ils parurent devant Pavie, et forcèrent la Palisse à évacuer également cette ville, après avoir livré dans ses rues mêmes un combat obstiné, et avoir perdu son arrière-garde, qui demeura coupée par la rupture d'un pont sur un des bras du Pô. Cet accident mit cependant un terme à la poursuite. L'armée française put dès lors accomplir sa retraite sans être inquiétée. Mais toute l'Italie fut perdue pour elle. Gênes recouvra son indépendance sans l'aide des Suisses vainqueurs, et proclama un nouveau doge le 29 juin ; les autres alliés de la France éprouvèrent toutes les misères réservées aux vaincus. Les villes du duché de Milan furent soumises à d'énormes contributions de guerre pour payer les Suisses [1]. Les Bentivoglio durent s'enfuir de Bologne ; Alphonse d'Este fut obligé de se rendre à Rome le 4 juillet, pour demander pardon au pape, et de se soumettre aux cérémonies humiliantes d'une absolution ; la Toscane enfin fut envahie par Raimond de Cardone, et les Espagnols courbèrent, le 16 septembre, la république de Florence sous le joug des Médicis, pour la punir de l'attachement qu'elle avait toujours montré à Louis XII [2].

Les places où les Français avaient laissé des garnisons ne firent pas une longue résistance : la première à capituler fut Ravenne ; mais l'évêque de Città di Castello, qui en prit possession au nom du pape, après avoir garanti à la garnison la liberté de se retirer avec ses bagages, non seulement viola sa promesse, mais eut l'atrocité de faire enterrer vivants quatre des officiers prisonniers [3]. D'Aubigny rendit Brescia et Peschiera à Raimond de Cardone ; Legnago ouvrit ses portes à l'évêque de Gurck, représentant de Maximilien, et Crème aux Vénitiens. Il ne resta plus entre les mains des Français que les citadelles de Milan, de Novarre, de Crémone, le château de Trezzo et la lanterne de Gênes [4]. Même au pied des Alpes, les anciens alliés de la France furent contraints d'abandonner son parti. Charles III, duc de Savoie, qui, au mois de mai, avait signé avec les Suisses une alliance défensive, et le marquis

[1] Guicciardini. l. X. p. 601. — Fr. Belcarii, l. XIII. p. 393. — Paris de Grassis Diarium apud Raynaldi, § 65. — Mariana, l. XXX, c 11, p. 415. — Républ. ital., c. 109.

[2] Républ. ital., c. 110.

[3] Fr. Belcarii. l. XIII, p. 390. — Petri Bembi, l. XII, p. 279.

[4] Républ. ital., c. 110.

de Saluces cherchèrent, par leur entremise, à se réconcilier avec la sainte ligue [1].

En même temps que l'Italie était perdue, la France était de toutes parts menacée. Lorsque Henri VIII avait déclaré la guerre à Louis XII, celui-ci s'était attendu à une attaque du côté de Calais, et il avait rassemblé des troupes en Picardie. Bientôt il apprit que Thomas Gray, marquis de Dorset, avait débarqué, le 8 juin, sept mille Anglais à Passage, dans le Guipuscoa en même temps qu'Édouard Howard parcourait avec une flotte anglaise les côtes de Bretagne, et y commettait quelques ravages [2]. Le maréchal de Rieux, lieutenant-général en Bretagne, fut chargé de la défense de cette province [3], et il obtint pour cet objet des subsides des états. Jean de Dunois, que Louis XII avait créé, au mois de mai 1505, duc de Longueville [4], était alors gouverneur de la Guienne : le roi envoya pour le seconder Charles, duc de Bourbon Montpensier, jeune prince âgé de vingt-quatre ans, qu'il nomma, au mois de septembre, gouverneur du Languedoc. L'armée de ces deux ducs devait se composer de huit cents lances de compagnies nouvelles, que le roi faisait armer en France, et d'un corps d'infanterie qu'il faisait lever dans les provinces voisines de la Gueldre, parmi les Allemands ennemis de la maison d'Autriche. Cependant ces troupes n'arrivaient que lentement, et, avant d'avoir une armée, les deux ducs avaient déjà manifesté leur manque d'accord entre eux [5]. Heureusement pour eux, ils ne furent point attaqués à Bayonne, comme ils devaient s'y attendre. Ferdinand, qui depuis longtemps convoitait la conquête de la Navarre, crut avoir trouvé un nouveau prétexte pour l'attaquer dans la mort de Gaston, duc de Nemours, frère de sa femme Germaine de Foix : celle-ci représentait seule désormais les droits très-peu légitimes de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, son père. Louis XII cependant et le parlement de Paris les avaient précédemment appuyés. Ferdinand n'en fit aucune mention, non plus que de la bulle que Jules II lui avait accordée ; mais il demanda au roi et à la reine de Navarre de remettre entre ses mains, ou le prince de Viane leur fils,

[1] Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 196.

[2] Polydori Vergilii Angl. Hist., l. XXVII, p. 626. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 45.

[3] Lobineau, l. XXII, p. 832. — D. Morice, l. XVII, p. 241.

[4] D. Godefroi, Historiens de Charles VII, p. 815.

[5] Histoire de Languedoc, l. XXXVI, p. 106. — Guicciardini, t. II, l. XI.

ou toutes les forteresses de leurs États, comme garantie qu'ils ne donneraient pas de secours aux Français contre la sainte ligue. Jean d'Albret connaissait assez Ferdinand pour ne pas se fier à lui ; aussi le roi de Navarre protestait en vain qu'il voulait demeurer neutre entre ses deux puissants voisins ; le duc d'Albe s'avançait, avec l'armée d'Aragon, dans son royaume, où il n'était pas en état de faire résistance. De son côté, le marquis de Dorset, avec les Anglais, était à Logrogno, d'où il le menaçait également, quoique sans commettre d'hostilités. Jean d'Albret fit passer en Béarn la reine Catherine; il resta lui-même à Pampelune aussi longtemps qu'il put espérer s'y défendre, mais aucun Français n'arrivait à son aide ; les Navarrais alarmés, loin de prendre les armes pour leur patrie, ne parlaient que de se rendre ; il fut donc contraint de se réfugier à son tour au delà des Pyrénées, et dès qu'il fut parti, Pampelune ouvrit, le 21 juillet, ses portes au duc d'Albe ; toutes les places de la Navarre espagnole suivirent, au bout de peu de jours, son exemple [1].

Pendant que Ferdinand achevait la conquête de la Navarre, le marquis de Dorset, qui avait refusé d'y prendre aucune part, pressait le roi d'Aragon de se joindre à son armée, selon ses promesses, et d'attaquer Bayonne avant que les Français eussent mis la province de Guienne à l'abri de leurs armes, mais il ne put jamais en obtenir de réponse ; s'apercevant enfin qu'il était joué, et que la campagne était perdue, pour lui du moins, il se rembarqua pour l'Angleterre au mois de novembre, sans attendre les ordres de son maître [2]. L'armée française, en Béarn, était enfin devenue formidable, et Louis XII, averti de la rivalité entre les ducs de Bourbon et Longueville, y avait envoyé François d'Angoulême, duc de Valois, héritier présomptif de la couronne, pour que la supériorité reconnue de son sang mît fin à toute contestation [3].

Les Aragonais ne s'étaient pas contentés d'occuper la Navarre espagnole, ils avaient passé les Pyrénées, et le colonel de Villalva s'était emparé de Saint-Jean Pied de Port, où le duc d'Albe vint ensuite prendre position avec toute son armée. Les soldats qui venaient d'évacuer l'Italie étaient arrivés à l'armée du duc de Valois, et la Palisse, leur chef

[1] Mariana Hist. de Esp., t. X, l. XXX, c. 11 et 12, p. 417-424.

[2] Polyd. Verg. Hist. Angl., l. XXVII, p. 627. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 46-49.

[3] Mém. de Martin du Bellay, t. XVII, p. 5.

le plus expérimenté, était son conseil. Il jugea la position du duc d'Albe à Saint-Jean Pied de Port trop forte pour qu'il fût prudent de l'attaquer ; mais elle ne défendait que l'un des deux passages qui communiquent de la Navarre au Béarn. La Palisse se saisit de l'autre, le Val de Roncal, et, au milieu d'octobre, il conduisit par ce défilé l'armée française jusqu'à deux lieues de Pampelune; le roi Jean d'Albret était venu la rejoindre, le maréchal de Navarre l'attendait, et tous les Navarrais, déjà fatigués du joug des Aragonais, prenaient les armes pour leur roi. Mais la célérité du duc d'Albe, qui occupa Roncevaux peu d'heures avant la Palisse, et qui, par cette route, rentra dans Pampelune, fit échouer le projet qu'on avait conçu de le couper. Le siége de cette ville fut entrepris trop tard ; les vivres étaient rares, la terre couverte de neige, des partis aragonais s'approchaient de toutes parts pour combattre les Français. Le 30 novembre, la Palisse fut obligé de tirer les canons qu'il avait mis en batterie, et de s'acheminer pour repasser les Pyrénées; il ne put cependant ramener en France toute son artillerie et tous ses bagages ; treize canons, durant sa retraite, lui furent enlevés par les Espagnols [1].

Ainsi l'année qui avait commencé, pour les Français, par des succès éclatants, à Bologne, à Brescia et à Ravenne, se terminait par des revers tels qu'ils n'en avaient de longtemps éprouvés de semblables : l'Italie entière était perdue, tous les alliés de la France étaient écrasés, le duc de Ferrare réduit à implorer sa grâce de son plus ardent ennemi, les Bentivoglio en exil, les Florentins asservis sous un maître, le roi de Navarre dépouillé de ses États ; il n'y avait pas une frontière qui ne fût menacée par l'Empereur, par les Suisses, par la gouvernante des Pays-Bas, par l'Angleterre et par le roi d'Espagne. Aucun historien français ne donne à entendre qu'on pût distinguer à l'intérieur du royaume aucun signe de mécontentement; toutefois l'annaliste de l'Église affirme que le roi avait été contraint de faire saisir les revenus de plusieurs prélats pour les forcer à reconnaître le concile de Pise, et que l'anathème que Jules II avait prononcé en plein consistoire contre Louis XII, mais qu'il n'avait pas encore publié, était attendu comme le signal de la rébellion [2].

[1] Mariana, l. XXX, c. 15, p. 439-446. — Mém. de du Bellay, t. XVII, p. 6. — Mém. de Bayard, c. 55, 56, p. 328, 329. — Guicciardini, l. XI, p. 25. — Fr. Belcarii, l. XIV, p. 404

[2] Raynaldi Annal. eccles., 1512, §§ 2 et 63.

Mais déjà la victoire avait divisé la ligue formée contre Louis, et c'était du milieu de ses ennemis qu'il devait désormais attendre quelque secours. Les conquêtes faites sur les Français avaient si fort dépassé l'attente des souverains qui s'étaient ligués contre eux qu'ils ne pouvaient éviter de se disputer sur leur partage. Les Suisses s'attribuaient principalement l'honneur de la libération de l'Italie, et ils voulaient la rendre à son indépendance. Il leur importait que le duché de Milan, qui confinait avec eux, ne demeurât pas à un prince qui pût menacer leur liberté. Ils commencèrent par s'emparer, pour eux-mêmes, de Locarno et de son district, tandis que les Grisons se rendirent maîtres de la Chiavenna et de la Valteline ; ils prirent possession, au nom de Maximilien Sforza, de toutes les autres places du duché de Milan; mais leur affection pour cet allié ne les empêchait point d'accabler la Lombardie de contributions [1]. Le pape avait le même intérêt que les Suisses; il voulait aussi que le duché de Milan fût rendu à Maximilien Sforza; mais en même temps il prétendait en détacher Parme et Plaisance, qu'il affirmait être d'anciens fiefs de l'Église, quoiqu'on ne puisse pas découvrir dans l'histoire du moyen âge même un prétexte pour cette prétention. Il s'était emparé de ces deux villes et de leur territoire; il comptait enlever à la maison d'Este Modène et Reggio, et réunir à la souveraineté de l'Église toute la Lombardie cispadane [2].

L'empereur Maximilien, qui avait fait à tous les partis tant de promesses, sans jamais en exécuter aucune, continuait à prétendre à tout, en raison de sa dignité impériale, et des droits de Charlemagne et d'Othon, qu'il comptait faire tous revivre. Il voulait aller prendre à Rome la couronne impériale; il refusait à Sforza, quoiqu'il fût son cousin, l'investiture du duché de Milan, parce qu'il voulait le garder pour lui-même. Il insistait pour que les Vénitiens lui restituassent tous leurs États de terre ferme, parce qu'ils relevaient tous de l'Empire au temps de Frédéric II ou de Henri VII; et lorsque Jules II représentait que les Vénitiens avaient eu une part principale à la victoire, et qu'il était juste de les rétablir dans des provinces qu'ils avaient possédées plus d'un siècle, à charge de payer un tribut à l'Empereur, comme ceux qui avaient possédé les mêmes provinces avant eux, il demandait un cens exorbitant pour Padoue, Trévise, Bergame et Brescia, qu'il consentait

[1] Républ. ital., c. 109.
[2] Raynaldi Annal. eccles., 1512, c. 70.

à leur laisser; mais il se réservait en même temps Vérone et Vicence, de manière à couper en deux leur territoire, et à en rendre la défense impossible [1]. Raimond de Cardone enfin, qui avait conduit l'armée espagnole en Toscane, moins dans un but politique que pour satisfaire, aux dépens de la riche république de Florence, la cupidité de ses soldats, avait pris sous la protection de son maître Ferdinand les Médicis, Lucques, Sienne, le seigneur de Piombino, et enfin les Colonna; il menaçait de là l'indépendance du saint-siége, et il commençait à faire craindre à Jules II qu'en chassant les Français, il eût seulement changé de maître [2].

Il y avait eu, aux mois de juillet et d'août, un congrès à Mantoue, entre les ministres des puissances victorieuses, et c'est là que leurs prétentions opposées s'étaient pour la première fois manifestées. Ce congrès fut interrompu par l'expédition de Raimond de Cardone en Toscane : mais au mois de novembre, Jules II réunit à Rome les mêmes ambassadeurs; il y fit l'accueil le plus flatteur à l'évêque de Gurck, secrétaire de Maximilien; il lui accorda le chapeau de cardinal, qu'il lui avait destiné depuis une année; et il l'engagea à signer, le 25 novembre, une nouvelle alliance plus intime entre l'Empereur et le pape, à laquelle les ambassadeurs d'Angleterre et d'Aragon refusèrent de prendre part. Maximilien, par ce traité, désavouait le concile de Pise, et promettait de ne donner aucun secours à la maison d'Este ou aux Bentivoglio; tandis que Jules II sacrifiait les Vénitiens ses alliés, et promettait d'employer ses armes spirituelles et temporelles à mettre l'Empereur en possession de toute les provinces de Vénétie qui lui avaient été attribuées par le traité de Cambrai [3].

La sainte ligue, comme le pape avait voulu que fût nommée la ligue qui avait chassé les Français d'Italie, fit encore, le 29 décembre 1512, un acte solennel. Il semble qu'elle voulait prouver qu'elle existait toujours. Le cardinal de Gurck, le cardinal de Sion et le vice-roi de Naples, se rendirent à Milan pour mettre Maximilien Sforza en possession de sa capitale. Le cardinal de Sion lui en consigna les clefs au

[1] Fr. Guicciardini, l. XI, p. 21. — P. Bembi, l. XII, p. 285. — Fr Belcarii, l. XIV, p. 402.

[2] *Ibid.*, p. 20. — Jacopo Nardi Histor. Fiorent., l. VI, p. 266.

[3] *Ibid.*, l. XI, p. 21. — Raynaldi Annal eccles., 1512, § 91. — Lettre de Maximilien, de Cologne, 1er sept., pour renoncer aux conciles schismatiques. — Dumont, t. IV, p. 1, p. 149.

nom de la confédération helvétique [1]. Cependant, en réalité, la sainte ligue n'existait plus; Ferdinand le Catholique avait atteint son but; il s'était affermi dans le royaume de Naples, il avait conquis le royaume de Navarre, et il ne désirait pas de continuer la guerre. Il ne savait pas si Maximilien ne lui disputerait point de nouveau l'administration de la Castille, au nom de leur commun petit-fils; et il ne voulait pas le rendre plus orgueilleux et plus obstiné qu'il ne l'était déjà, en lui procurant de nouveaux succès. Il se défiait davantage encore du pape; car celui ci ne dissimulait plus son projet de chasser tous les barbares d'Italie, et il avait tout récemment annoncé au cardinal Grimani que, si Dieu lui prêtait vie, il ne tarderait pas à affranchir aussi les Napolitains du joug qui pesait sur eux [2]. Aussi Ferdinand commençait à se rapprocher de la France, et il avait secrètement ouvert quelques négociations avec Louis. D'autre part, les Vénitiens, voyant que l'Empereur ne se relâchait d'aucune des prétentions qu'il avait formées contre eux, et que le pape lui avait promis de les appuyer, sentaient qu'ils étaient ruinés par leurs alliés eux-mêmes. Ils accueillirent donc avec le plus vif empressement quelques ouvertures qui leur furent faites par un secrétaire du maréchal Jean-Jacques Trivulzio, pour les réconcilier avec la France. Un projet de traité fut même arrêté entre eux, par lequel Louis XII et les Vénitiens se seraient alliés contre tous leurs ennemis; Louis aurait garanti à la république tout son territoire, plus, Crémone et la Ghiara d'Adda, comme par le traité de Blois du 15 avril 1499; et les Vénitiens auraient garanti au roi tout le reste du Milanais. Mais en même temps que tous les articles du traité étaient arrêtés, il était convenu de part et d'autre que rien ne serait regardé comme conclu jusqu'à ce que les ratifications du roi fussent arrivées [3].

(1513.) Ces négociations contradictoires entre toutes les puissances qui avaient pris part à la guerre, continuèrent pendant les premiers mois de l'année 1513. Louis XII répugnait à s'allier de nouveau avec les Vénitiens, malgré les instances de Robertet et de Trivulzio; il lui semblait que c'était reconnaître trop ouvertement l'injustice de la ligue qu'il avait formée contre eux. Malgré tout ce qu'il avait souffert de l'inconséquence et de la mauvaise foi de l'Empereur, son inclination l'en-

[1] Josiæ Simleri descriptio Vallesiæ, l. II, p. 155. — Ejusd. de Republica Helvetior, l. I, p. 277. — Républ. ital., c. 110.

[2] Paolo Giovio, Vita di Alfonso d'Este, p. 93.

[3] Guicciardini, l. XI, p. 29.

traînait toujours vers lui. Il semblait ébloui par l'éclat de la dignité impériale; il avait le cœur d'un duc de Milan, vassal de l'Empire, plutôt que d'un roi de France. La reine Anne ambitionnait pour Renée, sa seconde fille, comme elle avait fait pour l'aînée, le mariage de Charles d'Autriche, en qui elle voyait un futur Empereur. Un traité pour cet objet avait été proposé au cardinal de Gurck; Renée aurait porté pour dot à Charles les droits de la France sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la république de Gênes [1].

Maximilien parut agréer cette proposition, mais il exigea, comme préliminaires, que la jeune princesse lui fût livrée pour être élevée à sa cour. Il était suffisamment autorisé à prendre cette précaution, par la manière dont son propre mariage avec Anne de Bretagne, celui de sa fille Marguerite, et celui de son petit-fils Charles, avaient été rompus par la France. Toutefois la cour de France hésita à remettre entre ses mains un otage dont il pourrait tirer un dangereux parti, et Anne ne se sentit pas le courage de se séparer de sa fille [2].

Ferdinand travaillait d'autre part à réconcilier Maximilien avec les Vénitiens, pour attaquer la France de concert. Il voulait que l'Empereur rendît à la république Vérone aussi bien que Vicence, sous condition que Venise lui payerait 250,000 ducats le jour de l'investiture, et ensuite 50,000 ducats par année. Il lui représentait que cet argent lui suffirait pour reconquérir sur la France le duché de Bourgogne, héritage de sa première femme. Maximilien était tenté par l'appât d'une si grosse somme; il consentit à signer une trêve jusqu'à la fin de mars, pour se donner le temps de négocier avec Venise; mais il ne sut jamais se résoudre à conclure [3].

Louis XII avait consenti à rechercher une alliance qui coûtait bien plus encore à son orgueil. Il sentait que c'étaient ces Suisses qu'il avait traités avec tant de dédain qui lui avaient enlevé l'Italie, et que seuls ils pouvaient la lui rendre; qu'il n'y avait aucune sûreté à les remplacer dans son armée par des landsknechts, que l'Empereur pourrait lui enlever au moment du besoin, comme il venait de le faire à la dernière campagne. Il sollicita donc les Suisses, par l'entremise des ducs de Savoie et de Lorraine, de lui rendre leur amitié. Il voulut leur envoyer des ambassadeurs, et il consentit à payer 22,000 écus pour obtenir que

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXII, p. 832.
[2] Fr. Guicciardini, l. XI, p. 27. — Fr. Belcarii, l. XIV, p. 405.
[3] *Ibid.*, p. 30.

la diète accordât des sauf-conduits à la Trémouille, à Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et à Villeneuve, président du parlement de Dijon, qu'il voulait faire passer en Suisse. Bientôt il voulut les faire seconder par le maréchal Trivulzio, qui demanda de son côté à la diète permission de venir réclamer auprès d'elle ses terres de Lombardie, que le cardinal de Sion avait confisquées. Il vint en effet à Lucerne; mais les Suisses ne lui permirent pas d'avoir la moindre communication avec les ambassadeurs français; et quant à ceux-ci, ils leur proposèrent les conditions les plus humiliantes : ils demandèrent non-seulement que Louis XII renonçât à l'Italie, mais qu'il fît serment de n'y rentrer jamais; que, de plus, il obéît au monitoire du pape qui venait d'abolir les libertés de l'église gallicane. Après ces préliminaires seulement, ils lui permettraient de lever des troupes en Suisse [1].

Ainsi la guerre était suspendue, mais il devenait probable qu'elle se renouvellerait au printemps avec plus de violence que jamais, encore qu'on ne pût prévoir quels seraient les alliés, quels seraient les ennemis dans la prochaine campagne. Le bouillant Jules II était l'âme de toutes les négociations dirigées contre la France; en même temps il menaçait tour à tour le duc de Ferrare, les Vénitiens, Ferdinand le Catholique, les républiques de Sienne, de Lucques et de Gênes, les Médicis à Florence, les Baglioni à Perouse, qu'il ne trouvait pas encore assez souples, assez dépendants de ses volontés. Mais au milieu de tous les projets qui fermentaient dans sa tête, et qui troublaient l'Europe, il fut saisi d'une petite fièvre, bientôt suivie de dyssenterie, qu'il reconnut presque aussitôt devoir être mortelle. Il fit ses dispositions pour la mort avec la même vigueur d'âme qu'il avait montrée dans les traverses de sa vie : il rassembla autour de lui les cardinaux en consistoire, pour leur faire confirmer une bulle qu'il avait fulminée contre la simonie ; et après avoir assuré autant qu'il était en lui l'indépendance du conclave qui devait nommer son successeur, il expira dans la nuit du 21 février 1513 [2].

[1] Mallet. Hist. des Suisses, t. II, c. 6, p. 390.

[2] Fr. Guicciardini, l. X, p. 31. — Paolo Giovio, Vita di Leone X, l. III, p. 151. — Jacopo Nardi, l. VI, p. 270.—Raynaldi Annal. eccles., 1513, § 1-9.—P. Bembi, Hist., Ven., l. XII, p. 286. — Cette dernière finit à la mort de Jules II. — Républ. ital., c. 110.

CHAPITRE XXXIII.

Revers des Français ; ils rentrent dans le Milanais, qu'ils perdent de nouveau par la bataille de Novarre. Journée des Éperons à Guinegatte. Invasion de la Bourgogne par les Suisses. Trêve avec toutes les puissances. Mort de la reine Anne. Troisième mariage, et mort de Louis XII. — 1513-1514.

(1513.) Au moment de la mort de Jules II, la situation de la France était extrêmement critique. Affaiblie déjà par une longue guerre, où elle avait éprouvé de nombreux revers, elle se trouvait appelée à faire tête à l'Europe presque entière. Un seul prince se déclarait ouvertement son allié ; c'était Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui, secondé par l'affection de ses peuples, et par la configuration de son pays, avait soutenu, presque toujours avec avantage, la guerre contre la gouvernante des Pays-Bas. Il était dévoué à la France, qui n'avait cessé de lui faire passer des secours secrets ; mais celle ci le faisait agir sans aucun égard pour son avantage personnel, tantôt le poussant à l'attaque, tantôt le retenant, selon qu'il lui convenait d'inquiéter ou de tranquilliser Marguerite, et toujours prête à le sacrifier lorsqu'elle viendrait à traiter de la paix définitive.

Il y avait eu, il est vrai, une ligue conclue le 22 mai 1512, entre Louis XII et Jacques IV, roi d'Écosse [1]. Mais, quoique ce roi se fût toujours montré le fidèle allié de la France, et que, depuis le commencement des guerres nées de la ligue de Cambrai, il eût à plusieurs reprises offert sa médiation, et fait de vains efforts pour réconcilier Louis XII avec le saint-siége, il ne paraît point qu'il se crût obligé par cette alliance à attaquer les Anglais ; il avait un autre traité également précis qui le liait avec l'Angleterre ; et, lorsque Jacques IV avait été sommé par Henri VIII de s'expliquer, et que les troupes anglaises

[1] Rapin Thoyras, t. VI, p. 56.

s'étaient approchées de ses frontières, il avait répondu que, lié d'amitié avec l'un et l'autre roi, il se croyait obligé à demeurer neutre entre eux [1].

La mort de Jules II avait délivré Louis XII d'un ennemi passionné, qui semblait employer toute l'activité de son esprit, tout son talent pour l'intrigue, tout le crédit attaché à ses fonctions, uniquement à lui nuire. Cependant on pouvait douter que le successeur qui lui fut donné, au bout de peu de jours, n'était pas aussi défavorable à la France. Les cardinaux s'étaient enfermés en conclave, le 4 mars, et, dès le 10, leurs suffrages se réunirent en faveur du cardinal Jean de Médicis, qu'ils proclamèrent, le 11 mars, sous le nom de Léon X, mais qui ne se fit couronner à Saint-Jean de Latran que le 11 avril. On remarqua qu'il choisissait pour son couronnement l'anniversaire du jour où il avait été fait prisonnier par les Français à la bataille de Ravenne, et qu'il voulut monter le même cheval qui l'avait porté à cette funeste journée [2]. Il n'avait point dû sa liberté au respect des Français pour son sacré caractère. Trivulzio et le général de Normandie, quand ils évacuèrent Milan, au mois de juin précédent, voulurent l'emmener prisonnier; mais des paysans insurgés l'enlevèrent, au passage du Pô, et le remirent en liberté [3]. La révolution qui avait rendu à sa famille la domination de Florence, s'était faite en haine des Français ; aussi on le considérait comme un homme de parti, et c'était comme tel qu'on l'avait choisi, en se confiant à ses talents et à sa vigueur de jeunesse ; car il n'avait que trente-sept ans. Un de ses premiers actes montra qu'il n'avait point contre le duc de Ferrare les mêmes ressentiments que son prédécesseur ; car il le choisit pour porter, à son couronnement, le gonfalon de l'Église. Un autre fut de réclamer la restitution des villes de Parme et de Plaisance, que Raimond de Cardone avait enlevées aux garnisons pontificales, et rendues au duc de Milan, au moment où il avait appris la mort de Jules II [4].

Louis XII désirait se réconcilier avec le saint-siége : il n'avait lui-

[1] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 629. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 57. — Buchanani Rer. Scoticar, l. XIII, p. 422. — Rymer, t. XIII, p. 332, 339, 346.

[2] Parisii Diarium curiæ Romanæ, apud Raynald. Annal., 1513, § 13, 14, 15. — Paolo Giovio, Vita di Leone X, l. III, p. 152. — Républ. ital., c. 111.

[3] Fr. Guicciardini, l. X, p. 602. — Mém. de Bayard, c. 55, p. 318. — Républ. ital., c. 109.

[4] Lettere di Macchiavelli, 12 juillet, p. 63. — Fr. Guicciardini, l. XI, p. 31. — Paolo Giovio, Vita di Alfonso, p. 99.

même aucune foi dans le concile qu'il avait convoqué à Pise, et qui, de Milan, s'était réfugié à Lyon. On assure qu'il avait dit expressément à Jérôme Cavanilla, ambassadeur du roi d'Espagne, que ce n'était qu'une comédie, un jeu inventé pour effrayer le pontife [1]. Déjà les cardinaux qui avaient convoqué ce concile ne voulaient plus jouer un rôle dans cette comédie. En apprenant la mort de Jules II, ils s'étaient mis en route pour assister au conclave : ils arrivèrent trop tard; mais deux d'entre eux, Carvajal et San-Severino, se hâtèrent d'abjurer leur propre concile, de se soumettre à celui de Latran, et d'implorer de Léon X leur réconciliation à l'Église : elle eut lieu le 27 juin [2]. La reine Anne était, bien plus encore que son mari, désireuse de faire sa paix avec l'Église. Depuis ses dernières couches, sa santé ne s'était plus rétablie, et elle croyait que c'était elle qui était punie ainsi des offenses faites par son mari au saint-siége. D'autre part, sa jalousie de Louise de Savoie, mère de Francois, héritier présomptif de la couronne, avait redoublé : elle n'avait point encore permis que le mariage de ce dernier avec sa fille Claude, qui avait été l'objet des vœux des états, fût effectué [3]. Elle avait toujours la même prédilection pour la maison d'Autriche. C'était à elle que Ferdinand s'était adressé, par l'entremise de deux moines, pour lui proposer de réconcilier Louis XII avec l'Empereur, et de marier Charles d'Autriche avec Renée sa seconde fille. Mais il n'est point improbable qu'Anne aussi bien que Ferdinand ne parlaient de Renée que pour amuser Louis XII, tandis qu'ils comptaient en revenir au projet précédemment formé, de marier Charles avec Claude de France. Celle-ci seule était un parti convenable pour Charles d'Autriche; elle lui ouvrait la voie à la monarchie universelle, tandis que Renée ne lui apportait réellement aucun avantage. De son côté Louis XII avait toujours de la prédilection pour Maximilien, et sans cesse trompé par lui, il était encore prêt à acheter à haut prix son alliance.

Cependant le moment était venu de se décider sur la négociation entamée par un secrétaire de Trivulzio avec les Vénitiens. Ceux-ci avaient accrédité auprès de Louis XII ce même André Gritti que Nemours avait fait prisonnier à Brescia, l'année précédente. Ils offraient d'entrer en campagne, au milieu de mai, avec huit cents

[1] Petri Anglerii epistolæ, 469, 477, 484. — Raynaldi Annal. eccles., 1512, § 11.
[2] Raynaldi Annal. eccles. 1513, § 44.
[3] Mém. de Martin du Bellay, t. XVII; p. 28.

hommes d'armes, quinze cents chevau-légers, et dix mille fantassins, pourvu que de son côté Louis XII envahît la Lombardie avec une puissante armée. Ils devaient faire en commun la conquête du Milanais, qui resterait à la France, à la réserve du Crémonais et de la Ghiara d'Adda; encore consentaient-ils à recevoir en échange de ces deux districts, les États du duc de Mantoue, que Louis XII offrait de leur sacrifier ; toutefois ce prince, qui s'était maintenu neutre pendant la dernière guerre, n'avait donné aux Français aucun sujet d'offense. Comme les négociations de Louis XII avec la maison d'Autriche n'avaient eu aucun résultat, il signa le 24 mars à Blois le traité qui lui offrait André Gritti, et il rendit la liberté à ce sénateur, aussi bien qu'à Barthélemi d'Alviano, que les Vénitiens se proposaient de mettre à la tête de leurs armées [1].

Odet de Foix, sire de Lautrec, lieutenant général de Louis XII en Guienne, n'avait probablement pas encore connaissance de ce traité, lorsqu'il signa à Orthez en Béarn, le 1er avril, une trêve d'une année avec Ferdinand le Catholique. Ce dernier avait conclu cette trêve, non-seulement en son propre nom, et celui de sa fille Jeanne reine de Castille, mais encore au nom de l'empereur Maximilien, de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, son petit-fils, et de Henri VIII, roi d'Angleterre, son gendre, quoiqu'il ne fût nullement autorisé par eux, et qu'il n'eût pas même l'intention de les engager à poser les armes. Louis XII, de son côté, s'était fait fort pour Jacques IV, roi d'Écosse, et pour Charles, duc de Gueldre. Les hostilités devaient être suspendues dans toute l'Europe, excepté en Italie, qui était nommément exclue de la trêve [2]. Ferdinand avait probablement le but d'employer cette année de repos à s'affermir dans la conquête de la Navarre, tandis que les autres puissances, qu'il supposait bien ne pas devoir poser les armes au signal qu'il leur donnait, continueraient à s'épuiser par leurs combats, et que Raimond de Cardone, son vice-roi à Naples, serait maître, en s'avançant dans la haute Italie, de prendre part à la guerre quand il voudrait, et de faire vivre son armée aux dépens de ses voisins [3].

[1] Pr. Guicciardini, l. XI, p. 36. — Pauli Jovii Histor., l. XI, p. 160. C'est là que recommence la narration, après la lacune de six livres perdus au sac de Rome. — Lettere Famigliari di Macchiavelli, t. VIII, p. 42. — Rép. ital., c. 111, p. 299.

[2] Le traité est dans Rymer, t. XIII, p. 350.

[3] Correspondance de Macchiavelli et Vettori, t. VIII, p. 41 et suiv. — Fr. Guicciardini, l. XI, p. 33. — Mariana, l. XXX, c. 18, p. 463. — Rép. ital.

La ratification de Ferdinand devait arriver un mois après la signature du traité d'Orthez. Celles de ses alliés ne devaient être échangées qu'au bout de deux mois : mais Ferdinand savait fort bien qu'elles ne le seraient jamais ; car, au lieu de les demander, il pressait dans ce temps même son gendre Henri VIII d'attaquer la France. Henri VIII était jeune, présomptueux, despotique de caractère ; il possédait les immenses trésors que son père avait accumulés, et il était entouré de jeunes gens qui lui parlaient sans cesse des souvenirs glorieux des anciennes guerres de France, qui exprimaient l'ardeur avec laquelle ils soupiraient pour recueillir des lauriers et du butin aux mêmes lieux où s'étaient illustrés leurs ancêtres. Ils s'arrogeaient une supériorité incommensurable sur les guerriers de la France, et ils donnaient pour preuve de la terreur qu'inspirait l'Angleterre, les efforts qu'avaient faits les rois de France, depuis plusieurs règnes, pour conserver la paix avec elle. Henri VIII croyait que la gloire de reconquérir la Guienne, la Normandie, l'Anjou, le Poitou, lui était réservée ; et en même temps qu'il désirait ardemment la guerre, la nation anglaise, qui n'en pouvait cependant retirer aucun avantage, ne la désirait guère moins [1].

Profitant de ces dispositions, les ambassadeurs d'Aragon engagèrent les Anglais à signer à Malines, le 5 avril, un traité diamétralement opposé à celui que leur maître avait signé, peu de jours auparavant, à Orthez. C'était une ligue entre le pape, l'Empereur, le roi d'Aragon, le roi d'Angleterre et la reine de Castille, pour attaquer la France partout, excepté dans les Pays-Bas ; car la gouvernante, Marguerite d'Autriche, demeurait étrangère à cette alliance qui se formait sous ses yeux. Chacun des confédérés devait, sous trente jours, déclarer la guerre à Louis XII, et, sous deux mois, la commencer avec une armée suffisante. Le pape devait fulminer des excommunications contre lui, et en même temps envahir le Dauphiné ; le roi d'Angleterre devait attaquer la Guienne, la Normandie ou la Picardie, à son choix ; le roi d'Aragon, le Béarn, la Guienne ou le Languedoc ; l'Empereur la Bourgogne. Henri VIII devait payer à l'Empereur cent mille écus d'or, pour commencer la guerre, et la ligue entre eux devait demeurer obligatoire, lors même que le pape et Ferdinand ne la ratifieraient pas. En effet, leurs ambassadeurs avaient signé les premiers ; ceux d'Aragon accé-

[1] Polydori Vergilii Hist. Angl., l. XXVII, p. 634.

dèrent au traité le 18 avril, au nom de leur maître et de la reine de Castille [1].

Par ces traités contradictoires, le roi d'Aragon s'était mis dans la nécessité de tromper ou le roi d'Angleterre, ou le roi de France ; il paraît qu'il prit le parti de les tromper tous deux. Loin de travailler à la paix, comme il l'avait promis à Louis, il poussa toutes les autres puissances à la guerre ; mais au lieu de seconder Henri, il se tint à l'écart, content de lui voir prodiguer sans fruit son argent et ses soldats. Louis XII n'avait pas mis plus de bonne foi dans son traité avec les Vénitiens : il se montrait toujours également empressé à les sacrifier à l'Empereur et au roi d'Aragon. Mais comme ceux-ci se refusaient à tout arrangement avec lui, il résolut de tenter, avec l'aide de la république, d'opérer une révolution en Italie. Les peuples de cette contrée trouvaient leurs nouveaux maîtres plus cruels encore que les anciens. Les Milanais, après avoir accueilli avec enthousiasme le fils de Ludovic Sforza, s'apercevaient avec douleur que ce n'était point lui qui régnait, mais les Suisses, dont la brutalité et la rapacité les réduisaient au désespoir. Pour profiter de l'impatience des Italiens sous ce joug barbare, et pour éviter de réveiller l'idée des anciennes factions, Louis ne voulut pas donner le commandement de l'armée au maréchal Trivulzio, en qui on aurait toujours vu le chef du parti guelfe [2]. Il lui préféra Louis de la Trémouille, le même qui, quatorze ans auparavant, avait conquis le Milanais, et fait prisonnier Ludovic Sforza. Il lui donna douze cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, huit mille landsknechts, conduits par Robert de Mark, seigneur de Sedan, et ses deux fils, Fleuranges et Jametz ; enfin huit mille aventuriers français. Les sires de Brandecque et de Tavannes devaient encore amener quatre mille landsknechts de l'armée de Guienne, mais ils n'arrivèrent point à temps [3].

L'armée française se trouva réunie à Suse au commencement de mai ; de là elle s'avança dans l'Astesan ; en même temps une flotte française en Provence se rendit devant Gènes, où les Adorni et les Fieschi prirent les armes pour la seconder ; et Barthélemi d'Alviano, avec l'armée vénitienne, s'approchait de Vérone. L'impatience des peuples, sous le

[1] Rymer, t. XIII, p. 354 et 358. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 63.

[2] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 116.

[3] *Ibid.*, p. 118. — Mém. de Du Bellay, l. I, p. 4 et 15. — Fr. Guicciardini, l. XI, p. 36. — Républ. ital., c. 111.

joug de leurs nouveaux maîtres, éclata bientôt de toutes parts : le sire de Fleuranges fut introduit dans Alexandrie; Tortone et Voghera se soulevèrent, sans appui étranger, et arborèrent les drapeaux de France; Sacramoro Visconti, qui assiégeait le château de Milan, toujours occupé par les Français, se déclara pour eux, et fit entrer des vivres dans cette forteresse [1]. Gênes se souleva contre son doge, et ouvrit, le 24 mai, ses portes aux Adorni et aux Fieschi, se soumettant à Antoniotto Adorno, qui fut proclamé gouverneur au nom du roi de France [2]. Pendant ce temps, Raimond de Cardone reculait avec l'armée espagnole jusqu'à Firenzuola, comme s'il avait craint d'être entraîné à quelque hostilité contre les Français ; et Léon X n'osait point accepter la ligue de Malines, ou renoncer à sa neutralité. Son prédécesseur avait conclu avec les Suisses un traité de subsides. Pour l'exécuter sans offenser la France, il refusa le subside; mais il fit passer une somme égale au cardinal de Sion, prétendant qu'il ne faisait ainsi qu'acquitter une dette privée [3].

Les Suisses seuls n'hésitaient pas sur le parti qu'ils avaient à prendre; ils mettaient leur gloire à la conquête du duché de Milan, et leur sûreté à en éloigner les Français. La diète, assemblée à Lucerne, ordonna aussitôt à cinq mille hommes de passer le Saint-Gothard. Comme des volontaires accouraient de toutes parts pour se joindre à eux, ils étaient déjà huit mille quand ils arrivèrent à Bellinzona [4]. Ils se dirigèrent sur Novarre, et Maximilien Sforza, effrayé des soulèvements qui éclataient de toutes parts dans ses États, vint s'y mettre sous leur protection. En effet, Soncino et Lodi avaient arboré les drapeaux français, Milan demandait à capituler, Valeggio, Peschiera, Crémone et Brescia avaient ouvert leurs portes aux Vénitiens; Cardone avait restitué Parme et Plaisance aux officiers du pape, pour empêcher que les Français ne s'en emparassent; Como et Novarre enfin étaient seules demeurées au pouvoir de Maximilien Sforza, et celui-ci était déjà assiégé dans la dernière de ces villes par les mêmes généraux qui y avaient arrêté son père ; il y était gardé par les mêmes Suisses qui l'avaient vendu. La Trémouille ne doutait point qu'il ne fût appelé à recommencer des transactions semblables, et il écrivit à Louis XII

[1] Fleuranges, p. 120.
[2] Bart. Senar. de Rebus Genuens., t. XXIV, p. 622.
[3] Fr. Guicciardini, l. XI, p. 38. — Pauli Jovii Histor., l. XI, p. 163.
[4] Mallet, Hist. des Suisses, t. II, c. 6, p. 394.

qu'il ne tarderait pas à lui envoyer le fils comme il lui avait envoyé le père [1].

Mais les Suisses qui avaient trahi Louis Sforza ne servaient qu'en mercenaires, indifférents à tous les partis, et faisant déjà de leur vie un commerce qui les préparait à commercer aussi de leur honneur ; ceux qui défendaient Maximilien, au contraire, s'étaient armés pour la gloire et la sûreté de leur pays. Ils firent dire à la Fayette, grand maître de l'artillerie, qui battait en brèche les murailles de Novarre, d'épargner sa poudre, et d'entrer, s'il l'osait, par les portes, car ils ne les fermeraient pas plus que la brèche que les Français venaient de pratiquer. En effet, ils se contentèrent de tendre des rideaux devant chacune de ces ouvertures [2].

La Trémouille, averti que deux autres corps suisses avaient passé les montagnes, que l'un arriverait dans quelques heures à Novarre, et l'autre au bout de peu de jours, crut imprudent de donner l'assaut auquel les Suisses le provoquaient ; il recula de deux milles en arrière, et vint prendre position, le 5 juin au matin, entre la Riotta et Trecase, dans un lieu marécageux, fortifié par des canaux et des fossés d'irrigation. Toutefois voulant répondre par une bravade analogue à celle des Suisses, il ne fit point dresser autour de son armée un parc mobile en bois, que le sieur de Sedan avait fait faire, et qu'on avait porté jusque-là, à grands frais, sur des chariots [3].

La Trémouille ne supposait pas, il est vrai, que les Suisses songeassent à l'attaquer jusqu'à ce que toute leur armée fût réunie. Ceux-ci, au contraire, étaient résolus de hâter le moment de la bataille pour éviter de partager la gloire et le butin qu'ils espéraient gagner avec un corps de cinq mille hommes de Zurich et de Berne, que leur amenait le capitaine Alt-Sax. Aussi, le lendemain matin, 6 juin, ils se mirent en marche avant le jour, en trois colonnes, l'une de dix mille hommes, et chacune des autres de cinq mille ; ils arrivèrent en silence jusqu'en vue du camp français ; un petit bois les couvrait, et les brouillards qui s'élevaient d'une terre marécageuse avaient dérobé leur marche aux Français. Aussitôt que Robert de la Mark les aperçut, il les chargea

[1] Guicciardini, l. XI. p. 42. — Mariana, Hist. de Espana, l. XXX, c. 20, p. 473.

[2] *Ibid.* — Pauli Jovii Hist., l. XI, p. 165. — Fleuranges, p. 126.

[3] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 419, 129, 130. — Mém. de Martin Du Bellay, t. XVII, l. I, p. 17, 18. — Mém. de Louis de la Trémouille, t. XIV, c. 14, p. 183, 190. — Républ. ital., c. 111.

vigoureusement à la tête de trois cents gendarmes; mais la colonne des Suisses, hérissée de longues piques, ne put pas être entamée par les cavaliers. Le sire de la Fayette ouvrit ensuite contre eux le feu de ses batteries ; des files entières de Suisses étaient emportées, mais ils serraient les rangs et avançaient toujours d'un pas égal, la pique basse. Ils marchaient droit sur les batteries ; ils écrasèrent les canonniers qui les servaient, et, demeurant maîtres des pièces, ils les tournèrent contre les Français. Les deux fils de Robert de la Mark avaient été renversés de leurs chevaux, et laissés par les Suisses derrière eux, couverts de blessures. Leur père rassembla tout ce qu'il put de cavalerie, vint fondre sur la place que leurs écuyers lui désignèrent, les releva, et les emporta loin du champ de bataille. Mais ce fut la dernière charge de la gendarmerie française, elle se retira ensuite précipitamment vers la Sesia, et avant d'avoir atteint cette rivière, presque tous les cavaliers avaient jeté leurs lances pour fuir plus rapidement. L'infanterie restait seule exposée à la fureur des Suisses ; les Gascons prirent la fuite, les vainqueurs ne les poursuivirent pas, mais ils tombèrent avec un acharnement effrayant sur les landsknechts, objet de leur jalousie. Ils ne pardonnaient pas à ces fantassins allemands de les avoir remplacés dans les armées françaises. Cinq mille de ces malheureux furent tués sur la place ; le reste se rendit. Cinq mille Français périrent aussi, soit dans la bataille, soit dans la fuite ; car les paysans se jetèrent avec fureur sur les fantassins gascons que les Suisses avaient épargnés. Ceux-ci n'ayant pas de cavalerie, ne poursuivirent pas l'armée française ; une heure et demie avait suffi à la mettre en déroute ; les vainqueurs passèrent encore quelques heures sur le champ de bataille, après quoi ils ramenèrent en triomphe à Novarre vingt-deux pièces de canon qu'ils avaient conquises à l'arme blanche, ainsi que tous les chevaux de trait et tous les bagages de l'armée [1].

Les Français ne s'arrêtèrent point en Piémont ; malgré les instances d'André Gritti, le provéditeur vénitien, qui suivait leur armée, ils repassèrent immédiatement les Alpes : leur retraite fut bien plus funeste à leurs alliés que n'aurait pu être leur seule défaite, parce qu'elle annonçait qu'ils abandonnaient la partie. Toutes les villes du Milanais envoyèrent leur soumission à Maximilien Sforza, et s'efforcèrent

[1] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 131-136. — Fr. Guicciardini, l. XI, p. 44. — Paolo Paruta, Hist. Venet., l. I, p. 39.

d'apaiser les Suisses par d'énormes contributions de guerre. Raimond de Cardone, dès qu'il apprit la déroute de Novarre, passa le Pô le 13 juin, et conduisit l'armée espagnole dans l'État vénitien, pour rançonner les villes et vivre à discrétion dans les campagnes. Quoique son maître ne fût pas même en guerre avec la république, il traita ses sujets avec cette cupidité et cette férocité qui signalaient partout la marche des Espagnols. Il prètendit n'agir que comme lieutenant de l'Empereur et d'après les ordres de son secrétaire le cardinal de Gurck. En même temps, la flotte génoise, qui s'était retirée dans le golfe de Spezia au moment de la révolution, rentra dans le port de Gênes, que M. de Préjan avait abandonné avec les vaisseaux français. Les Génois se soulevèrent le 17 juin, chassèrent les Français, et élevèrent Octavien Fregoso à la dignité de doge. Les seules forteresses de Milan, de Crémone et de la lanterne de Gênes, dans toute l'Italie, restèrent aux Français jusqu'au milieu de l'été suivant [1].

Dans le temps où la France perdait tout ce qu'elle possédait en Italie, elle était aussi envahie par toutes ses frontières, et le danger était assez pressant pour justifier Louis XII d'avoir rappelé les débris de son armée battue à la Riotta. Malgré la trêve d'Orthez, il ne pouvait se reposer sur la foi du roi d'Aragon; aussi il chargea le duc de Bourbon, gouverneur du Languedoc, de pourvoir à la défense de cette province, ainsi que de la Guienne, avec l'arrière-ban et les milices du pays [2]. Il craignait une attaque des Anglais sur la Normandie; J. Bouchet, dans ses Mémoires de la Trémouille, assure que son héros y fut d'abord envoyé pour mettre la province en état de défense, et que de là il retourna en Bourgogne, établissant son quartier à Dijon [3]. Il semble toutefois plus probable qu'il se rendit en droiture dans cette dernière ville, car il venait, à la mort d'Engilbert de Clèves, duc de Nevers, d'être nommé son successeur dans le gouvernement de Bourgogne [4]. Fleuranges, qui avait été couvert de blessures à la bataille de Novarre, et qui était obligé de se faire porter en litière, eut ordre d'amener ses landsknechts en Picardie [5]. Préjan, que d'autres appellent Pierre-Jean

[1] Fr. Guicciardini, l. XI, p. 45. — Pauli Jovii, Hist. sui temporis, l. XI, p. 173. — Uberti Folietæ Genuens. Hist.. l. XII, p. 713. — Républ. ital., c. 111.

[2] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXVI, p. 106.

[3] Mém. de la Trémouille, t, XIV, c. 15, p. 191.

[4] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXII, p. 531.

[5] Fleuranges, p. 136.

le Bidoulx, gascon, qui avait commandé la flotte devant Gênes, la ramena, par le détroit de Gibraltar, dans les mers de Bretagne, afin d'arrêter au passage les Anglais, dont on craignait le débarquement sur toute la côte occidentale [1].

Malgré l'économie de Louis XII le trésor était épuisé. L'expédition d'Italie avait coûté des sommes considérables ; la levée des landsknechts et l'envoi de troupes sur toutes les frontières exigeaient de nouveaux sacrifices. L'aide et l'octroi avaient été portés, pour l'année, à 3,300,000 livres [2]. Cette somme ne suffisait point encore : le roi demanda des dons gratuits aux principales villes de son royaume. Leur répartition se fit cependant avec tant de modération que cette ressource produisit assez peu de chose. Paris avait été taxé à 40,000 liv. ; mais les conseillers des cours supérieures ayant refusé de supporter aucune part de cette charge, le don gratuit de la capitale fut réduit à 20,000 livres [3]. Louis se détermina enfin à engager une partie de ses domaines jusqu'à la concurrence de 400,000 livres. Des lettres, à cet effet, furent enregistrées au parlemett le 8 juin, sur la demande des trésoriers et généraux des finances de France, qui exposèrent la détresse où se trouvait le trésor. Louis Mallet, sire de Graville, amiral de France, auquel diverses baronnies furent alors engagées pour 80,000 francs, fit don au roi, par son testament, de cette somme [4].

Tandis que le roi demeurait encore dans l'incertitude sur le point où il serait attaqué, il séjournait tour à tour à Paris ou à Blois, ville où il était né et qu'il aimait beaucoup ; mais lorsqu'il apprit que les Anglais arrivaient en force à Calais, quoiqu'il fût malade de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens, pour être plus à portée de Louis de Hallwin, seigneur de Piennes, son lieutenant général en Picardie [5]. Il avait été impossible à la flotte française d'empêcher le transport de l'armée de Henri VIII des côtes d'Angleterre à Calais, peu d'heures suffisant pour faire un trajet si court dans des vaisseaux

[1] Mém. de du Bellay, t. XVII, p. 18 ; et note, p. 423.

[2] Hist. du Languedoc, l. XXXVI, p. 106.

[3] Félibien, Hist. de Paris, l. XVIII, p. 911. — Pièces justificatives, *Idem.*, t. III, p. 573.

[4] Registres du parlement vus par Garnier, t. XI, p. 302. Déclaration du 27 janvier, relatant ce qui avait précédé. — Isambert, t. XI, p. 658. — Félibien, Hist. de Paris, l. XVIII, p. 919.

[5] Mémoires de Bayard, t. XV, c. 57. p. 340. — Mémoires de Fleuranges, p. 142.

isolés, qui saisissaient tous les moments favorables. La flotte ne resta pas oisive cependant : les marins français se signalèrent par deux combats, où l'avantage leur demeura, le 25 avril et le 10 août. Dans le premier, l'amiral anglais, Édouard Howard, fut tué devant Brest, comme il voulait aborder une galère française. Dans le second, son frère Thomas Howard, qui lui avait succédé, périt à son tour. Il montait le vaisseau *la Régente;* il mit le feu au vaisseau amiral français *la Cordelière*, s'accrocha à lui, de manière à lui communiquer l'incendie. Les deux vaisseaux brûlèrent en effet ensemble au milieu des eaux, et coulèrent ensuite à fond. Mais les exploits de la marine, étrangers aux gens de la cour, n'excitaient qu'un médiocre intérêt en France. Aussi ces deux combats ne sont racontés que très-confusément, et il est difficile de décider auxquels, de Préjan, de Primoguet et de Jean Harvey, l'honneur en appartient [1].

L'armée anglaise avait commencé dès le mois de mai à passer à Calais, et chaque jour il y arrivait de nouvelles troupes. Lorsqu'au mois de juin, Henri VIII apprit que son beau-père Ferdinand avait signé une trêve avec la France, il lui en adressa de vifs reproches ; mais il n'en persista pas moins dans l'attaque qu'il méditait, et qui était combinée avec Maximilien et les Suisses. Il avait fait passer au premier cent mille écus pour l'aider à mettre sur pied son armée, et Maximilien, selon son usage, les avaient aussitôt dissipés : au lieu d'une armée, il n'avait qu'un petit corps de cavalerie, aussi écrivait-il à Henri qu'il ne pouvait se résoudre d'attaquer la Bourgogne de concert avec les Suisses, s'associant ainsi à de vils paysans, comme il en était convenu d'abord, et qu'il aimait mieux venir s'unir à un jeune et noble roi, son allié ; que, pour éviter toute discussion sur le commandement, il recevrait les ordres de Henri, et accepterait même sa solde, qu'il fixait à cent écus d'or par jour. Henri VIII reçut cette lettre comme il était déjà arrivé à Calais, et il se félicita de pouvoir compter parmi ses soldats le premier monarque de la chrétienté [2].

Henri VIII n'avait passé la mer que le 30 juin, et il séjourna à Calais

[1] Mém. de du Bellay, t. XVII, l. I, p. 19. — Mém. de Bayard, t. XV, c. 56, p. 339. — Ard. Ferronii, p. 84. — Fr. Belcarii, l. XIV, p. 421. — Polyd. Vergilii, l. XXVII. p. 630. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 69. — Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XXII, p. 533. — D. Morice. l. XVII, p. 241.

[2] Polyd. Vergilii, Hist. Angliæ, l. XXVII, p. 637. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 70. — Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche, t. II, c. 24, p. 150. — Schmidt, Hist. des Allem., t. V, c. 35, p. 466.

tout le mois de juillet; mais George Talbot, comte de Shrewsbury, qui l'avait précédé, était venu, dès le 17 juin, avec une première division anglaise, mettre le siége devant Térouanne. François de Téligny, sénéchal de Rouergue, et Antoine de Créqui, seigneur de Pondormy, deux braves capitaines, défendaient Térouanne avec deux cents hommes d'armes et deux mille fantassins : la ville était forte, mais malheureusement elle était très-mal approvisionnée [1]. L'armée française, commandée par M. de Piennes et le duc de Longueville, se rassemblait à Blangy en Ternois, près de Hesdin. On y vit arriver successivement la Palisse, Imbercourt, Bayard, Aymar de Prie, Bonnivet, Bonneval, la Fayette, Fontrailles, avec la cavalerie albanaise que la France avait levée, à l'exemple des Vénitiens; Fleuranges, avec ses landsknechts, et on entendait encore ceux du duc de Suffolk de la Rose blanche, qui servait la France parce qu'il regardait Henri VIII, meurtrier de son frère, comme un Lancaster et un usurpateur. Louis, qu'une attaque de goutte retenait à Paris, avait donné l'ordre précis à ses généraux de ne point hasarder de bataille; car, dans les circonstances où il se trouvait, une défaite pourrait causer la ruine du royaume. Cet ordre cependant sauva Henri VIII d'un grand danger. Celui-ci partit de Calais le 1er août, avec neuf mille hommes d'infanterie anglaise, pour rejoindre son armée, qui assiégeait Térouanne. Toute la gendarmerie française, forte de douze cents lances, rencontra cette colonne d'infanterie à Tournehen; Bayard demandait avec instance qu'on tentât une charge sur elle. Il représentait que si l'on pouvait enfoncer le bataillon des Anglais, ils étaient perdus; que si l'on n'y réussissait pas, comme les Français n'avaient point d'infanterie et les Anglais point de chevaux, les premiers se seraient bientôt mis hors de portée de leurs ennemis. Pour donner plus de poids à ses paroles, avec sa compagnie de gendarmerie, il fit une trouée dans l'arrière-garde anglaise, et lui enleva un des douze canons que Henri VIII nommait ses *douze apôtres*. Mais M. de Piennes, opposant à son ardeur les ordres positifs de Louis XII, ne laissa point engager l'action [2].

Henri VIII, arrivé le 2 août au camp devant Térouanne, y fut joint le 9 par l'Empereur. Celui-ci lui amenait quelques milliers de cavaliers allemands et hennuyers; bientôt des gentilshommes flamands et des

[1] Mém. de du Bellay, p. 9. — Mém. de Bayard, c. 57, p. 341. — Mém. de Fleuranges, p. 141 et 145.

[2] *Ibid.*, p. 8. — Bayard, c. 57, p. 342. — Fleuranges, p. 142.

autres provinces des Pays-Bas vinrent se ranger sous ses ordres en volontaires, malgré la neutralité à laquelle Marguerite s'était engagée. Alors l'armée se trouva forte de trente mille fantassins, presque tous Anglais, et cinq ou six mille cavaliers. Quoique Maximilien déclarât qu'il y venait combattre comme volontaire et comme lieutenant du roi son allié, c'était lui qui commandait en effet; car chacun reconnaissait que, malgré son inconséquence, une fois à l'armée, il y montrait l'expérience et le coup d'œil d'un bon capitaine.

Cependant les assiégés de Térouanne avaient fait avertir Louis XII qu'ils étaient à bout de leurs vivres, et celui-ci, tout en ordonnant à ses généraux de continuer à éviter une bataille, les chargea de faire passer quelques secours à la garnison. Le sire de Piennes et le duc de Longueville résolurent donc de porter, le 16 août, quatorze cents gendarmes sur les hauteurs de Guinegatte, pour attirer de ce côté l'attention des ennemis, tandis que Fontrailles, avec ses chevau-légers albanais, s'approcherait rapidement par un autre côté des fossés de la ville, dans lesquels chaque cavalier jetterait la charge qu'il portait sur le cou de son cheval, consistant en porc salé et en barils de poudre. Les Albanais réussirent à jeter leurs munitions dans les fossés; mais les gendarmes qui s'étaient dirigés sur Guinegatte, en arrivant sur la hauteur, virent derrière eux dix mille archers anglais, quatre mille landsknechts et huit pièces d'artillerie. Maximilien avait été averti par des espions de leur marche, et les avait prévenus. Les soldats français savaient qu'ils étaient venus pour attirer l'attention de l'ennemi, non pour combattre. D'ailleurs leurs capitaines commandèrent aussitôt la retraite. Or un mouvement rétrograde en présence de l'ennemi trouble presque toujours les soldats : ils doublèrent le pas ; bientôt ils prirent le galop, et se jetèrent en désordre sur une arrière-garde de cavalerie que commandait Longueville et la Palisse. Malgré les efforts de ceux-ci, ils la renversèrent, et continuèrent à fuir jusqu'à Blangy, où était l'infanterie. Peu s'en fallut que celle-ci ne fût à son tour entraînée tout entière dans la déroute. Quelques capitaines firent tête avec une poignée de soldats à la cavalerie allemande, qui poursuivait les fuyards. Leur vaillance sauva l'armée française ; mais ce fut à leurs dépens, car presque tous furent faits prisonniers ; entre autres, Longueville, la Palisse, Bayard, la Fayette, Clermont d'Anjou et Bussy d'Amboise. Telle fut la triste journée qu'on nomma *des éperons*, parce que ce fut la seule arme qu'y employât la gendarmerie française. Elle laissa à peine

quarante morts sur la place; mais le nombre des prisonniers aurait été immense si Henri VIII avait eu assez de cavalerie pour la poursuivre. Les commandants de Térouanne, n'espérant plus désormais d'être secourus, se rendirent le 22 août à Maximilien, qui fit raser leurs murailles, et ensuite la ville même [1].

Fleuranges assure qu'il arriva au camp de Blangy ce soir-là même avec les quatorze mille landsknechts qu'il avait levés, et qu'il alla au-devant des fuyards. Ceux-ci couraient toujours, encore que les Allemands eussent cessé de poursuivre; et toute l'armée était perdue si Henri et Maximilien l'avaient attaquée dans ce moment. Les capitaines français voulaient, dans la nuit même, repasser la Lys et continuer leur mouvement rétrograde. Fleuranges s'y opposa en représentant que, dans le trouble d'une retraite nocturne, une terreur panique suffisait pour faire que la moitié des soldats abandonnassent leurs drapeaux [2]. Louis XII, en recevant la nouvelle de la journée des éperons, se fit transporter en litière à Amiens, et il envoya François, duc de Valois, à l'armée, pour en prendre le commandement. Celui-ci la ramena vers la Somme, et l'établit à Ancre; bientôt il fut tranquillisé sur les projets ultérieurs des ennemis, en apprenant qu'ils avaient entrepris le siége de Tournai [3].

Mais, dans le même temps, la Bourgogne était exposée au plus grand danger. Cette province, que Maximilien ne cessait de réclamer comme l'héritage de Marie de Bourgogne, sa première femme et la mère de ses enfants, avait en général des sentiments français; toutefois, dans la noblesse surtout, plusieurs, par d'antiques affections, par vanité, par intérêt pécuniaire, regrettaient leur indépendance ou la domination de leurs anciens ducs. Le duché et le comté de Bourgogne souffraient aussi de ne plus appartenir au même souverain. Quoique l'un relevât du royaume de France, l'autre de l'Empire, les Bourguignons se regardaient comme un seul peuple, et leurs intérêts étaient entrelacés. La Franche-Comté était demeurée à Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, qui prenait le titre de comtesse de Bourgogne et de Charolais. Quoique cette princesse fût peu favorable à la France, elle avait voulu d'abord éviter la guerre, et le seigneur de Vergi son plénipo-

[1] Mém. de Bayard, c. 57, p. 345. — Mém. de du Bellay, p. 21. — Mém. de Fleuranges, p. 145. — Arnoldi Ferronii, p. 86. — Fr. Belcarii, l. XIV, p. 423. — Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 638.

[2] Fleuranges, p. 147-148. — [3] Du Bellay, p. 23.

tentiaire avait signé à Saint-Jean de Lône, le 28 août 1512, un traité par lequel la neutralité de la Franche-Comté était garantie pendant trois ans. Les Français et les Comtois s'engageaient réciproquement à ne point donner passage à ceux qui voudraient faire la guerre aux uns ou aux autres [1]. Marguerite, croyant l'occasion favorable pour attaquer la Bourgogne au moment où son père, avec Henri VIII, attaquait la Picardie, ne tint aucun compte de ce traité, et chargea le même sire de Vergi, qui l'avait signé, de faire prendre les armes aux Comtois, et de les réunir aux Suisses. Ces derniers, profondément offensés du mépris de Louis XII, enflammés par les ressentiments personnels du cardinal de Sion, cédant à l'impulsion qu'ils avaient reçue de Jules II, et se regardant toujours comme les défenseurs du saint-siége, encore que Léon X n'eût point confirmé la sainte ligue, à laquelle son prédécesseur les avait appelés, mettaient leur gloire à humilier une couronne qui les avait traités avec dédain. Une ligue héréditaire entre les Suisses et la maison d'Autriche avait été signée le 17 janvier 1512. Maximilien, toutefois, n'avait pas voulu attaquer la Bourgogne à la tête de ces braves, en qui il ne voulait voir que des paysans; mais il avait chargé Ulrich de Wurtemberg et Guillaume de Furstemberg de les joindre, avec un corps nombreux de cavalerie allemande et une bonne artillerie. Henri VIII leur avait promis en même temps de leur payer leur solde, et ses trésors étaient toujours représentés comme inépuisables. Quelques troubles avaient éclaté en Suisse; les magistrats accusaient des agents français de les avoir excités; il est plus probable qu'ils étaient seulement la conséquence de la richesse, de la débauche et de l'insubordination des soldats, corrompus par le service mercenaire. La diète helvétique voulut distraire les esprits brouillons par une expédition lointaine, et satisfaire leur cupidité par le pillage de la France. Dix-huit mille Suisses, choisis avec soin dans tous les cantons, passèrent la revue de départ le 9 août à Zurich, et se mirent en marche le lendemain, sous les ordres de Jacques de Watteville, avoyer de Berne, secondé par un conseil formé des chefs de tous les contingents. Ils traversèrent la Franche-Comté : à Gray, ils rencontrèrent, le 27 août, Ulrich de Wurtemberg, avec la cavalerie allemande et comtoise, qui les attendait; le 7 septembre, ils parurent devant Dijon [2].

[1] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXII, p. 532.

[2] *Ibid.*, l. XXII, p. 534. — Mallet, Hist. des Suisses, t. III, p. 1.

La ville de Dijon était alors une très-mauvaise place de guerre ; la Trémouille avait travaillé avec soin, mais avec peu de succès, à la mettre à l'abri d'un coup de main. Il n'avait avec lui que trois ou quatre compagnies d'hommes d'armes, commandées par du Lude, Mézières et Bussy d'Amboise. Il avait aussi trois ou quatre mille fantassins, sous les ordres de Chandieu ; mais il les avait en partie distribués dans Auxonne, Beaune et le château de Talant [1]. En arrivant, les Suisses creusèrent une tranchée, et mirent immédiatement leurs canons en batterie. Dès le lendemain, ils avaient déjà ouvert une large brèche. Les bourgeois effrayés, et n'attendant aucune merci de vainqueurs cruels et cupides, pressaient la Trémouille de capituler. Leur terreur s'accrut lorsque, le 9 septembre, une seconde brèche fut ouverte entre la porte Guillaume et celle d'Ouche. La Trémouille envoya en effet, au camp des Suisses, son neveu le baron de Mézières, avec Humbert de Villeneuve, premier président du parlement de Dijon, pour demander une trêve et offrir de traiter. Les Suisses refusèrent d'abord de les admettre ; ne leur voulurent accorder ensuite que des conditions inacceptables, et, le 10 septembre, ils tentèrent un asssaut. Mais, après avoir franchi la brèche, ils furent arrêtés par un large fossé, garni de barricades, dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Dans l'espace étroit où ils étaient entassés, ils furent foudroyés par l'artillerie, et forcés enfin de se retirer avec une grande perte. D'autre part, la Trémouille, qui avait une longue habitude des Suisses, commença à pratiquer secrètement avec leurs capitaines, qui avaient autrefois servi sous lui : il leur envoya des présents, et il disposa, eux et leurs troupes, à rouvrir les négociations [2].

Les armées des Suisses étaient toutes démocratiques ; c'étaient les soldats qui y faisaient la loi à leurs officiers, et leurs déterminations étaient bien plus dirigées par la passion que par le raisonnement. Ils avaient marché en Bourgogne, remplis de fureur contre la France, par laquelle ils se croyaient méprisés. Les égards que leur témoignait la Trémouille, la générosité avec laquelle il avait envoyé quelques prisonniers qu'il leur avait faits, les avaient déjà amadoués. D'autre part,

[1] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 138. — Mém. de la Trémouille, p. 192. — Mém. de du Bellay, p. 24-25. — Mém. de Bayard, c. 57, p. 355. — Fr. Belcarii, l. XIV, p. 424.

[2] Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 536. — Mallet, Histoire des Suisses, t. III, p. 4.

ils s'indignaient contre Maximilien et Henri VIII de ce qu'ils ne voyaient point encore arriver l'argent de leur solde. Ils oubliaient que, partis de chez eux depuis moins d'un mois, il n'y avait que trois jours qu'ils étaient devant Dijon. Il est vrai que s'ils avaient attendu davantage, ç'aurait été en vain. Tout l'argent que Henri VIII remettait à Maximilien, celui-ci le dissipait aussitôt, sans en faire passer un écu à ses armées. Regnaud de Moussi, agent de la Trémouille, sut, dans les journées du 11 et du 12 septembre, accroître la fermentation qu'il remarquait parmi les Suisses, au sujet de leur solde. On crut qu'il avait en même temps fait accepter aux chefs de l'armée des présents considérables. Le 12 au soir, un armistice fut conclu, et, le 13 au matin, les conférences commencèrent. La Trémouille, qui avait d'abord envoyé quatre commissaires au camp des Suisses, s'y rendit bientôt lui-même, et, à dix heures du soir, le traité fut signé. Ce n'était point une capitulation pour la ville assiégée, ou une suspension d'armes pour la province, mais un traité définitif, dans lequel non-seulement les rapports de la France avec la Suisse, mais les intérêts du reste de l'Europe étaient réglés. Il rend fort suspecte la conduite de l'avoyer de Watteville, qui devait bien savoir qu'un général d'armée n'a pas des pouvoirs suffisants pour accepter de telles conditions.

Par le traité de Dijon, du 13 septembre 1513, M. de la Trémouille promettait que, si le roi tenait quelques villes, châteaux ou pays sujets de l'Église, il les restituerait sans délai au pape; que le roi évacuerait sans aucun retard les châteaux de Milan, Crémone et Asti; qu'il ne formerait plus de prétentions, non plus qu'aucun de ses successeurs, sur le duché de Milan et les seigneuries de Crémone et d'Asti, qu'il ne ferait souffrir aucun dommage, dans les propriétés qu'ils pourraient avoir en France, à ceux qui auraient suivi les Suisses dans leur expédition de Bourgogne. A ces conditions, il devait y avoir paix et amitié entre le roi, les ligues des Suisses, la Franche-Comté, le duc de Wurtemberg et le sire de Vergy. Le pape pouvait, s'il le voulait, accéder au traité, aussi bien que l'Empereur et le saint Empire romain. Le roi ne pourrait, malgré la paix, lever des fantassins dans la Suisse sans le consentement de la majeure partie des cantons. La Trémouille enfin promettait aux confédérés, pour leur retour dans leur pays, 400,000 écus à la couronne, payables à Zurich, moitié dans quatorze jours, moitié à la Saint-Martin suivante. Il promettait, en outre, 8,000 écus au duc de Wurtemberg et 2,000 aux capitaines d'artillerie. Il réservait aux mili-

taires suisses le droit de réclamer en justice les arrérages que le roi leur devait encore [1].

La Trémouille ne put rassembler à Dijon que vingt mille écus ; les Suisses les acceptèrent à compte de payement. Pour le reste de la somme, ils emmenèrent comme otages le baron de Mézières, neveu de la Trémouille, Rochefort, bailli de Dijon, et quatre bourgeois de cette ville. Mézières, averti sans doute par son oncle que le traité ne serait pas exécuté, trouva bientôt moyen de s'évader. A la rentrée de cette armée en Suisse, la diète qui s'assembla à Zurich ne douta point que ses capitaines ne se fussent laissés corrompre par des présents, et elle les traduisit en jugement [2]. De son côté, Louis XII, quand il reçut la copie du traité, en éprouva une vive indignation contre la Trémouille. Il lui écrivit qu'il trouvait ce traité *merveilleusement étrange*. « Par ma » foi, sire, aussi est-il, lui répondit la Trémouille ; mais j'ai été con- » traint de le faire, par la mauvaise provision qui étoit par-deçà pour » garder votre pays et royaume. » La clause qui blessait le plus Louis XII, était la renonciation au duché de Milan et au comté d'Asti. La Trémouille lui fit remarquer qu'il en avait déjà fait faire l'offre par le duc de Lorraine ; qu'au reste il avait bien lui-même renoncé à Crémone et à la Ghiara d'Adda, par son traité avec les Vénitiens, ce qui ne l'avait pas empêché de les reprendre ensuite. « Ainsi pourrez-vous » faire de ceci; car je ne suis aucunement obligé de le vous faire ra- » tifier ; par quoi pourrez-vous toujours prendre querelle et action, » sur ce que je n'avois de vous pouvoir ne puissance. » Mais en même temps qu'il lui suggéra ainsi de ne pas garder sa foi, il l'avertit que : « Si les Suisses connoissent que on ne leur veuille tenir promesse, » ils se rejoindront avec l'Empereur, et retourneront plus puissants » qu'auparavant. Ne puis-je voir que on ne puisse entrer avec eux en » dissimulation, que on leur envoie quelque argent. » La Trémouille lui dit encore en finissant sa lettre : « Sire, je vous ai détrappé » d'un aussi gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa. Mais » tant que je vive, je ne ferai autre chose sans vous en avertir ; dussé-je » perdre votre pays et la vie avec ; car je vois bien que je suis en votre » male grâce sans l'avoir desserv , et pour vous avoir fait, et à votre- » dit royaume, plaisir et profit [3]. »

[1] Tradnction du traité donné par le baron de Zur Lauben, Académie des inscript., t. XLI, p. 729. — [2] Mallet, Hist. des Suisses, t. III. p. 8.

[3] Lett. de la Trémouille à Louis XII, du 32 sept. Acad. des Insc., t. XLI, p. 742.

Il paraît que Louis XII finit par juger cette affaire comme la Trémouille. Il ne ratifia pas le traité, mais il chercha cependant à satisfaire les Suisses. Il chargea la Trémouille, auquel il rendit sa faveur, d'emprunter cinquante mille écus aux villes de Bourgogne, pour donner aux Suisses ; il dissimula, il chercha à gagner du temps, mais il ne put empêcher que les Suisses ne sentissent qu'ils étaient trompés, et leur ressentiment coûta cher à la France dans le règne suivant [1].

De toutes parts la fortune se déclarait contre Louis XII : il reçut en même temps que la nouvelle du traité de Dijon, celle de la bataille de Flowden. Jacques IV, roi d'Écosse, avait voulu faire une puissante diversion en faveur de la France, en envahissant le Northumberland avec une nombreuse armée; il avait écrit, le 16 juillet, à Henri VIII, une lettre qui équivalait à une déclaration de guerre, et le 22 août il avait franchi la frontière; mais le comte de Surrey, que Henri VIII avait chargé de veiller en son absence à la sûreté des comtés du nord, eut bientôt rassemblé assez de monde pour tenir tête à Jacques. Ce dernier voulut l'attendre, malgré le conseil de ses principaux capitaines, qui le pressaient de mettre son butin en sûreté. Les deux armées se rencontrèrent à Flowden le 9 septembre ; la bataille fut acharnée et se prolongea jusqu'à la nuit, mais elle fut fatale aux Écossais. Leur roi ayant vu un bataillon anglais prendre la fuite, crut leur armée entière en déroute, et se mit à la tête d'une charge qu'il croyait devoir achever de la rompre. Il y fut tué; douze comtes, treize lords et sept ou huit mille soldats Écossais restèrent sur ce funeste champ de bataille, où les Anglais laissèrent de leur côté cinq mille hommes [2].

Après la déroute des Français à Guinegatte et la prise de Térouanne, Maximilien et Henri VIII s'étant résolus à raser la dernière ville, étaient restés trois semaines campés auprès, occupés à la détruire. Après quoi, le 15 septembre, ils étaient venus mettre le siége devant Tournai. Cette ville, enclavée dans les Pays-Bas, se gouvernait à peu près en république sous la protection de la France. Elle regardait comme un de ses plus précieux priviléges, de ne point recevoir de garnison, et lorsque

[1] Mém. de Zur Lauben. Académie des Inscript. t. XLI, p. 726, 760. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 539.—Mém. de la Trémouille, p. 196.—Mém. de Fleuranges, p. 140. — Mém. de du Bellay, p. 25. — Mém. de Bayard, p. 356. — Arn. Ferronii, p. 85. — Belcarii, l. XIV, p. 224.

[2] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 640. — Buchanani rerum Scoticar, l. XIII, p. 429. — Robertson's Hist. of Scotland, B. I, p. 38. — Rymer, t. XIII, p. 382. — Rapin Thoyras, t. XV, p. 79.

Louis XII, au commencement de la campagne, lui avait offert quelques troupes, les bourgeois avaient répondu : « Que Tournai n'avoit jamais » tourné, ni encore ne tourneroit [1]. » Mais la guerre ne se faisait plus comme au temps dont les bourgeois rappelaient le souvenir : leurs murailles, qui avaient résisté au choc du bélier et aux assauts à l'arme blanche, furent en peu d'heures entr'ouvertes par l'artillerie, et les habitants de Tournai furent heureux d'obtenir, le 24 septembre, une capitulation par laquelle Henri VIII leur promettait le maintien de leurs priviléges. Maximilien avait compté que Henri VIII ferait présent de cette conquête ou à lui-même ou à sa fille Marguerite. Il s'offensa de la lui voir garder pour lui-même, et sans expliquer ni ses motifs ni ses projets, il repartit tout à coup pour l'Allemagne. Marguerite, au contraire, vint à Tournai avec son neveu, le jeune Charles d'Autriche. rendre visite au monarque anglais. Elle passa trois semaines avec lui dans les fêtes ; elle le conduisit à Lille ; et en enivrant sa vanité, elle réussit à lui faire signer, le 15 octobre, un traité par lequel il promettait à Maximilien deux cent mille écus, pour qu'il défendît, pendant l'hiver, les conquêtes qu'ils avaient faites en commun. Au printemps suivant, Maximilien, Henri et Ferdinand se promettaient d'attaquer de nouveau la France de trois côtés à la fois. En attendant, Henri avait la liberté de repasser en Angleterre avec son armée. Il partit en effet de Lille le 17 octobre, et il fut de retour le 24 à son palais de Richmond [2].

Quelque cruelle qu'eût été pour la France la campagne qui venait de se terminer ; quelque humiliation qu'eussent éprouvée ses guerriers à Novarre, à Guinegatte, à Dijon, ses frontières étaient à peine entamées, ses ressources étaient encore entières, et ses ennemis, au contraire, commençaient à se sentir épuisés. Le pape Léon X n'était plus, comme son prédécesseur, le chef de leur ligue. Tout récemment parvenu au pontificat, il hésitait sur la ligne politique qu'il lui convenait de suivre. Il aimait avec passion les arts, les lettres, la pompe, les plaisirs, et il paraissait beaucoup plus empressé à jouir de sa grandeur qu'à la compromettre par des entreprises guerrières. On le croyait encore sans ambition. Plus tard, il donna à connaître qu'il n'en avait pas moins que son prédécesseur, et qu'elle était d'une moins noble

[1] Mém de Fleuranges, p. 151.

[2] Rymer, t XIII, p. 379. — Polydori Vergilii. Hist. Angliæ, l. XXVII, p. 638. — Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 75. — Mém. de Fleuranges, p. 152. — Mém. de du Bellay, p 26. — Fr. Belcarii, l. XIV, p. 425.

nature. Ce n'était pas la grandeur de l'Église et l'indépendance de l'Italie qu'il se proposait, mais son pouvoir personnel et l'établissement de sa famille. Pour accomplir les projets qu'il roulait en secret dans son esprit, l'appui de la France pouvait lui être avantageux ; aussi il laissa entrevoir quelque disposition à se réconcilier avec elle. De son côté, Louis XII désirait d'autant plus ardemment faire sa paix avec le saint-siége, que Léon X ne l'avait pas blessé personnellement comme Jules II, et n'avait point manifesté de haine contre lui. Il sentait qu'il ne pouvait plus soutenir le concile de Pise, réfugié à Lyon, qui était tombé dans le dernier discrédit. Il y renonça donc, par un acte signé à Corbie le 26 octobre, et qui fut lu au concile de Latran le 17 décembre dans sa huitième session. Il promit que six prélats, d'entre ceux qui avaient siégé parmi les schismatiques, viendraient à Rome faire la même abjuration au nom de toute l'église gallicane [1].

(1514.) En effet, au printemps de l'année 1514, les évêques de Lisieux, d'Angoulême, d'Amiens, de Châlons et de Laon, se mirent en chemin pour se rendre à Rome. Le duc de Milan essaya d'abord de leur refuser le passage. Les prélats arrêtés près de Suse envoyèrent à Rome l'acte notarié par lequel ils avaient abjuré le schisme ; les archevêques d'Arles et de Lyon en agirent de même, et le pape, de concert avec le concile, prit ces prélats sous sa protection : il écrivit d'abord à Octavien Fregoso, doge de Gênes, ensuite au duc de Milan, pour les sommer d'accorder à ces évêques un libre passage [2].

Ferdinand avait envoyé un ambassadeur à Lille pour prendre part à la nouvelle alliance que Maximilien et Henri se proposaient d'y conclure contre la France. Cela ne l'empêcha pas de renouveler, pour une autre année, la trêve qu'il avait conclue à Orthez, non sans augmenter ainsi le ressentiment de son gendre, le roi d'Angleterre, qu'il n'avait cessé de tromper [3].

Maximilien ne pouvait faire la guerre sans subsides étrangers : il avait dissipé ceux que Henri VIII lui avait payés. De nouveaux projets sur la Hongrie et la Bohême l'occupaient alors ; il invitait à Vienne

[1] Raynaldi Annal eccles., 1513, § 61 et 83. — Fleury, Histoire ecclés., l. CXXIII, c. 128. — Pauli Jovii Hist. sui temp., l. XI, p. 191. — Franc. Guicciardini, l. XII, p. 65. — Fr. Belcarii. l. XIV. p. 416.

[2] Sa lettre au premier, du 1er janvier ; au second, du 15 février. — Raynaldi Annal. eccles., 1514, § 3 à 10.

[3] Mariana, Hist. de Espana, l. XXX, c 22, p. 495.

Vladislas, qui portait ces deux couronnes, et Sigismond, roi de Pologne; et il cherchait, en unissant la famille du premier à la sienne, par un double mariage, à s'assurer de sa succession [1]. Il ne voulait point renoncer à son inimitié contre la France, à ses projets de conquête sur Venise; tous les efforts de Léon X pour le réconcilier avec cette république, avant qu'elle ne succombât sous ses calamités, avaient échoué; mais Maximilien, qui n'abandonnait jamais aucun de ses projets, était toujours prêt à les ajourner. Il autorisa Marguerite à négocier pour lui une trêve. Henri VIII commençait enfin à s'apercevoir qu'il avait été constamment joué par ses alliés, et qu'après avoir fort diminué les trésors que lui avait laissés son père, il était aussi loin que jamais de la conquête de la France. Dans cette disposition commune à toutes les parties, le secrétaire du roi d'Aragon, Pierre de Quintana, trouva peu de difficulté à suspendre, au nom de toutes, les hostilites. Il avait été envoyé en ambassade à Louis XII, auquel il demandait, de restituer à Germaine de Foix, reine d'Aragon, le duché de Nemours et le vicomté de Narbonne, héritage de son frère, Gaston de Foix [2]. Il se fit fort pour l'empereur Maximilien, Henri VIII d'Angleterre, la reine Jeanne de Castille et Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas; le duc de Valois, chargé de traiter avec lui, agit pour les rois de France et d'Écosse. Au nom de tous ces souverains, une trêve d'une année fut signée à Orléans, le 13 mars 1514. Chacun devait rester en possession de ce qu'il occupait; le commerce et le passage des courriers étaient rétablis entre toutes les puissances [3].

Les Suisses, qui n'étaient point compris dans ce traité, avaient posé les armes en conséquence de celui de Dijon. Il est vrai que Louis XII n'avait point encore envoyé sa ratification, et n'avait point accompli les payements promis à l'époque convenue; mais il leur faisait passer des à-comptes qui suffisaient à les tenir tranquilles. D'ailleurs, la clause du traité de Dijon qui avait le plus offensé Louis XII, s'accomplissait sans qu'il s'y fût résigné. Il avait satisfait aux demandes du pape, et il ne possédait plus rien en Italie. Les châteaux de Milan et de Crémone capitulèrent au mois de juin, et la lanterne de Gênes le 26 août 1514 [4].

[1] Schmidt, Hist. des Allemands, t. V, c. 36, p. 469.

[2] Mariana, Hist. de Esp., l. XXXII, c. 22, p. 490.

[3] Recueil des Traités de Paix, t. II, p, 36. — Rymer, t. XIII. p. 395. — Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 179.

[4] Républ. ital., c. 111.

A la fin de la campagne précédente, Louis XII, après avoir distribué son armée dans les places de la Picardie, était revenu à Blois pour y passer l'hiver. Il y trouva la reine Anne dans un état de souffrance et de dépérissement qui annonçait sa fin prochaine. Depuis longtemps elle était tourmentée par la gravelle : elle en eut une attaque plus violente que les précédentes, le 2 janvier, et elle y succomba le 9 [1]. Sa mort eut une influence immédiate sur la politique générale : Anne de Bretagne, par son caractère entier, impérieux, vindicatif, avait presque toujours dominé le roi. Celui-ci connaissait ses défauts, et l'en raillait en l'appelant sa Bretonne et en cherchant à lui faire sentir sa place par des traits fins et spirituels ; car, autant que nous pouvons le reconnaître dans Arnoldus Ferronius, qui a traduit ses réparties en latin, il avait beaucoup de l'esprit de conversation et de la gaieté qu'on vit plus tard se développer en France [2]. Mais Louis était faible ; il craignait les disputes, et il finissait toujours par céder. Anne de Bretagne ne renonçait point encore au projet qu'elle avait conçu de marier ses filles dans la maison d'Autriche. Elle avait engagé Louis XII à faire donation, le 16 novembre 1513, à Renée, sa seconde fille, de tous ses droits sur Milan, Asti et Gênes, pour qu'elle les portât en dot à celui des deux archiducs d'Autriche qu'elle épouserait, au choix de leur aïeul, Ferdinand d'Aragon [3]. Il est probable qu'elle voulait la donner au plus jeune, tandis qu'elle réservait toujours sa fille Claude à l'aîné. Dans les derniers jours de sa vie, elle appela encore auprès d'elle Fleuranges, fils du seigneur de Sedan, qui avait beaucoup de relations en Allemagne. « C'étoit, dit-il, pour quelque menée qu'elle vouloit faire » avec le roi de Castille et toute la maison d'Autriche ; et avoit le cœur » merveilleusement affectionné à faire plaisir à cette maison de Bour- » gogne [4]. » D'autre part, elle avait toujours empêché le mariage de François d'Angoulême, duc de Valois, et héritier présomptif de la couronne, avec Claude, sa fille aînée, encore qu'il eût été demandé par

[1] Mémoire de Bayard, c. 58, p. 358. — Mémoire de Fleuranges, p. 154. — Mémoire de du Bellay, p. 27. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XXII, p. 834. — Morice, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 242. — Daru, Histoire de Bretagne, t. III, p. 249.

[2] Arnold. Ferronius, p. 57 et suiv. Ces traits qui ont perdu une partie de leur mérite, en étant traduits du français en latin, ne supporteraient pas d'être traduits de nouveau du latin en français.

[3] Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 82-83.

[4] Mém. de Fleuranges, p. 154.

les états généraux, et que les deux jeunes gens fussent fiancés depuis huit ans. « Lequel mariage, dit du Bellay, ne s'étoit su faire du vivant » de la dite reine Anne, parce qu'elle aspiroit plutôt au mariage de » Charles d'Autriche, pour cette heure empereur, dont avoit été pour- » parlé longtemps avant, qu'à celui du duc d'Angoulême; et disoit-on » que l'occasion qui à ce la mouvoit, étoit pour la haine qu'elle » portoit à madame Louise de Savoie, mère du duc d'Angou- » lême [1]. »

La première conséquence de la mort de la reine fut l'accomplissement de ce mariage, de François avec Claude, si ardemment désiré par les bons Français; car outre qu'il assurait à la couronne l'héritage de la Bretagne et de la maison d'Orléans, il sauvait la France d'une tentative que n'aurait pas manqué de faire la maison d'Autriche pour faire prévaloir le droit à la couronne de la fille du roi sur celui de la ligne masculine. On aurait toujours trouvé des courtisans et des ministres pour soutenir cette prétention subversive de la constitution et de l'indépendance nationale, comme la même maison en trouva plus tard pour porter Marie-Thérèse sur les trônes de Hongrie et de Bohême, d'où les femmes avaient toujours été exclues. Au moment de la mort de la reine Anne, François était à Cognac, auprès de sa mère, Louise de Savoie, qui y était retenue dans une espèce d'exil. Il se hâta d'accourir auprès du roi, et dès que la décence put le permettre, le 18 mai 1514, il fut marié à Saint-Germain en Laye avec madame Claude de France; le 27 octobre suivant, Louis donna à François, son gendre, non-seulement le titre, mais la complète administration du duché de Bretagne, d'après la demande qui en fut faite par les trois états de la province [2].

Cependant le parti autrichien qui s'était formé autour de la reine Anne, et qui craignait peut-être l'ascendant futur de Louise de Savoie, lorsqu'elle serait mère du roi, ne se regardait pas comme perdu sans espoir. Ne pouvant empêcher le mariage de François d'Angoulême avec Claude de France, il pressa Louis XII de se remarier lui même, pour avoir la chance d'avoir un fils et un successeur. On lui proposa d'abord Maguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Louis XII

[1] Mém. de du Bellay, t. XVII, p. 28.

[2] Mémoire de Louise de Savoie, t. XVI, p. 417. — Mémoire de du Bellay, t. XVII, p. 28. — Actes de Bretagne, t. III, p. 925. — Daru, Hist. de Bret., t. III, p. 251.

avait toujours eu du goût pour cette princesse, qui avait été élevée à la cour de France, et à laquelle il avait adressé par son ambassadeur quelques plaisanteries assez lestes. Mais Marguerite, alors âgée de trente-quatre ans, n'avait point eu d'enfants du prince de Castille et de Philibert II de Savoie, qu'elle avait successivement épousés. Louis XII, qui était âgé de cinquante-trois ans, désirait surtout avoir un fils. Ferdinand lui offrit alors Éléonore d'Autriche, nièce de Marguerite, et sœur de l'archiduc Charles, qui était dans la première fleur de la jeunesse. Ce mariage devait être le gage d'une réconciliation intime entre Maximilien, Louis XII et Ferdinand ; et ces monarques, qui dressèrent entre eux un projet de traité, s'entendaient déjà aux dépens de leurs anciens alliés, le roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses [1].

Henri VIII conçut quelque soupçon de ce traité, d'après les retards qu'apportait Maximilien au mariage de son petit-fils Charles avec Marie, sœur du monarque anglais. Dans le même temps, il avait admis à sa familiarité le duc de Longueville, fait prisonnier à Guinegatte ; il jouait habituellement à la paume avec lui, et il lui laissa regagner à ce jeu sa rançon, fixée à 50,000 écus. Longueville profita de cette familiarité pour insinuer à Henri l'avantage qu'il trouverait à s'unir intimement à la France, au lieu de s'attacher plus longtemps à Maximilien et Ferdinand, qui n'avaient cessé de le tromper. Dès le milieu de mars, deux mois environ après la mort de la reine Anne, il lui demanda pour Louis XII cette même sœur, Marie d'Angleterre, que Charles d'Autriche, fiancé depuis longtemps avec elle, négligeait d'épouser [2]. D'autre part, Louis, voyant que Henri n'avait point encore ratifié la trêve conclue à Orléans l'automne précédent, crut devoir le presser par quelques démonstrations hostiles. Dans les derniers jours d'avril, il fit avancer huit mille hommes, avec un train d'artillerie, contre le château de Guines, près de Calais, mais peu s'en fallut qu'il ne rompît ainsi toute négociation. L'orgueil de Henri VIII s'enflamma, et annonça qu'il avait vingt mille hommes prêts à passer la mer pour le défendre [3].

Longueville cependant revint à la charge auprès de Thomas Wolsey,

[1] Manuscrits de Béthune, cités par Garnier, Hist. de France, p. 522.

[2] Lettres de Louis de Longueville et Thomas Bohier, à l'évêque de Lincoln, du 16 mars, dans Rymer, t. XIII, p. 399.

[3] Lettre de Henri VIII, du 5 mai dans Rymer, t. XIII, p. 403.

évêque de Lincoln, que Henri VIII avait admis à sa plus intime confidence, qu'il avait fait administrateur de l'évêché de Tournai, et son premier ministre [1]. Autorisé par Louis XII, qui préférait la princesse anglaise à l'autrichienne, il offrit d'acheter la paix avec l'Angleterre par un payement annuel qu'il porta même à 100,000 écus, pour un nombre limité d'années. C'était ainsi que Charles VII avait traité, en 1396, avec Richard II ; Louis XI, en 1475, avec Édouard IV, et Charles VIII, en 1492, avec Henri VII. Mais ces payements annuels n'avaient que trop l'apparence d'un tribut, ou d'une reconnaissance du droit des monarques anglais à la couronne de France : c'était toujours ainsi, en effet, que ceux-ci l'avaient considéré. Ces conditions étant à peu près arrêtées, Louis XII donna, le 29 juillet 1514, de pleins pouvoirs au duc de Longueville, à Jean de Selve et à Thomas Bohier, pour conclure avec Henri VIII trois traités différents qui furent signés à Londres le 7 août. Par le premier, le traité de paix entre la France et l'Angleterre, signé à Étaples en 1492, était renouvelé aux mêmes conditions [2]. Par le second, un mariage était conclu entre Louis XII et Marie d'Angleterre, qui lui apportait une dot de 400,000 écus, et qui avait renoncé, par acte authentique du 29 juillet, aux fiançailles contractées pour elle, pendant qu'elle était encore dans l'enfance, avec Charles d'Autriche [3]. Par le troisième, Louis XII s'engageait à payer au roi d'Angleterre 100,000 écus par année, pendant dix ans, pour acquitter, soit le résidu des sommes dues par la France en raison du traité d'Étaples, soit les dettes du duc d'Orléans à Marguerite de Sommerset, aïeule de Henri VIII [4].

Le mariage, objet de toutes ces négociations, fut célébré d'abord à Greenwich, le 13 août, par procureur : le duc de Longueville y représentait le roi de France. La jeune princesse ayant ensuite débarqué à Boulogne, le roi vint l'attendre à Abbeville, ou le mariage fut célébré de nouveau le 11 octobre [5]. Il terminait une guerre dangereuse avec l'Angleterre, et des négociations plus dangereuses encore avec l'Autriche : et sous l'un et l'autre rapport, il était utile à la France ; mais il fut fatal à son roi. Marie d'Angleterre, alors âgée de seize ans, avait

[1] Rapin Thoyras, t. VI, l. XV, p. 67 et 87. — Rymer, t. XIII, p. 390, et 584.
[2] Dumont, Corps diplom., t. IV, p. I, p. 183.
[3] *Ibid.*, p. I, p. 188.
[4] *Ibid.*, p. 195. — Rymer, t. XIII, p. 403, 405, 406, 407, 409, 433.
[5] Mém. de du Bellay, p. 38.—De Fleuranges, p. 160.— De Bayerd, c. 58, p. 361.

perdu sa mère à l'âge de cinq ans, et n'avait pas été élevée dans la retenue qui convient aux femmes. Avant son mariage, elle avait prêté l'oreille aux propos d'amour de Charles Brandon, favori de son frère, d'une naissance peu illustre, mais qu'il venait de faire duc de Suffolk, et qu'il chargea d'accompagner Marie en France, avec beaucoup de grands seigneurs [1]. D'autre part, la santé de Louis XII, quoiqu'il n'eût que cinquante-trois ans, était depuis longtemps altérée par la goutte. Il ne voulut pas moins se conduire en jeune homme. La cour de France était sans cesse en fêtes pour le couronnement de la reine à Saint-Denis, pour son entrée à Paris, pour les tournois offerts à tous ces gentilshommes anglais arrivés avec elle. Dans ces tournois, François d'Angoulême fut un des principaux combattants. Il s'efforçait de ne point montrer d'humeur de ce mariage, qui ne laissait pas que de lui causer beaucoup d'alarme; car il perdait, si le roi venait à avoir un fils, cette couronne de France qu'il paraissait si près de recueillir. La langueur et l'épuisement où l'on vit tomber le roi, presque aussitôt après son mariage, le rassurèrent bientôt sur une succession légitime; mais ni lui ni sa mère ne se fiaient à la chasteté de la jeune reine. Deux jours après les noces, à Abbeville même, il prit Fleuranges à part, en revenant du logis du roi, et lui dit : « Adventureux, je suis plus joyeux et » plus aise que je fus passé vingt ans, car je suis sûr, ou on m'a bien » fort menti, qu'il est impossible que le roi et la reine puissent avoir » des enfants, qui est fort à mon avantage. Et avoit tant fait le dit » sieur, que madame Claude sa femme ne bougeoit de la chambre de la » reine, et lui avoit-on baillé madame d'Aumont pour sa dame d'hon» neur, laquelle couchoit dans sa chambre [2]. »

Bientôt cependant, si l'on peut en croire Brantôme, le danger qu'il ne naquît un successeur à Louis XII, qui ôterait la couronne à François se renouvela, pour celui-ci, par sa propre imprudence. « Il était qu'alors un jeune prince, beau et très-agréable, à qui la reine faisoit » très-bonne chère, l'appelant toujours monsieur mon beau fils; et de » fait en étoit éprise; et lui, la voyant, en fit de même. » M. de Grignaud, gentilhomme de Périgord, qui était chevalier d'honneur de la reine, l'avertit de la faute qu'il allait faire, et des conséquences qu'elle aurait pour lui. Comme ce danger ne suffit point pour le rendre sage, il en avertit encore Louise de Savoie sa mère, enfin qu'elle veillât

[1] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 642.
[2] Mémoires du Jeune aventureux maréchal de Fleuranges, t. XVI, p. 165.

sur les deux jeunes gens[1]. Toutes ces précautions auraient probablement été inutiles si le roi avait vécu : mais son mariage avec une très-jeune épouse avait détruit tout ce qu'il lui restait de forces. Le changement de toutes ses habitudes le minait rapidement; il dépérissait à vue d'œil : on ne le voyait plus que couché sur un lit de repos. La dyssenterie vint encore ajouter à sa faiblesse. Il expira enfin à son palais des Tournelles, à Paris, le 1er janvier 1515, vers minuit [2].

[1] Brantôme, Dames illustres, Vie de Louise de Lorraine, t. V, p. 335.

[2] Mém. de Bayard, t. XV, c. 58, p. 362.—Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 168. — Mém. de du Bellay, t. XVII, p, 39· — Mém. de la Trémouille, t. XIV, p. 19.— Arnoldi Ferronii, l. IV, p 87. — Belcarii, l. XIV, p. 429-433. — Pauli Jovii Hist. sui temp., l. XIV, p. 287.

SEPTIÈME PARTIE

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de François Ier à la couronne. Sa victoire sur les Suisses à Marignan. Ses traités avec tous ses voisins. Son concordat avec le pape. — 1515-1518.

(1515.) L'avénement de François Ier à la couronne de France, le 1er janvier 1515, époque de la mort de Louis XII, peut être considéré comme signalant le passage du moyen âge aux temps modernes, et de l'antique barbarie à la civilisation. Les transformations des grandes masses d'hommes au milieu desquelles on voit germer de nouvelles idées et de nouvelles passions ne sont jamais soudaines : les siècles les ont préparées en silence, et un œil attentif a pu discerner dans l'âge précédent les auteurs de l'âge qui va éclore ; cependant leur action sur les peuples a quelque chose d'inattendu, parce que les hommes qui s'étaient formés isolément dans des principes, dans des sentiments à peine avoués, à peine compris par leurs contemporains, s'aperçoivent tout à coup qu'ils forment la majorité, qu'ils sont entendus, qu'ils seront suivis, et qu'ils débordent en quelque sorte sur le pays qui ne les avait pas remarqués. Ainsi commencèrent simultanément avec le règne du jeune monarque, et un goût vif pour les lettres et les arts qui se signala par de glorieux monuments, et un attrait nouveau pour les plaisirs de la société, pour l'esprit, pour la galanterie qui corrompit les mœurs en donnant peut-être plus d'élégance aux manières ; et

une estime pour le savoir, un zèle pour l'étude qui honorèrent surtout la magistrature française, en qui la dignité de caractère se joignit bientôt à la science ; et enfin une indépendance d'opinions qui, admettant les hommes à juger ce qu'ils avaient adoré, conduisit les uns à de nouveaux systèmes de philosophie, les autres à la réforme de la religion. La France, jusqu'alors pauvre en écrivains, commença à se regarder, à s'étudier elle-même ; ses folies et ses vices, comme ses vertus et son savoir, laissèrent des traces ; et l'on vit se former la double série des écrivains courtisans et des philosophes, des amis du désordre et de ceux de la sagesse ; série qui ne fut plus interrompue jusqu'à la chute du trône de Louis XVI.

Le nouveau souverain, François d'Angoulême, duc de Valois, qui donna le signal à cette révolution, n'était pas cependant assez fort pour la produire. Il était fils de Charles d'Angoulême, cousin germain de Louis XII, et comme il était né à Cognac le 12 septembre 1494, il était âgé seulement de vingt ans et quelques mois [1]. Son éducation avait été commencée par le maréchal de Gié, que Louis XII avait remplacé, en 1506, par Arthur Gouffier, sire de Boisy ; ce dernier avait fait toutes les campagnes d'Italie, et il avait acquis dans ce pays un goût pour les arts et la belle littérature qui ne se voyait guère parmi les autres gentilshommes [2]. Il comprit qu'une certaine gloire pouvait être attachée à l'étude des lettres, il accoutuma même son élève à témoigner des égards aux érudits et à rechercher leur conversation ; mais si Boisy se plaisait à lire lui-même, il chercha vainement à inspirer au prince qu'il formait, le désir de lire d'autres livres que des romans de chevalerie. François Ier y puisa presque sa seule instruction ; il se forma sur les héros de la Table ronde et du palais de Charlemagne, non sur ceux de l'histoire ; il voulut briller comme un Amadis plutôt que comme un souverain ; et la hauteur de sa taille, la beauté de sa figure, son adresse dans les armes et dans tous les exercices du corps, sa bravoure, qu'il avait eu déjà occasion de montrer, son amour du plaisir enfin, que ses jeunes camarades estimaient en lui plus que ses qualités morales, le signalaient à l'admiration de ceux qui, comme lui, ne connaissaient le monde que par les romans. « Beau » prince étoit, dit le loyal serviteur de Bayard, autant qu'il y en eût

[1] Mém. de Louise de Savoie. Coll. des Mém. t. XVI, p. 410.
[2] Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 180.

» point au monde; jamais n'ovait été vu roi en France de qui la
» noblesse s'éjouit autant. [1] »

Louise de Savoie, la mère de François, était fille de ce Philippe de Bresse, contemporain de Louis XII, qui s'était fait remarquer par tant d'intrigues et tant d'aventures, avant de succéder aux fils et aux petits-fils de son frère. Née le 14 septembre 1476, Louise atteignait quarante ans quand son fils monta sur le trône, et elle était déjà veuve depuis vingt ans. On assure que la reine Anne, qui ne l'aimait pas, était surtout offensée des galanteries de Louise ; que le maréchal de Gié avait été un de ses amants, encore qu'elle eût plus tard contribué à sa ruine ; Beaucaire l'accuse en termes exprès d'impudicité [2]. Pasquier dit qu'elle était « dame absolue en ses volontés, desquelles, bonnes ou mauvaises, » elle voulait être crue ; qui fut cause que, par la voix commune du » peuple, on fit cette anagramme de son nom et surnom sans chan- » gement et transport d'aucune lettre : Loyse de Savoye : Loy se » des'avoye (la loi sort de son droit chemin [3]). Brantôme et Varillas ont recueilli sur elle des anecdotes scandaleuses, auxquelles leur témoignage personnel n'ajoute guère de poids ; toutefois le silence des autres historiens ne suffit pas pour les infirmer, car dans une cour les médisances ont pu se transmettre longtemps de bouche en bouche, avant qu'aucun écrivain osât les consigner dans un livre.

Louise, qui conserva toute sa vie un pouvoir presque sans bornes sur son fils, ne l'avait point accoutumé à la retenue dans les mœurs ou le langage, et elle avait permis à sa fille Marguerite, depuis reine de Navarre, de n'être guère plus réservée. Anne de Bretagne avait, la première, voulu que le palais royal devînt une école où les demoiselles nobles viendraient se former à la vertu et aux belles manières ; elle appela dans ce but autour d'elle un grand nombre de filles d'honneur. Louise de Savoie conserva cet usage ; mais ses filles d'honneur eurent la beauté et non la vertu de celles de sa rivale. Un prince jeune, beau, inconstant dans ses amours, et qui ne rencontrait point de résistance, eut bientôt corrompu cette cour, qui ne connut plus de plaisir que dans le déréglement, de gaieté que dans l'indécence du langage. Les mœurs, dans les temps de barbarie, étaient loin d'être pures, mais on cachait du moins les scandales avec quelque honte ; tandis que depuis

[1] Mém. de Bayard, t XV, c. 58, p. 363.
[2] Belcarius Comment., l. XVII, p. 509.
[3] Pasquier, Recherches de la France, l. VI, c. 11, p. 560.

le commencement du pouvoir de Louise de Savoie la galanterie devint une partie des belles manières, la licence le sujet éternel des plaisanteries de cour, et la corruption des mœurs alla dès lors toujours croissant jusqu'à la fin du règne des Valois [1].

Louise, qui a laissé d'elle un journal ou plutôt un livre de souvenirs, dans lequel elle a inscrit également la naissance de son fils, la mort de son petit chien Hapeguai, et celle de son mari, ne parle jamais de François sans accompagner son nom de toutes les épithètes que pouvaient accumuler la tendresse maternelle et la flatterie. « Le 25 de jan-
» vier 1501, dit-elle, mon roi, mon seigneur, mon césar et mon fils,
» auprès d'Amboise, fut emporté au travers des champs par une
» haquenée que lui avoit donnée le maréchal de Gié ; et fut le danger
» si grand (il avait alors six ans et demi) que ceux qui étoient présents l'estimèrent irréparable [2]. » Elle l'avait nourri avec un amour idolâtre, et mettait en lui sa joie et ses espérances ; elle ne s'était opposée à aucun de ses désirs, et ne lui avait fait connaître d'autres devoirs que ceux dont il trouvait le résumé dans les romans de chevalerie. Comme François avait cependant de l'élévation dans le caractère, il voulut marcher sur les traces des héros ; et comme il ne connaissait d'héroïsme que celui des Roland et des Amadis, il ne se proposait d'autres vertus que la bravoure et la magnificence ; il comptait se signaler par ses grands coups d'épée, et ne soupçonnait pas même qu'il existât un art de la guerre, plus important dans les combats que la valeur personnelle du capitaine. En même temps, il était toujours occupé de ce qu'il croyait devoir à la majesté royale, car il pensait qu'un roi chevalier ne pouvait ni marcher, ni camper, ni livrer bataille, ni surtout se retirer devant un ennemi supérieur en forces, comme l'aurait fait un guerrier ordinaire. C'était dans les mêmes romans qu'il avait puisé toutes ses notions sur l'étendue de la prérogative royale. Il voulait être un bon et grand roi, gracieux, magnifique et galant pour les dames, mais il voulait aussi qu'une parole de sa bouche fût le décret de la destinée, qu'elle n'admît point d'examen, qu'elle fût irrésistible, et il ne concevait pas comment des parlements, des princes, une noblesse, des états généraux, et moins encore un tiers état qu'il méprisait, pour-

[1] Brantôme, François Ier, t. II, Disc. 45, p. 216. — Éloge de Louise dans Guichenon, t. II, p. 176.

[2] Mém. de Louise de Savoie, t. XVI, p. 411.

raient avoir ou le droit ou l'audace d'apporter des limites à son autorité [1].

« Après la mort du feu roi Louis, dit Fleuranges, Monsieur d'An-
» goulême, dauphin, demanda à la roine Marie, s'il se pouvoit nommer
» roi, à cause qu'il ne savoit si elle étoit enceinte ou non ; sur quoi
» la dite dame lui fit réponse qu'oui, et qu'elle ne savoit autre roi que
» lui, car elle ne pensoit avoir fruit au ventre qui l'en pût empêcher...
» Or, avoit entendu le roi l'amitié que le duc de Suffolk portoit à la
» dite roine Marie, et aussi qu'elle ne le haioit point. » Il avertit donc Suffolk de se tenir sur ses gardes, « et Suffolk jura qu'il ne feroit
» chose qui fût contre son honneur ni la volonté de son maître ;
» laquelle chose il ne tint pas, car, trois ou quatre jours après qu'il
» eut fait la dite promesse, il épousa secrètement la dite roine [2]. » François en étant informé, manda le duc de Suffolk, et lui adressa de sanglants reproches. « Si je voulois bien faire mon devoir, lui dit-il,
» tout à cette heure je vous ferois trancher la tête sur les épaules ; car
» vous m'avez faussé votre foi. » Toutefois on crut qu'il n'était point fâché de ce qui était arrivé. Il craignait que le roi d'Angleterre ne cherchât à remarier sa sœur à quelque grand prince qui l'entraînerait dans une alliance contraire à la France ; il intercéda auprès de Henri VIII pour Charles Brandon, duc de Suffolk, qui était déjà fort aimé de ce monarque, et il obtint son consentement au mariage déjà consommé. « Alors fit faire le roi, dit encore Fleuranges, bonne dé-
» pêche à la dite roine Marie de tout le douaire qu'elle avoit en France,
» et elle s'en retourna en Angleterre avec le duc de Suffolk [3]. »

Les premiers pensers du jeune roi furent pour la pompe et les réjouissances ; ils contrastaient avec la sévérité de Louis XII, qu'on avait accusé de parcimonie. La noblesse et le peuple jouirent des fêtes de la cour, en sorte que ce ne fut que lorsqu'il fallut redoubler les impôts pour remplir le trésor épuisé par tant de magnificence, que les Français commencèrent à s'apercevoir combien l'avarice de Louis XII était plus avantageuse au peuple que la libéralité de son successeur. « Après cela fait, continue Fleuranges, vint Madame de Bourbon et
» toutes les dames et princesses de France, pour accompagner Madame
» d'Angoulême, roine, au sacre du roi à Rheims... où se trouvèrent
» tous les pairs de France, au moins que ceux qui y servoient ; et je

[1] Rœderer, t. II, p. 46. — D'après le Grand d'Aussy, Préface des Fabliaux et Contes des XII et XIIIe siècles.

[2] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 170-173. — [3] Fleuranges, p. 175.

» crois que toute la chrétienté y avoit ambassadeurs.... Et fut le sacre » du dit roi merveilleusement beau et triomphant ; et il séjourna » quelques jours à Rheims, faisant bonne chère, et tous les ambassa- » deurs avec lui ; et s'en alla de là à Saint-Thierri, à trois lieues dudit » Rheims, où faut que tous les rois de France, après leur sacre, voisent » faire nne offrande, et de là à Saint-Marcou, où le roi fit la neuvaine ; » et c'est un saint de grand mérite, et qui donne grande vertu aux » rois de France, car, par ce moyen, ils guérissent les écrouelles, et » ne se passe an que le roi n'en guérisse mille personnes, qui est une » merveilleusement belle chose. Cela fait, il vint à Saint-Denis, où il » fut couronné, et fut son couronnement merveilleusement triom- » phant ; et après il vint à Paris faire son entrée, qui fut merveilleu- » sement belle, où furent tous les princes et dames du royaume de » France, et beaucoup d'étrangers, tant Italiens que autres. Les joutes » furent belles, et y furent tenants M. de Saint-Paul, M. de Vendôme, » le jeune adventureux et autres seigneurs ; et les venants étoient » M. d'Alencon, M. de Bourbon, M. de Guise et autres princes et gros » seigneurs ; et fut le tournoi des plus beaux du monde, tant à pied » que à cheval, et après le tournoi, des banquets et festins qui se firent » avec les dames n'en faut point parler, car ce furent les plus beaux » du monde [1]. » Le loyal serviteur raconte aussi « qu'après le sacre » du roi Francois 1[er], et sa couronne prinse à Saint-Denis, il s'en revint » faire son entrée à Paris, qui fut la plus gorgiase et triomphante » qu'on eût jamais vue en France ; car de princes, ducs, comtes et » gentilshommes en armes, y avoit plus de mille ou douze cents. » L'entrée faite, y eut plusieurs joutes et tournois en la rue Saint-An- » toine, où chacun fit le mieux qu'il put [2]. »

François I[er], élevé par Louis XII, qui n'avait point eu la petitesse de tenir éloigné du pouvoir son successeur, ne nourrissait de jalousie ou de rancune contre aucun des ministres du règne précédent ; il ne les disgracia point : cependant un nouveau règne produit toujours une révolution dans l'administration, et de nouveaux hommes arrivèrent au pouvoir avec le jeune prince. « François, dit du Bellay, voulut » user du conseil des princes de son sang et autres serviteurs du feu » roi, et n'en désappointa un seul, mais les maintint en leurs états. » Cependant il fit le duc de Bourbon son connétable ; le comte de

[1] Mémoires de Fleuranges, dit le Jeune Adventureux, t. XVI, p. 174.
[2] Mém. de Bayard, t. XV, c. 59, p. 364.

» Vendôme gouverneur de l'Ile-de-France ; M. de Lautrec gouverneur » de Guienne ; le seigneur de la Palisse, qui était grand maître, il le » fit maréchal de France, et M. de Boissy, qui avoit été son gouverneur » en sa jeunesse, il le fit grand maître, lui baillant la principale sur- » intendance de ses affaires, et avec lui Florimont Robertet, principal » secrétaire. Et avoit ledit seigneur roi deux jeunes hommes fort ses » favoris, à savoir Anne, seigneur de Montmorency, et Philippe Cha- » bot, seigneur de Brion, qui depuis ont eu grand crédit en ce » royaume [1]. » Le plus important, toutefois, des changements qu'il fit à l'administration, fut de donner la place de chancelier, le 7 janvier 1515, à Antoine Duprat, à la place d'Étienne Poncher, évêque de Paris, qui n'était alors que garde des sceaux. « La vraie cause des » grandes et étranges calamités depuis survenues les unes sur les » autres, dit un historien des guerres religieuses, s'en trouvera aux » dissolutions extrêmes des grands et petits, lesquelles commencèrent » à se déborder, étant le roi François I[er] parvenu à la couronne, jeune » prince plein de son vouloir, et gouverné par une très-mauvaise » femme, Louise de Savoie, et conseillé par un sien chancelier, feu » Antoine Duprat, l'un des plus pernicieux hommes qui furent » oncques [2]. » Duprat était né à Issoire, en Auvergne, le 17 janvier 1463 ; il était depuis 1507 premier président du parlement de Paris ; à cette époque il s'attacha à Louise de Savoie, que la reine Anne haïssait et tenait éloignée de la cour : mais Duprat prévoyait son pouvoir futur ; il lui servit de conseil et d'appui, et il trouva en elle une reconnaissance sans bornes [3].

Duprat, qui faisait de la justice un instrument de politique, qui consultait les caprices du pouvoir de préférence au droit, et qui se proposait surtout d'ôter toute borne à l'autorité royale, et de ramener les parlements à une obéissance passive, devenait d'autant plus odieux à la magistrature, qu'alors même celle-ci commençait à être animée d'un esprit plus relevé. Les hommes qui se destinaient à siéger dans les tribunaux avaient commencé depuis quelque temps à faire de plus fortes études ; ils joignaient à une connaissance approfondie de l'ancienne jurisprudence celle de l'ancienne philosophie et des lettres romaines.

[1] Mém. de Martin du Bellay, t. XVII, l. I, p. 42.

[2] Reynier de la Planche, Histoire de l'État de France sous François II, p, 5.

[3] Biographie univers., t. XII, p. 303. — Arnoldi Ferroni, Rer. Gallicar., l. V, p. 88.

Accoutumés pendant leur éducation à se livrer au travail avant l'aube du jour, à ne point l'interrompre jusqu'au soir, à s'éloigner de toutes les pompes et les frivolités mondaines, à se refuser toute espèce de luxe, ils rapportèrent de leurs écoles dans la magistrature ces mêmes habitudes d'assiduité et de simplicité : le savoir fut pour eux le père de la vertu. Élevés dans l'obéissance, dans le respect pour la puissance royale, ils ne laissèrent pas, il est vrai, arriver aisément jusqu'à eux des désirs de liberté ; ils croyaient aux droits d'un maître, et ils regardaient comme leur devoir de les faire respecter ; toutefois l'idée même d'un droit repoussait celle du caprice ou du désordre. Leur esprit méthodique commença par porter dans les lois plus de régularité et plus de clarté ; ils assurèrent l'obéissance avant d'organiser la garantie ; ils servirent le pouvoir sans se douter encore qu'ils servaient la liberté ; mais lorsque le chancelier Duprat voulut leur faire sacrifier le sentiment du droit à celui de la convenance ; lorsqu'il leur présenta des ordonnances cruelles, oppressives, où les peines étaient disproportionnées aux délits, il rencontra une résistance qui partait du cœur et de la raison des magistrats, encore que leurs principes sur la puissance illimitée qu'ils attribuaient aux rois ne la justifiassent pas.

Quelques ordonnances signalèrent l'élévation de Duprat à ses hautes fonctions, et elles furent reçues sans résistance. La première fut rendue dès le 20 janvier 1515 ; elle réglait le service des gens d'armes et les attributs des prévôts des maréchaux de France. Elle interdisait aux premiers « d'aller fourrager, et vivre sur le pauvre peuple des champs, » et défend le roi qu'aucuns villages ne leur soient baillés pour les pour- » voir d'aucunes choses. » Mais en même temps elle obligeait, sous des peines sévères, chaque village de France à amener dans les villes closes où résidaient les gens d'armes la quantité de vivres qui leur étaient demandés ; leurs prix étaient réglés arbitrairement, et laissaient le laboureur en perte. La force de chaque lance était fixée à huit chevaux, dont quatre pour les hommes d'armes et quatre pour les archers. Chaque capitaine d'une compagnie de cent lances pouvait, lorsqu'il était appelé auprès du roi, se faire suivre à la cour par six gentilshommes et douze archers ; dans les autres voyages, par quatre gentilshommes et huit archers. Ces hommes, détachés de leur corps pour suivre leurs chefs, continuaient à être payés par le roi. La loi, en autorisant ainsi chaque officier à ne point voyager sans un cortége militaire, et à compter, pour se faire respecter, sur l'épée de quelques

braves plutôt que sur les lois, multipliait les violences qu'elle s'était proposé de réprimer [1]. Une ordonnance du 18 février sépara la fonction des juges de l'examen et du récolement des témoins, en établissant dans chaque siége de bailliage et de sénéchaussée deux magistrats nouveaux sous le nom d'*enquêteurs* [2]. Une autre établit, dans chaque ville fortifiée, des contrôleurs des octrois, pour s'assurer que l'argent de ces octrois serait employé à l'entretien des fortifications des villes [3]. Mais une ordonnance sur la chasse et les forêts, rendue à Lyon au mois de mars 1516, fut l'occasion d'une première lutte entre l'autorité royale et la magistrature. Le jeune roi, irrité « de ce que plusieurs, » n'ayant privilége de chasser, prennent les bêtes rousses et noires, » comme lièvres, faisans, perdrix et autre gibier, en commettant lar» cin, et en nous frustrant du déduit et passe-temps que prenons à » la chasse, » prononce les peines les plus sévères contre les braconniers; il les condamne, selon la gravité des cas, à l'amende, à être battus de verges, à être bannis sous peine de la hart, à la confiscation des biens, aux galères, et enfin à la mort. Il punit encore ceux qui, dans le pourtour des forêts, possèdent des armes ou des instruments de chasse; enfin il accorde à tous les princes, seigneurs et gentilshommes possédant des forêts ou des garennes dans le royaume, le droit d'y maintenir le privilége exclusif de leurs chasses par des punitions également sévères [4]. Le parlement refusa l'enregistrement de l'ordonnance; il présenta des remontrances, suppliant le roi de tempérer la rigueur de cette loi nouvelle, et de ne pas pousser au désespoir ses fidèles sujets qui lui payent la taille, et qui portent tout le fardeau de l'État. Il fut repoussé avec dureté. Le chancelier déclara que le roi voyait avec autant d'indignation que de surprise le parlement refuser d'enregistrer ses ordonnances, quoiqu'il sût bien qu'au roi seul appartenait le droit de régler l'administration de son État. « Obéissez, » dit-il, ou le roi ne verra en vous que des rebelles qu'il châtiera comme » les derniers de ses sujets. » Après un an de résistance, l'ordonnance fut enregistrée, le 11 février 1517, sur des lettres de jussion [5].

François abandonnait à ses conseillers ces détails de législation; il

[1] Isambert, Ordonnances des Valois, t. XII, p. 2-18.
[2] *Ibid.*, p. 19-22.
[3] *Ibid.*, p. 26.
[4] *Ibid.*, p. 49-74.
[5] Garnier, t. XII, p. 75, d'après les reg. du parlement.

n'y songeait que lorsqu'il éprouvait de la résistance ; alors son orgueil s'irritait, et il menaçait de tout son courroux les opposants, afin de rendre la magistrature souple et obéissante. Toutes ses pensées se dirigeaient vers la guerre ; il croyait son honneur attaché au recouvrement du Milanais, qui avait été enlevé en 1512 à son prédécesseur, et d'où les Français avaient été chassés de nouveau en 1513, après leur défaite de la Riotta près de Novarre. Comme c'était sur le prétendu droit d'une femme que Louis XII s'était porté pour héritier du Milanais, ses titres avaient passé à sa fille Claude, et faisaient partie de la dot qu'elle apportait au roi son mari. François, cependant, pour y avoir un droit plus direct, se fit donner par la reine le duché de Milan, en compensation des frais qu'il avait déjà faits ou qu'il devait encore faire pour sa conquête, comme aussi en retour de ce qu'il se chargeait de doter sa sœur Renée en la mariant [1]. En même temps François chercha, par des négociations, à dissoudre la ligue qui avait chassé d'Italie le roi son beau-père.

Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, était de cinq ans et demi plus jeune encore que François ; il lui avait envoyé des ambassadeurs pour lui demander son amitié. M. de Chièvres, gouverneur de ce jeune prince, voulait conserver la paix avec la France, à laquelle la prospérité de la Flandre était attachée ; c'était aussi un appui qu'il réservait à son élève contre Ferdinand le Catholique, aïeul maternel de Charles. Ce vieux roi, jaloux de l'avenir, s'efforçait de nuire au petit-fils qui devait lui succéder. Germaine de Foix, sa seconde femme, lui avait donné un enfant auquel il aurait voulu pouvoir laisser ses royaumes d'Aragon et de Naples ; mais il l'avait perdu, il détenait toujours le royaume de Castille, qui aurait dû appartenir à son petit-fils Charles, et il opposait à celui-ci Ferdinand, second fils de sa fille, qui avait été élevé près de lui, et à qui il aurait volontiers fait recueillir, au préjudice de son frère, l'héritage de tous les royaumes d'Espagne. De longs malheurs auraient été épargnés à l'Europe, si ce projet du vieux roi d'Aragon s'était accompli. L'Espagne, les Pays-Bas et l'empire d'Allemagne n'auraient pas été réunis en une seule monarchie. Quelque étroite que fût la passion qui l'avait suggéré, ce partage aurait été avantageux aux peuples qu'il aurait rapprochés de leurs gouvernements, et il aurait donné à la paix des garanties ; mais les rois de France, préoccupés

[1] La donation du 28 juin 1515. — Traités de paix, t. II, p. 56.

d'intérêts plus petits et plus immédiats, continuèrent à travailler à la grandeur future de Charles-Quint, jusqu'au moment où ils furent eux-mêmes presque écrasés par elle. François I[er] promit en mariage sa belle-sœur Renée, fille de Louis XII, à Charles d'Autriche : elle n'avait alors que six ans, et elle devait être consignée à son futur époux seulement quand elle en aurait douze. Elle devait lui porter pour dot 200,000 écus en argent, et le duché de Berri, estimé 400,000 écus : les deux souverains contractaient en même temps une alliance offensive et défensive, et Charles, quoiqu'il nommât son aïeul Ferdinand parmi ses alliés, s'engageait à ne point le secourir contre la France, si celui-ci ne terminait pas avant six mois les différends qu'il avait avec elle concernant le royaume de Navarre [1]. Ce traité, auquel les deux princes s'étaient obligés par les plus étroites garanties, n'eut point d'exécution ; mais Henri, comte de Nassau, ambassadeur de Charles, qui était venu à Paris pour négocier le mariage de son maître, y épousa lui-même Claudine de Challon, sœur du prince d'Orange. A la mort de celui-ci, qui ne laissa point d'enfants, son riche héritage passa, en 1530, à la maison de Nassau. C'est ainsi qu'un titre français passa à la famille allemande où devait naître le prince qui enleva au fils de Charles-Quint la souveraineté des Pays-Bas [2].

D'autres négociations étaient suivies en même temps avec activité par le gouvernement français. Le traité de paix conclu par Louis XII avec Henri VIII, roi d'Angleterre, fut renouvelé le 5 avril ; une pleine liberté de commerce fut assurée aux sujets des deux rois ; chacun des deux promit de ne point admettre dans ses ports les vaisseaux de guerre armés contre l'autre ; ils s'engagèrent à respecter réciproquement leurs alliés, qu'ils nommèrent, sous la réserve néanmoins que le roi d'Écosse ne serait protégé par la France qu'autant qu'il s'abstiendrait d'attaquer lui-même l'Angleterre ; que, d'autre part, les duchés de Milan et de Gênes, que François se proposait de reconquérir, ne seraient point compris parmi les alliés de l'Angleterre [3]. François renouvela encore, le 27 juin, l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens. Il engagea secrètement Octavien Fregoso, doge de Gênes, à promettre

[1] Traité de mariage à Paris, 24 mars 1515. — Traités de paix, t. II, p. 47. — Acte sur la Navarre, *Ibid.*, p. 53. — D. Juan de Ferreras. Synopsis historiæ de Espana, t. XII, p. 240.

[2] Mém. de Martin du Bellay, l. I, p. 44.

[3] Traités de paix, t. II, p. 53.

qu'il renoncerait à ce titre, et se mettrait sous la protection de la France, dès qu'une armée française assez forte pour le défendre serait descendue en Italie. Il entra en négociation avec Léon X, qui lui promit de demeurer neutre, mais qui en même temps s'engageait envers Maximilien, Ferdinand et les Suisses à garantir, de concert avec eux, le duché de Milan. François enfin refusa le renouvellement, avec Ferdinand le Catholique, de la trêve d'Orthès, parce que celui-ci voulait y faire comprendre le duché de Milan, que le roi était résolu d'attaquer immédiatement [1].

François était retourné de Paris à Amboise, tandis qu'il faisait avancer sur les frontières du Dauphiné l'armée qu'il destinait à la conquête de la Lombardie. Elle se composait de deux mille cinq cents lances, chacune de huit chevaux ; de six mille fantassins gascons, qu'il avait mis sous les ordres de Pedro Navarro, ancien commandant de l'infanterie espagnole, qui, fait prisonnier à la bataille de Ravenne, lorsqu'il avait vu que son maître refusait de payer sa rançon, avait passé au service de France ; de quatre mille aventuriers français, et de huit à neuf mille landsknechts [2], levés dans la basse Allemagne par le duc de Suffolk de la Blanche-Rose et le duc de Gueldre; ces divers corps formaient entre eux une armée d'environ quarante mille hommes. Dès qu'elle fut rassemblée, le roi arriva à Lyon, suivi des princes de son sang, des grands seigneurs, et des capitaines en qui la France avait le plus de confiance. On voyait parmi eux le connétable, Charles III de Montpensier, le plus puissant seigneur du royaume par son mariage avec Suzanne, héritière du duché de Bourbon ; François, duc de Châtellerault, son frère ; les maréchaux de Chabannes et Jean-Jacques Trivulzio, les ducs de Lorraine, de Vendôme, d'Alençon, de Gueldre et d'Albany, le bâtard de Savoie, oncle du roi ; les comtes de Saint-Pol et de Guise; la Trémouille et son fils Talmont, Imbercourt, Téligny, Béarn, Sancerre, Orval, Lautrec, Bayard, et beaucoup d'autres [3].

Prêt à sortir de France, le roi rendit, le 15 juillet, à Lyon, une ordonnance pour déférer à sa mère la régence du royaume. « Considé-
» rant, disait-il, qu'il soit besoin laisser en notre royaume person-
» nage représentant notre personne, qui ait parfaite amour à nous,
» et auquel nos sujets puissent avoir recours comme à nous-même ;

[1] Républ. ital., c. 112.
[2] Landsknechts, valet, ou garçon du pays, nom donné aux fantassins allemands.
[3] Mém. de M. du Bellay, l. I, p. 47. — Mémoire de Fleuranges, p. 176.

» considérant que tous les princes et seigneurs de notre sang nous » suivent et accompagnent en cette notre entreprise, avons avisé bailler » cette charge et pouvoir à notre très-chère et très-amée dame et mère » la duchesse d'Angoulême et d'Anjou, comme à celle dont nous avons » totale et parfaite confidence, et que savons certainement qu'elle se » y saura sagement et vertueusement acquitter [1]. » François se rendit ensuite à Grenoble ; le connétable, qui commandait l'avant-garde, était déjà à Embrun ; il avait fait prendre à ses troupes des vivres pour trois jours, et s'engageant à gauche du mont Genèvre, dans un sentier des Alpes qu'aucune grande armée n'avait encore franchi, mais qui conduisait sur les terres du marquis de Saluces, allié de la France, il passa la chaîne centrale entre Barcelonnette et l'Argentière. On était alors au 10 août, et il ne restait plus de neige dans les gorges des montagnes; mais le moindre retard dans ces lieux déserts aurait fait périr l'armée faute de vivres. La haute sagesse de Trivulzio, l'expérience de Moreto, gentilhomme du marquis de Saluces, et l'intrépidité française triomphèrent de tous les obstacles : on fit sauter des rochers, on jeta des ponts sur l'abîme, on construisit des galeries en bois le long des pentes les plus escarpées, et toute la pesante cavalerie, avec soixante et douze pièces de grosse artillerie et l'infanterie, arrivèrent le cinquième jour dans les plaines du marquisat de Saluces [2].

Le Romain Prosper Colonna, que le duc de Milan avait choisi pour son général, s'était chargé de défendre le pied des Alpes, du mont Cenis au mont Genèvre, avec vingt mille Suisses. Cet habile tacticien avait retenu son armée en dehors des défilés également près de chacune de leurs ouvertures, pour être prêt à faire tête aux Français, partout où ils se présenteraient. Il croyait connaître bien les passages des montagnes, et trop précautionneux lui-même pour tenter des entreprises hasardeuses, il regardait comme également impossibles celles que ses ennemis ne pouvaient risquer sans une extrême imprudence; aussi, tandis qu'il épiait le passage de la grande armée par un chemin qu'il jugeait très périlleux, il ne soupçonnait pas que le maréchal de Chabannes, Imbercourt, d'Aubigny, Bayard et Bussy d'Amboise s'étaient aventurés par le chemin infiniment plus scabreux de Rocca Sparviera,

[1] Isambert, Ordonn. des Valois, t. XII, p. 38.

[2] Pauli Jovii histor., l. XV, p. 298. — Fr. Guicciardini, l. XII, p. 90. — Mém. de du Bellay, p. 51. — Mém. de Fleuranges, p. 180. — Mém. de Bayard, c. 59, p. 374.

qu'il jugeait absolument impraticable pour des chevaux. Ces capitaines cependant arrivèrent sur ses derrières avec mille hommes d'armes, le surprirent à Villa Franca du Pô, comme il était à table, et l'enlevèrent le 15 août, avant qu'il eût le temps de mener contre l'armée royale les Suisses qu'il tenait rassemblés à Cuneo [1].

La surprise et la captivité de Prosper Colonna déconcertèrent tous les projets des alliés pour la défense de la Lombardie. Le pape dépêcha son confident Cintio de Tivoli à François pour l'assurer de sa neutralité, en même temps qu'il donna ordre à son neveu, Laurent de Médicis, de s'arrêter avec l'armée pontificale dans l'État de Modène. Raimond de Cardone, qui avait concentré l'armée espagnole près de Vérone, demandait en vain à Ferdinand l'argent, à Maximilien les soldats allemands qui lui étaient promis. Serré de près par Barthélemi d'Alviano, le général vénitien qui était dans le Polesin de Rovigo, il n'osait ni avancer ni reculer. Les Suisses enfin se voyaient, au moment du danger, abandonnés de tous leurs alliés. La solde mensuelle de 40,000 florins qu'on leur avait promise n'arrivait pas; et dans leur indignation contre le pape et le vice-roi de Naples, ils pillèrent la caisse du commissaire pontifical, et se retirèrent en tumulte de Cuneo à Verceil. Fiers, irascibles, brutaux, gorgés d'argent et de pillage, ils n'obéissaient point à leurs chefs, mais soumettaient les décisions de la paix ou de la guerre aux suffrages populaires de l'armée. Dans ce moment ils écoutèrent de préférence Jean de Diesbach et Albert de la Pierre, capitaines des Bernois, et George de Supersax Valaisan, depuis longtemps les chefs du parti français. Ceux-ci leur représentaient qu'aucune puissance n'était plus empressée que la France à lever des soldats chez eux et à les payer richement. François Ier, en effet, ne nourrissait point contre les Suisses la même rancune que Louis XII. Désirant vivement se réconcilier avec eux, il leur accorda une suspension d'armes, et les fit suivre à Galerate par des commissaires qui s'empressaient de leur accorder tout l'argent qu'ils pouvaient demander. M. de Lautrec et le bâtard de Savoie consentirent enfin à leur promettre 400,000 écus pour les arrérages du traité de Dijon, et 300,000 pour la restitution des bailliages italiens qu'ils avaient conquis [2]. Ces payements devaient être successifs; mais tous les seigneurs de l'armée

[1] Martin du Bellay, p. 49. — Mém. de Bayard, c. 59. p. 365. — Mém. de Fleuranges, p. 180. — Pauli Jovii, l. XV, p. 299. — Fr. Guicciardini, l. XII, p. 91.

[2] Il y a quelque variation sur ces sommes entre Giovio et Guicciardini.

contribuèrent pour fournir le premier, qui devait être déposé à Buffaloro. Le traité paraissait si près d'être conclu, que le duc de Gueldre, qui avait amené au roi le corps le plus considérable de landsknechts, quitta l'armée, où il croyait n'avoir plus rien à faire, afin d'aller repousser une invasion des Brabançons dans ses États.

L'armée française s'avançait cependant, et occupait sans résistance la plus grande partie du duché de Milan. Les Suisses, à Galerate, sur la route de Milan au Simplon, semblaient renoncer à l'Italie, lorsque vingt mille de leurs compatriotes descendirent la montagne pour venir partager leurs hasards. Ils s'indignèrent d'entendre parler de paix, d'abandon du duché de Milan, d'évacuation des bailliages italiens. Ils s'écrièrent qu'ils n'étaient pas sortis de leurs foyers pour retourner les mains vides dans leurs montagnes, tandis que leurs camarades regorgeaient d'or et de butin; ils leur proposèrent de venir plutôt enlever à Buffaloro l'argent que le roi y avait déposé pour leur faire un premier payement. C'était réunir les récompenses de la paix aux plaisirs de la guerre. La plupart y consentirent. Jean de Diesbach et Albert de la Pierre, ne pouvant les détourner de cette trahison, repartirent pour la Suisse avec six ou sept mille hommes, et peut-être firent prévenir Lautrec, qui eut à peine le temps de mettre son argent en sûreté. Les Suisses, ayant échoué à Buffaloro, marchèrent sur Monza avec trente-cinq mille hommes, pour se rapprocher de Milan. Muzio Colonna et Louis de Pitigliano leur y amenèrent quatre cents chevaux du pape; c'était toute leur cavalerie. Le cardinal de Sion y vint aussi les rejoindre. Pendant la négociation avec la France, il s'était retiré à l'armée de Cardone; il revint près de ses compatriotes dès qu'il put espérer de les animer de sa haine implacable contre les Français. « Prenez vos » piques, leur criait-il, battez vos tambours, et marchons sans perdre » de temps pour assouvir sur eux notre haine et nous abreuver de » leur sang [1]. »

Les Suisses étaient rentrés à Milan; ils occupaient avec toute leur armée cette grande ville, qui attendait en tremblant un vainqueur. Les avant-postes français, à San-Donato et à Sainte-Brigitte, n'en étaient qu'à trois milles de distance. François lui-même avait porté son quartier général à Marignan, à dix milles de Milan; l'Alviano, avec l'armée vénitienne, s'était avancé jusqu'à Lodi, dix milles plus loin; et

[1] Fr. Guicciardini, l. XII, p. 99. — Pauli Jovii, l. XV, p. 304. — Mém. de Du Bellay, l. I, p. 54. — Mém. de Fleuranges, p. 192.

Cardone, avec l'armée espagnole et celle du pape, était à Plaisance, au delà du Pô, à vingt milles plus loin encore ; il était ainsi derrière les Français, mais sans communication avec les Suisses [1]. Tandis que le cardinal de Sion haranguait les Suisses et s'efforçait de les entraîner au combat, Fleuranges, qui s'était approché de Milan pour les reconnaître, fut aperçu par Muzio Colonna ; celui-ci donna l'alarme, les cors redoutés d'Uri et d'Unterwald se firent entendre. Tous les Suisses, ceux même qui s'étaient montrés jusqu'alors les plus pacifiques, saisirent leurs piques, et le jeudi 13 septembre, à trois heures après midi, ils sortirent de la ville pour attaquer les Français [2]. Ils marchaient en avant, la pique basse, par le droit chemin, flanqué d'un fossé de chaque côté, sans autre manœuvre de guerre que de serrer les rangs et d'avancer toujours à mesure que des décharges d'artillerie faisaient des trouées dans leur colonne. Il ne restait plus que deux heures de jour lorsqu'ils renversèrent dans le fossé le premier corps de landsknechts qui leur avait été opposé.

Le roi allait se mettre à table lorsqu'on vint l'avertir que les Suisses marchaient sur lui. François n'avait point les talents d'un général, mais il était brave. Il prit la main de Barthélemi d'Alviano, qui venait d'arriver à son quartier, et il lui demanda d'amener promptement à son aide l'armée vénitienne. Il monta à cheval, et courut à l'ennemi à la tête des gentilshommes de sa garde. Comme la gendarmerie suivait la chaussée, où elle attaquait les Suisses de front, elle ne pouvait se déployer, et c'était les uns après les autres que des corps de cinq cents cavaliers tout au plus venaient charger la tête de la colonne. Le roi lui-même le dit dans une lettre à sa mère, qui montre, au reste, en même temps et son intrépidité et son incapacité pour comprendre l'ordre de la bataille qu'il venait de livrer. « Parce que l'avenue, dit-il,
» par où venoient lesdits Suisses étoit un peu serrée, ne fut si bien
» possible de mettre nos gendarmes en l'avant-garde, comme si ce
» étoit en plein pays, qui nous cuida mettre en grand désordre... Et
» combien que lesdits hommes d'armes chargeassent bien et gaillar-
» dement, le connétable, le maréchal de Chabannes, Imbercourt,
» Téligny, Pont-Remy, et autres qui étoient là, si furent-ils rebouttés
» sur leurs gens de pied, de sorte, avec grande poussière que l'on ne
» se pouvoit voir, aussi bien que la nuit venoit. Il y eut quelque peu

[1] Guicciardini, l. XII, p. 95. — Pauli Jovii, l. XV, p. 305. — Du Bellay, l. I, p. 55. — Bayard, c. 60, p. 376.

[2] Pauli Jovii, l. XV, p. 308. — Fleuranges, p. 190.

» de désordre ; mais Dieu me fit la grâce de venir sur le côté de ceux » qui les chassoient un peu chaudement ; me sembla bon de les charger, » et le furent de sorte... Et faut que vous entendiez que le combat du » soir dura depuis les trois heures après midi jusques entre onze et » douze heures que la lune nous faillit... Et vous assure, madame, » que j'ai vu les lansquenets mesurer la pique aux Suisses, la lance » aux gendarmes ; et ne dira-t-on plus que les gendarmes sont lièvres » armés, car sans point de faute, ce sont eux qui ont fait l'exécution; » et ne penserois point mentir, que par cinq cents et par cinq cents » il n'ait été fait trente belles charges avant que la bataille fut gagnée. »

Deux corps de landsknechts, chacun d'environ neuf mille hommes, s'avançaient au delà du fossé, des deux côtés de la chaussée que suivaient les Suisses. Don Pedro Navarro, avec quatre mille Basques, était sur la chaussée même, derrière l'artillerie et les gendarmes. Après que ceux-ci avaient fait une charge, ils se repliaient derrière et laissaient jouer les canons. Toutefois les Suisses, quoique attaqués de flanc par les landsknechts, enfilés par l'artillerie du roi, chargés coup sur coup par la gendarmerie, avançaient toujours. Quelques-uns, après avoir traversé tous les escadrons, vinrent mourir sur l'artillerie même du roi. Lorsque le jour faillit, et que le combat continua au clair de la lune, les deux armées se mêlèrent toujours davantage. Les fossés avaient été comblés et franchis de part et d'autre ; Bayard, emporté par son cheval, traversa toute la première ligne des Suisses ; il courait toujours, et allait donner dans la seconde, mais il se laissa glisser à temps de son cheval ; il détacha son casque et partie de son armure, et, se traînant sur les mains et les pieds le long d'un fossé, il parvint enfin, dans l'obcurité, à rejoindre le roi [1].

Au coucher de la lune, l'obscurité était devenue si profonde que tout combat avait cessé; cependant les Français étaient séparés par des corps suisses ; plusieurs batteries avaient été prises, et un bataillon suisse était si rapproché du roi, qui était resté auprès de son artillerie, que celui-ci fit éteindre les feux, pour que ses ennemis ne vissent pas combien il était mal accompagné. François passa la nuit sur l'affût d'un canon ; et quand il demanda un peu d'eau pour se rafraîchir, celle qu'on lui apporta était mêlée de sang [2]. Cependant un trompette italien que le roi avait près de lui, et dont l'instrument se faisait entendre

[1] Mém. de Bayard, c. 60. p. 379.
[2] Fleuranges, p. 198.

par tout le bivac, donnait des signaux d'après lesquels les divers corps français se dirigeaient vers le roi, et se réunissaient; en sorte qu'au point du jour il se trouva entouré de vingt mille landsknechts, et de toute sa gendarmerie. En même temps on entendait retentir les deux fameux cornets des hautes montagnes, qu'on appelait le taureau d'Uri et la vache d'Unterwald : mais les bergers qui les sonnaient de toute leur force ne prétendaient faire entendre par là qu'un chant de guerre ou de réjouissance [1], et leurs compatriotes ne se dirigeaient point dans l'obscurité d'après ces cornets.

Au point du jour, le vendredi 14 septembre, les Suisses recommencèrent l'attaque ; mais cette fois les généraux du roi avaient mis un meilleur ordre dans leurs troupes. Fleuranges, qui, la veille, avait trouvé, dit-il, « les bandes françaises arrière d'où il leur avait ordonné, » et en lieu fort mal avantageux pour elles, » avait été cette fois mieux obéi. « Ils étoient tous assez bien en ordre, auprès de leur artillerie ; » et si les Suisses avoient assailli le jour bien âprement, encore firent-ils » plus le matin ; mais sans point de faute, ils trouvèrent le roi avec les » lansquenets qui les reçurent, et leur fit, l'artillerie et la haquebut- » terie des Français, un grand mal, et ne purent supporter le faix ; » et commençoient à aller autour du camp d'un côté et d'autre pour » voir s'ils pouvoient assaillir, mais ils ne venoient pas au point ; fors » une bande qui vinrent ruer sur ces lansquenets ; mais quand ce vint » à baisser des piques, ils glissèrent outre, sans les oser enfoncer [2]. » Barthélemi d'Alviano était cependant arrivé avec la tête des colonnes vénitiennes. Les Suisses, en l'entendant crier *Saint-Marc!* crurent que toute son armée suivait. Ils ne voulurent pas hasarder une nouvelle bataille contre une armée toute fraîche : ils commencèrent vers dix heures du matin à se replier et à faire leur retraite vers Milan ; mais ils l'accomplirent dans un si bel ordre, et avec une contenance si fière, qu'aucun corps de l'armée française n'osa les poursuivre [3].

Plus de douze mille Suisses, et de six mille soldats de l'armée française, demeurèrent sur le champ de bataille. Parmi les derniers, on

[1] Mém. de Fleuranges, p. 200. —Fr. Guicciardini, l. XII, p. 100. — Pauli Jovii, l. XV, p. 312.

[2] *Ibid.*, p. 201.

[3] Fr. Guicciardini, l. XII, p. 101. — Paolo Paruta, Hist. Veneta. l. III, p. 182. — Pauli Jovii, l. XV, p. 315. — Fr. Belcarii, l. XV, p. 446. — Bayard, c. 60, p. 381. — Républ. ital., c. 112.

comptait le duc de Châtellerault, frère du connétable, Imbercourt, le comte de Sancerre, Bussy, neveu du cardinal d'Amboise, Talmond, fils unique de Louis de la Trémouille, la Meilleraye, de Roye, et le jeune comte de Pitigliano. La plupart des autres étaient des soldats allemands qu'on pouvait remplacer avec de l'argent, et qu'on n'estimait que ce qu'ils coûtaient. « Le soir du vendredi, auquel finit la bataille » à l'honneur du roi de France, fut joie demenée parmi le camp, et » en parla-t-on en plusieurs manières, et s'en trouva de mieux faisans » les uns que les autres. Mais sur tous fut trouvé que le bon chevalier » (Bayard), par toutes les deux journées, s'étoit montré tel qu'il avoit » accoutumé en autres lieux où il avoit été en pareil cas. Le roi le » voulut grandement honorer, car il print l'ordre de chevalerie de sa » main. Il avoit bien raison, car de meilleur ne l'eût sçu faire [1]. » C'était la chevalerie des Romans que François s'efforçait ainsi de renouveler, en mettant en oubli l'axiome que les rois de France étaient chevaliers en naissant. Cette distinction n'était pas tellement abandonnée, qu'on n'armât souvent encore des chevaliers avant ou après les batailles; et le roi sut, par cette cérémonie, honorer Bayard, de qui il reçut la chevalerie, et Fleuranges, à qui François la conféra à son tour [2].

Dès le 15 septembre, lendemain de la bataille, les Suisses reprirent le chemin de leurs montagnes, tandis que Maximilien Sforza s'enferma avec environ deux mille hommes dans le château de Milan. En sortant de la ville, les Suisses annoncèrent à ce duc qu'ils reviendraient bientôt avec une armée plus nombreuse pour le délivrer. Cependant ils lui demandèrent en même temps, avec menace, trois mois de solde, quoiqu'ils sussent bien que Sforza, en perdant ses États, avait perdu le moyen de les payer ; dans le vrai, ils cherchaient seulement un prétexte pour pouvoir l'abandonner. Pedro Navarro, entré à Milan, fit jouer la mine contre le château ; ses défenseurs n'attendaient aucun secours, et croyaient se voir déjà ensevelis sous ses ruines ; aussi, vingt jours après la bataille, le 4 octobre, Maximilien se rendit ; il fit en même temps ouvrir au roi le château de Crémone; tout le reste de ses États était déjà occupé par les Français, en sorte qu'il consentit à se retirer en France, pour y vivre d'un bien de 30,000 écus de rente qui lui fut assigné par le roi [3].

[1] Mém. de Bayard, c. 60, p. 382.
[2] Mém. de Fleuranges, p. 203.
[3] Républ. ital., c. 112.

François, comme ses deux prédécesseurs, attachait sa gloire à faire des conquêtes en Italie ; il y était maître de nouveau du duché de Milan et de la seigneurie de Gênes, où Octavien Fregoso s'était hâté de faire arborer les drapeaux du roi. Il mesurait les obstacles qui pouvaient retarder la conquête du royaume de Naples, qu'il avait aussi ambitionnée ; toutefois il ne se donnait point la peine de connaître ni les anciennes alliances de ses ancêtres en Italie, ni la politique qui leur avait réussi. Ceux-ci s'étaient présentés autrefois aux Italiens comme les appuis du parti guelfe, comme les défenseurs de la liberté et de l'Église ; c'était ainsi que, s'étant fait un parti parmi les Italiens, ils avaient trouvé des ressources dans leur richesse, ils avaient exercé une influence dans toute la contrée, et ils s'étaient au moins assurés que la frontière de France ne serait jamais menacée du côté des Alpes. Mais depuis que la maison de France, au lieu de protéger, avait voulu conquérir, elle avait cessé d'être pour les Italiens une amie ; ils ne voyaient plus en elle qu'une puissance oppressive et barbare. Ils invoquaient quelquefois son aide pour se délivrer des Allemands, des Suisses ou des Espagnols, mais elle n'était pas plutôt établie chez eux, que, rebutés de son joug, ils cherchaient à lui susciter de nouveaux ennemis. François avait recouvré, par sa victoire de Marignan, les duchés dont il avait pris les titres avec la couronne de France ; mais il ne pouvait se tenir pour certain de leur possession , sans un système d'alliances. Nous avons, dans un autre ouvrage, exposé ses fautes et son manque de foi envers les républiques, que leur intérêt, comme d'anciennes affections, auraient pu lui attacher. François traitait la politique comme la guerre, en chevalier plutôt qu'en capitaine et en homme d'État. Il méprisait les républiques, où il était choqué de voir le pouvoir usurpé par les roturiers, tandis que les hommages des Empereurs ou des papes pouvaient seuls flatter sa vanité. Au lieu de seconder puissamment Venise pour fermer par elle l'entrée de la Lombardie aux Allemands, il laissa languir pendant toute l'année suivante la guerre qui épuisait cette république. Au lieu de rendre aux Florentins, qui s'étaient sacrifiés pour la France, leur liberté, et de rétablir par eux son influence sur toute la moyenne Italie, il riva les chaînes que leur avait imposées la maison des Médicis, et il ne manifesta d'autre ambition que celle de se réconcilier avec le pape.

Léon X, quoiqu'il approchât de quarante ans, avait, comme François I[er], les goûts et la légèreté d'un jeune homme. Il ambitionnait la

gloire, mais c'était celle des conquêtes ou celle de la magnificence, non la gloire qui aurait convenu au chef de l'Église : celle de réformateur et de pacificateur des chrétiens. Rassasié de plaisirs et de fêtes, dissipant avec rapidité les immenses trésors de son prédécesseur, il voulait soumettre au saint-siége de nouvelles provinces pour y lever de nouveaux tributs ; et il se croyait assez habile pour tromper les barbares ; pour opposer les Allemands aux Français, et pour s'agrandir avec l'assistance de tous deux. Il eut en effet bientôt reconnu le faible de François Ier; il l'enivra de flatteries, et, s'étant vite remis de la terreur que lui avait causée la bataille de Marignan, il lui imposa, pour le réconcilier à l'Église, des conditions qu'un monarque plus habile aurait à peine acceptées après une sanglante défaite. On les trouve dans une bulle que Léon X donna à Viterbe le 13 octobre. Le roi et le pape s'engageaient réciproquement à défendre leur personne, leur État et leur dignité contre quelque ennemi que ce fût. Le roi en particulier promettait de garantir tout l'État ecclésiastique, d'aider le pape à recouvrer tous les biens de l'Église qui lui appartenaient avec justice, et de s'en tenir implicitement à la déclaration du pape pour tous les droits qui lui seraient contestés. Il s'engageait à ne point recevoir, sous sa protection, de vassal, feudataire ou vicaire de l'Église, sans l'agrément du pape, et à rompre tout engagement qu'il pourrait avoir précédemment contracté avec eux. Il assurait que tout le duché de Milan se pourvoirait de sel aux seules salines de l'Église, lui abandonnant ainsi, en quelque sorte, le droit de percevoir la gabelle dans ses propres États. Il promettait à la république florentine, c'est-à-dire à la maison des Médicis, qui dominait sur elle, la même garantie qu'à l'Église; et il s'obligeait en particulier à maintenir le pouvoir de Julien et de Laurent de Médicis. En retour, le pape promettait seulement de maintenir le roi dans la possession du duché de Milan, tel que François l'occupait actuellement, et de lui restituer Parme et Plaisance, que Léon avait détachées de ce duché [1]. En même temps François s'engagea à accorder aux deux Médicis un titre et des honneurs en France, des compagnies d'ordonnance et des pensions considérables [2]. Les deux souverains promirent de se rencontrer à Bologne avant la fin de l'année pour mettre la dernière main à leur traité.

François cependant ne s'était pas laissé influencer par la susceptibi-

[1] Léonard, t. II, p. 137. — Traités de paix, t. II, p. 56.
[2] Fr. Belcarii, l. XV, p. 448. — Fr. Guicciardini, l. XII, p. 103.

lité imprudente de Louis XII contre les Suisses ; il tenait à regagner leur amitié, et la bataille de Marignan avait augmenté l'estime qu'il faisait de leur valeur et son désir de les engager de nouveau dans ses armées. Dès que la fermentation causée dans la diète suisse par la perte effroyable qu'avait faite cette nation à la bataille de Marignan se fut un peu calmée, François envoya à Genève Pierre de la Guiche, sénéchal de Lyon, avec un autre commissaire, pour annoncer son dessein de se réconcilier avec la confédération. Il se montra disposé à ratifier les conditions les plus onéreuses du traité de Dijon et de celui de Galerate, comme si la victoire ne lui donnait aucun droit de s'en dégager. Il promit aux Suisses 400,000 écus pour leurs frais et dommages au siége de Dijon, conformément au traité si reproché à la Trémouille, et 300,000 écus pour racheter d'eux les bailliages italiens : ces deux sommes devaient être acquittées en cinq ans, en termes égaux. Il promit encore des pensions aux chefs de chaque canton, et il demanda en retour seulement l'amitié des Suisses, et la permission de lever chez eux des soldats. Le traité de paix et d'alliance fut signé à ces conditions le 7 novembre; et comme huit cantons seulement consentirent à le ratifier, le roi commença immédiatement à faire à ceux-là les payements qu'il avait promis à tous ; ce fut l'appât qui décida les autres à signer dès l'année suivante l'alliance perpétuelle de la Suisse avec la France [1].

Le pape cependant était arrivé à Bologne le 8 décembre ; le roi y fit son entrée le 10 du même mois, et les deux potentats, avides de fêtes et de plaisirs, y passèrent quelques jours dans les réjouissances, tandis que le chancelier Duprat, qui avait accompagné le roi en Italie, négociait avec les plus habiles ministres de la cour de Rome. Le but du chancelier, comme celui des prélats romains, était de parvenir à un arrangement qui détruisît les libertés de l'église gallicane, tout en partageant les profits de leur abolition à peu près également entre le pape et le roi. Ces libertés, fondées sur les décrets du concile de Bâle, que Charles VII avait érigés en loi de l'État par la pragmatique sanction, avaient été pour la cour de Rome le sujet de réclamations constantes. Cette cour avait obtenu que Louis XI les abandonnât, mais le parlement et l'université de Paris n'avaient jamais acquiescé à leur suppression. Trois objets principaux étaient

[1] Guicciardini, l. XII, p. 195. — Fr. Belcarii, l. XV, p. 453. — Traités de paix, t. II, p. 74.

consacrés dans la pragmatique sanction : 1° la supériorité des conciles sur le pape, avec l'obligation imposée au dernier d'assembler au moins tous les dix ans ces conseils souverains de l'Église universelle; 2° le droit d'élection aux évêchés et aux autres grands bénéfices, qui était réservé aux églises et aux chapitres; 3° enfin, la réforme d'un grand nombre d'abus et d'exactions auxquels la cour romaine avait assujetti tout le clergé; parmi ceux-ci, les annates tenaient le premier rang. Rome prétendait avoir droit à la première année de revenu de tout bénéfice ecclésiastique nouvellement conféré. Le chancelier Duprat, que Beaucaire appelle le plus pernicieux de tous les bipèdes [1], offrait de renoncer à la convocation périodique des conciles, et de rendre ainsi au pape une suprématie qui lui était contestée; mais il demandait en retour que la nomination aux évêchés et aux autres bénéfices plus importants, fût enlevée aux peuples et aux églises pour être abandonnée au roi. Quant aux exactions, il se soumettait à un partage ; il consentait à laisser au pape les annates, sous condition que celui-ci abandonnât quelques autres entre les perceptions qui causaient le plus de mécontentement, afin que l'on pût présenter aux magistrats et au clergé de France une apparente compensation pour leurs sacrifices [2]. En même temps que les deux cours se partageaient ainsi, par un marché honteux, des biens qui ne leur appartenaient pas, les négociateurs demandaient pour eux-mêmes des grâces personnelles : Adrien de Boissy, frère du grand maître, était nommé cardinal ; Philiberte de Savoie, sœur de la mère du roi, mais de vingt-deux ans plus jeune qu'elle, était promise en mariage à Julien de Médicis, et lui apportait comme dot le duché de Nemours ; de l'argent, des pensions, des bénéfices ecclésiastiques étaient distribués aux courtisans du pape et à ses négociateurs : chacun enfin vendait publiquement sa conscience et ses devoirs. Cependant la négociation était longue et compliquée, et ce ne fut que le 18 août 1516 que le concordat qui la terminait fut signé [3].

Les journaux de la cour de Rome ne contiennent aucun détail sur cette négociation importante ; ils étaient tenus par un maître des cérémonies, et ce n'est en effet que de cérémonies qu'ils conservent le souvenir. Le roi se rendit à l'église entre deux cardinaux évêques ; son

[1] Bipedum omnium nequissimus, l. XV, p. 435.
[2] Hist. de l'Université, t. V, p. 102. — Flassan, Hist. de la Diplomat. française, l. III, p. 316.
[3] Arnoldi Ferroni, l. V, p. 91. — Fr. Belcarii, l. XV, p. 453.

chancelier, ses barons, revêtus de robes de drap d'or, le suivaient ; le roi porta la queue de la robe du pape : comme il montait vers l'autel, il s'assit sur un escabeau près de lui, se levant ou se mettant à genoux avec les cardinaux ; lorsque le pape communia, le roi lui présenta l'eau et la serviette pour le lavement des mains ; d'autre part, le maître des cérémonies avertit le pape de bien se garder de porter la main à son bonnet, come il en avait l'habitude, pour qu'on ne vît pas, du moins en public, le vicaire du Christ faire la révérence à un roi couronné [1].

(1516.) François avait eu d'abord la pensée de profiter de sa victoire de Marignan pour envahir aussi le royaume de Naples ; mais le pape, auquel il importait surtout de gagner du temps, lui persuada d'ajourner cette expédition jusqu'après la mort de Ferdinand le Catholique, qu'on voyait bien devoir être prochaine. François licencia donc son armée, ne retenant sur pied que sept cents lances, six mille landsknechts et quatre mille Basques ; il les mit sous les ordres du connétable de Bourbon, auquel il confia la défense du duché de Milan ; il repartit ensuite pour la France, et il arriva au commencement de février 1516, à Lyon, où la régente sa mère et la reine sa femme l'attendaient [2].

Léon X avait eu raison de représenter comme prochaine la mort du roi d'Aragon : ce prince expira le 23 janvier 1516 à Madrigaleggio. Ce fut seulement dans le dernier jour de sa vie qu'il supprima un testament fait en faveur du second de ses petits-fils, Ferdinand, qu'il avait voulu élever en opposition à Charles, son aîné ; il l'avait déclaré grand maître des ordres militaires d'Espagne, lui attribuant ainsi une richesse et un pouvoir égaux à ceux du roi, comme s'il avait eu l'intention de donner en lui un chef à la guerre civile. Il l'avait en même temps nommé régent jusqu'à l'arrivée de son frère en Espagne. Ce fut à grand'peine que les plus fidèles conseillers de Ferdinand le Catholique purent triompher de la jalousie que jusqu'à son dernier moment ce prince hypocrite ressentait contre son successeur [3].

Charles n'avait que seize ans lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession des royaumes d'Espagne. Le seigneur de Chièvres, son gouverneur, l'avait, il est vrai, formé de bonne heure aux affaires : « Tous

[1] Journal de Pâris de Grassis. ap. Raynaldum, ann. 1515, § 30.

[2] Fr. Guicciardini. l. XII. p. 109. — Mém. du Bellay, l. I, p. 67. — Fleuranges, p. 220. — Fr. Belcarii, l. XV, p. 453.

[3] Robertson's, Histor. of Charles the Vth, l. I, p. 26.

» les paquets qui venoient de toutes les provinces lui étoient présentés, » encore qu'il fût la nuit, lesquels après avoir vus, les rapportoit lui- » même en son conseil, où toutes choses étoient délibérées en sa pré- » sence [1]. » Charles avait contracté ainsi des habitudes graves et réfléchies qui lui donnèrent toute sa vie l'avantage sur son rival. Mais dans ce premier moment sa situation était critique : il pouvait craindre que les Espagnes, qui le regardaient comme étranger, ne donnassent sa couronne à son frère, qui avait toujours été élevé dans la Péninsule auprès de leur aïeul commun. Le cardinal Ximénès, archevêque de Tolède, que Ferdinand avait, par son testament, nommé régent de Castille jusqu'à l'arrivée de son petit-fils, avait, malgré son âge très-avancé, saisi avec vigueur les rênes de l'État [2] ; mais avec le caractère à la fois audacieux et servile d'un moine, qui fait de l'obéissance une vertu ; déjà il travaillait à ravir à la noblesse son indépendance et aux communes leurs libertés. D'un autre côté, Chièvres était jaloux de Ximénès, et il ne se souciait pas de mettre son pupille en contact avec ce prélat. Des difficultés de tout genre se présentaient donc au nouveau monarque ; et l'amitié de la France lui était nécessaire pour s'affermir sur le trône ; aussi le sire de Ravestein, ambassadeur de Charles, vint-il demander à François « d'aviser un lieu commode, où les députés de » leurs deux Majestés pourroient convenir ensemble pour faire une » fin à tous leurs différends et à ceux de leurs alliés. Le lieu fut or- » donné à Noyon, où, de la part du roi, se trouva le seigneur de Boissy, » Arthus Gouffier, grand maître de France ; et de la part du prince » d'Espagne, Antoine de Croy, seigneur de Chièvres, lesquels avoient » gouverné leurs maîtres en leurs jeunes âges [3].

Avant que ces plénipotentiaires se fussent rassemblés à Noyon, les événements qui survinrent en Italie parurent devoir compliquer leurs négociations. Maximilien y était entré par Trente, au mois de mars, avec cinq mille chevaux allemands, quinze mille Suisses, et dix mille fantassins espagnols. Des subsides qu'il avait reçus l'automne précédent de Ferdinand et de Henri VIII, et que, contre son usage, il n'avait pas aussitôt dissipés, l'avaient mis en état de lever cette armée formidable. Les Français assiégeaient alors Brescia, de concert avec les Vénitiens ;

[1] Mém. de Martin du Bellay, l. I, p. 45.
[2] Miniana, Continuacion de la historia general de Espana, l. I, c. 1, p. 1, édit. de Madrid, 1804, in-folio. — Ferreras, t. XII, p. 257.
[3] Mém. de M. Du Bellay, l. I, p. 75.

l'approche de Maximilien les détermina à se retirer derrière le Mincio; mais une terreur croissante leur fit abandonner les bords de cette rivière, puis ceux de l'Oglio, et enfin de l'Adda, pour s'enfermer dans Milan et en brûler les faubourgs. Les Français comptaient alors dans leur armée seize mille Suisses qu'Albert de la Pierre et François de Supersax avaient levés pour eux dans les huit cantons qui avaient accepté la paix l'année précédente; mais le cardinal de Sion, et Jacques Stapfer, en avaient amené presque autant à l'Empereur; ils les avaient levés dans les cinq autres cantons. Ces chefs étaient ennemis jurés, tandis que leurs soldats se souvenaient qu'ils étaient confédérés: ces derniers avaient résolu de ne point combattre les uns contre les autres. On les voyait sans cesse en conférence; et les Français, qui les avaient tous rencontrés l'année précédente combattant contre eux à Marignan, craignaient que l'éloquence fougueuse du cardinal de Sion ne les réunît tous dans le camp de l'Empereur. Celui-ci, à son tour, conçut aussi des craintes, que les généraux français accrurent en faisant tomber entre ses mains des lettres controuvées par eux. Il se figura que les Suisses de son armée allaient le livrer aux ennemis. Tout à coup il partit pour l'Allemagne, annonçant qu'il allait y chercher de l'argent pour la solde de ses troupes; les Suisses des deux armées, peu de jours après, reçurent des ordres de la diète qui les rappelaient dans leur pays, et ils obéirent; trois mille mercenaires, allemands ou espagnols, quittèrent les drapeaux impériaux pour se réunir aux Français; et l'armée qui avait répandu l'effroi dans le Milanais se trouva tout à coup dissipée [1]. Bourbon, regardant alors l'Italie comme hors de danger, demanda son rappel et fut remplacé par Odet de Foix, sire de Lautrec, qui avait eu déjà la principale part à la défense de Milan [2].

Cependant MM. de Chièvres et de Boissy se réunirent à Noyon le 1er août, et le 13, ils signèrent un traité d'alliance entre Charles et François Ier. Les deux monarques promettaient de s'assister, non-seulement dans leur défense réciproque, mais dans les conquêtes auxquelles ils pourraient légitimement prétendre. Pour gage de leur union, Charles promettait d'épouser la fille qui venait de naître à François Ier: elle devait lui être consignée lorsqu'elle aurait huit ans, et le mariage s'accomplirait lorsqu'elle en aurait douze. François lui donnait pour dot tous les droits qu'il prétendait avoir sur le royaume de Naples;

[1] Fr. Belcarii Comm., l. XV, p. 455.

[2] Mém. Du Bellay, p. 72.

et en compensation de ces droits, Charles, jusqu'au moment du mariage, devait payer à François, pour la possession de ce royaume, cent mille écus d'or par année. François se réservait le droit de secourir les Vénitiens contre Maximilien, et même la reine de Navarre contre Charles, si celui-ci, huit mois après son entrée en Espagne, ne lui avait pas fait justice [1].

Pour étouffer les germes des guerres futures que ce traité laissait encore subsister, Charles engagea son aïeul Maximilien à y accéder le 4 décembre. Celui-ci renonça enfin à la conquête de la Vénétie, dont l'entreprise, depuis le traité de Cambrai, avait causé des calamités si effroyables à l'Italie, avec si peu de chances de succès. Il évacua la ville de Vérone, qui fut restituée par les Français à la république de Venise; et celui-ci, recouvrant à peu près toutes les provinces que Louis XII avait voulu lui ravir en 1508, mais qui se trouvaient dévastées par une guerre atroce, s'aperçut avec douleur qu'elle n'avait plus ni la population ni la richesse nécessaires pour les défendre dans une guerre future; en sorte que, dès cette époque, sa politique fut d'éviter les combats, et la France ne recouvra point, en la sauvant de plus grands dangers, l'alliée puissante, la gardienne des Alpes, dont elle avait si imprudemment anéanti les forces [2]. Les ambassadeurs de Maximilien signèrent ensuite à Cambrai, le 11 mars 1517, un traité d'alliance entre l'Empereur et les rois de France et de Castille, par lequel ils se garantissaient mutuellement leurs États, et s'engageaient à attaquer en commun les Turcs; cette dernière clause était, il est vrai, exprimée si vaguement, qu'on voyait bien que ni les uns ni les autres ne songeaient à l'exécuter [3].

Toute l'activité de la France semblait s'être tournée des armes aux négociations : mettant à profit la terreur que sa victoire à Marignan avait inspirée, elle ne voulait plus que consolider la situation qu'elle venait de se donner en Europe, et elle cherchait à reprendre avec tous ses voisins les liens d'une antique amitié. Le bâtard de Savoie, alors gouverneur de Provence, Louis de Forbin et Charles du Plessis, furent envoyés par le roi à Fribourg pour négocier de nouveau avec les Suisses, et étendre aux treize cantons et à leurs principaux alliés la paix

[1] Traités de Paix, t. II, p. 69-74. — Flassan, Histoire de la Diplomat., t. I, p. 315.

[2] Républ. ital., c. 112.

[3] Traités de Paix, t. II, p. 78.

qui avait été conclue l'année précédente avec huit cantons seulement. Le traité qu'ils proposaient fut signé le 29 novembre 1516. Il est désigné par le nom de paix perpétuelle; jamais en effet les deux nations ne se sont dès lors departies de l'amitié que cette paix rétablissait entre elles. Les Suisses reconnurent les droits de François Ier au duché de Milan tandis que celui-ci, par égard pour eux, accorda une pleine amnistie à tous les Milanais qui s'étaient réfugiés en Suisse. Toutes les anciennes réclamations des Suisses contre la France devaient être soldées par une somme de sept cent mille écus d'or, dont une partie avait déjà été payée à huit cantons après le traité de Genève, et dont le reste devait être acquitté en divers termes dans les trois années suivantes. Des pensions étaient en outre promises à chaque canton, et des franchises assurées aux voyageurs et aux marchandises suisses [1].

(1517.) La ligue entre le roi de France et la république de Venise, qui devait faire la principale garantie du Milanais contre toute attaque venant d'Allemagne, fut renouvelée le 8 octobre 1517. Les deux gouvernements s'engagèrent réciproquement à se maintenir dans les États qu'ils possédaient en Italie : lorsque l'un serait attaqué par quelque ennemi que ce fût, l'autre devait envoyer à son aide huit cents lances garnies chacune de huit cavaliers, six mille fantassins, et un train suffisant d'artillerie [2].

Quoiqu'il y eût un traité subsistant entre la France et l'Angleterre, François Ier était toujours regardé avec jalousie par le monarque anglais, Henri VIII, qui, âgé alors de vingt-six ans, n'avait pas plus de prudence que ses deux jeunes rivaux, et qui ambitionnait autant qu'eux la gloire des conquêtes. La France était encore troublée par le souvenir des anciennes guerres des Anglais. Ces guerres si impolitiques ne cessaient d'être populaires en Angleterre, et la richesse de Henri VIII, comme la valeur de ses sujets, le rendaient toujours redoutable. Jacques V, qui était monté sur le trône d'Écosse en 1513, un an après sa naissance, venait d'être placé par son parlement sous la régence du duc d'Albany, qui, quoique premier prince du sang d'Écosse, était né en France, et avait servi en Italie comme général français : sa nomination à la régence, en opposition à la reine d'Écosse, mère du roi et sœur de Henri VIII, avait mécontenté celui-ci [3]. D'autre part, Henri VIII, avait

[1] Traités de Paix, t. II, p. 74. — [2] *Ibid.*, p. 80.

[3] Hume's history, t. V, c. 27, p. 139.—Polydori Vergilii, Hist. Angl., l. XXVII, p. 648.

fourni à Maximilien l'argent avec lequel avait été levée l'armée que ce monarque venait de conduire contre les Français en Italie. Les mécontentements privés du cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri VIII, pouvaient amener une querelle entre les deux nations. La ville de Tournai était restée aux mains des Anglais depuis la journée des éperons. Détestés par les habitants, menacés également par les Flamands et les Français, les Anglais ne pouvaient espérer de s'y maintenir dès que les hostilités éclateraient sur cette frontière. Cette place isolée ne pouvait leur servir, ni pour l'attaque ni pour la défense ; mais le cardinal Wolsey s'était fait donner l'administration de l'évêché, tandis que Louis Gaillart, qui était l'évêque élu par le chapitre de Tournai, s'était retiré à la cour de France. Wolsey était fort irrité de la protection que François accordait à son antagoniste. Mais le roi, ayant résolu de se réconcilier avec le cardinal et avec le monarque anglais, fit choix du frère du sire de Boissy, son gouverneur, pour l'envoyer à Londres. « C'étoit l'amiral Bonnivet [1], homme, dit Brantôme, en bonne ré- » putation aux armées et aux guerres au delà des monts, où il avoit » fait son apprentissage sous le grand maître de Chaumont : et pour » ce, le roi le prit en grande amitié. Il étoit de fort gentil et subtil » esprit, et très-habile ; fort bien disant, et fort beau et agréable [2]. » Cet homme était, pour les intrigues de cour et les négociations, de meilleur conseil qu'il ne fut plus tard pour la guerre. Il s'attacha à gagner Wolsey, il lui parla de la haute confiance que François avait dans sa prudence, du désir du roi de le consulter ; bientôt il l'engagea à recevoir des lettres dans lesquelles le roi de France appelait le cardinal son seigneur, son père et son ami, et lui exposait avec une apparente simplicité, tous ses désirs et tous ses desseins. A chaque lettre il joignait quelque présent ; et Wolsey, qui, de son côté, n'abordait presque jamais son maître sans lui offrir un cadeau, afin de fixer son attention tandis qu'il lui parlerait, communiquait ces lettres à Henri VIII. Ce roi disait qu'il voyait bien que son ami était destiné à gouverner en même temps les deux monarques, mais que sa capacité, sans doute, suffisait pour cette grande tâche. L'adresse et la flatterie de Bonnivet et de François Ier avaient néanmoins tellement subjugué l'orgueil et la haine de Wolsey, que ce fut lui qui persuada Henri de restituer

[1] Il fut nommé amiral par lettres patentes du 31 décembre 1517. — Isambert, p. 147.

[2] Brantôme, t. II, disc. 30, p. 162.

Tournai à la France. Le roi François consentait, il est vrai, à racheter cette ville à un prix excessif : il en offrait 600,000 couronnes d'or payables en douze années. En même temps, Marie d'Angleterre, fille de Henri, était promise au dauphin de France, et sa dot de 333,000 couronnes devait être défalquée sur la dette de la France. Le traité qui engageait ainsi par avance ces enfants nouveau nés fut signé à Londres le 14 octobre 1518 [1].

Mais de tous les traités négociés pendant ces trois années de paix, le plus important, celui qui occupait le plus la France, était le concordat. Le traité entre le roi et le pape, qui devait remplacer la pragmatique sanction, avait d'abord été dressé entre le chancelier Duprat et les cardinaux d'Ancône et des Santi-Quattro. François Ier l'avait ratifié peu de jours après son départ de Bologne ; mais le pape refusa sa ratification, peut-être dans l'espérance de voir les Français chassés de nouveau d'Italie par l'argent de Henri VIII et les armes de Maximilien. Il fallut négocier de nouveau : Roger de Barme, avocat du roi, fut dépêché à Rome avec des instructions particulières ; et après que l'entreprise de Maximilien eut échoué, le concordat fut signé le 18 août 1516 [2]. Ce traité, qui abolissait la pragmatique sanction, ne laissait point cependant à la cour de Rome les réserves et les grâces expectatives qui, avant le concile de Bâle, excitaient si vivement les plaintes du clergé ; il exigeait que les causes fussent jugées sur les lieux où elles étaient nées, interdisant les appels en cour de Rome ; il mettait des bornes aux excommunications et aux interdits ; il réservait enfin aux gradués des universités françaises le tiers des bénéfices vacants en France ; mais, d'autre part, il rendait à la cour de Rome l'immense revenu des annates, et reconnaissait sa supériorité sur les conciles. Il était néanmoins plus avantageux encore à l'autorité royale, à laquelle il attribuait le droit de nommer à toutes les prélatures de France [3].

Pour lier également et l'Église et la France, le concordat devait être accepté, d'un côté, par le cinquième concile de Latran, qui était alors assemblé ; de l'autre, par le parlement de Paris, qui devait l'enregis-

[1] Traités de Paix, t. II, p. 81. — Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 652. — Rapin Thoyras, l. XV, p. 124. — Hume's history, t. V, c. 27, p. 146. — Bonnivet ne passa lui-même que six semaines en Angleterre. Belcarius, l. XVI, p. 471.

[2] Flassan, Hist. de la Diplom., l. III, p. 316.

[3] Traités de Paix, t. II, p. 57. — Labbe, Concilia general., t. XIV, p. 358. — Isambert, Lois françaises, t. XII, p. 75.

trer. Le concile, à la verité, quoiqu'il se fît appeler œcuménique, n'était composé que des créatures les plus obéissantes de la cour de Rome. Convoqué par une bulle de Jules II, du 15 des kalendes d'août 1511, il n'avait pu s'ouvrir que le 3 de mai 1512. A la première session, il s'était trouvé dix archevêques et cinquante-six évêques, tous Italiens, ou appartenant aux églises *in partibus infidelium ;* tous occupés d'obtenir du pape de l'avancement et des grâces nouvelles. Ils n'avaient revêtu aucun esprit de corps, ils n'avaient prétendu à aucune indépendance; ils avaient condamné avec empressement le concile rival tenu à Pise, et abandonné toutes les prétentions de ces églises nationales qui, au siècle précédent, firent des conciles les états généraux de la chrétienté. Les sessions avaient été rares ; il n'y en eut que douze en six années : dans l'intervalle de chacune d'elles, il paraît que les pères de l'Église demeuraient oisifs ; aussi doit-on croire que les cinquante ou soixante prélats que Léon X rassemblait quand il en avait besoin, étaient ceux qui suivaient habituellement la cour romaine. On leur présentait des constitutions toutes rédigées; ils y répondaient par le seul mot *placet*, et quelques-uns par les mots *placet quia placuit sanctissimo domino nostro* [1]. Ils étaient au nombre de cinquante-trois dans la session onzième, le 19 décembre 1516, lorsque la bulle du pape pour l'abrogation de la pragmatique sanction fut lue, et adoptée sans délibération [2]. Il y avait dix archevèques et soixante-quatre évêques à la dernière session, le 16 mars 1517, lorsque Léon X prononça la dissolution du concile [3].

Mais l'adhésion du parlement et celle de l'université de Paris étaient beaucoup plus difficiles à obtenir. Outre les inconvénients réels, les faveurs injustes, et les exactions pécuniaires que les magistrats redoutaient de la cour de Rome, il y avait toujours eu en France une rivalité entre les hommes de loi et les hommes d'Église ; il y existait en même temps un puissant intérêt personnel à repousser le concordat, car les élèves de l'université et les conseillers-clercs au parlement, sous le régime de la pragmatique sanction, parvenaient avec ces titres à obtenir des bénéfices ecclésiastiques qui leur étaient réservés, tandis qu'ils ne pouvaient guère les attendre de la cour de Rome. Lorsque la bulle du pape, qui substituait à la pramatique sanction le concordat, fut apportée,

[1] Labbe Concilia generalia, t. XIV, p. 281.— Raynaldi Annal. eccles., 1515, § 1.
[2] *Ibid.*, p. 283, 292 et 314.
[3] *Ibid.*, de la p. 1 à la p. 357.

le 5 février 1517, au parlement par le connétable, le chancelier et le seigneur d'Orval, avec ordre du roi de la lire, publier et enregistrer [1], le président du parlement répondit que la cour verrait le concordat, et ferait ensuite ce qu'elle croirait devoir faire par raison. Le premier avocat, peu de jours après, accompagné par le procureur général, se porta appelant devant les chambres assemblées contre la congrégation qui se faisait nommer le concile de Latran ; elle songeait, dit-il, à donner atteinte aux libertés de l'église gallicane, en condamnant une institution sainte, fondée sur la discipline de l'église primitive, et adoptée par l'assemblée des trois ordres de l'État. On vit, en cette occasion, que ceux qu'on nommait les gens du roi ne tenaient pas moins que les conseillers aux doctrines de la magistrature, et ne montraient pas moins de courage pour s'opposer à la puissance royale. La cour nomma des commissaires pour examiner le concordat et les bulles ; et elle chercha à gagner du temps. Au bout de peu de mois, le roi, voulant mettre un terme à ces lenteurs, envoya au parlement René, bâtard de Savoie, son oncle, pour lui ordonner avec menaces de procéder à cet enregistrement, toute affaire cessante : le bâtard avait ordre de demeurer présent à l'assemblée jusqu'à ce que tout fût accompli. Le premier président représenta au bâtard qu'il ne pouvait assister aux délibérations sans avoir fait *serment en cour*, et il l'engagea à se retirer. Deux députés furent envoyés au roi, qui alors était à Nanpont, village de Picardie, pour lui représenter que la chambre aurait cru affaiblir le respect que le peuple doit à la justice, si elle avait délibéré en présence d'un étranger ; mais François répondit avec emportement : *Il y sera ! il y sera !* et menaça de chasser du parlement ceux qu'il nommait des hommes turbulents qui s'opposaient à ses volontés, ajoutant qu'il avait, pour les remplacer, des hommes tout prêts, qui valaient mieux qu'eux [2].

La délibération commença en effet le 15 juillet 1517, en présence du bâtard de Savoie, et continua pendant douze séances; après quoi, la cour rendit un arrêt par lequel elle déclara ne pouvoir enregistrer le concordat, ni consentir à la révocation de la pragmatique sanction, autrement qu'avec les formes par lesquelles elle avait été établie, c'est-à-dire après l'avoir fait agréer par un concile de l'église gallicane.

[1] D. Félibien, Hist. de Paris, p. 937.

[2] Garnier, t. XII, p. 82, d'après les registres du parlement. — Isambert, t. XII, p. 114.

Toutefois la cour de Rome ayant consenti, à cette époque, à ce que l'enregistrement du concordat fût ajourné pour une année, le roi laissa dormir cette affaire, pendant que le parlement s'occupait de juger un procès entre le roi de Navarre et le maréchal de Lautrec, que François lui avait recommandé. Mais, le 24 décembre, il envoya au parlement de nouveaux ordres plus pressants d'enregistrer le concordat. Une nouvelle députation de la magistrature arriva, le 13 janvier 1518, au château d'Amboise, où était le roi; les députés lui apportaient un mémoire dans lequel ils insistaient sur l'indépendance et la dignité de sa couronne, qu'il compromettait par sa soumission au pape, en même temps qu'il diminuait le revenu qu'il tirait de la fortune publique; mais le roi les retint jusqu'au 28 février, sans vouloir leur donner audience. Quand il les reçut enfin, il leur déclara que le chancelier avait pulvérisé tous leurs arguments, dans un mémoire qu'il ne daigna pas même leur communiquer, parce que, disait-il, il ne voulait pas faire un procès écrit, d'une matière qui dépendait uniquement de sa volonté; car il n'y avait qu'un roi en France, et il n'y souffrirait pas un sénat, comme à Venise. Il accusa les ecclésiastiques du parlement de n'écouter que leur intérêt personnel, de n'avoir pris des charges de conseillers que pour attraper plus promptement des évêchés ou des abbayes, et de se figurer qu'à l'ombre de leurs priviléges, ils n'étaient plus ses sujets, ou qu'il n'oserait pas leur faire couper la tête. Il déclara qu'il n'admettrait plus d'ecclésiastiques au parlement, que l'usage qui les y appelait était l'ouvrage de ses prédécesseurs, qu'il avait la même puissance qu'eux; en sorte qu'il dépendait de lui d'établir l'usage contraire. Ce fut à l'issue de son dîner que le roi traita avec cette dureté les deux conseillers au parlement qui lui avaient été envoyés; il leur ordonna ensuite de repartir dès le lendemain à six heures du matin, ou bien il les ferait jeter dans une basse fosse.

(1518.) Le 12 mars, Louis de la Trémouille, grand chambellan, se présenta au parlement et lui ordonna de par le roi de passer immédiatement à l'enregistrement, sans perdre son temps à opiner davantage sur une matière déjà résolue. Les gens du roi déclarèrent alors que François dans sa colère ne menaçait pas leurs vies seulement, mais l'existence même du parlement et celle de la capitale, en sorte qu'ils se faisaient un devoir de ne plus s'opposer à l'enregistrement. Sur cette nouvelle, l'université ordonna qu'on chanterait des litanies dans toutes les églises, et qu'on ferait des processions dans les rues, comme dans

les grandes calamités publiques. Le parlement protesta, entre les mains de l'évêque et duc de Langres, qu'il était privé de sa liberté; qu'il cédait par force aux commandements du roi; que ce n'était point son intention de juger les procès conformément au concordat, mais de garder comme auparavant les saints décrets de la pragmatique sanction enfin qu'il adhérait, contre l'assemblée qui se disait concile de Latran, à l'appel interjeté par le procureur du roi au pape mieux informé, et à un futur concile général. Après cette protestation le parlement enregistra le concordat le 16 mars 1518, en présence de la Trémouille [1]. La résistance de l'université de Paris ne fut pas moins vive : elle interdit aux imprimeurs de mettre au jour le concordat, et l'attaqua par ses prédicateurs dans toutes les chaires. Mais le roi fit traduire en prison plusieurs des conseillers et des membres les plus distingués de l'université; il les y retint jusqu'à ce que la fermentation fût calmée. Cependant, au bout de quelques années, l'université se soumit en silence au concordat; et sans révoquer ses protestations, elle accepta les bénéfices que la nouvelle loi lui réservait [2].

Ainsi la cour de Rome triomphait des conciles qui, dans une assemblée sans dignité, avaient abdiqué leur propre pouvoir, et renoncé à la libre représentation de l'Église; elle triomphait du parlement et de l'université de Paris, qui avaient défendu avec autant de courage que d'habileté, par de longs combats, l'indépendance de l'église gallicane. Léon X ne voyait plus dans la religion qu'un moyen de tromper les peuples, de les enchaîner et de leur arracher l'argent qu'il prodiguait dans ses pompes et ses plaisirs. Se croyant au-dessus de toute opposition et de toute critique, il venait de dépêcher, en 1517, les moines de Saint-Dominique dans toute la chrétienté pour offrir aux pécheurs la rémission de tous leurs péchés à prix d'argent, et pour accréditer dans leurs sermons ce nouveau trafic d'indulgences. Mais Léon X ne savait pas qu'en supprimant tous les organes légitimes de la voix publique dans l'Église, il devait craindre encore la voix du peuple lui-même. Le parlement de Paris et la Sorbonne étaient intimidés et réduits au silence; le concile de Latran avait abdiqué les pouvoirs des conciles; les prélats étaient découragés ou vendus à une cour corrompue et corruptrice. Mais le peuple s'éclairait, il se sentait offensé; un moine de Saint-

[1] Garnier, Hist. de France. t. XII, p. 80 à 103, d'après les registres du parlement. — Hist. de Paris, l. XVIII. p. 937. — Isambert, t. XII, p. 114.

[2] Hist. de l'Université, l. IX, p. 108 120.

Augustin, professeur de philosophie à Wittemberg, un moine né dans une condition obscure, qui était homme du peuple, auquel il appartenait par sa famille, sa pauvreté, son désintéressement, et par la sincérité de son zèle et de sa foi; mais qui, en même temps, semblait fait pour être chef du peuple, par la justesse et la lucidité de son esprit, son savoir, son génie et son éloquence [1], Martin Luther, dans cette même année 1517, commença par attaquer le trafic des indulgences, contre lequel il publia quatre-vingt-quinze thèses. Il s'adressa d'abord à l'évêque de Brandebourg, son diocésain; il s'adressa ensuite au pape [2]. Mais bientôt il invoqua un pouvoir supérieur à l'un et à l'autre : il en appela à la raison humaine exercée dans la critique des saintes Écritures; il recourut à l'examen pour juger tout ce qui n'était que tradition d'hommes; et avec une logique puissante et un courage inébranlable que soutenait une foi vive dans les vérités fondamentales de la religion, il souleva bientôt les masses contre ce clergé que Léon X s'applaudissait d'avoir fait rentrer dans une aveugle obéissance, comme si le pontife eût ainsi asservi le genre humain.

[1] Luther était né à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, en 1483. En 1505, il se fit moine; en 1510, il visita Rome.

[2] Jo. Sleidani Comm. de statu relig. et reipub., l. I, p. 6 et 7.

CHAPITRE II.

Luxe et dissipation de François Ier. Il demande la couronne impériale. Elle est donnée à Charles-Quint. Entrevue de François Ier et de Henri VIII. La guerre s'allume entre François et Charles. Milan enlevé aux Français. — 1518–1521.

Tandis que les ministres de François Ier cherchaient, par leurs négociations, à maintenir la France dans la possession des conquêtes qui avaient été le fruit de la victoire de Marignan, ce jeune roi ne songeait lui-même qu'à jouir, dans les plaisirs et le luxe, de son opulence et de sa toute-puissance. Il avait alors vingt-quatre ans ; tout frein, tout respect humain lui était ôté : sa mère, qui gouvernait le royaume, qui se mêlait de toutes les affaires, qui est toujours nommée par les légats et les ambassadeurs dans leur correspondance comme la personne avec laquelle ils traitaient de tout [1], ne contrôlait jamais sa conduite privée, ou plutôt elle le poussait elle-même à la galanterie, et elle se montrait pleine d'indulgence pour des vices auxquels, de son côté, elle ne demeurait pas étrangère. Sa femme, Claude, « cette bonne et sainte princesse, dit Brantôme, n'avoit pas trop grand crédit [2]. » Elle lui avait cependant déjà donné deux fils [3]. Son ministre principal, le chancelier Duprat, croyait s'affermir dans sa place en flattant les passions du maître et en l'abandonnant aux voluptés. Les autres étaient pour la plupart des jeunes gens associés à ses debauches. François avait montré, à l'occasion de son ordonnance sur la chasse, et de l'enregistrement du concordat, qu'il était résolu à n'accorder aucune attention aux remontrances de son parlement ; il songeait bien moins encore à rassembler

[1] Lettres de Louis de Canossa, évêque de Bayeux. f. 24, et du card. de Bibbiena f. 29. — Lettere de' Principi, t. I, Ed. Veneta, 1581.

[2] Éloge de François Ier, t. II, p. 257.

[3] François, né le 28 février 1517 ; et Henri, le 31 mars 1518.

les états généraux et à régler ses finances de concert avec eux. Les princes du sang, les pairs de France, les trois ordres de l'État, lui paraissaient également destinés à lui obéir sans hésitation : tout partage d'autorité avec eux lui semblait honteux pour la majesté royale. Il s'applaudissait d'avoir secoué ces entraves, et c'est ce qu'il appelait avoir mis les rois de France *hors de pages* [1].

Au milieu de ses plaisirs, François s'occupait néanmoins quelquefois avec ardeur de ce qu'il croyait pouvoir contribuer à sa gloire. Un des hommes qui imprimèrent alors en Italie un mouvement nouveau à l'esprit humain, Bernard Dovizio, cardinal de Bibbiena, le protecteur des lettres et des arts, et l'auteur de la première comédie moderne, était arrivé, en 1518, à la cour de France comme légat ; et les lettres de cet excellent observateur peignent cette cour avec une vérité qu'on chercherait en vain dans les autres écrivains du temps. Bibbiena, en conférence presque chaque jour avec le roi et avec Madame (Louise de Savoie), paraissait regarder la dernière comme la vrai directrice de toutes les affaires d'État. « Cependant, dit-il, le roi, dans son voyage » de Bretagne, visitoit avec une grande diligence les ports et tous les » lieux importants, donnant des ordres pour les fortifier, et ne voulant » nulle part pouvoir être pris à l'improviste [2]. » Lorsque Bibbiena laissait entrevoir quelque méfiance des ministres, François Ier s'empressait de répondre « qu'il étoit roi et qu'il sauroit bien le faire voir [3]. » Madame toutefois avertissait Bibbiena d'écrire au neveu du pape, Laurent II de Médicis, « que si le saint père accordoit quelque grâce, il se » présentât comme intermédiaire, afin que le roi eût plus d'occasion » de l'aimer ; qu'il laissât au contraire l'ambassadeur traiter les choses » fastidieuses, et communiquer les refus. » Elle ajoute « que s'il sur- » venoit que le roi, à l'instance d'autrui, fît au saint père quelque » demande peu convenable, il devoit la refuser, et qu'elle se chargeroit » de le tranquilliser [4]. » Plus tard, elle empêcha Bibbiena de montrer au roi une lettre qui contenait des plaintes de la cour de Rome . « Le » roi, disait-il encore, pour montrer qu'il n'est pas gouverné et que » tout se fait par sa volonté et d'après ses ordres (et Dieu sait com- » bien c'est peu vrai), le plus souvent justifie ses ministres, défend

[1] Fr. Belcarii Comment., l. XVI, p. 476.
[2] Lettre d'Ancenis, 18 juillet 1518. Lett. de' Princ., t. I, f. 52.
[3] Lettre de Pâris. 27 novembre. *Ibid* , f. 52.
[4] Lettre d'Ancenis, 18 juillet. Lett. de'Principi, t. I, f. 31.

» leurs demandes, et ne veut rien céder; madame, d'autre part, se
» plaint que le saint-père ne suive pas ses conseils, qui étoient, en cas
» de demandes semblables, de ne point s'en affliger, d'en rire et de
» répondre seulement avec douceur, en les renvoyant à elle, qui saura
» bien vous tirer d'embarras [1]. »

François Ier séjournait à peine quelques mois à Paris pendant l'hiver; les regards des bourgeois, quelque disposés qu'ils fussent à applaudir aux faiblesses ou aux folies de leurs princes, le gênaient. Il préférait de conduire sa cour de châteaux en châteaux, le plus souvent dans les provinces occidentales de la France. Ses ordonnances, et les lettres du légat, sont datées d'Amboise, d'Ancenis, du Verger près d'Angers, un des plus beaux lieux qu'il y ait au monde, dit Bibbiena, de Baugé, de Blois, de Saint-Germain en Laye, ou de quelque maison de chasse. Il avait aliéné, du moins en partie, l'hôtel royal de Saint-Paul, ancienne demeure de ses prédécesseurs, à Paris [2]. Sa mère se plaignait que le palais des Tournelles, qu'il avait choisi pour résidence royale dans sa capitale, était situé dans un lieu malsain qui altérait sa santé, et elle lui fit acheter en février 1519 le terrain sur lequel il commença de bâtir le palais des Tuileries [3].

Dans ces voyages continuels, François, en parcourant avec sa cour la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois et la Guienne, voulait retrouver en tous lieux la même magnificence. « Quant à sa maison, dit
» Brantôme, jamais les ordinaires, ni salles, ni tables, n'en appro-
» chèrent; car il y avoit sa table, celle du grand maître, celle du grand
» chambellan et des chambellans, des gentilshommes de la chambre,
» des gentilshommes servans, des valets de chambre, et tant d'autres;
» et très-bien servies que rien n'y manquoit; et ce qui étoit très-rare,
» c'est que dans un village, dans des forêts, en l'assemblée, l'on y
» étoit traité comme si l'on fût été dans Paris [4]. »

Toujours occupé de ce qui pouvait le faire briller, avide de louanges, mais oubliant qu'il avait des devoirs à remplir, François Ier croyait se montrer grand roi, quand il prenait au peuple sans mesure, quand il donnait sans mesure aux courtisans, et à toute la foule qui l'approchait. Ceux qui nous ont conservé les mémoires de son règne, et surtout

[1] Lettre de Pâris, 20 novembre. *Ib.*, f. 49.
[2] Hist. de la ville de Paris, l. XVIII. p. 935.
[3] *Ibid.*, p. 939; et Preuves, t. I. p. 576.
[4] Brantôme, François Ier, t. II. p. 211.

Brantôme, se formaient la même idée que lui de la grandeur royale. Le vieux André de Vivonne, sénéchal de Poitou, et aïeul de Brantôme, osa cependant reprocher à François ses libéralités : les uns admirèrent son courage, d'autres l'accusèrent d'exhaler son esprit frondeur sous la garantie de son grand âge. Il ne blâma point toutefois le monarque d'avoir trop foulé le pauvre peuple, mais d'avoir réparti imprudemment et inégalement ses bienfaits parmi sa noblesse. « Sire, lui dit-il, il vous » manquoit à la bataille, la meilleure pièce de votre harnois, le cœur » de votre noblesse,que par ci-devant n'avez reconnue et traitée comme » vous deviez ; car vous n'avez reconnu, traité, et contenté, que quatre » ou cinq favoris, comme l'amiral Bonnivet, Montchenu, Montmo- » rency, Brion et autres, qui, seuls, se sont ressentis de vos faveurs, » bienfaits, honneurs et dignités, et les autres rien. Car à quel propos » Brion a-t-il tant de biens de vous? que de sa seule fauconnerie il a » soixante chevaux en son écurie, lui qui n'est que gentilhomme » comme un autre, et encore cadet de sa maison, que j'ai vu qu'il » n'avoit pour tout son train que six ou sept chevaux. Si vous eussiez » épandu également de vos faveurs et moyens aux autres gentils- » hommes de votre royaume, ils vous eussent été plus affectionnés » qu'ils n'ont été, et eussent crevé auprès de vous [1]. »

Le vieux sénéchal ne songeait point qu'il représentait comme bien vénale, la noblesse pour laquelle il sollicitait des faveurs, en assurant qu'elle avait besoin d'être gorgée de biens pour se conduire avec honneur à la bataille. Il n'était, au reste, point vrai que François se montrât avare envers elle. « Il donnoit, dit Brantôme, aux gentilshommes » et capitaines qui l'avoient servi signalément aux guerres, mais non » si démesurément comme nous avons vu depuis ses petits-fils, nos » rois. Mais tant y a qu'en lui faisant service, il les reconnaissoit, peu » ou prou, n'oubliant jamais le nom de ceux-là. Mais, qui plus est, » savoit et connoissoit la plupart des gentilshommes de bonne maison » de son royaume, et en disoit très-bien leurs races et généalogies. Et » de ceux-là qu'il voyoit être devenus pauvres, en avoit commisération » et les assistoit, disant que rien au monde n'étoit si misérable que de » riche devenir pauvre. Tant y a qu'on disoit de lui, et s'en étonnoit-on » fort, comment il pouvoit soutenir et fournir à tant de grands frais » de guerre, à tant de libéralités, surtout à celles des dames, car il

[1] Brantôme, Éloge de François Ier, t. II, p. 240.

» leur a fort donné, et à tant de pompes, somptuosités, magnificences, » et bâtiments superbes. Il n'y avoit nopces grandes qui se fissent en » sa cour, qui ne fussent solemnisées, ou de tournois, ou de combats, » ou de masquarades, ou d'habillements fort riches, tant d'hommes » que de dames, lesquelles en avoient de lui de grandes livrées. J'ai » vu des coffres et gardes-robes d'aucunes dames de ce temps-là, si » pleines de robes que le roi leur avoit données en telles et telles ma- » gnificences et fêtes, que c'étoit une très grande richesse [1]. »

Pendant que le royaume se maintenait en paix, les tailles, que Louis XII avait doublées sur la fin de son règne, à l'occasion des désastres qu'il avait éprouvés, et les autres revenus ordinaires, suffisaient à ces dépenses; aussi depuis la conquête du Milanais, en 1515, jusqu'à la guerre qui le lui fit perdre de nouveau en 1521, ne trouve-t-on que peu d'édits bursaux. Le plus important, en date du 30 juin 1517, règle la juridiction des élus, ainsi que la perception des aides et gabelles; il n'augmente pas la quotité de l'impôt, il en rend seulement la levée plus rigoureuse [2]. La même année, le roi avait révoqué toutes les anciennes aliénations des domaines de la couronne; il avait accordé un octroi sur les aides à la ville de Paris; l'année suivante, il établit un impôt sur le transport des denrées d'Anjou par la Loire, et il ordonna aussi lui-même quelques nouvelles aliénations de domaines [3]. Cependant lorsqu'il annonça au cardinal de Bibbiena, le 6 décembre 1518, que pour le service de l'Église il était prêt à faire la guerre à l'empire turc, avec quarante mille fantassins et trois mille hommes d'armes, il ajouta « qu'il n'auroit pas le moindre embarras pour » l'argent; que les tailles ordinaires qu'il mettoit sur ses peuples, avec » une crue pour l'occasion, deux décimes par an sur le clergé, et l'in- » dulgence de la croisade, lui suffiroient à maintenir pour trois ans » son armée, d'autant qu'il suspendroit pendant la guerre toute pen- » sion et tout traitement, excepté ceux qu'il mèneroit avec lui [4]. »

Quoique François Ier eût annoncé ce jour-là, avec une grande solennité, son projet de croisade dans une assemblée où il convoqua tous les princes du sang, les maréchaux, les capitaines, le grand conseil et les présidents du parlement de Paris; quoiqu'il fît faire à cette occasion

[1] Brantôme, Éloge de François Ier, t. II p. 209.
[2] Isambert, Lois françaises, t. XII, p. 119.
[3] *Ibid.*, p 109, 149. 153 et 167.
[4] Lettere de'Principi, t. I, f. 58.

des prières dans les églises, et des communications à l'Empereur, au roi d'Angleterre et au roi de Castille [1]; quoique ce projet fût le résultat d'une longue négociation du pape, il compromettait peu la France, et tout le monde était peut-être également persuadé qu'il n'était pas conçu bien sérieusement. Il y avait plus d'importance à maintenir la bonne harmonie avec les souverains limitrophes, qu'à dompter des infidèles qui ne songeaient point à la France; et pour se concilier les premiers. Louise de Savoie et son fils paraissaient mettre beaucoup d'adresse et de suite dans leurs négociations. Ils cajolaient avec un soin extrême le pape Léon X ainsi que son neveu Laurent II de Médicis, auquel ils avaient fait épouser une nièce du comte de Vendôme. Ils avaient promis de procurer de nouveaux États à ce jeune homme, qui avait déjà usurpé le duché d'Urbin, et qui fut père de Catherine de Médicis. La mort de ce Laurent II, arrivée le 28 avril 1519, les priva de leur plus ferme appui à la cour pontificale. Ils avaient signé, le 14 octobre 1518, le traité avec Henri VIII par lequel ils recouvraient Tournai; au mois de décembre, ils reçurent à Paris les ambassadeurs du roi d'Angleterre, et aussi longtemps qu'ils purent les y retenir, ils cherchèrent à les gagner par l'accueil le plus flatteur : les joutes, les bals, les festins auxquels ces seigneurs anglais étaient sans cesse invités avec toutes les plus belles femmes de la cour, ne laissaient plus de temps pour les affaires [2]. Le roi et sa mère mettaient plus de soin encore à ménager l'amitié de Charles, roi de Castille, en même temps qu'ils travaillaient secrètement à contrarier ses vues ambitieuses. La fille de François, Louise de France, qui avait été promise en mariage à Charles, était morte à la fin de septembre, âgée de trois ans; on voulait qu'à sa place il épousât la seconde, Charlotte; mais il était difficile de mettre beaucoup de confiance dans un mariage qui pourrait tout au plus se consommer dans douze ans [3]. Le roi continuait néanmoins à nommer Charles son gendre; il gardait pour lui les dehors de l'intérêt le plus tendre, tandis qu'il cherchait à lui fermer le chemin vers de nouvelles grandeurs.

En effet, Maximilien, aïeul de Charles, aurait voulu assurer à celui-ci la succession à l'empire germanique; il négociait dans ce but avec les

[1] Lettere de'Principi, t. I, f. 57.—Lettres du cardinal de Bibbiena au cardinal de Médicis. Paris, 6 décembre.

[2] Lettre de Bibbiena, de Paris, 14 décembre 1518, p. 62.

[3] *Ibid.*, d'Ancenis, 3 octobre, f. 34.

électeurs, et plusieurs lui avaient promis leurs suffrages; cependant cette élection présentait une double difficulté légale. D'une part, Maximilien n'avait jamais reçu à Rome la couronne impériale, il n'était encore que roi des Romains, et il aurait fallu qu'il fût empereur pour que les électeurs pussent lui désigner, sous le nom de roi des Romains, un successeur à l'Empire. D'autre part, le candidat, son petit-fils, qu'il présentait, Charles, était roi des Deux-Siciles, et par des constitutions de l'Église toujours en vigueur depuis deux siècles et demi, la couronne de l'Empire et celle de Naples ne pouvaient être réunies sur la même tête; Maximilien annonçait à la cour de Rome que l'élection de son petit-fils était assurée en Allemagne, et il demandait au pape d'accorder une dispense des constitutions de l'Église. François prévenait au contraire le pape que Charles n'était point élu, qu'il ne le serait point, qu'on lui avait proposé à lui-même de se mettre sur les rangs, et il engageait le pape à ne point compromettre, par sa condescendance, la sûreté du saint-siége [1]. Vers la fin de l'année, Maximilien pressa le pape de lui envoyer la couronne d'or en Allemagne, François conseilla à Léon X de solliciter au contraire le vieux monarque allemand de venir à Rome pour la chercher. « Que sa sainteté, lui faisait-il dire, » n'en conçoive aucune inquiétude, car bien sûrement il ne viendra » pas sans armes ; et s'il avoit le moyen de venir avec une armée, ce » qui n'est pas probable, que sa sainteté attende et laisse faire au roi » de France, car Maximilien devant passer par les États de Milan ou » par ceux des Vénitiens, le roi viendra aussitôt en Italie pour la sûreté » de ses possessions, et il y sera si bien accompagné, qu'il répond » que Maximilien ne passera point, mais sera content de s'en retourner » en Allemagne [2]. »

Léon X n'osait point jouer un jeu si hardi, et il paraît qu'il avait déjà préparé une bulle pour autoriser Charles à réunir les deux couronnes de Sicile et de l'Empire ; seulement il cachait avec soin sa résolution aux Français jusqu'à ce que l'élection fût faite [1]. En même temps il travaillait à dissuader François de demander lui-même la couronne impériale : il lui représentait combien il valait mieux, pour l'intérêt de l'Europe, qu'un prince Allemand moins puissant fût élevé à l'Empire ; et il avait obtenu la promesse de François qu'il travaillerait

[1] Lettre du cardinal de Bibbiena, p. 31, 33, 36, 46.
[2] *Ibid.*, f. 5 décembre, f. 56.
[3] *Ibid.*, f. 53, verso et 55.

à faire élire le duc de Saxe, renonçant, disait-il, à cette chimère que depuis une année quelques Allemands lui avaient mise dans la tête [1].

Ces négociations diverses n'avaient point été conduites sans habileté ou sans succès ; la finesse que Louise y avait développée était une qualité assez analogue à celle qu'elle exerçait dans les intrigues de la galanterie. Mais d'autres talents étaient nécessaires pour gouverner avec succès la France, et plus encore, les pays récemment conquis. C'était là qu'il aurait fallu donner à la paix des garanties, en attachant les peuples au gouvernement ; il eût fallu respecter leurs droits, leur faire sentir les avantages d'une protection puissante et flatter leurs sentiments nationaux tout en les unissant à la France ; le roi, dans la légèreté et l'impétuosité de son caractère, était incapable de ces égards. Son impatience de toute opposition se communiquait aux lieutenants qui le représentaient : l'arbitraire, la dureté militaire, l'orgueil aristocratique, signalaient leur gouvernement, multipliaient les blessures qu'ils infligeaient, choquaient leurs alliés et soulevaient les peuples. « L'état de » Milan, dit Brantôme, nous étoit très-paisible et assuré, sans l'avarice » et la grande injustice qu'on y commit. Le peuple se révolta, et comme » enragé fit au pis, et perdîmes tout [2]. » Après la retraite du connétable de Bourbon, le roi avait donné ce gouvernement à Odet de Foix, vicomte de Lautrec, « homme trop sévère, dit Brantôme, et mal propre » pour un tel gouvernement. D'être hardi, brave et vaillant, étoit-il, » et pour combattre en guerre, et frapper comme un sourd ; mais » pour gouverner un Etat, il n'y étoit pas bon. Madame de Chateau- » briand, sœur de Lautrec, une très-belle et honnête dame que le roi » aimoit, et dont il faisoit le mari cocu, en rabattoit tous les coups, » et le remettoit toujours en grâce [3]. » Lautrec avait en effet bien étudié l'art de la guerre ; seulement, pour éviter la précipitation et l'imprudence reprochées aux Français, il se jetait souvent dans l'excès contraire : trop hautain pour recevoir des conseils, il se déterminait quelquefois pour une ligne de conduite, uniquement parce qu'une ligne tout opposée lui avait été recommandée [4] ; cependant son activité, son intelligence et surtout l'inflexibilité de son caractère, le soutenaient dans les épreuves les plus difficiles. Il eut bientôt mécontenté la cour de

[1] Lettre du 8 décembre, f. 60.
[2] Brantôme, M. de Lescuns, t. II, p. 147.
[3] *Ibid.*, M. de Lautrec, p. 128.
[4] *Ibid.*, p. 137.

Rome dans le gouvernement du Milanais : il y traitait militairement toutes les affaires ecclésiastiques ; le pape se plaignait que l'Église y était en dérision ; et le cardinal de Bibbiena travaillait vainement à faire rappeler Lautrec [1]. Ce dernier se mit davantage encore en opposition avec le vieux maréchal Jean-Jacques Trivulzio, qui partageait avec lui le gouvernement du Milanais, sa patrie.

Jean-Jacques Trivulzio était né en 1447 d'une illustre famille milanaise attachée à cet ancien parti guelfe, de l'Église et des républiques, qui unissait le culte de la liberté à celui de la religion. Il ne voyait pas de chances d'avancement pour lui dans sa patrie, asservie par le parti gibelin, qui avait successivement donné pour maîtres à Milan, les Visconti et les Sforza. Aussi, quoiqu'il eût fait ses premières armes sous Galeas Sforza, il avait bientôt été forcé d'émigrer et d'aller demander du service à la maison d'Aragon qui régnait à Naples. C'est là qu'il se forma comme capitaine d'aventuriers, et qu'il acquit, dans l'art de la guerre, une supériorité sur tous ses contemporains qui fut plus tard reconnue de toute l'Europe. Ses études, entièrement dirigées vers cet objet, ne lui avaient pas laissé des idées bien nettes sur la politique, ni un avoir bien pur d'une liberté qui était déjà exilée de presque toute l'Italie. Toutefois il se sentait toujours Guelfe, il consacrait son épée, ses talents et sa vie au triomphe du parti guelfe ; et comme les rois de France avaient été depuis trois siècles les protecteurs de ce parti, il vint se ranger sous les drapeaux français lorsqu'il les vit, en 1459, déployés à Naples par Charles VIII. Dès lors il avait contribué à tous les succès des Français en Italie ; c'était lui qui avait conquis pour eux à plusieurs reprises le duché de Milan, lui qui avait éclairé la valeur de Louis XII, de Chaumont et de Gaston de Foix, et qui avait assuré leurs victoires par son génie guerrier. Nommé maréchal de France, il avait commandé plusieurs fois en chef ; mais lorsqu'il fut gouverneur de Milan, on lui reprocha d'écouter trop sa partialité pour les Guelfes, et de n'avoir vu, dans la conquête de la Lombardie, que le triomphe de leur parti. Lautrec prétendit, au contraire, vouloir être neutre entre les factions. Les Gibelins, quoique attachés à l'Empereur et au souvenir des Sforza, se trouvaient plus en harmonie avec lui par leurs préjugés nobiliaires et leur politique servile, tandis qu'il voyait toujours dans les Guelfes un vieux levain de liberté, et qu'il était arrêté

[1] Lettere de' Principi, t. I, p. 37 et 59.

par leur respect pour les droits du peuple. Les uns, qui se sentaient vaincus, paraissaient reconnaissants de toutes les grâces; les autres, qui avaient ouvert l'Italie aux Français, se souvenaient de leurs droits, et demandaient qu'on respectât les principes pour l'amour desquels seulement eux et leurs pères avaient montré du dévouement à la France. Bernardino Visconti, qu'on regardait à Milan comme chef de la faction gibeline, étant mort, François Ier donna à son fils Galeas l'ordre de Saint-Michel, une pension et toutes les marques d'une faveur signalée. Lautrec n'écoutait que lui, ne suivait que ses conseils [1]. Toutefois les manières de Lautrec étaient si hautaines, et son caractère si peu sociable, que, lorsque Visconti vint à la cour de France pour recevoir l'ordre, contre l'attente de tout le monde, il desservit Lautrec de tout son pouvoir [2]. D'autre part, les familles Trivulzio et Palavicini éprouvaient à Milan une telle défaveur, que les neveux du maréchal, blessés de tant d'ingratitude, s'engagèrent au service de la république de Venise, tandis que le vieux Trivulzio, qui possédait en fief la vallée de Misox, à l'entrée du pays des Grisons, la mit sous la protection des Suisses; il leur avait cédé une partie d'une créance qu'il avait sur la France, comme pour s'assurer qu'ils l'aideraient à s'en faire payer [3]. On lui fit en France un crime de cette défiance et de cet appui qu'il allait chercher au dehors du royaume. Quoiqu'il eût alors quatre-vingt-deux ans, il partit au milieu de l'été, de Milan, pour venir à la cour se justifier [4] Il se rendit à Ancenis, où était le roi, au commencement d'octobre. Madame refusa de le voir, le roi ne lui adressa que quelques mots à sa présentation, et l'évita le lendemain [5]. Trivulzio, impatient de s'expliquer, sollicita en vain de nouvelles audiences. Enfin, apprenant que le roi devait traverser à cheval le village de la Châtre, ou Arpajon, où il se trouvait alors, et ne pouvant marcher, il se fit porter, malade, sur sa chaise, au milieu de la rue; le roi passa en détournant la tête et sans écouter le cri de Trivulzio : *Sire! ah! sire, au moins un mot d'audience!* Il fut reporté sur son lit, d'où il ne se releva plus. Il y dicta la touchante épitaphe qu'on voit sur son tombeau :

[1] Fr. Guicciardini, l. XIII, p. 157.

[2] Lettre du cardinal de Bibbiena. Paris, 26 novembre 1518. t. I, f. 51, verso.

[3] Le roi avait promis de lui rendre 150,000 florins s'il lui reprenait son fief de Vigevano. Trivulzio, sur cette somme, en promit 50.000 aux Suisses. — Lettere de' Principi. t. I, f. 48, verso.

[4] Lettre du 18 juillet, f. 33.

[5] Lett. de' Principi, t. I, f. 44 et 48.

J. J. Trivultius, *Antonii filius*, *qui nunquam quievit*, *quiescit; tace*[1]! Il mourut le 5 décembre 1518[2].

Toute la conduite de François Ier, en Italie, était également imprudente, et en contradiction avec les sentiments et les principes qui avaient autrefois attaché les Italiens libres à la France. Au lieu de protéger les républiques, de montrer de l'affection au parti guelfe, de maintenir les droits des Florentins, qui, pendant deux siècles et demi, avaient été fidèles à l'alliance française, François, et plus encore sa mère, semblait n'avoir d'autre objet en vue que de flatter Léon X pontife inconséquent, léger, sans principes, et incapable de reconnaissance. Son frère, Julien de Médicis, qui avait épousé une sœur de Louise de Savoie, étant mort le 17 mars 1516, ce fut sur Laurent, son neveu, que François et sa mère accumulèrent leurs bienfaits. Ils lui permirent d'enlever le duché d'Urbin à François-Marie de la Rovère, ancien protégé de la France; ils lui permirent de conserver les duchés de Modène et de Reggio, ravis au duc de Ferrare, le plus ancien et le plus fidèle allié des Français, qui avait perdu cette partie de ses États en s'exposant pour eux. Enfin, ils promirent de fermer les yeux si les Médicis dépouillaient aussi la maison d'Este du duché de Ferrare. Alphonse Ier, duc de Ferrare, qui était chevalier de Saint-Michel, étant venu à la cour, le cardinal de Bibbiena écrivit aux Médicis : « Tenez-moi pour un sot s'il est vrai » qu'ils l'aient appelé ou qu'ils veuillent le protéger; et, si le roi vous » parle ou vous écrit pour lui, assurez-vous qu'il vous dira aussi dans » l'oreille qu'il ne s'en soucie point[3]. » Le roi donna encore à entendre à Bibbiena qu'il ne mettrait point obstacle à ce que Laurent de Médicis subjuguât aussi la république de Sienne[4]. Mais ceux à qui la France faisait de si honteux sacrifices étaient si peu de bonne foi, que, dans ce temps même, le roi de Castille était en traité avec Laurent de Médicis, qui lui offrait une bulle du pape son oncle, pour l'autoriser à réunir la couronne de l'Empire à celle de Naples, pourvu que, comme prix de cette concession, la république de Sienne fût donnée en souve-

[1] J. J. Trivulzio, fils d'Antoine, qui jamais ne trouva de repos, repose ici; silence!

[2] Brantôme, Disc. 49, t. I. p. 417. — Carlo Rosmini, Hist. del Trivulzio. l. XII, p. 539. — Bibbiena parle de sa maladie dans sa lettre du 5, de sa mort dans celle du 8 décembre, t. I, f. 57 et 61, verso. — Paolo Giovio, Vita de Leone X, l. IV, p. 245.

[3] Lettre du 8 décembre, f. 59, verso.

[4] Lettre du 27 novembre, t. I, f. 53.

raineté à Laurent [1]. Dans le même temps, enfin, François mécontentait la république de Venise; il l'empêchait de conclure avec l'Empereur une paix perpétuelle, et il lui faisait sentir qu'il se défiait toujours d'elle, et qu'il s'opposerait à sa prospérité, au moment même où il avait besoin de son aide [2].

François ne se conduisit pas avec plus de prudence dans ses relations avec les Pays-Bas. Il venait d'y recouvrer la ville de Tournai, qui, enclavée dans les provinces appartenant à Charles d'Autriche, ne s'était maintenue si longtemps fidèle à la France, que parce que les rois précédents lui avaient permis de se gouverner en république. Ils s'étaient contentés d'en recevoir une redevance pécuniaire, sans y entretenir de garnison, sans se mêler de son administration intérieure, reconnaissant pour leurs lieutenants les officiers municipaux nommés par le peuple. Mais, lorsque les ambassadeurs de Henri VIII consignèrent Tournai aux officiers de François Ier, celui-ci voulut y être obéi comme un maître et un roi absolu, il refusa de confirmer les anciens priviléges de la ville, encore que les Anglais, qui ne l'occupaient que par droit de conquête, les eussent respectés. Alors une grande partie des bourgeois de Tournai émigra, sentant bien qu'ils perdaient, avec leur liberté, tous les avantages qui jusqu'alors avaient fait prospérer leur industrie; l'autre partie se soumit, mais sans affection, sans dévouement, à la France, et prête à ouvrir ses portes à quiconque se présenterait en force devant ses murs [3].

Dans la même province, les rois français, surtout depuis Louis XI, avaient mis du prix à l'affection et aux services de la valeureuse maison de la Mark, souveraine de Bouillon et de Sedan, et qui avait donné plusieurs pasteurs à l'évêché de Liége. Robert II de la Marck était alors duc de Bouillon et de Gueldre, et son frère Évrard, depuis 1506, était évêque de Liége [4]. Robert, avec ses fils Fleuranges et Jametz, s'était surtout employé à lever et à former ces bandes de landsknechts qui avaient remplacé les Suisses dans les armées de Louis XII. C'est alors qu'ils se lièrent d'une étroite amitié avec François de Seckingen, aventurier allemand qui acquit bientôt une haute réputation et un grand crédit dans l'Empire [5]. Placés entre la France et l'Alle-

[1] Lettere de' Principi, t. I, f. 53, r. et 55, r.
[2] Fr. Guicciardini, l. XIII, f. 156.
[3] Polydori Vergilii Histor. Angl., l. XXVII, p. 653.
[4] Gallia Christiana, t. III, p. 905. [5] Mém. de Fleuranges, t. XVI, p. 228.

magne, et parlant également les langues de ces deux pays, ce furent eux qui amenèrent à Louis XII et à François l'infanterie qui avait gagné les dernières batailles. Mais depuis que le roi eut renouvelé son alliance avec les Suisses, il commença à négliger ses auxiliaires allemands. Il avait promis à l'évêque de Liége son appui auprès du pape, pour le faire nommer cardinal, et il avait donné à Fleuranges lui-même la lettre de recommandation qui devait assurer cette nomination; mais Louise de Savoie, bientôt après, avait écrit au pape « que, quoi que » le roi écrivît, il eût à préférer Boyer, archevêque de Bourges et frère » du général de Normandie [1]. » Le chancelier de Liége, cependant, qui était alors à Rome, poursuivant l'affaire de son maître, réussit à se procurer le double de ces lettres, qu'il envoya aux seigneurs de la Marck [2]. Comme ceux-ci étaient déjà indignés de cette mauvaise foi, ils apprirent que le roi venait de casser la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Bouillon, à cause de son indiscipline, et qu'il venait aussi de se brouiller avec leur ami François de Seckingen. En même temps, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, leur faisait à tous des avances; elle assurait le chapeau de cardinal à l'évêque de Liége, par l'influence autrichienne; elle engageait à son service François de Seckingen, et elle déterminait Robert de la Marck à renvoyer à François le collier de son ordre; cependant, Fleuranges, qui s'était attaché à la cour, ne quitta point le service de France [3].

Ainsi l'Italie était opprimée et mécontente; la France perdait ses alliés en Allemagne, et tous ses partisans s'éloignaient d'elle, mais au dedans, malgré la dilapidation des finances, le roi conservait de la popularité parmi ses sujets. Sa jeunesse, sa belle figure, les grâces de ses manières, son esprit dans la conversation, lui gagnaient le cœur de la noblesse; elle accourait avec empressement à ses fêtes et elle admirait sa magnificence. De son côté, le peuple avait trop oublié tout sentiment de liberté, pour être choqué du despotisme royal. Il ne sympathisait point avec les parlements, que le roi avait humiliés; il jouissait de l'éclat et des libéralités de la cour, sans songer que ce serait à lui à en payer les frais, il tirait une sorte de vanité du pouvoir absolu du roi, comme si c'était une grandeur française à laquelle le peuple participait;

[1] Mém. de Du Bellay. l. I, p. 105.
[2] Mém. de Fleuranges, p. 238.
[3] *Ibid.*, p. 235.

mais ce contentement général devait expirer en même temps que la paix publique.

(1519.) La mort inattendue de Maximilien, survenue à Welz dans la haute Autriche, le 11 janvier 1519, après des excès à la chasse et à la table, que son âge rendait plus dangereux, devait presque inévitablement entraîner la France et l'Europe dans de nouvelles guerres [1]. Maximilien n'avait pas encore atteint soixante ans; mais la longueur de son règne, et la part qu'il avait eue depuis quarante années à tous les événements importants, le faisaient considérer comme un vieillard: lui-même, frappé de l'idée de sa mort prochaine, dans les quatre dernières années de sa vie, ne voyageait point sans faire traîner après lui son cercueil, que chacun croyait être son trésor. Pendant toute l'année qui venait de s'écouler, il s'était fort occupé de négociations pour faire désigner son successeur; enfin, dans la diète assemblée à Augsbourg au mois d'octobre 1518, il avait obtenu la promesse, de quatre électeurs seulement, qu'ils donneraient leurs voix à son petit-fils Charles, roi de Castille [2].

La maison d'Autriche avait déjà fourni six empereurs à l'Allemagne, et les trois derniers avaient occupé le trône quatre-vingts ans, comme par une succession héréditaire. La liberté de l'Allemagne et le maintien du droit électoral semblaient demander qu'on choisît après Maximilien un prince d'une autre maison. Les Allemands y étaient généralement disposés, et la cour de Rome indiquait Frédéric le Sage, électeur de Saxe, comme le plus digne de réunir leurs suffrages [3]. Elle n'avait pas encore considéré comme une révolte la protection efficace que ce prince donnait déjà à Luther. Cependant elle traitait aussi en secret avec Charles, et elle se montrait prête à le seconder, pourvu qu'il payât un prix suffisant pour cette faveur. Parmi les Allemands, plusieurs, il est vrai, étaient effrayés des conquêtes de l'empereur turc Sélim, et ils penchaient à mettre à la tête de l'Empire quelque souverain déjà puissant par ses domaines héréditaires, afin qu'il employât pour la défense commune ses soldats et ses richesses.

[1] Fr. Guicciardini, l. XIII, p. 159. — Fr. Belcarii, l. XVI, p. 472. — Jo. Sleidani Comment. de Statu relig. et reip., l. I, f. 15, verso. — Hulder. Mutii Chron. German., l. XXX, p. 970. — In Struvii Script. Germ., t. II. — Coxe, maison d'Autr., c. 25, t. II p. 189.

[2] Schmidt, Hist. des Allemands, t. VI, p. 174; l. VIII, c. 2. — Coxe, t. II, c. 26, p. 213.

[3] Lettere de' Principi, t. I, f. 60, verso.

Charles était petit-fils d'un empereur, et, par la mort de Maximilien, il devait hériter de ses domaines d'Autriche; mais il n'avait encore développé aucune qualité qui pût séduire les Allemands. Né et élevé en Flandre, le français était sa langue, et toutes les habitudes étaient étrangères à l'Allemagne. Il avait alors dix-neuf ans. Sa taille était médiocre, sa santé faible, sa lèvre inférieure pesante; son visage allongé avait quelque chose de triste; il parlait peu et lentement, et il n'annonçait point encore l'étendue de talents ou la force de caractère qu'il développa plus tard [1]. Bien loin de là, les Espagnols, au milieu desquels il vivait depuis deux ans, commençaient à croire et à répéter qu'il avait hérité de l'incapacité de sa mère Jeanne la Folle. Soumis avec une déférence timide à son gouverneur, M. de Chièvre, il ne disait que ce que celui-ci lui dictait; il ne voyait que par les yeux de ce gouverneur et par ceux des Flamands dont il était entouré; et il leur permettait, au mépris de toutes les lois, de tous les usages de l'Espagne, d'assouvir leur rapacité. Charles, après le traité de Noyon, avait laissé écouler une année entière avant de passer en Espagne. Il n'était débarqué à Villa-Viciosa en Asturie que le 13 septembre 1517. Il n'avait point voulu voir l'habile ministre qui avait recouvré pour lui ces royaumes, et qui, dans une administration de vingt mois, avait rétabli partout l'ordre et l'obéissance. M. de Chièvres s'était montré jaloux du cardinal Ximenès, et lui avait fait écrire par son maître avec dédain, qu'il devait retourner dans son diocèse pour y jouir du repos. Le vieux cardinal, déjà malade, et, au dire des Espagnols, empoisonné par les Flamands, mourut le 8 novembre 1517, le jour même où il reçut cette lettre [2].

Les Espagnols avaient ressenti l'indignité du traitement fait à leur grand cardinal, au primat des Espagnes. Ils furent plus irrités encore quand ils virent son archevêché de Tolède usurpé par un neveu de Chièvres, à peine adolescent, et toutes les dignités de leur monarchie scandaleusement vendues à l'enchère par les courtisans flamands. Les cortès furent assemblés successivement, dans les divers royaumes d'Espagne, pour reconnaître Charles comme roi, mais partout ils manifestèrent une grande répugnance à déroger ainsi, à ce qu'ils prétendaient, aux droits de sa mère Jeanne la Folle, qu'ils voulaient seule recon-

[1] Fr. Belcarii, l. XVI, p 477.

[2] Robertson's Charles V, t. II, b. I, p. 55. — Gomecii de Robus gestis Francisci Ximenii hisp. Illust., t. I, l. VII, p. 1133. — Miniana, l. I, c. 3, p. 9. — Ferreras, t. XII, p. 281.

naître pour reine. Cependant les cortès de Castille, puis ceux d'Aragon, enfin ceux de Catalogne, consentirent à associer Charles, avec le titre de roi, à sa mère Jeanne; les cortès de Valence n'avaient point encore cédé; tous également disputaient son autorité, et ne lui accordaient des subsides qu'avec une extrême réserve, bientôt après il se forma une union des villes prêtes à résister par les armes aux usurpations de ses conseillers flamands. Ceux-ci étaient encore occupés à Barcelone à lutter avec le cortès de Catalogne, quand la diète des électeurs de l'Empire s'assembla à Francfort [1].

Rien, dans ces circonstances, ne pouvait commander aux choix des Allemands le jeune homme qui ne s'était jusque-là fait connaître que par une conduite imprudente, et par son mépris pour les droits des peuples qu'il était venu gouverner sans connaître leur langage et leurs mœurs.

Mais François Ier donna une direction nouvelle aux délibérations des Allemands, en se présentant lui même pour candidat à la dignité impériale. Laurent de Médicis était mort le 28 avril 1519, le cardinal de Bibbiena avait quitté la France, et nous ne pouvons plus suivre de si près les fluctuations dans l'opinion de la cour, qui lui firent adopter un projet précédemment repoussé de concert avec le pape. Il semble qu'il fut suggéré à François Ier seulement par ses jeunes courtisans, tout pleins des idées de la chevalerie. Ils lisaient dans les romans que Charlemagne avait été empereur de tout l'occident, que des paladins avec lesquels ils se comparaient, avaient combattu les infidèles et recouvré le saint-sépulcre, et ils persuadaient à François que lui, le premier chevalier de son siècle, était appelé comme Charlemagne à gouverner le monde latin et barbare, et à refouler en Asie les Musulmans. Les exemples pris de Charlemagne, les promesses de faire concourir la France avec l'Italie et l'Allemagne à la guerre contre les Musulmans, furent les seuls motifs d'intérêt public que les ambassadeurs français firent auprès des électeurs. En même temps ils leur représentèrent que François, comme souverain du royaume d'Arles et du duché de Milan, était membre de l'Empire; que Charles, au contraire, comme roi de Naples, était exclu de la candidature par un grand nombre de constitutions impériales et pontificales, qui interdisaient la réunion de la cou-

[1] Robertson's Charles V, b. I, p. 55-78. — P. Minana, l. I, c. 3, p. 10. — Ferrares, t. XII, p. 291-296. — Le dernier adoucit ou supprime même tout ce qui ferait pressentir une opposition nationale.

ronne qu'il portait avec celle de l'Empire [1]. Mais ils comptaient plus sur la corruption que sur les raisons. Le roi avait chargé l'amiral Bonnivet, d'Orval, Fleuranges et le président Gaillard, de soutenir ses intérêts en Allemagne. Ceux-ci, après avoir passé quelque temps en Lorraine, se rendirent au mois de mai à Trèves, avec un cortége de quatre cents chevaux allemands. « Et avoient toujours lesdits ambassadeurs, » avec eux, 400,000 écus, que archers portoient en brigandines et en » bougettes [2]. » C'était ouvertement et sans pudeur qu'ils tâchaient de gagner des suffrages à prix d'argent. Ils invitaient en même temps les princes et les comtes allemands à des festins, d'où tous les convives sortaient presque toujours ivres ; ils avaient aussi songé à intimider les électeurs, en prenant à leur solde l'armée de la ligue des villes de Souabe, qui se trouvait sur les lieux ; mais ils se laissèrent devancer par les agents de Charles [3]. Et pendant qu'ils appelaient ainsi tous les vices à leur aide, François, conservant le langage de la galanterie, disait aux ambassadeurs du roi de Castille : « Nous sommes deux » amants prétendant à la même maîtresse ; lequel des deux qu'elle » préfère, l'autre doit se soumettre et ne pas en garder de ressenti- » ment [4]. »

On ne peut guère douter, d'après le témoignage de Fleuranges lui-même, que les électeurs allemands ne reçussent des présents des Français pour prix des suffrages qu'ils leur promettaient. Il paraît néanmoins que, tout en satisfaisant leur cupidité, ils se déterminèrent par des vues plus patriotiques : les discours de l'électeur de Mayence, qui favorisait Charles, et de l'électeur de Trèves, qui secondait François, transmis au pape par le cardinal Caietan, présent à Francfort, résumaient à peu près tout ce qu'il y avait à dire de part et d'autre [5]. On voit d'abord que l'un et l'autre électeur ecclésiastique sentait que l'intérêt de l'Empire et de la liberté germanique aurait conseillé d'exclure les deux candidats ; ils invoquaient même une loi, et un serment des électeurs de ne jamais élire d'empereur étranger. Cependant, au milieu du treizième siècle, Alphonse X de Castille et Richard de Cornouailles

[1] Fr. Guicciardini, l. XIII, p. 160. — Jo. Sleidani Comm., l. I, f. 16. — Lettre du card. Caiétan. Francfort, 29 juin 1519. — Lettere de' Principi, t. I, f. 70.

[2] Mém. de Fleuranges, p. 248.

[3] Fleuranges, p. 253.

[4] Fr. Guicciardini, l. XIII, p. 159. — Fr. Belcarii, l. XVI, p. 472.

[5] Sa lettre du 29 juin, t. I, f. 68-73.

avaient été simultanément élus rois des Romains ; mais l'exception confirmait la règle : jamais l'Allemagne n'avait été plus mal gouvernée que par ces deux princes, qui plutôt ne la gouvernèrent pas du tout. D'autre part, les Allemands paraissaient sentir qu'un prince de leur nation serait trop faible pour défendre l'indépendance germanique en écartant des candidats si puissants, et qu'une guerre entre ces concurrents, quoique étrangers, dégénérerait bientôt en guerre civile. L'archevêque de Mayence représentait que, si François était élu, il travaillerait bientôt à usurper les libertés de l'Allemagne, comme il faisait à l'égard de celles de l'Italie, et qu'il s'efforcerait de rendre cette couronne héréditaire pour ses enfants, en abaissant les électeurs et les princes allemands. « Combien peu l'on doit s'attendre, dit-il, qu'il » conserve la liberté de l'Allemagne aux terres franches et aux princes, » quand on voit, par expérience, qu'en France même il y avoit autre- » fois tant de princes de grande autorité, qui maintenoient la justice » et la liberté dans cette contrée, tandis qu'aujourd'hui toutes leurs » principautés sont anéanties, et il ne s'y trouve plus si grand person- » nage qui ne tremble au moindre signe du roi et qui ose faire autre » chose que de louer tout ce qu'il plaît au roi de dire ou de faire [1]. » En même temps, cet archevêque montrait combien on devait peu se fier aux promesses des ambassadeurs français, lorsqu'ils assuraient que leur monarque, une fois élu, dirigerait contre les Turcs toutes les forces de son royaume ; il serait entraîné au contraire par les intérêts de sa famille, ou par son ambition déjà connue, à conquérir auparavant l'héritage de Charles dans les Pays-Bas et en Italie, et cette guerre deviendrait aussi dommageable qu'elle serait honteuse pour l'Empire.

L'archevêque électeur de Trèves s'efforçait à son tour de montrer que Charles n'était pas moins étranger à l'Allemagne que François ; mais que la France pouvait se réunir à l'Allemagne et à l'Italie, et faire corps avec elles ; tandis que l'Espagne, séparée de l'Allemagne par la France, opposerait à l'intérêt commun des antipathies nationales ; que par jalousie de son monarque elle ne lui permettait point de sortir de chez elle, ou qu'elle nourrirait seulement ses vues de domination sur l'Italie, vues qui n'étaient pas moins à redouter que celles des Français [2]. Il paraît que l'un et l'autre prélat fut bien plus fort de raisons contre son adversaire qu'en faveur de son propre candidat : aussi, le

[1] Lett. de' Principi, t. I, f. 68.
[2] *Ibid.*, f. 70.

4 juillet, l'Empire fut offert par les électeurs à Frédéric de Saxe : mais celui-ci ne voulut point s'exposer à remporter une telle victoire sur deux puissants monarques ; il refusa, et le 5 juillet, l'archevêque de Mayence proclama, dans l'église de Saint-Barthélemy, Charles d'Autriche comme ayant été élu par le suffrage de tous [1].

Les électeurs avaient imposé aux ambassadeurs du roi de Castille, que nous nommerons désormais Charles-Quint, plusieurs conditions pour limiter son autorité, pour l'empêcher de rien faire qui pût la rendre héréditaire, pour l'obliger de prendre en toute chose conseil de la diète et surtout des électeurs, pour l'engager à défendre les droits de ces électeurs contre les ligues de la noblesse et des peuples, enfin poue le rappeler le plus tôt possible en Allemagne ; ces conditions étaient la plupart en contradiction avec les intérêts des États héréditaires de Charles [2]. Si François avait été élu à l'empire, il n'est pas douteux que la France aurait eu à faire de grands sacrifices pour les Allemands ; elle aurait été appelée, d'après l'offre même que le roi en avait faite, à prodiguer son argent et son sang pour la défense de l'Europe orientale contre les Turcs, et elle aurait vu peut-être le siége du gouvernement transporté au centre des nouveaux intérêts de son roi. Les Espagnols n'envisageaient pas non plus avec plaisir l'élévation de leur monarque à un trône étranger. Déjà blessés de l'autorité que les Flamands s'étaient arrogée chez eux, ils craignaient de voir les Allemands à leur tour usurper les meilleurs emplois en Espagne, ou maintenir par leurs soldats une administration despotique ; ils voyaient enfin avec impatience leur monarque songer à s'éloigner de nouveau de ses États. Cependant l'électeur palatin étant arrivé à Barcelone pour porter à Charles sa nomination, au nom du collége électoral, celui-ci l'accepta le 30 novembre 1519, malgré les instances contraires des Espagnols [3].

Pendant le temps même que les ambassadeurs des rois de France et d'Espagne luttaient les uns contre les autres pour obtenir la couronne impériale, les deux hommes d'État qui avaient élevé ces deux rois, les mêmes qui avaient signé le traité de Noyon, MM. de Chièvres et de

[1] 2e Lettre du card. Caietan, du 5 juillet, f. 72. — Jo. Sleidani de Statu rel. et reip., l. I, f. 19, verso. — Schmidt, Hist. des Allemands, t. VI, l. VIII, c. I, p. 175. — Robertson's Charles V. b. I, p. 73.

[2] Lettere de' Principi, t. I, f. 74.

[3] Sleidani, l. I, f. 20. — Coxe, Maison d'Autriche, c. 26, p. 215.

Boissy, s'étaient réunies à Montpellier pour travailler à conserver la paix entre les deux souverains. Tous deux désiraient ardemment calmer l'irritation de ces princes rivaux en épargnant à l'Europe les horreurs d'une guerre générale. Ils avaient passé deux mois ensemble, et ils se croyaient près de conclure lorsque le grand maître de Boissy, qui, malade de la pierre, avait été déjà plusieurs fois en danger, succomba à son mal au mois de mai 1519. « M. de Chièvres, dit Fleuranges, » lui fit un merveilleux gros deuil, et s'en retourna sans rien conclure, » et fut toute la chose rompue.... Le corps de M. le grand maître fut » ramené en France, lequel fut fort plaint, tant du roi que de toute la » noblesse, qui est une grande chose à un gouverneur de pays, car on » n'en voit guère aimé de tout le monde [1]. »

La mort de Boissy augmenta la faveur de son frère l'amiral Bonnivet : dès lors on le vit, dit Brantôme, « gouverner tout le fait de la » guerre, en son vivant, comme le chancelier Duprat celui de la justice » et finances. » C'était cependant le plus mauvais conseiller que pût prendre le roi; car il avait, avec exagération, les mêmes qualités et les mêmes défauts que François. Comme lui, il était brave, mais comme lui, magnifique sans mesure, enivré de l'orgueil royal, mettant le plaisir avant les affaires, et aspirant à la réputation de séducteur, même avec les princesses du sang royal [2]. Il s'apercevait qu'il avait été joué en Allemagne, où il avait étalé son faste et distribué ses présents sans obtenir aucun avantage. Il lui restait, après l'élection, une partie encore de l'argent du roi; François de Seckingen voulut le lui enlever, et il l'attaqua comme il se retirait. Cependant les ambassadeurs, protégés par la garde de l'électeur de Trèves, arrivèrent jusqu'en Lorraine, où une maladie, causée par la débauche, contraignit Bonnivet de s'arrêter. Quand il put ensuite revenir à la cour, il n'eut point de relâche qu'il n'eût engagé son maître à se venger de Charles-Quint [3].

Il y avait entre François et Charles de nombreuses causes de dispute. Le dernier n'avait donné aucune satisfaction relativement à la Navarre, malgré les engagements qu'il avait pris par le traité de Noyon. Le roi Jean d'Albret, et sa femme Catherine, de qui Jean tenait la couronne, étaient morts, l'un au mois de juin 1516, l'autre au mois de février 1517. Leur fils Henri II, alors âgé de quatorze ans, vivait sous la tutelle

[1] Fleuranges, p. 257.
[2] Brantôme, t. II, p. 157.
[3] Fleuranges, p. 265.

d'Alain d'Albret, dans les provinces françaises qui lui étaient seules demeurées de l'héritage de ses pères. Tandis qu'il redemandait à la conférence de Montpellier la Navarre espagnole, Chièvres lui opposait les droits de Germaine de Foix, qui, disait-il, en avait fait donation à Ferdinand, aïeul de Charles-Quint. Ces droits avaient été longtemps soutenus comme légitimes par la France ; mais, depuis que les alliances de celle-ci avaient changé, le parlement de Paris avait condamné, le 7 octobre 1517, Germaine, en lui préférant Henri II [1]. Charles ne voulait point reconnaître la validité de ce jugement : en même temps, il faisait revivre toutes les anciennes querelles de ses aïeux contre les prédécesseurs de François. Il contestait le droit des Français au duché de Milan, qu'il prétendait usurpé sur l'Empire ; il redemandait le duché de Bourgogne, qu'il soutenait avoir été injustement ravi à son aïeule Marie, fille de Charles le Téméraire. François, de son côté, faisait de nouveau valoir ses droits sur le royaume de Naples, que Ferdinand avait enlevé à Louis XII ; il réclamait l'hommage que Charles lui devait pour le comté de Flandre, et il mettait d'autant plus de prix à cette cérémonie qu'elle devait humilier davantage l'Empereur, forcé à se reconnaître pour son vassal.

(1520.) Cependant et Charles et François, en s'aigrissant toujours plus l'un contre l'autre, hésitaient devant la responsabilité terrible qu'ils encourraient s'ils commençaient une guerre générale. Charles voyait le mécontement croître dans toute l'Espagne. Les cortès de Valence refusaient de le reconnaître s'il ne venait les présider en personne; ceux de Castille, irrités d'avoir été convoqués à Compostelle en Galice, ne lui donnaient point de subsides; plusieurs villes lui tenaient un langage menaçant; une insurrection des communes contre les nobles mettait en feu le royaume de Valence; l'Espagne enfin semblait tout entière sur le point de secouer son joug lorsqu'il s'embarqua à la Corogne, le 22 mai 1520, pressé qu'il était de visiter de nouveau les Pays-Bas, puis de se présenter aux Allemands, et de calmer la fermentation qui régnait dans leur contrée [2]. François avait bien moins d'embarras, bien moins de sujets d'inquiétude; mais les attraits du plaisir et de la dissipation lui faisaient perdre de vue ses affairrs. Après des boutades de colère ou d'humeur, il retournait à ses amours et à ses fêtes, dans les-

[1] Hist. gén. du Languedoc, t. V, l. XXXVII, p. 113.

[2] Robertson's Charles the fifth., b. I, p. 81-87. — Miniana, l. I, c. 5, p. 17. — Ferreras, t. XII, p. 323, seq.

quelles il dissipait en peu de jours l'argent qu'il avait arraché à ses sujets, sous prétexte des besoins de l'État.

Chaque année, les états de Languedoc étaient assemblés. Cette province est la seule dont nous puissions suivre l'administration intérieure, parce que seule elle avait réussi, en France, à conserver ses libertés. Le roi lui fit encore déclarer par ses commissaires, au mois de décembre 1519, « qu'il n'entendoit pas préjudicier aux priviléges et aux libertés du » pays, et y mettre sus aucuns deniers sans l'assemblée des états, et » sans leur en faire demande, comme il étoit accoutumé [1]. » Mais ces assemblées duraient rarement plus de deux ou trois jours; et à chacune, il présentait quelque nouvelle demande, il proposait quelque surcroît d'impôt, sous le nom de *crue*, tantôt pour les pertes qu'il avait faites à Marignan, tantôt pour les fortifications des villes, tantôt pour TACHER D'ÊTRE EMPEREUR, tantôt pour payer aux Anglais le prix du rachat de Tournai. En même temps, il avait créé un grand nombre de charges vénales; c'était le chancelier Duprat qui lui avait suggéré cette manière de lever de l'argent, et il en faisait, surtout en Languedoc, un abus criant. Duprat avait vendu des offices d'élus, de receveurs, de greffiers, de procureurs, dont la province ne voyait l'institution qu'avec crainte. Il avait créé un quatrième président et huit conseillers au parlement de Toulouse, vingt-quatre conseillers à la cour du sénéchal de Toulouse, douze à celle du sénéchal de Carcassonne, six juges d'appel, et des juges, en même proportion, dans les autres tribunaux. Toutes ces charges avaient été vendues publiquement à ceux qui voulaient, ou acquérir quelque illustration, ou profiter des priviléges précuniaires de la magistrature, ou même vendre la justice comme ils l'avaient achetée. Avec le temps, les juges trouvèrent moyen de s'assurer une sorte d'indépendance, à l'aide de cette vénalité même. Au commencement, elle se présentait dans toute sa turpitude : aussi cette création démesurée d'emplois judiciaires causa-t-elle une clameur universelle dans la province; les états en demandèrent, avec instance, la suppression. Ceux qui furent assemblés à Montpellier à la fin de l'année 1519 consentirent à voter une somme de 17,800 francs, comme prix de l'abolition des offices d'élus; mais ils ne purent obtenir que le roi abolît également les nouveaux offices de juges, et la vénalité continua, dès cette époque, à corrompre l'institution de la magistrature [2].

[1] Hist. gén. de Languedoc, l. XXXVII, t. V, p. 114.

[2] *Ibid.*, p. 115.

La guerre entraîne à une consommation si rapide de richesses, qu'elle fait excuser même les moyens les plus condamnables et les plus ruineux de lever de l'argent. Le besoin que ressent un peuple de défendre son existence lui fait oublier l'avenir pour le présent. Mais Duprat, qui trouvait des expédients de guerre pour pressurer le peuple, n'essayait pas ensuite d'engager le roi à réserver l'argent qu'il avait levé ainsi pour les besoins qui seuls auraient pu lui servir d'excuse. Les sommes qu'il venait d'arracher à la France furent presque aussitôt prodiguées dans le champ du Drap d'or, pour la fastueuse entrevue de François Ier avec Henri VIII.

Cette entrevue avait été stipulée par le traité de 1518 en vertu duquel Tournai fut restitué à la France; dès lors elle était devenue l'objet de plusieurs négociations. François avait nommé le cardinal Wolsey son procureur pour convenir en son nom du lieu et des circonstances de la conférence ; il comptait que cette preuve de sa confiance l'attacherait toujours plus à ses intérêts[1]. Une convention fort détaillée fut ensuite conclue le 26 mars 1520 pour ménager également soit la sûreté des deux rois, qui paraissaient toujours se défier l'un de l'autre, soit leur point d'honneur, qu'ils jugeaient compromis s'ils se départaient de l'égalité. Le lieu de la conférence avait été choisi entre Guines, château du roi d'Angleterre, près de Calais, et Ardres, château voisin dépendant du roi de France; mais comme pour s'y rendre Henri VIII devait passer la mer, on voulut que, par une sorte de compensation, le roi français fît quelques pas dans le territoire anglais, sur lequel l'enclos du champ du Drap d'or fut tracé. Le nombre des seigneurs et des gentilshommes, et celui des gardes qui devaient accompagner l'un et l'autre monarque étaient fixés avec une parfaite égalité, et il fut convenu que quand le roi de France irait à Guines rendre visite à la reine d'Angleterre, le roi d'Angleterre viendrait en même temps à Ardres rendre visite à la reine de France, de manière que l'un servirait toujours d'otage pour l'autre[2].

Les deux rois arrivèrent en effet au commencement de juin 1520 à Ardres et à Guines avec leurs cours, et tous deux, désireux de se surpasser l'un l'autre en magnificence, y déployèrent un luxe dont on n'avait encore point vu d'exemple. « Avoit fait le roi de France, dit » Fleuranges, les plus belles tentes qui furent jamais vues et le plus

[1] Par ses lettres de Cognac, du 23 février 1519. — Rymer, t. XIII, p. 695.
[2] Rymer, t. XIII, p. 705-714.

» grand nombre, et les principales étoient de drap d'or frisé dedans
» et dehors, tant chambres, salles que galeries; et tout plein d'autres
» draps d'or ras, et toiles d'or et d'argent. Et avoit dessus lesdites
» tentes force devises et pommes d'or; et quand elles étoient tendues
» au soleil, il les faisoit beau voir. Et y avoit sur celle du roi un saint
» Michel tout d'or, afin qu'elle fût cognue entre les autres, mais il étoit
» tout creux. Or quand je vous ai devisé de l'équipage du roi de France,
» il faut que je vous devise de celui du roi d'Angleterre, lequel ne fit
» qu'une maison; mais elle étoit trop plus belle que celle des Français,
» et de plus de coutance; et étoit assise ladite maison aux portes de
» Guines, assez proche du château; et étoit de merveilleuse grandeur
» en carrure, et étoit ladite maison toute de bois, de toile et de verre;
» et étoit la plus belle verrine que jamais l'on vit, car la moitié de la
» maison étoit toute de verrine; et vous assure qu'il y faisoit bien clair.
» Et y avoient quatre corps de maison, dont au moindre vous eussiez
» logé un prince. Et étoit la cour de bonne grandeur, et au milieu de
» ladite cour et devant la porte y avoit deux belles fontaines qui je-
» toient par trois tuyaux, l'un, hypocras, l'autre, vin, et l'autre, eau.
» Et faisoit dedans ladite maison le plus clair logis qu'on sauroit voir,
» et la chapelle de merveilleuse grandeur et bien étoffée, tant de re-
» liques que de toutes autres paremens. Et vous assure que si tout
» cela étoit bien fourni, aussi étoient les caves, car les maisons des
» deux princes, durant le voyage, ne furent fermées à personne [1]. »

Les rois étaient arrivés le 1er juin à Ardres et à Guines, mais leurs conseillers employèrent encore huit jours en allées et venues pour convenir de la manière dont ils se rencontreraient et des précautions qu'ils devraient prendre. « Et étoit le roi de France fort marry de quoi on » n'ajoutoit point plus de foi les uns aux autres, et encore y avoit-il à » redire deux heures avant qu'ils se virent. » Enfin ils se rencontrèrent à cheval et s'embrassèrent, le jeudi 7 juin, jour de la Fête-Dieu. Ils mirent ensuite pied à terre, entrèrent dans le palais, et lurent à haute voix les articles d'un traité nouveau, rédigé par Wolsey et Robertet. Mais dès le lendemain, le roi de France, *qui n'étoit pas homme soupçonneux*, alla faire visite au roi d'Angleterre, à Guines, sans être attendu et sans prendre aucune précaution pour sa sûreté. Il entra dans la chambre où Henri dormait encore, l'éveilla et l'aida lui-même à s'habiller [2]. Le lendemain, Henri lui rendit sa visite, et dès lors les

[1] Mém. de Fleuranges, p. 268. — [2] *Ibid.*, p. 273.

deux cours se mêlèrent, et passèrent trois semaines ensemble en fêtes et en réjouissances. « Ils conclurent, dit du Bellay, qu'audit lieu se
» feroient lices et échafauds où se feroit un tournoi; étant délibérés
» de passer leur temps en déduits et choses de plaisir, laissant négocier
» leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de jour en autre leur
» faisoient rapport de ce qui avoit été accordé. Par douze ou quinze
» jours coururent les deux princes l'un contre l'autre, et se trouva
» audit tournoi grand nombre de bons hommes d'armes, ainsi que
» vous pouvez estimer, car il est à présumer qu'ils n'amenèrent pas
» des pires.... Je ne m'arrêterai à dire les grands triomphes et festins
» qui se firent là, ni la grande dépense superflue, car il ne se peut
» estimer; tellement que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs
» forêts et leurs prés sur leurs épaules [1]. »

Cette entrevue, qui avait occupé si longtemps d'avance les deux royaumes, et toute cette magnificence qui épuisa leurs trésors et laissa leur noblesse accablée de dettes, ne se rattachaient à aucune négociation importante. Par le traité signé à Ardres le 6 juin, et lu le lendemain à l'entrevue des deux rois, le mariage du dauphin François avec Marie d'Angleterre fut confirmé; et la France, déjà engagée à payer à l'Angleterre un million d'écus à raison de 100,000 francs par année, promit qu'elle continuerait ce payement annuel jusqu'à l'époque du mariage de ces deux enfants. En même temps Henri VIII s'en rapportait à l'arbitrage de François Ier et de sa mère pour les différends qu'il avait alors avec les Écossais [2].

François, il est vrai, se figurait que par cette entrevue, et ces trois semaines passées ensemble, durant lesquelles les deux rois s'étaient toujours traités de frères, et s'étaient témoigné une confiance sans bornes, il avait contracté avec Henri VIII une alliance indissoluble : l'évêque de Reims l'écrivait alors à Rome ; il assurait que le roi d'Angleterre avait dit, non-seulement qu'il était de bonne intelligence avec la France, mais qu'il aimait le roi François de tout son cœur ; que ce roi et lui ne se ressemblaient pas seulement par leurs dispositions, mais par leur taille ; et il se plaisait à faire remarquer comment ils avaient échangé entre eux des habits qui seyaient bien également à l'un et à l'autre [3]. Mais Henri n'avait alors d'autres pensées que celles que lui

[1] Mém. de Martin Du Bellay, l. I, p. 86.
[2] Rymer, t. XIII, p. 719.
[3] Lettre de Poissy. du 19 juillet 1520. — Lettere de' Principi, t. I, f. 79, verso.

suggérait Wolsey, son ministre; et tandis que François croyait avoir gagné ce prélat vaniteux et avide par des présents et par des flatteries, Wolsey avait commencé à tendre aussi la main à Charles-Quint. Celui-ci, avant de partir d'Espagne, lui avait assigné une pension de 7,000 ducats sur deux évêchés espagnols [1]; il lui avait ensuite fait part de l'inquiétude que lui causait l'entrevue si pompeusement annoncée, et il était convenu que, de son côté, il en aurait une avec Henri VIII. En effet, s'étant embarqué à la Corogne le 22 mai, il fit voile pour Douvres, où il rencontra, le 26 mai, le roi d'Angleterre, déjà en chemin pour se rendre à la conférence de Calais. Quelque courte que fût sa visite, elle parut faire une impression profonde sur le monarque anglais, en même temps qu'elle ouvrait des vues nouvelles d'ambition à son favori. Quoique de cinq ou six ans plus âgé que le pape, Wolsey se croyait sûr de lui survivre, et voulait se mettre sur les rangs pour lui succéder. L'Empereur, par l'immense étendue de ses États et le nombre de prélats qui relevaient de lui, pouvait exercer plus d'influence que François sur le sacré collége, et il paraît qu'il promit à Wolsey de l'employer toute pour lui; toutefois leur accord demeura secret. Henri VIII s'annonça comme voulant non-seulement se maintenir impartial entre les deux rivaux, mais conserver la paix entre eux, en se rangeant du parti de celui qui serait attaqué. Après avoir pris congé de François, il alla, le 10 juillet, à Gravelines, pour rendre à Charles la visite qu'il avait reçue, et les deux souverains passèrent de nouveau plusieurs jours ensemble dans cette ville, et ensuite à Calais [2]. Charles se rendit, en quittant Henri, à Aix-la Chapelle, où il fut couronné, comme roi des Romains et de Germanie, le 23 octobre 1520.

De son côté François Ier, après la conférence du Drap d'or, se rendit à Amboise, d'où il alla ensuite à Romorantin passer les fêtes de la fin de l'année. Une folie de jeunesse lui donna occasion d'y développer un honorable caractère. Ayant appris que, dans la maison du comte de Saint-Pol, on avait fait, le jour de l'Épiphanie, un roi de la fève, il envoya un héraut d'armes défier au nom du roi de France le nouveau roi de M. de Saint-Pol. Il marcha ensuite avec ses jeunes courtisans à l'assaut de cette maison. Les assiégeants comme les assiégés combattaient avec des pelotes de neige, des œufs et des pommes. De hautes

[1] A Compostelle, le 29 mars 1520. — Rymer, t. XIII, p. 714.

[2] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 660. — Rapin Thoyras, l. XV, t VI, p. 143, — Hume's, c. 28, t. V, p. 153. — Robertson's Charles the fith, b. II, p. 98.

neiges couvraient la campagne, et les munitions des assiégeants étaient inépuisables, tandis que les assiégés furent bientôt au bout des leurs. « Étant enfin toutes armes faillies pour la défense de ceux de dedans, » ceux de dehors forçant la porte, quelque mal avisé jeta un tison de » bois par la fenêtre, et tomba le tison sur la tête du roi, de quoi il » fut fort blessé, de manière qu'il fut quelques jours que les chirurgiens » ne pouvoient assurer de sa santé. Mais le gentil prince ne voulut ja- » mais qu'on informât qui étoit celui qui avoit jeté le tison, en disant » que s'il avoit fait la faute il falloit qu'il en bût sa part [1]. » On assure que l'imprudent était Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, père de celui qui, dans un combat également simulé, tua Henri II, et qui fut ensuite poursuivi jusqu'à sa mort par la vengeance de Catherine de Médicis [2].

Malgré la jalousie croissante entre Charles-Quint et François Ier, ni l'un ni l'autre ne désirait encore la guerre. Charles, qui avait laissé l'Espagne à moitié soulevée pour la défense de ses droits politiques, trouva l'Allemagne en proie à une fermentation violente à l'occasion des doctrines que commençait à y prêcher Luther. Il y avait quatre ans seulement que, choqué de la vente des indulgences, ce moine attaquait le trafic immoral qui se faisait au nom de la cour de Rome ; et déjà ses yeux, qui d'abord ne s'étaient ouverts que sur quelques abus, commençaient à embrasser l'ensemble des doctrines de l'Église et à les critiquer. Il en appelait de l'autorité à la raison, de la tradition aux Écritures, du droit canon aux lois éternelles de la morale ; il grandissait dans chaque dispute : son courage indomptable, son éloquence populaire, sa puissante logique et son savoir, agissaient en même temps sur le peuple et sur les lettrés. L'essor que venaient de prendre les études philologiques lui était favorable ; tous les savants se rapprochaient de ses opinions : l'université de Wittemberg, où il professait, se faisait gloire d'un tel docteur, et l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, prenait sous sa protection et cette université et son grand luminaire [3]. En France, on s'apercevait encore à peine de ce mouvement des esprits qui ébranlait l'église romaine ; toutefois Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, assemblait alors même dans son diocèse les docteurs qui mettaient le plus de zèle à réveiller l'étude des langues anciennes, du grec et de l'hébreu ; il y appela surtout Jacques Fabri et Guillaume Farel,

[1] Martin Du Bellay, l. I, p. 89.
[2] Biograph. univers., t. XXIX p. 572. — [3] Jo. Sleidani Comm., l. II, f. 30.

qui furent plus tard au nombre des plus célèbres apôtres de la réforme [1]. Ces savants ne s'attachèrent pas seulement à répandre parmi les érudits l'instruction antique ; et se faisant les interprètes des saintes Écritures, qu'ils étudiaient dans les textes originaux, ils regardaient comme un devoir de propager parmi les pauvres, parmi les hommes que le travail attache à la terre, les enseignements d'une doctrine plus pure, et l'appel à une plus sainte vie. Leur but était d'élever ainsi l'âme et l'intelligence des simples, et d'apporter des consolations célestes à ceux qui en sentaient le plus le besoin. Presque tous les artisans que la fabrique de drap rassemblait à Meaux se convertirent pendant les deux ans que dura cette prédication ; et lorsqu'en 1523 l'évêque de Meaux, dénoncé par les cordeliers, abjura les doctrines dont on l'accusait, tandis que les prédicateurs s'enfuirent, les cardeurs de laine, les drapiers, soutinrent avec courage les opinions qu'ils avaient embrassées, et deux d'entre eux périrent sur le bûcher plutôt que de les démentir [2].

(1521.) Les supplices pour cause de religion commencèrent en France avant qu'on y entrevît un danger pour l'Église, seulement en raison de l'habitude de réprimer et de contraindre, et par haine de la part du pouvoir contre toute innovation. En Allemagne, au contraire, la nation entière était émue, et délibérait sur sa croyance; l'Église était profondément ébranlée, et aucun supplice n'était encore ordonné; aucun prince ou aucun prélat n'avait osé substituer le glaive à la persuasion. Charles-Quint avait à peine pris la couronne d'argent à Aix-la-Chapelle, qu'il convoqua une diète de l'Empire à Worms, pour le 6 janvier 1521, « afin, disoit-il dans ses circulaires, de s'occuper à » réprimer les progrès des opinions nouvelles et dangereuses qui trou- » bloient la paix de l'Allemagne, et menaçoient de renverser la religion » de leurs ancêtres [3]. » Une bulle d'excommunication contre Luther avait été publiée à Rome le 15 juin 1520; quarante et une propositions extraites de ses écrits avaient été condamnées comme hérétiques [4]. Le 17 novembre suivant, Luther brûla publiquement cette bulle à Wittemberg, en présence de tous les professeurs et de tous les écoliers; il brûla en même temps le corps du droit canon, sur lequel la bulle était fondée. Malgré cet état de rébellion ouverte, Charles-Quint envoya un

[1] Théod de Bèze, Hist. ecclés., l. I, p. 5.
[2] *Ibid.*, p. 6. — Gallia Christiana, t. VIII, p. 1646.
[3] Robertson's Charles V, b. II, p. 103. — J. Sleidani. l. II, f. 33, v.
[4] Réimprimée par Roscoe, Vie de Léon X, t. IV, p. 421. Append. n° 183.

sauf-conduit honorable à Luther, en l'engageant à se rendre à Worms[1]. Luther y parut avec courage le 6 mars 1521; et l'empressement du peuple à le voir, à son entrée dans la ville, ainsi que l'accueil que lui firent les plus grands personnages de l'Allemagne, témoignèrent assez combien ses opinions s'étaient déjà répandues. La diète entendit Luther, le 18 avril, avouer tous ses écrits et défendre ses opinions avec un courage invincible; elle lui permit de se retirer ensuite sous la conduite du même héraut d'armes qui l'avait amené. Après quoi la diète fulmina contre lui une condamnation qui le mettait hors de la loi comme hérétique et excommunié ; tandis que l'électeur de Saxe le fit enlever par des gens masqués, et conduire dans la forteresse de Wartburg, où il demeura neuf mois en sûreté, mais ignoré de ses amis comme de ses ennemis [2].

François Ier était bien averti des embarras qu'éprouvait Charles-Quint dans tous les pays de sa domination, des soulèvements de l'Espagne, des querelles religieuses de l'Allemagne; il sentait aussi combien un tel rival deviendrait dangereux s'il réussissait à rétablir son autorité dans ses vastes États : jaloux de lui, blessé de ses succès, il aurait voulu l'humilier, mais il ne pouvait prendre sur lui de lui déclarer la guerre; il aurait fallu pour cela renoncer à son luxe et à ses plaisirs, s'éloigner de la belle comtesse de Chateaubriand, fille de Phœbus de Foix, qu'il avait contraint son mari de faire venir de Bretagne à la cour [3], enfin épargner pour la guerre ce trésor qu'il vidait sans cesse pour ses plaisirs. Au lieu de prendre contre son rival une résolution hardie, il se contenta de le harceler à petits coups d'épingle, comme s'il n'avait pas prévu qu'il allumerait ainsi une guerre générale.

François s'était réservé, par le traité de Noyon, le droit de fournir des secours au roi de Navarre ; c'était en même temps pour lui un moyen de plaire à la comtesse de Chateaubriand, parente de ce roi. Il permit au troisième frère de celle-ci, André de Lesparre, de lever cinq ou six mille Gascons, de les joindre à trois cents lances de M. de Lautrec, son frère, et d'entrer avec cette petite armée en Navarre. Le cardinal de Ximenès avait rasé toutes les fortifications de ce

[1] Appendix de Roscoe, Léon X, t. IV, n° 188. p. 449.

[2] Lettere de' Principi, t I, f. 92. — J. Sleidani, l. III, f. 41, v. — Robertson, b. V, p. 164. — Roscoe, Léon X, c. 19, t. IV, p. 40.

[3] D'après un mot piquant de Trivulzio ; c'était avant l'été de 1518. — Lettere de' Princ., t. I, f. 52.

royaume, à la réserve de la citadelle de Pampelune. Persuadé que les peuples, impatients du joug espagnol, seraient toujours prêts à se révolter, il avait voulu du moins que leurs révoltes ne pussent être durables; Lesparre accomplit en effet en quinze jours la conquête de la Navarre. La citadelle même de Pampelune n'opposa qu'une faible résistance. Ignace de Loyola, un de ses défenseurs, y fut blessé, néanmoins, de manière à le faire renoncer à la carrière militaire; et cet événement, qui le jeta dans une dévotion exaltée, est la cause éloignée qui lui fit fonder, en 1540, l'ordre des jésuites [1]. Lesparre vint ensuite mettre le siége devant Logrogno, ville frontière de la Vieille-Castille. Dans ce moment, les nobles et les communes de Castille étaient en armes les uns contre les autres; et le cardinal Adrien, autrefois précepteur de Charles, et qu'il avait laissé pour gouverner l'Espagne, ne pouvait obtenir d'obéissance de personne. Mais les Castillans crurent leur honneur national offensé par l'attaque des Français sur Logrogno; ils passèrent l'Èbre pour les repousser, et ils trouvèrent que leur chef les avait imprudemment affaiblis par des congés qu'il avait donnés à des soldats dont il voulait faire tourner la paye à son profit. Lesparre, atteint par les Castillans le 30 juin comme il reculait vers Pampelune, fut, dans le combat, tellement blessé au crâne, qu'il en perdit la vue; ses soldats furent tués ou faits prisonniers, et toute la Navarre fut reperdue aussi rapidement qu'elle avait été conquise [2].

Presque en même temps, d'autres hostilités commençaient sur la frontière du nord, et là aussi François donnait cours à sa mauvaise humeur, sans songer à déclarer la guerre. Robert de la Marck, duc de Bouillon et sire de Sedan, qui, trois ans auparavant, s'était attaché à l'Autriche, et qui avait beaucoup contribué à l'élection de Charles-Quint, ne tarda pas à éprouver à la cour de celui-ci une injustice qui l'irrita vivement. Sa souveraineté dans son duché de Bouillon avait été méconnue, et le chancelier de Brabant, gagné à prix d'argent, avait reçu un appel des tribunaux du duc, quoique, selon lui, ils ne relevassent de personne. Louise de Savoie en étant informée, fit faire au duc des avances pour le regagner. Il vint en effet la trouver à Romo-

[1] Biograph. univ., t. XXI, p. 187. — Miniana, l. I, c. 12, p. 46. — Ferreras, t. XII, p. 404.

[2] M. Du Bellay, l. I, p. 89-92. — Belcarii, l. XVI, p. 481. — Arn. Ferronii, l.V. p. 95. — Paolo Giovio, Vita di Adriano VI, p. 286, 288. — Guicciardini, l. XIV, p. 176. — Robertson, b. II, p. 174-177. — Miniana, l. I, c. 13, p. 45. — Ferreras, t. XII, p. 405.

rantin, au commencement de l'année. » Il mit entre les mains du roi » sa personne et ses places, le suppliant de lui donner aide, faveur et » secours, pour avoir justice du grand tort et injure qu'on lui faisoit[1]. » De retour chez lui, il envoya défier l'Empereur à Worms, en pleine diète; puis, ayant levé trois mille hommes de pied et quatre ou cinq cents chevaux, il vint mettre le siége devant Virton, petit ville du Luxembourg[2]. Il le leva ensuite le 22 mars, et licencia ses soldats, sur la demande de François, qui cédait lui-même à une remontrance de Henri VIII. Celui-ci s'était hâté d'intervenir pour maintenir la paix entre la France et l'Empire[3].

Mais, pendant ce temps, celui qui, comme père des chrétiens, aurait dû se faire un devoir de conserver la paix entre eux ; qui, comme souverain d'un État faible et peu belliqueux, aurait dû écarter la guerre de ses frontières, le pape Léon X, avec une légèreté et une inconséquence que la postérité lui a trop pardonnée, travaillait à rallumer la guerre, quoiqu'il ne fût point déterminé encore sur le parti dans lequel il se rangerait. L'ambition de famille, qui jusqu'alors avait dirigé ses actions, n'avait plus de but depuis la mort de son neveu Laurent II de Médicis, car en lui s'éteignait la branche aînée, qui, depuis un siècle, gouvernait Florence. Léon X ne prenait aucun intérêt à la branche cadette, qui parvint plus tard à la souveraineté. Il ne donnait encore aucune attention à l'orage qui grossissait contre lui en Allemagne ; et tandis que Charles-Quint paraissait alarmé des progrès de la doctrine de Luther, Léon X n'y voyait qu'une querelle de moines, et ne comprenait pas qu'un esprit cultivé pût s'attacher sérieusement à des controverses de religion. Pour lui, il aspirait seulement à augmenter la souveraineté temporelle du saint-siége. Somptueux dans ses palais, il aurait eu besoin de lever des tributs sur de plus vastes États. La gloire de son prédécesseur Jules II, qui avait supprimé tous les petits tyrans des États ecclésiastiques, lui faisait envie. Déjà il avait dépouillé le duc d'Urbin, quoique celui-ci eût, à plusieurs reprises, été le protecteur de sa famille. Il se proposait de confisquer de même le duché de Ferrare sur la maison d'Este, à laquelle il avait enlevé les duchés de Modène et de Reggio. Il venait, dans l'année 1520, de faire périr en trahison le seigneur de Perugia, ainsi que le seigneur de Fermo, et de confisquer leurs seigneuries. Il avait ensuite fait arrêter, mettre à la torture et

[1] Mart. Du Bellay, l. II, p. 97.
[2] Mém. de Fleuranges, p. 285. — [3] Mart. Du Bellay, l. I, p. 101.

pendre les seigneurs de quelques petites villes et châteaux de l'État ecclésiastique [1]. Enorgueilli de ces honteux succès, il commençait à dire, comme son prédécesseur, qu'il voulait chasser les barbares d'Italie : cependant sa vraie ambition était, ou de réunir à l'État de l'Église les provinces de Parme et Plaisance, qu'occupaient les Français, et qui jusqu'alors avaient fait partie du duché de Milan, ou de se faire céder par les Espagnols quelque portion du royaume de Naples.

Léon X fit proposer à François Ier d'attaquer de concert les Espagnols dans le royaume de Naples, et de les en chasser : après quoi, toute la partie de la Campanie heureuse qui s'étend jusqu'au Garigliano serait cédée à l'Église ; le reste du royaume serait dévolu au second fils du roi de France, mais sous la tutelle d'un légat apostolique, jusqu'à sa majorité. Un traité fut signé entre Léon et François Ier, à ces conditions [2], et M. de Lautrec accorda au pape le passage au travers du Milanais, pour six mille Suisses que Léon solda, sous prétexte de mettre ce traité à exécution : mais en même temps le pape négociait à Naples pour engager à son service un corps de soldats espagnols, qui y étaient récemment débarqués [3]. D'autres négociateurs offraient aussi, au nom du pape, à Charles-Quint une union entre eux pour chasser les Français d'Italie, sous condition que le duché de Milan serait rendu à François Sforza, second fils de Louis le More, et que Parme, Plaisance, et Ferrare seraient cédées au saint-siége. Ce second traité fut signé le 8 mai, au nom de l'Empereur et du pape [4].

Un profond secret couvrait ces négociations contradictoires ; toutefois Lautrec, qui avaient eu plusieurs démêlés avec la cour de Rome, commençait à se défier du pape ; il avait communiqué sa défiance à François Ier, et il lui faisait retarder la ratification du traité d'alliance. Lautrec se trouvait alors à la cour, et il était représenté en Lombardie par son frère le maréchal de Lescuns. Celui-ci, averti que les émigrés milanais, ennemis de la France, qui étaient fort nombreux, s'étaient rassemblés à Reggio, ville où commandait Guicciardini l'historien, et qu'ils paraissaient y faire des préparatifs hostiles, s'avança le 24 juin jusqu'au pied des murs de cette ville, pour en demander raison. Tandis qu'il parlementait, une querelle entre sa suite et la garde des portes produisit une échauffourée, dans laquelle un de ses meilleurs officiers

[1] Hist. des Républ. ital., c. 113. — [2] Fr. Guicciardini, l. XIV, p. 175.
[3] Lettres de Matteo Ghiberti au prieur de Capoue, du 9 février au 5 mars. — Lett. de' Princ., t. I, f. 89. — [4] Dumont, Corps dipl., t. IV, P. VIII, suppl., p. 96.

fut tué, et lui-même fut obligé de se mettre sous la protection de Guicciardini. Il fut renvoyé ensuite; mais le pape prit occasion de cette entrée à main armée dans l'État de Reggio pour accuser les Français d'avoir commencé les hostilités [1].

Sur la frontière des Pays-Bas, Charles-Quint avait chargé le comte de Nassau et François de Seckingen de punir l'insolence de Robert de la Marck. Ces capitaines avaient pris et rasé plusieurs des places du duché de Bouillon, et traité les habitants avec la dernière barbarie [2]. Aigris contre les Français, qui ne paraissaient jusqu'alors que comme auxiliaires de Robert de la Marck, ils violèrent à plusieurs reprises leur territoire, et y commirent plusieurs actes de férocité. François et Charles-Quint recoururent chacun de leur côté à Henri VIII; ils s'accusèrent réciproquement d'être les agresseurs, et ils demandèrent au roi d'Angleterre de venir au secours de celui qui était attaqué. Henri VIII envoya solliciter avec instance l'un et l'autre *de ne pas commencer légèrement une si grosse guerre*, et de s'en rapporter plutôt à sa médiation. En effet, tous deux convinrent d'ouvrir une conférence à Calais, le 4 août, sous la présidence de Wolsey, cardinal d'York, et les Français demandèrent que les légats du pape y fussent aussi admis, car ils ne savaient point que Léon X eût cessé d'être dans leurs intérêts [3].

Cependant François songeait enfin à mettre la France en état de défense. Il était partit de Sancerre pour Dijon, afin de mettre ordre d'abord aux frontières de Bourgogne; puis il était revenu à celles de Champagne et de Picardie, où, selon du Bellay, *il n'y avoit nulle armée, tant petite fût-elle.* Il donna au duc d'Alençon, son beau-frère, le gouvernement de la Champagne, au duc de Vendôme celui de Picardie; il ordonna à Lautrec de retourner à Milan, et il chargea l'amiral Bonnivet de remplacer M. de Lesparre en Guienne. En même temps il donna des ordres pressants pour rassembler les compagnies d'ordonnances, lever des fantassins français des landsknechts et des Suisses [4].

Le comte de Nassau, après avoir pris Lognes, Massancourt, Fleuranges et plusieurs autres forteresses de Robert de la Marck, et en avoir fait périr les habitants dans les supplices, accorda à ce seigneur une trêve de six semaines, et se retira dans le Luxembourg; il était

[1] Républiques italiennes, c. 113, p. 473. Franc. Guicciardini, l. XIV, p. 184.
[2] Mart. Du Bellay, l. I, p. 104. — Fleuranges, p. 288.
[3] *Ibid.*, p. 110. — [4] *Ibid.*, p. 114. — Fr. Belcarii, l. XVI, p. 484.

averti de l'approche du duc d'Alençon avec une armée de vingt mille hommes et il ne savait pas encore à quel point ces nouvelles levées étaient peu redoutables. Charles-Quint cependant, qui était alors à Bruxelles, en apprenant que les Français avaient passé la frontière, s'écria : « Dieu soit loué de ce que ce n'est pas moi qui commence la » guerre, et de ce que le roi de France veut me faire plus grand que » je ne suis ; car en peu de temps, ou je serai un bien pauvre Empereur, » ou il sera un pauvre roi de France [1]. »

En effet, l'armée du comte de Nassau, après s'être refaite dans le Luxembourg, rentra en France, et, sans déclaration de guerre, attaqua Mouzon ; cette place lui fut rendue à composition, par la faiblesse des deux commandants, et la terreur panique de leurs soldats [2]. Le comte de Nassau s'approcha ensuite de Mézières, mais Anne de Montmorency, le favori du roi, et Bayard, le favori de la nation et de l'armée, avaient eu le temps d'y entrer. Quoique leurs soldats fussent en petit nombre, que la ville fût mal fortifiée, et que la moitié de la garnison, composée de nouvelles levées, s'enfuît aux premières décharges d'artillerie, ils tinrent pendant un mois, et donnèrent le temps au duc d'Alençon de les ravitailler dès sa première approche, et de revenir ensuite avec plus de forces pour faire lever le siége [3].

Pendant ce temps le chancelier Duprat, Jean de Selve, et le maréchal Jacques de Chabannes, s'étaient rendus à Calais, pour y rencontrer les ambassadeurs de l'Empereur, dans l'espoir que, par la médiation du cardinal Wolsey, ils rétabliraient la paix entre les deux monarchies. Mais Wolsey savait que Léon X s'était allié à Charles, et il lui importait de se ménager la faveur de la cour de Rome, soit pour s'élever un jour sur le trône pontifical, soit pour conserver l'office de légat *à latere* dont il jouissait en Angleterre, et qui lui apportait de grandes richesses et un grand crédit ; il montra donc une extrême faveur à Charles-Quint : pendant la conférence il alla lui rendre visite à Bruges [4]. Il déclara ne vouloir rechercher qu'une chose, savoir lequel des deux monarques avait commencé le premier les hostilités ; car c'était contre lui que Henri VIII serait, d'après ses traités, obligé de se déclarer. D'autre part, les ministres de l'Empereur, au lieu de s'en tenir au traité

[1] Lettr. d'Aleandro de' Galeazzi. Bruxelles, 3 juillet 1521, t. I, f. 93.
[2] Mart. Du Bellay, l. I, p. 118.
[3] *Ibid*., l. I, p. 123.— Mém. de Bayard, c. 63, p. 392. — Mém. de la Trémouille, c. 18, p. 214. — [4] Polydori Vergilii, l. XXVII, p. 667.

de Noyon, dont le négociateur, M. de Chièvres, venait de mourir à Worms en exprimant sa douleur de voir rompre la paix [1], formaient des demandes qui équivalaient à un appel aux armes, telles que la restitution à leur maître du duché de Bourgogne, et l'abolition de l'hommage de la Flandre. Ces demandes ayant été repoussées par François [2], Wolsey borna sa médiation à faire signer, le 2 octobre, un traité de suspension d'hostilités entre les vaisseaux français et flamands occupés de la pêche du hareng [3]. En même temps il promit secrètement à l'Empereur qu'il engagerait son maître à se déclarer pour lui, et à attaquer la France dès l'année suivante, avec une armée de quarante mille hommes [4].

L'armée française commençait toutefois à se réunir. Le 1er octobre, de Lorges avait ravitaillé Mezières [5]; le roi, pendant ce temps, était à Reims, et il y voyait arriver chaque jour de la gendarmerie et des Suisses. Enfin il entra par Guise dans le Cambraisis : le 22 octobre il atteignit le comte de Nassau, à mi-chemin entre Cambrai et Valenciennes; c'est dans cette dernière ville que celui-ci, dont les troupes étaient harassées, voulait se retirer. La Trémouille et le maréchal de Chabannes pressaient le roi de les laisser charger les impériaux, qui avaient encore trois lieues à faire dans la plaine, avant de pouvoir se mettre à couvert. François, par une hésitation qui ne lui était pas ordinaire, voulut attendre que toute son armée eût passé la Selle, et que les brouillards du matin se fussent dissipés; et il laissa ainsi échapper ses ennemis. « S'il eût attaqué, dit du Bellay, l'Empereur de ce jour-là » eût perdu honneur et chevance... Il étoit à Valenciennes en tel » désespoir, que la nuit il se retira en Flandre avec cent chevaux, » laissant tout le reste de son armée. Ce jour-là Dieu nous avoit baillé » nos ennemis entre les mains, que nous ne voulûmes accepter ; chose » qui, depuis, nous a coûté cher [6]. »

Cependant la campagne se termina du côté des Pays-Bas d'une manière avantageuse pour la France par la prise de Hesdin ; après quoi, le roi ramena son armée à Amiens, et en renvoya la plus grande partie. De même, sur la frontière d'Espagne, l'amiral Bonnivet, arrivé vers la fin de septembre à Saint-Jean de Luz, entra sur le territoire ennemi, soumit quelques petits forts de Biscaye, et ensuite Fontarabie [7]. Mais

[1] Fr. Belcarii, l. XVI, p. 483. — [2] Mart. Du Bellay, l. I, p. 117.
[3] Traités de Paix, t. II, p. 93. — Rymer, t. XIII, p. 752.
[4] Robertson's. b. II, p. 182. — [5] Mart. Du Bellay, l. I, p. 132.
[6] *Ibid.*, p. 147.— [7] Martin Du Bellay, l. I, p. 159.—Miniana, l. I, c. 13, p. 49.

les affaires des Français allaient bien plus mal en Lombardie. Lautrec, qui était déjà depuis longtemps à la cour, savait que l'armée qu'il avait laissée à son frère Lescuns n'avait pas été payée depuis une année entière ; qu'en conséquence elle vivait aux dépens du pays, que ses vexations poussaient à la révolte les paysans, que la moitié de la noblesse lombarde était émigrée, que Prosper Colonna, le général que l'Empereur et le pape avaient choisi, réunissait dans son armée les redoutables bandes espagnoles qui arrivaient de Naples, avec des Allemands envoyés par Charles, et des Grisons et des Suisses à la solde du pape. Il déclara donc qu'il ne pouvait défendre le Milanais qu'autant qu'il y rapporterait 400,000 écus pour payer les soldes arriérées de la gendarmerie, et entretenir huit mille Suisses que son frère avait envoyé lever en toute hâte dans les cantons. Le roi sentit la justice de sa demande ; mais les caisses étaient vides, quoique la guerre eût à peine commencé : les fêtes de cour, les femmes, les chasses royales, avaient tout dissipé ; le sieur de Semblançay, surintendant des finances, déclara néanmoins que l'argent serait fourni par les caisses provinciales du midi, et le roi, Louise de Savoie et Semblançay s'engagèrent par serment envers Lautrec à ce qu'à son arrivée à Milan il y trouvât les 400,000 écus qu'il demandait [1]. Lautrec partit sur cette assurance, et, arrivé à Milan, il n'y trouva point d'argent, il n'en reçut point pendant tout le temps que dura la campagne de Lombardie. Pour y suppléer, il leva des contributions sur les plus riches habitants de ce duché ; il redoubla de rigueur envers les rebelles ; il les fit périr sur l'échafaud et confisqua leurs biens. L'indignation qu'il excitait ainsi s'accrut encore lorsqu'on lui vit accorder à son frère les confiscations qu'il faisait prononcer, celle entre autres de Christophe Pallavicini, qui fut envoyé à l'échafaud parce qu'il avait 25,000 écus de rente. Un général est bien près d'être vaincu quand il a soulevé tous les honnêtes gens contre lui [2].

Dans un autre ouvrage, nous avons raconté en détail les opérations militaires de Lautrec et de ses adversaires durant cette campagne. Lautrec ne manquait ni de talent ni de décision : par une grande force de caractère, il savait maintenir les soldats et les peuples dans l'obéissance ; mais voulant se tenir en garde contre la précipitation et l'im-

[1] Fr. Belcarii, l. XVI, p. 490, 492. — Galeatius Capella, de Bello Mediolanensi, l. I, p. 11. — Fr. Guicciardini, l. XIV, p. 205. — Mart. Du Bellay, l. II, p. 228.
[2] Mart. Du Bellay, l. I, p. 168. — Arnoldi Ferronii, l. V, p. 101. — Fr. Belcarii, l. XVI, p. 492.

prudence, communément reprochées aux Français, il se jeta souvent dans le défaut contraire, et il laissa échapper des occasions avantageuses de combattre, par un excès de précautions qui n'était ni dans son caractère ni dans celui de ses soldats. Il avait réussi à rassembler vingt mille Suisses dans son armée; mais, comme il ne pouvait les payer, ceux-ci désertèrent presque tous, tandis que ceux qui étaient dans l'armée du pape n'abandonnèrent point leurs drapeaux, malgré les ordres réitérés de la diète. Léon X avait déclaré la guerre à la France le 1er août, et fait marcher son armée sur Parme : le 1er septembre seulement, elle s'était emparée d'un des quartiers de cette ville, et dès le lendemain, à l'approche de Lautrec, elle la quitta. Un mois entier fut alors perdu par les deux armées, tandis que leurs généraux cherchaient, de part et d'autre, à faire arriver des renforts. Le 1er octobre, Prosper Colonna passa le Pô, afin de porter la guerre dans le Crémonais, et Lautrec ne voulut, malgré les instances de ses lieutenants, ni l'attaquer au passage de la rivière, ni, quelques jours après, profiter de ce que son adversaire s'était mis dans une position dangereuse à Rebecco, sur les bords de l'Oglio, et sous le canon de la forteresse vénitienne de Pontevico. L'occasion, deux fois manquée, ne se retrouva plus, parce que dès lors les Suisses commencèrent à déserter en grand nombre, et qu'il n'en resta bientôt plus que quatre mille à l'armée franaise. Le 16 novembre, Prosper Colonna força le passage de l'Adda, et le 19 au soir, les Gibelins de Milan ouvrirent une des portes de cette ville au marquis de Pescara, commandant de l'infanterie espagnole. Lautrec, qui aurait encore pu se défendre dans les rues, se retira la nuit même à Como, et ensuite dans l'État vénitien, où il prit ses quartiers d'hiver. Léon X reçut à Rome, le 24 novembre, la nouvelle de ce grand événement : le jour même, il tomba malade, et sa mort, survenue le 1er décembre, fut si prompte, et accompagnée de circonstances si suspectes, qu'on répandit le bruit qu'il avait été empoisonné, sans pouvoir cependant faire porter le soupçon sur personne. La mort de ce pape, que les poëtes et les artistes ont tant célébré, termine, en quelque sorte, le premier acte de la guerre funeste que son inconséquence avait rallumée en Italie [1].

[1] Sur toute cette campagne, *voyez* Républiques italiennes, c. 113, et sur la mort de Léon X, Roscoe, Vie et pontificat de Léon X, t. IV, c. 23, p. 344-355.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME NEUVIÈME

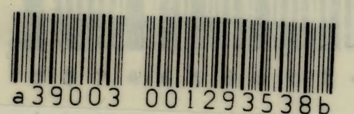
SIXIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

SEPTIÈME PARTIE.

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

FIN DE LA TABLE.


a39003 001293538b